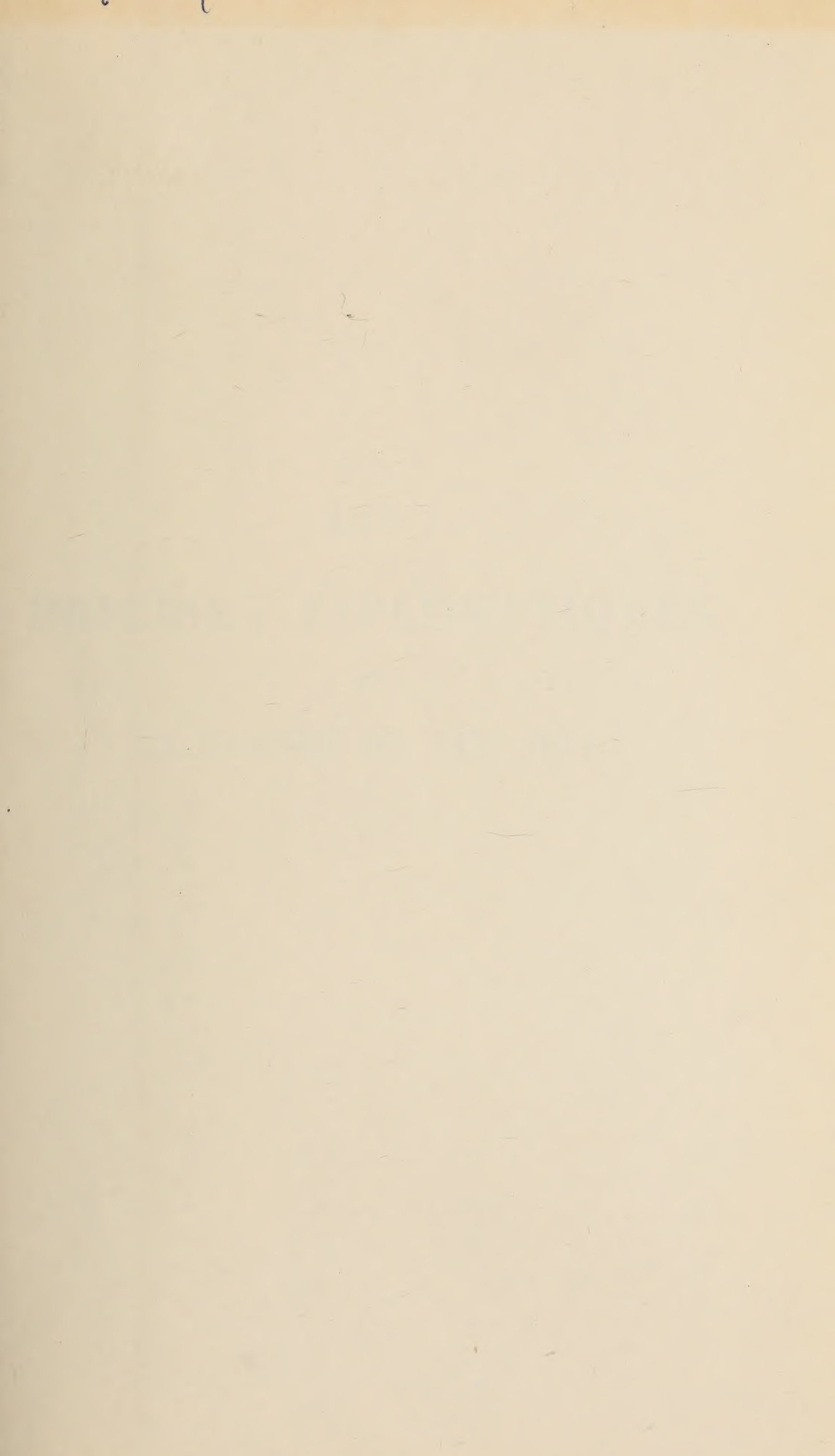




LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES

DE

LA GUERRE DE 1870-1871

RECUEIL DE DOCUMENTS

PUBLIÉ

PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

TOME XXVII

4 MARS 1870-30 JUIN 1870



PARIS

HENRI CHARLES-LAVAUZELLE, ÉDITEUR

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 124

IMPRIMERIE NATIONALE

1930

LES
ORIGINES DIPLOMATIQUES
DE
LA GUERRE DE 1870-1871.

MARS 1870. (*SUITE.*)

7991. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 141.)

Hambourg, 4 mars 1870.
(Cabinet, 7 mars; Dir. pol., 11 mars.)

M. de Bismarck, s'apercevant de l'effet déprimant produit par son discours [1] sur ses partisans au Nord et au Midi de l'Allemagne, s'est empressé de reprendre dans un long article de la *Correspondance provinciale,* qui aura sans doute été signalé à Votre Excellence, une attitude plus conforme aux aspirations nationales. Il s'est appliqué à démontrer dans ce manifeste, dans lequel il fait ressortir avec une satisfaction marquée les progrès incessants que l'unité a faits depuis 1866, soit sur le terrain militaire, soit sur le terrain économique, que rien ne permet de supposer qu'il ait un seul instant déserté la cause allemande, et qu'il importe dès lors de s'en remettre, comme par le passé, aveuglément à sa sagesse et à son expérience pour la réalisation en temps opportun de l'œuvre commune. Il a cherché aussi à cicatriser les blessures qu'il a faites à Carlsruhe, en indiquant que son *non possumus* n'avait rien d'absolu, et que, le jour où les circonstances le lui permettraient, il n'hésiterait pas à donner satisfaction aux désirs patriotiques du Grand-Duché.

[1] Le discours du 24 février, en réponse à la motion Lasker. — Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février; et, sur l'effet produit en Allemagne par le discours de Bismarck : Rothan, 26 et 28 février, 1er mars; Hell, 2 mars; Tiby, 2 mars; Saint-Vallier, 2 mars; Mosbourg, 3 mars.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Sa politique a donc, à quelques semaines de distance, traversé des phases bien distinctes. A son retour de la campagne [1], il paraissait vouloir concentrer exclusivement ses efforts sur le terrain intérieur de la Confédération, dont il tenait à accélérer le mouvement dans un sens de plus en plus centralisateur. Puis, voyant le Prince de Hohenlohe en danger, et avec lui l'exécution résolue des conventions militaires, il avait songé un instant à un coup d'État en Bavière, engageant le Ministre dirigeant à se maintenir au pouvoir quand même, et lui promettant de le garantir au besoin par une intervention à main armée basée sur les traités d'alliance contre un soulèvement populaire [2]. Ces offres ayant été repoussées, et les choses en France ayant tourné contrairement à ses prévisions, il a changé aussitôt sa tactique, et a cherché, avec la rapidité qui caractérise ses évolutions diplomatiques, dans les discours qu'il a prononcés au Parlement, à rassurer à la fois les susceptibilités particularistes de la Bavière et les susceptibilités internationales de la France. Aujourd'hui qu'il a produit à Munich et à Paris l'effet tranquillisant qu'il attendait de ses paroles, il revient dans son organe semi-officiel sur ses déclarations récentes, et s'applique à ranimer la confiance et le courage de ses partisans en Allemagne.

C'est cette dextérité merveilleuse à se retourner suivant les circonstances, en connaissance parfaite de la situation militaire et morale de ses adversaires, qui rend cet homme d'État si dangereux dans la pratique des rapports internationaux. Il est en effet l'homme du moment, c'est-à-dire des résolutions instantanées, sans principes arrêtés et sans scrupules dans l'emploi des moyens, et il ne faut rien moins qu'une main ferme, un cœur fier et un œil vigilant pour surveiller et maintenir l'ambition de cet esprit entreprenant dans de justes limites.

Mais, bien que *L'Indépendance belge*, qui depuis quelques années s'est plus spécialement consacrée à la défense de la politique du Cabinet de Berlin, prétende aujourd'hui, obéissant probablement à un mot d'ordre, que le dernier mot de l'ambition de M. de Bismarck est la reconstitution de la Confédération germanique sous

(1) Le 4 décembre 1869.
(2) Cf. Rothan, 28 février.

l'hégémonie prussienne, je me permets de douter que le Chancelier ait le désir sérieux d'augmenter ses embarras par l'extension de la Confédération du Nord. Il a dû conserver un souvenir trop vivace des luttes qu'il avait à soutenir à Francfort au nom de son Gouvernement, du temps de la Diète, pour vouloir augmenter la somme de ses difficultés, déjà très grande, par l'adjonction à son Parlement des éléments libéraux et turbulents du Midi, pas plus qu'il n'est disposé à compromettre la majorité qu'il s'est constituée au sein du Conseil fédéral, en concédant à la Bavière et au Wurtemberg le nombre de voix proportionné à leur population et assuré par la Constitution à tous les membres confédérés. Ce n'est pas là le but qu'il me semble poursuivre; ce qu'il veut, par les raisons que j'ai développées maintes fois dans ma correspondance, c'est la libre disposition de toutes les forces militaires du Midi, et la prépondérance politique absolue et incontestée, au détriment de l'influence étrangère, soit française soit autrichienne, sur tous les Gouvernements en deçà du Mein.

Mais ce n'est qu'en s'appuyant sur le sentiment national et en s'en faisant un instrument contre les résistances autonomiques (*sic*) qu'il peut empêcher les États du Sud de se constituer, suivant l'esprit du traité de Prague, en Confédération séparée, permettre à ses États-Majors, soutenus par sa diplomatie, de s'ingérer de plus en plus dans les affaires militaires, et rattacher d'une manière indissoluble le système défensif du Midi à celui du Nord.

Il serait, il est permis de le croire, fort embarrassé si la Bavière et le Wurtemberg, prenant à la lettre sa célèbre circulaire du 7 septembre 1867[1], manifestaient sérieusement l'intention d'entrer dans la Confédération du Nord, en assurant préalablement par la voie de négociations diplomatiques à leurs institutions et à leur autonomie, par un nombre de voix suffisant au Conseil fédéral, les garanties indispensables. Il y réfléchirait à deux fois avant d'exposer la Prusse, comme je le disais plus haut, à voir son esprit et ses tendances combattus, comme du temps de l'ancienne Confédération, par la coalition des petits États. Déjà la Saxe lui rend parfois sa tâche au sein de la Confédération du Nord des plus

[1] Cf. t. XVIII p. 292, note 2; et Lefebvre de Béhaine, 19 septembre 1867. Le texte est publié dans les *Arch. diplom.*, 1868, t. III, p. 1056-1057.

laborieuses; que serait-ce si, à l'opposition du Cabinet de Dresde, s'ajoutait celle de la Bavière et du Wurtemberg?

Je ne saurais donc admettre, pour ma part, qu'on songe véritablement à Berlin à reconstituer, bien qu'avec des modifications essentielles, l'ancien état de choses. Je crois qu'on se consacrera pendant de longues années encore à l'assimilation du Nord, tout en étant décidé à profiter de toutes les bonnes chances que le cours des événements pourra présenter afin de s'assurer sans conditions, soit sous le coup d'une guerre, soit sous le coup d'une révolution en France — prévision qui entre pour une part dans les combinaisons de la politique prussienne, — l'asservissement politique et militaire du Midi.

7992. Le Comte Daru au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle[1]. Minute. Russie, 243.)

Paris, 5 mars 1870.

Je vous ai transmis il y a quelques jours diverses informations confidentielles qui m'étaient adressées de Londres au sujet des rapports de la Russie et de la Prusse[2]. En supposant qu'elles eussent un fondement, elles révélaient de la part de la Cour de Berlin certaines inquiétudes qui seraient causées par l'état chancelant de la santé de l'Empereur Alexandre[3] et par les dispositions attribuées au Tsarévitch. Des indications analogues me sont parvenues d'une autre source à propos du voyage que le Roi Guillaume serait dans l'intention de faire cette année à Saint-Pétersbourg[4]. On assure que le but principal du Roi, en accomplissant cette démarche, serait précisément de se prémunir par des prévenances personnelles contre les tendances que l'on suppose à l'Héritier présomptif de la Couronne de Russie, ainsi qu'à la Grande-Duchesse son épouse, et qui seraient jugées assez sérieuses pour faire courir des dangers à l'alliance des deux Gou-

(1) En marge : «Pour l'Ambassadeur seul.»
(2) Cf. Daru à Fleury, 25 février.
(3) Cf. Napoléon III à Fleury, 1er mars.
(4) Cf. Gramont, 2 mars, réservée.

vernements le jour où le Tsarévitch arriverait au Trône. Si le fait était vrai, il expliquerait, sinon les craintes que M. de Bismarck allègue pour écarter les suggestions de l'Angleterre en faveur d'un désarmement, au moins les doutes qu'il aurait sur l'avenir des rapports des deux Cours dans l'éventualité d'un changement de règne.

Cette nouvelle communication n'est pas moins confidentielle que celle que je vous ai adressée précédemment, et je la recommande au même titre à votre discrétion. Nous avons, au point de vue de la politique à suivre dans les affaires d'Allemagne, un véritable intérêt à savoir exactement et sûrement à quel point ces indications seraient la révélation d'un revirement effectif dans les relations de la Russie avec la Prusse, et j'attends de vous des appréciations propres à fixer notre opinion sur le degré de créance que nous devons attacher à des symptômes qui nous sont signalés presque simultanément de deux côtés à la fois.

7993. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (*La France et la Russie en 1870*, d'après les papiers du Général Comte Fleury, chap. III, p. 53-58.)

Saint-Pétersbourg, 5 mars 1870 (1).

1° Le Tsar a été souffrant cet automne en Crimée. A la suite d'une hernie qui a causé une violente inflammation, il a dû subir une opération; mais, depuis cette époque, l'Empereur est non seulement très bien portant, mais jamais il n'a déployé une plus grande activité de corps et d'esprit. Pendant les quatre mois qui viennent de s'écouler, je l'ai rencontré chaque jour de près ou de loin dans ses promenades habituelles. Il a chassé toutes les semaines, partant quelquefois au milieu de la nuit, après un bal ou une soirée, et par les temps les plus rigoureux.

Quant à sa vie intellectuelle, il est certain que le Tsar travaille

(1) Les extraits reproduits ici appartiennent à une dépêche confidentielle de Fleury qui répondait à celle de Daru du 1er mars. Il y est fait allusion dans la dépêche confidentielle de Fleury à Daru du 10 mars.

six ou huit heures par jour. Toutes les affaires lui sont soumises. Tous les mémoires qu'on lui adresse sont lus et annotés par lui, et, si j'en juge par les circonstances où j'ai pu le constater, l'Empereur a toujours pris connaissance dans la journée même de leur arrivée des dépêches diplomatiques de tout pays.

Je dois donc en toute conscience déclarer que non seulement l'Empereur est bien portant, mais qu'il est très actif, gai dans l'intimité, jeune encore d'allure et de caractère, qu'enfin il a dansé très fréquemment hier soir, et que M. de Bismarck n'a évoqué le fantôme de la maladie que pour les besoins d'une cause qu'il est facile d'expliquer.

2° Quant au Tsarévitch, il est vrai, et c'est une bonne carte dans notre jeu, qu'il représente ce qu'on appelle le parti russe, c'est-à-dire le parti antiallemand et antiétranger.

...[1] Il fait preuve d'une volonté et d'une fermeté de caractère avec lesquelles, à un moment donné, il faudra compter. Comme c'est d'usage pour les Grands-Ducs Héritiers, il est tenu par les Ministres au courant de toutes les affaires. Dans le Conseil de l'Empire, il a eu plusieurs fois l'occasion de témoigner de ses sentiments antiprussiens, notamment à propos d'une concession de chemins de fer faite au Comte Lamsdorf, un des protégés du Roi Guillaume.

On est porté à croire ici que le Tsarévitch, en épousant la Princesse Dagmar, a épousé la cause du Danemark. J'ajouterai que l'Empereur Alexandre, qui adore sa belle-fille, n'a fait en partie auprès de son oncle les deux démarches relatives à l'article 5 du traité de Prague que pour complaire à ses enfants.

Si donc le Tsar était véritablement menacé dans son existence, M. de Bismarck, ainsi qu'il l'a déclaré à Lord Clarendon, aurait grandement raison de se défier des sentiments du Grand-Duc Héritier, qui certainement ne sont pas tendres pour la Prusse.

3° Mais, puisque l'Empereur Alexandre est bien portant et que les sentiments du Grand-Duc Héritier ne peuvent donner d'effet immédiat, il faut donc rechercher ailleurs les motifs qui ont dicté la réponse de M. de Bismarck au Principal Secrétaire d'État de la Reine.

[1] Ces points de suspension sont dans le texte.

Ces motifs ne sont pas seulement dans les dangers que le Chancelier fédéral redoute du côté de la Russie passant sous le sceptre du Grand-Duc Héritier : ils sont dans l'entente cordiale qui se fortifie de jour en jour entre les Cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg.

Malgré les témoignages bruyants échangés entre les deux Souverains à l'occasion du jubilé de Saint-Georges[1], M. de Bismarck ne se fait pas d'illusions. Il n'a pu voir sans déplaisir que depuis ce jour l'opinion nationale russe s'est très sensiblement retournée vers l'alliance française.

Les organes les plus accrédités, la *Gazette de Moscou* le *Golos,* le *Journal de Saint-Pétersbourg* (à demi-officiel) se sont plus ou moins associés à ce revirement d'opinion.

La brochure retentissante, *L'Impasse politique,* que je vous ai adressée fait un grand bruit. Elle vient d'être traduite en russe et mise en vente chez tous les libraires. Cette publication, d'abord attribuée à M. de Mather (?), est bien du Baron Jomini, qui m'a avoué en être l'auteur. Le Prince Gortchakoff n'en a pas désavoué la pensée et les termes, et l'Impératrice elle-même l'a lue, et l'a renvoyée au Chancelier, disant qu'elle ne trouvait pas un mot à changer. (Je tiens ces détails de M. Jomini[2].)

7994. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 142.)

Hambourg, 6 mars 1870.
(Cabinet, 8 mars; Dir. pol., 11 mars.)

J'ai insisté dans une de mes dernières dépêches [3], à propos de la question badoise, sur les raisons qui, pendant de longues années encore, tant que dans le Nord le travail d'assimilation tendant à substituer l'état unitaire à l'état fédératif ne sera pas

[1] Cf. Fleury, 15 décembre 1869.

[2] Sur cette publication, cf., ci-après, la dépêche de Fleury à Daru du 21 mars. — Il s'agit du baron Alexandre Jomini, fils du général suisse (cf. t. XXIII, p. 63, note 1). Le baron Jomini fut pendant de longues années un des principaux collaborateurs de Nesselrode, Gortchakoff et Giers.

[3] Rothan, 4 mars.

accompli, s'opposeront à une union plus intime entre les deux groupes en deçà et au delà du Mein. Je disais en même temps, car c'est là à mon avis le secret de toute la politique allemande du Cabinet de Berlin, que la seule et constante préoccupation de la Prusse était la libre disposition en tout état de cause des armées méridionales, et par conséquent la fusion la plus étroite des deux systèmes défensifs. J'ajoutais enfin que, pour atteindre ce but et permettre à ses États-Majors de s'ingérer de plus en plus dans les questions militaires, il importait à M. de Bismarck d'assurer à sa diplomatie à Munich et à Stuttgart, par l'entretien du sentiment national, une prépondérance absolue et indiscutable, au détriment de l'influence française et autrichienne.

Ces idées, je les ai entendu émettre souvent par des hommes politiques allemands en situation de bien connaître les sentiments et les intérêts dont s'inspire la Cour de Prusse. Je les ai vu développer bien souvent aussi dans la presse, et en ce moment même plusieurs organes importants du parti national, la *Gazette de Magdebourg* entre autres, en sont arrivés à reconnaître, à l'encontre de la motion de M. Lasker, que, dans les circonstances actuelles, et tant que la Constitution fédérale ne sera pas modifiée de manière à assurer à la Prusse dans la Confédération future la prépondérance qu'elle exerce aujourd'hui au Nord, il ne saurait être utilement question d'une Grande Allemagne unie sous le même sceptre. Les vingt-deux États du Nord réunissent en effet, dit-elle, quarante-trois voix, dont dix-sept assurées à la Prusse, qui, avec celles que lui prêtent en toutes circonstances les petits Duchés de la Saxe, est toujours certaine de réunir la majorité, à moins toutefois qu'il ne s'agisse de résolutions exigeant les deux tiers des voix. Dans ce cas, elle peut se trouver en minorité, comme il est arrivé à l'occasion de la loi sur l'indigénat, que le Conseil fédéral a rejetée en se déclarant incompétent. Mais cette situation, qui permet au Gouvernement prussien de faire prévaloir en général sans conteste sa volonté, serait singulièrement altérée par l'adjonction des deux Royaumes du Midi, la Bavière avec dix voix et le Wurtemberg avec quatre, représentant en population la moitié de la Prusse, et venant avec leurs arrière-pensées autonomes ajouter à l'opposition de la Saxe. Cela n'est pas admissible, à moins de procéder préalablement à une révision complète de la Constitution por-

tant sur la compétence législative, fortifiant le pouvoir exécutif, et instituant un Ministère fédéral avec les pouvoirs les plus étendus sur l'administration, la justice et l'armée de l'Allemagne entière. J'étais donc autorisé de dire dans ma dépêche n° 140 [1], m'appuyant à la fois sur mes entretiens avec des hommes politiques et la lecture attentive des journaux les plus accrédités, que le Gouvernement prussien serait on ne peut plus embarrassé si, par impossible, la Bavière et le Wurtemberg, la circulaire du 7 septembre 1867 en main, voulaient réclamer dans les circonstances actuelles leur admission dans la Confédération du Nord, et assurer par la voie de négociations diplomatiques à leurs institutions et à leur indépendance les garanties indispensables.

M. de Bismarck leur opposerait tant de difficultés et ses exigences seraient telles qu'on ne tarderait pas à reconnaître tout ce qu'il y a d'arrière-pensées prussiennes dans les affirmations nationales du Cabinet de Berlin. S'il s'est arrêté un instant, il y a quelques semaines, aux résolutions les plus violentes, jusqu'à vouloir intervenir en Bavière [2], c'était uniquement parce qu'il voyait par la chute du Prince de Hohenlohe les conventions militaires en danger. En face de ce péril, le seul qui le préoccupait, il a jugé indispensable de faire entendre à Munich, en prenant une attitude des plus comminatoires, qu'il ne laisserait point se constituer un Ministère qui n'offrirait pas à la Prusse, au sujet de l'exécution résolue et en tout état de cause des traités, les garanties les plus formelles. Ce sont ces menaces qui ont fait écarter toute une série de candidats tels que M. de Perglas, M. de Windthorst, M. de Thüngen, M. de Schrenk, et voire même M. de Pfordten, et ont décidé le Roi à offrir le portefeuille des Affaires étrangères à M. le Comte de Bray, qui, en sa qualité de cosignataire des traités de 1866, était tout indiqué, certain d'être agréé par M. de Bismarck. Ce sont aussi ces menaces qui, par ricochet, ont amené M. de Varnbüler, déjà terrifié par le discours du Roi de Prusse, à donner dans sa *Gazette officielle*, au sujet du *casus fœderis*, les explications les plus tranquillisantes [3].

(1) Dépêche du 3 mars.
(2) Cf. Rothan, 28 février.
(3) La correspondance de Saint-Vallier ne fait aucune allusion à cette note de la *Gazette officielle*.

7995. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 23.)

Munich, 6 mars 1870.
(Cabinet, 8 mars; Dir. pol., 9 mars.)

Le Comte de Bray, ainsi que je l'annonçais à Votre Excellence dans ma dernière dépêche[1], est arrivé ici jeudi dernier afin de se rendre compte par lui-même de la situation et de s'expliquer sur les conditions auxquelles il serait disposé à se charger du portefeuille des Affaires étrangères. Depuis lors, il a eu plusieurs entretiens avec le Roi, le Prince de Hohenlohe et divers personnages politiques. Ce qui paraît certain, au milieu des bruits contradictoires qui ont cours sur ses intentions, c'est qu'il demanderait la retraite préalable des deux membres du Cabinet les plus compromis aux yeux du parti patriote, M. de Schlœr, Ministre du Commerce et des Travaux publics, et M. de Lutz, Ministre de la Justice, chargé également, en ce moment, du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes. Le Comte de Bray persistera-t-il à faire du changement de ces deux Ministres une condition *sine qua non* de son acceptation, et le Roi se prêtera-t-il à cette exigence? Nul ne se hasarde ici à répondre par avance à une question qui peut être résolue d'un instant à l'autre et que la prolongation de la crise actuelle rend chaque jour de plus en plus incertaine.

[Les élections complémentaires portent la majorité de la Droite à douze voix au lieu de six et produisent une impression considérable.]

Il s'est passé, il y a quelques jours, un incident dont l'opinion s'est également beaucoup préoccupée. Les Députés progressistes de la Chambre et un grand nombre des membres les plus ardents de leur parti ayant décidé de se réunir dans un banquet, le Prince de Hohenlohe a accepté de s'y rendre. Plusieurs discours ont été prononcés, et le Prince lui-même a pris la parole. Je joins ici une traduction de son allocution[2]. Ainsi que Votre Excellence le remarquera, il n'y est question que de la Patrie allemande, du sentiment allemand qui «doit tout dominer»; de la Bavière et

(1) La dépêche du 2 mars.
(2) La traduction est jointe.

du Roi, il en est dit à peine un mot. Ce toast du Prince de Hohenlohe, accueilli par l'enthousiasme de l'Assemblée, a eu un grand retentissement au dehors. Il est considéré comme la répudiation définitive par le Prince de la situation intermédiaire qu'il a eu si longtemps la prétention de garder entre les partis, et l'acceptation d'une solidarité complète avec les tendances du parti progressiste.

[Le discours de M. de Bismarck en réponse à la motion Lasker continue à être l'objet des commentaires de la presse (1). Les organes du parti national-libéral dans le Sud, plus avisés que ceux du Nord, s'accommodent assez volontiers de l'attitude du Chancelier. «M. de Bismarck, disent-ils, est avant tout un homme pratique, et, tout en n'abandonnant rien de son programme, ce n'est pas lui qui fera la faute d'en compromettre la réalisation par des démarches inopportunes. Dans les cercles politiques, on relève principalement le passage où M. de Bismarck annonce en termes très clairs que la Prusse se fera au besoin une arme du Zollverein pour peser sur les États du Midi. L'expiration de l'union douanière au 1er janvier 1876, bien que très éloignée, est, en effet, envisagée déjà avec anxiété par les chefs du parti autonomiste, et j'entends souvent formuler les craintes que leur cause dès aujourd'hui cette redoutable échéance.» La session des Chambres bavaroises, qui devait durer deux mois, est prolongée jusqu'au 12 avril.]

7996. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Bavière, 248.)

Munich, 7 mars 1870, 10h 10.
(Reçu à 11h 1/4.)

Le Roi a accepté définitivement la démission du Prince de Hohenlohe (2). Le Comte de Bray est nommé Ministre des Affaires étrangères.

(1) Cf. p. 1, note 1.
(2) L'acceptation définitive et officielle du Roi, datée du 7 mars 1870, a été publiée dans les *Mémoires* de Hohenlohe (t. II, p. 102).

7997. Le Comte Daru au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, et au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Particulière. Minute. Prusse, 377[1].)

Paris, 8 mars 1870.

J'ai reçu jeudi dernier[2] la visite de M. le Baron de Werther. Il m'a parlé de différentes affaires qu'il était chargé de traiter avec moi; puis, cette conversation terminée : « Permettez-moi, m'a-t-il dit, non pas comme Ambassadeur, mais en mon nom personnel, de vous demander si vous avez été plus content du dernier discours de M. le Comte de Bismarck au Parlement fédéral[3] que vous ne l'aviez été du discours du Roi à l'ouverture de cette Assemblée[4]. »

J'ai répondu : « Le Ministre de l'Empereur ne saura rien de cette conversation, puisque ce n'est plus à l'Ambassadeur du Roi de Prusse que je m'adresse. Je consens d'autant plus volontiers à accepter cette situation qu'elle me met plus à l'aise pour vous dire franchement mon impression sur le discours de M. de Bismarck. J'ai été satisfait de voir M. le Chancelier fédéral repousser, quant à présent, l'admission du Grand-Duché de Bade dans la Confédération de l'Allemagne du Nord; mais, en approuvant l'acte, j'aurais cependant des réserves à faire sur le langage, et, puisque vous m'y conviez, je vous ferai connaître toute ma pensée. Voici mes observations.

« Si M. de Bismarck en fait refuse de se prêter actuellement à l'annexion des États du Grand-Duc de Bade au territoire fédéral, il revendique en droit la faculté de l'effectuer le jour où il le jugerait convenable. Il a contesté l'opportunité de cette mesure dans le moment présent; il a fait valoir les services que le Grand-Duché de Bade pourrait rendre à la cause commune en restant membre de l'Allemagne méridionale, mais il a clairement fait

[1] La plus grande partie de cette dépêche a été reproduite par Émile Ollivier (t. XIII, p. 73-76).

[2] Le 3 mars.

[3] En réponse à la motion Lasker. Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février.

[4] Cf. Benedetti, 15 février.

entendre que, le jour venu, il n'hésiterait pas à réunir et Bade et le reste au même centre fédéral ou unitaire.»

M. de Werther m'a interrompu pour me faire remarquer que M. de Bismarck renvoyait la réalisation de ses projets à une époque fort éloignée, quand plusieurs lustres se seraient écoulés, autant voudrait dire aux Calendes grecques, a-t-il ajouté.

«Je l'ai remarqué certainement, ai-je repris, et l'on ne peut que se féliciter de cet ajournement à une époque lointaine de toute entreprise qui troublerait la paix. Mais je n'en ai pas moins deux réserves à faire sur le fond même du discours de M. de Bismarck.

«En premier lieu, je l'avouerai, j'ai peine à comprendre ce que deviennent les traités, s'il est permis au Premier Ministre d'une grande Puissance de dire publiquement qu'à une époque quelconque il prendra ce qui pourra lui convenir et ce qui ne lui appartient nullement, en dépit de toutes les conventions existantes. J'aime la paix, mais je regarde comme une condition essentielle, absolue, de son maintien en Europe l'observation réciproque de la parole donnée. Tout l'ordre social repose sur ce principe, qui est en même temps le fondement de l'indépendance des petits États. Autrement, il n'y a plus que la force dans le monde, entre les Gouvernements il n'existe que des trêves momentanées, et ce système de pondération et d'équilibre si sagement adopté dans les temps modernes comme la base des rapports internationaux peut à chaque moment être remis en question par l'absorption des petits États dans les grands. M. le Comte de Bismarck ne m'a pas paru suffisamment pénétré de cette vérité, si j'en juge par son langage : c'est là ma première observation.

«La seconde, ai-je ajouté, est plus délicate à formuler, et il faut réellement que je me dépouille de mon caractère de Ministre des Affaires étrangères pour que je puisse vous la soumettre. Le parti national-libéral vous donne, si je ne me trompe, quelque embarras en Allemagne et vous en donnera de plus grands de jour en jour si, comme vous me l'assurez et comme j'aime à le croire, M. le Comte de Bismarck veut la paix et abandonne toute pensée de réaliser quant à présent les vues politiques et les projets de ce parti. Est-il dès lors bien prudent de lui montrer, même dans un avenir assez éloigné, la satisfaction certaine de ses ambitions et de ses espérances? Le langage de M. le Chancelier fédéral n'a-t-il

pas contribué puissamment depuis 1866 à exciter les ardeurs de ce parti qu'il a peine à contenir aujourd'hui? Je retrouve dans son dernier discours quelque chose de cette même tendance, et, puisque vous me permettez de vous le dire, quand on crée des courants d'opinion dans un pays, quand on fait appel aux passions, on n'est pas toujours sûr de les diriger à son gré et de leur faire attendre la satisfaction qu'elles réclament. Elles vous emportent, on y résiste, on croit les dominer : elles vous dominent.

« — C'est, en effet, m'a répondu M. le Baron de Werther, une passion nationale en Allemagne que l'unité. M. de Bismarck ne l'a pas créée; il l'a trouvée déjà forte; elle existe dans les esprits, et vous le savez, vous qui avez vécu de la vie publique, quand on parle dans les assemblées, on est bien obligé de se mettre un peu dans le courant de l'opinion régnante, ne fût-ce que pour faire accepter des tempéraments et des délais dont, autrement, elles ne s'accommoderaient pas. Il ne faut pas les heurter de front. Mais, je vous le répète, M. de Bismarck n'a nullement la pensée de troubler la paix de l'Europe. Il a assez à faire chez lui pour ne pas cherchez des embarras au dehors. »

J'ai remercié M. le Baron de Werther de cette déclaration, sur laquelle notre entretien s'est terminé.

Je ne croirais pas prudent néanmoins d'y voir un motif de sécurité complète. Le danger que nous côtoyons depuis 1866 peut n'être pas imminent, il n'en est pas moins réel. Lors des derniers événements de Bavière, M. de Bismarck n'a peut-être pas été fort éloigné de penser que l'occasion était favorable pour frapper un grand coup et brusquer le mouvement unitaire [1].

Si ce péril a existé, il semble passé aujourd'hui. Il faut cependant que nous soyons toujours en mesure de conjurer de pareilles éventualités. Nous devons garder une grande réserve dans tout ce qui touche aux affaires de l'Allemagne; il nous importe surtout de ne fournir au Cabinet de Berlin par nos démarches ou nos paroles aucun prétexte pour exciter les susceptibilités nationales. Notre but n'est pas d'aller au-devant d'un dissentiment. Tous nos efforts tendent au contraire à affermir la paix en nous maintenant sur le terrain du *statu quo*, et, bien loin de rechercher les compli-

(1) Cf. Rothan, 28 février.

cations, notre désir serait de les voir définitivement écartées par une renonciation mutuelle à tout projet belliqueux. Mais nous ne sommes pas les maîtres des événements, et c'est pour nous un devoir de régler notre conduite sur celle de la Prusse. Nous serons toujours prudents, mais nous sommes aussi fermes et résolus. Je vous recommande de suivre attentivement la marche des événements, et de me prévenir dès que vous apercevrez le moindre symptôme qui puisse m'éclairer sur les dispositions du Cabinet de Berlin, afin que je sois toujours en mesure de prendre les résolutions nécessaires. Je fais appel à la fois à votre sollicitude attentive et à votre prudence.

7998. Le Comte Daru à Tiby, Chargé d'Affaires à Munich. (Confidentielle. Orig. Bavière, 248, n° 7.)

Paris, 8 mars 1870.

L'intérêt avec lequel je suis les événements qui se passent en Allemagne me fait attacher une sérieuse importance au dernier vote des Chambres bavaroises[1]. Je tiens à m'expliquer avec vous sur les rapports de la crise actuelle avec la politique de la Prusse.

Depuis 1866, le Cabinet de Berlin poursuit l'union des États qui composent l'Allemagne du Nord avec les États du Sud. C'est la pensée non seulement du Roi et du Chancelier fédéral, mais aussi celle d'un parti puissant en Allemagne, les nationaux-libéraux, qui ont de nombreuses ramifications en Bavière et en Wurtemberg, et surtout dans le Grand-Duché de Bade. Je suis cependant porté à croire que M. de Bismarck, plus prudent que ce parti, tient avant tout à ne pas compromettre, en ce moment, les résultats par lui conquis en 1866.

Aussi, la lutte qui s'est engagée au sein des Chambres bavaroises mérite de fixer l'attention plutôt par les conséquences éloignées que par les effets immédiats qu'elle peut avoir. A moins que la

[1] Allusion au vote de l'adresse qui détermina la démission de Hohenlohe. L'adresse fut votée par la Chambre haute le 28 janvier et par la Chambre des Députés le 10 février.

Couronne, d'un côté, et les partis, de l'autre, ne conduisent les choses au point d'amener des désordres matériels et de faire naître ainsi un prétexte d'intervention (ce qui me paraît peu probable), il n'y a rien de grave à redouter quant à présent. Mais, comme le Cabinet de Berlin ne renonce pas à franchir le Mein, à une époque plus ou moins éloignée, et qu'il laisse assez voir la persistance de sa volonté alors même qu'il résiste aux impatiences des nationaux-libéraux [1], nous avons à nous demander si les événements de Bavière ne lui fourniront pas un jour, l'occasion de faire un nouveau pas dans la voie qu'il poursuit. On peut essayer de franchir le Mein matériellement ou moralement. Le franchir matériellement serait un acte de témérité, et pour le tenter il faudrait être prêt à braver les éventualités d'un conflit européen.

Par différents motifs qu'il serait trop long d'examiner, je ne crois pas que la Prusse soit présentement prête à s'engager dans une telle entreprise.

Au nombre des considérations qui la retiendraient sur cette pente, une des plus puissantes, si je ne me trompe, serait l'état de l'opinion publique en Russie.

On compte et l'on a peut-être des raisons de compter à Berlin sur le concours du Cabinet russe, dans le cas où nous prendrions l'initiative d'une agression contre l'Allemagne, surtout si l'Autriche y concourait avec nous. Mais l'on est moins certain d'obtenir l'appui de la Russie, dans le cas où l'on prendrait l'initiative d'une agression contre la Bavière et le Wurtemberg. Les journaux de Saint-Pétersbourg et de Moscou s'expliquent sur ce point assez nettement dans leur polémique quotidienne. Le langage tenu depuis quelque temps dans les cercles politiques, et justement à l'occasion des affaires de Bavière, ne diffère pas de celui de la presse. Or, le mouvement de l'opinion publique n'est nulle part sans influence sur les résolutions des Gouvernements, et il pourrait arrêter l'Empereur Alexandre, dont les finances sont d'ailleurs engagées pour quelques années par les dépenses que nécessitent les entreprises de chemins de fer.

Le Roi de Prusse, de son côté, a des embarras intérieurs. Le

[1] Cf. le langage de Daru dans son entretien avec Werther, dans la précédente dépêche.

Chancelier fédéral et le Parlement ne sont pas toujours d'accord. Ils pourraient se trouver gravement divisés sur les modifications à introduire en 1871 dans la Constitution en ce qui concerne l'effectif et le budget de l'armée. Des divergences de vues existent sur d'autres points et peuvent créer des difficultés à M. le Comte de Bismarck dans ses rapports avec le parti conservateur au sein de la Chambre des Seigneurs, comme dans ses rapports avec le parti national dans la Chambre des Députés, bien que de part et d'autre on semble disposé à ajourner, au moins jusqu'après les prochaines élections, toute résolution propre à augmenter les causes de dissentiment. Je crois donc que, sans abandonner aucun de ses projets, le Gouvernement prussien considère comme inopportun d'en poursuivre aujourd'hui l'exécution, et je ne suppose donc pas que nous ayons à craindre de le voir traverser matériellement le Mein.

J'en conclus qu'il n'existe, dans l'état présent des choses, aucune raison qui nous oblige à déterminer la ligne de conduite que nous aurions à suivre dans l'hypothèse où la Cour de Prusse sortirait de la politique prudente qui l'emporte en définitive dans ses conseils. Le danger pour l'avenir peut être grand, et nous ne devons pas le perdre de vue, mais, s'il est réel, il ne paraît pas imminent : il semble, au contraire, momentanément écarté par notre attitude à la fois pacifique et ferme, par les tendances de l'opinion publique en Russie, par un ensemble de faits qui prouvent au Chancelier fédéral et à son Souverain que l'achèvement de leur œuvre serait une entreprise très hasardeuse aujourd'hui.

Mais il ne serait pas impossible que, l'occasion se présentant, on ne sût pas résister à la tentation de faire quelque chose en Bavière ou ailleurs contre le parti autonomiste, et pour appuyer la politique d'unification de l'Allemagne. C'est ce que j'appellerais passer le Mein moralement : on s'abstiendrait d'actes de violence et de mesures de coercition, mais on ne reculerait pas devant une ingérence quelconque dans les affaires intérieures des pays voisins. C'est là tout ce qui me semble à redouter en ce moment.

Je voudrais être toujours en mesure, si des conjonctures semblables survenaient, d'apprécier en temps opportun le parti que nous aurions à prendre. Je vous recommande donc de redoubler d'attention et de vigilance. Je vous recommande, en même temps,

IMPRIMERIE NATIONALE.

une réserve très grande en tout ce qui concerne les affaires intérieures de l'Allemagne. Une démarche prématurée, un mot imprudent suffiraient pour mettre en cause les susceptibilités nationales, et pourraient fournir au Cabinet de Berlin un moyen facile d'agiter l'opinion contre nous. Notre but n'est pas d'aller au-devant d'un dissentiment. Tous nos efforts tendent, au contraire, à affermir la paix en nous maintenant sur le terrain du *statu quo*, et, bien loin de rechercher les chances de complications, notre désir serait de les voir définitivement écartées. Mais nous devons régler notre conduite sur celle de la Prusse, et c'est afin de nous trouver toujours en mesure de connaître ses intentions et ses vues à l'égard des États du Sud, sans engager prématurément notre liberté d'action, que je fais appel à votre sollicitude attentive en même temps qu'à votre prudence.

7999. Le Comte Daru au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Particulière. Minute. Autriche, 501.)

Paris, 8 mars 1870.

J'ai communiqué à l'Empereur votre lettre particulière et confidentielle du 2 mars.

Nous croyons savoir que la candidature du Duc d'Alençon au Trône d'Espagne est abandonnée, aussi bien que celle du Duc de Montpensier. On peut s'attendre à de graves événements de l'autre côté des Pyrénées par suite de la fatigue qui s'empare des esprits, et de la nécessité d'arriver à une solution qui sera peut-être le signal de la guerre civile.

L'avènement de M. Bratiano aux affaires en Roumanie serait une cause d'embarras pour nous, et peut-être aussi une cause de désordres. Si le Prince Charles croit sauver son pouvoir en se mettant dans les mains du parti révolutionnaire, il se trompe. Je vous engage à surveiller attentivement ce qui va se passer dans les Principautés, afin d'arrêter s'il se peut, de concert avec l'Autriche, les conséquences fort menaçantes du retour de M. Bratiano au pouvoir.

Votre conversation avec l'Archiduc Charles sur la visite du Roi de Prusse à Saint-Pétersbourg et sur les motifs qui l'ont déter-

miné à faire ce voyage m'a vivement intéressé. Déjà j'avais appris d'autre part que M. le Comte de Bismarck ne semblait pas tranquille sur la durée de l'alliance qui existe depuis les derniers événements de Pologne entre la Prusse et la Russie, et manifestait quelque déplaisir du mouvement d'opinion qui se révèle dans la presse russe contre la politique prussienne. Je vous serai reconnaissant de recueillir avec soin tous les symptômes qui pourraient m'éclairer sur la situation relative des deux Cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin. Ces renseignements me seront fort utiles pour la conduite que nous aurons à tenir à l'égard de chacune d'elles.

8000. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 24.)

Munich, 9 mars 1870.
(Cabinet, 11 mars; Dir. pol., 12 mars.)

Ainsi que je l'ai annoncé à Votre Excellence par le télégraphe [1], la crise ministérielle est aujourd'hui [2] terminée, après plusieurs semaines d'hésitations et de pourparlers. Le Roi s'est décidé à donner un successeur au Prince de Hohenlohe, et le Comte de Bray a consenti à accepter cette succession. Ce n'est certes pas de son plein gré que Sa Majesté s'est déterminée à prendre cette résolution. Peu enclin à s'occuper des affaires publiques, jaloux cependant de son autorité, circonvenu d'ailleurs par un entourage qui appartient presque exclusivement au parti progressiste, le Roi s'est montré jusqu'au dernier moment fidèle à un Ministre auquel il était habitué, qui évitait de trop contrarier ses goûts, et dont la présence au pouvoir le garantissait de toute complication du côté de Berlin. Mais le Prince de Hohenlohe, quelles qu'aient pu être ses tergiversations intimes, a finalement maintenu sa résolution première, et le Roi a dû lui chercher un successeur. Votre Excellence sait que le Prince avait appelé lui-même le choix du Souverain sur le Comte de Bray. Le Comte de Bray est un des

[1] Cf. le télégramme du 7 mars.

[2] La date de la dépêche a été grattée et modifiée; elle a sans doute été rédigée le 7 mars.

membres les plus anciens et les plus distingués de la Diplomatie bavaroise. Il a déjà été deux fois Ministre des Affaires étrangères, notamment en 1848, à l'époque de l'émeute suscitée par Lola Montès et de l'abdication du Roi Louis. Successivement Représentant de la Bavière à Berlin, à Saint-Pétersbourg et à Vienne, il occupe ce dernier poste depuis dix ans, et a signé en qualité de second Plénipotentiaire, avec M. de Pfordten, les traités de 1866. Il compte aux premiers rangs de la société bavaroise, et est membre héréditaire de la Chambre des Pairs. Quant à son caractère personnel et à ses tendances politiques, les avis sont à peu près unanimes. C'est, paraît-il, un esprit mesuré, disposé à la conciliation, dont la modération même toucherait parfois au manque de fermeté. Ses inclinations le portent de préférence du côté du parti patriote; ses relations de société et de famille agiront auprès de lui dans le même sens. On ne croit pas toutefois qu'il cherche à imprimer à la politique de la Bavière une direction exclusive et préconçue, et l'on pense qu'il s'efforcera plutôt de s'inspirer des circonstances et de suivre les mouvements de l'opinion.

En venant à Munich avant d'avoir pris une résolution, le Comte de Bray, comme je l'ai mandé à Votre Excellence[1], a voulu sonder par avance le terrain, et se rendre compte des conditions auxquelles il lui paraîtrait possible de se charger du portefeuille des Affaires étrangères. C'est ainsi que, pendant ces derniers jours, il aurait demandé au Roi de consentir au remplacement préalable du Ministre du Commerce et du Ministre de la Justice[2], ou tout au moins de confier le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes, en ce moment vacant, au Baron de Lerchenfeld, Président de la Régence de Haute-Franconie, qui appartient par ses opinions au parti patriote. M. de Schlœr, Ministre du Commerce, est en effet, parmi les membres actuels du Cabinet, celui que son passé et ses tendances rapprochaient le plus du Prince de Hohenlohe et que le parti patriote supporte le plus malaisément : la Droite ne peut lui pardonner, notamment, son vote dans la première session du Parlement douanier, lors de la proposition Bamberger[3]. Quant à M. de Lutz, Ministre de la Jus-

(1) Cf. Tiby, 2 mars.

(2) Cf. Tiby, 6 mars.

(3) Dans la séance du 18 mai 1868. — Cf. Benedetti, 19 et 21 mai 1868.

tice, qui est également chargé en ce moment du Ministère de l'Instruction publique et des Cultes, ses relations privées avec le Roi, auprès duquel il a autrefois rempli les fonctions de secrétaire particulier, non moins que le soin avec lequel il s'efforce de se maintenir entre les deux partis et de sauvegarder avant tout sa situation personnelle, expliquent le désir du Comte de Bray de ne pas conserver à ses côtés un Collègue douteux. Quoi qu'il en soit des démarches qu'il aurait faites pour amener le Roi à consentir au remplacement de ces deux Ministres, le Comte de Bray a finalement cédé devant la résistance qu'il a rencontrée, et il s'est déterminé à accepter purement et simplement l'héritage du Prince de Hohenlohe. Doit-il obtenir gain de cause plus tard? Quelle sera d'ailleurs l'attitude des Chambres en face des Ministres lors de la discussion du budget? La majorité se contentera-t-elle de sa victoire présente sans prétendre à d'autres modifications dans le Cabinet? Il y a là une incertitude que l'avenir seul peut éclaircir et contre laquelle le Comte de Bray a voulu sans doute se prémunir en stipulant que le poste de Vienne lui serait provisoirement réservé. Les trois autres membres du Cabinet sont restés d'ailleurs en dehors de toute discussion. M. de Pfretzschner, Ministre des Finances, est un ancien fonctionnaire parvenu par grades successifs au poste qu'il occupe et sans caractère politique bien tranché. Le Général de Pranckh, Ministre de la Guerre, se renferme dans ses attributions spéciales, et la Droite lui sait gré d'avoir conservé à l'armée bavaroise, lors de sa réorganisation à la suite des événements de 1866, son caractère particulier d'originalité, tout en la mettant en harmonie avec les institutions militaires prussiennes. M. Braun, Ministre de l'Intérieur, n'est qu'un personnage secondaire.

La chute du Prince de Hohenlohe, après la lutte engagée dans le pays depuis plus d'un an, est certes un échec infligé par leurs adversaires aux progressistes, et dont on ne peut méconnaître la signification. Il ne faudrait pas toutefois exagérer outre mesure le succès remporté en ce moment par les patriotes. Malgré la position prépondérante que le Ministre des Affaires étrangères occupe dans le Cabinet, l'avènement du Comte de Bray ne constitue pas, à vrai dire, une évolution parlementaire transférant le pouvoir d'un parti à un autre. Tel qu'il est aujourd'hui composé, le Minis-

tère ne peut être considéré ni comme l'organe des progressistes ni comme celui des patriotes. C'est ce qu'on appelle ici un Ministère *bureaucratique :* de là peut venir, suivant les circonstances, sa dissolution ou sa durée. Quelle que soit la persistance avec laquelle ils ont poursuivi la retraite du Prince de Hohenlohe, les patriotes ne se dissimulent pas d'ailleurs les graves difficultés en face desquelles l'inauguration d'une politique entièrement nouvelle les placerait inévitablement. S'exposer à une rupture avec le Cabinet de Berlin ne saurait entrer dans leur pensée. Si quelques esprits ardents sont disposés à faire bon marché des liens de toute sorte qui unissent la Bavière au reste de l'Allemagne, si d'autres, emportés par leurs passions religieuses, ne renoncent pas à s'emparer du pouvoir pour gouverner dans des vues exclusives, la grande masse des patriotes a des visées moins hautes et juge la situation plus prudemment. « Nous ne sommes pas encore un parti, disait récemment un des chefs de la Droite, le Docteur Jörg, nous sommes une opposition. » C'est qu'en effet les conservateurs comptent dans leurs rangs bien des nuances diverses, et qu'ils subissent la pression du sentiment national, même en n'en partageant pas les tendances extrêmes.

Ils ne peuvent oublier que leurs adversaires sont en nombre presque égal ; ils savent qu'ils ont dû en quelque sorte faire violence au Roi pour qu'il se séparât du Prince de Hohenlohe ; ils sentent peser sur eux non seulement les obligations éventuelles du traité d'alliance militaire, mais la solidarité immédiate et bien plus puissante que le Zollverein leur impose. On peut donc croire que, contenus par la force des choses, ils ne pousseront pas trop loin leur succès. Le Prince de Hohenlohe les inquiétait par ses tendances prussiennes, ses complaisances secrètes ou avouées envers M. de Bismarck, surtout par son insistance à vouloir sortir du *statu quo* et rattacher le Sud au Nord par de nouveaux liens. Il leur suffira sans doute que son successeur observe une plus grande réserve vis-à-vis du Gouvernement prussien, se montre plus réellement disposé à s'entendre avec le Cabinet de Stuttgart, à grouper autant que possible les forces du Sud, et, suivant le programme de M. de Varnbüler, à se mettre en mesure d'obtenir, le cas échéant, du Cabinet de Berlin qu'il compte sérieusement avec l'Allemagne méridionale. En dehors des dispositions personnelles

du Comte de Bray, qui restent à connaître et sur lesquelles je ne puis encore éclairer Votre Excellence, le dénouement de la crise actuelle ne semble pas devoir provoquer en ce moment de plus grandes exigences de la part du parti patriote, en ce qui concerne la politique extérieure. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les exagérations dont la presse étrangère et notamment la presse française se sont fait l'écho dans ces derniers temps ne répondent en rien à la réalité présente, et que, dans ce pays si monarchique, le Roi, quelque mécontentement que son attitude ait pu causer à une partie de la nation, demeure respecté et le Trône inattaqué.

P.-S. — Le Roi a écrit au Prince de Hohenlohe une lettre conçue en termes très flatteurs pour lui annoncer qu'il le nommait Conseiller d'État (*Staatsrath*) en service extraordinaire et *capitulaire de Saint-Hubert*[1]. L'ordre de Saint-Hubert, en dehors de la Famille royale, n'est accordé qu'à quelques hauts personnages.

8001. Le Comte Daru à Tiby, Chargé d'Affaires à Munich. (Orig. Bavière, 248, n° 8.)

Paris, 10 mars 1870.

Avant son départ de Vienne, M. le Comte de Bray a eu avec M. le Duc de Gramont un entretien sur l'état actuel des choses en Bavière. Je crois utile de vous donner connaissance de la dépêche que notre Ambassadeur m'a écrite à ce sujet[2], et vous en trouverez la copie sous ce pli, mais je vous prie de considérer cette communication comme tout à fait confidentielle.

8002. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 31.)

Berlin, 10 mars 1870.
(Cabinet, 12 mars; Dir. pol., 14 mars.)

L'Ambassadeur d'Angleterre a été chargé par son Gouvernement de faire part au Cabinet de Berlin des instructions qui ont été don-

(1) Lettre du 7 mars, citée dans les *Mémoires* de Hohenlohe (t. II, p. 102).
(2) Cf. Gramont, 2 mars, n° 32.

nées au Consul général de Sa Majesté Britannique à Bucarest, relativement aux persécutions dont les Israélites sont de nouveau l'objet dans les Principautés-Unies. Lord Loftus ayant bien voulu m'entretenir de la démarche dont il s'est acquitté, je me suis trouvé en mesure de revenir sur ce sujet dans une conversation que j'ai eue avant-hier avec M. le Comte de Bismarck. J'ai trouvé le Chancelier dans les dispositions qu'il m'avait déjà témoignées et dont je vous ai rendu compte (1). Mais, en m'exprimant le désir d'éviter tout acte d'ingérence pouvant faire supposer que la Prusse exerce une influence particulière sur les résolutions du Gouvernement moldo-valaque et dont elle deviendrait en quelque sorte solidaire ou responsable, il m'a paru reconnaître qu'il ne pouvait s'abstenir entièrement de seconder les efforts faits par les autres Puissances en cette circonstance. En se réservant de prendre préalablement connaissance des derniers rapports venus de Bucarest, il m'a même donné lieu de croire que le nouveau Consul général de la Confédération dans les Principautés recevra l'ordre de faire entendre, à titre officiel ou officieux, des conseils conformes à ceux dont Votre Excellence a cru devoir prendre l'initiative, de concert avec le Gouvernement anglais.

Pour justifier son attitude, M. de Bismarck a également invoqué les difficultés que rencontre le Gouvernement du Prince Charles. Suivant le Chancelier, ces difficultés se seraient sensiblement aggravées durant ces derniers temps (2), et le Prince verrait approcher le moment où il ne lui resterait plus d'autre alternative que de chercher à les surmonter par un coup d'État, ou de renoncer à la mission qu'il remplit dans les Principautés. Le Prince Antoine de Hohenzollern, qui se trouve en ce moment à Berlin, s'est lui-même exprimé dans ce sens en s'entretenant de la situation que les partis créent à son fils à Bucarest. Il se montre, m'assure-t-on,

(1) Cf. Benedetti, 25 février, n° 24.

(2) Depuis l'émotion suscitée par les débats de la Chambre roumaine sur la question juive, en janvier, s'était produite, le 7 février, la démission du ministre de l'Intérieur, Kogalniceanu, qui avait entraîné bientôt celle du Cabinet Démètre Ghika, le 8. Il avait été remplacé par un Cabinet Golescu (Sturdza, *Charles Ier, Roi de Roumanie,* t. Ier, p. 565-566). — Cf. t. XXVI, p. 305, note 1.

fort ému de l'élection du Prince Couza [1], et il y voit un symptôme précurseur de prochaines et graves complications.

La correspondance de M. Mellinet [2] permet sans doute à Votre Excellence d'apprécier le véritable état des choses dans les Principautés-Unies.

8003. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru.
(Orig. Prusse, 377, n° 32.)

Berlin, 10 mars 1870.
(Cabinet, 12 mars; Dir. pol., 14 mars.)

Se faisant l'écho du dissentiment qui a éclaté entre M. de Bismarck et le parti national à l'occasion de la motion présentée par Lasker, les journaux libéraux et officieux ont en quelque sorte continué le débat dont elle a été l'objet au sein du Parlement [3]. On a récriminé de part et d'autre, s'adressant mutuellement des reproches d'où l'on peut conclure qu'il n'y a plus rien à attendre des efforts tentés, avant l'ouverture de la session, dans le but de concerter un accord qui aurait définitivement rapproché du Gouvernement la fraction des nationaux. Votre Excellence sait que ce parti, assez nombreux dans la Chambre prussienne, comme dans le Parlement, pour former la majorité en s'unissant à la Droite ou à la Gauche, avait énergiquement combattu le Cabinet de M. de Bismarck avant la guerre, et qu'il lui a au contraire prêté son concours depuis la conclusion de la paix. Cette conduite lui a été suggérée par le désir de ne pas entraver l'œuvre unitaire qui forme, avec l'établissement d'institutions sincèrement parlementaires, tout son programme. Aussi n'a-t-il cessé de faire des réserves en ce qui concerne le régime constitutionnel imaginé par le Chancelier. Il a fait plus, et, fidèle à ses opinions, il a, dans la dernière session, pris l'initiative

(1) Le prince Couza avait été élu député dans le district de Mehedintzi (Turnu-Severin) le 8 février, le jour même de la démission du Ministère Ghika. Lorsque la Chambre lui eut notifié son élection, il la remercia, en déclarant que des raisons importantes l'empêchaient d'accepter le mandat qui lui était offert. L'incident n'eut donc pas de suite. (Cf. Sturdza, t. Ier, p. 570.)

(3) Agent et consul général à Bucarest.

(2) Cf. p. 1, note 1.

d'une proposition tendant à constituer un Ministère fédéral responsable[1], et tenté, dans la session actuelle, de déterminer le Gouvernement à admettre sans plus de retard le Grand-Duché de Bade dans la Confédération. Ayant rencontré, sur l'un et l'autre point, la résistance invincible que lui a opposée M. de Bismarck, on conçoit qu'il soit aujourd'hui moins disposé qu'il ne l'a été durant les trois dernières années à le seconder, et c'est dans ce sens que se sont exprimés les organes des libéraux dans la presse. Il est donc vraisemblable que le Gouvernement et les nationaux se présenteront aux prochaines élections, sinon pour se combattre, du moins sans s'être concertés.

La situation qui est ainsi faite à M. de Bismarck mérite d'autant plus d'être relevée qu'il n'a pas moins mécontenté les conservateurs que les libéraux, ainsi que je vous en ai rendu compte, et qu'il se trouve sous ce rapport en présence de difficultés plus sérieuses que celles qu'il a dû surmonter dans d'autres circonstances. Je m'empresse cependant d'ajouter qu'il lui reste un prestige et une influence personnelle qui lui permettront de soutenir la lutte, si elle est engagée, et d'attendre les événements pour triompher de ces embarras en faisant, au besoin, des concessions opportunes si les circonstances viennent à l'exiger. Déjà ses journaux s'emploient à représenter sa politique comme plus conforme aux véritables intérêts de la *patrie allemande* que celle qui lui est conseillée par les nationaux. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* met notamment le plus grand soin à démontrer que, dans son récent discours, le Chancelier s'est montré animé de sentiments non moins nationaux et patriotiques que ceux dont M. Lasker s'est fait l'organe. Dans ce but, elle a reproduit et commenté deux articles du *Morning Post* de Londres dans lesquels ce journal, donnant son approbation à son langage, constate que M. de Bismarck veut fermement l'union de tous les États allemands, et qu'il poursuit cette œuvre avec l'habileté et la persévérance qui le distinguent.

Tel est, d'ailleurs, mon sentiment personnel, et c'est dans cette conviction que j'ai si souvent signalé, dans ma correspondance, les efforts incessants du Cabinet de Berlin pour provoquer dans

(1) En avril 1869. — Cf. Benedetti, 16 et 21 avril 1869.

le Midi de l'Allemagne des manifestations favorables à ses desseins. Ces tentatives n'ont pas jusqu'ici obtenu tout le succès qu'il én attendait; mais il serait puéril de se dissimuler qu'il a réussi à constituer un parti considérable qui appelle ouvertement de tous ses vœux l'accession à la Confédération du Nord des pays situés au sud du Mein. Ce parti triomphera-t-il, dans un avenir plus ou moins prochain, de l'opposition des particularistes? M. de Bismarck l'espère, et il ne néglige rien pour préparer ce dénouement, dans la persuasion que, s'il ne lui est pas permis d'user de violence pour atteindre ce but, il peut unir le Nord au Midi, le jour où on le voudra, avec une égale spontanéité de part et d'autre, sans craindre d'exposer l'Allemagne à d'aussi graves périls, ou du moins en trouvant dans une pareille éventualité les avantages d'une position également forte sous le double rapport militaire et politique. C'est ce qu'il s'est appliqué à établir dans son discours[1], en soutenant que, au lieu de l'admettre isolément dans la Confédération, il était préférable de conserver dans le groupe du Midi le Grand-Duché de Bade, qui est l'auxiliaire et le meilleur défenseur des intérêts du Nord. Il n'a, d'ailleurs, laissé subsister aucun doute sur l'objet de sa politique en Allemagne, rappelant à plusieurs reprises qu'il poursuit le même résultat que ses contradicteurs, et qu'il ne diffère avec eux que sur les moyens propres à l'obtenir. Il est clair aujourd'hui qu'il croirait pouvoir tout entreprendre avec le concours des populations ou celui des Gouvernements d'au delà du Mein, et l'obstacle qu'il cherche à vaincre réside donc uniquement dans la fermeté des partis qui, dans le Midi, repoussent l'union avec le Nord. C'est un point qu'il nous importe de ne pas perdre de vue, et nous ne saurions être surpris de l'énergie qu'il a développée pour soutenir le Prince de Holenlohe et pour prévenir l'avènement au pouvoir des particularistes bavarois. Je ne crois pas me tromper en supposant qu'il n'est pas resté étranger à la nomination de M. le Comte de Bray. Choisi pour mettre temporairement un terme à une crise qui ne pouvait plus se prolonger, cet homme d'État semble devoir laisser les choses dans la situa-

[1] Le discours du 24 février. — Cf. t. XXVI, p. 305, note 1; Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février.

tion où il les a trouvées, et l'avenir est réservé, s'il n'est garanti, au Ministre qu'il remplace et à ses amis. C'est ainsi du moins qu'on envisage à Berlin le dénouement qui a prévalu à Munich, et il m'a semblé que je devais, à cette occasion, dénoncer de nouveau les vues du Cabinet de Berlin, et vous signaler l'attitude qu'il a prise et qu'il garde en présence des circonstances actuelles et de l'impatience des partis qui siègent au Parlement de l'Allemagne du Nord.

P.-S. — La *Correspondance provinciale,* publiée par le Ministère de l'Intérieur, contient dans son numéro d'hier soir une note dans laquelle elle se félicite de la nomination de M. de Bray; elle en conclut que le Gouvernement bavarois ne peut que persévérer dans la conduite patriotique suivie par le Prince de Hohenlohe. J'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint la traduction [1].

8004. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (Très confidentiel. Orig. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 10 mars 1870.
(Dir. pol., 29 mars.)

Je réponds aux différentes questions posées dans votre seconde lettre chiffrés du 5 mars [2].

Au sujet de la santé de l'Empereur Alexandre et des sentiments politiques du Grand-Duc héritier, je ne puis que vous confirmer les informations précises que j'ai eu l'honneur de vous adresser dans ma dépêche confidentielle du 5 courant.

Oui, l'Empereur ne s'est jamais mieux porté. Jamais il n'a été plus dispos, ni plus actif de corps et d'esprit. Oui, le Grand-Duc héritier passe, à juste titre, pour le représentant du parti russe, et par conséquent pour l'adversaire du parti prussien et étranger.

Pour ce qui est du voyage que le Roi de Prusse aurait l'intention de faire à Saint-Pétersbourg, dans le but de lutter par une démarche amicale contre les tendances du Tsarévitch, j'ai envoyé aux renseignements sans rien apprendre d'exact. Ce bruit avait

(1) La traduction est jointe en annexe.
(2) Cf. Daru, confidentielle, 5 mars.

déjà été mentionné dans quelques journaux. Le Roi, devant qui l'on lisait cette nouvelle, en aurait ri d'abord, mais n'en aurait pas formellement repoussé la possibilité. L'on pense à la Légation de Prusse que ce voyage (que l'on aurait désiré voir s'accomplir) n'aura pas lieu, en raison du grand âge de Sa Majesté. Pour moi, je dirai que, si cette visite était faite, même dans les conditions les plus tendres et les plus démonstratives, il ne faudrait pas y attacher plus d'importance politique qu'à la surprise du grand cordon de Saint-Georges [1].

Quant à la Grande-Duchesse héritière, elle partage d'autant plus les sentiments de son époux à l'égard de la Prusse qu'elle aime son pays, envisage avec tristesse les envahissements dont il a été et est encore la victime.

Tout dernièrement, à un souper de la Cour, en causant avec Son Altesse Impériale de la mission que j'avais remplie près du Roi Christian un mois avant la guerre [2], j'ai pu discrètement amener la Grande-Duchesse héritière à manifester la vive impression de son cœur. Elle a témoigné de son admiration pour la conduite chevaleresque de son père, qui, pour satisfaire au sentiment patriotique, avait soutenu sans espoir une lutte inégale plutôt que de céder, comme l'y autorisait la faiblesse numérique de son armée.

Je puis donc, en réponse aux questions que vous m'adressez au sujet de la Tsarévna, affirmer que, dans ma conscience, la Grande-Duchesse n'est pas favorable à la Prusse, qu'elle sent très vivement l'atteinte portée à l'intégrité du Danemark, et je puis ajouter que bien souvent, sans doute, la Tsarévna doit plaider près de son beau-père la cause si intéressante de sa chère patrie [3].

De ces appréciations toutefois, permettez-moi de le répéter, Monsieur le Ministre, il ne résulte pas que M. de Bismarck soit fondé à redouter l'effet immédiat des influences que le Grand-Duc héritier représente. Je l'ai dit, l'Empereur est bien portant,

[1] Cf. Fleury, 15 décembre 1869.

[2] En décembre 1863. — Cf. *Origines...*, t. Ier, p. 2, note 2.

[3] Tout ce passage, relatif aux sentiments de la Grande-Duchesse héritière, a été publié par le comte Fleury, sans indication précise de date (*La France et la Russie en 1870*, p. 62-64).

et le Chancelier fédéral n'a donc pas lieu de prétexter des dangers imaginaires pour colorer son refus de désarmer.

Je ne sache pas non plus que les rapports officiels et intimes entre les Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg se soient modifiés ou refroidis. Depuis mon arrivée ici, le Tsar, au grand déplaisir de la Cour de Prusse, m'a, il est vrai, traité avec des égards et une bonté qui ont été remarqués par tout le Corps diplomatique. Mais, ces témoignages exceptionnels de sympathie, l'Empereur Alexandre a continué de les accorder au Représentant de la Confédération du Nord, le Prince Reuss, avec lequel il est depuis cinq ans dans une étroite intimité.

Les relations étant donc toujours les mêmes entre les deux Cours, aucune cause de dissentiment n'ayant transpiré, quels seraient donc les motifs réels de M. de Bismarck pour écarter la proposition de Lord Clarendon ?

Je l'ai dit à Votre Excellence dans ma précédente dépêche, ces causes, que je vais tâcher d'indiquer, se rattachent à des appréciations diverses que le Chancelier ne veut pas dire, mais avec lesquelles il est tout naturel de le voir compter.

D'une part, M. de Bismarck, qui sait parfaitement que le Tsar se porte aussi bien et mieux que lui, ne se préoccupe pas moins, et avec raison, de ce parti russe dont le Grand-Duc héritier est la personnification.

Il n'est pas non plus très tranquille à l'endroit de cette petite dette relative à l'article V du traité de Prague, dont la Tsarévna fait de temps en temps réclamer le payement par l'Empereur Alexandre, et dont certainement le Tsar parlerait au Roi Guillaume s'il venait le visiter.

Si le Représentant de la Confédération du Nord est toujours bien traité à la Cour de Russie, si le Roi Guillaume exerce encore une certaine action de famille sur l'Empereur Alexandre et son entourage, M. de Bismarck n'ignore pas que le Prince Reuss n'est plus *seul* à être l'objet des attentions impériales. Le Représentant de l'Empereur Napoléon a, lui aussi, pris une place dans la bienveillance du Tsar et de l'Impératrice, et a été accueilli avec une faveur marquée par le monde politique et militaire.

Le Chancelier fédéral sait que les liens si longtemps distendus entre la Russie et la France sont bien près de se resserrer; que

le Prince Gortchakoff proclame à chaque instant qu'il n'est pas lié avec la Prusse, et qu'il entend bien conserver sa liberté d'action. Enfin M. de Bismarck, si expert, si bien servi, si bien renseigné, n'ignore pas non plus que l'opinion publique en Russie monte et grandit chaque jour, et que cette opinion publique, par ses organes les plus accrédités, se prononce contre l'alliance prussienne. Il sait, au contraire, qu'un mouvement sensible se dessine en faveur de l'entente française, et que les nouveaux intérêts industriels, si puissants aujourd'hui, considèrent cette entente comme une garantie du maintien de la paix, et comme le rempart le plus efficace contre les agrandissements de la Prusse.

D'autre part, si M. de Bismarck examine la situation de la Prusse non seulement vis-à-vis de l'Allemagne qui se divise, mais encore vis-à-vis de la France et de l'Autriche qui la surveillent et l'observent, il est évident qu'il a devant lui de terribles obstacles à surmonter s'il veut continuer sa marche.

Tiraillé tour à tour par le parti national allemand qui le pousse à l'unification, par les particularistes du Sud et de Berlin qui veulent conserver leur rang et sauver leurs conquêtes, le Chancelier avance et recule au gré des passions qu'il espère dominer. L'on devine bien qu'il veut rester maître de l'œuvre, et n'agir qu'au moment qu'il aura choisi. Mais, dans l'état d'isolement qu'il redoute du côté de la Russie, menacé comme il l'est par la France et l'Autriche pouvant se liguer tout à coup pour faire respecter les traités, M. de Bismarck n'a pas trop de toutes ses forces pour faire face aux éventualités qui peuvent se produire en dehors même de sa volonté.

C'est donc, à mon avis, et après mûre réflexion, dans l'ensemble des considérations dont je viens d'esquisser l'influence, plutôt que dans des causes bien définies, qu'il faut trouver les motifs véritables de la réponse du Chancelier fédéral aux propositions du principal Ministre de la Reine.

P.-S. — Au moment de fermer ma lettre, j'apprends que le projet de voyage du Roi de Prusse à Saint-Pétersbourg prend de la consistance. Rien de certain encore, mais une assez grande probabilité. L'on m'assure toutefois que ce voyage n'a pas de but politique, et qu'il ne faudrait pas y attacher d'importance. Je me range de cet avis, parce que je crois même qu'il aura un

effet diamétralement opposé au résultat que M. de Bismarck en attend.

J'ai vu le Prince Gortchakoff hier, et ne vous adresserai que par le courrier prochain la dépêche dans laquelle je vous rendrai compte de ma conversation, très intéressante, mais qui n'implique rien de pressé. Toutefois, je vous dirai de suite que le Gouvernement russe s'attend à ce que, sous la forme du Gouvernement parlementaire nouvellement inauguré, le Cabinet français répondra prochainement à des interpellations sur les affaires extérieures. Au nombre de ces interpellations se produira sans aucun doute l'interpellation habituelle relative aux affaires de Pologne. Que répondra le Gouvernement ? Il serait bien désirable, dit le Prince, que le Ministre des Affaires étrangères se tînt dans des banalités, promesses de sympathie, etc., afin de ne pas retomber dans les ingérences d'affaires intérieures qu'il est utile, dans un intérêt commun, de ne pas réveiller.

8005. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 34.)

Berlin, 11 mars 1870.
(Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 16 mars.)

Le *Standard,* de Londres, a publié, à la fin du mois dernier, une correspondance de Vienne qui affirmait que j'avais été invité par Votre Excellence, à la suite du discours que le Roi a prononcé à l'ouverture du Parlement du Nord, à présenter au Chancelier fédéral des observations au sujet du langage tenu en cette occasion par Sa Majesté. Les feuilles officieuses prussiennes s'étaient abstenues de relever l'inexactitude de ces assertions. Le journal anglais y est revenu dans un de ses derniers numéros, en mettant en quelque sorte la presse prussienne en demeure de s'expliquer. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'est chargée de lui répondre, et elle a publié hier l'article que je crois utile de placer sous vos yeux et que je vous envoie ci-joint en traduction(1). Vous remarquerez

(1) La traduction est jointe en annexe.

que le journal de M. de Bismarck dément catégoriquement l'entretien qui m'avait été prêté.

8006. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 143.)

Hambourg, 11 mars 1870.
(Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 16 mars.)

On reproche à M. le Comte de Bismarck, et tous ceux qui l'approchent sont de cet avis, d'être rancunier et parfois même vindicatif. Autant les idées qui inspirent sa politique générale sont larges et dénuées de préjugés, autant elles seraient mesquines et passionnées lorsqu'elles se heurtent contre des questions de personnes. Il n'admet plus en effet, après la justification si éclatante de ses prévisions, les contradictions des partis. Il se tient à peu près pour infaillible dans la direction des affaires, et ne pardonne pas à ceux qui affichent la prétention de le conseiller, à plus forte raison de le contredire. C'est ce qui fait que, dans la discussion sur l'accession du Grand-Duché de Bade, oubliant les services que les chefs du parti national n'ont cessé de lui rendre depuis tantôt quatre ans, avec une abnégation qui bien souvent touchait au servilisme, il les a traités avec le plus profond dédain, et leur a décoché ses traits les plus sarcastiques[1]. Dans tout autre Parlement, ces provocations eussent été relevées certainement avec véhémence, et, après une séance de tumulte et de scandale, elles n'auraient pas manqué d'amener une rupture éclatante entre le Ministre et ses adversaires. Mais dans les Chambres prussiennes ces incidents n'ont en général aucune suite sérieuse. L'Opposition murmure bien un peu, elle se plaît même à récriminer dans ses journaux; mais elle le fait avec tant de ménagement pour les nerfs si irritables du Chancelier qu'il n'est pas difficile de voir qu'il suffirait de la plus petite avance pour lui faire reprendre le joug. C'est ainsi que ces querelles de ménage se sont invariablement dénouées depuis quatre ans, les nationaux laissant toujours le dernier mot à M. de Bismarck, sans souci de leur amour-

[1] Cf. Rothan, 26, 28 février et 1er mars.

IMPRIMERIE NATIONALE.

propre ni de leurs principes. En sera-t-il de même encore cette fois ? Je serais tout disposé à le croire pour ma part, si M. de Bismarck, plein de ressentiment contre M. Lasker et ses amis, qui, par leur motion inopportune sur l'accession de Bade, l'ont forcé, afin de ne pas éveiller de susceptibilités internationales, de rétracter en quelque sorte par les déclarations les plus rassutantes les affirmations si hardies du discours de la Couronne, si M. de Bismarck, dis-je, fatigué des taquineries des nationaux, ne leur avait pas notifié qu'il les combattrait à outrance dans les prochaines élections.

Ces menaces ont produit grand effet, surtout sur les Députés des nouvelles provinces, dont la popularité est fort ébranlée, et qui, pour la plupart, s'ils étaient combattus énergiquement par le Gouvernement avec toutes les armes dont il dispose, risqueraient fort de ne pas être réélus. Mais sera-t-il donné suite à ces menaces ? Ou bien n'ont-elles été formulées qu'à titre d'avertisement, et pour réprimer d'ici à la fin de la session du Parlement toute velléité d'opposition ? Je ne voudrais pas l'affirmer d'une manière absolue, bien que le Gouvernement prussien ait indiqué dans ces derniers temps, par toutes ses manifestations publiques, qu'il n'entendait pas se laisser déborder par le courant des idées libérales, et qu'il ne céderait aux nationaux ni sur la création d'un Ministère fédéral responsable, leur désir le plus ardent, ni même sur les questions de personnes, en leur sacrifiant M. de Mühler, le Ministre de l'Instruction publique. De même que le Gouvernement français s'était flatté avant les dernières élections que le scrutin aurait pour effet d'éliminer les partis intermédiaires, et que, appuyé sur une majorité conservatrice très compacte, il n'aurait plus qu'à combattre l'opposition extrême, de même aussi M. de Bismarck espère sans doute se rendre la tâche plus facile en empêchant la réélection des nationaux, qui pourraient bien, en le voyant s'effacer de plus en plus en Allemagne, vouloir revenir à leur ancien thème, et subordonner la réalisation des idées unitaires à la transformation constitutionnelle de la Condéfération du Nord.

Toujours est-il que, dans ces derniers temps, il s'est très visiblement rapproché du parti conservateur, et que ses journaux entretiennent une polémique très aigre avec les organes du parti na-

tional. J'aurai occasion de revenir sur cette discussion, surtout si elle devait s'envenimer et entraîner, ce qui ne m'est pas encore bien démontré, une scission sérieuse et définitive entre le Chancelier fédéral et les représentants des idées unitaires.

8007. Le Comte Daru au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Confidentielle. Minute à chiffrer. Russie, 243.)

Paris, 12 mars 1870.

J'attendais avec beaucoup d'intérêt la lettre confidentielle que vous m'avez adressée en date du 5. Je désirais être éclairé sur la valeur des considérations opposées par le Comte de Bismarck à la suggestion du Gouvernement anglais, en recevant de vous des données positives sur l'état véritable des rapports des Cours de Prusse et de Russie[1]. Vous me répondez que les déductions tirées de la santé de l'Empereur Alexandre n'ont pas de fondement, et que, si les dispositions personnelles du Tsarévitch sont peu favorables à la Prusse, elles ne sauraient, selon toute vraisemblance, avoir d'effet prochain; mais vous ajoutez que les inquiétudes manifestées par M. de Bismarck ont cependant une raison d'être, et qu'elles puisent leur origine dans l'entente des Cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg.

J'apprends avec satisfaction que, d'après votre sentiment, les relations des deux pays prennent un caractère de cordialité et de confiance. Nous attachons beaucoup de prix à ce qu'ils s'affermissent, et je compte sur votre habileté et votre prudence pour favoriser le progrès qui vous frappe et que vous me signalez.

Qu'il existe entre la Russie et nous une communauté d'intérêts rendue plus sensible par la situation actuelle de l'Europe, c'est ce que l'on ne saurait contester. Elle se fera sentir, je le crois, de plus en plus, à mesure que les conséquences de cette situation s'accuseront davantage, et il peut se produire telle conjoncture

[1] Cf. Daru à Fleury, 25 février et 5 mars.

où les deux Cabinets se trouveraient appelés à échanger leurs idées sur la conduite à tenir. J'en citerai un exemple.

Certains symptômes me donnent lieu de penser que M. de Bismarck n'aurait pas été éloigné de s'immiscer beaucoup plus directement encore qu'il ne l'a fait dans les événements de la Bavière, et aurait un moment songé à brusquer la réunion des États du Sud de l'Allemagne à la Confédération du Nord[1]. Je crois ce danger écarté pour le moment, je me hâte de le dire; mais je suppose que, pour une raison ou pour une autre, une crise analogue survînt de nouveau, et que cette fois le Cabinet de Berlin n'hésitât plus devant un acte d'agression : il serait très important pour nous, dans ce cas, de pouvoir nous expliquer en toute confiance avec la Russie sur le parti à prendre, et surtout de nous trouver dans des rapports tels qu'il nous fût permis de compter pour le moins sur sa neutralité, si les événements amenaient un conflit. Il est donc d'une bonne politique d'avoir les yeux ouverts sur toute éventualité de ce genre, et de nous mettre avec le Cabinet de Saint-Pétersbourg en situation d'aborder un jour ce sujet.

Mais, dans le moment actuel, toute ouverture en ce sens serait prématurée, et nous n'avons quant à présent autre chose à demander au Cabinet de Saint-Pétersbourg que le bon vouloir nécessaire pour régler de la manière la plus conforme aux intérêts des deux pays les questions courantes. Nous apportons nous-mêmes dans la discussion de ces affaires, comme l'attestent nos démarches au sujet du Montenegro, les dispositions les plus favorables au bon accord des deux Cabinets. Nous continuerons d'agir de même, toutes les fois que les circonstances nous le permettront, mais sans ostentation et sans affecter les dehors d'une alliance. Car nous ne ferions ainsi qu'éveiller l'attention de la Prusse, et la pousser à tout mettre en œuvre pour conserver l'amitié de la Russie.

Je crois d'autant plus nécessaire de vous signaler ce danger que, d'après de nouvelles informations, le Roi de Prusse persisterait dans la pensée de rendre visite à l'Empereur Alexandre au moment de la belle saison, et j'apprends en même temps

[1] Cf. Rothan, 28 février.

que, afin de donner à ce voyage sa signification, le Roi Guillaume aurait choisi la date de quelque anniversaire commun aux deux Cours.

Le but de la Prusse semblerait être précisément de rechercher la contre-partie du Jubilé de Saint-Georges[1], et de faire naître ainsi l'occasion d'échanger avec la Russie de nouveaux témoignages des sentiments qui les unissent. Quelle que soit la portée réelle de pareilles manifestations, l'opinion publique en reçoit toujours une impression fâcheuse. Nous sommes intéressés à ne pas les provoquer, en laissant croire à une intimité plus grande que celle qui existe réellement entre la Russie et nous dans le moment présent. Votre rôle doit donc consister, je le répète, à profiter du bon accueil que vous avez rencontré auprès de l'Empereur Alexandre et du Prince Gortchakoff pour favoriser les tendances à un rapprochement avec nous, et pour préparer le terrain à un échange amical de communications et d'idées, dans le cas de complications survenant en Allemagne. Mais, en poursuivant ce but, nous devons éviter tout ce qui serait propre à donner à la Prusse des sujets d'inquiétude sur la nature de nos rapports avec le Cabinet russe, et à provoquer de la part de la Cour de Berlin des démonstrations qui, sans arrêter en Russie le mouvement des idées contraires à ses vues, auraient cependant pour effet de resserrer les liens des deux Gouvernements, et de ranimer le souvenir de leur alliance dans les anciennes luttes soutenues contre nous.

8008. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Comte Daru. (Orig. Danemark, 255, n° 26.)

Copenhague, 12 mars 1870.
(Cabinet, 15 mars; Dir. pol., 19 mars.)

Fidèle aux promesses qu'il avait faites à ses électeurs et dont j'ai dernièrement rendu compte à Votre Excellence (dépêche

[1] Cf. Fleury, 15 décembre 1869.

n° 22[1]), M. Kryger, à peine arrivé à Berlin, vient d'annoncer à ses Collègues du Reichsrath[2] son intention de poser devant cette Assemblée la question de l'exécution de l'article V de la paix de Prague. Voici le texte de la proposition qu'il compte présenter à cet effet. «Plaise à la Chambre d'inviter les Gouvernements de la Confédération à faire ce qui est en leur pouvoir pour amener, sur la base des traités, le règlement de la question du Sleswig, et spécialement pour déterminer le Gouvernement prussien à mettre à exécution les conséquences légales (Retshandlinger) résultant de l'article V du traité de Prague.»

M. Kryger, ainsi que je l'ai indiqué à Votre Excellence, croit voir dans le fait des modifications récemment introduites dans l'organisation du Département des Affaires étrangères de la Confédération une circonstance favorable au succès de la démarche qu'il se dispose à tenter[3]. L'espoir qu'il a témoigné à cet égard dans ses derniers discours est loin, j'ai à peine besoin de le dire, d'être partagé par le Cabinet de Copenhague, et l'on ne croit pas ici que la cause danoise trouve dans une Assemblée qui est l'expression la plus complète des tendances allemandes des adversaires plus traitables que ceux qu'elle a rencontrés dans la Chambre prussienne. Aussi voit-on avec un certain regret cette nouvelle démarche, dont le résultat le plus clair sera vraisemblablement de provoquer de la part du Reichsrath une manifestation de nature à raffermir le Cabinet de Berlin dans sa résistance au vœu des populations danoises du Duché.

(1) Dans sa dépêche n° 22, du 27 février, Saint-Ferriol annonçait en effet l'intention de Kryger, député de la première circonscription électorale du Nord-Sleswig, de rappeler au Gouvernement prussien, par une motion présentée au Parlement fédéral, la promesse inscrite dans le traité de Prague. (Danemark, 255.) — Ce n'était pas la première manifestation des deux députés sleswiquois. Cf. t. xxv, p. 379, note 2, et t. xxvi ,p. 111, note 3.

(2) Il s'agit évidemment du Reichstag.

(3) «Il y a pour cela, selon lui, écrit Saint-Ferriol le 27 février, une raison nouvelle et décisive, depuis que le Ministère des Affaires étrangères prussien est devenu un Ministère fédéral, responsable, à ce titre, devant la Représentation de la Confédération allemande. Dans ces conditions, qui désintéressent jusqu'à un certain point la Prusse et son Souverain des considérations personnelles opposées jusqu'ici au règlement de cette affaire, il espère que ses réclamations rencontreront un accueil plus favorable.» (Danemark, 255.)

M. Kryger n'ignore pas de quelle manière on envisage ici sa résolution. M. le Comte Frijs, je le sais, le lui a fait savoir indirectement. S'il n'a pas tenu compte de ces considérations, c'est sans doute qu'il se trouve lié par les engagements pris vis-à-vis de ses commettants, et, peut-être aussi par suite de certaines circonstances qui donnent en ce moment à la question un caractère particulier d'urgence aux yeux des populations intéressées à sa solution. Pour les faire mieux saisir, je demande à Votre Excellence la permission de compléter par quelques détails les explications dans lesquelles j'ai déjà eu l'occasion d'entrer à ce sujet dans mes précédentes dépêches.

En réservant pendant six années aux habitants des Duchés le droit de faire connaître leur intention de rester sujets danois[1], le traité de Vienne avait en même temps déclaré (article XIX) que ceux d'entre eux qui useraient de cette faculté pourraient conserver les propriétés qu'ils possédaient dans les territoires cédés à la Prusse. En dépit de cette stipulation, le Gouvernement prussien astreignit, on le sait, les personnes qui se trouvaient dans ce cas à rendre leurs biens, et à s'engager à ne plus revenir dans leur ancienne patrie. L'année dernière seulement, il consentit, sur les représentations du Gouvernement danois qui n'a jamais cessé de protester contre la légitimité de ces mesures, à rentrer dans les termes du traité de 1864, mais seulement vis-à-vis des habitants qui auraient fait connaître *avant le premier mars 1869* leur intention de conserver leur ancienne nationalité. Aujourd'hui on désirerait dans les Duchés que ce délai fût prolongé jusqu'au 16 novembre 1870, date à laquelle expire la faculté d'option consacrée par le traité de Vienne. Jusqu'à présent le Cabinet de Copenhague paraît assez peu disposé à entrer en négociation à cet effet avec celui de Berlin. Sans se dissimuler l'avantage immédiat qu'offrirait cette prolongation aux habitants des Duchés, il craint qu'une entente avec la Prusse sur ce point spécial ne puisse être interprétée comme un aveu implicite du peu d'espoir qu'il fonde sur l'exécution complète du traité de Prague. Il

[1] On trouvera dans le *Manuel historique de la Question du Slesvig*, publié à Copenhague, en 1906, sous la direction de M. de Jessen, une longue étude sur *La Question des Optants slesvicois* (p. 187-295), par M. Henning Matzen, professeur de droit à l'Université de Copenhague.

craint encore et surtout qu'un arrangement de ce genre, en déterminant un mouvement considérable d'émigration en Danemark, provoqué par le désir d'échapper au service militaire prussien, ne diminue le nombre de voix acquises à la cause nationale le jour où, conformément à ce traité, la population sera appelée à se prononcer sur le sort définitif des districts mixtes.

Ces raisons, Monsieur le Comte, expliquent, si je ne me trompe, comment le Gouvernement danois, préoccupé surtout de ne pas compromettre une situation qu'il espère toujours voir se dénouer par la voie diplomatique, ne partage pas les impatiences qu'on éprouve sur les lieux mêmes, où cette situation se traduit par un malaise général, et se complique des luttes et des animosités locales trop souvent favorisées par le zèle exagéré des autorités subalternes. Elles permettent également de se rendre compte des motifs auxquels a obéi le Député du Sleswig en portant encore une fois, malgré les observations qui ont pu lui être faites, la cause de la nationalité qu'il défend devant la Représentation de la Confédération du Nord.

8009. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Comte Daru. (Particulière. Orig. Angleterre, 751.)

Londres, 13 mars 1870.

Depuis l'entretien dont je vous ai rendu compte dans ma dernière lettre particulière[1], je m'était renfermé vis-à-vis de Lord Clarendon dans la réserve que vous avez observée vous-même, et que les motifs de haute convenance dont vous avez fait part à Lord Lyons expliquaient parfaitement de votre côté comme du mien. Le Ministre des Affaires étrangères de la Reine, que je quitte à l'instant, vient de m'annoncer que le «second coup», pour me servir de son expression, a été porté par lui vendredi dernier. Lord Lyons en a été informé hier, et a dû vous en instruire à son tour.

Le Principal Secrétaire d'État avait voulu, avant de renouveler sa démarche, attendre que les circonstances lui donnassent

[1] Cf. La Valette, particulière, 23 février.

une nouvelle autorité. Ces conditions remplies, il n'avait pas hésité, m'a-t-il dit, à reprendre un à un, pour les réduire à leur juste valeur, les divers arguments présentés par M. le Comte de Bismarck. En ce qui concerne l'attitude éventuelle du Cabinet de Saint-Pétersbourg, Lord Clarendon aurait laissé entendre qu'il lui était difficile d'admettre que les préoccupations manifestées par la Prusse fussent aussi fondées qu'on semblait le craindre à Berlin. Il croyait savoir, au contraire, que la Russie s'était désintéressée des affaires de l'Allemagne pour concentrer toute son attention sur des questions d'une autre nature, et aurait ajouté que telle autre Puissance qu'il était inutile de désigner pouvait plus justement que la Prusse s'inquiéter des dispositions du Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Pour ce qui était de l'Autriche et de son état militaire, il résultait des renseignements transmis au Gouvernement anglais par l'Agent spécial qu'il entretient à Vienne, et dans la valeur desquels Lord Clarendon avait toute confiance, que le Gouvernement austro-hongrois était bien loin d'être aussi préparé qu'on le supposait à Berlin. Le Principal Secrétaire d'État croyait pouvoir affirmer que l'Autriche, en cas de nécessité absolue, aurait beaucoup de peine à mettre deux cent cinquante mille hommes en ligne, sa landwehr n'existant que sur le papier.

Les dangers signalés du côté de la France, enfin, ne lui paraissaient pas bien sérieux. Bien qu'il n'eût reçu aucune communication à cet égard, Lord Clarendon savait, comme tout le monde, que le Gouvernement de l'Empereur était résolu à diminuer d'un dixième l'effectif de l'armée, et que cette réduction aurait pris des proportions plus considérables encore si l'attitude de la Prusse le lui avait permis. Le Gouvernement ne puisait sa raison d'être que dans l'opinion publique, et l'opinion publique elle-même était incontestablement pacifique. Quant à l'Empereur, il avait donné les gages les moins équivoques de ses propres dispositions en maintenant la paix alors qu'il lui était possible de faire la guerre. Rien ne semblait donc, aux yeux de Lord Clarendon, justifier les appréhensions que M. le Comte de Bismarck lui avait confiées. Le Principal Secrétaire d'État aurait terminé en représentant que le moment viendrait où l'opinion européenne se prononcerait avec plus d'ensemble et plus de force que jamais

contre les désastreuses conséquences de la paix armée, et que ce jour-là la Prusse aurait à porter tout le poids de la responsabilité qu'elle assumerait en se refusant plus longtemps à la mesure qui lui était suggérée.

[La fin de la dépêche est relative au Concile du Vatican.]

P.-S. — Je compte partir demain matin, et vous seriez bien aimable de me dire si je pourrai vous voir mardi, et quelle heure vous dérangera le moins.

Vous trouverez sous ce pli une lettre de la Reine des Pays-Bas pour S. M. l'Impératrice.

8010. Le Comte Daru au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 377, n° 23.)

[Paris,] 14 mars 1870.

[Le Comte Daru adresse au Comte Benedetti les copies des rapports de Tiby, du Duc de Gramont et du Comte de Mosbourg sur les différentes phases de la crise ministérielle à Munich(1).]

8011. Le Comte Daru à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute. Suède, 339, n° 3.)

[Paris,] 14 mars 1870.

J'ai lu avec un vif intérêt les dépêches que vous m'avez adressées sous les nos 310 et 311(2), et j'ai porté tout spécialement mon attention sur les considérations dans lesquelles vous entrez au sujet du Scandinavisme. Après avoir réfuté certaines allégations d'une revue parisienne (3) qui s'est sans doute trop hâtée

(1) Cf. Tiby, 2, 6 et 9 mars; Gramont, 2 mars, n° 32; Mosbourg, 3 mars.

(2) Dépêches des 17 et 20 février.

(3) Il est fait ici allusion à l'article de Geffroy, *Les nouveaux dangers du Nord et le Scandinavisme*, publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1870. Cet article complétait une série d'études que Geffroy avait consacrées au Scandinavisme et qui parurent dans la *Revue des Deux Mondes* de 1856 à 1863 : *La Suède avant et après le Traité de Paris*, le 1er juin 1856; *Le Scandinavisme et le Danemark dans la crise actuelle*, le 1er mai 1857; *L'Intolérance suédoise, les périls du Danemark et la Scandinavie*, le 15 août 1858; *L'agitation allemande et le Danemark*, le 15 mars 1861; *L'agitation allemande contre le Danemark*, le 15 décembre 1863.

d'affirmer les progrès de cette doctrine politique pendant les six dernières années, vous me faites observer que la formation d'une union des trois Royaumes ne constituerait pas une force capable de résister seule et sans appui extérieur aux convoitises de la Prusse et de la Russie agissant d'accord ou isolément. A vos yeux, la Suède, la Norvège et le Danemark seraient des peuples découragés. Se contentant de suffire aux nécessités de l'heure présente, ils se montreraient résignés aux mécomptes de l'avenir, bien convaincus qu'ils succomberont un jour sous la prépondérance des grands États voisins.

Vous me signalez aussi avec beaucoup de clarté, et avec l'autorité que donne à vos jugements un long séjour dans le Nord, les difficultés actuelles que rencontrent les tentatives de rapprochement entre le Danemark, la Suède et la Norvège.

Chacun de ces Royaumes, je le reconnais, a une individualité distincte, dont il exalte l'expression, et, à coup sûr, le fait seul que les Diètes de Stockholm et de Christiana retardent de session en session la révision du pacte d'union de 1814 est un indice de leur peu de goût pour l'application pratique des doctrines scandinaves. Le manque de voies de communication et de rapports suivis entre les centres de vie et de population est encore un des obstacles sérieux à la pénétration réciproque des trois peuples, malgré l'affinité de langue et d'origine. Enfin, il est vrai que le Danemark, gêné par les obligations que lui imposait la possession du Holstein, a longtemps porté ses préférences du côté de l'Allemagne. Ce sont là autant de causes qui ont retardé ou contrarié l'essor des tendances politiques communes aux pays scandinaves, et qui ont fait naître les pensées d'envahissement chez de puissants voisins. Mais, toutes les fois que les sentiments de la solidarité nationale se sont manifestés de part et d'autre, ces manifestations ont eu une certaine efficacité. Le secours plus moral encore que matériel offert par la Suède au Danemark en 1848 a contribué au succès des négociations qui ont amené la restitution du Sleswig. De même encore, les résistances de l'opinion en Suède et en Norvège aux tentatives de la Russie contre les baies de la Laponie ont valu au Cabinet de Stockholm un appui qui n'a pas été sans d'heureux résultats. Je n'hésiterai pas, en revanche, à attribuer à la tiédeur du sentiment public

dans les mêmes pays une part importante dans les événements qui ont fait perdre au Danemark tout le Duché de Sleswig. Peut-être alors pourrait-on contrecarrer avec succès les ambitions que l'on entrevoit aujourd'hui en se montrant mieux préparé à défendre son voisin. Il suffirait pour cela d'une certaine confiance réciproque, qui, même en dehors de tout engagement politique, aurait forcé l'ensemble des Puissances à faire une plus large part aux aspirations des peuples scandinaves. Cette confiance en eux-mêmes leur était et leur est encore indispensable pour pouvoir obtenir des nations de l'Occident ce premier secours de l'opinion qui est le point d'appui nécessaire des décisions des Cabinets. L'opinion s'éloignerait définitivement d'eux s'ils proclamaient leur cause perdue d'avance.

Il se pourrait aujourd'hui que certaines manifestations en vue d'obtenir une union plus étroite éveillassent inutilement l'attention de leurs voisins, et j'approuve la réserve que montrent leurs Gouvernements : même, si je considère l'état des esprits en Suède, en Norvège et en Danemark, j'admets volontiers que l'heure ne soit pas venue de certains rapprochements qu'on a peut-être voulu trop vite faire passer du domaine de la spéculation dans celui des faits accomplis ou près de s'accomplir. Cependant, si ce que l'on appelle le Scandinavisme n'existe pas à l'état de système politique déterminé, mon imagination se refuse à croire au déclin des sentiments généreux de solidarité que professent les hommes éclairés des trois Royaumes. Le patriotisme de chacun des trois États est déjà à lui seul une garantie de l'indépendance des deux autres. Pourquoi, par exemple, les trois États ne feraient-ils pas, comme la Prusse avec l'Allemagne du Sud, une alliance militaire contre toute agression éventuelle ? L'exemple serait bon à suivre, et pourrait au besoin être invoqué à titre d'argument.

Sans pousser plus loin ces considérations, je crois que, en dehors de toute idée de fédération politique bien nette, l'attachement de chaque peuple à son autonomie oppose déjà un sérieux obstacle aux vues de la Prusse et de la Russie isolées ou réunies. Au surplus, la rivalité nécessaire des deux Puissances sur la Baltique donne aux Cabinets de Stockholm et de Copenhague un incontestable avantage pour manœuvrer entre ces prétentions, et le péril, j'aime à le croire, peut encore être conjuré; mais il

deviendrait imminent pour les nations scandinaves le jour où le découragement et la lassitude se seraient visiblement emparés d'elles.

Les idées que je viens de vous exposer n'ont pas un intérêt immédiat, si, comme je l'espère, la paix générale se maintient et s'affermit. Lorsqu'elles se sont présentées à mon esprit en lisant vos dépêches, c'était avec la préoccupation de l'avenir bien plus encore que du présent. Je crois néanmoins utile de les signaler à votre attention comme un sujet important de méditation pour le Ministre de France à Stockholm, sans que vous ayez d'ailleurs à faire de cette dépêche l'objet d'aucune communication.

8012. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 144.)

Hambourg, 14 mars 1870.
(Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 17 mars.)

La Bavière occupait, il y a quelques semaines, une place exceptionnelle dans les préoccupations de l'opinion publique de la Confédération du Nord[1]; il semblait alors que les destinées de l'Allemagne tout entière dépendaient de l'existence ministérielle du Prince de Hohenlohe, et qu'il était du devoir de la Prusse d'user de toute son influence à Munich pour le maintenir au pouvoir. C'était le parti national-libéral surtout qui, contrairement à ses principes constitutionnels, incitait le Gouvernement prussien à méconnaître le résultat des élections bavaroises, et à encourager le Roi Louis par tous les moyens à se mettre en lutte ouverte avec la majorité représentant le sentiment du pays. M. de Bismarck, dévoré par le besoin d'agir, et nous croyant paralysés par nos difficultés intérieures, était tout disposé, Votre Excellence le sait, à faire acte d'énergie, et à soutenir au besoin à main armée le Gouvernement bavarois contre un soulèvement populaire[2].

Aujourd'hui, par les raisons que j'ai développées dans les

(1) Après le vote de l'Adresse, qui provoqua la démission de Hohenlohe.
(2) Cf. Rothan, 28 février.

derniers numéros de ma correspondance, cette situation, un instant pleine de gravité, s'est complètement détendue, et le Cabinet de Berlin, au lieu de s'attaquer par ses organes au particularisme bavarois, s'applique au contraire à le rassurer et à le convaincre, en prenant pour texte les déclarations tranquillisantes du Chancelier dans la séance du 24 février[1], que la Prusse, fidèle à la circulaire du 7 septembre 1867, n'exercera jamais sur les États du Midi aucune pression, même morale, pour hâter leur entrée dans la Confédération du Nord. Au lieu de se laisser aller ouvertement à des regrets stériles au sujet de la retraite du Prince de Hohenlohe, on se plaît, en faisant bonne mine à mauvais jeu, à rendre hommage au patriotisme du Comte de Bray, et l'on ne met pas en doute la loyauté et l'énergie qu'il apporterait, si les circonstances l'exigeaient, à l'exécution des traités d'alliance. Le nouveau Ministre observera, cela n'est pas douteux, très strictement les engagements que la Bavière a contractés sous le coup des événements de 1866. La signature qu'il a apposée au bas des traités militaires[2] en serait le plus sûr garant si déjà par la force des choses la Bavière n'était pas condamnée à l'alliance prussienne. Cela est si vrai que tous les candidats à la succession du Prince de Hohenlohe ont protesté à l'envi de leur respect pour les traités, et que M. de Perglas, dont il avait été question un instant, déclarait hautement à Berlin que, s'il arrivait au pouvoir, il lui serait peut-être difficile d'aller plus loin dans la voie des concessions, mais qu'il s'appliquerait de toutes ses forces à maintenir les relations des deux pays sur une base éminemment nationale. Le Cabinet de Berlin n'a donc pas eu un seul instant à craindre que la retraite du Prince de Hohenlohe amènerait un revirement apparent et immédiat dans la politique bavaroise, car, je le répète, tous les candidats éventuels au Ministère ont manifesté à l'avance et sans équivoque leur intention d'accepter toutes les conséquences résultant du traité de Prague.

Et cependant, malgré toutes ces déclarations tranquillisantes, et bien que le Comte de Bray par son caractère offre à la Prusse

(1) Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février; Rothan, 26 février.

(2) Bray avait été l'un des signataires de l'alliance offensive et défensive entre la Bavière et la Prusse.

les garanties les plus sérieuses, le Cabinet de Berlin n'en déplore pas moins le changement qui s'est fait à Munich et qu'il aurait voulu empêcher à tout prix. C'est qu'en réalité la chute du Prince de Hohenlohe, le représentant le plus résolu de ses tendances, a été une atteinte à son prestige et à son action en Allemagne. Il a perdu aussi avec cet homme d'État qui, tout dernièrement encore, dans un banquet, n'a pas craint de placer la patrie allemande bien au-dessus des intérêts bavarois, la sécurité, c'est-à-dire la certitude que les conventions militaires seront exécutées en tout état de cause, quel que soit le but ou le motif de la guerre. M. de Bray, en effet, malgré la loyauté de ses déclarations, voudra-t-il et pourra-t-il oublier les causes qui ont amené son entrée au pouvoir ? N'est-ce pas par suite d'une réaction violente contre les tendances prussiennes trop accentuées, au gré de la volonté nationale, de son prédécesseur ?

La majorité de la Chambre se départira, cela n'est pas douteux, d'une partie de ses exigences, pénétrée des nécessités qui s'imposent à la politique intérieure de la Bavière, en même temps que, rassurée sur le nouvel esprit qui présidera désormais dans les Conseils du Roi, elle facilitera autant qu'elle le pourra les rapports si délicats du Gouvernement avec la Confédération du Nord. Déjà elle a fait preuve de sagesse en n'insistant pas au sujet du portefeuille qu'elle espérait voir confié à l'un de ses membres, M. le Comte de Lerchenfeld. Mais on ne saurait conclure de cette concession sur une question de personne qu'elle suivrait le Ministre dirigeant s'il voulait, comme le Prince de Hohenlohe, subordonner les intérêts traditionnels du pays à ce que les partisans de la Prusse se plaisent à nommer la cause nationale.

La situation est donc pour le Cabinet de Berlin, malgré les protestations dont il est l'objet, complètement modifiée à Munich ; sa parole y sera toujours prise en très sérieuse considération, mais le mouvement national que favorisait le Prince de Hohenlohe par tous ses moyens d'action sera certainement entravé, et la Bavière, malgré les liens militaires et commerciaux qui la rattachent au Nord, ne tardera pas, conformément aux espérances de la Diplomatie européenne, à reprendre insensiblement des allures de plus en plus indépendantes.

M. le Comte de Bray exposera d'ailleurs prochainement le programme de sa politique, soit sous la forme d'une circulaire, soit à la tribune, où il aura à répondre aux interpellations du parti national, qui désire savoir si son attitude vis-à-vis du Concile sera conforme à celle du Prince de Hohenlohe.

8013. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 145.)

Hambourg, 14 mars 1870.
(Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 17 mars.)

Bien que le Gouvernement de l'Empereur n'ait pas jusqu'à présent jugé à propos de s'expliquer sur sa politique allemande, on n'en est pas moins convaincu en Allemagne que le Cabinet actuel[1], malgré ses tendances éminemment pacifiques, s'en tient strictement aux stipulations de Prague, et qu'il interviendrait indubitablement si les conditions de la paix devaient, par le fait de la violence, se retourner contre nous. Il est curieux que ce sentiment, qui ne s'appuie sur aucune manifestation publique de notre pensée, soit aussi généralement accrédité, et on aurait de la peine à se l'expliquer si on ne l'attribuait pas au patriotisme et à l'énergie que l'opinion publique a prêtés dès le premier jour, avant même de les voir à l'œuvre, aux membres les plus influents du Ministère. Cette conviction s'est développée encore, et il est permis de croire que le Cabinet de Berlin en est à l'heure qu'il est profondément pénétré, depuis qu'on a vu l'Empereur, en parfaite communauté de sentiments avec ses Conseillers, se consacrer sans arrière-pensées au développement de nos institutions dans le sens le plus libéral, et faciliter ainsi la réconciliation des partis. Il est difficile en effet, en face de la transformation si rapide et si merveilleuse qui s'est opérée en France et des garanties qu'elle assure à l'avenir, de spéculer dorénavant sur nos défaillances pour consommer l'œuvre unitaire. Qu'on le veuille ou non, on sera réduit désormais à se concentrer sur la Confédération du Nord, et à imposer silence à des exci-

(1) Le ministère Émile Ollivier.

tations nationales impossibles à satisfaire, à moins de recommencer dans les conditions morales et diplomatiques les plus fâcheuses les périlleuses aventures de 1866.

Ces réflexions, Monsieur le Comte, me sont inspirées par un article fort remarquable que je relève ce matin dans la *Gazette de Cologne,* et qui, sous la forme d'une correspondance parisienne, se rend l'interprète de considérations que l'un de nos Ministres aurait développées dans un entretien particulier sur la politique de la France à l'égard de l'Allemagne[1]. Je me permets de placer cet article sous les yeux de Votre Excellence, persuadé qu'elle le lira avec intérêt. Je crois que ce langage, en admettant qu'il ait le caractère de l'authenticité, sera parfaitement apprécié dans toute l'Allemagne, car j'ai pu m'assurer plus d'une fois, en entrant dans des considérations analogues dans mes conversations politiques, que poser les questions ainsi, c'était se placer sur un excellent terrain vis-à-vis du patriotisme germanique le plus exigeant, sans transiger pour cela avec les intérêts français.

Cet article, que l'on attribuera certainement à une communication semi-officielle, soit française soit prussienne, ne saurait manquer d'avoir un grand retentissement de ce côté-ci du Rhin, et les protestations si sympathiques pour la Prusse et l'Allemagne qu'il renferme ne pourront que faciliter à M. de Bismarck l'évolution qu'il a faite dans ces dernières semaines dans le but de conserver à ses relations avec la France le caractère le plus cordial et le plus rassurant pour la paix du monde.

8014. Annexe à la dépêche de Hambourg du 14 mars 1870, n° 145. (Traduction. Hambourg, 160.)

Extrait de la Gazette de Cologne *du 13 mars 1870.*

Notre correspondant nous écrit de Paris sous la date du 12 mars :

« On a essayé de divers côtés, en présence des événements de

[1] Cf. l'extrait ci-après.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Bavière[1] et des derniers débats du Reichstag[2], de représenter le Gouvernement français, et principalement le Ministre des Affaires étrangères, comme contraires à la politique prussienne en Allemagne [3]. On a même répandu à plusieurs reprises des bruits dans le but de faire croire que le Comte Daru aurait eu l'occasion de faire à Berlin des démarches diplomatiques au sujet de l'attitude de la Prusse vis-à-vis de l'Allemagne du Sud, et des déclarations officielles qui ont été faites dernièrement à Berlin à cette occasion[4].

« Bien que ces bruits aient été démentis d'une façon catégorique par le Gouvernement prussien, il n'en sera pas moins intéressant pour l'Allemagne de connaître les sentiments qui animent, à ce sujet, les cercles qui dirigent l'opinion en France.

« Il est peut-être bon, pour empêcher tout malentendu, de ne pas cacher la source où nous avons puisé la communication ci-après. On ne pourra certainement pas mettre en doute son caractère authentique, quand on saura qu'elle émane d'un membre du Cabinet du 2 janvier, qui, non content de faire cette communication, ne s'oppose pas — sympathique qu'il est à l'Allemagne — à sa publication par la presse [5].

(1) Les élections et la chute de Hohenlohe.

(2) La discussion sur l'admission éventuelle du Grand-Duché de Bade dans la Confédération allemande. — Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février.

(3) Cf. Meroux de Valois, 24 février.

(4) Cf. Benedetti, 11 mars.

(5) É. Ollivier s'est expliqué sur les origines des déclarations qu'il fit au Dr Levison, correspondant à Paris de la *Gazette de Cologne*, et dont il avait pris l'initiative. Il avait estimé, dit-il, que la politique formulée par Daru dans sa conversation avec Werther (cf. Daru à Benedetti, 8 mars) était contraire au programme du ministère, et il avait résolu de se dégager d'une solidarité « à laquelle il n'était pas tenu ».

Nous n'avions nullement décidé [,insiste-t-il,] que, dans le cas où [les événements qui se dérouleraient en Allemagne] aboutiraient à une union plus étroite du Sud et du Nord, nous considérerions cette modification comme une atteinte à nos intérêts, et que nous essaierions de la prévenir en faisant comprendre discrètement ou indiscrètement qu'avec celle de l'Autriche elle rencontrerait notre opposition formelle. Il avait été au contraire expressément convenu que le parti à prendre dans ce cas ne serait préjugé dans aucun sens. Et chaque jour, dans ses conversations et dans ses dépêches, Daru préjugeait, selon ses vues personnelles absolument opposées aux miennes, la solution restée ouverte. Il ne communiquait ni au Conseil ni à moi aucune e ses dépêches, aucune de celles de ses ministres à l'étranger. J'étais informé pourtant

« L'éminent homme d'État commença ainsi : Tous les membres du Ministère français actuel sont très favorables au développement des intérêts allemands. Moi-même, je suis peut-être un des rares Français qui possèdent une connaissance exacte de l'intensité du mouvement allemand. Mais, quoi qu'on puisse écrire ou dire de contraire, mes Collègues et moi-même avons depuis notre entrée aux affaires eu plusieurs fois l'occasion de prouver par des faits que nous sommes animés de sentiments d'amitié et de bienveillance non seulement envers l'Allemagne en général, mais aussi envers la Prusse en particulier. Ne croyez pas que les occasions ou les offres nous aient manqué de nous engager dans des liens qui nous auraient amenés peut-être, ou même certainement, à une politique hostile à la Prusse, mais nous avons tenu à repousser toujours avec énergie toute espèce de rapprochement de ce genre. Quand nous sommes entrés aux affaires, nous n'avons pas été peu surpris d'apprendre que le Général Fleury avait entamé à Saint-Pétersbourg la question du Sleswig du Nord, et qu'il avait ainsi pris l'initiative d'une action diplomatique dont il n'était pas difficile de prévoir le résultat final. Le Comte Daru a aussitôt fait parvenir au Représentant de la France près la Cour de Russie les instructions les plus précises, afin de l'inviter à ne plus toucher cette question sous aucun prétexte[1]. Nous étions tous de l'avis que persévérer dans la voie qu'on avait suivie serait troubler nos relations avec la Prusse, et, le Cabinet actuel étant franchement un Ministère de la paix, nous attachons tous un trop grand prix à nos bonnes relations présentes avec le Cabinet de Berlin pour laisser troubler, ne fut-ce que pour un instant, ces relations par une question d'aussi peu d'importance que celle du Sleswig du Nord.

et du langage qu'il tenait et de l'effet détestable qu'il produisait en Allemagne. La pensée que je pouvais être considéré comme consentant à continuer la politique de Moustier, de Rouher et de Thiers, et à approuver sous la plume de mon Collègue ces pleurnichements anticipés sur les conséquences inévitables de faits que nous avions nous-mêmes rendus irrévocables en les tolérant, cette pensée me remplissait de chagrin et de confusion. Puisque, malgré l'accord convenu, Daru propageait ses vues personnelles dans les Chancelleries, je me crus autorisé à faire connaître à l'Allemagne entière que ces vues n'étaient pas les miennes. (*L'Empire libéral*, t. XIII, p. 78-79.)

É. Ollivier reproduit, t. XIII, p. 79-82, les déclarations que publia la *Gazette de Cologne*.

(1) Cf. Daru à Fleury, 6 et 31 janvier.

« Mais, si jamais nous n'avons fait un secret de nos relations amicales de voisinage avec la Prusse et l'Allemagne, il est cependant important que les partis de l'autre côté du Rhin, et surtout le parti national, ne nous rendent pas le travail plus difficile, et qu'on sache en Allemagne quelle sera notre attitude en face du développement futur de l'unité allemande[1]. Aussi le discours du Comte de Bismarck sur l'entrée éventuelle de Bade dans l'union[2] a-t-il fait sur nous tous une impression favorable, parce que nous y avons vu sa ferme résolution de ne pas brusquer le dénouement de cette question délicate. Tout ce que nous avons à désirer, c'est qu'on reste à Berlin dans cet esprit, et qu'on ne se laisse pas détourner de cette attitude digne par un sentiment étroit; car on ne doit pas l'oublier dans les rangs du parti national: nous tous, malgré nos dispositions, nous ne pourrions pas, et moi-même, malgré mes sympathies, je n'oserais pas combattre le mouvement patriotique de la France dans le cas où la Prusse, par une pression évidente quelconque, par quelque manœuvre dans les États du Midi, forcerait ces États, contre la volonté de la population, à entrer dans la Confédération du Nord ou à s'unir à elle. Dans ce cas, comme je l'ai dit, il nous serait impossible de contenir les passions politiques du pays, et des maux incalculables pourraient en résulter. Il en serait autrement si avec le temps il se produisait dans le Midi un mouvement populaire tel, en faveur de l'accession à la Confédération, que toute résistance paraîtrait non justifiée et ridicule. Mais personne ne soutiendra que ce mouvement populaire existe maintenant. Que ce mouvement ait lieu — sans avoir été provoqué artificiellement par toute sorte de petits moyens, — et nous pourrions plutôt alors dire au peuple, bien que cela ne serait pas sans difficultés : « Halte-là ! « Cela ne te regarde pas ! Il s'agit d'une affaire privée du peuple « allemand dans laquelle il serait tout à fait insensé de se mêler ».

« Nous avons donc, d'un côté, impossibilité complète d'empêcher une collision, tandis que, de l'autre, si on laisse les choses arriver naturellement à leur maturité, si on ne renverse rien et si on n'emploie pas la force, nous avons pour chacun l'espoir

[1] Cf. Daru à Benedetti, 23 février et 8 mars.

[2] Cf. Benedetti, 25 février, n° 22.

d'arriver à une entente amicale, chose bien plus importante et qui promet des résultats autrement désirables. Que l'on songe à cela en Allemagne, et qu'en tenant compte de l'état de choses et de la situation actuels, on cherche à rendre durables les relations amicales réciproques, en les cultivant avec soin des deux côtés du Rhin.»

8015. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 25.)

Munich, 14 mars 1870.
(Cabinet, 19 mars; Dir. pol., 21 mars.)

J'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous les n°s 7 et 8[1]. En me faisant connaître le jugement qu'elle porte sur la crise survenue en Bavière dans ses rapports avec notre politique générale à l'égard des affaires allemandes, Votre Excellence a bien voulu préciser les points sur lesquels elle appelle particulièrement mon attention. Je vous prie d'être persuadé que je mettrai tous mes soins à me conformer à vos instructions, et à vous tenir notamment informé des incidents qui paraîtraient de nature à éveiller les préoccupations du Gouvernement de l'Empereur.

J'ai été reçu avant-hier par le Comte de Bray. Bien que j'aie cru devoir, dans ce premier entretien, me tenir sur la réserve, j'ai cependant eu l'occasion de recueillir de la bouche de M. le Ministre des Affaires étrangères des indications intéressantes sur les dispositions dans lesquelles il prend la direction de la politique de la Bavière. M. le Comte de Bray a commencé de lui-même par me parler de la conversation qu'il avait eue, à son départ de Vienne, avec M. le Duc de Gramont, et dont Votre Excellence a bien voulu me donner connaissance[2]. «Je me suis trouvé, m'a-t-il dit, parfaitement d'accord avec M. de Gramont, et j'envisage de même que lui la situation actuelle de la Bavière. Nous acceptons loyalement l'état de choses présent; nous resterons fidèles aux traités conclus avec la Prusse; mais nous nous atta-

(1) Dépêches des 8 et 10 mars.
(2) Cf. Gramont, 2 mars, n° 32.

chons au *statu quo*, et nous ne serions pas disposés à en sortir.» J'ai répondu au Comte de Bray qu'il arrivait au pouvoir dans des circonstances certainement difficiles; que les affaires de la Bavière étaient observées en ce moment avec une attention particulière en Europe et notamment en France; que, chez nous, l'opinion, tout en souhaitant ardemment le maintien de la paix et en ne songeant nullement à s'ingérer dans les questions allemandes, suivait avec sympathie les efforts de la majorité des populations du Sud pour sauvegarder leur autonomie et en même temps les conditions de l'équilibre général. La conversation se trouvant ensuite amenée sur la discussion prochaine du budget et la nécessité probable d'une élévation d'impôts, M. le Ministre des Affaires étrangères m'a annoncé que l'intention du Cabinet serait d'effectuer des réductions sur les dépenses militaires, et, comme je lui demandais comment il pensait que ces réductions pourraient être envisagées à Berlin : «Cela ne regarde pas le Gouvernement prussien», m'a-t-il répondu avec une certaine vivacité.

M. le Comte de Bray a tenu un langage analogue avec différents membres du Corps diplomatique. Il a témoigné notamment à M. le Ministre de Wurtemberg l'intention d'entretenir les meilleures relations avec le Cabinet de Stuttgart. Si la formation d'une Confédération du Sud lui paraît impraticable, ne fût-ce qu'en raison de l'attitude du Gouvernement badois, il estime toutefois qu'une entente directe entre le Wurtemberg et la Bavière est possible sur bien des points, et il a exprimé à M. le Baron de Soden le désir de se rencontrer avec M. de Varnbüler. Dans un entretien qu'il a eu récemment avec M. le Baron de Schrenk, sous les ordres duquel il s'est trouvé autrefois lorsque ce dernier était Ministre des Affaires étrangères, et dont j'ai eu confidentiellement connaissance, M. de Bray a encore développé les mêmes idées. «Un certain parti, a-t-il dit, prétend que nous ne pouvons nous maintenir dans le *statu quo*. Je ne saurais partager cette opinion. L'état actuel est un *modus vivendi* très acceptable. Les difficultés ne pourraient nous venir que de Berlin; mais en ce moment nous sommes couverts par la France et l'Autriche.»

Comme le voit Votre Excellence, ces diverses déclarations du Comte de Bray forment un contraste manifeste avec l'attitude que gardait le Prince de Hohenlohe. Le nouveau Ministre, s'il

faut en croire ses premières paroles, semble déterminé à prendre pour règle de sa politique le maintien pur et simple du *statu quo,* et, s'il persiste dans les résolutions qu'il annonce, l'on peut espérer que, à l'encontre de son prédécesseur, le Cabinet de Berlin ne trouvera pas en lui un intermédiaire enclin à se prêter aux entreprises indirectes de la Prusse sur l'autonomie de la Bavière, à faciliter le passage *moral* du Mein, pour me servir des expressions de Votre Excellence. L'on ne se méprend pas d'ailleurs ici sur les dispositions dans lesquelles le Gouvernement de l'Empereur envisagerait une atteinte portée à l'existence internationale des États du Sud. Les explications données par M. le Comte de Bismarck pour justifier le refus qu'il a opposé à la motion du Député Lasker n'ont pas été jugées comme très péremptoires, et l'on ne doute pas que l'argumentation spécieuse à laquelle il a cru devoir recourir ne masque en réalité d'autres raisons plus sérieuses tirées de l'attitude éventuelle des Puissances, notamment de la France, en face d'une transgression éventuelle du traité de Prague. En dépit de ce sacrifice plus ou moins volontaire, l'opinion, même du côté des progressistes, est assez mesurée en ce qui touche la France. De son côté, le parti patriote, auquel une intervention trop directe de notre part serait certainement plus nuisible qu'utile, se sent encouragé par la discrétion de notre attitude. Le Gouvernement prussien lui-même, sur les réelles dispositions duquel je n'ai pas d'ailleurs la prétention de renseigner Votre Excellence, fait mine ici de s'accommoder de la solution présente. Je vous ai signalé précédemment l'ardeur avec laquelle M. le Ministre de Prusse soutenait le Prince de Hohenlohe, alors que sa chute n'était pas encore certaine[1] : je dois reconnaître aujourd'hui que le langage de M. de Werthern s'est singulièrement adouci, et l'on parle d'une dépêche arrivée de Berlin dans laquelle le Gouvernement prussien s'exprimerait dans les termes les plus bienveillants à l'égard du Comte de Bray. Il y a là en somme, pour le moment, une situation relativement favorable que je crois pouvoir constater. Il est vrai qu'elle conserve toujours quelque chose de précaire, et que, sous l'influence d'un incident quelconque, un revirement subit peut s'opérer d'un instant à l'autre à notre

[1] Cf. Tiby, 16 février.

égard dans les dispositions des deux partis, aussi bien des patriotes que des progressistes. J'ajoute que les intentions du Comte de Bray peuvent être aussi tenues en échec par les difficultés intérieures avec lesquelles il est menacé de se trouver aux prises et dont je demande à Votre Excellence la permission de l'entretenir dans une autre dépêche.

8016. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 26.)

Munich, 15 mars 1870.
(Cabinet, 20 mars; Dir. pol., 21 mars.)

[Les difficultés que pourra rencontrer le Comte de Bray viendront du Roi et des Chambres. — Déjà le désir manifesté par M. de Bray d'une modification partielle du Cabinet s'est heurté à la résistance formelle du Roi.]

Le Comte de Bray a raconté lui-même que Sa Majesté, lors d'une entrevue qu'il avait eue avec elle, lui avait brusquement demandé quand il se proposait de retourner à Vienne. Ce que l'on sait des dispositions personnelles du Roi ne permet guère, en effet, de supposer que Sa Majesté se rende un compte beaucoup plus exact de la situation et porte un jugement plus juste sur les tendances de chaque parti. Ses préventions contre les Patriotes semblent rester les mêmes, et continuent à être entretenues par les quelques personnes, d'ailleurs très rares, qu'il admet dans son intimité. L'un de ses familiers, M. le Major Sauer, que j'ai eu déjà l'occasion de nommer à Votre Excellence et qui est son compagnon le plus habituel, est venu me voir il y a quelques jours. Il s'est exprimé dans les termes les plus vifs sur le compte des Patriotes, qu'il ne désigne jamais, du reste, que sous la qualification d'*Ultramontains*. « C'est un parti, m'a-t-il dit, qui n'aperçoit pas où son obstination peut conduire la Bavière. La grosse difficulté pour le Cabinet sera la discussion du budget. La majorité annonce l'intention de se refuser à subvenir au déficit (trois millions de florins environ) par une élévation des impôts, et veut opérer une réduction correspondante sur la dotation du Ministère de la Guerre. C'est impossible : on peut opérer quelques

diminutions sur le chapitre des dépenses militaires; mais le Roi ne pourrait consentir à descendre au delà d'un certain minimum. Si la Chambre insistait, elle s'exposerait à forcer le Souverain à gouverner sans budget, et la situation pourrait alors devenir assez critique pour que le Roi fût obligé de faire *acte d'énergie* et de chercher son appui au dehors. Ce ne serait pas certainement du côté de l'Autriche qu'il se tournerait, et il lui faudrait bien avoir recours à la Prusse.» Je ne crois nullement qu'il faille attribuer à ces paroles de M. Sauer la valeur d'un programme qui serait accepté éventuellement par le Roi. Elles m'ont paru toutefois de nature à être rapportées à Votre Excellence comme un symptôme de l'ordre d'idées qui règne autour du Souverain. L'avènement de M. de Bray au Ministère des Affaires étrangères introduit, d'autre part, dans le Cabinet un élément qui en était jusqu'ici absent. Le Roi entendra désormais d'autres conseils et d'autres avis. Ce serait même déjà, paraît-il, à l'influence du Comte de Bray qu'il faudrait attribuer une récente démarche de Sa Majesté qui a consenti à écrire une lettre de félicitations à son oncle le Prince Luitpold, à l'occasion de sa fête [1]. Quoique la forme officielle de cette lettre lui enlevât tout caractère intime, on espère néanmoins qu'elle sera le prélude d'une réconciliation prochaine.

[A la Chambre, ce seront surtout les dépenses militaires qui rencontreront l'opposition du parti des Patriotes.]

8017. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 15 mars 1870, 10h 10 matin.
(Reçu à 1h soir.)

L'Empereur Alexandre m'a dit que de nouvelles dépêches de Constantinople avaient constaté l'exagération des premiers renseignements donnés au sujet de l'incident survenu à la frontière du Montenegro [2].

[1] Cf. Tiby, 5 et 16 février.

[2] La Correspondance de Constantinople fait à peine allusion à cet incident (prétendue expulsion de bergers monténégrins hors d'un territoire contesté). — Cf. Daru à Fleury et Fleury à Daru, 7 février.

En causant des bruits du jour, l'Empereur m'a dit qu'il était vrai, comme l'annoncent les journaux, que le Roi de Prusse avait l'intention de venir à Saint-Pétersbourg [1].

Sa Majesté ne sait pas encore si ce voyage, promis depuis longtemps, pourra s'effectuer, à cause de la santé du Roi. L'Empereur a insisté pour me bien convaincre que cette visite de famille, si elle se réalise, n'aurait qu'un caractère intime. Je n'ai fait aucune réponse ni observation.

Je célèbre à l'Ambassade mercredi l'anniversaire du 16 mars. L'Empereur, le Tsarévitch, la Tsarévna, ainsi que la Famille impériale, ont promis d'assister à la fête que je donnerai en l'honneur du Prince impérial.

8018. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 16.)

Stuttgart, 16 mars 1870.
(Cabinet, 19 mars; Dir. pol., 21 mars.)

Le parti autonomiste (patriote) bavarois vient de livrer à la publicité son programme politique; les journaux l'ont reproduit, et son importance n'a certainement pas échappé à l'attention de Votre Excellence surtout si elle sait combien ce parti, qui dispose aujourd'hui d'une incontestable majorité dans les Chambres, est en voie de rapide progrès et représente la véritable opinion publique de la Bavière. Le manifeste des conservateurs s'inspire des sentiments les plus hostiles à la Prusse, recherche tous les moyens de battre en brèche son hégémonie, réclame, au lieu de s'en effrayer, la rupture du Zollverein, et surtout, pour la première fois depuis 1866, expose ouvertement dans un acte public des vues tendant à la constitution d'une Allemagne du Sud avec l'assistance et la participation de l'Autriche.

Ce document, dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint un résumé en traduction à Votre Excellence [2], produit une grande sensa-

[1] Cf. Fleury, 10 mars.

[2] Ce résumé, bref et incomplet, est la traduction d'un fragment d'article de la *Bürger Zeitung* du 12 mars 1870. Il y est question de «maintenir à tout prix l'indépendance du Royaume, prise dans le sens le plus absolu, sans la moindre concession à ce que les partisans du Nord nomment l'idée nationale», et de prévoir la rupture du *Zollverein*.

tion dans les États du Sud; personne ne doutait de la haine des patriotes bavarois contre la Prusse; personne n'ignorait les efforts auxquels ils se livraient pour secouer les chaînes forgées par le canon de Sadowa ; mais on ne croyait pas qu'ils auraient la hardiesse d'exposer ouvertement un plan aussi radicalement hostile à la grande Puissance du Nord; de plus, on ne croyait pas qu'ils comptassent parmi eux d'hommes capables d'arrêter un programme politique complet, présentant un ensemble logique et bien combiné; on craignait que la fraction ultramontaine du parti ne fît introduire dans ce programme sur certaines questions de politique intérieure des idées qui ne seraient pas regardées comme acceptables par la grande majorité des autonomistes; on redoutait des allusions au Concile, au mariage religieux, à la loi des écoles, et l'on a été d'autant plus satisfait de voir que le manifeste avait su se borner à la grosse question, celle qui peut rallier tous les conservateurs, les rapports de la Bavière avec la Prusse. C'est à un ancien Ministre du Roi de Hanovre, M. Windthorst, aujourd'hui réfugié en Bavière, que l'on s'accorde généralement à attribuer la rédaction du plan politique des patriotes; venu dernièrement à Stuttgart, cet homme d'État y a passé plusieurs jours, et a eu de fréquentes entrevues avec les principaux représentants de l'opinion antiprussienne.

En Wurtemberg, le programme des patriotes vient de recueillir l'adhésion du plus important des trois partis qui se divisent le pays; les chefs de la fraction *Grossdeutsch* (conservateurs autonomistes), MM. Probst, Mohl et Œsterlen, ont déclaré qu'ils adoptaient, pour eux et pour leurs amis, les vues des conservateurs bavarois, et qu'ils étaient résolus à en poursuivre la réalisation. C'est là un fait que l'on aurait tort de négliger; il pourra créer de graves difficultés au Ministère wurtembergeois, et établir entre les conservateurs des deux Royaumes voisins une solidarité qui sera peut-être le point de départ d'une politique commune bien embarrassante pour des Gouvernements placés entre la pression de Berlin et celle de l'opinion publique des pays du Sud. Il serait téméraire de faire aujourd'hui des conjectures sur les résultats que pourra produire cette entente des conservateurs autonomistes de la Bavière et du Wurtemberg. Dès aujourd'hui, cependant, les effets de cette nouvelle attitude du parti *Grossdeutsch* commencent

à se faire sentir; dans la séance du 11 mars, les Députés de cette fraction, au nombre de vingt-quatre, ont déposé une motion invitant le Gouvernement à modifier les institutions militaires actuelles, à diminuer le temps de présence sous les drapeaux, déclarant que la Chambre n'accordera pas les crédits nécessaires pour les dépenses militaires telles qu'elles sont portées au budget ministériel, et mettant le Cabinet en demeure de présenter d'urgence des propositions conformes à cette motion. Les vingt et un membres du parti démocratique se sont empressés de s'associer aux conservateurs autonomistes, et de signer leur motion, qui est aujourd'hui revêtue de quarante-cinq signatures. La Chambre compte en tout quatre-vingt-quinze députés; quelques-uns sont absents ou malades; trois ou quatre sont flottants, et les quarante-cinq adhérents de la motion constituent en somme la majorité, majorité de coalition il est vrai, mais suffisante pour mettre en échec le Gouvernement.

Celui-ci est dans une grande perplexité; il se sait en minorité et vaincu à l'avance si l'on en vient à un vote; ce vote même d'ailleurs, en dehors du résultat, est dangereux pour lui, puisqu'il y trouvera son seul appui dans le parti prussien qui sera heureux en le défendant, de le compromettre aux yeux du pays. Le sentiment public ne pardonnerait certainement pas une pareille alliance. Le seul moyen raisonnable de se tirer d'embarras serait de faire des concessions, de chercher un compromis qu'accepterait assurément le parti *Grossdeutsch,* peu flatté de la complicité des démocrates et ne demandant qu'à se séparer d'eux. Mais, sur ce point, le Ministère se brise contre les résistances que j'ai déjà pris soin de signaler à Votre Excellence. Des influences intimes et bien dangereuses par l'action qu'elles exercent ont convaincu le Roi que toute diminution de l'armée serait un péril pour le pays en même temps qu'un échec pour son autorité souveraine; on a fait à Sa Majesté un épouvantail des démocrates afin de pouvoir lui mieux fermer les yeux sur un danger plus réel, celui de la prussification. On est donc en présence de cette situation : le Roi, animé des sentiments les plus hostiles et les moins dissimulés à l'égard de la Prusse, jaloux plus que personne de l'indépendance de son Royaume et de sa Couronne, le Roi, abusé par un Conseiller qui a toute

action sur son esprit [1], se fait le défenseur d'un système militaire imposé par la Prusse, système qu'il n'a subi qu'à son corps défendant il y a trois ans. L'obstination de Sa Majesté est même portée à ce point qu'elle est déterminée à dissoudre la Chambre plutôt qu'à faire l'une des deux concessions nécessaires : faible diminution dans l'effectif, et surtout démission du Ministre de la Guerre. Le Roi ne peut ignorer, cependant, qu'un appel au pays n'aurait d'autre effet que de ramener une majorité opposante bien plus considérable que dans la législature actuelle. Le parti *Grossdeutsch* est sûr de trente à trente-cinq sièges; vingt-cinq ne peuvent échapper aux démocrates, et les trente-cinq autres seront disputés entre les Ministériels et le parti prussien.

C'est dans la séance de demain jeudi que doit venir en discussion la motion des quarante-cinq, dont j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte et la traduction [2], en me permettant d'appeler votre attention sur la netteté des vues et sur la portée des considérants. Je compte assister à cette séance, qui aura un grand intérêt, et en faire connaître aussitôt le résultat à Votre Excellence.

Le Ministère projette d'employer tous ses efforts pour faire renvoyer à une Commission la proposition des quarante-cinq; s'il réussit, il cherchera à profiter du répit qui lui sera laissé pour arriver à un compromis, dont le succès dépendra d'ailleurs de la conversion que l'on parviendrait à faire subir aux idées du Roi. Si le Cabinet ne peut éviter le vote, et s'il subit un échec, il compte mettre immédiatement le Souverain en demeure de choisir entre la démission collective des Ministres et la dissolution de la Chambre; le choix du Roi n'est pas douteux, je crois, et il se décidera pour la dissolution, qu'il souhaite, sans tenir compte des dangers dont je parlais plus haut. La situation, Votre Excellence le voit, menace de devenir analogue à celle où s'est trouvée la Bavière depuis quelques mois : le Ministère condamné par la majorité de la Chambre; le Souverain solidarisant sa cause avec celle du Ministère; le pays donnant gain de cause à la Chambre.

[1] Cf., ci-après, Saint-Vallier, 24 mars, n° 19.

[2] Texte et traduction sont joints en annexe.

On commence à se préoccuper du choix des hommes qui pourraient être appelés, dans quelques mois, et après de nouvelles élections, à prendre la succession des Ministres actuels; on pense généralement que le futur Cabinet devra être composé de membres de la fraction la plus importante de la Chambre, de la *Grossdeutsch-partei*, lesquels s'adjoindraient sans doute quelques-uns des Ministres aujourd'hui en fonctions.

En résumé, le Cabinet est énergiquement soutenu par le Roi; il renferme des éléments qui semblent devoir concilier assez bien les exigences des partis; mais il a manqué d'habileté en dernier lieu en ne faisant pas en temps opportun des concessions dont il reconnaissait lui-même la nécessité [1]. Il se trouve aujourd'hui en présence d'une Chambre dont les deux tiers sont coalisés contre lui, tandis que la fraction qui est disposée à l'appuyer est trop compromettante pour qu'il puisse accepter ses dangereux services.

Le plus menacé de tous les Ministres, celui qui est surtout l'objet des attaques de l'Opposition, c'est le Baron de Varnbüler; le parti *Grossdeutsch* lui est contraire depuis 1867, lui reprochant d'avoir signé les traités militaires et d'alliance secrets avec la Prusse, et d'avoir employé son talent et son autorité à les faire accepter par les Chambres; on recherche soigneusement et l'on expose à grand bruit ce que l'on appelle les palinodies de sa vie politique; on le représente comme ardent partisan de l'Autriche avant 1866, converti aux idées prussiennes par la victoire, revenu à des sentiments autonomistes pour marcher d'accord avec le pays et trouver le moyen de se maintenir au pouvoir, qu'on l'accuse d'aimer au-dessus de tout. Les Démocrates abondent dans le même sens que les *Grossdeutsch*, et apportent plus d'ardeur encore dans leurs attaques, ayant tout un passé de rancunes et d'inimitiés contre l'homme d'État qui s'est montré constamment le plus ferme et le plus résolu de leurs adversaires.

[Le principal grief des partis de l'Opposition contre le Baron de Varnbüler est le développement, qu'ils jugent excessif, qu'il a donné aux travaux de chemins de fer, et les charges qui en résultent pour le pays.]

(1) Cf. Saint-Vallier, 3 mars.

P.-S. — 18 mars. — Le Cabinet a eu gain de cause dans la séance d'hier; la motion des quarante-cinq développée par M. Probst, le principal orateur du parti *Grossdeutsch,* en des termes habiles et modérés, a été, sur la proposition d'un Député ministériel, M. de Sick, proposition appuyée par les Ministres, renvoyée à l'examen d'une Commission financière nommée à cet effet. Le débat a été vif, et le renvoi à la Commission a été décidé par quarante-huit voix contre trente-huit. Ce n'est d'ailleurs qu'un délai de quelques jours gagné par le Ministère; car la majorité de la Commission financière appartient aux quarante-cinq, et M. Probst, en consentant au renvoi de sa motion, a tenu à établir qu'il cédait à des considérations purement législatives qui ne pouvaient en aucun cas mettre obstacle à la prompte discussion de la grave réforme que son parti regarde comme impérieusement réclamée par le pays.

8019. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Comte Daru.
(Particulière et confidentielle. Orig. Autriche, 501.)

Vienne, 17 mars 1870.

J'ai reçu la lettre particulière et confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date du 9 de ce mois, et je vous suis très reconnaissant des informations que vous avez bien voulu me donner sur votre entretien privé avec M. le Baron de Werther [1]. Je connais M. de Werther depuis près de vingt-cinq ans, et je l'ai eu sept ans pour Collègue à Vienne; c'est un homme animé de bonnes intentions et ayant le goût de la droiture; aussi, quand il a dû s'en écarter pour servir la politique du Comte de Bismarck, il en a beaucoup et très visiblement souffert. Toutefois, il paraît qu'on s'habitue à tout, même à la souffrance morale, et, après de longues hésitations, auxquelles j'ai assisté, dont j'ai presque reçu les confidences sans les solliciter, et qui m'ont laissé une pénible impression, il a franchement pris la voie de ses instructions, et, comme il arrive souvent en pareil cas, il y marche d'autant

[1] Il s'agit évidemment de la lettre particulière de Daru à Benedetti et à Gramont dont la minute porte la date du 8 mars.

plus ferme qu'il a plus hésité à s'y engager. Le langage que lui a tenu Votre Excellence ne sera perdu pour personne, ni pour le Roi dont il a l'amitié, ni pour le Comte de Bismarck dont il recherche la confiance, et, si vous voulez bien me permettre une observation qui est le résultat de l'expérience, Votre Excellence ne pouvait rien dire de mieux pour assurer la paix ou en reculer la rupture. Avec le tempérament de la Cour de Berlin et du Chancelier fédéral, il faut être net et précis dans ses déclarations, et, si nous évitons avec soin toute provocation et même tout prétexte de grief, nous devons à tout prix constater que le désir de la paix n'entraîne pas de notre part l'abandon de nos traditions politiques. Je ne pourrais mieux comparer la disposition des esprits à Berlin, telle que la met en évidence l'histoire de ces dernières années, qu'au niveau d'un siphon qui baisse ou qui monte en sens inverse des mouvements analogues du niveau de la branche opposée. Quant à la politique prussienne, elle reste ce qu'elle est en dépit de ces oscillations; elle a un but constant, une aspiration constante, et c'est nous qui seuls aujourd'hui l'arrêtons sur la voie de ses convoitises.

A ce sujet, Monsieur le Comte, je crois devoir vous reproduire quelques traits d'une conversation que j'ai eue ces jours-ci avec le Comte de Beust. Il a appelé mon attention sur la nouvelle attitude prise par plusieurs journaux anglais dans les questions allemandes. Adoptant l'idée du Chancelier fédéral, ils saluent déjà l'ère prochaine de l'unité allemande. « Ce n'est plus, disent-ils, qu'une affaire de temps; mais la Bavière et le Wurtemberg ne peuvent tarder à partager le sort du Hanovre, et ce sera bien, car les petits États n'ont plus de raison d'être, etc., etc. » Que ces journaux écrivent ainsi, il n'y a là rien de surprenant, et le Comte de Beust, qui connaît jusqu'au prix comptant de chacun de ces articles, ne s'en étonne pas; mais, ce qui éveille son attention, c'est de les voir ensuite littéralement reproduits, commentés et glorifiés par la presse officieuse de Berlin. C'est à ses yeux un aveu de complicité qui doit être pris en très sérieuse considération, et il ne serait pas sans utilité de faire ressortir dans la presse l'enseignement qui en résulte. Il suffirait sans doute d'indiquer le sujet à quelques rédacteurs de journaux français pour qu'ils en fissent l'objet sinon d'une polémique, du moins d'une étude

instructive. C'est à vous, Monsieur le Comte, qu'il appartient d'apprécier l'opportunité de cette suggestion, dont je n'ai même pas promis de me faire l'interprète.

[Les affaires de Roumanie préoccupent moins vivement le Cabinet de Vienne; il croit que le retour du parti Bratiano au pouvoir n'entraînerait pas la chute du Roi.]

8020. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Comte Daru. (Orig. Bade, 49, n° 10.)

Carlsruhe, 18 mars 1870.
(Cabinet, 19 mars; Dir. pol., 21 mars.)

[Un traité conclu le 14 janvier 1870 assure à la Confédération de l'Allemagne du Nord et au Grand-Duché de Bade une assistance réciproque pour l'exécution des jugements rendus par les tribunaux des deux États [1]. Sa ratification par les Chambres badoises a donné au Gouvernement et au parti national-libéral l'occasion d'exposer leurs vues au sujet du discours prononcé par le Comte de Bismarck contre la motion Lasker [2].

Les orateurs du parti national-libéral «ont nettement établi que le discours du Comte de Bismarck, loin de devoir être considéré comme un symptôme fâcheux, marquait une phase heureuse dans les progrès de la cause nationale, en ce sens qu'il constatait la confiance partagée par le Chancelier fédéral lui-même dans l'avenir de l'unification allemande». La vivacité de son langage a pu donner d'abord une impression différente. Mais il a fait connaître dans certains journaux le fond de sa pensée, «et il résulte de ces éclaircissements que, si le Chancelier s'est prononcé contre l'entrée actuelle du Grand-Duché de Bade dans la Confédération du Nord, c'est uniquement dans l'intérêt du développement général de la cause nationale». Il ne diffère d'opinion avec les hommes politiques du Sud de l'Allemagne que sur la question d'opportunité. «Le discours du Chancelier fédéral, au lieu de

(1) Mosbourg en avait annoncé la conclusion dans une dépêche datée du 3 février, sous le n° 5. (Bade, 49.)

(2) Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février; Mosbourg, 3 mars.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ralentir le zèle des partisans de l'idée nationale, ne doit donc que les encourager dans leurs efforts, et leur donner de nouvelles espérances. »

M. de Freydorf, qui a pris la parole dans chacune des Assemblées, s'est placé à peu près au même point de vue.]

M. le Ministre des Affaires étrangères a amené en outre dans la discussion l'article IV du traité de Prague [1]. Il a repris cette argumentation, souvent employée en Allemagne, d'après laquelle, aux termes mêmes du traité, les États méridionaux seraient libres, dans le cas où la Confédération du Sud prévue par l'article IV ne se réaliserait pas, de rechercher et d'effectuer *séparément* leur union nationale avec le Nord. D'après M. de Freydorf, les délibérations du 24 février dans le Parlement du Nord auraient apporté une complète confirmation à cette interprétation du traité de Prague. Il est de mode en Allemagne, toutes les fois qu'on discute le sens et la portée de l'article IV, de passer sous silence le membre de phrase essentiel de cet article, qui impose à l'union des États du Sud avec la Confédération du Nord la condition expresse que ces États auront une existence internationale indépendante. Je n'ai pas manqué de relever avec M. le Ministre des Affaires étrangères cette omission étrange et systématique, qui dénature entièrement l'esprit du traité de Prague, et supprime sans plus de façon la plus importante de ses conséquences, en effaçant pour ainsi dire d'un trait de plume la ligne du Mein. M. de Freydorf a résumé son discours dans la Seconde Chambre en établissant comme un fait acquis que le but auquel tendaient le Gouvernement et la Représentation du pays, dans la Confédération du Nord, était l'accomplissement de l'unité de l'Allemagne, et que l'achèvement de cette œuvre n'était qu'une question de temps.

[Une motion ayant pour objet l'abolition de la peine de mort

[1] L'article IV du traité de Prague était ainsi libellé :

Sa Majesté l'Empereur d'Autriche reconnaît la dissolution de la Confédération germanique telle qu'elle a existé jusqu'ici, et donne son assentiment à une organisation nouvelle de l'Allemagne, sans la participation de l'Empire d'Autriche. Sa Majesté promet également de reconnaître l'union fédérale plus étroite qui sera fondée par Sa Majesté le Roi de Prusse au nord de la ligne du Mein, et déclare consentir à ce que les États allemands situés au sud de cette ligne contractent une union dont les liens nationaux avec la Confédération du Nord de l'Allemagne feront l'objet d'une entente ultérieure entre les deux parties, et qui aura une existence internationale indépendante.

a été adoptée par la Chambre des Députés en seconde lecture. — Certains journaux français ont annoncé que des travaux considérables étaient entrepris à la forteresse de Rastadt. La nouvelle paraît tout au moins très exagérée; il ne s'agirait que du remplacement de vieux canons hors d'usage par des canons rayés.

Renseignements sur les déplacements princiers.]

8021. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 146.)

Hambourg, [19] [1] mars 1870.
(Cabinet, 21 mars; Dir. pol., 23 mars.)

Les correspondances bavaroises n'admettent pas, comme l'avaient insinué certains journaux du Nord, que le premier soin du Comte de Bray, en prenant la direction du Ministère des Affaires étrangères, ait été de faire parvenir au Cabinet de Berlin les déclarations les plus formelles au sujet des traités d'alliance et de sa politique nationale. Mais elles reconnaissent aujourd'hui qu'une circulaire, dont Votre Excellence connaît sans doute le texte, serait partie de Munich, exposant en termes mesurés, mais sans équivoque toutefois, la ligne de conduite que se serait tracée le nouveau Ministre, en la basant sur le maintien et la loyale exécution des conventions militaires [2].

Cette controverse n'est pas sans importance, car, si le Ministre des Affaires étrangères de Bavière avait mis un empressement exagéré à rassurer le Cabinet de Berlin par des déclarations spéciales et directes, on aurait pu en tirer des inductions fâcheuses pour l'indépendance de sa politique, et c'est ce que les organes qu'il inspire ne semblent pas vouloir laisser s'accréditer.

Le Gouvernement prussien, comme je le faisais ressortir dans une de mes dernières dépêches [3], paraît avoir pris son parti, ostensiblement du moins, au sujet de l'échec que son influence a subi à Munich par la retraite du Prince de Hohhenlohe. Mais sa

[1] La date n'a pas été mise sur l'original. Les dépêches de Hambourg étaient en général timbrées au Cabinet deux jours après leur expédition. Nous avons donc classé celle-ci au 19 mars.

[2] Cf., ci-après, Tiby, 25 mars.

[3] Cf. Rothan, 14 mars, n° 144.

diplomatie redouble, dit-on, de vigilance, et il est probable qu'elle aura à intervenir avant peu si le mouvement si caractérisé dans le Midi contre les charges militaires devait se traduire au sein des Chambres bavaroises et wurtembergeoises par une réduction sur la durée du service et par des économies notables dans le budget de la Guerre. Cette agitation, on le sent bien à Berlin, sans tendre ouvertement à l'annulation des traités d'alliance, n'en aurait pas moins pour conséquence, si elle devait obtenir la consécration législative, de les abroger virtuellement. On n'insiste sur la nécessité du désarmement, dit la *Correspondance autographe,* que pour pouvoir le cas échéant se soustraire, en s'appuyant sur la désorganisation de l'armée, aux engagements contractés envers la Prusse. Fort heureusement, ajoute-t-elle, que le Roi de Bavière et le Roi de Wurtemberg, en continuant l'un à s'appuyer sur le Prince de Hohenlohe et l'autre en prêtant son assistance résolue à son Ministre de la Guerre [1], comprennent mieux les intérêts de leur dynastie et de leur pays.

Votre Excellence peut voir par cette discussion que, si la Prusse est rassurée d'une manière générale sur les dispositions des deux Royaumes, elle prévoit cependant qu'il lui faudra, en face des tendances particularistes de plus en plus accentuées des masses et des Chambres, redoubler de vigilance et d'énergie pour maintenir le Midi sous sa dépendance militaire et politique. Elle a perdu en tout cas avec le Prince de Hohenlohe la sécurité que lui inspirait le dévouement éprouvé de cet homme d'État. Pour le ramener au pouvoir, il ne lui reste plus aujourd'hui qu'un seul espoir : une crise intérieure provoquée par les exagérations du parti victorieux.

8022. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Comte Daru. (Orig. Danemark, 255, n° 29.)

Copenhague, 20 mars 1870.
(Cabinet, 27 mars; Dir. pol., 29 mars.)

La fin de non-recevoir par laquelle le Président du Reichstag a écarté la proposition de M. Kryger relative à l'exécution de

[1] Baron de Wagner.

l'article V de la paix de Prague (dépêche n° 27 [1]) a donné lieu, comme on devait s'y attendre, à d'assez vifs commentaires de la part des journaux danois. D'après eux, l'article du règlement qui exige que toute motion soit revêtue d'un certain nombre de signatures ne parlant pas du mode d'après lequel elles doivent être recueillies, rien n'empêchait M. Simson de consulter la Chambre pour savoir s'il se trouvait quinze membres disposés à appuyer la demande du Député du Sleswig septentrional. En tout cas, il eût pu prévenir officieusement ce dernier, et le mettre ainsi en mesure ou tout au moins en demeure de se conformer rigoureusement à la lettre du règlement.

Ce parti pris de refuser le débat, qui ressort évidemment de l'attitude du Président et de la Chambre en cette circonstance, est pour ces journaux la démonstration éclatante de la nécessité d'employer aujourd'hui «pour le triomphe du droit» d'autres armes que celles de la parole et de la persuasion. En ce sens, disent-ils, M. Kryger a atteint le but qu'il se proposait, et, à ce point de vue, l'exécution sommaire dont sa proposition a été l'objet vaut mieux pour la cause qu'il défend qu'une discussion où elle eût été, suivant les expressions de l'un d'eux, «poliment éconduite». Cette opinion est à peu près, je crois, bien que pour des motifs différents, celle du Gouvernement danois lui-même, qui a vu disparaître avec une certaine satisfaction le danger d'une manifestation parlementaire de nature à rendre plus difficile toutes négociations ou tout compromis ultérieur sur cette question. Les sentiments de l'immense majorité de l'Assemblée fédérale ne pouvaient, en effet, lui laisser de doute à cet égard, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'expliquer à Votre Excellence dans mes précédentes dépêches. Elle vient, du reste, d'en donner une nouvelle preuve en repoussant l'amendement par lequel M. Kryger voulait faire déclarer non applicable au Nord-Sleswig l'article 85 du nouveau Code pénal relatif aux crimes de haute trahison, et en affirmant ainsi une fois de plus la souveraineté pure et simple de la Confédération sur cette partie des Duchés.

[1] Cf. Saint-Ferriol, 12 mars, n° 26, et la note 1, p. 38. — Dans sa dépêche n° 27, du 13 mars (Danemark, 255), Saint-Ferriol avait annoncé le refus du président du Reichstag de consulter l'assemblée sur la motion Kryger

8023. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Comte Daru.
(Télégr. Déchiffrement. Italie, 378.)

Florence, 20 mars 1870, 5h50 soir.
(Reçu à 7h soir.)

M. Visconti-Venosta a été informé de Paris que le Gouvernement de l'Empereur serait interpellé demain au Corps législatif sur les affaires relatives au Concile et sur l'occupation du Territoire pontifical par les troupes françaises. En ce qui concerne ce dernier point, le Ministre des Affaires étrangères attacherait un grand prix à ce que Votre Excellence, dans la réponse qu'elle jugera à propos de faire, veuille bien tenir compte de l'intérêt que nous avons les uns et les autres à éloigner le moment où cette question deva être officiellement traitée entre les deux Gouvernements.

Il s'attend à être lui-même interpellé sur les mêmes sujets. En ce qui concerne le Concile, il développera le thème indiqué dans ma dépêche du 18 courant [1]. Il se propose d'écarter ou du moins d'éluder tout ce qui serait relatif à la Convention du 15 septembre et à la présence de nos troupes à Rome.

Pour que cette attitude lui soit possible, il regarde comme nécessaire que les questions dont il désire éviter la discussion au Parlement italien, si elles sont soulevées au Corps législatif français, ne soient point préjugées par le langage du Ministre de l'Empereur.

Dans sa pensée, des déclarations qui excéderaient les limites dans lesquelles M. de La Valette s'est renfermé l'année dernière en pareille circonstance placeraient le Gouvernement du Roi dans une situation très difficile.

Il craindrait, le cas échéant, d'être amené malgré lui à sortir de la réserve qu'il s'est jusqu'à présent imposée à ce sujet et dont Votre Excellence a reconnu l'opportunité et la sagesse.

[1] Elle est effectivement relative aux affaires du Concile.

8024. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (Confidentielle. Orig. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 21 mars 1870[1]. *
(Dir. pol., 23 mars.)

Dans un entretien que j'ai eu avec le Chancelier, tout en devisant comme d'habitude sur toutes choses, j'ai dirigé avec intention la conversation sur la brochure *L'Impasse politique,* autour de laquelle il s'est fait un certain bruit à Saint-Pétersbourg[2]. J'ai essayé de faire confirmer par le Chancelier le nom de l'auteur que je sais être M. Jomini, mais le Prince Gortchakoff n'a pas voulu l'avouer. Il s'est contenté de dire qu'il approuvait la pensée générale de cette publication, et qu'elle était si bien écrite qu'il serait heureux d'en avoir l'auteur pour un des rédacteurs de son Ministère.

Continuant mes investigations, j'ai dit au Chancelier, après plusieurs détours, que je n'avais pas bien saisi ce que la brochure entendait par *alliance avec la France,* et sur quelle base elle la faisait reposer. Le Prince m'a répondu que ce mot *d'alliance* était une formule fausse, qu'il s'agissait d'une *entente* amicale reposant sur les intérêts des deux pays; que la Russie n'avait aucune ambition de conquête en Orient; qu'elle voulait le maintien de l'Empire ottoman, à la condition que les autonomies seraient respectées, que la Turquie marcherait dans la voie du progrès, ne refusant pas à la Russie la part légitime d'influence qui lui revenait sur ses coreligionnaires : en un mot, que le Cabinet de Saint-Pétersbourg, comme toutes les grandes Puissances, voulait la durée de l'Empire turc, afin de préserver l'Europe d'une guerre effroyable. Il a ajouté qu'il serait toujours reconnaissant envers la France des témoignages d'adhésion qu'elle voudrait bien lui donner dans ce sens, parce qu'il n'avait rien tant à cœur que de resserrer de jour en jour les relations entre les deux pays, si bien faits pour se comprendre et s'estimer. Il m'a répété ce qu'il m'a

[1] Une analyse d'une partie de cette dépêche a été donnée par le comte Fleury, sous la date inexacte du 23 mars (*La France et la Russie en 1870*, p. 59-60).

[2] Cf. Fleury à Daru, 5 mars.

dit déjà bien des fois, que l'entente avec la France était son rêve, que la réalisation en avait été retardée par les malheureux événements de Pologne, mais qu'il mourrait fidèle à cette politique, qui serait la plus belle page de son histoire.

Le Chancelier, dans cet entretien, est resté, comme il le dit lui-même, dans les grandes lignes, sans aborder aucune question embarrassante. Il n'a pas dit un mot de la révision du traité de 1856. Je dois penser ou qu'il y a renoncé de lui-même, ou que, reconnaissant mon parti bien arrêté de ne pas soulever la question, il ne m'en parlera que le jour où nous aurons quelque service sérieux à demander à la Russie.

J'ai pensé que cette opinion du Chancelier sur sa manière d'envisager le maintien de l'Empire ottoman serait intéressante à connaître pour Votre Excellence, et je la prie de me fournir sur ce terrain tous les arguments nécessaires pour me mettre à même, le cas échéant, de mieux suivre la question dans ses détails et dans son application.

[Le Prince, en quittant le Comte Fleury, se loue des rapports qu'entretiennent ensemble, à Constantinople, le Général Ignatieff et M. Bourée.]

8025. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 90.)

Stuttgart, 22 mars 1870, 4h55.
(Reçu à 5h35.)

La majorité de la Chambre a proposé un compromis que tout le Cabinet, sauf le Ministre de la Guerre, veut accepter [1]. En Conseil ce matin, le Ministre de la Guerre a refusé catégoriquement de consentir aux réductions jugées nécessaires par ses Collègues : le Roi a appuyé la résistance du Général de Wagner. Le Cabinet a aussitôt donné sa démission. Le Roi ne l'a pas acceptée, et a demandé à réfléchir.

[1] Cf. Saint-Vallier, 16 mars, et, ci-après, 23 mars.

8026. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 147.)

Hambourg, 23 mars 1870.
(Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 26 mars.)

On peut dire que la fête du Roi de Prusse, Président ou plutôt Chef suprême — *Bundesoberhaupt* — de la Confédération du Nord, car c'est ainsi qu'il s'intitule ajourd'hui, en attendant qu'il prenne le titre d'Empereur d'Allemagne, a été célébrée à Hambourg au milieu de l'indifférence générale. La garnison a été passée en revue, un service divin a eu lieu, mais sans participation aucune de la part de la population. La ville a vaqué à ses affaires comme d'habitude, et, si des drapeaux aux couleurs fédérales ont flotté sur quelques maisons, c'était sur des demeures prussiennes.

Cette indifférence si caractérisée ne fera point plaisir à Berlin; aussi M. de Magnus[1] disait-il hier au club, et il a dû lui en coûter de faire publiquement cet aveu : « Je vois de plus en plus que nous n'avons pas d'amis ici. » Il aurait pu ajouter : ni dans aucun des États confédérés, et encore moins dans les provinces annexées. Il est certain que l'état de choses sorti des événements de 1866 a froissé tant d'intérêts et occasionné tant de sacrifices que le passé est un sujet de regrets pour tout le monde. Il faudra deux générations au moins et une succession d'hommes d'État éminents pour que l'œuvre d'assimilation entreprise par la Prusse au Nord de l'Allemagne s'achève au gré de ses désirs. Avec la disparition de M. de Bismarck, personne ne se le dissimule, la machine fédérale, dont les rouages sont si compliqués, fonctionnera plus difficilement encore, et la Prusse, rejetée sur ses difficultés intérieures, pourra moins que jamais songer à violer ouvertement le traité de Prague. Nous aurions donc tort de faciliter, en abandonnant le Nord à son entière discrétion, sa tâche si laborieuse de ce côté-ci du Mein; car ces concessions encouragées par les journaux qui subordonnent l'intérêt français à des considérations cosmopolites ne serviraient, en précipitant l'unification de la Confédération, qu'à lui fournir les moyens de s'emparer du Midi.

[1] Le baron A. de Magnus était ministre de Prusse à Hambourg.

Ce qui, dans un temps donné, ajoutera encore aux difficultés dans lesquelles se débat la politique prussienne, c'est notre transformation intérieure, par l'action qu'elle ne manquera pas d'exercer sur toute l'Allemagne le jour où le régime libéral inauguré par l'Empereur aura produit tous ses effets, et montrera la France tout entière au développement de sa prospérité, garantie par ses institutions contre les surprises révolutionnaires. Il est impossible, en effet, que notre exemple ne finisse pas par réagir sur le parti libéral national allemand, et que, en face du mouvement particulariste si intense du Midi, il n'en revienne pas, comme avant 1866, à subordonner les idées unitaires aux idées constitutionnelles. Les prochaines élections, qu'il le veuille ou non, l'obligeront en quelque sorte, malgré les liens qui l'attachent à M. de Bismarck et l'appui qu'il en tire, à se prononcer sur le dégrèvement des charges militaires.

L'agitation qui s'est produite au Midi au point de mettre indirectement en question l'existence des conventions militaires gagnera certainement aussi le Nord dans une certaine mesure, et forcera les candidats à la députation, surtout si aucun incident du dehors ne vient en aide à M. de Bismarck, à prendre des engagements très précis sur la réduction du budget de la Guerre.

M. de Bismarck semble le craindre, car depuis quelques jours ses organes, en cessant leurs attaques et leurs menaces, et en s'appliquant à atténuer la portée de son dernier discours, indiquent assez clairement qu'il comprend le danger qu'il y aurait pour sa politique, qui, au dehors comme au dedans, est basée sur le sentiment national, à laisser s'aggraver, dans les circonstances actuelles, les dissentiments provoqués par la motion de M. Lasker sur l'accession du Grand-Duché de Bade [1]. Il a besoin en effet, en ce moment, de tout l'appui des nationaux pour soutenir le Roi Louis et le Roi Charles dans la résistance qu'ils opposent à la réaction si vive de leurs Chambres contre les conséquences onéreuses des conventions militaires.

Tout indique qu'il suit avec une sollicitude anxieuse la lutte engagée à Munich et à Stuttgart, et que, n'osant intervenir

[1] Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et la correspondance depuis cette date, *passim*.

militairement, ni peut-être même diplomatiquement, il compte sur les agitations du parti national pour éviter à son influence un échec trop caractérisé.

8027. Meroux de Valois, Consul à Kiel, au Comte Daru. (Déchiffrement. Prusse, Kiel, 5, n° 106.)

Kiel, 23 mars 1870.
(Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 26 mars.)

A l'occasion de la fête du Roi de Prusse, le Chef-Président du Sleswig-Holstein a donné un grand dîner. La noblesse, redevenue tout à fait danoise, a refusé les invitations du Baron de Plessen, et, à son dîner, je n'ai vu que des nationaux-libéraux et des fonctionnaires. Le Chef-Président a porté un toast à l'unité de l'Allemagne : il a dit qu'il espérait voir bientôt tous les États du Sud réunis sous le seul sceptre du Roi Guillaume, et qu'il ne craignait pas d'exprimer un vœu qui était dans le cœur de tous les patriotes allemands.

Les nationaux-libéraux ont fort applaudi à ce toast, tout en souhaitant que la Prusse ne tardât pas à reprendre son invincible élan de 1866.

8028. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (Très confidentielle. Orig. Russie, 243 [1].)

Saint-Pétersbourg, 23 mars 1870.
(Dir. pol., 29 mars.)

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre chiffrée que vous m'avez adressée par l'entremise de M. le Marquis de Sc.... [2]. J'ai préféré attendre le départ du courrier régulier pour répondre, avec plus de calme et plus de réflexion, aux questions si graves que comporte et sous-entend votre dépêche.

Vous semblez bien fixé par ma lettre confidentielle du 5, et

(1) Différents passages de cette dépêche ont été publiés, sans indication de date, par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870*, p. 67-75).
(2) Évidemment la dépêche chiffrée du 12 mars.

vous devez l'être encore davantage après la réception de celle du 10, sur l'état de santé de l'Empereur Alexandre, ainsi que sur le peu de valeur des déductions que M. de Bismarck s'évertue à en tirer. Vous reconnaissez que, si les dispositions personnelles du Tsarévitch sont peu favorables à la Prusse, elles ne peuvent, en tout cas, avoir d'effet immédiat et prochain. Vous vous ralliez avec moi à cette opinion que les considérations opposées par le Comte de Bismarck à la suggestion du Gouvernement anglais n'ont d'autre cause que l'inquiétude jalouse qu'inspirent au Chancelier fédéral les relations sympathiques et courtoises qui existent aujourd'hui entre les Cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg. Vous m'encouragez enfin à profiter du bon accueil que j'ai rencontré près du Tsar et du Prince Gortchakoff pour favoriser les tendances à un rapprochement plus intime entre nous, et pour préparer le terrain à un échange de communications et d'idées, dans le cas où des complications surviendraient en Allemagne.

Mais, tout en me félicitant d'une entente déjà plus amicale, à laquelle vous attachez beaucoup de prix, vous me recommandez la réserve, afin *de ne pas laisser croire à une intimité plus grande que celle qui existe réellement entre la Russie et la France.*

J'apprécie parfaitement le sens des conseils de prudence que vous suggère la nouvelle du voyage prochain du Roi de Prusse à Saint-Pétersbourg. Vous semblez croire que l'idée de cette visite n'a été inspirée par M. de Bismarck que dans le but de faire naître, sous le prétexte d'un anniversaire quelconque, une occasion d'échanger avec la Russie de nouveaux témoignages des sentiments qui unissent les deux Cours.

En cela, vous êtes parfaitement dans le vrai. D'après les renseignements que j'ai recueillis, ce serait le 28 avril, anniversaire du mariage de l'Empereur Alexandre, auquel le Roi Guillaume a assisté jadis, qui aurait été choisi. Ce voyage serait, à ce qu'il paraît, résolu pour cette époque, si la santé du Roi ne le force pas à faire d'abord une cure qui le retarderait. Le Tsar, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en rendre compte, m'avait parlé de ce projet, et le Prince Gortchakoff me l'a confirmé [1].

[1] Cf. Fleury, télégramme, 15 mars.

Il s'agit maintenant d'étudier les conséquences que ce voyage peut avoir, la portée qu'on lui accordera en Russie, et d'apprécier si cette visite solennelle aura plus ou moins de résultats, en raison des relations plus ou moins amicales des Cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg.

Je pense que ce projet de visite, suggéré sans aucun doute par le Chancelier fédéral, a été très favorablement accueilli par l'Empereur Alexandre, parce qu'il a pour son Oncle une affection très vive, et que, ainsi que je l'ai écrit souvent, les liens de famille tiennent une grande place dans son cœur.

Que le Chancelier fédéral ait fait de cette démonstration une arme pour lutter contre l'influence française, ceci n'est pas douteux; mais qu'il en obtienne un résultat sérieux, c'est ce que je crois être en situation de nier. Il en sera de ce voyage comme du Jubilé de Saint-Georges [1]. Il y aura échange de protestations d'amitié, évocation de souvenirs glorieux ou tendres; mais la politique n'en héritera pas, et je ne pense pas trop m'avancer en disant que l'effet sera contraire à celui que l'on se propose. Il y a déjà longtemps que M. de Bismarck a quitté la Russie; il ne la connaît plus. Entre l'idée allemande si puissante autrefois et l'idée nationale russe, il y a un abîme creusé par les agrandissements de Sadowa et les ambitions du germanisme.

Le Prince Gortchakoff, que je vois souvent, me disait encore hier, et sans que je lui en eusse fait la question : «Si ce voyage a lieu, ne vous en préoccupez pas plus que de l'anniversaire de Saint-Georges; donnez une nouvelle preuve d'esprit en n'accordant pas plus d'importance à cette visite que l'on n'en prête à celles que l'Empereur Alexandre fait à son Oncle quand il traverse l'Allemagne. Le Roi de Prusse n'est pas venu ici depuis le règne de son Neveu; est-il donc étonnant qu'il ait le désir de revoir la Russie avant de mourir ? Nous ne sommes plus à une époque où les liens de famille puissent entraîner d'aussi grands résultats que ceux d'une alliance, pour le plaisir de s'être mutuellement agréables. Je vous le répète, cher Général, la Russie veut la paix. Elle ne demande rien; elle n'a besoin d'aucune alliance; elle ne désire aucun accroissement de territoire. Elle n'a en vue

[1] Cf. ci-dessus, Fleury, 10 mars.

aucune convoitise, et elle entend rester maîtresse d'elle-même et de son action. Quant à M. de Bismarck, a-t-il ajouté, je reste convaincu qu'il ne peut tenter aucune aventure nouvelle. Il redoute l'annexion du Sud, parce qu'il se rend compte des difficultés inextricables qui en seraient la conséquence, et, pour tout vous dire, je regrette bien que M. Benedetti lui ait parlé de ce voyage. C'était juste le moyen de le rendre irrévocable, en ayant l'air d'y attacher de l'importance. »

Quant à l'effet que cette visite produira en France, il faudrait, à mon sens, l'atténuer en en parlant longtemps à l'avance. Un péril que l'on connaît est un danger à moitié évité. Le contre-coup de l'opinion de la presse, *si elle était bien dirigée,* aurait ici un résultat salutaire. Je l'ai dit à Votre Excellence, les intérêts immenses que les chemins de fer viennent de créer et de développer ont rendu la Russie ultra-pacifique. Le parti russe, tout en étant exclusif et hostile à une alliance quelconque qui implique des idées de guerre, est au contraire très favorable à une entente amicale avec la France, parce que cette entente est pour la Russie la meilleure garantie de la paix.

Pour dire tout mon sentiment sans ambages, je suis donc persuadé qu'aujourd'hui, si des complications venaient à surgir en Allemagne, le Cabinet de Saint-Pétersbourg, n'y fût-il pas porté, serait amené par la force de l'opinion à *conserver la neutralité.* Tout ce que j'entends, tout ce que je lis, tout ce que je devine, me confirme dans cette pensée.

Dans l'ordre d'idées que je viens d'indiquer, étant donné que la Russie veut rester en termes affectueux avec la Prusse, en même temps qu'en relations courtoises avec la France, n'est-il pas préférable que le Représentant de l'Empereur Napoléon soit traité avec égards et distinction, lors même que ces amabilités pourraient un peu déplaire à Berlin ? Ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, que, tout en restant réservée, tout en ne s'immisçant en rien dans les affaires d'Allemagne jusqu'au jour où les traités seraient violés, la France joue un rôle plus digne d'elle, du fait qu'elle est en bons rapports avec la Russie ? Les ménagements dont le Cabinet de Saint-Pétersbourg use envers elle, ne sont-ils pas plus flatteurs aux yeux de l'Europe entière, et ne sont-ils pas un rempart contre les hardiesses de la Prusse ? Ces liens,

si distendus naguère, qui se resserrent chaque jour sans rien engager, sans rien compromettre, lors même qu'ils offusqueraient M. de Bismarck, ne sont-ils pas une force? Aussi j'oserai dire que ces considérations et la situation personnelle que j'occupe près de la Cour de Russie ne me permettent guère de changer d'attitude. Tout en ne voulant *pas laisser croire à une entente plus grande que celle qui existe,* je ne puis me soustraire sans motifs aux témoignages de bienveillance que partage avec moi, d'ailleurs, le Représentant de la Prusse. Ce serait un cercle vicieux dont l'on ne pourrait sortir.

Il va sans dire que ma conduite est prudente, calculée, pleine de réserve, et, si je voulais en donner une preuve, je dirais que, jusqu'à ce jour, le Prince Gortchakoff n'a encore abordé aucun sujet qui m'ait mis dans l'obligation de vous demander des instructions avant de lui répondre.

Pour me résumer, je reste convaincu que notre situation est bonne, qu'il n'y a rien à y changer, que les bons rapports qui existent entre les deux Cabinets et qu'il est si désirable d'entretenir ne peuvent que fortifier les liens déjà cordiaux qui les unissent. Je pense que l'Empereur Alexandre, quelles que soient sa tendresse et sa vénération pour son Oncle et les siens, éprouve le désir véritable de se rapprocher de la France. J'ajouterai que l'opinion publique l'y entraîne et l'y pousse, tandis qu'elle l'éloigne de plus en plus de l'Allemagne. L'entente avec nous, c'est la paix, que réclament à grands cris les intérêts; c'est la paix qu'impose l'état des finances, et que commande impérieusement la situation de l'armée, qui n'est pas encore prête. L'alliance avec la Prusse, c'est la guerre, et la Russie n'en veut pas.

Je suis tellement persuadé de cette pensée que le Tsar est bien intentionné pour la France et l'Empereur, que je prie Votre Excellence de descendre un moment dans des détails secondaires en apparence, mais qui ont ici une grande importance, parce qu'ils reflètent exactement les sentiments de l'Empereur Alexandre.

J'ai dit, à l'époque du Jubilé de Saint-Georges, que Sa Majesté avait agi spontanément, sans consulter personne, quand elle avait conféré au Roi de Prusse le grand cordon de l'Ordre, et que, le lendemain, comprenant l'effet regrettable produit par cet

acte irréfléchi, l'Empereur était venu de sa personne faire visite à l'Ambassadrice, contre l'usage et l'étiquette, voulant pallier, pour ainsi dire, l'impression fâcheuse que je pouvais avoir ressentie.

Eh bien ! il y a trois jours, je fêtais l'anniversaire de la naissance du Prince impérial. J'avais, comme c'est l'habitude à Saint-Pétersbourg lorsqu'on reçoit officiellement, prié les Grands-Ducs, les Grandes-Duchesses et le Chancelier, en les prévenant du motif de la réunion, mais je n'avais pas fait d'invitation officielle à l'Empereur.

Non seulement toute la Famille impériale et le Prince Gortchakoff sont venus, mais le Tsar a voulu assister à cette fête toute française, et, malgré les fatigues d'une journée de chasse, il est resté jusqu'à deux heures du matin !

N'y a-t-il pas, dans ce témoignage de sympathie, non seulement pour l'Empereur Napoléon, mais pour sa dynastie, la preuve éclatante que, si le Tsar se prépare à bien recevoir son Oncle, il n'en désire pas moins saisir toutes les occasions d'être agréable à la France ?

8029. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 90.)

Stuttgart, 23 mars 1870, 6h 15 soir.
(Reçu à 7h soir.)

La situation reste la même[1]; le Cabinet maintient sa démission. On espère cependant que le Roi cédera, et consentira à la retraite du Ministre de la Guerre; les autres Ministres reprendraient leurs portefeuilles.

[1] Cf. Saint-Vallier, télégramme, 22 mars.

8030. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig., avec déchiffrement. Wurtemberg, 90, n° 18.)

Stuttgart, 23 mars 1870.
(Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 26 mars.)

Les appréhensions que j'exprimais à Votre Excellence dans ma dépêche n° 16 [1] se sont promptement justifiées; la situation déjà si tendue le 18 [2] a pris un caractère d'une véritable gravité, et la crise ministérielle que je faisais prévoir a éclaté hier. Voici les faits qui l'ont amenée.

La motion des quarante-cinq a été développée dans la séance du 17 par le chef du parti *Grossdeutsch,* M. Probst, qui a fait connaître les concessions réclamées par la majorité sur la question militaire. Les modifications les plus radicales devraient être apportées à l'état actuel, et, pour ne citer que la plus importante, le temps de présence sous les drapeaux serait abaissé de trois années à une pour l'infanterie et l'artillerie, de quatre années à deux pour la cavalerie. J'ai fait du discours de M. Probst un résumé succinct que j'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence [3].

La séance du 17 s'était terminée par un semblant de victoire pour le Gouvernement, la motion des quarante-cinq ayant été, conformément à la demande du Cabinet, renvoyée à une Commission financière; mais cette Commission, composée de quinze membres et élue dans la même séance, comprend huit Députés du parti *Grossdeutsch,* trois démocrates et quatre ministériels; aucun membre de la fraction prussienne n'y a été nommé. Le Gouvernement ne dispose donc que de quatre suffrages contre une majorité de onze voix dans cette Commission, qui a choisi pour son rapporteur M. Mohl, l'un des principaux organes de la *Grossdeutschpartei.* Ce dernier a immédiatement rédigé son rapport, en s'inspirant fidèlement des idées de son parti et en

(1) Dépêche du 16 mars.
(2) Cf. le *post-scriptum* du 18 mars ajouté à la dépêche du 16.
(3) Le résumé est joint à la dépêche.

IMPRIMERIE NATIONALE.

formulant les exigences déjà énoncées dans le discours de M. Probst. Le Cabinet a eu connaissance de ce rapport le 19, et a cherché à profiter des journées du 20 et du 21, où la Chambre n'avait pas de séances, pour négocier un compromis avec la majorité. La situation du pays faisait du reste à l'Administration une loi impérieuse de rechercher une entente. En effet, le 18, une réunion populaire convoquée par le parti *Grossdeutsch* a eu lieu à Ulm; trois mille personnes y ont pris part, et ont voté avec acclamations des résolutions portant que le peuple est déterminé à obtenir par tous les moyens la diminution des charges militaires, que le mécontentement est général dans toute l'Allemagne, au Nord comme au Sud, qu'il est du devoir des populations wurtembergeoises et bavaroises de manifester leurs sentiments avec assez d'énergie pour contraindre leurs Gouvernements à réagir contre la tyrannie prussienne et à abandonner le système imposé par cette Puissance.

Le dimanche 20, le parti démocratique a tenu à son tour à Stuttgart un meeting composé de quatre cents délégués envoyés par tous les centres de population du Royaume et munis d'adresses revêtues de cent cinquante mille signatures. Cette assemblée a voté quatre résolutions portant, la première : que la Chambre et le pays doivent contraindre par tous les moyens le Gouvernement à abandonner le système militaire établi en 1868, en le remplaçant par le service militaire obligatoire pour tous (c'est-à-dire établissant en place d'une armée permanente une milice nationale comme en Suisse).

La seconde : adoptant comme base des réformes à réclamer la motion des quarante-cinq, et adressant à ses signataires les remerciements du pays.

La troisième : décidant que le seul Gouvernement qui pourra obtenir la confiance du peuple sera celui qui substituera le service militaire général, la milice, à l'armée permanente.

La quatrième : félicitant le peuple bavarois des tentatives qu'il fait en ce moment pour réaliser le but que poursuit de son côté le peuple wurtembergeois, se réjouissant de l'entente existante entre les populations des deux Royaumes, et exprimant l'espoir que tous les Allemands, dans les États du Sud, dans les provinces autrichiennes et même dans les pays aujourd'hui compris dans

la Confédération du Nord, uniront leurs vues et leurs efforts pour arriver au même résultat également désirable pour tous.

L'Assemblée s'est séparée après avoir décidé que ces quatre résolutions, appuyées des cent cinquante milles signatures dont étaient munis les délégués, seraient remises à la Chambre des Députés, avec l'invitation pressante de poursuivre sans relâche les réformes réclamées.

On comprend aisément qu'en présence de telles conjonctures le Gouvernement, comme je le disais plus haut, ait cherché à négocier un compromis avec les quarante-cinq; les pourparlers engagés entre le Ministre de la Justice, M. Mittnacht, au nom du Cabinet, et M. Mohl comme représentant de la majorité, ont abouti à un accord aux termes duquel les Députés de la fraction *Gross-deutsch* auraient consenti à voter le budget si, en outre des deux cent mille florins de réduction sur les dépenses de la Guerre déjà accordés par le Ministère, ce dernier réalisait encore sur l'exercice actuel cinq cent mille florins d'économie au moyen du renvoi dans leurs foyers des hommes actuellement sous les drapeaux au bout de dix-huit mois (au lieu de trois années) pour l'infanterie, de deux ans (au lieu de trois) pour l'artillerie, de trois ans (au lieu de quatre) pour la cavalerie. Le Baron de Varnbüler et le Ministre de l'Intérieur, M. de Gessler, trouvèrent cet arrangement acceptable, et le portèrent hier matin au Conseil tenu sous la présidence du Roi. Mais le Général de Wagner, Ministre de la Guerre, se refusa catégoriquement à toute nouvelle concession, et déclara qu'il ne pouvait adhérer à l'accord négocié par ses Collègues. [*Déchiffrement.*] Le Roi soutint énergiquement l'opinion du Général de Wagner, et manifesta sa résolution de dissoudre la Chambre plutôt que de laisser toucher au système militaire actuel, que Sa Majesté considère comme le palladium de l'indépendance et de la tranquillité du Royaume. Tous les efforts des Ministres se brisèrent contre l'obstination du Souverain, lequel, éclairé sur les dangers d'un appel au pays, répliqua qu'il ne céderait pas, et qu'au besoin il saurait recourir à la force et tenter un coup d'État. Le Cabinet pria alors Sa Majesté d'accepter sa démission collective, et le Ministre de la Guerre, cause de la crise, effrayé de la perspective de demeurer seul avec une telle responsabilité en face du Parlement et du pays, joignit sa démission

à celle de ses Collègues. Le Roi refusa de consentir à la retraite du Cabinet, et, devant l'insistance des Ministres, demanda à réfléchir, en priant ses Conseillers de continuer leurs fonctions jusqu'à ce qu'il eût arrêté ses résolutions.

Le Baron de Varnbüler est venu en sortant du Conseil me donner confidentiellement connaissance de cette situation, dont les détails ne sont pas encore connus dans le public; c'est après avoir entendu le récit du Premier Ministre que j'ai adressé à Votre Excellence la dépêche télégraphique que je lui ai envoyée dans la journée d'hier[1].

8031. Le Comte Daru à Tiby, Chargé d'Affaires à Munich.
(Minute. Bavière, 248, n° 9.)

[Paris,] 24 mars 1870.

Vous trouverez sous ce pli deux extraits de la correspondance du Ministre de l'Empereur à Stuttgart[2], relatifs aux derniers incidents de la politique intérieure du Royaume de Wurtemberg, qui semblent présenter quelque analogie avec ceux qui se sont produits en Bavière. La situation générale dans les États de l'Allemagne du Sud continue à mériter toute notre attention. Je n'ai pas d'ailleurs à vous développer de nouveau le point de vue auquel nous devons nous placer pour l'observer; vos dépêches témoignent que vous avez bien saisi le sens de mes instructions, et je ne puis que vous engager à me tenir exactement informé, ainsi que vous l'avez fait jusqu'à ce jour, de tout ce qui serait de nature à nous intéresser, en ayant soin de conserver toujours à votre langage le caractère de prudente réserve que je vous ai recommandé.

Je vous envoie également ci-annexée, pour votre information, la copie d'une dépêche de M. le Marquis de Châteaurenard[3]; elle fait connaître l'impression pénible causée dans le Royaume

(1) Cf. Saint-Vallier, télégramme, 22 mars.
(2) Cf. Saint-Vallier, 16 et 23 mars.
(3) Dans une dépêche du 9 mars, Châteaurenard parlait des inquiétudes éveillées en Saxe par l'extension continue de la législation fédérale en matière de droit criminel et de droit civil. (Saxe royale, 148.)

de Saxe par les tendances persistantes du Gouvernement fédéral de l'Allemagne du Nord, tendances qui menacent d'aboutir un jour à une médiatisation effective de tous les États englobés dans la Confédération.

8032. Le Comte Daru au Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart. (Minute. Wurtemberg, 90, n° 7.)

[Paris,] 24 mars 1870.

J'ai lu avec intérêt les renseignements que vous me donnez sur le mouvement qui se produit dans le Royaume de Wurtemberg en faveur de la réduction des dépenses militaires[1]. Le Chargé d'Affaires de France à Munich m'écrit que des dispositions analogues se manifestent dans les Chambres bavaroises, et que M. le Comte de Bray a dû s'en préoccuper dès son entrée au pouvoir. Le nouveau Ministre des Affaires étrangères a d'ailleurs déclaré, dans des termes qui ne laissent de prise à aucune équivoque, que sa politique serait le maintien du *statu quo* à l'égard de la Prusse, et qu'il ne voulait faire ni un pas au delà ni un pas en deçà. Je crois utile de vous communiquer à titre confidentiel une copie des dernières dépêches que M. Tiby m'a écrites à ce sujet[2]. Je joins également à cet envoi un extrait de la correspondance du Ministre de France à Dresde. Ainsi que vous le verrez, le Gouvernement saxon paraît se préoccuper de certaines résolutions qui auraient été prises au sein du Conseil fédéral sur les instances de la Prusse, et qui auraient pour but d'étendre de nouveau la compétence des pouvoirs fédéraux au préjudice de l'autonomie des États confédérés[3].

(1) Cf. Saint-Vallier, 16 mars. La dépêche du 23 ne fut reçue à Paris que le 25.

(2) Cf. Tiby, 14 et 15 mars.

(3) Cf. ci-dessus, p. 84, note 3.

8033. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Confidentielle. Orig., avec déchiffrement. Wurtemberg, 90, n° 19.)

Stuttgart, 24 mars 1870.
(Cabinet, 25 mars; Dir. pol., 26 mars.)

Dans ma dépêche d'hier matin, j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence les incidents qui ont amené la démission du Cabinet, et j'ai reproduit le récit que M. le Baron de Varnbüler m'en a fait lui-même en sortant du Conseil des Ministres. Hier soir, j'ai informé télégraphiquement Votre Excellence de la continuation de la crise, en ajoutant que l'on paraissait espérer que le Roi céderait, et consentirait au remplacement du Ministre de la Guerre par un personnage qui se déclarerait prêt à accepter sur le budget militaire les réductions nécessaires pour rendre possible un accord entre le Gouvernement et la Chambre; on a déjà prononcé quelques noms, mais trop vaguement encore pour que je croie pouvoir désigner le successeur probable du Général de Wagner.

On s'attend aussi à voir remplacer le Ministre de l'Intérieur, M. de Gessler, auquel les ardents réactionnaires qui composent l'entourage intime de Sa Majesté reprochent d'avoir montré, en présence de l'agitation antimilitaire suscitée par le parti démocratique, une faiblesse que l'on taxe de complicité, tandis que la conduite du Ministre a été bien plutôt inspirée par une interprétation libérale de la loi sur les réunions publiques.

[*Déchiffrement.*] Les bruits qui circulent m'inspirent des craintes sérieuses qu'il est de mon devoir de ne pas laisser ignorer à Votre Excellence. L'esprit du Roi est plus dominé que jamais en ce moment par l'influence d'un familier, parti il y a peu d'années des rangs inférieurs de l'armée et investi aujourd'hui du grade le plus élevé; cet ami, cet inséparable pour mieux dire, le Baron de Spitzemberg, est tout dévoué au Général de Wagner; en outre, il est animé des idées les plus hostiles au régime constitutionnel; il est convaincu qu'une concession faite par la Couronne au Parlement équivaudrait à une diminution du pouvoir royal, et il est imbu de cette malheureuse et fausse idée que le danger, pour le Wurtemberg, se trouve dans les tendances révolutionnaires des partis

libéraux bien plus que dans les sympathies prussiennes d'une fraction de la classe bourgeoise. Le Général de Spitzemberg me paraît avoir réussi à faire passer dans l'esprit du Roi les préventions et les sympathies qui l'animent; il lui a surtout persuadé que l'organisation militaire d'après le système prussien était la meilleure sauvegarde de la Monarchie, en constituant une armée relativement nombreuse et imbue des sentiments les plus opposés aux tendances libérales et démocratiques. D'autre part, le Général de Wagner a depuis longtemps le désir d'échanger le portefeuille de la Guerre contre la grande charge de Commandant en chef de l'armée, situation que va rendre vacante la mort prochainement attendue du Prince Frédéric.

Toutes ces considérations me font craindre que la succession du Ministre de la Guerre ne soit dévolue à l'un des officiers généraux qui représentent les idées du Général de Wagner. Ce dernier, comme Commandant en chef de l'armée, aurait la haute main sur l'armée, en même temps qu'il inspirerait les actes de son successeur à l'Administration de la Guerre. Le choix le plus fâcheux serait celui du Chef d'État-Major du Ministre actuel, le Général de Suckow, fanatique admirateur de la Prusse, détracteur de l'Autriche, animé au suprême degré de la haine ancienne et généralement apaisée aujourd'hui contre la France. Le Roi verrait dans ce choix, qui excitera l'irritation de tous les défenseurs de l'autonomie, un moyen de témoigner une puérile rancune à la majorité du Parlement, qui le contraint de se séparer du Général de Wagner; de son côté, le Cabinet, trouvant dans M. de Suckow un homme disposé à accepter les réductions exigées par la majorité, aurait la faiblesse de souscrire à une combinaison qui le sortirait de ses embarras immédiatement, mais en le compromettant aux yeux du pays et en lui faisant partager avec la Couronne une impopularité dont les effets ne se feront pas attendre.

Je pense, d'après ce que l'on m'assure, que la crise sera terminée aujourd'hui, et je tiendrai Votre Excellence exactement informée de la solution qui interviendra.

8034. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Wurtemberg, 90.)

Stuttgart, 24 mars 1870, 4h soir.
(Reçu à 5h25 soir.)

La crise ministérielle est terminée [1]; un nouveau Cabinet est constitué depuis ce matin; le Baron de Varnbüler a la Présidence du Conseil. Trois nouveaux Ministres entrent en fonctions : à la Guerre, à l'Intérieur et aux Cultes; les autres gardent leurs portefeuilles. Le choix du Ministre de la Guerre est mauvais : c'est le Général de Suckow, partisan déclaré des idées prussiennes. Il règne un grand mécontentement ici, et l'on s'attend à de l'agitation dans les provinces. Les Chambres sont prorogées à long terme sans date fixée pour une nouvelle convocation.

8035. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 40.)

Berlin, 25 mars 1870.
(Cabinet, 27 mars; Dir. pol., 29 mars.)

En me communiquant le rapport que le Ministre de l'Empereur à Hambourg a adressé à Votre Excellence à la date du 28 février, vous avez bien voulu m'inviter à vous faire part des observations que pourraient me suggérer les renseignements qui en font l'objet, et je m'empresse de me conformer à vos intentions.

La source à laquelle M. Rothan a puisé ses informations me semble trop digne de foi pour me permettre de croire qu'elles sont totalement dénuées de fondement. Je me vois cependant dans la nécessité d'avouer que je n'avais recueilli aucun bruit pouvant me donner lieu de supposer que, à l'occasion de la récente crise ministérielle qui a éclaté à Munich, M. de Bismarck avait eu un moment l'intention de recourir à des mesures violentes pour maintenir le Prince de Hohenlohe au pouvoir. Depuis que j'en ai

[1] Cf. Saint-Vallier, 23 mars, télégramme et n° 18.

trouvé la révélation dans la dépêche de M. Rothan, je n'ai rien négligé pour me renseigner sur l'incident qu'il vous a rapporté, et je ne suis parvenu à obtenir aucune donnée qui m'autorise à croire que mon Collègue a été, en cette circonstance, aussi bien informé qu'il a cru l'être dans d'autres. Personne, parmi mes Collègues à Berlin, n'a soupçonné un seul instant le Chancelier d'avoir conçu le projet qu'on lui attribue à Hambourg, et on est au contraire généralement persuadé qu'il s'est borné à user de son influence, dans la mesure que je vous ai indiquée moi-même, pour prêter aux amis de la Prusse en Bavière l'appui qu'il était de son intérêt de leur donner, et surtout, comme je vous l'ai écrit, pour prévenir la formation d'un Ministère pris dans les rangs des patriotes. Je suis trop pénétré de mon devoir et je sais trop le prix que le Gouvernement de l'Empereur doit attacher aux éventualités qui peuvent naître de la politique suivie par M. de Bismarck dans le Midi de l'Allemagne pour négliger de surveiller attentivement son attitude et ses actes; et je n'ai pas hésité cependant, sans craindre d'engager ma responsabilité, à mander à vos prédécesseurs et à répéter à Votre Excellence que M. de Bismarck ne jugeait ni utile ni opportun, quant à présent, de recourir à des moyens d'une efficacité immédiate pour accomplir son œuvre. Telle est encore ma conviction, et le Chancelier s'est toujours montré trop avisé pour s'exposer à recevoir des conseils de prudence de la part de son jeune collaborateur, M. de Keudell.

Si je ne suis pas en mesure de garantir que les renseignements obtenus par M. Rothan, en ce qui concerne le Ministre, sont absolument imaginaires, je puis toutefois assurer qu'ils sont complètement erronés quant à la santé du Souverain, et de l'inexactitude des uns j'incline à déduire l'invraisemblance des autres. J'ai eu l'honneur en effet, durant le cours de l'hiver et surtout dans ces derniers jours, d'approcher fréquemment le Roi, et je ne me suis pas aperçu que Sa Majesté soit tombée dans un état de caducité visible, ni que ses facultés intellectuelles se soient sensiblement affaiblies. L'âge avancé qu'il a atteint oblige assurément le Roi à ménager ses forces et à se soumettre à certaines précautions, mais il porte sa verte vieillesse de façon à faire croire qu'il ne redoute pas encore le fardeau des affaires, et personne ne doute à Berlin qu'il ne dirige son Gouvernement avec la vigueur de résolution

et l'activité qu'il a déployées depuis qu'il est monté sur le Trône. A cet égard, je puis, sans craindre de me tromper, affirmer que le Ministre de l'Empereur à Hambourg a été induit en erreur.

A cette occasion, j'ajouterai que le Roi a célébré le 22 de ce mois le soixante-treizième anniversaire de sa naissance, et que cette fête a reçu, cette année, un éclat nouveau et particulier de la présence de la plupart des Souverains et Princes appartenant à la Confédération de l'Allemagne du Nord. Les Grand-Ducs de Saxe-Weimar et d'Oldenbourg, les Ducs de Meiningen et d'Altenbourg, les Princes de Schaumbourg et de Reuss et le Prince Georges de Saxe, auxquels s'est joint le Grand-Duc de Bade, sont en effet venus à Berlin porter leurs félicitations personnelles au Roi. Sa Majesté a paru prendre plaisir à en faire l'énumération dans l'audience particulière qu'elle a daigné nous accorder, suivant l'usage, à l'Ambassadeur d'Angleterre et à moi, en faisant remarquer à mon Collègue que le Grand-Duc de Mecklembourg-Strélitz est aujourd'hui, de tous les Princes régnants de la Confédération, le seul qui se soit abstenu de paraître à la Cour de Prusse depuis les événements de 1866. Il est vrai qu'il a épousé une Princesse anglaise, a ajouté le Roi, sans cesser d'être bienveillant pour Lord Loftus.

P.-S. — Je trouve dans le dernier numéro de la *Correspondance de Berlin* un article qui a pour objet de démentir les bruits reproduits par plusieurs journaux et relatifs à de prétendues représentations que nous aurions faites au Gouvernement prussien à l'occasion du dernier discours du Roi et de celui que M. de Bismarck a prononcé dans la discussion provoquée par la motion de M. Lasker [1]. La feuille officieuse ne se borne pas à déclarer que ces bruits sont totalement controuvés; en maintenant que l'article IV du traité de Prague [2] prévoit ou autorise *l'union plus étroite des deux parties de l'Allemagne*, elle s'applique à démontrer, en outre, que le Souverain et le Ministre, dans la double circonstance à laquelle on se réfère, ont clairement prouvé que «la Prusse et la Confédération du Nord, si elles considèrent à bon droit l'article IV du traité de Prague comme une des conquêtes nationales faites en

(1) Cf. Benedetti, 11 mars.

(2) Cf. ci-dessus, p. 66, note 1.

1866, *comme la garantie certaine du dernier progrès que l'unité et la puissance allemandes accompliront un jour*, comme le but enfin où doivent tendre les efforts patriotiques de la nation et de ses Gouvernements, entendent respecter scrupuleusement l'esprit, aussi bien que la lettre, de cette clause du traité de paix, et croient devoir en attendre l'exécution jusqu'à ce qu'elle soit réclamée, non pas isolément par les vœux d'un des États d'au-delà du Mein, *mais par la volonté librement exprimée* de l'Allemagne du Sud tout entière».

«Après une telle déclaration, continue la *Correspondance de Berlin*, *dont les plus vives susceptibilités au dedans et au dehors* n'ont pu méconnaître assurément ni la loyauté ni l'autorité, il est au moins étrange que les journaux de Vienne et de Paris aient ressuscité le faux bruit d'observations présentées à Berlin. . .[1]. Nous ne nous occuperions pas de pareils bruits s'ils ne nous donnaient l'occasion *de constater l'affermissement des bonnes relations* entre la France et l'Allemagne, et d'en augurer d'autant mieux pour le maintien et la durée de la paix générale...»

Cet article n'a pas été publié, je crois pouvoir le dire, sans avoir été soumis à l'approbation du Ministère des Affaires étrangères, et on peut y voir la pensée personnelle de M. de Bismarck lui-même. Il méritait donc d'être signalé à votre attention. Votre Excellence le trouvera d'ailleurs joint en entier à cette dépêche[2].

8036. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Particulière. Orig. Prusse, 377.)

Berlin, 25 mars 1870.

J'ai reçu la lettre particulière que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à la date du 8 de ce mois, et je ne saurais trop vous remercier de la bonté avec laquelle vous voulez bien me faire part des entretiens que vous avez avec M. le Baron de Werther. Je me suis déjà permis de vous dire combien, à mon sens, il était d'une bonne politique de ne pas dissimuler, quand nous avions occa-

[1] Ces points de suspension et ceux qui suivent sont dans le texte.
[2] L'article est joint en annexe.

sion de le faire sans blesser les susceptibilités de la Prusse, les devoirs que nous imposent les dispositions du sentiment public en France et les plus précieux intérêts du pays; je ne puis donc que me féliciter, même au point de vue de mes relations avec le Cabinet de Berlin, du langage que vous avez tenu à son Représentant à Paris. M. de Bismarck n'y a fait aucune allusion dans les fréquentes conversations que j'ai eues avec lui pendant ces derniers jours; mais je crois pouvoir conclure de son attitude et de l'empressement qu'il a mis à me rencontrer que vos observations ne l'ont nullement surpris, et qu'il n'en méconnaît ni la justesse ni l'opportunité. Depuis bientôt six ans que je l'observe, j'ai pu me persuader qu'il se contraint difficilement quand il se trouve en présence d'une attitude qui entrave ses projets, et je n'ai rien remarqué qui pût me faire supposer qu'il avait quelque chose à relever dans les paroles que vous avez fait entendre à M. de Werther et qui, sans doute, lui ont été fidèlement rapportées. Faut-il croire, comme je n'ai cessé de le penser, qu'il est fermement résolu à s'abstenir à l'égard du Midi de l'Allemagne de toute entreprise qui nous autoriserait à ne plus consulter que nos propres intérêts? Tout semble porter du moins à le présumer, et, dans cette hypothèse, il est aisé de concevoir qu'il n'oppose aucune réserve à celles que vous avez faites avec une parfaite convenance dans la forme et une précision si nette sur le fond des choses dont vous vous êtes entretenu. Je vous ai exposé les motifs impérieux et les sages considérations qui lui suggèrent cette ligne de conduite[1], et je n'y reviendrai pas aujourd'hui. Je me bornerai à appeler votre attention sur l'article publié hier par la *Correspondance de Berlin* et que vous trouverez joint à l'une de mes dépêches de ce jour[2]. Vous y verrez, avec une nouvelle édition de la manière dont M. de Bismarck croit pouvoir interpréter le traité de Prague, une déclaration explicite parfaitement conforme aux vues que je lui ai toujours attribuées. Cet article a pour nous un intérêt particulier en ce sens qu'il me paraît avoir été publié non seulement dans le but de démontrer que rien ne saurait troubler en ce moment les bonnes relations existantes entre la France et

(1) Cf. Benedetti, particulière, 25 février; 10 mars, n° 32.

(2) Cf. le *post-scriptum* de la dépêche précédente.

la Prusse, mais aussi dans la pensée d'affirmer, contrairement à ce qu'en ont dit certains journaux, que nous n'avons adressé, durant les derniers temps, aucune représentation au Cabinet de Berlin, qui, de son côté, ne nous en aurait fourni ni le prétexte ni l'occasion. A-t-on voulu par là démentir d'avance toute indiscrétion dont pourraient être l'objet les récentes explications que vous avez échangées avec M. de Werther? Je ne sais ce qu'il faut en penser; mais ce n'est pas de la sorte que se serait expliquée la feuille officieuse si M. de Bismarck avait jugé nécessaire de revendiquer une entière liberté d'action en Allemagne, contrairement aux avis que vous avez exprimés à ce sujet.

Je n'ai d'ailleurs aujourd'hui à vous transmettre aucune autre information digne de vous être particulièrement signalée, et ma correspondance officielle ne vous offrira aucun intérêt[1]. Le

[1] C'est cependant à cette époque qu'eurent lieu à Berlin des délibérations d'une importance exceptionnelle sur la candidature Hohenzollern, provoquées par la seconde intervention de Salazar et par les lettres de Prim au roi de Prusse et à Bismarck (cf. t. XXVI, p. 377, note 1).

Le 5 mars, le prince Charles-Antoine était arrivé à Berlin, où se trouvait déjà le prince Léopold (cf. Fester, t. Ier, n° 108, p. 62). Une conférence sur l'affaire Hohenzollern fut décidée pour le 15 mars entre le Roi, les princes de Hohenzollern, le Kronprinz et Bismarck. Le 15 au matin, le Roi y convoqua en outre Moltke, Schleinitz, Roon, Delbrück et Thile. Dans la lettre qu'il leur adressa, il leur signala l'opposition de vues des princes et de Bismarck, et sa propre aversion pour l'acceptation de la candidature. Mais, ajoutait-il, il ne se déciderait qu'après avoir consulté ses conseillers (cf. Fester, t. Ier, n° 110, p. 62). Salazar fut mis au fait de la conférence, en langage conventionnel, par Bismarck (cf. Fester, t. Ier, n° 111, p. 63). A ce moment il était déjà parti ou à la veille de partir de Berlin, «parce qu'on aurait pu apprendre qu'un député espagnol était en fréquentes relations avec Bismarck» (cf. la lettre du prince Charles-Antoine au prince Charles, du 20 mars, dans Sturdza, t. Ier, p. 571). Les souvenirs de Delbrück (cités par Fester, t. Ier, n° 112, p. 63), la lettre du 20 mars du prince Antoine au prince Charles (citée ci-dessus) nous font à peu près connaître la délibération du 15. Elle avait été précédée d'un dîner au cours duquel Delbrück avait demandé à Moltke son voisin : «Mais si Napoléon prend mal la chose, sommes-nous prêts, au moins ? — Oui», lui aurait répondu Moltke, sans hésiter (cf. Delbrück, cité ci-dessus). Dans la conférence qui suivit, le Kronprinz combattit l'acceptation. Bismarck la soutint au contraire avec beaucoup de chaleur, «pour des raisons dynastiques et politiques» (cf. la lettre du prince Antoine du 20 citée ci-dessus). Le Roi déclara qu'il s'y rallierait si le prince Léopold donnait volontiers son consentement. Les ministres Delbrück et Thile se prononcèrent

Montenegro et la situation des Israélites dans les Principautés n'ayant pas donné lieu à de nouvelles communications, les débats

pour l'acceptation, «comme un devoir patriotique à accomplir pour la Prusse» (*ibid.*). Mais, «pour bien des raisons et après un dur combat» (*ibid.*), le prince Léopold refusa, «à moins que le Roi ne lui donnât expressément l'ordre d'accepter» (Fester, t. Ier, n° 113, p. 63), et son refus fut transmis au Roi, par le prince Antoine, le 16 (*ibid.*).

Après le refus du prince Léopold, le prince Antoine, le Roi et Bismarck envisagèrent la possibilité de le remplacer par son frère, le prince Frédéric, alors en voyage en Italie. Le 16 mars, son père l'appela par télégramme à Berlin (cf. Sturdza, t. Ier, p. 570). Il y arriva probablement le 24 (cf. Fester, t. Ier, n° 126, p. 67). Entre temps Montemar, à Florence, l'avait mis au courant. Lui aussi déclara qu'il n'accepterait que sur l'ordre formel du Roi (cf. Fester, *ibid.*).

Malgré ce double échec, Bismarck et les agents de l'intrigue Hohenzollern ne se tenaient pas pour battus. De Madrid, Bismarck recevait des avis contradictoires. Le Ministre de Prusse, Canitz, ne croyait pas au succès de «l'emprunt», pour lequel «il fallait de l'argent espagnol et non pas étranger» (lettre du 17 mars citée par Hesselbarth, *Drei psychologische Fragen zur Spanischen Thronkandidatur Leopolds von Hohenzollern*, et reproduite par Fester, t. Ier, n° 118, p. 64). Le 18 mars, le 27, il revenait à la charge, insistait sur ce que «l'affaire entière lui semblait on ne peut plus exposée» (cf. Fester, t. Ier, n° 119, p. 65, et n° 128, p. 67). Au contraire, Salazar écrivait à Bismarck le 17 mars «que le conseil municipal de la ville et toutes les classes intéressées à son crédit en verraient avec grande joie la réalisation immédiate» (cf. Fester, t. Ier, n° 117, p. 64). Tandis qu'il rabrouait Canitz (lettre du 20 mars, citée par Fester, t. Ier, n° 123, p. 66), Bismarck continuait à informer Salazar des décisions prises à Berlin «pour la seconde alternative du programme» [le prince Frédéric] (cf. Fester, t. Ier, n° 127, p. 67). En même temps il insistait auprès du Roi et des princes de Hohenzollern, leur présentait l'acceptation comme une nécessité politique (cf. Sturdza, t. Ier, p. 573). Mais dans quelle mesure réussit-il alors à modifier les dispositions des Hohenzollern ? Le prince Antoine aurait posé trois conditions à l'acceptation de la candidature : que l'élection de son fils fût consentie par les deux tiers ou les trois quarts des députés des Cortès; que l'État espagnol fût assuré contre la banqueroute; que les lois anticléricales fussent votées avant l'élection. Mais ces renseignements nous sont donnés par une lettre adressée de Berlin au prince Charles, sans que son informateur soit explicitement désigné. Et la date n'en est nullement certaine. D'après Sturdza qui la mentionne (t. Ier, p. 573), le prince Charles l'aurait reçue le 3 avril. Fester (t. Ier, n° 129, p. 67) la place «à la fin de mars». Ce furent vraisemblablement les hésitations du prince Antoine, qui laissaient encore le champ libre aux partisans de la candidature, et probablement aussi les nouvelles contradictoires de Madrid qui déterminèrent Bismarck à envoyer deux nouveaux agents en Espa-

du Parlement et les dissentiments qui continuent à se manifester entre la majorité et le Gouvernement font seuls, en ce moment, l'objet de tous les entretiens à Berlin. Je vous en rends compte dans une mesure suffisante, je crois, pour qu'il vous soit aisé d'en suivre la marche et d'en apprécier la portée. L'attention publique n'est pas encore vivement éveillée par les premiers travaux des Chambres wurtembergeoises, et la crise ministérielle qui a éclaté à Stuttgart est trop récente[1] pour que je puisse vous indiquer exactement comment elle sera envisagée; jusqu'à présent la presse s'est bornée à reproduire les avis transmis par le télégraphe, et je n'ai pas appris qu'on s'en soit sérieusement préoccupé dans les régions officielles. Cet incident a cependant son importance, et il nous importe assurément de ne pas le perdre de vue. S'il y a lieu, je ne négligerai rien, en ce qui me concerne, pour vous tenir exactement renseigné.

8037. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 28.)

Munich, 25 mars 1870.
(Cabinet, 27 mars; Dir. pol., 29 mars.)

J'ai vu hier le Comte de Bray, et j'ai eu avec lui un entretien que je crois devoir rapporter à Votre Excellence. Les explications dans lesquelles M. le Ministre des Affaires étrangères est entré avec moi m'ont paru préciser l'attitude qu'il se propose de garder, et compléter ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire à ce sujet[2].

J'avais demandé au Comte de Bray comment il envisageait le mouvement d'opposition aux dépenses militaires qui s'est propagé si rapidement dans le pays, et la résistance qui semble se préparer dans les Chambres contre l'élévation projetée des impôts. M. le Ministre des Affaires étrangères m'a répondu que, dans son opinion personnelle, le budget du Département de la Guerre, évalué à quinze millions de florins environ, pouvait être aisément

gne pour y étudier la situation, Lothar Bucher et un officier d'état-major général, le major de Versen (cf. Fester, t. Ier, n° 129, p. 67).

[1] Cf. Saint-Vallier, 23 mars, n° 18, et 24 mars, n° 19.

[2] Cf. Tiby, 14 et 15 mars.

ramené entre douze et treize millions, que des économies de détail étaient également réalisables sur le budget des autres Départements, et qu'il lui paraissait ainsi facile d'arriver à une réduction générale de trois millions, qui rendrait inutile l'augmentation des impôts. «Il y a là, a-t-il ajouté, les éléments d'une transaction également acceptable pour le Gouvernement et la Chambre. Nous ne pouvons subvenir à un grand déploiement de forces militaires, et nous n'en avons pas besoin. La Bavière occupe en Europe une position centrale, et toute agression violente dirigée contre elle provoquerait sans doute une conflagration générale. Le Danemark a été en partie la victime de son éloignement géographique. D'ailleurs nous n'avons pas à redouter l'attaque directe d'une Puissance étrangère. Ce que le Gouvernement doit plutôt s'appliquer à écarter, c'est le courant d'opinion qui pourrait se former dans le pays même, si les complications intérieures devenaient trop grandes, et qui porterait les populations à vouloir se rattacher à un grand État. C'est pourquoi, tout en conservant de bons cadres et un corps de bonnes troupes convenablement exercées, il faut éviter de surcharger le pays et de trop exiger de lui.»

J'ai demandé ensuite au Comte de Bray s'il avait des renseignements sur ce qu'on pensait à Berlin de l'agitation militaire en Bavière et en Wurtemberg. M. de Bray croit que le Gouvernement prussien ne peut manquer de se rendre compte des tendances de l'opinion dans les États du Sud, aussi bien que de l'intérêt qu'on attache en Europe et notamment en France au maintien des conditions actuelles de l'équilibre général. Le Cabinet de Berlin, m'a-t-il dit, sait que la France accepte loyalement le *statu quo*, mais qu'elle tient en même temps à ce qu'il soit respecté [1]. J'ai répliqué au Comte de Bray qu'en effet il s'était établi chez nous comme une moyenne d'opinion à l'égard des affaires allemandes, qu'on ne songeait nullement à réagir contre le passé, qu'on souhaitait vivement la conservation de la paix, et que le Ministère venait d'aller lui-même au-devant du sentiment public en proposant de diminuer le contingent annuel de dix mille hommes [2];

(1) Cf. Daru à Benedetti, 8 mars.

(2) Cf. Daru à La Valette, particulière, 13 février.

que toutefois une violation de l'état de choses actuel provoquerait vraisemblablement dans le pays des susceptibilités avec lesquelles le Gouvernement se verrait sans doute forcé de compter.

[L'entretien porte ensuite sur le Concile.]

M. le Ministre des Affaires étrangères, répondant à une dernière question de ma part, m'a déclaré qu'il n'avait pas envoyé de circulaire politique à ses Agents, ainsi que les journaux l'avaient annoncé [1], et qu'il préférait, s'il y avait lieu, s'expliquer devant les Chambres.

Le Ministre de la Cour de Stuttgart à Munich a été reçu, après moi, par le Comte de Bray. Il venait d'apprendre la modification survenue dans le Cabinet wurtembergeois [2], ainsi que la prorogation des Chambres jusqu'à la préparation d'un nouveau budget dans lequel les dépenses militaires subiront une réduction. M. de Bray a témoigné au Baron de Soden la satisfaction que lui causait la solution qui semble devoir prévaloir. Ce qui convient, selon lui, aussi bien au Wurtemberg qu'à la Bavière, c'est de conserver l'organisation militaire actuelle, et d'en diminuer le plus possible les charges financières.

8038. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig., avec déchiffrement. Wurtemberg, 90, n° 20.)

Stuttgart, 25 mars 1870.
(Cabinet, 27 mars; Dir. pol., 29 mars.)

[Le Comte de Saint-Vallier complète les indications contenues dans son télégramme de la veille sur la façon dont s'est terminée la crise ministérielle. Les craintes qu'il exprimait se sont réalisées. Trois membres du précédent Cabinet restent en fonctions : M. de Varnbüler, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, des Voies de communication et de la Maison du Roi; M. de Mittnacht, Ministre de la Justice; et M. de Renner, Ministre des Finances. Mais le Ministre de l'Intérieur, M. de Gessler, est rem-

[1] Cf. Rothan, [19] mars, n° 146.
[2] Cf. Saint-Vallier, 24 mars, n° 19.

IMPRIMERIE NATIONALE.

placé par un Conseiller d'État, M. de Scheurlen; le Ministère des Cultes et de l'Instruction publique reste vacant par la démission de M. de Golther, et l'intérim en est confié à l'un des Directeurs de l'Administration des Cultes, M. de Rœmer; enfin, le Ministre de la Guerre, Général de Wagner, a pour successeur son Chef d'État-Major, le Général de Suckow.]

Le bruit de la nomination de M. de Suckow à la Guerre s'est promptement répandu dans la ville et a été accueilli par une explosion générale de mécontentement. [*Déchiffrement*] Mes Collègues d'Autriche et de Bavière sont venus me trouver pour me faire part de leur douloureuse surprise, et pour me prier de m'associer aux réflexions qu'ils avaient dessein de faire entendre au Baron de Varnbüler; j'y ai consenti d'autant plus volontiers que j'avais de mon côté l'intention de le faire en m'appuyant principalement sur le jugement sévère que je lui avais entendu porter si souvent sur les inconséquences politiques de M. de Suckow. Je me suis ensuite rendu au rendez-vous que m'avait donné le Premier Ministre. Je l'ai trouvé fort agité et visiblement embarrassé pour entamer le récit des incidents qui l'avaient conduit à accepter comme Collègue le Général de Suckow; je résume aussi brièvement que possible les explications qu'il m'a données, en les complétant par celles que le Chef du Cabinet du Roi, le Baron d'Egloffstein, est venu m'apporter au nom de Sa Majesté[1].

L'attitude de la Chambre rendait indispensable un remaniement ministériel, puisque la majorité déclarait hautement qu'elle refuserait de voter l'exercice financier si le budget de la Guerre n'était pas l'objet de modifications radicales; d'autre part, le Général de Wagner ne voulait consentir à aucune réduction dépassant les deux cent mille florins dont il avait consenti l'abandon; il disait qu'il était arrivé à l'extrême limite des concessions compatibles avec le maintien du système militaire, et qu'il ne laisserait pas désorganiser l'armée au profit des révolutionnaires, sous un vain prétexte d'économies. Le Roi soutenait le Général et approuvait sa résistance. Les Ministres se décidèrent alors à remettre leurs démissions entre les mains de Sa Majesté, qui demanda à réfléchir, consulta quelques hommes politiques, et finit par prier

[1] Le déchiffrement se termine ici.

MM. de Varnbüler et de Mittnacht de lui faire connaître les conditions auxquelles ils consentiraient à garder le pouvoir; les deux Ministres répliquèrent qu'ils étaient prêts à reprendre leurs portefeuilles si le Roi accédait au remplacement du Général de Wagner par un officier général qui se chargerait d'opérer sur le budget de la Guerre les cinq cent mille florins d'économie réclamés comme strict minimum par la majorité de la Chambre élective. Le consentement du Souverain obtenu, des pourparlers furent entamés avec plusieurs généraux; tous refusèrent, soutenant que les réductions demandées ne pouvaient être accomplies sans désorganiser l'armée. L'embarras était fort grand, lorsque le Chef d'État-Major du Ministère de la Guerre, M. de Suckow, remit au Roi un rapport dans lequel il exposait avec une grande clarté la situation, et offrait le moyen de sortir des difficultés en présentant un plan de réductions et d'économies compatibles avec le maintien du système militaire actuel et atteignant un chiffre de près de sept cent mille florins; il terminait en offrant de mettre à exécution son programme, et en se faisant fort de le mener à bonne fin sans soulever dans l'armée une irritation que les bruits de réduction avaient déjà commencé à exciter et qui se traduisait par des menaces nombreuses de démission de la part de jeunes officiers, lesquels annonçaient qu'ils allaient chercher du service en Prusse. La question budgétaire n'était pas la seule sur laquelle M. de Suckow s'engageait à donner satisfaction au pays; il promettait, en outre, dans son programme de réaliser l'un des vœux les plus ardents de la population, la faculté du remplacement, comme en France, dans certains cas déterminés, conciliée avec l'admission des réengagements facultatifs à l'expiration du temps de service, afin de constituer un cadre de sous-officiers instruits et exercés.

Quelque séduisant que fût, au milieu des embarras du moment, le plan du Général de Suckow, le Roi et les Ministres ne voulurent pas souscrire à ses propositions avant d'avoir obtenu de lui des déclarations positives sur ses vues politiques; il répondit aussitôt qu'on lui avait attribué dans le public des opinions qu'il désavouait, que ses sympathies prussiennes n'allaient pas au delà d'un sentiment d'estime pour l'armée de cette grande Puissance, et de l conviction que le système militaire de la Prusse était aujourd'hui le meilleur et devait être établi dans tous les petits États, non pas

dans des vues politiques de *prussification*, mais dans un but purement technique d'amélioration de l'armée. Pour lui, du reste, il était et n'avait jamais cessé d'être profondément dévoué à son pays et à son Souverain; il voulait fermement le maintien de l'autonomie et de l'indépendance du Royaume, tout en observant fidèlement les traités qui lient le Wurtemberg à la Prusse, et en maintenant avec le Cabinet de Berlin des relations amicales et intimes, désirables entre deux États qui appartiennent l'un et l'autre à la grande famille allemande. Au surplus, il ne croyait pas qu'un Ministre de la Guerre dût jouer un rôle politique; il demandait, s'il avait l'honneur d'être appelé à la tête de l'Administration militaire, à se renfermer dans la tâche purement *technique* qui lui incombait : maintien des bases essentielles du système militaire, diminution partielle de l'effectif sans altération des cadres, économies dans toutes les branches sans décourager l'armée; en un mot, il entendait que son devoir serait de concilier le maintien de l'état militaire avec la satisfaction indispensable à donner aux vœux du pays. Le Roi exigea que M. de Suckow donnât à ces déclarations le caractère d'engagements écrits, en les consignant dans une lettre adressée à Sa Majesté; le Général le fit immédiatement, en ajoutant dans cette pièce que le fanatisme qu'on lui prête pour le système prussien ne l'empêche pas de chercher dans les institutions militaires des autres peuples ce qu'il croit préférable, et qu'il emprunte à la France deux principes contraires à toutes les idées de Berlin, le remplacement pécuniaire et les réengagements facultatifs.

Les dernières hésitations de Sa Majesté et des Ministres cédèrent enfin devant cette considération que M. de Suckow, dont la capacité administrative est incontestable, inspire une grande confiance à l'armée, et est seul en situation de faire accepter par elle des réductions et des sacrifices qui pourraient jeter dans ses rangs le découragement et la désaffection.

[Le nouveau Ministre de l'Intérieur, M. de Scheurlen, est un autonomiste déclaré, partisan de l'alliance intime avec la Bavière.

La prorogation du Parlement jusqu'à une date indéterminée doit permettre au Cabinet de préparer un projet de budget comportant un certain nombre de réformes en accord avec les exigences de la majorité et qui, espère-t-on, ramèneront le calme dans les

esprits. Le décret royal de prorogation, qui a surpris les Chambres, y a d'ailleurs provoqué un vif mécontentement. Le Comte de Saint-Vallier en donne le texte, et termine en exprimant sa défiance au sujet de la toute récente conversion de M. de Suckow.]

8039. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Confidentielle et réservée. Déchiffrement. Wurtemberg, 90, n° 20 *bis.*)

Stuttgart, 25 mars 1870.
(Cabinet, 27 mars.)

Le Roi, qui avait envoyé hier dans la journée son Chef de Cabinet pour me donner, de sa part, des explications sur les résolutions qu'il venait de prendre, a tenu à me faire connaître lui-même les motifs qui ont dirigé sa conduite, et, dans la soirée d'hier, m'a fait demander de venir le voir. Je me suis immédiatement rendu au bienveillant appel de Sa Majesté, qui a commencé par me prier de ne dire à personne, soit à Stuttgart, soit à Paris, qu'elle m'eût fait appeler, dans la crainte du mécontentement que cette confiance particulière causerait assurément à mes Collègues, peut-être même à leurs Gouvernements. Le Roi a ajouté que ses Ministres eux-mêmes devaient ignorer cette démarche, et qu'il me priait de garder le secret avec le Baron de Varnbüler comme avec toute autre personne; il m'a fait observer qu'il n'avait pas d'ailleurs appelé près de lui le Ministre de France, mais le Comte de Saint-Vallier, dont il savait l'attachement à sa personne et dont il désirait connaître le sentiment sur l'évolution gouvernementale qui venait d'être accomplie.

Sa Majesté me fit alors le récit détaillé des embarras en face desquels elle s'était trouvée. Elle me conta les pourparlers qui avaient précédé l'enfantement du nouveau Cabinet, mais ses explications ne diffèrent pas essentiellement de celles que m'ont données le Baron de Varnbüler et le Baron d'Egloffstein et que j'ai résumées dans ma dépêche n° 20 [1]. J'ai seulement relevé cette

[1] La dépêche précédente, de même date.

observation que la division des partis dans la Chambre élective ne permettait pas au Souverain de choisir dans une des fractions de l'Assemblée un Cabinet homogène, qui fût assuré de la majorité. Le parti *Grossdeutsch*, en effet, comprend 24 membres, les démocrates 21, le parti prussien 15, les ministériels et les indépendants composent le reste de la Chambre; il n'y a pas là les éléments d'une majorité; celle qui s'est formée sur la motion des 45 est le produit d'une coalition : il n'était donc pas possible de charger l'une des fractions de former un Cabinet, puisque ce Ministère devait se trouver immédiatement en minorité; le Ministère en exercice devait donc être conservé, du moment où il était reconnu qu'une dissolution des Chambres serait un expédient dangereux; il fallait seulement que ce Ministère fût remanié, pour qu'il pût offrir plus de cohésion, et il était nécessaire de remplacer ceux des Ministres qui se refusaient à faire sur les budgets de leurs Départements les réductions indispensables. La succession du Général de Wagner avait surtout embarrassé le Roi, qui avait successivement fait appeler les divers généraux jugés capables de prendre le portefeuille; tous avaient refusé de se charger d'opérer dans le budget de la Guerre les réductions réclamées par le Parlement et impopulaires dans l'armée; M. de Suckow seul s'était fait fort de réaliser le programme qui lui était proposé; il avait même annoncé des économies plus considérables que celles qui lui étaient demandées; il y avait ajouté un exposé de principes politiques satisfaisant, et avait donné des assurances de dévouement et de loyauté qui avaient déterminé Sa Majesté à accepter ses services.

Le Roi ne se dissimulait pas le mauvais effet que devait produire dans le Royaume et à l'étranger la nomination d'un homme qui s'est trop compromis dans le sens des idées prussiennes pour que l'opinion publique ne cherche pas à inférer de sa présence dans le Conseil qu'il s'est produit un revirement favorable à la Prusse dans la politique du Wurtemberg. Sa Majesté redoute le mécontentement populaire dans le Royaume; elle s'inquiète du refroidissement qu'une fausse interprétation de ce choix pourra amener dans les relations de la Bavière et du Wurtemberg; elle craint que la notoriété de M. de Suckow soit assez connue pour que sa nomination excite à Paris et à Vienne des sentiments de

défiance, mais elle répète avec tristesse : « Que voulez-vous? La nécessité m'y forçait. Je n'avais pas d'autre parti à prendre, à moins de livrer mon Royaume aux démocrates, qui ne cherchent que le désordre et dont les agissements ne tarderaient pas, si je ne les arrêtais, à jeter le pays dans une guerre sociale qui amènerait infailliblement une intervention armée de la Prusse. Enfin, je puis vous assurer que je surveillerai attentivement les actes de M. de Suckow, et que je l'obligerai à être d'autant plus correct que ses antécédents exigent qu'il donne des gages assez sérieux pour que les amis de l'indépendance du Royaume se rassurent sur la signification de sa présence dans le Conseil. »

Je me suis borné à répondre au Roi que, la chose étant faite, je ne pouvais pas lui donner les avis qu'il daignait me demander, qu'il avait raison de s'attendre à une explosion de mécontentement dans le pays, à des sentiments de défiance à Munich, d'inquiétude à Paris et à Vienne, partout, en un mot, où l'indépendance de sa Couronne compte des amis; que je voulais croire à la sincérité des assurances de dévouement de M. de Suckow, à la solidité de sa conversion, mais que j'aurais besoin de le voir à l'œuvre pour me rassurer tout à fait; que je plaçais mon espérance dans la fermeté du Roi et dans l'attention avec laquelle il comptait surveiller les actes de son nouveau Ministre. J'étais convaincu, au surplus, que Sa Majesté avait dû rencontrer une impossibilité absolue de réaliser toute autre combinaison, car je connaissais trop bien ses sentiments et sa manière de voir pour n'être pas certain que le parti qu'elle avait dû adopter lui avait été pénible.

Le Roi continua quelque temps encore une conversation qui ne fut plus de sa part que l'expression des craintes que lui inspire le parti révolutionnaire; il y joignit de vives récriminations contre les Ministres, parmi lesquels le Baron de Varnbüler paraît surtout lui inspirer des sentiments de défiance et d'éloignement. Sa Majesté me congédia enfin en renouvelant instamment sa prière de secret absolu sur cette entrevue.

8040. Fournier, Ministre à Stockholm, au Comte Daru. (Très confidentielle. Orig. Suède, 339, n° 314.)

Stockholm, 26 mars 1870.
(Cabinet, 10 avril; Dir. pol., 15 avril.)

Votre Excellence a eu la bienveillance, par sa dépêche en date du 15 de ce mois[1], de me faire parvenir ses observations sur la politique des Royaumes-Unis et sur ce qu'elle pourrait être. Elle soumettait ce sujet important aux méditations du Ministre de France à Stockholm.

Elle me permettra d'ajouter à mes précédentes appréciations un exposé de la situation politique actuelle de la Suède et de la Norvège. Je le ferai avec exactitude, avec rigueur, avec précision, sans aucune place pour l'imagination, en prenant et en marquant l'état des esprits tel qu'il est, non tel qu'il pourrait, qu'il devrait être : les conséquences s'en tireront d'elles-mêmes.

La Suède, de plus en plus, et d'une façon si visible qu'il faut bien le voir, n'a pas de tendance politique nationale; elle se met, par système ou par laisser aller, à l'écart de toutes les questions qui peuvent compliquer les affaires de l'Europe : elle évite de s'en préoccuper, comme si cela pouvait faire que ces complications possibles et à prévoir ne l'atteignissent point. Elle ferme évidemment les yeux à l'avenir, qui deviendra pour elle ce que les circonstances toutes seules le voudront.

Les personnes qui, par leur position, auraient pour devoir de s'inquiéter de l'avenir et d'aller au-devant de lui, en préparant l'opinion et le sentiment publics, en détournent les regards et ont l'air de craindre d'y penser. On les sent désorientées, sans direction et sans but.

Quelques rares esprits font exception. Le Ministre des Affaires étrangères, M. le Comte de Wachtmeister, intelligence élevée et clairvoyante, cœur généreux, longtemps ébloui, lorsqu'il résidait à l'étranger, par les mirages lointains du Scandinavisme, en est certainement le premier. Mais il est bien revenu, depuis qu'il

[1] Nous lui avons donné la date du 14, que porte la minute.

réside dans son pays et qu'il le voit de près, de ces espérances problématiques. Il me disait, il y a dix-huit mois déjà, au retour de Christiania, où il avait accompagné le Roi et séjourné plusieurs semaines : « Quand on a quelque temps habité Stockholm, on ne croit guère au Scandinavisme; quand on revient de Christiania, on y croit moins encore; je crains d'être bientôt obligé de n'y plus croire du tout. »

M. de Wachtmeister, que je vois souvent et que j'apprécie beaucoup, a avec moi de fréquents entretiens dans lesquels notre confiance réciproque ne recule devant l'expression d'aucune pensée. Il m'est impossible de n'être pas sans cesse surpris de la tristesse de ses prévisions et du découragement de son esprit. Il sent son impuissance à inspirer ses appréhensions au Roi, à ses Collègues, à un peuple tout entier qui semble avoir le parti pris de n'en point avoir, de redouter d'interroger l'avenir, ni même de s'en soucier.

Ces jours-ci encore, nous parlions de cette inertie nationale que tant d'imprévus pourraient assaillir à la fois : « Il n'y a, me dit-il, qu'une violente commotion intérieure qui peut-être pourrait rendre la vie à l'esprit national : mais quel remède? Comment même oser se l'avouer, encore moins le désirer, quand on est dévoué au Roi comme je le suis? Et dans cette commotion quel problème pour notre existence même! Vous le savez trop, ce pays n'est plus affectionné à rien et à personne. Quand on en est là, on ne sait où l'on va. »

[Fournier insiste sur l'esprit d'économie de la Représentation nationale, sur la réduction progressive de l'armée et de la marine, que le Gouvernement a consentie sans parvenir à satisfaire la Première Chambre. L'armée active ne dépasse pas 10.000 hommes. La flotte n'existe plus que sur le papier. Enfin l'instabilité de caractère que manifeste le Roi a presque entièrement ruiné son influence.]

Dans de telles conditions, est-il possible d'entrevoir place pour quelque idée généreuse, suivie, à longue portée, excluant l'égoïsme et l'étroitesse, pour la pensée d'une union militaire entre les trois pays de Suède, de Norvège, de Danemark, conclue d'avance en prévision d'agression soudaine ?

Ce serait l'expression première d'un but politique, d'une vo-

lonté nationale nette, décidée. Je n'ai vu personne songer à ce moyen généreux de résistance combinée.

J'en ai causé dernièrement avec le Comte de Wachtmeister, comme d'une possibilité reculée, lointaine, dont on pourrait peut-être, à l'occasion, préparer les voies. Il ne m'a répondu que par un sourire de tristesse significative.

Cette union ne serait-elle pas avant tout profitable au Danemark, des trois pays le plus immédiatement exposé aux éventualités compromettantes? Les premiers sacrifices seraient donc faits pour lui. La Suède, qui n'est point prête aux sacrifices pour elle-même, peut-elle, par esprit de prévision qui lui manque, y être prête pour les autres? L'idée existât-elle, il y aurait trois vanités, inquiètes et égoïstes, à mettre d'accord : aucune des trois n'est portée à l'abnégation.

Pour qu'une union militaire fût possible, ne faudrait-il pas un chef reconnu, ou ayant la force de s'imposer? Il n'y en a pas. Aucun des trois pays ne lui remettrait ses pouvoirs.

Il n'y a que trois faiblesses qui ne veulent confier le salut de leur avenir qu'à leurs façons diverses de le comprendre. Celle de la Suède est de s'effacer dans l'espoir de n'être pas menacée, n'étant point elle-même menaçante.

Si chacun des trois Royaumes tient à son autonomie, à son indépendance, il y tient d'une façon relative. Il est évident qu'il répugne à chacun de les restreindre en les soumettant à des limites commandées par un intérêt de sécurité commune ou qu'il croit commune, sans doute parce qu'à leurs yeux ce sacrifice n'apparaît pas comme devant atteindre le but avec certitude. Il y a en eux comme un instinct séculaire qui, même en présence de périls éventuels, leur dit et leur répète qu'ils n'ont jamais pu s'unir, alors que cela était peut-être possible.

Quelques Scandinaves théoriques avaient eu l'idée d'un Parlement unioniste, constitué sur le modèle du Congrès des États-Unis d'Amérique : une Chambre représentant la population des trois Royaumes proportionnellement à leurs chiffres; une autre représentant les trois États en nombre égal chacun. Les objections se posaient d'elles-mêmes. Cette théorie supposait ce qui était à démontrer. Qui exécuterait les décisions de ce Parlement? N'y avait-il pas trois pouvoirs, à Stockholm, à Christiania, à

Copenhague, qui auraient tour à tour des raisons de lui faire échec, des intérêts à l'entraver, si encore ils ne lui résistaient pas? Une institution pareille serait une cause de plus de désunion tripartite.

[En Norvège, la situation intérieure n'est pas meilleure qu'en Suède, et il est possible qu'elle se complique bientôt d'un conflit entre les deux pays à propos de la révision du Pacte d'Union.]

Il y a difficulté à ne pas s'apercevoir plus clairement chaque jour, et plus on va, qu'aucun des trois peuples du Nord scandinave ne pense à unir solidairement ses destinées les unes aux autres. Le passé le témoigne, le présent l'affirme, et l'avenir, quelque espérance que l'on soit enclin à avoir en lui, n'est en voie de démentir ni le présent ni le passé.

La situation dans le Nord-Scandinave n'est point bonne; elle est surtout de nature à laisser passer l'imprévu, ce qu'il y a de plus fatal en politique.

8041. Le Comte Daru au Baron de Malaret, Ministre à Florence. (Minute. Italie, 378, n° 6.)

Paris, 27 mars 1870.

J'ai observé avec beaucoup d'intérêt les divers symptômes qui pouvaient m'éclairer sur les dispositions du Cabinet de Florence en ce qui touche à la question romaine, et ceux que j'ai pu recueillir autour de moi sont parfaitement d'accord avec les informations confidentielles que vous m'avez transmises[1]. Il n'est pas impossible que le Gouvernement italien ait eu un moment la pensée de faire une démarche auprès de nous au sujet de l'occupation du Territoire pontifical par nos troupes. D'après certains bruits, sans aucun caractère officiel d'ailleurs, qui m'ont été rapportés, on se serait même demandé à Florence si l'Italie ne devait pas considérer l'acte du 15 septembre comme invalidé par la présence prolongée de notre drapeau dans les États romains, et s'il ne serait pas possible de dénoncer cette Convention pour rentrer purement et simplement dans l'état de choses antérieur.

[1] Cf. Malaret, 9 janvier; 6 février.

J'ai toutefois remarqué, dans une conversation récente avec M. Nigra, une préoccupation d'un autre genre que je ne m'attendais pas à trouver chez M. le Ministre d'Italie et qui me montre les vues du Cabinet de Florence sous un nouvel aspect. A propos de ce qui s'est dit dans la presse sur notre intention de hâter le rappel de nos troupes, M. le Chevalier Nigra m'a donné clairement à entendre que son Gouvernement ne nous reconnaissait pas le droit d'évacuer le Territoire pontifical sans nous être concertés préalablement avec lui. C'est là du moins le sens que j'ai attribué aux paroles de M. Nigra, et mon interlocuteur ne m'a pas contredit lorsque je lui ai témoigné que je le comprenais ainsi. Je serais bien aise de savoir de M. Visconti-Venosta lui-même si je ne me suis pas trompé, et je vous prie de lui en faire la question lorsque vous jugerez l'occasion favorable.

Je trouve au surplus dans votre dépêche du 18 [1] aussi bien que dans votre télégramme du 20 la preuve que le Gouvernement italien, abandonnant présentement toute idée d'un échange de communications sur la question romaine, désire au contraire éloigner le moment d'un débat officiel à ce sujet avec nous. Je m'en félicite, car ce désir concorde entièrement avec nos propres dispositions. Si je suis interpellé sur le Concile, je puis être amené à parler de la protection que nous accordons au Saint-Siège, afin de préciser la politique du Cabinet. Mais j'apprécie trop les vues éclairées et les intentions de M. Visconti-Venosta pour vouloir lui créer des difficultés et mettre dans l'embarras le Ministère dont il fait partie. Je l'éviterai autant que les incidents de la discussion me le permettront, en me renfermant dans les limites indiquées par les déclarations antérieures du Gouvernement de Sa Majesté. Vous pouvez en donner l'assurance à M. le Ministre des Affaires étrangères, et j'ai la persuasion que, s'il se trouve lui-même dans le cas de s'expliquer devant le Parlement, il s'attachera de son côté, ainsi qu'il vous l'a promis, à écarter tout ce qui serait de nature à rouvrir entre les deux Gouvernements des discussions dont le Cabinet italien reconnaît comme nous l'inopportunité.

[1] La dépêche du 18 mars, qui porte le n° 15, est relative au Concile, et il n'y est pas question de l'occupation française (Italie, 378).

8042. Le Comte Daru au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 377, n° 29.)

[Paris,] 28 mars 1870.

Les dernières informations que je reçois du Midi de l'Allemagne se rattachent toutes au mouvement d'opinion qu'ont créé la retraite du Prince de Hohenlohe et les derniers discours du Chancelier fédéral. Dans le Wurtemberg et en Bavière, les Assemblées se sont emparées de l'idée d'une réduction des dépenses militaires, et plusieurs membres du Cabinet de Stuttgart ont dû se retirer devant le succès d'une motion en ce sens qui a été votée par la Deuxième Chambre wurtembergeoise. Les extraits ci-joints de la correspondance des Ministres de France à Stuttgart et à Carlsruhe, ainsi que du Chargé d'Affaires de France à Munich[1], complètent les renseignements que je vous transmets par chaque courrier sur une situation au développement de laquelle nous assistons avec un réel intérêt.

8043. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Comte Daru. (Orig. Danemark, 255, n° 31.)

Copenhague, 28 mars 1870.
(Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 2 avril.)

[Le Ministre des Affaires étrangères, Comte Frijs, ne cache pas son désir de retraite.]

Une considération toutefois pourrait avoir quelque influence sur les déterminations de M. le Ministre des Affaires étrangères et l'engager à conserver quelque temps encore son portefeuille. Il y a lui-même fait allusion dans le dernier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui, et c'est pourquoi je crois devoir la mentionner ici. Je veux parler de l'éventualité d'une reprise, pendant l'été prochain, des négociations avec le Cabinet de Berlin au sujet de l'article V de la paix de Prague. Le Gouvernement

[1] Cf. Saint-Vallier, 16, 23 et 24 mars; Mosbourg, 18 mars; Tiby, 14, 15, 25 mars.

danois, en effet, ainsi que j'ai eu l'honneur de le faire savoir il y a déjà quelque temps à Votre Excellence (dépêche n° 15 *bis*)[1], se regarde comme moralement obligé d'appeler par voie diplomatique l'attention des Puissances sur cette question avant l'échéance du délai stipulé par l'article XIX du traité de Vienne. Ce délai expirant au mois de novembre prochain, M. Frijs voudra-t-il abandonner les affaires à la veille en quelque sorte du jour où devra se produire ce nouvel effort en faveur de la cause danoise, surtout s'il espère, comme cela semblerait résulter de quelques-unes de ses paroles, rencontrer cette fois à Berlin des dispositions moins défavorables que celles qui y ont régné jusqu'à présent? Je ne saurais dire si ce sont de simples hypothèses, ou des prévisions reposant sur des informations sérieuses; mais on paraît croire ici que M. de Bismarck songerait à donner jusqu'à un certain point satisfaction aux exigences du parti national par des mesures destinées à rendre plus étroite la cohésion des divers éléments dont se compose aujourd'hui la Confédération du Nord. Tout en faisant ce nouveau pas vers l'unification de l'Allemagne septentrionale, il ne serait pas éloigné, ajoute-t-on, de rassurer en même temps les Puissances plus spécialement appelées à se préoccuper de cette situation, en se prêtant à un arrangement sur la question des Duchés. Je n'ai naturellement, je le répète, aucune donnée qui me permette d'apprécier la valeur de ces inductions; mais, sachant avec quelle attention on recueille ici toutes les indications de nature à jeter du jour sur les projets de la politique prussienne, je n'ai pas cru, Monsieur le Comte, pouvoir me dispenser de vous les signaler.

Bien que Votre Excellence ait sans doute été tenue au courant de tous les incidents qui ont marqué la discussion du nouveau Code pénal fédéral dans le Reichstag, je crois devoir lui faire connaître le texte de l'amendement présenté par M. Kryger dans la séance du 23. Cet amendement est ainsi conçu : « Toutes les dispositions contenues dans les articles I à VII de la deuxième section qui supposent un rapport de droit et une souveraineté définitive ne peuvent s'appliquer au Nord-Sleswig, où cette souveraineté n'existe pas. » Ces termes résument très exactement le point de

[1] Dépêche du 22 janvier.

vue auquel le Député du Sleswig s'est placé dans ce débat et qu'il n'a cessé de maintenir depuis son entrée au sein du Parlement de la Confédération.

8044. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Comte Daru. (Télégr. Copie. Italie, 378.)

Florence, 28 mars 1870, 6^h15 soir.

[A propos de la discussion du budget des Affaires étrangères, M. Visconti-Venosta a eu à répondre à une interpellation relative au Concile. Il a déclaré qu'aucune modification ne s'était produite dans l'attitude primitive du Gouvernement royal. L'ordre du jour pur et simple a clos la discussion.]

M. Miceli, de la Gauche, ayant demandé si le Gouvernement aurait quelque document nouveau à communiquer à la Chambre en ce qui touche la question romaine, M. le Ministre des Affaires étrangères a répondu négativement. Il a ajouté que, si l'auteur de l'interpellation entendait faire allusion à l'occupation du Territoire pontifical par les troupes françaises, il saisissait volontiers cette occasion de déclarer que, sur ce point particulier, le Cabinet avait adopté jusqu'à nouvel ordre une politique d'abstention.

M. Miceli s'est montré satisfait de ces explications, et l'incident n'a pas eu de suite.

8045. Le Comte Daru au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 377, n° 30.)

[Paris,] 29 mars 1870.

[Le Comte Daru adresse au Comte Benedetti copie des dépêches de Saint-Vallier et de Tiby du 25 mars.]

Les nouveaux renseignements que me donnent nos Agents démontrent la sincérité et l'efficacité du mouvement d'opinion publique qui s'est produit dans les deux Royaumes du Sud en vue d'obtenir une réduction des dépenses militaires.

8046. Le Comte Daru au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 243, n° 22.)

Paris, 29 mars 1870.

Vous me rendez compte, dans votre lettre confidentielle du 21 mars, d'un entretien que vous avez eu avec M. le Prince Gortchakoff, et pendant le cours duquel, prenant pour point de départ une brochure récemment publiée sous le titre de *L'Impasse politique,* vous avez porté la conversation sur le terrain des rapports généraux de la France avec la Russie.

La publication dont il s'agit, que vous avez bien voulu me transmettre il y a quelque temps et dont j'ai pris connaissance avec intérêt, reproduit des idées qui semblent inspirer aujourd'hui la conduite du Cabinet de Saint-Pétersbourg dans les affaires européennes. Je ne suis donc point surpris que vous l'attribuiez à l'un des rédacteurs de la Chancellerie russe, et que M. le Prince Gortchakoff vous ait témoigné son approbation du plan général de cet écrit. Cette circonstance mérite assurément d'attirer notre attention sur les pensées qui y sont exposées, et j'ai constaté avec satisfaction que, dans un grand nombre de cas, elles concordaient avec nos propres appréciations.

Il y a aujourd'hui deux questions entre toutes qui s'imposent à la sollicitude des Cabinets européens, et qui, suivant le côté d'où elles sont envisagées, déterminent entre les Gouvernements des affinités ou des répulsions puissantes : ce sont la question d'Allemagne et la question d'Orient. Les préoccupations qui se rattachent à l'une et à l'autre sont communes à la France et à la Russie; mais, pour que ces deux nations puissent arriver à une entente sincère, il faut qu'elles soient convaincues aussi de l'identité de leurs intérêts.

En ce qui touche à l'Allemagne, cette solidarité n'est point douteuse. La Russie, comme la France, plus même encore que la France, doit craindre la formation au cœur de l'Europe d'une Puissance prépondérante, pesant sur tous ses voisins, paralysant leur initiative, interceptant leurs communications, confisquant leur part de légitime influence au dehors, les menaçant même dans l'intégrité de leurs possessions territoriales. C'est cependant

à ce redoutable résultat qu'aboutirait indubitablement l'unit germanique si d'autres forces groupées par le sentiment légitime de la conservation personnelle et par la loi permanente de l'équilibre international n'en arrêtaient pas à temps les développements excessifs. Je ne crains pas de dire que l'expansion exagérée de la Prusse atteindrait tout d'abord la Russie de la manière la plus sensible. Débordant les limites où elle est à peine contenue aujourd'hui, ressuscitant d'antiques prétentions au profit de l'ambition nationale surexcitée, elle attirerait à elle la Courlande et l'Esthonie; achevant d'autre part la ruine du Danemark, étendant sur l'ensemble des Pays scandinaves une influence devenue irrésistible, elle convertirait la Baltique en lac allemand et fermerait de ce côté toute issue. Combien peu s'en faut-il que de tels projets, qui, il y a quelques années, pouvaient passer pour chimériques, ne deviennent réalisables? Il y a là pour la Russie un immense péril, et elle ne saurait se résigner au risque d'être ainsi coupée de l'Europe occidentale. Sur ce terrain donc un intérêt vraiment vital pour elle rapproche sa politique de la nôtre.

En Orient, les points de contact sont moins apparents. Cependant, là aussi, nos allures sont peut-être plus dissemblables que nos voies ne sont divergentes. Si j'en crois l'auteur de *L'Impasse politique,* si j'en crois surtout les déclarations de M. le Prince Gortchakoff, la Russie veut, comme nous, la paix en Orient; comme nous, elle veut retarder, prévenir, si c'est possible, un cataclysme d'où sortiraient de grands maux, qui produirait peut-être des rivalités, des chocs, des bouleversements effroyables, non seulement en Turquie, mais dans toute l'Europe, et qui n'apporterait en échange aux parties les plus intéressées que la perspective d'avantages fort incertains. Comme nous encore, elle veut le maintien pacifique, légal, moralisateur des autonomies que l'Europe a prises sous sa sauvegarde et que la France a contribué si puissamment à faire respecter dans ces dernières années. La Grèce, l'Egypte, le Liban, la Roumanie, le Montenegro, la Serbie doivent certainement beaucoup à nos persévérants efforts. Nous n'avons cessé de rechercher les moyens de placer les différentes populations disséminées sur le territoire de l'Empire ottoman, sans distinction de races, dans les meilleures conditions politiques et administratives; en aidant à leur progrès matériel ou moral,

IMPRIMERIE NATIONALE.

nous croyons servir la cause même de la civilisation et de l'humanité. Nous ne faisons, à ce point de vue, aucune acception d'origine ni de croyance religieuse; l'ignorance, la servitude et la routine sont des ennemies que nous combattons partout où nous les rencontrons, auprès des Turcs comme auprès des Grecs, des Slaves ou des Roumains, chez les Catholiques latins comme au sein des différentes Églises orientales. En luttant contre les préjugés séculaires, contre le fanatisme, contre les haines de race et les rivalités de culte, nous ne travaillons pas seulement pour le triomphe des idées qui font le plus honneur à l'esprit humain et qui répondent le mieux aux aspirations de notre siècle : nous assurons encore de la manière la plus efficace la transformation graduelle de l'Orient, la régénération et le salut des populations trop longtemps divisées qui y vivent côte à côte, enfin la tranquillité de l'Europe que le sort de ces contrées a toujours le privilège d'émouvoir.

Ce programme ne diffère pas beaucoup, au fond, de celui qui est présenté dans *L'Impasse politique.* Il n'est pas cependant le même. Nous pensons en effet qu'il ne serait pas prudent de chercher à créer au sein de l'Empire turc de nouvelles individualités nationales plus ou moins indépendantes, et nous estimons que le soin de protéger, de maintenir dans la voie d'un sage et intelligent progrès les autonomies existantes doit suffire aux Puissances qui désirent sincèrement la paix en Orient. Nous allons donc un peu moins loin que l'auteur de la brochure, dont la tendance, si elle était encouragée, pourrait bien aboutir, nous le craignons, au danger même que nous devons nous efforcer de conjurer. Ne serait-ce pas en effet hâter la dislocation du vieil édifice dont nous voulons prévenir la ruine, que d'en détacher aujourd'hui de nouvelles pierres? Sous ce rapport, le point de vue auquel s'est placé le Prince Gortchakoff dans sa conversation avec vous me paraît avoir été moins radical, et je ne puis que m'en féliciter. En adoptant franchement dans les affaires d'Orient une politique désintéressée, en reniant toute idée de conquête, toute captation d'influence exclusive, la Russie écarte ce qui pourrait nous séparer d'elle de ce côté.

Je ne vous transmets au surplus ces appréciations qu'à titre de renseignements sur ma propre manière de voir, et je crois prudent

de ne pas engager de discussion avec le Prince Gortchakoff sur un programme quelconque. C'est au fur et à mesure des incidents qui peuvent se présenter que vous trouverez naturellement l'occasion d'échanger nos idées avec lui sur toutes ces questions, et nous le ferons toujours avec le sincère désir de marcher d'accord. Au reste, sous les réserves que je vous ai indiquées et qui ne touchent pas au fond des choses, j'approuve beaucoup l'esprit dans lequel est conçu l'écrit que vous m'avez transmis. J'y vois surtout la preuve que l'opinion publique en Russie se préoccupe de plus en plus des dangers que les aspirations personnifiées par le Gouvernement prussien font courir à ce pays, auquel elles tendent à fermer dans l'avenir toute communication directe avec l'Occident, et je reconnais, au point de vue de la communauté de nos intérêts dans les questions relatives à l'Allemagne, toute l'importance de ces symptômes.

8047. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 21.)

Stuttgart, 29 mars 1870.
(Cabinet, 31 mars; Dir. pol., 1er avril.)

Je crois devoir signaler à l'attention de Votre Excellence un plan de Confédération des États du Midi publié dans la *Gazette d'Augsbourg* du 26 de ce mois sous le titre : « Les États-Unis de l'Allemagne du Sud »[1]. Le grand organe autonomiste de la rive méridionale du Mein accompagne sa publication de l'avis que ce plan est émané *d'une source éminente* (*von hervorragender Seite*), et les relations habituelles de la feuille d'Augsbourg avec les Cabinets de Munich et de Stuttgart, ses rapports suivis avec M. le Comte de Beust, donnent de la valeur à son observation, et témoignent assurément que, réalisable ou non, pratique ou impossible, le travail en question représente les idées et les vœux d'un Gouvernement ou, tout au moins, d'un homme d'État considérable.

[1] On en trouvera le texte ci-après, en annexe à la dépêche de Benedetti du 30 mars, n° 43.

Le plan se compose de dix-sept articles; il s'appuie sur l'article second des Préliminaires de Nikolsbourg pour exposer la nécessité de constituer une union des États allemands situés au sud du Mein comme prélude de rapports étroits avec l'Allemagne du Nord à établir entre cette Confédération du Sud et la Confédération du Nord. Les États-Unis méridionaux comprendraient la Bavière, le Wurtemberg, le Grand-Duché de Bade, et la partie située au sud du Mein du Grand-Duché de Hesse. Voici les bases principales sur lesquelles reposerait l'organisation de cette Confédération :

1° Garantie réciproque du territoire;

2° Règlement en commun des affaires extérieures;

3° Établissement d'un grand conseil ou Diète pour les affaires, dans lequel les quatre États seraient représentés dans cette proportion : Bavière six voix, Wurtemberg quatre voix, Bade trois voix, Hesse deux voix;

4° Représentation diplomatique commune;

5° Indigénat commun comportant une égalité générale de droits dans toutes les branches de la législation industrielle, commerciale, agricole, économique, etc.;

6° Droit civil et droit criminel commun, autant que possible sur la base des codes adoptés pour les États de la Confédération du Nord;

7° Organisation militaire commune sous la direction d'une haute Commission militaire instituée par les quatre États et au sein de laquelle ils seraient représentés dans une proportion analogue à celle qui est proposée pour la Diète;

8° Une école militaire commune dont le siège serait à Munich;

9° Une école de cavalerie commune à Stuttgart;

10° Une école d'artillerie et de génie commune à Carlsruhe;

11° Un tribunal de commerce suprême pour les quatre États, qui serait établi à Nuremberg;

12° Une cour de cassation commune, qui serait placée à Augsbourg.

Suivent plusieurs autres dispositions secondaires.

Ce programme de constitution d'une Confédération du Sud d'après de nouvelles idées et sur des bases qui n'avaient pas encore été développées a été extrait de la *Gazette d'Augsbourg* par

le *Journal officiel* de Wurtemberg, le *Staats Anzeiger*, qui lui a donné place dans sa partie non officielle. Cette reproduction emprunte sa signification à ce fait qu'aucun article n'est publié dans cette feuille sans l'agrément préalable des Ministres.

La correspondance du Département m'est parvenue jusqu'au n° 7 inclusivement [1]; je suis heureux de connaître les dispositions qu'annonce M. le Comte de Bray en prenant possession de la direction des affaires bavaroises. Les dépêches de M. Tiby dont Votre Excellence a bien voulu me faire donner communication me sont précieuses pour mon information personnelle.

P.-S. — 30 mars. — M. le Baron de Varnbüler m'a confié une particularité assez intéressante sur l'origine du plan des États-Unis de l'Allemagne méridionale qui fait l'objet de cette dépêche. Ce programme politique a été rédigé d'un commun accord par lui et le Prince de Hohenlohe en 1867; des pourparlers assez longs ont, à cette époque, amené un échange d'idées d'où est sorti le plan aujourd'hui publié, que l'on était convenu de garder secret [2]. Les procès-verbaux des discussions ont même été paraphés par les deux Ministres. M. de Varnbüler comptait sur le secret promis de part et d'autre lorsqu'il apprit tout à coup la mission Tauffkirchen à Vienne et à Berlin [3], et qu'il sut qu'au nombre des questions livrées par le Prince de Hohenlohe à M. de Bismarck se trouvait le programme d'organisation du Sud, dont les chances de réalisation devaient être nécessairement compromises du moment où le Cabinet de Berlin en avait connaissance. Je n'ai pas à rappeler au Département l'insuccès de la mission Tauffkirchen, les défiances qu'elle excita dans toute l'Allemagne du Sud, en France et en Autriche, contre le Prince de Hohenlohe, qu'elle sépara longtemps du Baron de Varnbüler; ce dernier, irrité d'avoir été trahi, ne voulut pas revoir le Prince avant l'entrevue de Nördlingen au printemps dernier [4]. Aujourd'hui que M. de Hohenlohe est sorti des affaires, il croit pouvoir publier,

[1] Dépêche de Daru, du 24 mars.

[2] On peut comparer avec les indications données par cette dépêche celles que contiennent, au cours de l'année 1867, les *Mémoires* de Hohenlohe, t. Ier.

[3] En avril 1867.

[4] Le 9 mars 1869.

sans se compromettre, le plan convenu en 1867 avec le Wurtemberg; mais M. de Varnbüler considère que ce qui était possible ou désirable en 1867 ne l'est plus aujourd'hui, et il partage pleinement le sentiment exprimé par M. le Comte de Bray à M. Tiby. «Nous devons, dit-il, maintenir fermement le *statu quo* actuel; nous affirmerons ainsi que nous pouvons vivre de notre vie propre, et que nous n'avons nul besoin de chercher un protectorat spécial, puisque nous trouvons une protection efficace dans la conviction de toute l'Europe que la destruction de notre autonomie entraînerait entre les grandes Puissances une guerre que tout le monde redoute.» Quant à la reproduction de l'article de la *Gazette d'Augsbourg* par la feuille officielle, M. de Varnbüler m'a avoué en riant qu'elle avait eu pour cause une petite faiblesse rétrospective, l'amour-propre d'auteur [1].

8048. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru.
(Orig. Prusse, 377, n° 42.)

Berlin, 30 mars 1870.
(Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 2 avril.)

Supposant, à tort, que les traités conclus au mois d'août 1866 entre la Confédération et les États du Midi de l'Allemagne stipulent l'obligation d'entretenir un armement conventionnel, plusieurs journaux ont cru voir, dans les propositions soumises à l'Assemblée des Représentants à Stuttgart [2] comme dans certaines résolutions prises par la seconde Chambre à Munich [3], une violation des engagements contractés, que le Gouvernement fédéral serait fondé à reprocher à ses alliés. Cette appréciation est totalement dénuée de fondement, et la *Correspondance de Berlin,* continuant la tâche qu'elle s'est donnée de redresser les erreurs diplomatiques que la *presse guelfe ou soldée par les adversaires de la Prusse* se plaît à propager, prend elle-même le soin de rétablir la vérité des choses sur ce point important. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint

(1) Cf. ci-après, p. 121, note 4.
(2) Au sujet des réductions d'effectifs. Cf. Saint-Vallier, 25 mars, n° 20.
(3) Cf. Tiby, 15 mars, n° 26, et 25 mars, n° 28.

l'article qu'elle publie à cet effet; vous y verrez que, après avoir rappelé que les traités sont uniquement un pacte d'alliance, elle fait remarquer qu'ils ne contiennent, en dehors de la clause qui en fait le principal objet, que celle qui confère au Roi de Prusse le commandement en chef des armées réunies; elle constate en outre qu'il n'y est nullement question de l'organisation militaire, ni du contingent que chacune des parties contractantes devra fournir si le *casus fœderis* vient à se produire. Elle en conclut que les mesures restrictives qui pourraient être adoptées par les États d'au delà du Mein, en ce qui concerne leurs armées respectives, ne sauraient porter aucune atteinte aux obligations qu'ils ont souscrites, et que la Confédération n'aurait aucune raison légitime d'y mettre obstacle. La feuille officieuse du Ministère des Affaires étrangères saisit toutefois cette occasion pour faire remarquer que les traités ont pour but de garantir la sécurité et l'indépendance de la patrie allemande, et que les États qui se mettraient, en réduisant sensiblement leurs forces militaires, dans l'impossibilité d'y concourir d'une manière efficace, assumeraient une grave responsabilité envers le pays. En reconnaissant toute l'étendue de leurs droits souverains, et en définissant exactement les devoirs qui leur sont imposés par les traités, elle leur adresse donc une sorte d'avertissement qui semble avoir une importance sérieuse. La *Correspondance de Berlin* s'empresse du reste d'ajouter que « l'agitation contre le militarisme, à Stuttgart et à Munich, est issue du parti démocratique », et elle dénonce ce parti et ses menées à l'opinion publique.

Quelle que soit d'ailleurs la pensée qui a inspiré l'article que je viens de résumer, il convient de prendre acte de l'interprétation qu'il développe. Il ne manquera pas de professeurs en Allemagne, le cas échéant, pour prétendre que l'obligation de se secourir mutuellement, ou un pacte d'alliance, implique l'engagement de se tenir en état de remplir loyalement ses devoirs, et qu'on les méconnaît quand on s'abstient de s'y préparer en temps opportun. On a vu la Prusse leur emprunter leurs doctrines historiques dans les différentes phases de l'affaire des Duchés, et soutenir tantôt les prétentions du Duc d'Augustenbourg et tantôt les combattre, suivant les besoins de sa politique, jusqu'au moment où les avocats de la Couronne ont découvert que le Roi posséda

lui-même des droits souverains sur ces territoires. Il peut se produire telles éventualités où on aurait intérêt à tirer des traités de 1866 les déductions les plus diverses, et il m'a paru utile de retenir le sens et la portée qu'on leur attribue aujourd'hui. C'est ce qui m'a déterminé à vous signaler l'article de l'organe du Ministère des Affaires étrangères, et à le joindre à cette dépêche [1].

8049. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 377, n° 43.)

Berlin, 30 mars 1870.
(Cabinet, 1er avril; Dir. pol., 2 avril.)

Durant tout son ministère, le Prince de Hohenlohe a pratiqué une politique allemande qu'il n'a jamais définie exactement; mais de son attitude comme de ses discours se dégageait une combinaison qui pouvait se résumer en deux termes : union fédérale des États du Midi; entente de ces États avec la Confédération du Nord sur toutes les questions d'ordre judiciaire, économique et militaire. Dans quelle mesure convenait-il de concilier ou de fondre tous ces intérêts entre les États d'au delà du Mein d'une part, et de l'autre entre eux et la Confédération de l'Allemagne du Nord? C'est ce qu'il n'a pas déterminé au moins publiquement, et ce qu'il en a dit dans ses entretiens particuliers semble avoir alarmé les autonomistes bavarois, et n'a peut-être pas peu contribué à leur inspirer les sentiments qu'ils lui ont témoignés à l'ouverture de la session législative. Quoi qu'il en soit, le Prince de Hohenlohe n'avait pas cessé de soutenir, comme les patriotes eux-mêmes, que les États du Midi ne pouvaient ni ne devaient, contrairement aux vœux exprimés par les Chambres et le Gouvernement bavarois, entrer purement et simplement dans la Confédération du Nord, et, après comme avant sa retraite, il était difficile d'indiquer, du moment où on ne s'en tenait plus aux tendances générales, les points qui séparaient le Ministre et la majorité des deux Chambres en Bavière. La *Gazette d'Augsbourg* vient de publier un document qui est de nature à éclairer ce point important de

(1) L'article est joint en annexe.

l'histoire contemporaine; c'est un projet de Constitution fédérale pour les *Etats-Unis* du Midi, qu'on a fait suivre de plusieurs dispositions destinées à fixer les rapports nouveaux qui s'établiraient entre eux et la Confédération du Nord [1]. Les bases essentielles de cette double combinaison s'y trouvent posées avec une certaine précision, et elles semblent répondre, à tous égards, aux vues qu'on prête au Prince de Hohenlohe. Aussi s'accorde-t-on à dire qu'elle est son œuvre ou celle de ses adhérents en Bavière [2], et qu'elle n'a pas été livrée à la publicité sans son assentiment. Bien que je ne puisse rien garantir à ce sujet, il ne m'a pas moins paru intéressant de vous soumettre cette pièce, et j'ai l'honneur de vous en envoyer ci-joint la traduction. Il sera peut-être utile de la consulter le jour où le Prince de Hohenlohe sera de nouveau appelé par la confiance du Roi Louis, comme l'espèrent ses amis, à diriger la politique de la Bavière. Je crois superflu, pour le moment, d'apprécier ce document, qui ne contient, au surplus, que les traits principaux du système conçu par son auteur et dont on peut se borner à prendre connaissance quant à présent.

8050. Annexe à la dépêche de Berlin du 30 mars 1870, n° 43. (Traduction. Prusse, 377 [3].)

Les États-Unis de l'Allemagne du Sud [4].

En considération de l'article 2 des Préliminaires de Nikolsbourg (article IV de la paix de Prague), qui suppose une union des États allemands situés au sud du Mein pour réaliser une union

(1) Cf. Saint-Vallier, 29 mars.

(2) Cf. ci-dessous, note 4.

(3) En tête : « Document publié dans la *Gazette d'Augsbourg* dans son numéro du 26 mars 1870. »

(4) On pourra comparer ce document avec le Projet publié dans les *Mémoires* de Hohenlohe, t. Ier, p. 371. Celui-ci accompagne une lettre de Hohenlohe à Varnbüler, en date du 30 novembre 1867; une note en attribue la rédaction au conseiller ministériel de Vœlderndorff. La lettre d'envoi ne fait aucune allusion à un projet antérieur. La réponse de Varnbüler, en date du 1er janvier 1868, est brièvement analysée dans le même ouvrage, p. 376.

nationale avec l'Allemagne du Nord, Leurs Majestés et Leurs Altesses Royales les Rois de Bavière et de Wurtemberg, les Grands-Ducs de Bade et de Hesse, ce dernier pour les parties du Grand-Duché situées au sud du Mein, sont convenues de ce qui suit :

Art. Ier — Les Royaumes de Bavière et de Wurtemberg, le Grand-Duché de Bade et le territoire du Grand-Duché de Hesse situé au sud du Mein formeront une Union d'États sous la dénomination : *États-Unis de l'Allemagne du Sud.*

Art. II. — Les États-Unis de l'Allemagne du Sud se garantissent réciproquement l'intégrité de leur territoire; ils s'engagent, pour le cas d'une attaque dirigée contre l'un d'eux, à assister l'État attaqué avec toutes leurs forces armées réunies.

Art. III. — Les affaires générales de l'Union des États de l'Allemagne du Sud seront réglées par une Autorité centrale qui sera composée des Ministres des Affaires étrangères des États-Unis de l'Allemagne du Sud. Chaque Gouvernement peut, en outre, déléguer un ou plusieurs autres Ministres, Envoyés diplomatiques ou Officiers supérieurs pour assister aux séances de l'Autorité centrale, sous la réserve que le nombre de ces délégués ne dépasse pas le chiffre indiqué dans l'article IV. Les quatre Gouvernements pourvoiront en commun à la composition du personnel de la Chancellerie et des employés subalternes.

Art. IV. — Dans l'Autorité centrale, la Bavière a six voix, le Wurtemberg en a quatre, Bade trois, et Hesse deux. Le lieu où siégera l'Autorité centrale alternera tous les ans dans l'ordre mentionné ci-dessus.

Art. V. — Le siège de l'Autorité centrale se trouvera au lieu désigné à cet effet et changé tous les ans. Les membres de l'Autorité centrale se réunissent aussi souvent que cela paraîtra nécessaire, et au moins une fois par mois.

Art. VI. — L'État dans lequel se trouvera le lieu du siège de l'Autorité centrale sera chargé des affaires de la Présidence, convoquera les séances de l'Autorité et les présidera. Les expéditions se font par l'État président au nom des *États-Unis de l'Allemagne du Sud.* Les détails sont réservés à un règlement ultérieur.

Art. VII. — Les États-Unis s'engagent à porter tous les différends qui pourront s'élever entre eux ou avec des États étrangers

devant l'Autorité centrale. Quant aux États-Unis, ils seront renvoyés, si un arrangement à l'amiable ne peut s'obtenir, devant un tribunal arbitral (*Austrägal-Gericht*). La composition, la procédure et la convocation de ce tribunal seront ultérieurement fixées par un règlement. Les différends avec les États étrangers seront considérés comme une affaire commune à tous les États-Allemands-Unis chaque fois que l'Autorité centrale décide que l'État allemand partie dans le différend est dans son droit.

Art. VIII. — L'armée des États-Unis de l'Allemagne du Sud sera organisée d'une manière uniforme, en tenant compte des conventions spéciales existantes s'appliquant à la Hesse. Cette organisation sera combinée dans les limites de son action utile en temps de guerre. Le commandement en chef, en temps de guerre, appartient au Roi de Prusse, en vertu des traités d'alliance. En temps de paix, chaque armée sera placée sous le commandement exclusif du Chef d'État respectif; elle ne prête serment qu'à celui-ci, et elle ne peut être employée que dans l'intérieur du pays auquel elle appartient, sauf le cas de l'envoi dans une forteresse fédérale pour y tenir garnison.

Art. IX. — Pour le maintien de l'uniformité de l'organisation des armées, il sera institué une Commission militaire qui siégera dans le lieu du siège de l'Autorité centrale. Chacun des États-Unis, à l'exception de la Hesse, sera représenté dans cette Commission et y aura une voix. Les dispositions de détail seront réservées à une convention à conclure ultérieurement, notamment en ce qui concerne la représentation de la Prusse dans cette Commission par un Plénipotentiaire avec voix consultative.

Art. X. — Il sera établi à Munich une école militaire commune, à Stuttgart une école d'équitation commune, et à Carlsruhe une école du génie et d'artillerie, où les officiers allemands du Sud pourront se perfectionner. Tous les ans, des manœuvres communes auront lieu auxquelles prendront part les trois armées bavaroise, wurtembergeoise et badoise; le commandement en sera confié, en alternant, à l'État dans lequel cette année se trouvera le lieu où siégera l'Autorité centrale.

Art. XI. — Seront déclarées forteresses des États-Unis de l'Allemagne du Sud : *Ulm*, *Rastadt* et *Germersheim*. La Commission militaire en aura la surveillance et la direction. Elle s'occupera

immédiatement de la revision des anciens règlements de la Confédération concernant la garnison, le commandement et l'entretien de ces forteresses; la Commission se livrera également à l'étude d'un système défensif complet à appliquer au territoire des États-Unis de l'Allemagne du Sud et qui devra se relier au système défensif de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Ce système serait à mettre à exécution le plus promptement possible et à frais communs.

Art. XII. — La Représentation internationale sera exercée par chaque État directement s'il le juge opportun. Cependant tout État-Uni qui entretient une mission diplomatique à une Cour étrangère sera obligé de se charger de la protection de tous les sujets d'un autre État-Uni qui n'aurait pas de Représentant diplomatique. Là où il n'y aurait point de Représentation diplomatique des États-Unis de l'Allemagne du Sud, un arrangement aurait à intervenir pour obtenir la protection des Envoyés prussiens.

Art. XIII. — Les Consulats seront communs, et les titulaires en seront nommés par l'Autorité centrale. Dans les endroits où cela paraîtra utile, le Consulat allemand du Sud sera géré par le Consul fédéral du Nord.

Art. XIV. — Un indigénat commun sera établi dans les États-Unis de l'Allemagne du Sud, à telle fin que, relativement au domicile, à l'exercice du commerce, de l'industrie et des professions, à l'admission aux fonctions publiques, à tous les droits civiques, à la protection légale, etc., tous les sujets des États-Unis seront complètement assimilés. Les dispositions concernant le droit à l'assistance publique restent provisoirement en vigueur, ainsi que les conventions entre les différents États relativement à la réception des expulsés, des malades, etc. Tout sujet allemand du Sud pourra désormais satisfaire à la loi militaire, en temps de paix, pour le service dans l'armée active, dans la réserve et dans la Landwehr, dans l'État dans lequel il réside d'une manière permanente.

Art. XV. — Il sera institué un droit civil commun et un droit criminel commun pour toute l'étendue du territoire des États-Unis de l'Allemagne du Sud, ainsi qu'une procédure civile et criminelle communes. On cherchera autant que possible à relier

cette législation à celle de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Art. XVI. — Aussitôt que cette communauté de législation aura été réalisée et afin de maintenir d'une manière permanente l'unité judiciaire, des tribunaux supérieurs communs seront institués. Dès à présent, un tribunal supérieur de commerce pour les États-Unis de l'Allemagne du Sud sera institué à Nuremberg.

Art. XVII. — En tant que le règlement des affaires communes de l'Allemagne du Sud exige une coopération des pouvoirs législatifs, ces affaires seront soumises aux Chambres dans les différents États. Pour l'étude des travaux de législation mentionnés à l'article XV, il sera formé un Comité, dans lequel les Chambres Hautes des États du Sud enverront chacune *un* membre, la seconde Chambre de Hesse *deux* membres, la seconde Chambre de Bade *trois,* celle de Wurtemberg *quatre* et enfin celle de Bavière *six* membres. L'Autorité centrale peut confier à ce Comité l'étude d'autres questions afférentes à l'Union.

Dispositions additionnelles.

Entre les États-Unis de l'Allemagne du Sud et la Confédération de l'Allemagne du Nord, un lien national sera créé sur la base des principes suivants :

Art. Ier. — Sont déclarées affaires communes nationales :

1° La protection et la garantie de toute l'étendue du territoire allemand contre l'attaque des Puissances non allemandes;

2° Les affaires de commerce et de douane;

3° Le règlement du système monétaire, les poids et mesures, et la fixation des principes d'après lesquels aura lieu l'émission du papier monnaie;

4° Les dispositions générales relatives aux banques;

5° Les brevets d'invention;

6° La protection de la propriété littéraire;

7° Les chemins de fer, les routes et les voies fluviales, tant sous le rapport de la défense du pays que sous celui des intérêts du trafic;

8° La navigation et le flottage sur les voies fluviales communes, etc.;

9° Les postes et les télégraphes.

Art. II. — En ce qui concerne la défense commune de toute l'Allemagne, elle est déjà réglée par les traités d'alliance du 22 août 1866. En considération de ces traités, l'Autorité centrale des États-Unis de l'Allemagne du Sud devra être informée par le Præsidium de la Confédération de l'Allemagne du Nord de toutes les mesures qui pourraient amener des éventualités de guerre. Dans le cas où le Præsidium jugerait imminent le *casus belli* prévu par les traités d'alliance, il devra en donner avis à l'Autorité centrale, laquelle prend alors toutes les mesures nécessaires à la mise sur le pied de guerre des armées. Les traités de paix ne sauraient se conclure sans la présence d'un Représentant des États-Unis de l'Allemagne du Sud.

Art. III. — La convention du 8 juillet 1867 continuera à régir la manière de traiter les affaires de commerce et de douane, sous la réserve toutefois que le paragraphe de l'article IX sera modifié dans le sens du présent article VII.

Art. IV. — Les autres affaires mentionnées dans l'article premier seront réglées par voie de conventions à conclure entre les États-Unis du Sud et la Confédération du Nord, et leur développement sera à poursuivre au moyen d'une législation commune.

Art. V. — La surveillance de toutes les affaires communes sera confiée à un Conseil fédéral, agissant comme l'organe commun des Gouvernements du Sud et du Nord de l'Allemagne; un Parlement sous forme de représentation commune de toutes les populations allemandes concourra à la législation. L'accord des résolutions prises à la majorité de voix dans les deux Assemblées est nécessaire et suffisant pour la mise en vigueur d'une loi fédérale. La compétence de ces deux Assemblées ne s'étend qu'aux affaires communes ci-dessus mentionnées. La publication des lois fédérales dans les territoires des parties contractantes aura lieu dans les formes qui y sont usitées.

Art. VI. — En ce qui concerne la composition du Conseil fédéral et du Parlement, il leur sera appliqué les dispositions analogues du traité douanier.

Art. VII. — Pour la validité des votes dans le Parlement, la présence de la moitié au moins du nombre légal des Membres du Parlement du Nord et de la moitié au moins du nombre légal

des membres des États du Sud est nécessaire. Les votes ont lieu séparément pour les uns et pour les autres; si une motion n'obtient pas la majorité absolue dans l'une et dans l'autre section, elle sera considérée comme écartée.

8051. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 22.)

Stuttgart, 30 mars 1870.
(Cabinet, 31 mars; Dir. pol., 1er avril.)

[La situation n'a fait que s'aggraver depuis les précédentes dépêches du Comte de Saint-Vallier (1). La scission est désormais complète entre le Roi et le Ministère d'un côté, les Chambres et une partie du pays de l'autre. Le langage de la presse est violent, et des appels au peuple sont distribués clandestinement. On pourrait se croire à la veille d'une révolution si l'on ne connaissait le caractère calme et réfléchi du peuple souabe. Malheureusement les Ministres, en particulier le Ministre de l'Intérieur, M. de Scheurlen, paraissent résolus à prendre de dangereuses mesures de compression. Plusieurs membres de la Chambre des Pairs, en particulier le Président, Comte de Rechberg, sont décidés à envoyer au Roi leur démission.]

Parmi les Députés, le mécontentement s'est traduit par des actes plus inquiétants pour le Gouvernement. Une réunion de la majorité, comprenant les vingt-quatre membres du parti *Grossdeutsch*, les vingt et un membres du parti démocratique et quelques autres Députés qui n'avaient pas pris jusqu'ici d'attitude tranchée, a eu lieu le lendemain de la prorogation; il y a été résolu que l'on ne se contenterait pas des concessions promises par l'Administration, que l'on maintiendrait fermement la proposition des quarante-cinq (2), et que l'on garderait, lors de la prochaine convocation, une attitude hostile au nouveau Cabinet, dont la composition doit être regardée comme une offense envers

(1) Cf., en particulier, Saint-Vallier, 25 mars, n° 20.
(2) Cf. Saint-Vallier, 16 mars.

les Représentants de la Nation, à laquelle il était du devoir de ses mandataires de faire connaître sans délai le dédain avec lequel ses vœux et ses désirs avaient été repoussés par le Gouvernement. Les Députés se sont séparés à l'issue de cette réunion pour retourner dans leurs provinces, et les journaux sont déjà remplis de discours qu'ils adressent à leurs électeurs, afin de leur expliquer la situation et la conduite qu'ils ont tenue. Le parti démocratique a en outre rédigé un appel au peuple, signé des vingt et un Députés qui appartiennent à cette fraction, et d'un certain nombre de délégués.

[De son côté, le Ministère s'efforce d'apaiser l'opinion en annonçant les concessions auxquelles il est résolu. Mais le Comte de Saint-Vallier croit pouvoir résumer la situation «en observant que la presse indépendante de tous les partis est unanime dans ses sentiments de défiance et d'hostilité contre le nouveau Cabinet, sentiments qui deviennent chaque jour plus vifs à mesure que l'on connaît mieux la satisfaction inspirée à Berlin par le dernier changement, et que l'on entend les chants de triomphe des organes nationaux-libéraux».]

8052. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 248, n° 30.)

Munich, 31 mars 1870.
(Cabinet, 2 avril; Dir. pol., 4 avril.)

Ainsi que je l'ai annoncé à Votre Excellence [1], les débats sur les crédits extraordinaires demandés par le Ministre de la Guerre ont commencé mardi [2]. On s'attendait à ce que le Comte de Bray saisirait [*sic*] cette occasion pour faire une déclaration publique sur la ligne politique qu'il compte suivre. Effectivement, au début de la séance d'hier, M. de Bray a pris la parole et a prononcé le discours dont je vous envoie ci-joint la traduction. Cette allocution a provoqué les applaudissements de la majorité patriote, et semble avoir été accueillie assez favorablement par la Gauche elle-même.

(1) Dans le *post-scriptum* d'une dépêche en date du 28 mars (Bavière 248).
(2) Le 29 mars.

Je ne manquerai pas, en même temps que je rendrai compte à Votre Excellence de la discussion qui se poursuit en ce moment, de lui faire connaître le jugement dont les paroles de M. de Bray seront l'objet dans les organes des différents partis, et l'impression qu'elles causeront dans le pays.

8053. Annexe à la dépêche de Munich du 31 mars, n° 30. (Traduction. Bavière, 248.)

Discours prononcé par le Comte de Bray dans la séance de la Seconde Chambre du 30 mars 1870.

M. le Député Schleich, à la fin de la dernière séance, a parlé des traités d'alliance du 22 août 1866, et il y a joint diverses remarques, ainsi que l'expression de certaines appréhensions. Je ne suivrai pas le Dr Schleich dans toute l'étendue de ses développements, et notamment jusqu'à l'origine de l'histoire romaine, parce que cela nous éloignerait trop du sujet actuel, c'est-à-dire de la question des crédits militaires supplémentaires. M. Schleich m'accordera d'ailleurs que la Rome et l'Europe d'alors n'étaient pas la Rome et l'Europe d'aujourd'hui, et que par suite sa comparaison, quelque forme spirituelle qu'il lui ait donnée, ne saurait s'appliquer dans tous les points. Le plus grand capitaine de notre siècle, Napoléon Ier, a essayé de procéder en Europe à la façon des anciens Romains, et il a dû reconnaître la différence des époques et des hommes : il est mort à Sainte-Hélène. Permettez-moi, Messieurs, avant d'aller plus loin, et puisque j'ai pour la première fois l'honneur de parler devant cette Chambre, de vous préciser en peu de mots le point de vue auquel je me place. Ce sera le moyen de motiver le jugement que je porte sur le rapport qui vous est présenté, et de répondre en même temps aux observations du préopinant.

Le but de notre politique intérieure, tel que je le comprends, doit être d'amener la réconciliation, non pas seulement un compromis ou un accommodement, mais une réelle réconciliation entre les éléments opposés, par l'éclaircissement des malentendus, et la pacification des esprits par la suppression des inquiétudes

IMPRIMERIE NATIONALE.

sans fondement. Le Gouvernement n'est pas un Gouvernement de parti; il ne peut et ne veut l'être; il n'est pas au-dessus des partis, car une situation aussi élevée n'appartient, dans un État constitutionnel, qu'au Souverain, mais il se tient en dehors des partis. Ce n'est pas toujours, Messieurs, une position commode, mais c'est la seule qui convienne à un Gouvernement.

Par cela même que nous assurerons à l'intérieur la réconciliation, que nous nous rapprocherons les uns les autres et que nous rassemblerons nos forces, nous travaillons pour le présent, mais nous préparons aussi l'avenir, un meilleur avenir pour la patrie restreinte comme pour la grande patrie. En ce qui concerne la politique extérieure et la question allemande qui domine toutes nos relations extérieures, la situation actuelle des choses nous trace un chemin assez étroit, dont nous ne pouvons nous éloigner beaucoup ni à gauche ni à droite. Il existe des traités qui nous lient et reposent sur la réciprocité : ils doivent être observés, de même que d'autre part la légitime indépendance de notre pays, la libre disposition de nous-même, doivent être sauvegardées intégralement. On a prétendu que la situation actuelle, que la position présente de la Bavière n'étaient pas tenables. Messieurs, je ne partage pas cette manière de voir. L'Europe se trouve certainement dans une sorte de provisoire, les affaires générales européennes présentent bien des côtés indécis, bien des difficultés, et la Bavière elle-même n'en est pas exempte; mais il n'en résulte pas que notre situation ne soit pas tenable; je dis plus, elle est inattaquable.

La Bavière se trouve au centre de l'Europe et de l'Allemagne; toute attaque, toute menace sérieuse faite contre elle provoqueraient des complications auxquelles la Puissance la plus forte ne voudrait pas elle-même s'exposer. A cela s'ajoute un autre élément de sécurité, c'est qu'un État d'environ cinq millions d'âmes, avec un peuple solide comme le nôtre, avec une armée brave et instruite, ne succombe pas si facilement à un danger extérieur; car en général il n'y a pas de peuple qui ne périsse sans sa propre faute. C'est pour cela, Messieurs, que je ne redoute pas un pareil danger pour la Bavière. Il est d'ailleurs un principe politique qui me paraît devoir s'imposer à nous de préférence : c'est de ne viser qu'à ce qu'il est possible d'atteindre; or je crois devoir indiquer

comme tel le maintien attentif des relations les plus amicales avec tous nos voisins, en première ligne avec les peuples de notre race allemande au Nord et au Sud, à l'Est et à l'Ouest.

Nos relations avec l'Allemagne du Nord reposent sur la base précise des traités. On n'a pas réussi jusqu'à ce jour à fonder une Confédération du Sud telle qu'elle était prévue par la paix de Prague. Faut-il y renoncer pour toujours? C'est une question qui reste incertaine; mais, sans cette Confédération, il reste encore dans la communauté des intérêts de l'Allemagne du Sud assez de points de réunion pour une entente constante et cordiale sur la base d'une complète égalité. Ce que j'entends ainsi recommander, c'est une politique pratique, la politique de nos vrais intérêts; ce que je vous promets, c'est une politique ouverte, et, cela va sans dire, une politique honnête et loyale. Une politique ouverte a pour nous d'autant moins de difficultés que nous n'avons aucun traité secret, aucune obligation secrète, aucun plan secret, en un mot aucun secret politique. Ce que nous voulons, ce à quoi nous tendons, ce que nous désirons, le monde entier peut l'apprendre : nous voulons être *Allemands,* mais aussi *Bavarois.*

Dans son discours d'hier, M. le Député Schleich a exprimé, en ce qui concerne les traités d'alliance du 22 août, une double crainte; d'abord la crainte que ces traités, qui sont qualifiés de traités d'alliance offensive et défensive, ne soient en effet obligatoires dans le cas d'une attaque offensive; et, en second lieu, la crainte qu'ils ne nous imposent en temps de paix certains assujettissements et certaines charges. La signification d'un traité doit se mesurer à sa teneur; je regrette de n'avoir pas ici le texte entre les mains, mais l'article Ier porte : «Les deux Hauts Contractants se garantissent réciproquement l'intégrité du territoire de leur pays respectif, et s'engagent, dans le cas d'une guerre, à mettre dans ce but à leur disposition réciproque toutes leurs forces de guerre». Le but du traité est ainsi clairement défini; il n'est autre que la protection de l'intégrité de la possession des deux États. Reportez-vous, Messieurs, un instant à l'année 1866 — je ne le fais qu'à regret —, et vous vous persuaderez qu'à ce moment les traités dont il est question étaient la seule combinaison possible pour remplacer le lien, qui venait d'être déchiré,

de l'ancienne Confédération germanique jusqu'alors purement défensive.

J'étais présent aux négociations de paix, et je puis vous assurer qu'il n'a jamais été question d'une signification offensive de ces traités, d'une attaque sur le territoire étranger, mais qu'il a été parlé exclusivement de la défense contre une attaque de l'étranger. Il y a, Messieurs, une double défensive : l'une politique, l'autre stratégique. L'offensive politique est exclue d'une manière absolue par la teneur du traité; l'offensive stratégique, une fois que la guerre est décidée, doit toujours être réservée au chef de l'armée qui entre en campagne.

La seconde crainte que M. le Dr Schleich a exprimée n'est pas plus fondée sur la teneur du traité : le texte n'a en vue que le cas de guerre. Il est sans doute dans la nature d'une alliance que des forces militaires soient supposées de part et d'autre. S'il importe à notre allié que nous ne soyons pas sans défense, nous-mêmes nous avons un intérêt encore plus puissant à ne pas l'être. En conséquence, Messieurs, prenez en toute confiance votre patriotisme et votre amour éclairé du pays pour seuls guides de vos délibérations présentes et de votre libre décision.

AVRIL 1870.

4 avril..........	Départ de Berlin du Prince Charles-Antoine de Hohenzollern.
Début d'avril-6 mai.	Mission de Lothar Bucher et du Major de Versen en Espagne. (Bucher est reçu par le Prince Antoine à Düsseldorf, vraisemblablement entre le 5 et le 12 avril. Il arrive à Madrid entre le 15 et le 17 avril. Il est rappelé par un télégramme de Thile du 22 avril. Il revient à Berlin avec Versen dans la première semaine de mai.)
5 avril...........	Autriche : Démission du Ministère Hasner. Potocki est chargé de former le Cabinet. (Il est définitivement constitué le 13 avril.)
8 avril..........	Clôture de la session des Chambres badoises. Discours du Grand-Duc.
10 avril..........	Roumanie : Démission du Ministère Golescu.
11 avril..........	France : Démission de Buffet et de Daru.
13 avril..........	France : Le Corps législatif s'ajourne, pour ne se réunir qu'après le plébiscite.
14 avril..........	Bismarck quitte Berlin pour se rendre à Varzin.
17 avril..........	Émile Ollivier prend l'intérim du Ministère des Affaires étrangères.
18-20 avril.......	Séjour à Stuttgart du Comte de Bray, de Lutz, Ministre de la Justice de Bavière, et de Soden, Ministre du Wurtemberg à Munich.
20 avril..........	France : Adoption par le Sénat de la réforme constitutionnelle qui doit faire l'objet du plébiscite. Décret de Napoléon III convoquant le peuple le 8 mai pour se prononcer sur le projet de plébiscite.
21 avril..........	Réunion du Parlement douanier à Berlin. Lecture par Delbrück du discours royal.
23 avril..........	Proclamation de Napoléon III sur le plébiscite.
26 avril-1er mai....	Séjour du Grand-Duc de Hesse à Berlin.

8054. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Comte Daru. (Orig. Danemark, 255, n° 32.)

Copenhague, 1er avril 1870.
(Cabinet, 3 avril; Dir. pol., 4 avril.)

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Excellence le texte de la pétition que M. Kryger a adressée au Reichstag, après avoir inutilement essayé de l'amener, par voie de motion, à s'occuper de l'article V de la paix de Prague (1). En expliquant dans ce document les motifs de son impuissance parlementaire, le Député du Nord-Sleswig mentionne entre autres l'impossibilité où il se trouve d'offrir son concours à aucun des différents partis en échange du service qu'il réclame de leur part. Il y a là une allusion à un épisode qui s'est produit récemment au sein de l'Assemblée fédérale. Lors de la discussion du Code pénal, le sort d'une proposition émanée du parti libéral s'est trouvé, paraît-il, dépendre un moment d'une voix unique. Vivement pressé par les deux partis de se joindre à eux, M. Kryger s'y serait obstinément refusé, marquant ainsi nettement et d'une manière qui ne manque pas d'originalité la situation particulière qu'il entend conserver au sein du Parlement. Bien que sa nouvelle protestation soit inévitablement vouée au même sort que les précédentes, il y a dans cette attitude du champion de la nationalité danoise une consistance et un courage que ses collègues et ses adversaires eux-mêmes, me dit-on, ne peuvent s'empêcher de reconnaître.

8055. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 249, n° 31.)

Munich, 1er avril 1870.
(Cabinet, 4 avril; Dir. pol., 5 avril.)

La discussion sur les crédits militaires extraordinaires commencée dans la séance de mardi (2) s'est terminée hier par le vote

(1) Le texte de la pétition est joint en annexe. Cf. Saint-Ferriol, 12 et 20 mars. — La pétition de Kryger ne vint en délibération devant la «Commission des Pétitions» du Reichstag que le 17 mai 1870. Cf., ci-après, Benedetti 23 mai, n° 75.

(2) Cf. Tiby, 31 mars.

des propositions de la Commission de finances. J'ai expliqué à Votre Excellence, dans une précédente dépêche, en quoi ces propositions s'écartaient des demandes du Gouvernement. D'une part, la Commission, en estimant qu'une fourniture de 75.000 nouveaux fusils, au lieu des 100.000 qui figuraient dans le projet de loi, serait suffisante, conseillait de réduire de 3.665.000 florins à 2.473.750 le crédit afférent à cette dépense; d'autre part, écartant la majeure partie de la somme réclamée pour diverses autres destinations, notamment pour des travaux de forteresses, elle avait abaissé à 477.000 florins le second crédit demandé, qui s'élevait à 2.791.316. En résumé, elle proposait de n'accorder que 2.950.750 florins au Gouvernement, qui sollicitait un double crédit de 6.456.316. La Chambre a adopté sans modifications aucunes et à l'unanimité les conclusions de la Commission; les deux partis, patriotes et progressistes, se sont confondus au scrutin.

Indépendamment [1] de l'allocution prononcée par le Comte de Bray, qui a saisi cette occasion de s'expliquer publiquement sur son programme politique [2], les débats ont offert cet intérêt particulier que la Chambre se trouvait pour la première fois appelée à manifester son sentiment sur cette question des dépenses militaires qui fait en ce moment l'objet principal des préoccupations de l'opinion. Le mouvement de résistance qui s'est développé dans le pays, quelle que soit l'ardeur des discussions qu'il soulève, n'offre pas en Bavière le même caractère qu'en Wurtemberg. Il serait certainement inexact de ne pas reconnaître que l'agitation actuelle touche par plus d'un côté aux questions politiques. Mais, néanmoins, à l'encontre de ce qui se passe en Wurtemberg, le débat, dans les termes où il reste jusqu'ici posé en Bavière, demeure plus particulièrement une question financière, et n'atteint pas un aussi haut degré de gravité que dans le Royaume voisin. Cette différence provient de la division même des partis dans les deux pays. Pendant que l'élément radical est représenté dans la Chambre wurtembergeoise par une fraction

(1) Note marginale au crayon : «Extrait pour *Stuttgart* et *Berlin*, précédé de la première phrase de la dépêche.»

(2) Voir le discours de Bray, en annexe à la dépêche de Tiby du 31 mars.

de vingt-quatre membres sur quatre-vingt-dix Députés, il n'existe dans la Chambre bavaroise, sur cent cinquante-quatre membres, qu'un démocrate, le Dr Kolb. Séparées sur beaucoup de points et notamment sur la question de politique extérieure, les deux grandes fractions des patriotes et des progressistes ne sont plus aussi éloignées l'une de l'autre en ce qui touche les questions financières. Comme les patriotes, les progressistes ne peuvent se dissimuler le mécontentement de plus en plus grand que provoque dans le pays l'aggravation des charges militaires. Lors des élections d'avril 1869, plus tard même, lors de celles du mois d'octobre, la diminution de ces charges était un des articles de leur programme. Il leur serait aujourd'hui bien difficile de changer entièrement d'attitude et de refuser en pareil cas, d'une manière absolue, leur concours aux patriotes. De leur côté, ceux-ci, tout en demandant des réformes, ne visent pas, comme les démocrates wurtembergeois, à un changement radical de système; ils ne prétendent pas, pour la plupart du moins, introduire en Bavière l'institution républicaine de la milice; monarchiques, ils veulent conserver une véritable armée, et plusieurs des journaux conservateurs, le *Journal du Palatinat* par exemple et le *Correspondant de Nuremberg*, insistent pour qu'on se garde de toute exagération. Mais de part et d'autre un même sentiment domine, c'est qu'il faut mettre fin à l'accroissement continu des dépenses et éviter de demander au pays de nouveaux sacrifices. Cette double préoccupation s'est manifestée, bien que sous des formes diverses et avec des nuances différentes, dans les discours des membres de la Droite aussi bien que de la Gauche, et c'est ce qui explique l'unanimité du vote final [1].

Votre Excellence sait que la Commission de finances avait choisi précisément pour son rapporteur le Dr Kolb, qui passe d'ailleurs pour un des économistes les plus distingués de l'Allemagne, et qui, profitant de l'occasion qui lui était offerte, ne s'est pas borné à discuter dans son rapport chacun des crédits demandés, mais a traité dans son entier la question militaire et proposé tout un plan de réformes : réduction du temps de service à huit mois pour l'infanterie, deux ans pour la cavalerie et l'artillerie; suppression

[1] Note marginale au crayon : « Fin pour Stuttgart et Berlin. »

de quatre régiments de cavalerie; diminution de l'État-Major général; abandon des forteresses inutiles, notamment de Landau; réglementation par une loi des conditions d'avancement; modification de la loi sur les pensions. Le Dr Kolb a fait observer, à l'appui de son rapport, qu'un Gouvernement prudent ne devait pas épuiser en temps de paix ses ressources financières de façon à manquer d'argent le jour où la guerre éclate; que le total des dépenses militaires (budget normal et extraordinaire) s'élevait en Bavière à dix-neuf millions de florins, tandis que, si on appliquait la même proportion qu'en Autriche par exemple, il ne devrait pas dépasser onze millions; que, si on surchargeait les populations, elles se refuseraient, le cas échéant, à de plus grands sacrifices, et préféreraient s'annexer à la Confédération du Nord.

Plusieurs orateurs de la Droite ont pris successivement la parole, et ont insisté sur la nécessité, non seulement de ne pas accroître les dépenses, mais de réaliser des économies sérieuses dans le budget de la Guerre; sur le droit de la Bavière de régler comme elle l'entend l'organisation de ses forces, et de ne pas tomber sous ce rapport, vis-à-vis de la Prusse, dans une sujétion analogue à celle de Hesse-Darmstadt. Un des principaux membres de la Gauche, le Baron de Stauffenberg, tout en repoussant plusieurs des propositions du Dr Kolb, notamment celle relative à la diminution du temps de service, a reconnu qu'il fallait épargner le plus possible l'argent des contribuables, et qu'une partie des observations du rapporteur lui paraissait fondée. Le Ministre de la Guerre, Général de Pranckh, intervenant alors dans le débat, a d'abord combattu comme devant compromettre l'indépendance du pays la substitution du système de la milice à l'état de choses actuel. L'organisation présente, a-t-il dit, est le résultat de notre décision libre et indépendante. Les traités conclus avec la Prusse ne nous imposent sur ce point aucune obligation, et le Gouvernement prussien n'a cherché à exercer sur nous aucune pression. Si l'on voulait désarmer la nation par une diminution inadmissible du temps de service, il refuserait d'attacher son nom à un tel suicide. Sans doute des améliorations peuvent être introduites; il en a pris lui-même l'initiative en déposant, il y a quelques jours, sur le bureau de la Chambre deux projets de lois relatifs à l'avancement et aux pensions. Il continuera à rechercher toutes

les économies qui paraîtront opportunes. Mais l'on doit se garder de mettre l'armée dans l'impossibilité de rendre les services qu'on attend d'elle.

Les paroles mesurées de M. le Ministre de la Guerre, dont le patriotisme est également reconnu par les deux partis de la Chambre, indiquaient implicitement qu'il acceptait la réduction proposée par la Commission et se contenterait de la moitié des crédits demandés. M. le Comte de Bray, comme je l'ai mandé à Votre Excellence, m'avait déjà fait pressentir que le Gouvernement n'entendait pas engager de conflit, et se prêterait à une transaction. Si j'en juge par son langage, M. le Ministre des Affaires étrangères ne paraît pas trop regretter l'agitation qui s'est déclarée dans le pays et qui, à certains égards, peut être considérée comme une résistance aux idées prussiennes. Il serait cependant difficile de déterminer dès aujourd'hui ce qui adviendra de ce mouvement. Il ne s'agissait cette fois que d'une réduction de crédits supplémentaires; si la majorité persiste dans ses dispositions et refuse d'aggraver les impôts, ce sera le budget normal dont elle devra plus tard réclamer la diminution. En face de nouvelles exigences, l'attitude du Gouvernement, du Roi surtout, peut ne pas être la même. Les Souverains allemands, et le Roi Louis en particulier, malgré l'introduction du régime parlementaire dans leurs États, se considèrent toujours comme les chefs directs et exclusifs de l'armée. Depuis quelque temps, le Roi, rompant avec ses habitudes de retraite, témoigne pour son armée d'une sollicitude qui ne lui était pas habituelle. C'est ainsi que récemment il s'est rendu dans une réunion des écoles de chant régimentaires, où il a passé plusieurs heures, se faisant présenter même les sous-officiers. Ces incidents sont commentés ici comme indiquant l'intention du Souverain de se rapprocher de l'élément militaire. D'autre part, la discussion du budget ordinaire ne paraît pas devoir être abordée prochainement; d'ici là le mouvement peut s'accentuer dans le pays et devenir de jour en jour plus prononcé. Il y a là une incertitude qui peut se résoudre de nouveau par un accord entre la Chambre et le Ministère, mais qui peut aussi devenir le point de départ de difficultés sérieuses.

8056. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Comte Daru. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 13.)

Darmstadt, 4 avril 1870.
(Cabinet, 14 avril; Dir. pol., 15 avril.)

La presse allemande et quelques journaux français se sont occupés dernièrement d'un projet anonyme de Confédération que l'on a attribué au Prince de Hohenlohe, puis à M. de Bray, et dont à Darmstadt on fait honneur à un fonctionnaire bavarois qui n'est ni l'un ni l'autre de ces deux hommes d'État [1].

La Confédération du Sud, en effet, est une conception qui ne peut qu'émouvoir les esprits; cette question est, pour ainsi dire, à la fois inévitable, tant l'existence des pays du Sud est difficile en face de la Prusse qui les attire et les repousse successivement, et en quelque sorte insoluble puisque, sur une base aussi inégale que les quatre États tels qu'ils sont aujourd'hui, l'architecte serait bien habile qui réussirait à construire l'ensemble d'un édifice viable. Pas un des quatre États n'a, vis-à-vis de la Prusse et vis-à-vis de chacun des trois autres, la même position que son voisin. Aussi je ne suppose pas qu'à Darmstadt, dans les régions du pouvoir, on considère comme praticable le projet susmentionné, ce qui ne veut pas dire que l'on ne désire pas qu'il le pût être.

Soit Confédération sudiste capable de montrer à la Prusse un front de bataille pacifique avec lequel il faudrait compter, soit Confédération générale dans laquelle chaque État du Nordbund et chaque État du Sud entreraient fraternellement avec l'égalité morale nécessaire à une semblable combinaison, il faut, dit-on ici, en venir à une résolution capable de nous délivrer du malaise mortel où nous sommes, quoique d'aucun côté l'issue ne semble abordable.

L'état de choses dont je viens de faire le tableau suffit sans doute à expliquer l'inquiétude indéfiniment prolongée des esprits. Mais ce n'est pas tout. A côté de ces opinions, il en est d'autres qui viennent s'entrecroiser avec elles. Il y a des gens qui supposent

(1) Cf. Saint-Vallier, 29 mars; Benedetti, 30 mars, n° 43; l'annexe à la dépêche de Benedetti; et la note 4, p. 121.

que ce mortel malaise ne donne aucun regret à la Prusse, celle-ci devant en profiter tôt ou tard. «Et, après tout, ajoutent-ils, la Prusse, si elle absorbait tout le Sud en étendant simplement le Nordbund pur, sur ses bases actuelles, la Prusse serait forcément satisfaite, et perdrait par là même le caractère agressif que lui reproche la France! Le nombre des armes étant dès lors à peu près égal, l'amour de la paix régnant désormais uniformément sur les deux rives du Rhin, les problèmes politiques qui inquiètent l'Europe n'existeraient plus!» Il y en a d'autres qui, «Prussiens» en désespoir de cause, comme les précédents mais avec une variante, s'écrient qu'il est préférable d'être réellement annexés, et que du moins on serait ainsi en mesure de profiter des avantages inhérents à un grand pays.

Ce sont là des minorités. La majorité est *Grossdeutsch.* Mais en tout cas, — et c'est ce que je voulais avoir l'honneur de dire à Votre Excellence, — une pareille position est un état moral énervant au plus haut degré pour le pays dans lequel on l'entretient. L'esprit hessois lutte dans la mesure du possible,... [1] faible mesure qui cependant conserve tout l'intérêt d'une protestation; l'un des Ministres me racontait récemment, ainsi que j'ai cru devoir l'écrire à Votre Excellence, les embarras qui lui viennent du dehors, et sa résistance; l'un des journaux de l'Opposition, dont je vais tout à l'heure donner un extrait, se rencontre cette fois avec le Cabinet, et ne lui reproche que sa modération; puis, tout à coup et par contraste, le public assiste au départ du Prince Louis pour Mayence et apprend le prochain voyage du Grand-Duc à Berlin!

Le Prince et la Princesse Louis sont en effet à Mayence depuis une quinzaine de jours. Personne n'a pensé que leur excursion vers cette place prussienne appartenant au Grand-Duc pût être bien agréable à S. A. Royale. On a remarqué que le Grand-Duc, leur hôte quoiqu'à contre-cœur, avait à payer une partie de ce qui s'est dépensé à cette occasion dans son palais de la rive gauche. On s'est étonné de lire dans les journaux le récit des fêtes données aux Mayençais et aux officiers prussiens par des Princes dont l'économie à Darmstadt est parfois l'objet de quelque regret.

[1] Ces points de suspension sont dans le texte.

On s'est demandé à quel ordre d'idées peut appartenir toute cette petite expédition.

C'est pendant ce temps que le voyage du Grand-Duc à Berlin se décide; et le public ne se permettra-t-il pas de plaisanter sur cette coïncidence? Conquête de Mayence par le Prince héréditaire et hommage rendu pour le reste par le Grand-Duc à Berlin, d'autres peuples trouveraient là matière à sarcasmes. La vérité est que le Grand-Duc doit, à la rigueur, une visite au Roi. La différence est que jusqu'ici S. A. Royale ne payait pas cette dette, et qu'elle va s'acquitter maintenant.

Pour M. de Dalwigk, constamment opposé jusqu'à présent à ce voyage, la résolution prise doit être d'autant plus désagréable que la presse révèle dans le même moment l'attitude anormale prise dernièrement par la Légation hessoise en Prusse.

Les *Hessische Volksblätter* croient savoir que M. Hofmann, Ministre du Grand-Duc, a tenu publiquement à Berlin le discours suivant : «Moi aussi, j'ai la conviction que le temps n'est pas éloigné où le Gouvernement hessois jugera impossible de maintenir les choses dans l'état actuel.»

Et le journal ajoute : «Cette déclaration dans une bouche officielle nous semble une monstruosité. D'autre part, elle est de nature à nous fort effrayer sur notre avenir. Il serait inconcevable que le Gouvernement conservât cet Envoyé; ce serait jouer notre existence même! M. Hofmann n'est d'accord ni avec le Cabinet ni avec l'immense majorité de la population hessoise lorsqu'il prend sur lui de préconiser ainsi l'entrée dans le Nordbund.»

[La dépêche se termine par une citation des *Hessische Volksblätter*, hostiles à l'unification de l'Allemagne.]

8057. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Comte Daru.
(Confidentielle. Déchiffrement. Hesse-Darmstadt, 31, n° 13 *bis*.)

Darmstadt, 4 avril 1870.
(Cabinet, 6 avril; Dir. pol., 7 avril.)

Le Baron de Dalwigk dit : Le projet de fédération du Sud dont la presse s'occupe et qui est l'œuvre d'un fonctionnaire bavarois

(pas Hohenlohe ni Bray) [1] n'a aucune portée. Les quatre États sont inconciliables. Nationaux, libéraux continuent à miner la Hesse séparément. *On ne sait jamais s'ils désobéissent ou non à M. de Bismarck.* Deux importants de ce parti voulaient empêcher le traité de juridiction pour forcer le Grand-Duché à demander à entrer dans la Confédération du Nord. Le Ministre de Hesse à Berlin, inquiet, exprime à M. le Baron de Dalwigk le doute que l'on pût continuer à vivre ainsi. Réponse : Hesse vivra tant que je serai aux affaires.

8058. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 249, n° 32.)

Munich, 4 avril 1870.
(Cabinet, 6 avril; Dir. pol., 8 avril.)

Le discours prononcé par le Comte de Bray dans la séance du 30 mars [2] a le privilège de rencontrer, au moins en apparence, l'approbation générale. Les patriotes décernent au langage tenu par M. le Ministre des Affaires étrangères des éloges sans restriction : leurs journaux constatent que ce discours est celui d'un véritable homme d'État affirmant avec franchise ses vues politiques et son patriotisme bavarois. Forcées de reconnaître la loyauté avec laquelle le Comte de Bray a déclaré que les traités conclus avec la Prusse formaient la base des relations entre le Nord et le Sud, les feuilles progressistes soutiennent que l'attitude du nouveau Ministre est la même que celle de son prédécesseur. La remarque est vraie, si l'on a uniquement en vue la fidélité aux traités existants. M. de Bray a annoncé en termes formels qu'il en assumait entièrement les obligations. Mais il s'est arrêté à ce point. Il s'est abstenu de toute allusion à cette recherche de nouveaux liens entre la Bavière et la Confédération du Nord, sur laquelle le Prince de Hohenlohe revenait sans cesse en termes ambigus, qui rendait ses paroles susceptibles de toutes les interprétations, et qui avait fini par soulever contre lui l'oppo-

(1) Cf. le texte du projet, en annexe à la dépêche de Benedetti du 30 mars, n° 43; et la note 4, p. 121.

(2) Cf. Tiby, 31 mars, et la traduction du discours en annexe.

sition acharnée du parti patriote. Il y a là, entre le Prince de Hohenlohe et son successeur, une différence considérable sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister et que les journaux progressistes affectent de méconnaître.

Votre Excellence a pu retrouver, dans le discours du Comte de Bray, une partie des idées et même des expressions que j'ai eu l'occasion de reproduire dans mes dernières dépêches [1]. J'ai revu, depuis mercredi, M. le Ministre des Affaires étrangères. Me parlant lui-même de son discours, il m'a témoigné l'espoir qu'il serait bien accueilli à Paris, et a ajouté qu'il souhaitait que l'impression fût la même à Berlin. C'était volontairement, m'a-t-il dit, qu'il avait évité, à propos des traités d'alliance, de prononcer le mot de *casus fœderis :* la discussion, sur ce point, me paraissait un peu puérile et uniquement propre à tout embrouiller, l'application de tout traité supposant nécessairement l'appréciation préalable d'un point de fait. Quant à la revendication du droit d'offensive stratégique à l'appui d'une politique exclusivement défensive, il a ajouté en souriant que l'idée lui en avait été donnée par M. le Maréchal Le Bœuf lui-même, dans le discours qu'il a prononcé dernièrement au Corps législatif. En ce qui touche l'établissement de liens nouveaux entre la Bavière et la Confédération du Nord, M. de Bray m'a déclaré qu'il avait passé cette question sous silence parce que, aux termes mêmes de l'article IV du traité de Prague, ces liens doivent être établis entre la Confédération du Nord et une Confédération des États du Sud, et que cette dernière n'existe pas. Cette interprétation du Comte de Bray, comme le voit Votre Excellence, est en opposition formelle avec l'opinion développée dans un article récent de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et qui réclame, pour chacun des États du Sud aussi bien que pour la Prusse, le droit de s'entendre séparément sur les conditions de leur union. Une controverse peut sans doute s'engager sur ce point; en tout cas, l'argument de M. le Ministre des Affaires étrangères a l'avantage d'être péremptoire et d'écarter *à priori* toute tentative pour sortir du *statu quo* et aggraver la dépendance des États du Sud vis-à-vis de la Confédération du Nord.

[1] Cf. Tiby, 14 et 25 mars.

Le Comte d'Ingelheim, Ministre d'Autriche à Munich, vient d'être rappelé par son Gouvernement. C'était un des anciens membres de la Diplomatie autrichienne. Il occupait en dernier lieu le poste de Hanovre, lors des événements de 1866. Son successeur n'est pas encore désigné. On parle du Comte de Taaffe, l'ancien membre du Cabinet cisleithan.

8059. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (Orig. Russie, 243, n° 9[1].)

Saint-Pétersbourg, 4 avril 1870.
(Cabinet, 9 avril; Dir. pol., 11 avril.)

J'ai l'honneur de vous accuser réception de vos deux dépêches politiques sous les n°s 21 [2] et 22.

La première confirme l'exagération singulière avec laquelle avait été présenté le prétendu conflit survenu entre les Turcs de la frontière et les bergers monténégrins.

J'étais déjà très édifié sur le peu d'importance de ces bruits, et par les renseignements que j'avais recueillis, et par ceux que vous m'avez vous-même transmis par le dernier courrier.

Je ne prends pas moins bonne note pour l'avenir des avertissements que cet incident comporte, mais je ne crois pas devoir en reparler au Prince Gortchakoff jusqu'à ce que de nouvelles circonstances m'en fournissent l'occasion.

La seconde dépêche de Votre Excellence me trace un précieux programme dont je compte faire usage lorsque le moment sera venu de causer de la question d'Orient.

Ce matin, je me suis rendu chez le Chancelier, que je n'avais pas vu depuis plusieurs jours. Je l'ai trouvé très causant, très aimable, mais très calme à l'endroit des affaires extérieures. Comme il paraissait peu désireux d'aborder aucun sujet distinct et qu'il mettait sans doute une certaine discrétion à ne soulever aucun

[1] Quelques courts passages de cette dépêche ont été publiés par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870*, p. 76).

[2] La dépêche n° 21, du 28 mars, est relative à l'incident des bergers monténégrins (cf. p. 57, note 2); la dépêche n° 22 est celle du 29 mars.

des graves sujets à l'ordre du jour en France, comme de mon côté je n'avais rien d'immédiat à lui dire, j'ai pensé qu'il était préférable de le suivre sur le terrain des généralités.

C'est ordinairement dans ces moments d'abandon et quand il ne circonscrit pas sa pensée que le Prince Gortchakoff formule le plus nettement ses opinions. Aussi, en le quittant, ai-je rapporté cette impression favorable que les relations entre les deux pays s'établissent de jour en jour plus courtoises et plus amicales.

De même que vous, Monsieur le Comte, le Chancelier pense que les intérêts bien entendus de la Russie et de la France leur commandent une mutuelle entente, et, dans son langage pittoresque, le Prince Gortchakoff ajoute «que les bons rapports qui unissent les deux extrémités doivent modérer et faire sérieusement réfléchir ceux qui sont au milieu».

Depuis le dernier courrier, je n'ai plus rien appris relativement au projet de voyage du Roi de Prusse à Saint-Pétersbourg [1]. Toutefois, l'Empereur Alexandre vient de faire avancer de vingt jours l'ouverture de l'Exposition de l'industrie, afin de se rendre à Ems dans les premiers jours de mai. L'Oncle et le Neveu devant se rencontrer pendant le temps de la cure, il est permis de penser que le voyage du Roi Guillaume pourrait bien être indéfiniment ajourné.

P.-S. — L'Empereur et le Chancelier se préoccupaient beaucoup de la santé du Comte de Stackelberg [2], dont on avait reçu de très mauvaises nouvelles.

8060. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Comte Daru. (Orig. Espagne, 875, n° 30.)

Madrid, 5 avril 1870.
(Cabinet, 6 avril; Dir. pol., 8 avril.)

[La situation intérieure. Le Baron Mercier de Lostende insiste sur l'extrême prudence à laquelle sont tenus le Régent et le Maré-

(1) Cf. Fleury, 23 mars.
(2) Ambassadeur de Russie en France.

IMPRIMERIE NATIONALE.

chal Prim, « tant que la question de la transition du régime actuel à celui qui doit lui succéder reste aussi incertaine ».]

A propos de cette question, quelques mots que m'a dit le Régent me donnent à penser que les bruits qui ont couru que le Gouvernement avait en vue une candidature pour la soumettre prochainement au vote des Cortès ne sont pas tout à fait sans fondement. « Pour moi, je serais plus que surpris, m'a-t-il dit, si les Cortès pouvaient s'entendre sur le choix d'un Roi. Mais alors comment parviendrons-nous à les décider à s'en aller? Il faut pourtant prendre un parti ou l'autre, car nous ne pouvons plus continuer ainsi. »

Quant au candidat auquel il a pu faire allusion, je ne sais vraiment pas quel il peut être; j'ai entendu prononcer les noms du Duc de Montpensier, du Prince de Cobourg, et d'Espartero : peut-être est-ce encore ce dernier qui, précisément par ce qu'il présente de peu définitif, pourrait, à un moment donné, réunir plus de suffrages [1].

8061. Le Comte Daru à Tiby, Chargé d'Affaires à Munich. (Orig. Bavière, 249, n° 10.)

Paris, 6 avril 1870.

Vous aurez lu sans doute dans la *Gazette d'Augsbourg* du 26 mars le texte d'un projet de Confédération des États de l'Allemagne méridionale. Le Ministre de France à Stuttgart me communique quelques détails intéressants sur l'origine de ce document et sur les réflexions que sa publication a suggérées à M. de Varnbüler. Je crois utile de vous transmettre, sous ce pli, une copie de la dépêche de M. le Comte de Saint-Vallier, dont vous remarquerez le caractère confidentiel, ainsi qu'un extrait de sa correspondance sur les phases successives de la dernière crise ministérielle en Wurtemberg [2].

(1) Cf. t. XXV, p. 253, note 1 et p. 314, note 1; t. XXVI, p. 377; note 1; ci-dessus, p. 93, note 1; et, ci-après, p. 212, note 2.

(2) Cf. 29 mars, et l'ensemble de la correspondance de Saint-Vallier depuis le milieu de février; voir le texte du projet, en annexe à la dépêche de Benedetti du 30 mars, n° 43.

8062. Le Baron de Malaret, Ministre à Florence, au Comte Daru. (Confidentielle. Orig. Italie, 378.)

Florence, 6 avril 1870.
(Dir. pol., 11 avril.)

Conformément aux instructions que vous m'avez adressées par votre dépêche du 27 mars, je me suis efforcé de rassurer M. Visconti-Venosta sur les difficultés que pouvait lui faire prévoir il y a quelques jours l'éventualité d'interpellations au Corps législatif français relativement aux affaires de Rome. En portant à sa connaissance les dispositions conciliantes du Gouvernement de l'Empereur, et la résolution prise par Votre Excellence d'éviter autant que possible, dans le cours de la discussion, tout ce qui pourrait causer un embarras au Gouvernement italien, j'ai eu l'occasion de le féliciter de la prudence dont il vient de faire preuve lui-même dans une circonstance analogue[1]. Je l'ai, en outre, interrogé sur la valeur qu'il convient d'attribuer aux observations récemment formulées par M. Nigra à propos de l'intention prêtée à Votre Excellence de hâter dans certaines hypothèses l'évacuation du Territoire pontifical[2].

M. Visconti-Venosta a bien voulu s'expliquer à cet égard de façon à rendre très claire la pensée du Gouvernement du Roi. Non seulement il ne nous conteste en aucune manière le droit de retirer nos troupes sans nous être préalablement concertés avec le Cabinet de Florence, mais il s'estimerait très heureux que le Gouvernement de l'Empereur, frappé des difficultés de diverse nature que peut entraîner, au point de vue exclusivement français, la présence prolongée d'un corps de notre armée à Rome, se décidât à mettre fin à cette occupation sans consulter d'autres convenances que les siennes.

Voici comment M. Visconti-Venosta entend, dans cette affaire, le droit de l'Italie, et dans quel sens il avait chargé M. Nigra de formuler éventuellement quelques réserves.

(1) Cf. Malaret, télégramme, 28 mars.
(2) Cf. Daru à Malaret, 27 mars.

La cessation de l'occupation française à Rome sous certaines conditions a été, il est vrai, formellement stipulée par la Convention du 15 septembre, mais il serait absurde de prétendre qu'elle ne saurait avoir lieu autrement qu'en vertu de cet acte international. Le Gouvernement du Roi n'a jamais songé à formuler une prétention aussi contraire à ses propres intérêts. Il est donc, comme je le disais tout à l'heure, très disposé à applaudir à l'évacuation du Territoire pontifical sans rechercher le moins du monde les motifs qui pourraient nous amener à prendre cette détermination. Ce qu'il nous conteste, c'est le droit de faire du départ de nos troupes ou de la prolongation de leur séjour dans l'État romain l'objet de négociations nouvelles avec une Puissance qui ne serait point l'Italie.

En d'autres termes, et en admettant, à titre de simple hypothèse, l'éventualité prévue par certains organes de la presse française et étrangère, nous ne serions pas libres, d'après M. Visconti-Venosta, de tenir à la Cour de Rome le langage suivant :

« Nous maintiendrons nos troupes à Rome si vous consentez à tenir compte de notre manière de voir, de nos intérêts et de nos droits dans la solution des questions qui s'agitent au Concile; dans le cas contraire, les exigences de l'opinion publique en France nous obligeront à les retirer. »

M. le Ministre des Affaires étrangères est d'avis que des pourparlers pareils ne s'accorderaient ni avec la lettre ni avec l'esprit de la Convention du 15 septembre. Ils seraient également contraires aux diverses déclarations émanées du Gouvernement de l'Empereur depuis les événements de 1867. On pourrait concevoir, m'a-t-il dit, que la France et l'Italie s'entendissent pour dénoncer la Convention; mais, aussi longtemps que sa validité est reconnue, il paraît évident que la présence des troupes françaises à Rome doit être considérée comme un fait anormal et transitoire dont la durée ne saurait être subordonnée à des considérations étrangères à celles qui ont inspiré l'acte de 1864.

8063. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Comte Daru. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 6 avril 1870, 6h 30 soir
(Reçu à 8h soir.)

J'apprends de source certaine que le voyage du Roi Guillaume à Saint-Pétersbourg ne doit plus avoir lieu.

L'Empereur Alexandre partira dans les premiers jours de mai pour Ems, où il se rencontrera avec son Oncle (1).

Après la cure, l'Empereur Alexandre ira voir ses Beaux-Frères à Darmstadt, puis visitera sa Sœur à Stuttgart.

L'Empereur sera de retour en Russie vers le mois de juillet pour l'époque des camps.

8064. Le Comte Daru au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 378, n° 32.)

Paris, 7 avril 1870.

M. le Général Fleury (2) me dit tenir d'une source certaine que le projet de voyage du Roi de Prusse à Saint-Pétersbourg, dont il avait été dernièrement question, est aujourd'hui abandonné. L'Empereur Alexandre partira dans les premiers jours de mai pour Ems; c'est dans cette ville qu'aurait lieu une entrevue entre le Roi Guillaume et son Auguste Neveu. Après la saison des eaux, Sa Majesté Impériale se rendrait successivement à Darmstadt et à Stuttgart, et ne retournerait en Russie que vers le mois de juillet.

8065. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 378, n° 45.)

Berlin, 7 avril 1870.
(Cabinet, 9 avril; Dir. pol., 11 avril.)

J'ai eu l'honneur de vous envoyer, joint à ma dépêche du 30 mars, n° 43, un document publié par la *Gazette d'Augsbourg*

(1) Cf. Fleury, 4 avril.
(2) Cf. Fleury, télégramme, 6 avril.

et que je vous ai signalé comme le programme de la politique personnelle du Prince de Hohenlohe. Quelques journaux ayant insinué et la presse de Berlin ayant mis une certaine affectation à répéter que son successeur partageait les vues qui s'y trouvaient exposées, M. le Comte de Bray a chargé le Ministre de Bavière à Berlin de démentir cette assertion, de déclarer hautement que le Cabinet dont il fait partie est totalement étranger à la publication de cette pièce, et qu'il désavouait la combinaison qui en fait l'objet. M. le Baron de Perglas, qui ne néglige aucun de ses devoirs, surtout quand il s'agit de concourir à la défense des intérêts de son pays, sans craindre d'encourir et de justifier le mécontentement qu'on n'a pas manqué de lui témoigner dans plus d'une circonstance à Berlin, s'est empressé de se conformer aux instructions qui lui ont été adressées de Munich, et il n'est plus douteux pour personne aujourd'hui que l'ancien Ministre des Affaires étrangères de Bavière ne soit l'auteur et dans tous les cas l'inspirateur de ce document.

8066. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru.
(Orig. Prusse, 378, n° 46.)

Berlin, 7 avril 1870.
(Cabinet, 9 avril; Dir. pol., 11 avril.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à la date des 28 et 29 mars, et j'ai lu avec tout l'intérêt que commande l'état actuel des choses dans leurs résidences respectives les rapports, qui s'y trouvaient joints en copie, des Ministres de l'Empereur à Stuttgart et à Carlsruhe, ainsi que ceux de notre Chargé d'Affaires à Munich. Depuis la retraite du Prince de Hohenlohe, la presse et le Gouvernement prussiens, sans perdre de vue les tendances de l'opinion publique ni les actes du nouveau Ministre des Affaires étrangères à Munich [1], ont plus particulièrement dirigé leur vigilance sur les récents incidents qui se sont produits à Stuttgart [2].

Obéissant à un sentiment exact de la situation, les journaux

(1) Le comte de Bray.
(2) Cf. Saint-Vallier, 25 mars, n° 20 et 20 *bis*, et 30 mars.

libéraux, imitant les organes officieux, apprécient avec modération la crise ministérielle qui a éclaté en Wurtemberg, et se bornent généralement à publier des correspondances élaborées, le plus souvent, dans leurs bureaux et toujours conçues dans un sens propre à seconder les efforts des nationaux qui sont, dans le Midi, les partisans de l'union avec la Confédération de l'Allemagne du Nord. Cependant on ne se dissimule pas à Berlin que le Cabinet wurtembergeois, tel qu'il a été reconstitué, sera vivement combattu, et que la nomination comme Ministre de la Guerre de M. de Suckow, qui n'a jamais fait un mystère de ses sympathies pour la Prusse, ne peut que mécontenter les démocrates, qui disposent de la majorité dans la Chambres des Représentants. Quelles que soient les mesures qu'il adopte pour réduire l'état militaire du Wurtemberg et les allocations du budget, ses propositions seront vraisemblablement repoussées, par l'unique raison qu'il en sera l'initiateur, et l'on prévoit que, à la prochaine réunion des Chambres, le nouveau Cabinet se trouvera en présence de la motion tendant à substituer à l'organisation actuelle de l'armée le système des milices, motion dont l'Opposition a pris l'initiative à l'ouverture de la session et qu'elle soutiendra avec un redoublement d'énergie. Quelle sera, dans ce cas, la conduite du Gouvernement? A quelles résolutions aura-t-il recours pour vaincre ces difficultés? On est généralement d'avis que, s'il se décide à dissoudre la Chambre, le parti démocratique sortira des élections plus nombreux et plus puissant, se devant par conséquent à lui-même de persévérer plus fermement encore dans ses propositions. Le Cabinet ne saurait cependant s'y associer dans une mesure quelconque sans répudier les opinions qu'il n'a cessé de défendre, sans renoncer à l'organisation militaire que l'on s'est empressé, durant les dernières années, de conformer à celle de la Prusse. D'un autre côté, il est à présumer que, s'il la maintient, la Chambre rejettera le budget de la Guerre. Prendra-t-il, dans cette éventualité, le parti de gouverner sans le concours de la Représentation nationale, et qu'adviendra-t-il dans ce cas? Je laisse nécessairement au Ministre de l'Empereur à Stuttgart, dont la correspondance jette une si vive lumière sur les faits qu'il est chargé d'observer, le soin de répondre à ces questions. Pour ma part, je ferai remarquer que, s'il éclatait des désordres en Wurtemberg, le cas d'in-

tervention se trouverait posé par la force des choses elles-mêmes, et je n'ai pas besoin d'ajouter qu'une pareille complication pourrait avoir les conséquences les plus regrettables. L'opinion publique et les partis les plus ardents ont eu rarement recours à la violence en Allemagne, même quand leurs droits les plus légitimes ont été méconnus, et le Gouvernement prussien a pu impunément, pendant les quatre années qui ont précédé la dernière guerre, ajourner les Chambres, les dissoudre, lever les impôts, sans y avoir été législativement autorisé. Il n'y aurait donc pas lieu d'être surpris si le Gouvernement wurtembergeois, en l'imitant, ne provoquait que de vaines protestations. Il ne convient pas moins, toutefois, de surveiller attentivement une semblable situation, et j'ai pensé qu'il était de mon devoir de la signaler à votre attention.

8067. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 378, n° 47.)

Berlin, 7 avril 1870.
(Cabinet, 9 avril; Dir. pol., 11 avril.)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié un article qui a été d'autant plus remarqué que l'on n'a pu s'empêcher d'y voir une déclaration du Gouvernement lui-même; il a été en effet reproduit par tous les journaux officieux, et Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction que la *Correspondance de Berlin* s'est empressée d'en offrir à ses lecteurs [1]. Vous y verrez que l'organe de M. de Bismarck, après avoir apprécié la discussion à laquelle a donné lieu le budget de la Marine à Copenhague et y avoir trouvé l'indice d'intentions hostiles à la Prusse [2], en conclut qu'il *n'y a pas d'espoir d'arriver par des concessions* à un arrangement de l'affaire du Sleswig. Rappelant les négociations dont cette question a été

[1] La traduction de la *Correspondance de Berlin* est jointe à la dépêche.

[2] Cf., ci-après, Saint-Ferriol, 8 avril. — Saint-Ferriol avait rendu compte le 9 mars de la discussion en seconde lecture du budget de la marine. Le Gouvernement avait obtenu l'autorisation de consacrer à la construction d'une canonnière et d'un monitor un crédit inscrit au budget de l'année précédente et non employé. (Danemark, 255.)

l'objet, l'auteur de l'article en attribue l'insuccès aux prétentions inadmissibles du Danemark, qui aurait revendiqué tout le territoire au nord de Flensbourg. « Or, ajoute-t-il, il est clair qu'une concession qui entraînerait l'abandon de Düppel et Alsen ne répond ni à la lettre ni à l'esprit de la paix de Prague, et que la Prusse est complètement dans l'impossibilité d'en prendre la responsabilité devant l'opinion publique, qui la condamne. »

Cette argumentation n'est pas conforme à l'exactitude des faits. Dans les pourparlers qui ont été suivis pendant quelque temps à Berlin, le Représentant du Gouvernement danois a maintenu l'opinion que, aux termes du traité de paix, toutes les populations du Nord du Sleswig devaient être consultées, sans en excepter celles de Düppel et d'Alsen, mais il n'en a pas fait la condition absolue d'une entente, tandis que le négociateur prussien l'a constamment subordonnée à la stipulation de clauses offrant des garanties exceptionnelles en faveur des Allemands habitant le pays qui serait rétrocédé, et c'est cette prétention du Cabinet de Berlin, que celui de Copenhague a déclinée avec raison afin de ne pas lui conférer le droit de contrôler les actes de l'Administration danoise sur son propre territoire et à l'égard de ses sujets, qui a fait échouer les tentatives entreprises par les deux parties pour mettre d'accord leurs vues respectives [1].

Quoi qu'il en soit, on ne comprend pas que l'on ait à Berlin pris prétexte de ce qui s'est passé dans la Chambre des Représentants à Copenhague pour revenir sur cette question, et s'exprimer dans un sens qui n'est certes pas celui de la conciliation, dans un moment où l'état de l'opinion publique ne lui en faisait nullement un devoir puisque, depuis quelque temps, elle avait au contraire cessé de se préoccuper du peu d'empressement que la Prusse met à remplir les engagements qu'elle a contractés sur ce point.

*[1] La dernière négociation entre les Gouvernements danois et prussien avait été marquée par la mission de Quaade à Berlin en janvier 1868. Dès la fin de février, Frijs n'en espérait plus aucun résultat. Les pourparlers avaient cessé en avril et ne furent pas repris. — Cf. les dépêches de 1868 de Dotézac, 6 et 17 janvier; Benedetti, 20 janvier, n° 10; Dotézac, 26 février, 5 avril; Benedetti, 8 avril.

8068. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Dresde, au Comte Daru. (Orig. Saxe, 148, n° 15.)

Dresde, 7 avril 1870.
(Cabinet, 9 avril; Dir. pol., 11 avril.)

[Les changements ministériels qui viennent de se produire en Wurtemberg[1] excitent beaucoup plus d'intérêt à Dresde que ne l'a fait la chute du Prince de Hohenlohe en Bavière[2]. On était en effet convaincu en Saxe que la crise bavaroise «se dénouerait dans le sens voulu par la majorité du pays[3]», tandis que les modifications apportées au Ministère wurtembergeois sont considérées «comme accomplies au profit de l'influence prussienne, et contrairement au désir des partis qui dominent dans les Chambres et la population souabes[4]». Aussi craint-on que le conflit ne s'envenime, et en redoute-t-on les conséquences. Ce n'est pas d'ailleurs de la Prusse que l'on attend des démarches imprudentes; car on pense, ici comme ailleurs, «que, pour le moment du moins, M. de Bismarck a renoncé à toute idée de pression sur les États du Sud». Mais on redoute «l'exaltation du parti démocratique souabe», que l'on croit «en relations avec les meneurs révolutionnaires de l'étranger».]

Le projet de Constitution pour l'union des États du Sud qu'a publié récemment la *Gazette universelle d'Augsbourg*[5] a fait en Saxe une certaine impression. Bien que la réalisation d'une Confédération du Sud soit considérée généralement comme à peu près impossible, on reconnaît dans le plan dont je parle des idées qui pourraient conduire à une tentative sérieuse de réunir les États du Sud, si tout ne devait pas échouer devant le parti pris de refus du Grand-Duché de Bade. Les commentaires dont le public saxon accompagne le projet témoignent d'ailleurs du peu de satisfaction avec lequel il verrait une pareille entreprise aboutir à un résultat. Tant que les États du Sud ne sont pas unis entre

(1) Cf. Saint-Vallier, 24 mars, n° 19, et 25 mars, n° 20.
(2) Le 14 février 1870.
(3) Le Comte de Bray remplaça Hohenlohe le 7 mars.
(4) Cf. Saint-Vallier, 30 mars.
(5) Cf. Saint-Vallier, 29 mars; Benedetti, 30 mars, n° 43, et l'annexe.

eux, les hommes politiques de Dresde ne désespèrent pas que le jour viendra où ces États entreront dans la Confédération du Nord, et ils comptent que, cette éventualité se réalisant, les modifications qu'elle entraînerait forcément dans la Constitution fédérale seraient de nature à sauver l'autonomie et l'existence de la Saxe. C'est la seule et réelle planche de salut qu'ils entrevoient dans l'avenir, et j'ai eu l'honneur de vous rapporter dans le temps les paroles d'un des Ministres du Roi Jean, qui m'exprimait cette même opinion. Si une Confédération du Sud parvenait à se former, il ne pourrait plus être question au contraire que d'une alliance entre elle et celle du Nord, ce qui ne diminuerait en rien les dangers dont la Saxe se sent menacée. On conçoit que, avec cette manière de voir, tous les Saxons qui se préoccupent de l'avenir de leur pays soient peu favorables à la formation d'un État confédéré dans le Midi de l'Allemagne.

[Mais, de tous les événements étrangers, c'est la crise qui vient d'éclater à Vienne qui cause à Dresde l'émotion la plus vive[1]. «L'opinion est unanime pour dire que la partie allemande de l'Empire autrichien est travaillée par des agents prussiens avec autant de persévérance que les pays où domine l'élément slave le sont par ceux du panslavisme.» Aussi considère-t-on des troubles sérieux comme inévitables, surtout en Bohême, «où les deux propagandes se rencontrent».]

8069. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 23.)

Stuttgart, 7 avril 1870.
(Cabinet, 8 avril; Dir. pol., 11 avril.)

[La situation reste aussi tendue[2]. Les démocrates et le parti

(1) Les députés de la Galicie à la Seconde Chambre du Reichsrath, onze députés des Provinces illyriennes et un député de la Bukowine ayant donné leur démission pour protester contre la résistance du Gouvernement aux tendances autonomistes, le ministère Hasner s'était retiré le 5 avril. Il fut remplacé par un ministère Potocki, qui fut définitivement constitué le 13 avril.

(2) Cf. Saint-Vallier, 30 mars.

Grossdeutsch sont toujours aussi irrités contre le Ministère et résolus à le renverser. L'attitude de l'Opposition n'influe d'ailleurs en rien sur celle du Roi et des Ministres. Le Roi, très mal informé, se flatte toujours de faire accepter la personnalité impopulaire du Général de Suckow, créature de M. de Spitzemberg. L'attitude des Ministres, en particulier de MM. de Varnbüler et de Suckow, est plus fâcheuse encore «et doit être plus sévèrement appréciée». Ils savent les dangers qu'ils font courir au pouvoir royal. Pourtant ils «envisagent sans crainte la perspective de troubles, pour la répression desquels ils comptent sur le concours de l'armée, objet de toutes leurs faveurs». M. de Varnbüler, «après avoir tout sacrifié à son désir de rester au pouvoir et de devenir Président du Conseil..., s'efforce maintenant de conjurer l'orage par les petits moyens et les ruses mesquines qu'il n'emploie que trop souvent». Il manœuvre pour détacher quelques voix de la coalition, et «les promesses lui coûtent peu». Il est à peu près certain que le conflit se produira en juin, aussitôt après la nouvelle convocation des Chambres.

Les préoccupations intérieures n'empêchent pas de suivre avec intérêt les discussions du Parlement bavarois.]

Le discours de M. le Comte de Bray[1] a causé une satisfaction générale; les partis autonomistes applaudissent à la netteté de ses déclarations, et le seul regret que j'entende exprimer est que l'attitude du Baron de Varnbüler ait été, dans la courte session qui vient de se terminer et surtout dans les tractations de la crise ministérielle, si différente de celle qu'a adoptée son Collègue de Munich, si différente surtout de celle dont lui-même par sa conduite, par son langage, par ses assurances, par ses promesses enfin depuis une année, semblait donner le gage.

La crise ministérielle en Autriche[2] provoque également l'attention publique, mais pas à beaucoup près autant que les débats de notre Corps législatif et que les derniers actes du Gouvernement de l'Empereur. L'Allemagne du Sud tout entière a aujourd'hui la conviction que, si la conservation de l'Autriche est nécessaire au maintien du *statu quo* européen, c'est parce que sa destruction

(1) Cf. Tiby, 31 mars, et le texte du discours en annexe.
(2) Cf. ci-dessus, p. 155, note 1.

serait le signal de redoutables complications, et non pas en raison de l'appui que cette Puissance pourrait donner aux Royaumes de la rive méridionale du Mein; on regarde l'Empire austro-hongrois, même dans l'hypothèse la plus favorable, celle d'une réconciliation venant à se produire entre les différentes nationalités dont il se compose, on le regarde comme hors d'état, pour bien des années, de peser d'un poids sérieux dans la balance des grands intérêts européens; c'est vers Paris que sont tournés les regards; c'est là qu'on cherche le frein qui retient depuis quatre années les ambitions prussiennes dans les limites tracées par la paix de Nikolsbourg, et il n'est pas un homme dévoué à son pays, à Munich comme à Stuttgart, qui ne se réjouisse des succès du Ministère du 2 janvier, et qui ne comprenne que la sécurité des Royaumes du Midi est étroitement liée à la prospérité et à la tranquillité intérieure de l'Empire français.

[Le Roi vient de donner au Baron de Spitzemberg[1], nommé Général de division le 6 mars, la charge de Grand Chambellan.]

8070. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carslruhe, au Comte Daru. (Orig. Bade, 49, n° 12.)

Carlsruhe, 8 avril 1870.
(Cabinet, 10 avril; Dir. pol., 15 avril.)

[Clôture de la session des Chambres badoises et discours prononcé par le Grand-Duc. Le Comte de Mosbourg se contente de mentionner les passages qui ont trait à la politique poursuivie par le Gouvernement badois en Allemagne.]

Après s'être déclaré fier et heureux des progrès intérieurs dus à l'activité patriotique des Chambres, le Grand-Duc a exprimé la confiance que son peuple se serrerait autour de lui pour atteindre «le but suprême, l'union nationale de l'Allemagne». Les différents traités conclus avec la Confédération du Nord et avec les États du Sud donnent la preuve satisfaisante «des progrès constants qui se produisent dans l'union de plus en plus étendue et affermie de tous les États allemands».

[1] Cf. Saint-Vallier, 24 mars.

Le Grand-Duc a terminé son allocution en remerciant la Chambre des décisions relatives à la fixation du budget de la Guerre et au maintien de l'état militaire actuel. « Ces mesures, a ajouté Son Altesse Royale, ont mis mon Gouvernement en état de poursuivre la politique nationale, en restant fidèle à son programme, et de tenir mon peuple prêt, lorsque le temps en sera venu, à entrer de pair avec les autres membres de l'ensemble des États dans la grande Communauté nationale. »

[Ces paroles ne sont pas sensiblement différentes de celles que le Grand-Duc a fait entendre plus d'une fois dans des circonstances analogues. « On serait presque tenté de trouver cette fois son langage plus modéré et moins accentué dans la forme. »

D'après la Constitution, et à moins de circonstances exceptionnelles, les Chambres ne se réuniront plus que dans deux ans.]

8071. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Comte Daru. (Orig. Danemark, 255, n° 33.)

Copenhague, 8 avril 1870.
(Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 14 avril.)

Dans un article publié le 4 de ce mois et dont je crois devoir joindre ici la traduction (annexe n° 1) bien qu'il ait déjà sans doute été mis sous les yeux de Votre Excellence, la *Gazette générale de l'Allemagne du Nord,* prenant texte des débats qui ont eu lieu au Rigsdag au sujet des budgets de la Guerre et de la Marine, a cherché à les rattacher à la question de l'exécution de l'article V de la paix de Prague (1). Après avoir posé en principe que le Danemark n'a, dans aucun cas, à redouter une agression de la part de la Confédération du Nord, l'auteur de l'article envisage les prévisions exprimées à cette occasion dans le Folkething comme l'indice de l'espoir qu'on fonde à Copenhague sur l'éventualité d'un conflit en vue duquel on veut être en mesure de prêter aux alliés sur qui on compte un concours efficace. En présence de semblables dispositions, il n'y a pas lieu, c'est la conclusion du jour-

(1) Cf. Benedetti, 7 avril, n° 47.

nal allemand, à espérer ni à rechercher une entente entre les deux pays.

Le ton de cet article, le journal dans lequel il a paru, et jusqu'à la place matérielle qu'il y occupe, concourent à lui donner aux yeux du Cabinet de Copenhague un caractère officieux. Cette supposition serait encore plus vraisemblable s'il était vrai, comme on paraît le croire au Ministère des Affaires étrangères, qu'il reproduit quelques-unes des idées qui auraient trouvé place dans la correspondance échangée en dernier lieu entre le Roi de Prusse et l'Empereur Alexandre. C'est ainsi que, passant cette fois sous silence les raisons stratégiques opposées jusqu'ici à Berlin comme une fin de non-recevoir préalable aux demandes du Gouvernement danois en ce qui concerne les positions d'Alsen et de Düppel, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* en appelle uniquement, pour justifier l'impossibilité de rétrocéder ces districts, au sentiment national et à la lettre du traité.

Le public, il est à peine besoin de le dire, n'a pas accueilli sans un certain étonnement cette déclaration assez inattendue de la feuille allemande, et surtout les considérations qui la motivent. Tout en la regardant comme adressée aux Puissances européennes bien plus qu'au Danemark lui-même, il ne croit pas, toutefois, qu'il soit facile de leur faire accepter la légitimité d'un raisonnement qui, en invoquant les dispositions absolument pacifiques de la Confédération du Nord, n'irait à rien moins qu'à interdire au plus faible de ses voisins la discussion et l'étude des mesures nécessaires à sa propre défense. Je joins ici, du reste (annexe n° 2)[1], la traduction d'un article du journal le *Faedreland,* qui me paraît résumer assez exactement l'impression générale de la presse danoise à cet égard.

Votre Excellence aura peut-être remarqué la mention faite par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* de la ligne d'Apenrade et de celle de Gjennerbugt. Quelques personnes ont cru y découvrir une sorte d'insinuation en vue du renouvellement, sur cette base, des négociations suspendues depuis deux ans[2]. J'ai lieu de croire que, pour ce qui le concerne, le Gouvernement danois ne veut rien y

[1] Les annexes n°s 1 et 2 sont jointes à la dépêche.

[2] Cf. ci-dessus, p. 153, note 1.

voir de semblable, et qu'il est disposé pour le moment à ne se prêter à aucune invitation de ce genre s'il n'y est convié par l'intermédiaire régulier de son Représentant à Berlin.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Comte, de ces appréciations plus ou moins hypothétiques, l'article de la feuille prussienne n'est pas fait pour diminuer l'intérêt qui s'attache en ce moment aux questions qui ont servi de prétexte à sa publication. Soulevées d'abord dans la Deuxième Chambre du Rigsdag, ainsi que j'ai eu l'honneur de l'écrire à Votre Excellence (dépêche n° 25)[1], lors de la seconde lecture du budget de la Marine, elles ont été depuis lors longuement examinées et vivement débattues dans les journaux. L'attention s'est surtout portée sur deux points : la transformation de la Marine militaire par la substitution de monitors aux bâtiments de grande dimension, et l'état des fortifications maritimes qui protègent Copenhague. Sans entrer à cet égard dans les détails techniques et les calculs qui ont été mis en avant à cette occasion, je me bornerai à dire, pour résumer l'impression générale qui ressort de ces débats, que quels que soient les divers systèmes en [présence], ils ont tous pour objectif commun et avoué de concentrer sur la capitale, aujourd'hui trop exposée à une attaque maritime, les moyens de défense dont les ressources du pays permettent de disposer.

8072. Rothan, Ministre à Hambourg, au Comte Daru. (Orig. Hambourg, 160, n° 151.)

Hambourg, 9 avril 1870.
(Cabinet, 11 avril; Dir. pol., 13 avril et 17 mai.)

Le mouvement électoral commence à se dessiner dans la Confédération du Nord, et il se marquera de plus en plus, maintenant que le Gouvernement prussien, par l'organe de la *Correspondance provinciale,* a indiqué l'époque fixée pour le renouvellement simultané du Parlement et de la Seconde Chambre. Il sera intéressant d'en suivre toutes les péripéties, car personne ne saurait méconnaître l'influence décisive que le résultat des deux scrutins qui

[1] Dépêche du 9 mars. Cf. ci-dessus, p. 152, note 2.

s'ouvriront d'ici à l'automne aura sur les destinées de l'Allemagne, et par conséquent sur le cours des événements en Europe.

Je ne sais si M. de Bismarck, qui modifie sa politique soit intérieure soit extérieure suivant les circonstances, a déjà un plan de campagne tout arrêté. Pour l'heure, il semble vouloir rompre complètement en visière avec les nationaux-libéraux, et ne s'appuyer que sur les éléments conservateurs secrètement coalisés avec la fraction socialiste lassalienne qui marche sous la direction du Docteur Schweitzer. Au lendemain de la séance du 24 février, où M. Lasker et ses amis ont si inopportunément soulevé la question badoise, M. de Bismarck, profondément irrité de ce qu'on l'avait, sans se concerter préalablement avec lui, forcé — afin d'éviter des complications internationales — de donner en quelque sorte un démenti aux affirmations unitaires si absolues du discours royal, menaçait ouvertement ce parti indisciplinable, comme il se plaît à l'appeler, de le combattre à outrance dans les comices électoraux[1]. Mais cette colère feinte ou vraie avait cédé bientôt à d'autres considérations. Ce qui se passait dans le Midi était de nature à préoccuper vivement le Cabinet de Berlin, et à lui faire sentir la nécessité de ménager ceux qui se sont consacrés à l'affirmation et à la propagande des idées unitaires en Allemagne. Il en était résulté une trêve, et, ne s'en tenant qu'aux symptômes extérieurs, on pouvait croire que de part et d'autre on en était arrivé à reconnaître de nouveau l'urgence de se réconcilier et de se soutenir réciproquement. Les choses ayant pris depuis dans le Wurtemberg, par l'entrée au Ministère de la Guerre de M. de Suckow[2], le réfutateur ardent de M. d'Arcolay[3], une tournure entièrement rassurante pour l'influence militaire et politique que le Cabinet de Berlin entend exercer à Stuttgart, et M. de Bray, de son côté, ayant montré par ses déclarations que sa ligne de conduite serait, sauf quelques nuances, conforme à celle de son prédécesseur[4], M. de Bismarck, rassuré d'ailleurs sur l'attitude du Gouvernement français, n'a plus trouvé dans son alliance avec

[1] Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et 10 mars; Rothan, 11 mars.
[2] Cf. Saint-Vallier, 25 mars, n°s 20 et 20 *bis*.
[3] Cf. Saint-Vallier, 23 mars 1869, n° 15.
[4] Cf. Tiby, 31 mars, et l'annexe, 4 avril.

IMPRIMERIE NATIONALE.

le parti national des avantages suffisants pour compenser les exigences de plus en plus accentuées qu'il manifeste sur le terrain des affaires intérieures. Il a donc profité de l'opposition qu'il a rencontrée il y a peu de jours dans le Parlement, au sujet de l'*aversum* de 30.000 thalers pour la représentation séparée de la Diplomatie prussienne [1], pour s'attaquer derechef avec une grande violence à l'inintelligence, à l'entêtement et au manque de tact qui caractérisent le parti national, et il n'a pas caché à ses anciens auxiliaires que cette fois il était bien décidé à leur enlever l'appui qu'il leur avait prêté jusqu'à présent. Cette menace, qui peut-être n'est qu'une intimidation pour les amener à adopter le Code pénal [2], est de nature cependant à les impressionner, car ils savent fort bien par quels moyens artificiels ils ont été nommés. Les Députés des provinces annexées surtout ne sauraient se faire aucune illusion sur le sort qui les attend le jour où ils seront abandonnés par l'Administration.

Le Gouvernement prussien par cette attitude indique, et nous ne pouvons, je crois, que nous en féliciter à certains égards, que rassuré — avec un peu de bonne volonté, il est vrai — du côté du Midi, auquel il ne demande plus que le respect des traités d'alliance, il entend désormais se consacrer entièrement au développement de la Confédération du Nord, sans pour cela vouloir substituer, comme le voudraient les nationaux, l'état unitaire à l'état fédératif, et par conséquent assurer par la force des choses l'avènement d'un Ministère fédéral responsable. Il prévoit que, si le parti national arrivait en majorité dans les deux Parlements, il ne tarderait pas à se retrouver devant les mêmes difficultés qu'avant 1866. Ce serait le retour de nouveaux conflits bien plus graves aujourd'hui, surtout en face de la transformation consti-

[1] Dans la séance du 1er avril, Lasker avait proposé la suppression, au budget de 1871, d'une somme de 30.000 thalers payés par la Prusse à la Confédération, en raison des affaires spécialement prussiennes dont se trouvaient chargés les fonctionnaires de l'Office extérieur fédéral. Il avait fallu que le Chancelier prît la parole pour obtenir le maintien du crédit. Cf. les *Discours du Prince de Bismarck,* édition française, t. III, p. 308-318.

[2] La discussion du projet de Code pénal était entravée surtout par un dissentiment profond entre les nationaux-libéraux et le ministère au sujet de la peine de mort, dont les premiers demandaient l'abolition.

tutionnelle qui s'est faite en France. La politique prussienne, si je la comprends bien, est donc pour l'heure entièrement défensive au dehors, et à l'intérieur éminemment conservatrice, cherchant à la fois à se prémunir contre les entraînements nationaux et les entraînements libéraux. M. de Bismarck ne saurait se dissimuler toutefois que, si les nationaux étaient poussés à bout, ils pourraient bien, après avoir abjuré aussi longtemps leurs principes à son profit, se coaliser avec les progressistes, qui, tout l'annonce, sont décidés à se faire de la question du désarmement, et en tout cas de la réduction des charges militaires, une arme de guerre des plus dangereuses pour le Gouvernement, qui tient avant tout à maintenir intacts les cadres et l'effectif de son armée. Les agitations qui se sont produites en Bavière et en Wurtemberg, et qui ont forcé les Gouvernements à faire au vœu populaire des concessions assez importantes sur le budget de la Guerre, ne sont pas restées sans influence sur le Nord de l'Allemagne et je suis convaincu pour ma part que, si aucun incident du dehors ne vient contrarier ces tendances, la question qui dominera toutes les autres dans les épreuves électorales de cet automne sera celle du dégrèvement des charges militaires. Mais l'Allemagne a les yeux fixés sur nous, elle suit avec le plus vif intérêt notre crise intérieure, et ce n'est que le jour où elle verra le Gouvernement solidement constitué sur ses nouvelles bases, et ses institutions fonctionner régulièrement, sans être chaque jour mis en question, qu'elle entrera résolument dans la voie que nous lui avons tracée. Ce qui l'inquiète aujourd'hui, c'est cette nécessité pour le Ministère de devoir presque chaque jour monter sur la brèche et poser la question de Cabinet. Elle en conclut que nos difficultés sont loin d'être conjurées, et que notre situation, au lieu d'avoir le caractère de la stabilité qu'on lui prêtait il y a quelques semaines, n'a pas cessé d'être précaire.

Je joins à ma dépêche le programme électoral des progressistes, que je relève ce matin dans les journaux[1]. Votre Excellence verra que la question des réductions et même du désarmement y joue un rôle important.

[1] Le programme électoral est joint à la dépêche.

8073. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Comte Daru. (Orig. Danemark, 255, n° 34.)

Copenhague, 10 avril 1870.
(Cabinet, 12 avril; Dir. pol., 15 avril.)

L'extrait du *Faedreland* dont j'ai eu l'honneur d'envoyer, il y a deux jours, la traduction à Votre Excellence reproduisait avec une certaine vivacité l'impression générale qu'a causée ici l'article récemment publié dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* au sujet de la question des Duchés [1]. L'organe officieux du Gouvernement, le *Berlingske Tidende*, vient à son tour d'émettre sur ce même article sa propre appréciation (annexe n° 1), et, bien qu'il l'ait fait dans une forme et avec des précautions de langage qui ne permettent pas d'y voir une communication proprement dite, je ne crois pas qu'on se trompe beaucoup en la regardant comme l'expression assez exacte des idées du Cabinet sur la question soulevée par la feuille allemande [2]. Le *Faedreland* insistait surtout, Votre Excellence ne l'a peut-être pas oublié, sur ce qu'avait d'exorbitant le droit revendiqué au nom de la Prusse de fixer à elle seule le sens de ces termes : «Nord-Sleswig» employés dans le traité de 1866, et de déterminer ainsi, d'après ses seules convenances, les limites géographiques dans lesquelles elle voudrait bien accepter la discussion sur les différentes lignes appelées à servir de frontière définitive entre elle et le Danemark, alors que l'article V du traité de Prague avait eu précisément pour objet de remettre cette décision au vœu des populations. Sans négliger tout à fait ce point de vue, le *Berlingske Tidende* relève surtout ce qui, dans les déclarations du journal de Berlin, a trait aux négociations intervenues entre les deux Cabinets et aux conditions auxquelles il serait possible de les reprendre. Votre Excellence sait que ces négociations ont échoué par suite du refus du Gouvernement danois d'admettre les garanties que la Prusse réclamait en faveur des Allemands établis sur les districts sujets à rétrocession [3]. Or, c'est là un point

[1] Cf. Saint-Ferriol, 8 avril.

[2] La réponse en question avait été en effet inspirée par le ministre des Affaires étrangères danois et corrigée de la main du comte Frijs. (Cf. Aage Friis, *Det Nordslesvigske Spørgsmaal, 1864-1879*, t. II, p. 400.)

[3] Cf. Benedetti, 7 avril, n° 47, et la note 1, p. 111.

sur lequel à Copenhague on n'est pas plus prêt à céder aujourd'hui qu'on ne l'était il y a deux ans, et l'absence de toute allusion à ce sujet dans l'article de la *Gazette* ne permet pas non plus de penser qu'à Berlin les dispositions soient devenues plus conciliantes. Dès lors, on ne voit pas, se demande le *Berlingske Tidende,* ce que le Danemark pourrait espérer de négociations où, en échange de l'abandon préalable d'Alsen et de Düppel, réclamé au nom du sentiment national allemand, il n'aurait lui-même en perspective aucun adoucissement aux conditions rigoureuses qu'il s'est déjà vu une première fois dans l'impossibilité d'accepter. Ces conclusions du journal danois sont d'accord, Votre Excellence le voit, avec ce que je disais dans ma dernière dépêche [1] sur l'attitude dans laquelle le Cabinet de Copenhague compte se maintenir vis-à-vis des insinuations plus ou moins indirectes qui pourraient lui être faites en vue de renouer les pourparlers de 1868.

J'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence (dépêche n° 32) [2] la pétition récemment adressée par M. Kryger au Reichstag pour réclamer l'exécution de l'article V du traité de Prague. De concert avec les Députés du Nord-Sleswig à la Diète provinciale, il vient d'envoyer à la même Assemblée, comme pièce à l'appui de cette pétition, la requête qu'il avait vainement essayé de faire parvenir l'année dernière au Roi de Prusse [3], en l'accompagnant de deux nouvelles lettres. Bien qu'ils ne contiennent rien de nouveau, je crois devoir joindre ici (annexe n° 2) [4] ces documents, qui ont leur place dans le dossier de la cause en faveur de laquelle il invoque une fois de plus le principe des nationalités et le traité qui le consacre. La discussion du Code pénal fédéral lui a fourni, du reste, une autre occasion, dont il a amplement profité, d'affirmer par des amendements, dont quelques-uns, il faut le dire, n'ont pas un caractère bien sérieux, des revendications et des protestations invariablement et unanimement repoussées par l'Assemblée.

(1) La dépêche du 8 avril.

(2) Du 1er avril.

(3) C'est dans une dépêche du 17 novembre 1869 que Saint-Ferriol signale la tentative infructueuse de Kryger. (Danemark, 254.)

(4) Nous ne reproduisons pas ici les annexes.

8074. LE COMTE DARU AU COMTE BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN.
(Minute. Prusse, 378, n° 33.)

[Paris,] 11 avril 1870.

[A propos du plan de Confédération des États du Sud publié par la *Gazette d'Augsbourg*, le Comte Daru envoie au Comte Benedetti des extraits des dépêches de Saint-Vallier, 29 mars, et de Tiby, 31 mars et 4 avril.]

8075. LE COMTE DARU AU COMTE BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN.
(Minute. Prusse, 378, n° 34.)

[Paris,] 11 avril 1870.

Dans une de vos dernières dépêches, vous m'avez signalé un article publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, le 5 de ce mois, au sujet du Slesvig, et vous avez rectifié les allégations de cet article sur les causes qui ont amené la suspension des négociations entre la Prusse et le Danemark pour la mise à exécution de l'article V du traité de Prague. Je vous remercie de ces informations (1). Ainsi que je vous l'ai déjà fait connaître, la sollicitude du Cabinet de Copenhague reste éveillée sur cette question. D'après ce que me mande M. le Vicomte de Saint-Ferriol, M. le Comte Frijs se plaît à constater la persévérance des efforts de M. Kryger pour appeler l'attention du Parlement fédéral sur le sort de ses compatriotes, et il n'aurait pas abandonné la pensée de charger M. de Quaade d'une nouvelle démarche à Berlin, au mois de novembre, lorsqu'expirera le délai que le traité de Vienne du 30 octobre 1864 a laissé aux habitants du Sleswig pour opter en faveur de la nationalité danoise. Cette considération seule l'empêcherait de donner suite aux projets de retraite qu'il a plusieurs fois annoncés. Je crois utile de vous communiquer les copies ci-jointes des dépêches que le Ministre de l'Empereur à Copenhague m'a écrites à ce sujet (2).

(1) Cf. Benedetti, 7 avril, n° 47.
(2) Cf. Saint-Ferriol, 28 mars; 1er et 8 avril.

8076. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 378, n° 51.)

Berlin, 11 avril 1870.
(Cabinet, 12 avril; Dir. pol., 15 avril.)

L'état de sa santé, qui ne semble pas cependant donner aucune inquiétude sérieuse, obligeant M. de Bismarck à garder le repos le plus absolu pendant quelques jours encore, j'ai interrogé M. de Thile sur le sens qu'il convenait d'attribuer à l'article publié par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* au sujet du Sleswig[1]. Je l'ai fait en termes qui ne pouvaient nullement éveiller les susceptibilités du Gouvernement prussien, et en exprimant simplement le désir de n'être éclairé sur ce point qu'autant qu'il conviendrait au Cabinet de Berlin de me mettre à même de vous fixer sur la valeur qu'on attache généralement à Berlin aux opinions exprimées par un journal qui passe pour être l'organe du Ministère.

Le Secrétaire d'État m'a répondu qu'il avait été interpellé à cet égard par le Ministre de Danemark, et que, après avoir pris les ordres du Chancelier, il avait déclaré à M. de Quaade que le Gouvernement était étranger à la publication faite par la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* et qu'il ne répondait que des articles insérés dans le *Journal officiel.* Mon Collègue danois m'a confirmé l'exactitude de cette communication, ajoutant que M. de Thile n'avait d'ailleurs aucunement désavoué l'interprétation du traité de paix donnée par la feuille officieuse, et qu'il avait gardé sur ce point une entière réserve. Il en a conclu, comme moi, que l'article de ce journal lui a été commandé, mais qu'on ne juge pas opportun d'en assumer ouvertement la responsabilité, et qu'on a eu l'intention à Berlin d'adresser, par voie indirecte, une sorte d'avertissement au Cabinet de Copenhague sur l'attitude qu'il doit prendre et sur l'étendue des prétentions qu'il doit maintenir, s'il désire arriver à la conclusion de cette affaire de concert avec le Gouvernement prussien.

Les opinions exprimées par la *Gazette de l'Allemagne du Nord* ont été réfutées par la *Gazette de Cologne* dans un article qui a été très remarqué. Cette feuille a invariablement soutenu qu'il était de

[1] Cf. Benedetti, 7 avril, n° 47; Saint-Ferriol, 8 avril.

l'intérêt bien entendu de l'Allemagne d'exécuter loyalement l'article 5 du traité de Prague, et elle a relevé, en précisant le sens exact de cette clause, les appréciations intentionnelles du journal de Berlin. L'organe de M. de Bismarck a répliqué dans son numéro d'avant-hier, sans dissimuler l'irritation qu'a causée à Berlin l'intervention de la feuille rhénane. Elle a persisté dans sa manière d'envisager cette question, en formulant plus nettement encore les prétentions du Cabinet de Berlin. Après avoir soutenu que les populations ne sauraient être appelées à fixer par leur vote l'étendue du territoire qui pourrait être rétrocédé : « A la Prusse seule, ajoute-t-elle, et à personne autre, appartient le droit de fixer ces limites. » Et elle termine en déclarant « que ces obligations que le Gouvernement prussien a contractées tombent d'elles-mêmes si les Danois ne veulent pas accepter, en s'en contentant, ce qu'il croit possible de donner ».

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la traduction de ces deux articles [1]. On y trouve les arguments que fait valoir le Cabinet de Berlin et ceux que peut lui opposer le Gouvernement danois, à l'appui de leurs vues respectives, et à ce titre il m'a paru utile de les joindre à ma correspondance.

8077. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 378, n° 52.)

Berlin, 11 avril 1870.
(Cabinet, 12 avril; Dir. pol., 14 avril.)

En vous faisant part de la présence à Berlin des Princes qui étaient venus féliciter le Roi à l'occasion de sa fête, je vous ai rapporté le propos tenu par Sa Majesté à mon Collègue d'Angleterre sur l'obstination que met le Grand-Duc de Mecklembourg-Strélitz [2] à persister dans la réserve qu'il a gardée, vis-à-vis de la Cour de Prusse, depuis les événements de 1866. On articulait au Palais le même reproche à l'égard du Grand-Duc de Hesse [3],

(1) Les articles sont joints en annexes.

(2) Le grand-duc Frédéric-Guillaume, né le 17 octobre 1819, avait succédé le 6 septembre 1860 à son père, le grand-duc Georges.

(3) Le grand-duc Louis III.

qui, faisant partie de la Confédération pour la portion de son territoire située au nord du Mein, aurait dû trouver l'occasion de faire une visite au Roi. Il paraît que ce Prince serait enfin à la veille de se conformer au désir qu'on lui a sans doute fait exprimer à cet égard[1]. On m'assure du moins qu'il a annoncé sa prochaine arrivée, et qu'on l'attend ici sous peu de jours. On présume qu'il a pris cette résolution si longtemps différée en apprenant le prochain passage à Berlin de l'Empereur de Russie[2], auquel l'unissent les liens de la plus étroite parenté et des sympathies personnelles. Le Grand-Duc pouvait être certain de trouver à Berlin, en toute circonstance, l'accueil le plus empressé et le plus cordial. On attache, à la Cour de Prusse, le plus grand prix à fonder l'union des Princes de l'Allemagne du Nord, à les réunir autour du Roi, et on ne négligera aucun témoignage de courtoisie ni même de déférence pour atteindre ce résultat, qui ne peut que contribuer à relever encore l'influence et l'éclat de la Maison de Hohenzollern.

8078. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 249, n° 34.)

Munich, 11 avril 1870.
(Cabinet, 14 avril; Dir. pol., 15 avril.)

Les divers incidents de la crise survenue en Wurtemberg[3] ont été suivis ici avec un intérêt d'autant plus vif que des difficultés analogues se présentaient en même temps dans les deux pays. La presse patriote a dénoncé, au début, les changements ministériels qui ont amené le Général de Suckow au Ministère de la Guerre comme une sorte de coup d'État en faveur des idées prussiennes contre les tendances avérées des populations, et M. de Varnbüler a été accusé de sacrifier les intérêts du Wurtemberg à son désir de se maintenir avant tout au pouvoir. On lui a reproché de n'avoir pas d'autre règle politique que le soin de sa situation personnelle, d'avoir cédé à des rancunes individuelles en éloi-

(1) Cf. d'Astorg, 4 avril, n° 13.
(2) Le Tsar devait s'arrêter à Berlin en allant à Ems.
(3) Cf. Saint-Vallier, 23, 24, 25 et 30 mars; 7 avril.

gnant du Ministère de l'Intérieur M. de Gessler, dont les sentiments particularistes étaient connus de tous, et on a fait ressortir que, dans son discours, en réponse à l'interpellation du Député Schott [1], aussi bien que dans les dernières communications éma-

[1] L'interpellation de Schott, sur l'interprétation du *casus fœderis* prévu dans le traité d'alliance entre le Wurtemberg et la Prusse, s'était produite le 8 mars. « Le Ministre, écrivait Saint-Vallier dans sa dépêche du 10, Wurtemberg, 90, n'a pas répliqué immédiatement à cette demande impolitique et inopportune; il compte le faire dans une prochaine séance... ». Les dépêches de Saint-Vallier qui suivent celle du 10 mars ne nous renseignent pas sur la réponse de Varnbüler. Mais la traduction d'un passage du discours de Varnbüler, inséré dans la *Gazette d'Augsbourg* du 24 mars, se trouve, dans la Correspondance, à cette date. Le voici :

En 1867, l'Envoyé royal de Prusse m'a donné lecture d'une dépêche circulaire confidentielle, qui a été adressée non seulement à Munich et à Carlsruhe, mais encore (ce n'est que récemment que j'en ai eu connaissance) à d'autres Gouvernements de la Fédération du Nord. Cette dépêche contenait les questions suivantes : Le Wurtemberg est-il, dans sa libre conviction, décidé à partager avec la Prusse la responsabilité des suites directes ou indirectes que pourrait avoir la protection de l'indépendance du Luxembourg; est-il décidé, d'accord avec le sentiment national et suivant la ligne que le Gouvernement royal considère comme indispensable au crédit des Gouvernements allemands devant le peuple allemand, à triompher des dangers qui résulteraient du refus de la concession demandée par la France; est-il décidé au contraire, considérant les calamités de la guerre et lors même qu'en tout état de cause elle n'éclaterait point, à consentir un sacrifice condamné en ce moment par l'opinion publique; enfin dans quelle mesure le Gouvernement royal est-il préparé à faire face au danger, au cas où il éclaterait rapidement? Aurait-il besoin d'un délai pour apporter son concours; serait-il prêt à faire connaître publiquement son refus et la condescendance aux sacrifices demandés, qui en seraient la conséquence? J'ai répondu le 20 avril 1867 dans les termes suivants : « Non seulement le Gouvernement royal wurtembergeois remplira toujours avec la plus entière loyauté les devoirs qui lui incombent, mais encore, en dehors de ces devoirs, il entrera en ligne pour l'honneur et l'intérêt de la Nation allemande, si cet honneur et cet intérêt sont menacés ou lésés. Il peut dès lors considérer comme posée la question de savoir si les circonstances actuelles constituent le *casus fœderis* prévu par le traité du 23 août 1866. » Je me considérai après cette ouverture, comme d'autant plus autorisé à tenir le langage que j'ai tenu dans cette salle le 30 octobre 1867 que, d'après le rapport de l'Envoyé royal à Berlin en date du 26 avril 1867, le Gouvernement royal prussien avait manifesté expressément sa satisfaction. Il s'entend de soi que les termes dont je me suis servi dans ce discours exprimaient uniquement la pensée du Ministre wurtembergeois, et je dois expressément déclarer que le Gouvernement royal prussien m'a fait savoir, peu après mon discours, qu'il n'avait pas entendu, par les ouvertures faites par lui à propos de la question du Luxembourg, soumettre à un examen le *casus fœderis*, mais qu'il avait voulu, en bon allié, prévenir ses alliés que le *casus fœderis* pourrait bientôt être invoqué. Aux malentendus auxquels mes paroles ont donné lieu, aux efforts surtout tentés maladroitement contre le maintien d'un traité conclu par le Gouvernement royal et ratifié par les États, je dois répondre que, aussi longtemps que j'aurai l'honneur d'être à cette place, je ne

nées du Ministère, il avait insisté presque exclusivement sur le devoir pour le Cabinet de Stuttgart de rester fidèle aux traités conclus avec la Prusse, et à peine parlé du maintien de l'autonomie wurtembergeoise.

M. de Varnbüler paraît s'être ému des attaques dont il était l'objet de la part du parti patriote et de la mauvaise impression causée à Munich par la nouvelle de la nomination du Général de Suckow. Depuis lors, il a adressé au Ministre de Wurtemberg en Bavière une série de lettres dont M. le Baron de Soden a bien voulu me lire plusieurs, et dans lesquelles il s'applique à préciser le caractère des dernières modifications ministérielles. Les idées développées par M. de Varnbüler dans cette correspondance sont tout à fait les mêmes que celles exposées dans les dépêches de M. le Comte de Saint-Vallier dont Votre Excellence a bien voulu me donner communication par le dernier courrier. M. le Président du Conseil proteste que sa politique n'a pas varié, qu'il reste attaché au maintien du *statu quo* et de l'indépendance de son pays; que le Général de Suckow est exclusivement un militaire de talent, déterminé à la fois à réaliser dans le budget de la Guerre toutes les économies admissibles et à conserver à l'armée les bases de l'organisation actuelle, qu'il considère comme la meilleure. M. de Soden a mis ces lettres de M. de Varnbüler sous les yeux du Comte de Bray, qui, m'a-t-il dit, lui a exprimé l'espoir que la politique du Wurtemberg resterait en effet celle du *statu quo*. Du reste, l'opinion semble revenir aujourd'hui à une appréciation plus calme des incidents survenus à Stuttgart. Plusieurs journaux, même du côté patriote, s'expriment maintenant sur cette crise comme si elle ne devait pas modifier l'attitude du Gouvernement wurtembergeois. La *Gazette d'Augsbourg* a publié récemment deux articles qui ont été remarqués, et dans lesquels le peuple souabe est exhorté à vivre dans une entente permanente et cordiale avec la Bavière, en même temps qu'à déposer tout esprit «de haine et de rancune contre les frères allemands du Nord et cette création politique qui est admise depuis quatre ans dans la famille des États européens».

laisserai pas toucher à ce traité, et ne consentirai point à ce que le Wurtemberg se dérobe à l'accomplissement loyal de ses obligations d'entrer en ligne avec les autres armées allemandes si l'intégrité du territoire allemand était menacée.» (Wurtemberg, 90.)

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu me faire connaître confidentiellement les détails donnés à M. le Comte de Saint-Vallier par M. de Varnbüler sur l'origine du projet de Confédération des États du Sud qui a paru dernièrement dans la *Gazette d'Augsbourg*[1]. Le Prince de Hohenlohe s'en reconnaît ici l'auteur, tout en tenant secrète la collaboration de M. de Varnbüler[2], et le Comte de Bray, qui m'avait déclaré qu'on lui prêtait beaucoup trop en le lui attribuant à lui-même, a avoué qu'il avait dû dissiper les incertitudes du Baron de Perglas à cet égard en lui télégraphiant à Berlin que le Gouvernement était entièrement étranger à cette publication et qu'il ne pouvait en accepter la paternité.

8079. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Confidentielle. Orig. Wurtemberg, 90, n° 24.)

Stuttgart, 11 avril 1870.
(Cabinet, 14 avril; Dir. pol., 15 avril.)

Par ma dépêche confidentielle n° 20 *bis* du 25 mars, j'ai rendu compte à Votre Excellence de l'entrevue que, sur l'invitation de Sa Majesté, j'avais eue la veille avec le Roi. Depuis lors, j'ai été appelé de nouveau à trois reprises au Palais, deux fois par le Roi, et une fois par la Reine. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'entrer dans le détail de ces conversations, qui ont peu différé de la première. Le Souverain m'a fait l'honneur de me donner des explications minutieuses sur les difficultés dans lesquelles il s'est trouvé, sur les motifs du parti auquel il a cru devoir s'arrêter; il s'est attaché avec insistance à dissiper les inquiétudes que le choix de ses nouveaux Ministres avait pu me causer; il s'est montré surtout convaincu du dévouement et de la loyauté de M. le Général de Suckow. Son langage sur M. le Baron de Varnbüler a été rempli d'amertume; il l'a accusé d'avoir joué un double jeu, de l'avoir jeté dans l'embarras, d'avoir provoqué la crise, d'avoir exigé le renvoi de M. de Golther, le tout par un calcul d'ambition personnelle, pour

(1) Cf. Saint-Vallier, 29 mars.
(2) Cf. ci-dessus, p. 170, note 1, et p. 121, note 4.

obtenir la Présidence du Conseil, qu'il souhaitait depuis longtemps. « Je vous confie, m'a dit Sa Majesté, que je le subis comme une nécessité, mais que je profiterai de la première occasion favorable pour l'éloigner de mes Conseils. » Je me suis permis de ne pas partager sur ce point les sentiments du Roi, et de lui représenter le danger auquel il s'exposerait en se séparant d'un homme ayant un talent incontestable, une position acquise et considérable; j'ai fait observer à Sa Majesté que l'impopularité actuelle du Baron de Varnbüler ne durerait certainement pas si le nouveau Ministère adoptait une ligne de conduite correcte et se montrait animé de sentiments résolument *autonomistes*, que je ne voyais pas d'homme qui fût apte en ce moment à recueillir sa succession, et qu'il me semblait que, à défaut de sentiments plus élevés qui auraient dû être les mobiles de sa conduite, il y avait lieu de compter que le nouveau Président du Conseil trouverait dans son ambition si largement satisfaite des raisons sérieuses basées sur son intérêt personnel de défendre avec énergie l'intégrité de la Couronne et l'indépendance du Royaume. Je ne sais si mes arguments ont fait une grande impression sur l'esprit de Sa Majesté, car j'ai appris aujourd'hui même qu'il se montrait toujours irrité contre M. le Baron de Varnbüler; j'espère pourtant avoir réussi à calmer un peu son désir impatient d'éloigner sans retard de ses Conseils le Ministre des Affaires étrangères, et je me suis efforcé à l'amener à envisager d'une façon plus équitable la position de ses deux principaux Ministres, en témoignant moins de prévention contre M. le Baron de Varnbüler et moins de confiance dans M. le Général de Suckow. Du reste, j'ai eu la satisfaction de savoir que mon langage avait plu à Sa Majesté, car elle m'a fait remercier hier encore de mon attitude depuis la crise, des avis que je lui avais donnés, des conseils que j'avais fait entendre à ses Ministres.

Quant à la Reine, elle m'a paru froissée et inquiète de ce qui s'est passé; le Roi l'a tenue, m'a-t-elle dit, jusqu'au dernier jour dans l'ignorance de tout; elle a appris en même temps que le public la nomination de M. de Suckow, qui l'a *révoltée;* elle s'est hâtée d'écrire ses sentiments et ses appréhensions à son frère l'Empereur Alexandre, en lui demandant ses conseils et son appui; elle qualifie de *trahison* la conduite de M. de Varnbüler et, quoiqu'elle sente bien qu'elle n'a plus aucune influence, puis

qu'on se cache d'elle afin d'éviter ses justes reproches, elle est décidée à lutter, à s'efforcer de ramener le Roi, à l'éclairer sur les dangereux avis de M. de Spitzemberg[1], à le déterminer enfin à ne pas persister dans sa résistance aux volontés du pays, mais à appeler au pouvoir les hommes politiques qui lui seront désignés par le vote et la confiance des Chambres. Elle a ajouté les choses les plus flatteuses pour mon Collègue de Bavière, M. de Gasser, et pour moi, et m'a dit qu'elle plaçait sa principale espérance dans les effets salutaires de notre action et de nos conseils sur l'esprit du Roi.

8080. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Comte Daru. (Confidentielle. Orig. Wurtemberg, 90, n° 25.)

Stuttgart, 12 avril 1870.
(Cabinet, 14 avril; Dir. pol., 15 avril.)

J'ai eu hier et ce matin avec M. le Baron de Varnbüler deux longues conversations dont je crois devoir rendre succinctement compte à Votre Excellence. M. le Président du Conseil, que je n'avais pas cherché à voir ces jours derniers aussi fréquemment que je le fais d'habitude, m'avait fait dire à plusieurs reprises par son Chef de Cabinet qu'il était peiné de l'attitude froidement réservée que mes Collègues de Bavière, d'Autriche et moi paraissions avoir adoptée à son égard depuis la crise ministérielle, attitude qui lui ôtait auprès du Roi et dans le pays une partie des forces dont il avait besoin pour faire face aux difficultés actuelles; il témoignait surtout d'un regret particulier en ce qui me concernait, tenant essentiellement, ajoutait-il, au maintien des relations confiantes et même intimes qui avaient existé jusque-là entre nous; il ne pourrait s'expliquer, d'ailleurs, un mécontentement de ma part, car il était plus résolu que jamais à maintenir la politique que j'avais souvent approuvée, et à défendre sans faiblesse les droits et l'indépendance du Royaume. J'avais répondu à ces ouvertures que le Ministre aurait tort de croire à un changement dans mes dispositions à son égard, que j'avais recueilli de sa bouche des promesses

[1] Cf. Saint-Vallier, 24 mars, n° 19.

et des engagements trop solennels pour pouvoir admettre qu'il eût modifié brusquement ses opinions par suite d'un mécompte parlementaire ou d'un froissement d'amour-propre; que je n'avais pas de défiance contre lui, encore moins de griefs; mais que je ne lui avais pas caché à lui-même, dès le lendemain du changement de Ministère, mon regret de le voir se séparer d'*autonomistes* déclarés comme MM. de Golther et Gessler, et accepter comme Collègue le nouveau Ministre de la Guerre, M. le Général de Suckow, dont les sympathies et les aspirations prussiennes n'étaient un secret pour personne, et qui n'avait pas craint, l'an dernier, de rendre publique l'expression de ses sentiments en publiant une brochure dont la conclusion était que le Sud devait chercher à entrer dans la Confédération du Nord. Je ne pouvais oublier, d'ailleurs, que les jugements les plus sévères que j'eusse entendu porter sur le caractère de M. de Suckow, je les avais recueillis de la bouche de M. de Varnbüler, et je ne pouvais me défendre d'un certain étonnement en le voyant ajouter foi aussi aisément à la conversion absolue qu'il affirmait s'être produite chez cet officier général, conversion qui me semblait trop soudaine pour être sincère. Au surplus j'étais bien éloigné de vouloir témoigner de la froideur au Président du Conseil; je me contentais, comme je le lui avais dit il y a quinze jours, d'observer attentivement les agissements des nouveaux Ministres, tenant à former mon opinion d'après leurs actes, et espérant qu'ils me feraient oublier leurs antécédents. J'ajoutais que je serais charmé de voir M. le Baron de Varnbüler, et que je serais heureux de lui prouver qu'il n'y avait dans ma conduite ni abstention préconçue ni réserve calculée.

Ces paroles rapportées au Ministre le déterminèrent à venir hier chez moi, ainsi qu'il avait coutume de le faire souvent, avant les derniers événements. Il commença par me dire qu'il savait que le Roi m'avait fait appeler à plusieurs reprises ces jours derniers, et qu'il avait à cœur de me remercier du langage et des conseils que j'avais fait entendre à Sa Majesté; il m'avoua que sa position était fort ébranlée auprès du Souverain, ses ennemis ayant exploité en haut lieu l'impopularité dont il s'était trouvé frappé à la Chambre et dans une portion du pays; dans sa conviction, le Roi m'avait surtout fait venir pour connaître une opinion impartiale et désintéressée; si mon avis s'était trouvé d'accord avec les senti-

ments de l'entourage de Sa Majesté, sa démission lui aurait été demandée; mais il savait que je l'avais défendu dans l'esprit du Souverain, que j'avais rappelé les services qu'il avait rendus, signalé ceux qu'il devait rendre encore, et que je lui avais été trop utile pour qu'il ne crût pas devoir me remercier chaleureusement[1].

Je témoignai à M. de Varnbüler ma surprise de le voir aussi exactement informé, non seulement de mes entrevues avec le Roi, entrevues que Sa Majesté tenait à garder secrètes, mais même du langage que j'avais tenu au Souverain. J'ajoutai que mes paroles avaient surtout été inspirées par la confiance que j'avais dans son dévouement au Roi et au pays, confiance que j'avais puisée dans son attitude depuis que je le connaissais, et dans les déclarations si formelles qu'il m'avait fréquemment fait entendre. J'avais, du reste, une trop haute opinion de ses lumières pour admettre qu'il pût se faire illusion sur les sentiments du pays, et qu'il ne comprît pas que sa popularité avait éprouvé une grave atteinte par suite de son consentement à l'entrée de M. de Suckow dans le Cabinet. J'étais donc convaincu qu'il avait de sérieuses raisons de croire le nouveau Ministre de la Guerre animé de bonnes intentions, et qu'il saurait empêcher toute tentative de jeter le Gouvernement dans une voie qui révolterait les sentiments d'indépendance de la nation.

M. de Varnbüler me remercia de nouveau, et renouvela dans les termes les plus explicites ses déclarations *autonomistes;* il se porta garant des vues correctes de M. de Suckow; il m'affirma la parfaite homogénéité du Cabinet, et me dit qu'il était heureux de voir que je voulais juger à l'œuvre la nouvelle Administration, parce qu'il avait la conscience que cette œuvre me conviendrait et répondrait au programme que je lui avais développé souvent : intimité et union avec la Bavière par une fusion progressive de tous les intérêts communs; maintien de l'ordre et de la tranquillité dans l'intérieur du pays au moyen de satisfactions raisonnables données à l'opinion publique; relations amicales mais sans faiblesse avec la Prusse, basées sur le respect des engagements réciproques, en ayant soin de ne pas fournir un grief légitime, et en se montrant résolu à défendre le *statu quo,* sans permettre aucune atteinte à la

[1] Cf. Saint-Vallier, 11 avril.

souveraineté intégrale de l'État et à ses droits fondés sur la lettre du traité de Prague. Ce programme, qui a toujours été le sien, serait également aujourd'hui celui de M. de Suckow, lequel, depuis le peu de temps qu'il est au pouvoir, se serait déjà attaché à resserrer les liens avec la Bavière, en lui faisant sur la question de la garnison d'Ulm certaines concessions qu'elle réclamait, à donner satisfaction au pays par les réformes et par les réductions qu'il opère sur le budget militaire, à montrer à la Prusse qu'il veut défendre le *statu quo* en diminuant et en supprimant même peu à peu l'envoi d'officiers et de sous-officiers dans les écoles et dans les camps prussiens.

Après avoir longuement insisté sur ces considérations, M. de Varnbüler me pria de venir le voir aujourd'hui et d'amener avec moi mon Collègue de Bavière, qu'il a lieu de croire assez mécontent, ce qui l'inquiète, car il sait que M. de Bray a l'intention de venir à Stuttgart, et il craint qu'il n'en soit détourné par M. de Gasser. J'ai tenu à répondre à son désir, et je suis allé ce matin chez lui avec M. le Baron de Gasser; il nous a renouvelé à tous deux les déclarations qu'il m'avait fait entendre la veille, et il a adjuré mon Collègue de ne pas mettre obstacle à l'entrevue qu'il espérait avoir avec M. le Comte de Bray, cette entrevue devant être utile aux deux pays en permettant de resserrer encore davantage les liens qui les unissent; son plus grand désir, a-t-il insisté, est d'édifier M. de Bray sur ses sentiments de *patriote du Sud,* conformes en tous points à ceux qu'a exprimés le Ministre bavarois dans sa récente et remarquable déclaration[1] : «Soyez bien persuadés tous deux, je vous en conjure, que, si la nécessité m'oblige à faire souvent bonne mine à Berlin, mon cœur et ma sympathie sont à Munich, mon espoir et ma confiance sont à Paris.» M. de Gasser lui répondit qu'il avait réellement été fort inquiet du changement de Ministère, dans lequel il avait cru voir un changement de politique, mais qu'il avait dû se rassurer devant les engagements et les déclarations dont on se montrait prodigue, et que, consulté par M. le Comte de Bray sur l'opportunité de sa visite à la Cour de Stuttgart, il lui avait conseillé de venir ici le plus tôt possible, ce qui avait décidé le Premier Ministre bavarois à fixer son arrivée

[1] Cf. Tiby, 31 mars, et l'annexe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

à lundi prochain 18. M. de Varnbüler parut extrêmement satisfait de cette nouvelle, qu'il se hâta d'aller porter au Roi, et, en nous quittant, il nous dit confidentiellement qu'il avait l'intention, afin d'éviter tout commentaire, de ne pas aller cette année à Berlin pour la session du Parlement douanier; il ne s'y rendra que s'il apprend que sa présence peut y être utile à la défense des intérêts du Sud.

P.-S. — J'ai reçu la correspondance politique du Département jusqu'au n° 8 inclusivement[1].

8081. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Comte Daru. (Orig. Bade, 49, n° 14.)

Carlsruhe, 13 avril 1870.
(Cabinet, 14 avril; Dir. pol., 15 avril.)

L'impression dont j'ai eu l'honneur de faire part à Votre Excellence sur le discours prononcé par le Grand-Duc de Bade à l'occasion de la clôture des Chambres[2] a été presque universellement ressentie autour de moi. Elle a été partagée par tous les membres du Corps diplomatique de Carlsruhe avec lesquels je m'en suis entretenu. Le langage du Grand-Duc a eu un caractère de modération relative, si on le rapproche de celui qu'il avait tenu à plusieurs reprises depuis quelques années dans des circonstances semblables. Les mots d'unification allemande, d'union de plus en plus intime de tous les États allemands, sont susceptibles d'interprétations que n'exclut pas la lettre même des traités; le passage où le Souverain a exprimé la confiance que son peuple serait prêt, quand le moment en serait venu, à entrer, de pair avec les autres membres de l'ensemble des États, dans la grande communauté nationale (*als ein ebenbürtiges Glied des Ganzen*), ce passage implique presque l'idée d'une Confédération, et en tout cas s'écarte sensiblement des théories si souvent et si bruyamment mises en avant jusqu'à présent, et qui reposaient toutes sur

(1) La dépêche n° 8, du 6 avril, accompagnait quelques extraits de la correspondance de Tiby. (Wurtemberg, 90.)

(2) Cf. Mosbourg, 8 avril.

l'éventualité d'une fusion avec l'Allemagne septentrionale, d'une entrée pure et simple du Grand-Duché dans la Confédération du Nord. Ce n'est pas qu'il faille un instant admettre que la ligne politique suivie avec tant de persévérance par le Grand-Duc et par son Gouvernement se soit tout à coup modifiée, que les difficultés des moyens et la lenteur de la marche aient fait abandonner le but, ou dégoûté des aspérités du chemin. Il n'est pas permis de s'attendre à de pareilles métamorphoses dans un pays où le Prince, le Gouvernement et la très grande majorité du Parlement sont d'accord pour mener à bonne fin la réalisation d'une idée qui a déjà coûté de si nombreux et de si onéreux sacrifices. On explique généralement ici le changement qu'on s'est accordé à remarquer dans le langage du Grand-Duc par les impressions qu'il aurait rapportées de son récent voyage à Berlin (1). Le bruit s'est répandu que le Prince était revenu très content du séjour qu'il avait fait à la Cour du Roi son beau-père, que ses conversations avec M. de Bismarck avaient dissipé les nuages soulevés par la séance du Parlement de l'Allemagne du Nord dans laquelle le Chancelier féréral, repoussant la motion de M. Lasker, avait traité avec une si dure ironie cette motion, et, avec elle, toutes les entreprises du parti national-libéral (2). Mais on a dit aussi que les conseils de modération et de prudence n'avaient pas été épargnés au Grand-Duc et à son entourage, dans lequel se trouvait le Général de Beyer, et que les dispositions du Cabinet de Berlin n'avaient laissé subsister aucun doute dans l'esprit de Son Altesse Royale sur l'inutilité des coups de tête et des pressions intempestives. C'est sous cette impression que le Grand-Duc, amené par la fin de la session des Chambres à traiter devant les Représentants du pays le thème obligé de la question nationale, l'aurait fait en peu de mots et avec une certaine mesure d'expression qui n'a pas marqué au même degré son langage en toute occasion. Les éléments de contrôle me manquent pour juger la valeur de ces interprétations. Mais elles concordent trop avec mes conjectures et mes appréciations

(1) Le Grand-Duc était parti pour Berlin dans la nuit du 20 au 21 mars pour assister au 73e anniversaire de la naissance du roi Guillaume. Il en était revenu le 24.

(2) Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février; Mosbourg, 3 et 18 mars.

personnelles pour que j'aie cru devoir m'abstenir d'en faire part à Votre Excellence. J'hésiterais, en ce qui me concerne, à partager une opinion qui s'est également fait jour à Carlsruhe, et d'après laquelle la satisfaction témoignée par le Grand-Duc à son retour et le ton de son allocution aux Chambres auraient été motivés par la confiance, qu'il aurait rapportée de Berlin, que la cause nationale-libérale ne tarderait pas à entrer dans une phase nouvelle et décisive.

Le Grand-Duc de Bade a passé en revue à Mannheim et à Rastadt les compagnies de Landwehr badoise réunies depuis quinze jours pour les manœuvres annuelles. Dans ces deux circonstances, Son Altesse Royale, entourée d'un État-Major presque entièrement composé d'officiers généraux prussiens passés à son service, a prononcé des allocutions empreintes d'un esprit de patriotisme allemand très accentué. « Je sais, a dit le Grand-Duc aux compagnies de Landwehr concentrées à Rastadt, que je puis compter sur vous. Nous jouissons maintenant des bienfaits de la paix; mais, si elle devait être troublée, je sais que je vous trouverais prêts à sacrifier ce que vous possédez et à verser votre sang pour mon pays et pour la patrie allemande. » Et il a ajouté : « Je terminerai par le plus beau cri qu'il y ait pour nous : Vive Bade et vive l'Allemagne! » On assure que ces compagnies de Landwehr ont atteint des résultats très satisfaisants sous le rapport de la bonne tenue et de la discipline, et qu'elles ont manœuvré avec une précision remarquable.

8082. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Comte Daru. (Orig. Danemark, 255, nº 35.)

Copenhague, 13 avril 1870.
(Cabinet, 15 avril; Dir. pol., 16 avril.)

L'impression produite ici par les déclarations de la *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord* (1) s'est encore accrue, ainsi que le constate l'article ci-joint publié ce matin par le *Dagblad*, lorsqu'on a pu lire les commentaires auxquels elles ont donné lieu

(1) Cf. Saint-Ferriol, 8 et 10 avril.

dans la presse allemande. Quelques-unes des idées exprimées à cette occasion par les feuilles prussiennes se rapprochent trop, en effet, de celles qui, à plusieurs reprises, ont été mises en avant par M. le Comte de Bismarck pour ne pas emprunter à cette circonstance une signification presque menaçante. Non content de rappeler, comme l'a fait souvent le Chancelier fédéral, que c'est vis-à-vis de l'Autriche seule que la Prusse est obligée dans la question du Sleswig, il en est même parmi elles qui vont jusqu'à laisser entendre clairement qu'il ne lui est pas interdit dès lors de se dégager de cette obligation en faisant accepter à la seule Puissance qui ait signé avec elle le traité de 1866 des compensations sur un autre terrain. Rien n'autorise assurément à voir dans ces théories, tout au moins étranges, de droit international l'indice des intentions du Cabinet de Berlin, intentions dont la mise à exécution supposerait d'ailleurs une entente avec l'Autriche qu'il n'est pas permis de prévoir; on comprend, toutefois, qu'à les entendre ainsi professer bien des personnes en viennent à se demander si elles ne sont pas le prélude d'un acte par lequel le Gouvernement prussien s'affranchirait plus ou moins ouvertement des engagements stipulés dans l'article V du traité de Prague. Tout au moins veulent-elles y voir un moyen de pressentir à cet égard l'opinion de l'Europe.

En présence de ces préoccupations, on s'explique l'impatience qui s'empare de quelques esprits et les pousse à reprocher au Cabinet actuel, comme le fait ce matin le *Dagblad* dans un autre article de ce même numéro que j'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, la longanimité excessive dont il a fait preuve dans ses rapports avec la Prusse. Après avoir rapidement retracé l'histoire des relations diplomatiques entre les deux pays depuis 1864, il se demande s'il ne serait pas temps de sortir de cette situation trop effacée, et de mettre un terme à cette incertitude qui pèse sur l'avenir du pays et paralyse son développement intérieur en même temps qu'elle fausse sa politique extérieure. Vraisemblablement, et c'est une impression que je n'ai pas été seul à éprouver, le journal danois eût-il hésité à tenir ce langage s'il eût soupçonné que l'un des buts que l'on s'est proposé à Berlin en provoquant ou en laissant se produire ces manifestations de la presse pouvait bien être précisément d'ébranler la position du

Président du Conseil, dont l'attitude à la fois franche et réservée ne s'est jusqu'ici prêtée à aucune des transactions qu'on a peut-être désiré faire prévaloir à certains moments.

8083. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, au Comte Daru.
(Déchiffrement. Autriche, 501, n° 51.)

Vienne, 13 avril 1870.
(Cabinet, 16 avril.)

Le Chancelier de l'Empire a été informé que, le 26 de ce mois, il serait donné à Pétersbourg une grande fête par souscription et sous le patronage du Grand-Duc Héritier[1], dont le produit était destiné aux Slaves établis hors du territoire russe. D'un autre côté, le Gouvernement austro-hongrois ayant été mis sur la trace de certaines manœuvres que des agents russes dirigent dans les provinces slaves de l'Empire, il a pu acquérir la preuve d'une propagande très active et assez efficace grâce surtout à des subsides pécuniaires dont la source remonte secrètement jusqu'à la Légation de Russie. Consulté par le Comte Chotek, Ministre austro-hongrois à Pétersbourg, sur la conduite à tenir au sujet de la fête slavo-russe, le Comte de Beust lui a répondu de ne pas y assister. Il m'a prié à cette occasion d'appeler l'attention de Votre Excellence sur cette circonstance. L'état des Slaves hors de la Russie est généralement supérieur sous tous les rapports à celui des Slaves de la Russie, et l'on se demande quel est le prétexte que le Grand-Duc Héritier peut régulièrement et honnêtement faire valoir pour justifier cette provocation, dont l'effet est facile à prévoir. Aussi le Chancelier m'a prié de vous dire tout le prix qu'il attacherait, si c'était chose possible, à ce que l'Ambassadeur de France s'abstînt de paraître à cette fête, pour que sa présence n'eût pas l'air de sanctionner l'ordre d'idées qui l'a inspirée. Je crois que la même communication a été faite confidentiellement à Lord Bloomfield.

(1) Le tsarévitch Alexandre, né le 26 février/10 mars 1845.

8084. Le Comte Daru au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 751, n° 47.)

[Paris,] 16 avril 1870.

[Les informations parvenues de différents côtés au Département présentent comme assez inquiétante la situation des Principautés-Unies. Il semble qu'au travail de dissolution qui se poursuit au dedans s'ajoutent des influences exercées du dehors et qui sont peut-être plus dangereuses encore. «Divers symptômes révèlent en effet un redoublement d'activité dans la propagande panslaviste au sein des contrées voisines du Danube.» Les encouragements ne lui manqueraient pas, et les Cabinets pourraient se trouver, dans un temps plus ou moins éloigné, en présence de complications très sérieuses. Le Comte Daru prie le Marquis de La Valette d'entretenir confidentiellement le Comte de Clarendon de ce sujet. «Sans vouloir exagérer l'imminence du péril que nous croyons apercevoir, nous attacherions beaucoup de prix à connaître l'opinion du Gouvernement britannique.»]

8085. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, au Comte Daru. (Orig. Bavière, 249, n° 36.)

Munich, 16 avril 1870.
(Cabinet, 18 avril; Dir. pol., 19 avril.)

La visite du Comte de Bray à Stuttgart, que j'avais annoncée à Votre Excellence comme probable dans une de mes précédentes dépêches, est aujourd'hui décidée, et M. le Ministre des Affaires étrangères doit quitter Munich demain soir [1]. Il sera accompagné du Ministre de la Justice, M. de Lutz, qui se rend lui-même à Stuttgart pour se concerter avec son Collègue du Wurtemberg, M. de Mittnacht, au sujet des bases à adopter en commun pour le traité relatif à l'exécution réciproque des jugements, que le Gouvernement prussien presse les deux Royaumes du Sud de con-

[1] Cf. Saint-Vallier, 12 avril.

clure et qui a fait l'objet de ma dépêche n° 29[1]. M. de Lutz, qui doit prochainement prendre part aux travaux du Parlement douanier, a désiré ne pas aller à Berlin avant de s'être entendu avec M. de Mittnacht. De son côté, le Représentant du Wurtemberg à Münich, M. le Baron de Soden, vient d'être invité à se rendre à Stuttgart pendant le voyage du Comte de Bray, et il part également ce soir. Ainsi que j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Excellence, M. de Bray avait témoigné, dès son arrivée au pouvoir, l'intention de se mettre en relations directes avec le Baron de Varnbüler, et il a exprimé à plusieurs reprises l'espoir qu'un accord basé sur la communauté d'intérêts des deux pays s'établît entre lui et le Ministre des Affaires étrangères du Wurtemberg. La démarche à laquelle le Roi vient d'autoriser le Comte de Bray n'a donc pas seulement un caractère de courtoisie : c'est pourquoi je crois devoir la signaler par avance à Votre Excellence. Je ne manquerai pas d'ailleurs de lui faire part des informations que je pourrai recueillir sur les idées qui auront été échangées entre les deux Ministres du Wurtemberg et de la Bavière.

La *Gazette du Weser* a publié récemment, à propos de la crise survenue en Wurtemberg[2] et sur les traités d'alliance militaire conclus en 1866, un article qui a été ici d'autant plus remarqué que ce journal passe pour un des organes officieux du Cabinet de Berlin. La feuille prussienne faisait allusion à une note qui serait arrivée de Berlin à Stuttgart et dont elle donnait le résumé en ces termes : «Les Gouvernements contractants se sont engagés en 1866 à se prêter un appui mutuel non seulement contre les ennemis extérieurs, mais aussi contre *leurs ennemis intérieurs*. Il serait profondément regrettable que les circonstances rendissent nécessaire de faire valoir cette signification des traités, et il faut espérer que le Gouvernement wurtembergeois réussira à calmer les exigences de la Chambre.» Les journaux patriotes de Bavière n'ont pas manqué de dénoncer cette glose toute nouvelle des Actes de 1866, et quelques-uns ont feint plus ou moins sérieusement de croire qu'en effet une pareille note aurait été adressée

[1] Dépêche du 28 mars (Bavière, 248). — Sur la question du projet de traité, voir Benedetti, 2 décembre 1869, n° 225.
[2] Cf. p. 170, note 1.

à Munich et à Stuttgart tout à la fois. De leur côté, les feuilles progressistes ont qualifié de manœuvre cette assertion de leurs adversaires, et, bien que le Comte de Bray, contrairement aux habitudes de son prédécesseur, s'abstienne de communications avec la presse, il a paru dans l'*Augsburger Abendzeitung* une sorte de note protestant vivement contre le récit de la *Gazette du Weser* et qui a été considérée comme rédigée sous l'inspiration du Ministère des Affaires étrangères. Le Ministre de Prusse à Munich observe du reste en ce moment une certaine réserve dans son langage, et il se déclare satisfait du discours du Comte de Bray, qui, dit-il, a reconnu que «la politique de la Bavière doit se mouvoir dans des limites strictement déterminées».

[La fin de la dépêche est relative au Concile du Vatican.]

8086. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Comte Daru. (Orig. Prusse, 378, n° 53.)

Berlin, 17 avril 1870.
(Cabinet, 17 avril; Dir. pol., 18 avril.)

J'ai eu l'honneur de vous annoncer la prochaine arrivée à la Cour de Prusse du Grand-Duc de Hesse [1], en vous faisant observer que la présence de ce Prince à Berlin serait d'autant plus remarquée qu'il s'était abstenu, depuis les événements de 1866, de saisir les occasions qui lui avaient été offertes d'y paraître et de renouer les relations personnelles qu'il entretenait, antérieurement à cette époque, avec la Famille royale. De nouveaux renseignements me feraient supposer que ce voyage pourrait avoir un autre caractère que celui d'un acte de pure courtoisie, et qu'il cacherait l'intention de rechercher de nouvelles combinaisons politiques. Votre Excellence sait que le Grand-Duché appartient à la Confédération de l'Allemagne du Nord pour la portion de son territoire située sur la rive droite du Mein, et qu'il est placé, pour le reste, dans la situation des autres États du Midi. Cette position anormale lui crée, sous tous les rapports, des difficultés qui s'aggravent chaque jour davantage. Obligé d'exécuter les lois

[1] Cf. Benedetti, 11 avril, n° 52, et d'Astorg, 4 avril, n° 13.

rendues par le Parlement fédéral, son Gouvernement est mis en présence de deux législations qui ne se concilient pas toujours et jettent le plus grand trouble dans les relations des populations qui relèvent de l'une ou de l'autre, selon qu'elles résident au nord ou au midi du Mein. En faisant part à quelques-uns de nos Collègues de la visite que son Souverain a résolu de rendre au Roi de Prusse, le Ministre de Hesse à Berlin[1] a signalé cette situation, sans dissimuler qu'elle ne pouvait se prolonger, et il s'est exprimé de manière à faire croire qu'il était devenu indispensable d'y remédier. Devant ce langage, on s'est demandé dans quel mode on aviserait pour mettre fin aux embarras de la Hesse, et personne n'est d'avis que la Prusse pourrait consentir à la libérer des liens qui l'unissent aux États confédérés. On considère que le Grand-Duché n'a, au contraire, d'autre parti à prendre que celui de solliciter l'accession, pour son territoire tout entier, à la Confédération.

Je ne saurais fixer aujourd'hui Votre Excellence sur ce qu'il convient de penser de ces bruits, ni dire quels rapports il peut exister entre ces suppositions et la détermination assez imprévue prise par le Grand-Duc. Je me bornerai à faire remarquer que, dans le discours qu'il a prononcé à propos du Grand-Duché de Bade, M. de Bismarck a semblé faire une réserve pour le Grand-Duché de Hesse[2]; il est permis du moins d'entendre en ce sens ce qu'il en a dit, et, si cette interprétation était exacte, on serait fondé à supposer que des pourparlers étaient déjà ouverts, à cette époque, entre Berlin et Darmstadt, pour prendre de nouveaux arrangements. Quoi qu'il en soit, il m'a paru convenable de ne

(1) Le conseiller de légation Hofmann.

(2) Le passage auquel il est fait allusion ici se trouve dans le second discours prononcé par Bismarck à l'occasion de la motion Lasker, le 24 février. Le voici, d'après la traduction officielle de la *Correspondance de Berlin* :

Je n'exclus pas absolument pour nous la possibilité future d'accueillir des accessions particulières. Un Député a eu la bonté de me fournir un document d'où l'orateur peut conclure que ce n'est pas aujourd'hui seulement que je donne cette explication. Le document dont il s'agit, ce sont les négociations du 9 avril 1867, touchant la possibilité pour la partie sud du Grand-Duché de Hesse d'entrer dans la Confédération de l'Allemagne du Nord. Je crois, à cette occasion, avoir indiqué sans détour que, si le Gouvernement hessois donnait suite à son dessein, on pourrait négocier sur ce sujet. (Prusse, 377.)

pas vous laisser ignorer les conjectures auxquelles donne lieu le prochain voyage du Grand-Duc de Hesse.

[Le paragraphe qui suit est relatif au Concile.]

Le Prince royal partira le 18 de ce mois pour aller prendre les eaux de Carlsbad, dont l'usage lui a été recommandé pour combattre quelques légers symptômes d'une affection hépatique qui se sont manifestés après le voyage qu'il a fait en Orient. Son Altesse Royale ne se trouvera donc pas à Berlin pour l'arrivée de l'Empereur de Russie, qui est définitivement fixée au 9 mai. On assure que Sa Majesté s'arrêtera ici pendant deux jours, et qu'elle reprendra son voyage le 11, pour se rendre à Ems.

8087. É. Ollivier[1] au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 378.)

[Paris,] 18 avril 1870.
(Expédié à 7h20 soir.)

J'attache beaucoup d'intérêt à être fixé sur la portée des indications que vous avez recueillies au sujet du voyage du Grand-Duc de Hesse[2], et je vous saurai gré de faire vos efforts pour en vérifier l'exactitude.

8088. É. Ollivier au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 243.)

Paris, 18 avril 1870.
(Expédié à 2h soir.)

Nous apprenons qu'une fête par souscription doit être donnée le 26 sous le patronage du Grand-Duc héritier *au profit des*

(1) A la suite des discussions qu'avait provoquées le sénatus-consulte sur le plébiscite soumis au Sénat le 28 mars, Buffet avait démissionné le 9 avril. Le 11 avril son exemple fut suivi par Daru. Le 17, Émile Ollivier prit l'intérim des Affaires étrangères, qu'il conserva jusqu'à la nomination de Gramont, le 15 mai.

(2) Cf. Benedetti, 17 avril.

Slaves établis hors du territoire russe. L'on se préoccupe d'autant plus de cette manifestation à Vienne que l'on croit remarquer un redoublement d'activité dans la propagande panslaviste sur le Danube. M. de Gramont m'écrit confidentiellement [1] que le Ministre d'Autriche a reçu l'ordre de ne pas assister à cette fête. Il serait désirable que l'Ambassadeur de France trouvât un motif d'excuse pour s'abstenir également d'y paraître, afin que sa présence ne pût être interprétée comme une approbation. Dites-moi par le télégraphe ce que vous croyez possible de faire.

8089. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier.
(Copie d'un déchiffrement. Prusse, 378, n° 54.)

Berlin, 18 avril 1870.
(Dir. pol., 26 avril.)

J'ai récemment adressé à M. le Comte Daru [2] la traduction de deux articles publiés par la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* qui est l'organe avoué du Comte de Bismarck, dans lesquels la feuille officieuse s'est appliquée à démontrer que la Prusse n'était pas tenue d'entrer en arrangement avec le Cabinet de Copenhague pour régler l'affaire du Sleswig du Nord, et que, aux termes du traité de Prague, elle était fondée à fixer elle-même l'étendue du territoire qui devait être rétrocédé au Danemark. L'auteur de ces articles admettait incidemment que, dans tous les cas, il y avait uniquement lieu de s'entendre avec le Cabinet de Vienne, l'Autriche étant, avec la Prusse, seule partie contractante aux stipulations de Prague. Cette manifestation, que rien n'a provoquée, quoi qu'on en ait pu dire, a vivement éveillé l'attention publique, et l'on s'est demandé quel pouvait en être l'objet. Comme je l'ai écrit, le Secrétaire d'État, M. de Thile, interpellé par le Ministre de Danemark, a déclaré que le Gouvernement y était étranger, qu'il n'assumait d'ailleurs que la responsabilité des publications faites dans la *Gazette officielle.* Loin de blâmer le

[1] Cf. Gramont, 13 avril.
[2] Cf. Benedetti, 11 avril.

langage de la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* il a toutefois donné à entendre qu'il n'avait rien à redresser dans la manière dont elle avait envisagé les devoirs de la Prusse en ce qui concerne cette affaire. De tout ceci, je concluais, dans une de mes dernières dépêches [1], que vraisemblablement l'on avait à Berlin des raisons d'inspirer aux principaux organes du Cabinet dans la presse les articles que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a placés en tête de ses colonnes.

J'apprends que le Gouvernement danois aurait reçu, sur le but qu'on se propose, des renseignements qu'il croit dignes de foi [2]. Ces renseignements m'ont été communiqués confidentiellement par son Représentant à Berlin, et il en résulterait que le Comte de Bismarck a résolu de déterminer, de concert avec l'Autriche, la nouvelle délimitation des possessions prussiennes dans le Sleswig et, par conséquent, la portion de ce Duché qui serait restituée au Danemark; qu'une fois cet accord établi, on offrirait au Cabinet de Copenhague d'y souscrire, sans le soumettre à une nouvelle négociation, en lui déclarant que, s'il croyait devoir le décliner, il dégagerait la Prusse des obligations qu'elle a contractées à Prague. Il semblerait d'une part que le district de Düppel et l'île d'Alsen ne seraient pas compris dans les territoires rétrocédés, lesquels auraient seulement une superficie de cinquante milles et une population de cent mille âmes environ; d'autre part, la Prusse, pour obtenir l'assentiment du Cabinet de Vienne, renoncerait à la prétention qu'elle avait eue de stipuler en faveur des Allemands qui habitent le nord du Sleswig des garanties qui les auraient placés sous la protection du Gouvernement prussien, quoiqu'ils fussent redevenus sujets danois. C'est de Vienne que ces informations auraient été transmises au Cabinet de Copenhague; mais M. de Quaade n'a pas pu m'apprendre si déjà la Prusse avait fait des ouvertures à l'Autriche, ni si cette dernière Puissance était disposée à se prêter au moyen imaginé par le Comte de

[1] La dépêche du 11 avril.

[2] Les renseignements avaient été donnés au gouvernement danois par son ministre à Vienne, Falbe, qui avait télégraphié, le 14 avril, que la Prusse serait sur le point de s'arranger avec l'Autriche au sujet de l'exécution de l'article V du traité de Prague, *en dehors de la France.* (Aage Friis, *op. cit.*, t. II, p. 407.)

Bismarck pour résoudre cette question. Il n'est pas vraisemblable cependant, à moins que les données recueillies par le Gouvernement danois ne soient dénuées de fondement, que l'on ait eu connaissance à Vienne des intentions du Comte de Bismarck avant que le Représentant de la Prusse[1] n'ait été invité à en entretenir le Comte de Beust. Votre Excellence jugera s'il convient de pressentir le Chancelier de l'Autriche sur l'exactitude de ces conjectures. Si elles n'étaient pas erronées, et si le Cabinet de Vienne inclinait à accorder son concours à la Prusse dans les conditions et pour le but que je viens d'indiquer, il y aurait lieu d'être surpris de la condescendance qu'il apporterait dans cette affaire et du peu d'intérêt qu'il témoignerait à l'égard du Danemark. Je sais au surplus que le Ministre de Danemark à Paris[2] sera chargé par son Gouvernement de vous donner communication des renseignements qui ont vivement ému le Cabinet de Copenhague, et peut-être pourra-t-il vous mettre plus complètement en mesure d'en apprécier la valeur et la portée. Je dois ajouter, que, suivant M. de Quaade, son Gouvernement ne saurait acquiescer à un pareil arrangement, et il devrait, dans toutes les hypothèses, le subordonner aux vœux librement exprimés des populations de tous les districts du nord du Sleswig où les Danois sont notoirement en majorité. Il peut, m'a dit mon Collègue, accepter le résultat d'un vote, quel qu'il soit et dût-il réduire plus sensiblement encore qu'on le veut à Berlin la portion du Duché qui lui reviendrait; mais il lui serait impossible d'adhérer à une combinaison qui reposerait sur une délimitation arbitraire, au préjudice d'un nombre plus ou moins considérable de Danois habitant les districts du Nord. Le Cabinet de Copenhague croirait en un mot de son devoir absolu de s'en tenir à la solution libellée dans l'article V du traité de Prague.

[1] Le major général de Schweinitz, accrédité le 22 décembre 1869.
[2] Le comte de Moltke-Hvitfeldt.

8090. Tyby, Chargé d'Affaires à Munich, à É. Ollivier. (Orig. Bavière, 249, n° 37.)

Munich, 18 avril 1870.
(Cabinet, 22 avril; Dir. pol., 22 avril.)

[La presse bavaroise commence à s'occuper de la prochaine réunion du Parlement douanier[1], et discute à nouveau les questions d'ordre général qui s'étaient posées lors de son institution. Elle rappelle les craintes et les espérances que cette institution avait éveillées, et qui ne se sont pas réalisées.]

Le mouvement autonomiste qui s'est développé depuis 1866 parmi les populations de l'Allemagne du Sud, aussi bien que la pression de l'opinion publique européenne, ont déjoué les calculs de ceux qui pouvaient songer à exploiter à leur profit la création du Parlement douanier. L'une des feuilles les plus importantes de la Bavière remarquait dernièrement que non seulement cette institution n'a pas justifié jusqu'ici les soupçons politiques dont elle était l'objet au début, mais qu'en fait elle est plutôt devenue un obstacle aux envahissements de la Prusse, dont elle contient l'action dans des limites strictement déterminées; au point de vue même de son but spécial et en ce qui touche les intérêts commerciaux, elle n'aurait pas répondu non plus à la pensée première de ses fondateurs, les combinaisons financières du Gouvernement prussien ayant échoué plusieurs fois devant la résistance de l'Assemblée. Les journaux patriotes reviennent depuis quelques jours avec complaisance sur cet historique des années précédentes, et ils font ressortir le peu d'empressement que mettent les Députés bavarois à se rendre cette année à Berlin. Un grand nombre d'entre eux ont en effet déclaré qu'ils n'iraient prendre part aux travaux de leurs Collègues que si quelque grave délibération leur était annoncée par le télégraphe. Certes, il faut se garder de toute exagération : pour être paralysés actuellement, les dangers éventuels qui peuvent naître du Parlement douanier n'en sont pas moins à craindre. Mais je crois devoir constater les critiques dont le fonctionnement de cette Assemblée commune à toute l'Alle-

[1] Le Parlement douanier devait se réunir le 21 avril.

magne est en ce moment l'objet de la part de l'opinion particulariste dans le Sud.

[Tiby adresse au Ministre, à ce sujet, la traduction d'une déclaration d'un Député bavarois, le Dr Kolb, qui vient de paraître dans le *Journal de Francfort.*]

8091. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 378.)

Berlin, 19 avril 1870, 4h20 soir.
(Reçu à 5h1/4 soir.)

Le Ministre de Hesse à Berlin me donne l'assurance que les bruits provoqués par la prochaine arrivée de son Souverain sont dépourvus de fondement [1]. Je vous rends compte de notre entretien dans une dépêche chiffrée que je vous expédie par la poste.

8092. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier. (Confidentielle. Déchiffrement. Prusse, 378, n° 55.)

Berlin, 19 avril 1870.
(Cabinet, 21 avril; Dir. pol., 21 avril.)

J'ai reçu la dépêche télégraphique que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser hier, et, désirant me conformer de mon mieux à vos intentions, j'ai eu ce matin un entretien avec le Ministre de Hesse à Berlin, dans lequel je n'ai rien négligé pour obtenir les éclaircissements que vous me demandez. M. Hofmann avait lui-même, en s'expliquant sur les embarras que crée au Grand-Duché la situation anormale qui lui a été faite, provoqué les conjectures qu'on a rattachées à la prochaine arrivée de son Souverain, et j'ai pu, sans me montrer indiscret, l'interpeller sur l'importance qu'il convenait d'y attacher. J'y étais d'autant plus autorisé qu'il a toujours témoigné des dispositions peu favorables aux vues nouvelles qu'on attribuait à son Gouvernement.

[1] Cf. Benedetti, 17 avril; Ollivier à Benedetti, télégramme, 18 avril.

Revenant sur le langage qu'il a tenu à cet égard, mon Collègue m'a signalé les difficultés qui résultent de la nécessité où l'on est dans le Grand-Duché d'obéir à deux législations, et il en a conclu que cette situation ne pouvait se prolonger indéfiniment. Pour ne rapporter qu'un seul des cas qu'il a supposés, je dirai que la loi fédérale, en matière d'extradition, interdit à l'autorité judiciaire du Grand-Duché d'arrêter, dans la partie nord de son propre territoire, avant d'y avoir été régulièrement autorisée par le Gouvernement de la Confédération, tout sujet hessois prévenu d'avoir commis un crime dans l'autre partie du pays. La tendance dominante à Berlin, et qui pousse également le Conseil fédéral et le Parlement à substituer une législation uniforme pour toute la Confédération aux législations particulières des États, ne peut que multiplier les entraves qu'elle a déjà mises à l'action administrative dans le Grand-Duché, et il viendra bientôt un moment où il lui faudra sortir à tout prix de cette position.

En exprimant cet avis, M. Hofmann m'a cependant donné l'assurance qu'on n'y songeait pas encore, et que la visite du Grand-Duc à la Cour de Prusse était un acte de pure courtoisie, ne cachant aucune combinaison politique. Selon lui, on préfère à Darmstadt se résigner à l'état de choses actuel, si préjudiciable qu'il soit pour l'intérêt public, aussi longtemps que les circonstances le permettront, et l'on ne proposera d'y mettre fin que quand on y sera absolument contraint. Telle est, du moins, sa conviction personnelle, et rien, m'a-t-il dit, ne lui fait présumer que son Gouvernement soit, quant à présent, disposé à entrer dans de nouveaux arrangements avec la Confédération. Il est d'ailleurs persuadé qu'on ne le désire pas plus à Berlin qu'à Darmstadt. A son avis, et en sa qualité de membre du Conseil fédéral il est en position d'apprécier exactement les choses, M. de Bismarck incline bien plus à consolider la Confédération telle qu'elle est constituée qu'à en étendre les limites. Le Chancelier estimerait que l'accession du Midi de l'Allemagne garantirait aux États secondaires dans le Conseil et au parti libéral dans le Parlement une influence qui neutraliserait son action prépondérante, et, dans cette prévision, il croit préférable de ne pas hâter cette éventualité, à moins de circonstances qui lui fourniraient l'occasion de la réaliser en conservant l'autorité suprême et absolue qui est acquise à la Prusse. Or,

IMPRIMERIE NATIONALE.

l'entrée de la Hesse dans la Confédération pour la portion de son territoire située sur la rive gauche du Mein ne permettrait plus au Chancelier de décliner l'admission du Grand-Duché de Bade, et cette considération, au dire de M. Hofmann, doit l'éloigner d'un projet qui pourrait avoir des conséquences qu'il a, dans une discussion récente, jugées inopportunes et périlleuses.

Je me suis moi-même souvent exprimé dans ce sens avec les prédécesseurs de Votre Excellence, et je ne saurais être surpris du langage que m'a tenu mon Collègue de Hesse. Mais, au motif qu'il a fait valoir en attribuant ces dispositions au Comte de Bismarck, il convient d'en ajouter un autre d'un plus haut intérêt, que j'ai toujours signalé dans ma correspondance : c'est la conviction qu'on ne saurait franchir le Mein sans s'exposer à provoquer des complications européennes et à mettre en péril les avantages acquis en 1866 ; et je me suis constamment permis de rappeler que, si les circonstances nous réduisaient à une heure d'impuissance, la Prusse la saisirait pour reculer soudain jusqu'aux Alpes les frontières de la Confédération. J'ai constaté, au surplus, durant mon entretien avec M. Hofmann, qu'on partageait à Darmstadt la disposition qui pousse la plupart des Cours secondaires de l'Allemagne du Nord à désirer l'entrée des États du Midi dans la Confédération. Le Ministre de l'Empereur à Dresde mandait récemment que tel était le vœu le plus ardent du Cabinet de Saxe[1]. Ces Gouvernements y verraient une garantie d'indépendance relative, espérant trouver dans leurs efforts réunis un moyen efficace de résister aux calculs de la Prusse comme aux tendances du parti unitaire; et ce ne serait pas l'un des traits les moins singuliers de la situation actuelle que cette opposition entre les vues de ces Cabinets et celles du Gouvernement prussien sur une pareille question. Nous ne devons pas moins prévoir cependant que la Hesse comme la Saxe emploieraient, le cas échéant, tous leurs soins à faciliter l'accession du Midi à la Confédération du Nord. Quoi qu'il en soit, et pour m'en tenir aux renseignements qui m'ont été fournis par M. Hofmann, j'ajouterai que, s'il ne m'en a pas garanti l'entière exactitude, il s'est du moins exprimé de manière à ne pas me permettre de douter de sa sincérité, et je suis par consé-

(1) Cf. Châteaurenard, 7 avril.

quent porté à croire que ces bruits qu'a fait naître le voyage de son Souverain sont, quant à présent, dépourvus de fondement. L'arrivée du Grand-Duc à Berlin semble fixée au 24 de ce mois.

8093. Rothan, Ministre à Hambourg, à É. Ollivier. (Orig. Hambourg, 160, n° 152.)

Hambourg, 19 avril 1870.
(Dir. pol., 26 avril 1870.)

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de m'informer qu'en vertu d'un décret de l'Empereur vous avez pris la direction intérimaire du Département des Affaires étrangères. Je m'en félicite d'autant plus vivement que les rapports personnels que j'ai eu le bonheur d'établir dans le temps avec Votre Excellence me permettent d'espérer qu'elle voudra bien apprécier avec une bienveillance sympathique mes efforts à bien renseigner le Gouvernement de l'Empereur sur l'état des choses et des esprits en Allemagne.

On suit à Berlin avec une grande attention, cela s'explique de reste, la crise qui a éclaté simultanément à Munich et à Stuttgart[1], au point de faire croire qu'une entente secrète s'est établie entre l'Opposition des deux pays pour arriver, sinon à la suppression des traités d'alliance, du moins pour en neutraliser les effets. M. de Bismarck ne se méprend ni sur la signification, ni sur la portée de cette crise, et il aurait tout lieu de s'en inquiéter sérieusement s'il avait à redouter en ce moment une coalition du dehors, prête à saisir la première occasion pour revenir sur les événements de 1866. La guerre s'engagerait, en effet, en face du trouble politique qui s'est emparé du Midi, dans les conditions les moins favorables, et les Gouvernements, quelle que soit leur fidélité aux engagements qui leur ont été imposés lors de la paix, auraient beaucoup de peine à entraîner les populations dans

[1] A Munich, par la chute de Hohenlohe, et à Stuttgart, par la crise ministérielle et l'introduction de nouveaux ministres dans le Cabinet, le 24 mars.

une lutte qui ne serait pas véritablement nationale. Mais la Diplomatie prussienne sait fort bien qu'elle n'a pas, dans les circonstances actuelles, à redouter pour son action une aussi périlleuse épreuve. Ce n'est pas l'Autriche, se débattant, sans pouvoir les concilier, au milieu des exigences de ses nationalités multiples et hostiles, qui peut songer à vouloir reconquérir une situation quelconque en Allemagne, ou contrecarrer en quoi que ce soit son influence à Munich ou à Stuttgart. Le Gouvernement français ne demanderait peut-être pas mieux, on le présume du moins, que de saisir un bon prétexte, si on voulait bien le lui offrir, pour chercher au dehors un dérivatif à ses difficultés intérieures qui, conjurées un instant, ont repris de nouveau une certaine gravité. On sait qu'il faudrait peu de chose, bien que les tendances de la France soient éminemment pacifiques, pour retourner l'opinion, qui n'a accepté qu'avec une résignation mal déguisée la transformation allemande, et donner à un conflit avec la Prusse, dont elle se croit menacée dans sa prépondérance et dans sa sécurité, un caractère patriotique.

La prudence est donc plus que jamais à l'ordre du jour dans les Conseils du Roi Guillaume, et tous les actes ostensibles du Cabinet de Berlin, soit en deçà ou au delà du Mein, montrent qu'on s'efforce de ne donner prise d'aucun côté, en se maintenant sur la plus stricte défensive. La Prusse peut donc, certaine de conserver la paix tant qu'elle ne se départira pas de la circonspection qui est aujourd'hui la règle absolue de sa conduite, suivre avec une quiétude relative le mouvement particulariste qui s'est depuis quelques mois si vivement manifesté contre ses tendances dans le Midi. Les agitations populaires ne sauraient d'ailleurs lui déplaire, car il en résulte pour les Gouvernements ses alliés, et surtout pour les Souverains, les plus salutaires avertissements. Elles leur font comprendre mieux que les conseils ou les menaces de sa Diplomatie la nécessité de rester inébranlablement fidèles aux traités d'alliance. Ce sont les exagérations du parti démocratique tendant à changer la forme du Gouvernement et à transformer le Wurtemberg en un canton suisse qui ont amené malgré eux M. de Varnbüler et le Roi Charles, bien qu'ils aient jugé sage de transiger avec le sentiment des masses sur le chiffre affecté au budget militaire, à renforcer le Ministère, contre la révolution, par des personnalités

énergiques et ouvertement dévouées à l'alliance prussienne[1]. Ce sont aussi des préoccupations dynastiques qui ont détourné le Roi Louis de ses penchants favoris pour lui faire prendre une part plus active, et peu conforme au sentiment populaire bavarois, dans la direction des affaires.

Mais, malgré l'ascendant que la crainte de la révolution donne à la Prusse sur les Cours de Stuttgart et de Munich, elle n'en est pas moins obligée de reconnaître que sa plus grande force, le sentiment national, sur lequel est basée toute sa politique tant au dehors qu'à l'intérieur, s'affaiblit de toute part en Allemagne, et, qu'elle le veuille ou non, devant le réveil si marqué du particularisme des deux côtés du Mein, il ne lui reste plus qu'à se replier sur elle-même, et à attendre pour la réalisation de ses projets des conjonctures meilleures. Il ne faudrait pas toutefois en inférer que le Cabinet de Berlin, inquiet de cette situation, soit disposé le moins du monde à donner à l'Europe des gages contractuels de sa modération, c'est-à-dire à brider son ambition par une interprétation restrictive des stipulations de la paix de Prague. Je suis convaincu pour ma part, et je n'ai jamais varié à cet égard, que, si des ouvertures devaient lui être faites dans ce sens, comme le prétendent en ce moment certains journaux, elles rencontreraient, à moins d'être basées sur une entente intime et résolue des trois grandes Puissances continentales, une fin de non-recevoir absolue. La Diplomatie prussienne ne paraît pas du reste redouter une éventualité pareille; car elle ne tient ni la Russie ni l'Autriche en mesure d'entrer sérieusement dans une coalition sous l'inspiration de la France. Elle est convaincue au contraire, comme je le disais tantôt, que, en évitant soigneusement de nous fournir un grief sérieux, elle pourra en toute sécurité s'en remettre à l'avenir pour l'accomplissement de ses desseins. Ce serait d'ailleurs, à mon avis, mal comprendre la crise allemande que de vouloir sortir de la réserve à la veille des trois élections au Parlement du Nord, au Parlement douanier et à la Seconde Chambre, pour soulever des questions dont le moindre inconvénient serait de raviver le sentiment national aujourd'hui si affaibli. L'abstention la plus complète me paraît plus que jamais de circonstance, car

[1] Cf. Saint-Vallier, 25 mars, nos 20 et 20 *bis*, 11 et 12 avril.

elle condamne la politique prussienne à s'user dans la lutte des partis, dont les exigences, comme je le faisais ressortir dans ma dépêche n° 151 [1], s'accentuent chaque jour davantage.

8094. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à É. Ollivier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 19 avril 1870, 8h30 soir.
(Reçu à 9h soir.)

Il y a malentendu dans les détails fournis par le télégraphe [2]. J'envoie demain la dépêche télégraphique circonstanciée. Rien absolument qui doive préoccuper.

8095. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 378.)

Berlin, 20 avril 1870, 7h10 soir.
(Reçu à 8h10 soir.)

Je vous ai écrit aujourd'hui [3] que l'état de la santé du Comte de Bismarck s'était aggravé depuis son départ pour la campagne, sans toutefois aucunement inquiéter [4]. Suivant une dépêche télégraphique en date de ce jour, quatre heures du soir, qu'on vient de me communiquer, il s'était manifesté hier des symptômes alarmants; on est plus rassuré depuis ce matin, mais la faiblesse est grande et persiste.

[1] Dépêche du 9 avril.
[2] Cf. Ollivier à Fleury, télégramme, 18 avril.
[3] Cf. la dépêche ci-après.
[4] Bismarck était parti pour Varzin le 14 avril.

8096. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier. (Orig. Prusse, 378, n° 56.)

Berlin, 20 avril 1870.
(Cabinet, 22 avril; Dir. pol., 22 avril.)

[L'indisposition dont souffre le Comte de Bismarck serait, d'après les informations reçues par sa famille, une jaunisse, sans complications fébriles[1].]

Le Chancelier, dans l'hypothèse la plus favorable, ne pourra pas être de retour à Berlin avant deux ou trois semaines; il ne pourra donc pas assister aux délibérations du Parlement douanier, dont la session sera ouverte demain[2], et il est même peu probable qu'il puisse prendre part aux travaux ultérieurs du Parlement du Nord. Le rôle personnel de M. de Bismarck est tellement considérable dans le jeu des institutions de ce pays que son absence ne saurait se prolonger sans se faire plus ou moins sérieusement sentir, et il sera curieux d'observer quel en sera l'effet en cette circonstance.

8097. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à É. Ollivier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 15.)

Darmstadt, 20 avril 1870.
(Cabinet, 22 avril; Dir. pol., 22 avril.)

On va sans doute beaucoup parler des voyages du Grand-Duc et de leurs conséquences[3]. Un journal du Nord a déjà dit que Son Altesse Royale allait à Berlin pour traiter de la reddition de ses États. Il est donc peut-être utile de mander à Votre Excellence ce que je puis savoir de ces excursions.

Le Grand-Duc part le 24 pour Berlin. Je ne doute pas que cette

(1) Cf. le télégramme précédent.
(2) Cf. ci-dessus, p. 191, note 1.
(3) Cf. d'Astorg, 4 avril, n° 13; et Benedetti, 17 et 19 avril. — Le 11 avril, dans une dépêche de quatre lignes, sous le n° 14, d'Astorg avait confirmé le prochain départ du Grand-Duc pour Berlin. (Hesse-Darmstadt, 31.)

détermination ne lui coûte beaucoup. Il y restera le moins possible; il a été dit trois jours. De là, il ira à Dresde, en revenant.

Le Grand-Duc sera à Giessen, Oberhessen, pour saluer, au passage, le Tsar allant de Berlin à Ems. Plus tard, le 9 juin dit-on, jour de naissance du Grand-Duc, — en tout cas, à l'occasion de la cure aux eaux d'Ems, — le Tsar viendra, tout à fait incognito, à Jugenheim, villa de son beau-frère le Prince Alexandre, à trois lieues de Darmstadt.

Pendant que se prépare la visite du Grand-Duc à Berlin, je vois que les journaux tirent des conséquences de celle de M. de Bray à M. de Varnbüler[1], qu'ils annoncent en même temps des meetings populaires sudistes, et que, comme je le disais tout à l'heure, ils ne négligent pas de s'occuper du Grand-Duc.

Y aurait-il donc trois mouvements simultanés dans le Sud, l'un entre les Gouvernements de Bavière et de Wurtemberg, à l'exclusion de Bade et de Hesse, l'autre entre les quatre peuples du Sud, *en dehors de leurs Gouvernements*, puis, un troisième, celui du Grand-Duc allant prendre à Berlin une position analogue à celle du Grand-Duc de Bade?

Je ne parlerai que des deux premières hypothèses; car une entente véritable entre les deux Cabinets de Munich et de Stuttgart, dont la méfiance réciproque fut jusqu'à présent facile à comprendre, serait une nouveauté au sujet de laquelle je ne puis être suffisamment informé.

Une «agitation» commune et pacifique peut bien être tentée chez les quatre peuples du Sud. Elle serait naturelle. A y regarder de près, on trouve plusieurs raisons pour que cet ensemble d'action soit promptement entravé ou ralenti. Le Zollverein, le Zollparlament sont déjà des liens communs puissants, et c'est à Berlin qu'ils ont leurs racines. L'agitation antiprussienne peut être simultanée dans les deux Royaumes, mais en Wurtemberg elle est au fond républicaine, en Bavière conservatrice catholique. Enfin, le cœur de la Hesse ne bat certainement pas en faveur de M. de Bismarck; mais, si la Hesse jouit de cette liberté de pensée que l'on conserve sous les verrous, elle n'en est pas moins, dès qu'il

[1] Cf. Saint-Vallier, 12 avril; Tiby, 16 avril.

est question d'agir, bien gênée par la réflexion et par les circonvallations dont la Prusse l'a entourée.

Quant au voyage du Grand-Duc à Berlin, je ne crois pas aux informations du journal qui lui donnait un but autre qu'une rapide visite de courtoisie obligée. Le Grand-Duc et son Principal Ministre se considèrent comme moralement chargés d'une mission, celle de conserver à la Hesse son existence et son intégrité. Ce sentiment n'est pas, du moins, de nature à leur faire prendre les devants. A côté de cela, et par contraste, ce sentiment ne se traduirait-il pas précisément par la soumission, s'il leur était impérieusement prescrit d'entrer, sous peine de mort ou de déchirement, dans le Nordbund?...[1] Je ne répondrai point aujourd'hui à cette question puisqu'elle n'est pas en cause.

Elle y serait peut-être si les Gouvernements de Bavière et de Wurtemberg, se résolvant à ne plus s'occuper de deux membres de la famille sudiste trop peu libres pour ne pas être gênants, composaient à eux deux un système séparé, auquel les convieraient plus particulièrement leur indépendance et leur force relativement considérables, ainsi que leur position géographique.

8098. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à É. Ollivier. (Déchiffrement. Hesse-Darmstadt, 31, n° 15 *bis.*)

Darmstadt, 20 avril 1870.
(Cabinet, 22 avril; Dir. pol., 22 avril.)

Dans le cas où le Roi de Prusse dirait au Grand-Duc : «Les circonstances me forcent à annexer la Hesse supérieure si vous n'entrez pas tout entier dans le Nordbund», mon sentiment est que le Baron de Dalwigk serait sacrifié et que le Grand-Duc entrerait.

[1] Ces points de suspension sont dans le texte.

8099. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à É. Ollivier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 20 avril 1870, 4h30 soir.
(Reçu à 10h soir.)

[Renseignements sur la fête donnée au Théâtre Marie, le 13 avril, par la Société de Bienfaisance au profit des Slaves[1].]

Il faut ajouter que la Société, qui fait plus de bruit qu'elle n'obtient de résultats, ne dispose en ce moment que de neuf mille roubles. Il s'agit donc d'une propagande presque sentimentale, dont il ne faut pas s'inquiéter. Il n'y a eu aucun appel fait au Corps diplomatique, les loges étant prises à la location. Je ne sache pas que personne d'ailleurs y ait assisté, si ce n'est le Prince de Wrede, de la Légation d'Autriche, qui a fourni à son Ministre tous les détails de cette soirée.

8100. É. Ollivier au Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt. (Confidentielle. Minute. Hesse-Darmstadt, 31, n° 2.)

[Paris,] 21 avril 1870.

[É. Ollivier remercie le Comte d'Astorg de ses informations et de ses conjectures sur le voyage du Grand-Duc de Hesse à Berlin. Il lui envoie copie de la dépêche de Benedetti du 19 avril, n° 55.]

8101. É. Ollivier au Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart. (Minute. Wurtemberg, 90, n° 9.)

[Paris,] 21 avril 1870.

[É. Ollivier adresse au Comte de Saint-Vallier les copies de la dépêche de Tiby, du 16 avril, sur l'entrée du Général de Suckow dans le Cabinet de Stuttgart, et de celle de Mosbourg, du 13 avril,

[1] Cf. Ollivier à Fleury, télégramme, 18 avril; Fleury à Ollivier, télégramme, 19 avril.

sur le discours prononcé par le Grand-Duc à la séance de clôture des Chambres.]

8102. É. Ollivier au Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne. (Minute. Autriche, 501, n° 47.)

[Paris,] 21 avril 1870.

[É. Ollivier envoie au Duc de Gramont copie de la dépêche de Benedetti du 18 avril, sur le projet attribué à Bismarck « de régler l'affaire du Sleswig de concert avec le Cabinet de Vienne ».]

M. Benedetti exprime des doutes sur l'assentiment de l'Autriche à cette combinaison, et je les partage, car il me paraît difficile que le Gouvernement autrichien s'approprie un arrangement qui soulèverait tant et de si sérieuses objections de la part du Danemark. Je me borne donc à vous transmettre à titre confidentiel les informations recueillies par l'Ambassadeur de France à Berlin, et je vous serai reconnaissant de vouloir bien me faire connaître votre impression sur le degré de créance qu'il convient d'y accorder.

8103. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier. (Orig. Prusse, 378, n° 57.)

Berlin, 21 avril 1870.
(Cabinet, 23 avril; Dir. pol., 25 et 27 avril.)

[Il n'y a pas lieu de douter de la véracité du message télégraphique reçu la veille de Varzin et dont le Comte Benedetti a aussitôt télégraphié à Paris le contenu.[1]]

Il est bien certain maintenant que le Chancelier est atteint d'une affection hépatique d'un caractère sérieux, et l'on est généralement d'avis qu'il devra, dès qu'il pourra se mettre en voyage, céder aux conseils des médecins qui lui ont vainement recommandé, l'année dernière, d'aller prendre les eaux de Carlsbad. Il y a donc lieu de penser aujourd'hui que les soins que réclame sa santé le tiendront éloigné des affaires pendant plus longtemps encore que

[1] Cf. Benedetti, télégramme, 20 avril.

je ne le présumais, et qu'il devra renoncer à prendre une part quelconque aux travaux des Assemblées réunies à Berlin.

8104. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, à É. Ollivier. (Confidentielle. Orig. Angleterre, 751, n° 48 *bis*.)

Londres, 21 avril 1870.
(Cabinet, 24 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Votre Excellence sait déjà, par ma lettre particulière d'hier[1], jusqu'à quel point Lord Clarendon m'avait paru préoccupé des nouvelles qui, depuis quelque temps, lui arrivent de Russie; le Principal Secrétaire d'État m'avait exprimé le désir d'en causer de nouveau avec moi, et nous avons eu aujourd'hui même, à ce sujet, un entretien du caractère le plus intime et le plus confidentiel.

Le Ministre des Affaires étrangères de la Reine avait reçu des informations analogues à celles que Votre Excellence a bien voulu me transmettre par sa dépêche n° 47[2]. Les rapports adressés au Foreign Office par l'Attaché militaire anglais à Saint-Pétersbourg, le Colonel Burns[3], constataient, en particulier, les armements considérables auxquels se livre le Gouvernement russe; émanant d'un Agent aussi exact que sûr, ces renseignements avaient nécessairement éveillé l'attention du Cabinet de Londres et provoqué les inquiétudes que venait de me confier le Principal Secrétaire d'État.

| En présence d'indications aussi concordantes, le doute ne semblait guère permis quant à la réalité des faits. Mais quelle en était la signification, la portée réelle? Les indices qui nous parvenaient n'étaient-ils, cette fois encore, que les symptômes de l'agitation périodique que chaque année, chaque printemps voit renaître dans l'Europe orientale, sans autre résultat que les troubles et les souffrances qu'elle entraîne? Devions-nous y voir autre chose,

(1) Celle-ci n'a pas été conservée dans la Correspondance.
(2) La dépêche du 16 avril.
(3) Il s'agit du colonel R. Blane (cf., ci-après, La Valette, 27 avril, n° 50).

et les faits qui nous étaient dénoncés empruntaient-ils à l'état général de l'Europe une gravité exceptionnelle ?

Telle était la question qui se posait à nous et qui nous a conduits, Lord Clarendon et moi, à examiner la situation respective de la Russie et des Puissances européennes au point de vue du problème oriental.

En Russie, autant qu'on peut être renseigné sur ce qui se passe dans un milieu difficilement pénétrable, peu accessible au mouvement des idées occidentales, il semble que le silence se soit fait sur toutes les questions politiques, économiques et sociales qui s'y discutaient naguère avec tant de passion. Le calme a succédé à l'agitation, l'action aux paroles; l'ordre a été rétabli à l'intérieur en vue de porter plus efficacement le désordre au delà des frontières, et une sorte de trêve, tacitement intervenue entre les partis, permet à la nation de concentrer toutes ses forces vers la poursuite d'un but national. Les armements sont poussés avec une vigueur insolite, les grandes lignes stratégiques s'achèvent en toute hâte, on complète les approvisionnements, on inspecte les transports; tout se prépare, en un mot, en vue d'une action possible, probable, peut-être prochaine. Le nerf de la guerre n'a pas été oublié : en empruntant huit cent millions à l'Europe, la Russie s'est assuré un double avantage : elle est en état d'agir, et elle met en conflit les intérêts matériels et les intérêts politiques de l'Occident.

En dehors de la Russie, et dans sa sphère d'action, tout semble également prêt pour une grande crise. Les populations slaves de l'Autriche ont reçu le mot d'ordre. Le Montenegro continue, sous le patronage de la Russie, à formuler des revendications toujours grosses d'un conflit armé. Plus modérée en apparence, la Serbie n'en est pas moins prête à tirer parti, le moment venu, de l'abstention qu'elle a utilisée pour développer ses ressources de toute espèce. Dans les Principautés, le parti du désordre reçoit l'appui à peine déguisé des Agents officiels de la Russie : le Gouvernement le plus absolu de l'Europe conspire avec l'homme qui représente à Bucarest la révolution européenne. Sur le territoire roumain comme en Bulgarie, des comités aux gages de la Russie préparent une nouvelle insurrection de Widdin aux Bouches du Danube, tandis que la masse du peuple bulgare, peu accessible encore à

l'idée politique pure, cherche d'instinct, dans les questions religieuses, l'affirmation de sa nationalité; tandis que la Porte elle-même, dans la lutte qu'elle soutient à cette occasion contre le Patriarchat œcuménique, se trouve dans l'alternative, ou de mécontenter profondément les dissidents, ou de fournir un prétexte d'intervention à la protectrice officieuse de l'Église orthodoxe. Il était difficile, en résumé, de se méprendre sur une situation qui, préparée de longue main, soigneusement entretenue, semblait assurer toutes les chances favorables à la Russie le jour où cette Puissance voudrait prendre « une revanche ». Le mot, Votre Excellence le sait, a été prononcé par le Prince Gortchakoff, et je l'ai rappelé, en passant, au Principal Secrétaire d'État.

Quelle était, d'autre part, la situation des Puissances intéressées au maintien de l'ordre? Que pouvaient faire l'Autriche, l'Italie, la France, l'Angleterre?

L'Autriche? « Mais l'Autriche, a fait observer Lord Clarendon en m'interrompant, l'Autriche est en pleine décomposition! »

L'Italie, absorbée par ses difficultés intérieures et surtout par la réorganisation de ses finances, ne pouvait songer, d'ici à longtemps, à jouer un rôle actif dans la politique générale de l'Europe.

Restaient les deux grandes Puissances dont l'entente, il y a seize ans, avait sauvé une première fois l'Orient. Les mêmes périls politiques les retrouveraient-ils aujourd'hui dans les mêmes conditions pour y faire face? Nous avons dû reconnaître que ce serait se faire une étrange illusion que de l'admettre.

Les choses ont bien changé, dans l'intervalle, pour les deux alliées. Les événements dont le centre de l'Europe a été le théâtre en 1866, l'ordre de choses nouveau qui en est immédiatement sorti, et, plus encore peut-être, les complications qui peuvent en être la conséquence prochaine, ne nous permettaient plus de déplacer aussi facilement nos forces : la France, dans son intérêt comme dans l'intérêt de tous, ne saurait se laisser distraire de la tâche essentiellement modératrice qui lui incombe et qu'elle a remplie jusqu'ici.

Quant à l'Angleterre, sa liberté d'action n'est pas moins limitée depuis la guerre d'Amérique; Lord Clarendon n'a fait aucune difficulté de l'avouer. La Grande-Bretagne sait que les États-Unis n'ont pas oublié leurs griefs d'alors, et n'attendent qu'une occa-

sion favorable pour les venger. Elle sait que le sort du Canada, comme celui des Colonies britanniques du Nouveau Monde, est résolu dans les conseils de la République américaine, et que, de la pensée à l'exécution, il ne peut y avoir qu'une question d'opportunité.

L'Angleterre pouvait-elle, dans de semblables conditions, faire une seconde guerre de Crimée? A une question pareille, posée, il y a deux ans, en plein Parlement, le dernier Ministre des Affaires étrangères de la Reine n'a pas hésité à répondre négativement. Si le Ministre actuel a pu regretter, avec moi, une déclaration plus franche qu'opportune, puisqu'en rassurant l'adversaire elle a nécessairement accru le danger, il ne m'a pas paru, au fond, être d'un autre avis que son prédécesseur.

Était-ce à dire que la France et l'Angleterre dussent renoncer à conjurer les périls qui menacent la tranquillité de l'Orient, déserter la cause politique pour laquelle elles avaient fait de si grands sacrifices, et abandonner du même coup les intérêts immenses qui s'y rattachaient pour elles? Je ne le pensais pas. Leur union devait toujours peser d'un grand poids dans les destinées de l'Europe : en dehors de toute action matérielle, l'influence morale que chacune d'elles exerce était encore une force que doublait leur entente. Elles pouvaient utilement l'appliquer, et atteindre, par les voies diplomatiques, par l'autorité qui s'attache à leur action combinée, le but qu'elles se sont toujours proposé.

Le Principal Secrétaire d'État m'a déclaré, à plusieurs reprises, envisager comme moi et la situation que nous avions cherché à définir et le remède qu'elle semble comporter. Réduit aux seuls éléments d'appréciation dont je dispose, j'aurais pu me demander, encore une fois, si je ne m'exagérais pas la portée des symptômes recueillis par nos Agents, et s'il n'y avait pas lieu de faire la part des préventions qui dominent trop souvent sur le terrain passionné de Constantinople. J'ai été frappé, je l'avoue, de retrouver les mêmes inquiétudes chez un homme d'État qui ne s'émeut pas facilement, et, quelles que soient les préoccupations d'une tout autre nature qui s'imposent en ce moment à Votre Excellence, j'ai jugé nécessaire de lui rendre compte sans retard d'un entretien qui m'a paru de nature à fixer son attention.

8105. LE COMTE BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À É. OLLIVIER.
(Orig. Prusse, 378, n° 59.)

Berlin, 22 avril 1870.
(Cabinet, 23 avril; Dir. pol., 25 avril.)

[Le premier paragraphe est relatif au Concile du Vatican.]

M. le Ministre d'Autriche est venu me trouver hier, et il m'a entretenu des bruits recueillis par le Cabinet de Copenhague dont j'ai eu l'honneur de vous faire part dans ma dépêche du 11 de ce mois[1]. Il en avait été instruit, comme moi, par M. de Quaade, et à son avis ils ne seraient pas fondés. M. le Comte de Wimpffen m'a paru avoir des raisons de penser que la Prusse n'avait fait aucune ouverture à son Gouvernement, et il s'est montré en outre disposé à croire qu'on n'en avait pas conçu la pensée à Berlin[2]. Il a d'ailleurs exprimé l'opinion que le Cabinet de Vienne ne saurait entrer en pourparlers sur la question du Sleswig sans tenir compte dans une juste mesure des susceptibilités autant que des vœux du Cabinet danois. Je suppose au surplus que Votre Excellence aura reçu directement des informations exactes sur le véritable état des choses et sur les intentions du Gouvernement autrichien[3].

8106. LE COMTE BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, À É. OLLIVIER.
(Orig. Prusse, 378, n° 60.)

Berlin, 22 avril 1870.
(Cabinet, 23 avril; Dir. pol., 25 avril.)

[Les nouvelles de la santé du Comte de Bismarck sont meilleures[4]; mais il demeure certain qu'il devra prendre les eaux de Carlsbad, et qu'il ne pourra de quelque temps reprendre la direction des affaires. Cet état de santé du Comte de Bismarck préoccupe l'opinion : chacun se rend compte que, s'il disparaissait, personne ne serait en état de le remplacer.]

(1) Sous le n° 51.
(2) Cf. Benedetti, 18 avril.
(3) Cf. Ollivier à Gramont, 21 avril.
(4) Cf. Benedetti, 21 avril.

Ces inquiétudes sont, à mon sens, fondées dans une certaine mesure; mais on se méprendrait en s'imaginant que, si le Chancelier devait s'éloigner des affaires sans retour, la Confédération serait désormais une institution compromise. Il revient au Roi, dans les événements de ces dernières années, une plus grande part que celle qu'on lui attribue généralement. C'est le Roi qui a appelé M. de Bismarck au pouvoir, c'est lui seul, contre les efforts réunis des libéraux et des conservateurs, qui l'a maintenu, avant la guerre, à la tête de son Gouvernement, et le Ministre n'a pas cessé un seul instant d'être le représentant des vues et de la politique du Souverain. Le Roi saurait donc, au besoin, trouver des hommes propres à le seconder, et leur donner l'autorité nécessaire pour surmonter les difficultés de la situation qui leur serait faite. Ils ne posséderaient assurément ni l'influence ni le prestige de M. de Bismarck, et ils ne pourraient, comme lui, se dispenser de compter avec les exigences des partis représentés dans le Parlement; ils seraient vraisemblablement obligés de satisfaire dans une certaine mesure à leurs prétentions, et peut-être de concéder aux Libéraux les remaniements qu'ils réclament dans les clauses organiques de la Constitution fédérale; mais ces transactions, en modifiant le caractère autoritaire des institutions, loin de les mettre en péril, pourraient au contraire contribuer à les consolider, et il serait au moins téméraire de penser que l'édifice élevé par M. de Bismarck serait menacé de s'écrouler. Je crois superflu de m'étendre aujourd'hui sur ce sujet; il mériterait, pour être convenablement traité, de longs développements qui me semblent inopportuns quant à présent. J'ajouterai seulement que, si la Constitution fédérale devait être amendée, les discussions et les dissentiments dont elle deviendrait l'objet occuperaient suffisamment le Cabinet de Berlin pour le détourner de toute entreprise compromettante pour la paix générale, et j'incline d'autant plus à le croire qu'il ne serait plus conduit par l'homme d'État qui seul pourrait en assumer la responsabilité. Mais, d'autre part, ces changements, qui certainement seraient conçus dans un esprit libéral, garantiraient au parti national une influence nouvelle dans toute l'Allemagne, et ils auraient peut-être pour effet de modifier sensiblement les dispositions particularistes dont les populations sont animées en ce moment, notamment en Bavière et en Wurtemberg.

IMPRIMERIE NATIONALE.

P.-S. — Une dépêche télégraphique datée de cet après-midi annonce que l'amélioration qui se manifestait dans l'état de M. de Bismarck continue dans des conditions satisfaisantes.

8107. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier. (Orig. Prusse, 378, n° 61.)

Berlin, 22 avril 1870.
(Cabinet, 23 avril; Dir. pol., 25 avril.)

[La session du Parlement douanier a été ouverte la veille [1] dans la salle blanche du Château de Berlin. En l'absence du Roi et du Comte de Bismarck, le discours royal a été lu par M. Delbrück, Ministre d'État et Président de la Chancellerie fédérale. Le Comte Benedetti adresse au Ministre le texte et la traduction du discours [2], «qui n'est, à proprement parler, que le programme des travaux de l'Assemblée». Le Parlement douanier s'occupera presque exclusivement de la revision des tarifs.

Le Parlement du Nord a repris la veille ses travaux interrompus depuis le 9 avril; mais, bien qu'il doive continuer à siéger pendant la session du Parlement douanier, il est probable qu'il ne se réunira plus avant que celle-ci ne soit close.

En l'absence de M. Simson, malade, le Comte Benedetti ne serait pas surpris que la présidence du Parlement douanier fût offerte au Prince de Hohenlohe.]

8108. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, à É. Ollivier. (Orig. Danemark, 255, n° 39.)

Copenhague, 22 avril 1870.
(Cabinet, 25 avril; Dir. pol., 26 avril.)

J'ai fait connaître dans mes précédentes dépêches l'impression qu'avaient tout d'abord produite ici les articles récemment publiés par quelques feuilles prussiennes sur la question du Sleswig

(1) Cf. Benedetti, 20 avril, n° 56.
(2) Texte et traduction sont joints en annexe.

septentrional[1]. Les explications fournies à cette occasion à son Représentant à Berlin n'ont pas assez complètement rassuré le Gouvernement danois pour qu'il soit resté tout à fait indifférent au bruit qui s'est répandu presque en même temps d'une démarche qui aurait été faite à Vienne par M. de Bismarck en vue d'arriver à s'entendre avec l'Autriche sur l'interprétation de l'article V du traité de Prague[2]. Les déclarations réitérées du Chancelier fédéral sur ce point et les observations, beaucoup moins nettes, auxquelles elles ont donné lieu de la part de M. de Beust, et qui se trouvent consignées dans sa dépêche du 1er avril 1868 au Comte de Wimpffen, insérée au *Livre rouge*[3], ne sont pas de nature, en effet, à faire envisager sans une certaine appréhension par le Cabinet de Copenhague l'éventualité d'un accord entre les deux Cours signataires du traité de 1866, et le caractère de la solution qu'il aurait vraisemblablement pour résultat de faire prévaloir. Il est juste de dire, toutefois, que les informations parvenues ici de Vienne et de Berlin ne confirment pas ces bruits, assez invraisemblables par eux-mêmes, et sur la valeur desquels Votre Excellence aura sans doute été directement renseignée.

[Séance du Landsting.]

8109. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, à É. Ollivier. (Orig. Espagne, 875, n° 34.)

Madrid, 22 avril 1870.
(Cabinet, 24 avril; Dir. pol., 25 avril.)

[La situation intérieure est toujours aussi incertaine; mais tout le monde reconnaît que l'incertitude ne peut se prolonger au delà du mois de juillet, date à laquelle les Cortès devront se séparer. On admet aussi généralement que jamais la situation n'a été plus favorable au Duc de Montpensier. « Si de nouvelles tentatives ont été faites pour décider quelque Prince étranger à accepter la couronne, elles paraissent être restées sans résultat. » Personnellement le Baron Mercier de Lostende a cependant peine à croire que

(1) Cf. Saint-Ferriol, 10 et 13 avril.
(2) Cf. Benedetti, 11, 18 et 22 avril.
(3) Cf. *Arch. diplom.*, 1869, t. Ier, p. 43.

la candidature du Duc de Montpensier soit aussi près de réussir qu'elle le paraît. «Tout bien considéré», son impression personnelle est «que les probabilités sont plutôt du côté de la prolongation du provisoire», de ce que l'on appelle en Espagne l'*intérinité* (1). Mais, ajoute-t-il, «je ne me dissimule pas combien les combinaisons qui dépendent de la volonté de quelques hommes sont difficiles à prévoir, et je ne serais pas trop surpris si je devais annoncer bientôt à Votre Excellence qu'elles ne se trouvent pas confirmées par l'événement (2).»]

(1) Traduction du mot espagnol «*interinato*» qui équivaut à intérimat.

(2) Après la décision de Bismarck d'envoyer à Madrid Lothar Bucher et le major de Versen (cf. p. 93, note), la candidature Hohenzollern ne cessa pas jusqu'au 22 avril d'être la préoccupation dominante et dissimulée à Berlin, à Düsseldorf, en Espagne et même à Bucarest.

Le prince Antoine resta à Berlin jusqu'au 4 avril. Les lettres qu'il échangea au début d'avril avec le prince Charles témoignent que ni lui ni son fils ne se faisaient grande illusion sur l'acceptation du prince Frédéric (cf. p. 93, note 1; la lettre du prince Charles au prince Antoine du 1er avril dans Sturdza, t. Ier, p. 572-573, et dans Fester, t. Ier, n° 132, p. 69; et la lettre du prince Antoine au prince Charles du 2 avril, dans Sturdza, t. Ier, p. 574-575, et dans Fester, t. Ier, n° 131, p. 69). Mais ni l'un ni l'autre ne croyait que le dernier mot fût dit : «Le Roi ne veut pas ordonner, écrivait le prince Antoine, et Fritz ne veut pas se décider sans son ordre». Le prince Charles espérait que Léopold se raviserait, et il indiquait les conditions qu'il faudrait mettre en cas d'acceptation de la couronne. Quant au Roi, il écrivit le 2 avril au prince Antoine qu'il ne voulait pas donner aux princes l'ordre d'accepter la candidature, «s'ils ne sentaient pas en eux une voix impérieuse qui leur prescrivait de consentir». (Fester, t. Ier, n° 133, p. 70.) C'est alors que le prince Antoine décida de revenir à Düsseldorf (Fester, t. Ier, n° 134, p. 70). Il y reçut, dès son retour, la visite de Strat, l'agent du prince Charles à Paris, qui se rendait à Bucarest, et il lui confia pour son fils une lettre qui se place entre le 4 et le 16, mais dont la date est incertaine (cf. Sturdza, t. Ier, p. 576-577, et Fester, t. Ier, n° 137, p. 71-72). Elle nous renseigne sur ses dispositions. Il discute avec le prince Charles les conditions de l'acceptation, il estime que d'ici la fin du mois la question sera sans doute tranchée. Mais, sur les pourparlers en cours et leurs chances de succès, il s'est montré très réservé vis-à-vis de Strat. «Bien que le secret sur cette affaire, écrit-il, ait été gardé d'une façon exemplaire, Strat a appris bien des choses à ce sujet, ce qui montre, à son éloge, qu'il est bien orienté à Paris. Je lui ai déclaré seulement, comme une chose positive, que j'avais précédemment décliné l'offre d'une façon définitive. Il n'est pas besoin qu'il en sache davantage, car Olozaga ne sait actuellement rien de l'affaire pendante.» -

Pendant ce temps Bismarck demeurait en rapports avec Salazar (cf. sa lettre

8110. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, à É. Ollivier. (Orig. Bavière, 249, n° 38.)

Munich, 22 avril 1870.
(Cabinet, 24 avril; Dir. pol., 25 avril.

J'ai vu hier le Comte de Bray, qui est revenu mercredi soir de Stuttgart[1]. D'autres membres du Corps diplomatique ont été

à Salazar du 5 avril dans Fester, t. Ier, n° 135, p. 71). Les documents du dossier Salazar publiés par Hesselbarth (*op. cit.*, p. 93, note 1), ceux qui concernent la mission de Lothar Bucher et de Versen dans les *Tagebuchblätter* de M. Busch, reproduits les uns et les autres par Fester, nous renseignent sur l'activité des agents prussiens et espagnols. Bucher, se rendant à Madrid, s'arrêta d'abord au château Jägerhof à Düsseldorf, où il fut reçu par le prince Antoine (Fester, t. Ier, n° 138, p. 72, place cette entrevue entre le 5 et le 12 avril). Il arriva à Madrid entre le 15 et le 17 avril, et remit à Prim la réponse de Bismarck (cf. t. XXVI, la note 1, p. 377, et Fester, t. Ier, n° 139, p. 72). Le 19 avril, Salazar prévint de son côté Bismarck que «Chevalier (Prim) avait reçu cordialement sa lettre, et qu'il maintenait la déclaration faite à Bucher (venu incognito à Madrid) sur la situation intérieure et extérieure pour éviter les complications et conserver un bon nombre de voix» (Fester, t. Ier, n° 139, p. 72). Sur la date de l'arrivée de Versen, et sur ses démarches à Madrid, nous n'avons, pendant cette période, guère d'indications (cf. Fester, t. Ier, n° 162, note 2, p. 77).

En dépit de ces démarches, entre le 20 et le 22 avril, la candidature Hohenzollern parut irrémédiablement compromise. Le 20 avril, Thile, en l'absence de Bismarck (à Varzin depuis le 14 avril), informait Salazar «que le quatrième article de l'Emprunt (Léopold) malheureusement ne pouvait être accepté» (Fester, t. Ier, n° 140, p. 72), et, le 22 avril, «que des obstacles insurmontables s'opposent également au Sixième (prince Frédéric)». «Malheureusement, ajoute-t-il, tout l'Emprunt devient impossible. Nous regrettons, on ne peut pas plus vivement, ce résultat d'une longue délibération. Dites à Bucher de revenir ici.» (Fester, t. Ier, n° 142, p. 73.) Le 22 avril, d'après Fester, le prince Antoine annonça au prince Charles que, le prince Frédéric ayant catégoriquement refusé, il fallait laisser tomber l'affaire. «Et voilà perdu, écrivait-il, un moment historique de haute importance pour la Maison de Hohenzollern, tel qu'il ne s'en est jamais présenté, tel qu'il n'en reviendra plus jamais. Si le Roi avait, à la dernière heure, donné un ordre, Fritz aurait obéi, mais, comme il l'a laissé libre de se décider, sa décision est de ne pas accepter.» Et ce qui montre qu'il considérait le dénouement comme définitif : «Cette affaire est ainsi enterrée, et les discussions extrêmement intéressantes qu'elle a occasionnées peuvent dormir tranquillement dans leurs cartons jusqu'à ce que, dans un avenir lointain, un historien vienne écrire l'histoire de notre Maison.» (Sturdza, t. Ier, p. 578, et Fester, t. Ier, n° 143, p. 73.)

(1) Cf. Tiby, 16 avril. — Le comte de Bray était resté à Stuttgart du 18 au 20.

également reçus par lui. Il a tenu à tous le même langage, et est entré à peu près dans les mêmes explications sur les impressions qu'il a rapportées de son entrevue avec M. de Varnbüler, ainsi que sur les idées qu'il a échangées avec M. le Ministre des Affaires étrangères du Wurtemberg.

M. de Bray m'a déclaré tout d'abord qu'il se félicitait de la démarche qu'il venait de faire, et qu'en somme il avait trouvé auprès de M. de Varnbüler et du Roi non seulement un très bon accueil, mais l'assurance de dispositions politiques dont il ne pouvait qu'être satisfait. Le Baron de Varnbüler reconnaissait comme lui la communauté d'intérêts de la Bavière et du Wurtemberg; il estimait qu'un accord entre les deux pays était facile à réaliser sur beaucoup de points, et qu'une entente préalable devait autant que possible être concertée par avance entre les deux Cabinets dans les questions communes. « M. de Varnbüler, a ajouté M. de Bray en souriant, m'a dit qu'il voulait la continuation de l'*ancien système*...[1]. Je ne me rends pas bien compte de ce qu'était cet ancien système. Mais peut-être est-ce ma faute, et n'ai-je pas assez suivi, dans ces dernières années, les actes du Cabinet de Stuttgart. » Ce qui avait paru plus net au Comte de Bray, c'est que son Collègue de Wurtemberg s'était déclaré décidé à maintenir dans les affaires allemandes le *statu quo*, c'est-à-dire à pratiquer « la politique non seulement la plus facile, mais la seule possible ».

J'ai interrogé M. le Comte de Bray sur ce qu'il pensait de la situation intérieure du Wurtemberg. Il m'a avoué qu'il considérait la position de M. de Varnbüler comme assez difficile en ce moment; qu'on l'accusait d'avoir fait aux différents partis des promesses contradictoires, et qu'il était aujourd'hui attaqué de plusieurs côtés à la fois; que personnellement il se montrait confiant et assuré de se maintenir au pouvoir, ce à quoi il paraissait tenir; mais qu'autour de lui l'état de choses actuel était jugé moins favorablement. La nomination du Général de Suckow au Ministère de la Guerre n'avait pas non plus contribué à affermir sa situation[2]; cependant il était juste d'observer que le nouveau Ministre s'efforçait de dissiper la méfiance dont il était l'objet de la part des autono-

[1] Ces points de suspension sont dans le texte.
[2] Cf. Saint-Vallier, 25 mars, nos 20 et 20 *bis*.

mistes, et saisissait chaque occasion de protester contre les pensées qu'on lui attribuait. M. de Suckow s'annonçait notamment comme prêt à souscrire à une diminution de 600.000 florins sur le budget de la Guerre. «A ce compte, m'a fait observer M. de Bray qui continue à se montrer très peu favorable aux dépenses militaires, et si nous opérons en Bavière une réduction proportionnelle, notre budget de la Guerre descendra de quinze millions et demi de florins environ à douze millions et demi, c'est-à-dire au-dessous même de ce que les Chambres sont disposées à nous accorder.» Quant au Roi de Wurtemberg, il avait semblé au Comte de Bray assez préoccupé de l'hostilité du parti radical, et insistait trop souvent sur la nécessité d'être énergique pour ne pas avoir conçu de ce côté une certaine appréhension. M. de Bray estime qu'il y a là en effet une réelle difficulté, et qu'on se trouve en face de tendances républicaines que le voisinage de la Suisse a fait naître et entretient; mais les radicaux wurtembergeois sont plutôt, à son avis, des théoriciens que des révolutionnaires, et il ne faut pas trop s'effrayer de leur opposition, tant qu'elle se manifeste légalement dans la Chambre. J'ai demandé au Comte de Bray si la crainte de ce danger intérieur ne faisait pas incliner le Roi du côté de Berlin. Il m'a répondu que Sa Majesté lui avait toujours tenu le langage le plus ferme à l'égard de l'indépendance de sa Couronne[1].

[Tiby indique ensuite diverses questions de détail qui ont été abordées par les deux Ministres.]

En résumé, et comme il me l'a indiqué à plusieurs reprises dans notre conversation, le Comte de Bray désirait, en se rendant à Stuttgart, juger par lui-même des dispositions actuelles du Gouvernement wurtembergeois et de la situation dans laquelle il se trouve. Bien que M. le Ministre des Affaires étrangères se soit abstenu de formuler expressément son opinion, il m'a laissé l'impression qu'il était revenu de son voyage satisfait sans doute d'avoir obtenu de M. de Varnbüler la déclaration que la politique du *statu quo* est aussi la sienne, mais médiocrement convaincu de la fermeté de principes de son Collègue, et le considérant comme déterminé avant

[1] Voir, sur la situation intérieure en Wurtemberg, Saint-Vallier, 30 mars, 7, 11, 12 avril.

tout à sauvegarder sa position ministérielle un peu compromise. La promesse que se seraient faite les deux Ministres de s'entendre par avance dans les questions communes ne paraît d'ailleurs que le renouvellement de celle que le Baron de Varnbüler et le Prince de Hohenlohe avaient échangée précédemment à Nördlingen. C'est un engagement dont la portée reste bien vague, et qui n'a guère d'autre valeur que celle qui résulte de la bonne volonté des deux Cabinets. Sous ce rapport, au moins, le Comte de Bray présente de tout autres garanties de sincérité que son prédécesseur, et l'on peut croire que, personnellement, il s'efforcera de maintenir entre les deux Cours un accord également utile pour l'une et pour l'autre.

[La fin de la conversation est relative au Concile du Vatican.]

8111. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, à É. Ollivier. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 26.)

Stuttgart, 22 avril 1870.
(Cabinet, 23 avril; Dir. pol., 25 avril.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer à Votre Excellence dans ma dernière dépêche[1], le Ministre des Affaires étrangères de Bavière, M. le Comte de Bray, et le Ministre de la Justice, M. de Lutz, sont arrivés à Stuttgart le 18 et y sont demeurés trois jours; ils ont été l'objet de l'accueil le plus empressé à la Cour et dans les cercles politiques. Le 18, le Roi a accordé à M. le Comte de Bray une audience particulière qui s'est prolongée deux heures et qui a été suivie d'une audience plus courte donnée à M. de Lutz; puis, le soir, les deux Ministres ont dîné à la table royale avec l'Envoyé de Bavière et tous les membres du Cabinet wurtembergeois. Le mardi, le Baron de Varnbüler a réuni dans un grand dîner tous les personnages importants du pays qu'il a désiré mettre en rapport avec ses deux hôtes; le mercredi enfin, M. de Bray est venu faire des visites à mon Collègue d'Autriche, à mon Collègue de Prusse et à moi.

[1] Saint-Vallier, 12 avril, n° 25.

Le Premier Ministre bavarois m'a dit qu'il avait tout lieu d'être satisfait de son voyage, qu'il avait trouvé le Roi animé des meilleures dispositions, désireux de défendre énergiquement l'autonomie du Sud, comprenant que le meilleur moyen d'y parvenir était d'établir une entente étroite avec la Bavière, et décidé à tout mettre en œuvre pour pousser à l'union des deux Royaumes. Sa Majesté a félicité chaleureusement le Comte de Bray sur le discours dans lequel il a dernièrement exposé, à la Chambre bavaroise, son programme politique [1]; elle lui a dit que ce programme lui convenait entièrement, qu'il était le sien, et qu'elle avait à cœur de le voir exécuté dans les deux Royaumes. Le Roi a paru charmé quand M. de Bray lui a dit qu'il était chargé de lui annoncer la prochaine visite de son Souverain, qui avait l'intention de passer quelques jours au commencement de juin à la villa royale de Friedrichshafen. Ce voyage est entièrement décidé; la date seule reste encore à fixer, la Reine Olga ayant exprimé le vœu de recevoir la visite du jeune Roi de Bavière au moment où son frère l'Empereur de Russie serait auprès d'elle à Friedrichshafen; ce désir de la Reine se rattache au but qu'elle poursuit depuis deux années, de négocier un mariage entre le Roi Louis et la Grande-Duchesse de Russie, fille de l'Empereur Alexandre, mariage que la Cour de Saint-Pétersbourg verrait d'un bon œil et qui a rencontré jusqu'ici comme obstacle les dispositions négatives de S. M. Bavaroise. Le Tsar doit arriver à Stuttgart le 17 juin, après sa saison aux eaux d'Ems et sa visite à la Cour de Darmstadt [2]; il passera trois jours ici, puis ira chercher avec sa sœur et son beau-frère quelques jours d'intimité à la villa royale de Friedrichshafen.

En dehors du Roi, M. le Comte de Bray s'est loué hautement du langage que lui a fait entendre M. le Baron de Varnbüler; il a dit que les déclarations du Président du Conseil étaient de nature à dissiper les préventions et la défiance qu'avait fait naître chez lui la dernière crise ministérielle; il s'est également félicité des dispositions des Ministres de la Justice et de l'Intérieur, MM. de Mittnacht et de Scheuerlen, et, quoiqu'il ait peu vu M. de Suckow, il a recueilli de sa bouche des assurances qui lui donnent l'espoir

(1) Cf. Tiby, 31 mars, et l'annexe.
(2) Cf. Benedetti, 17 avril, et d'Astorg, 20 avril, n° 15.

que le nouveau Ministre de la Guerre aura une attitude *correcte* et *patriotique*[1].

Je ne puis faire connaître aujourd'hui à Votre Excellence que les premières impressions de M. de Bray, et je me réserve de transmettre par le prochain courrier au Département un résumé plus complet des appréciations du Ministre bavarois.

M. de Varnbüler, que j'ai vu aujourd'hui, est entièrement satisfait des rapports qu'il a noués avec son Collègue de Bavière; il regarde cette visite et ce séjour comme un excellent symptôme, qui devra frapper les populations et leur montrer l'étroit accord dans lequel sont les Gouvernements des deux Royaumes du Sud; il m'a dit qu'il avait rassuré pleinement M. le Comte de Bray sur les conséquences du changement ministériel et sur les vues qui animent les nouveaux Ministres; il a ajouté qu'il avait préparé, sur le terrain pratique des intérêts industriels et commerciaux, les bases d'un projet d'entente destiné à donner satisfaction aux vœux du pays; il espère trouver promptement une solution satisfaisante pour les seules questions sur lesquelles s'étaient élevées, ces années dernières, quelques difficultés entre la Bavière et le Wurtemberg : la jonction des chemins de fer des deux États et le partage du commandement dans la garnison d'Ulm. Sur le premier point, le dernier emprunt autorisé par les Chambres et conclu hier même à des conditions avantageuses (en 5 o/o à 99 3/4) avec M. de Rothschild de Francfort, lui permettra d'achever quelques lignes vivement désirées par la Bavière; sur le second, il trouve M. de Suckow disposé à se montrer aussi accommodant que son prédécesseur, le Général de Wagner, l'était peu.

Il m'a appris, en dernier lieu, que les Ministres de la Justice des deux Royaumes avaient poursuivi et mené à bonne fin les pourparlers qui avaient eu lieu entre eux, il y a trois mois, à Munich, et que j'ai alors portés à la connaissance du Département, pourparlers ayant pour but de conclure entre les Cabinets de Munich et de Stuttgart, un traité de juridiction destiné à servir de base pour négocier ensuite d'un commun accord et dans des conditions identiques avec la Confédération du Nord, qui poursuit

[1] Cf., sur les impressions de Bray, Tiby, 22 avril.

la conclusion de conventions de cette nature avec les États du Midi [1].

Un journal qui reçoit parfois des inspirations du Cabinet de Berlin, la *Gazette du Weser*, a annoncé, il y a quelques jours, que le Gouvernement wurtembergeois venait de recevoir une note confidentielle prussienne portant que l'on interprétait à Berlin les traités d'alliance de telle façon que, dans certaines circonstances données, ils obligeraient les Gouvernements qui les ont conclus à s'entr'aider non seulement contre l'ennemi extérieur, mais aussi, en cas de désordres, contre des ennemis intérieurs; on ajoutait qu'on serait très peiné de se voir contraint d'agir suivant cette interprétation, et que l'on espérait qu'il serait possible au Gouvernement wurtembergeois de détourner par un accommodement avec ses Chambres une pareille éventualité [2]. Le Cabinet de Stuttgart n'aurait pas démenti cette assertion de la *Gazette du Weser*, cette feuille lui fournissant matière à réfutation presque dans chacun de ses numéros; mais, la *Gazette d'Augsbourg* ayant reproduit l'article en question, et inférant du silence gouvernemental l'exactitude du renseignement donné par la *Gazette du Weser*, le Baron de Varnbüler a fait insérer dans le *Staats Anzeiger* (journal officiel) d'aujourd'hui un démenti catégorique de cette nouvelle : la communication gouvernementale déclare que le Cabinet de Stuttgart n'a reçu de Berlin *aucune* note sur cette question.

Lundi dernier, 18 avril, trois grandes réunions populaires ont été tenues en Wurtemberg; l'une à Stuttgart, convoquée par le parti national-libéral et composée de partisans de la Prusse appartenant à tous les pays du Sud; une autre à Plochingen, formée d'éléments appartenant au parti démocratique; la troisième à Ulm, composée d'adhérents au programme conservateur autonomiste du parti *Grossdeutsch*.

(1) Saint-Vallier avait signalé la proposition prussienne dans une dépêche du 12 décembre 1869, sous le n° 74 (Wurtemberg, 89). Il s'agissait d'une convention permettant l'exécution des jugements dans l'ensemble des États de l'Allemagne du Sud et de la Confédération du Nord. La Bavière et le Wurtemberg avaient répondu à la proposition prussienne en se réservant d'abord les délais nécessaires pour examiner la question en commun. — Cf. Benedetti, 2 décembre 1869, n° 225; Tiby, 28 mars et 16 avril.

(2) Cf. Tiby, 16 avril.

L'Assemblée nationale libérale de Stuttgart comptait environ mille personnes; les promoteurs s'étaient efforcés de grossir le nombre des assistants en organisant un concert, un banquet, un feu d'artifice; aussi remarquait-on un grand nombre de femmes et d'enfants; le bureau, composé de quelques Députés partisans de la Prusse, a fait voter les résolutions suivantes :

1° S'efforcer de pousser le Wurtemberg dans la voie vraiment nationale de rapprochement avec la grande Puissance allemande, en entrant dans la Confédération du Nord et en apportant le concours de ses forces à la grande patrie germanique.

2° Organiser les troupes wurtembergeoises de manière à ce qu'elles forment une partie homogène de l'armée allemande du Nord.

3° Arriver le plus promptement possible à une complète communauté fédérale allemande.

Le meeting populaire et démocratique de Plochingen a réuni huit cents adhérents, qui ont voté le maintien de l'indépendance absolue du pays, la résistance déterminée aux tentatives prussiennes, l'abandon du système militaire actuel qui se rapproche trop de celui de la Prusse.

Enfin, la réunion autonomiste d'Ulm (six cents assistants) a émis un vote de confiance et d'encouragement à la Chambre élective, en l'exhortant à continuer son opposition à la Prusse et à ses partisans.

8112. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, à É. Ollivier. (Orig. Bade, 49, n° 15.)

Carlsruhe, 24 avril 1870.
(Cabinet, 26 avril; Dir. pol., 27 avril.)

La *Gazette d'Augsbourg*, dans son numéro du 22 avril, contenait un article intitulé : «Entrée séparée ou commune des États de l'Allemagne méridionale dans la Confédération du Nord» et qui a produit à Carlsruhe une certaine sensation. Cet article développe avec plus de longueur que de clarté la pensée que rien ne s'oppose à l'entrée isolée d'un des États du Sud dans le Nordbund. Il rapproche le langage tenu le 9 avril 1867 par le Comte de Bismarck du discours qu'il a prononcé le 24 février dernier dans le

Parlement de l'Allemagne du Nord[1], et s'efforce de prouver qu'il n'existe aucune contradiction dans la manière de voir exprimée par le Chancelier fédéral à ces deux époques. Il rappelle l'article 79 de la Constitution fédérale, qui établit que «l'entrée des États du Sud ou de l'un d'eux a lieu sur la proposition du Præsidium, d'après les dispositions de la Législation fédérale», et conclut en disant : «Si les quatre États du Sud voulaient, de concert, et en une fois, donner aux traités d'alliance une forme digne de l'Allemagne, ils ajouteraient une noble et glorieuse page à l'histoire de la patrie. Mais les uns veulent être Allemands et rester Bavarois, en d'autres termes rester stationnaires au point de vue national, au lieu de marcher en avant et de grandir. Les autres veulent penser et écrire en Allemands, mais agir en Souabes. *Il est donc plus probable que, sous la pression des circonstances, on verra se produire des adjonctions séparées.* Ce sera l'affaire du Præsidium de la Confédération du Nord d'en apprécier l'utilité pour la grande œuvre commune. En raison des rapports d'amitié établis pour toujours dans les traités de paix de 1866, on ne manquera pas d'observer tous les égards que le Comte de Bismarck a mentionnés dans son discours du 9 avril 1867. On demandera probablement aux États du Sud demeurés en arrière comment leur politique envisage l'adjonction des autres États : car ils restent toujours confédérés par l'effet des traités d'alliance et du Zollverein. Probablement aussi, l'Autriche sera invitée à donner son opinion. Mais d'aucun côté ne se présente un obstacle légal à l'entrée séparée.»

Certains organes de la presse du Sud attribuent cet article à une inspiration venue de Berlin. Ils y voient une sorte de ballon d'essai, en perspective de la visite que le Grand-Duc de Hesse va faire prochainement à la Cour de Prusse[2]. Selon eux, la question de l'entrée de la Hesse méridionale dans la Confédération du Nord ne tarderait pas à être soulevée. Ils vont plus loin même, et prétendent avoir des raisons de croire que l'époque ne serait pas éloignée

[1] Cf. Benedetti, 25 février, n° 22, et 27 février. — Sur le discours prononcé par Bismarck le 9 avril 1867, cf. Benedetti, 10 avril 1867, n°s 78 et 79 (t. XV, p. 356).

[2] Cf. Benedetti, 17 avril, et 19 avril, n° 55; d'Astorg, 20 avril.

où la Prusse se montrerait enfin disposée à céder aux aspirations du Gouvernement badois et à lui ouvrir les bras. Je ne saurais, je l'avoue, accepter sans beaucoup de défiance des bruits si souvent démentis, jusqu'à présent, par les faits. J'ai cru néanmoins, en raison des circonstances particulières dans lesquelles ils se sont reproduits, devoir signaler à Votre Excellence cet article de la *Gazette d'Augsbourg*, et les interprétations auxquelles il a donné lieu.

8113. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, à É. Ollivier. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 27.)

Stuttgart, 25 avril 1870.
(Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 4 mai.)

Le voyage du Grand-Duc de Hesse à Berlin excite dans toute l'Allemagne du Sud des appréhensions et y provoque de nombreux commentaires[1]. On connaît trop bien les sentiments personnels de Son Altesse pour ne pas croire que cette démarche, à laquelle elle s'était toujours refusée depuis 1866, doit être le résultat d'une pression inspirée par des vues politiques; on n'accepte pas les déclarations officieuses des feuilles prussiennes et du Gouvernement hessois, qui s'attachent à n'attribuer au voyage qu'un but de courtoisie à l'égard du Roi Guillaume; on fait courir le bruit que M. de Dalwigk s'est opposé tant qu'il a pu à la décision aujourd'hui adoptée par son Souverain, et qu'il annonce son intention de ne pas demeurer plus longtemps aux affaires, la lutte contre l'influence grandissante de la Prusse étant devenue impossible; on rapproche aussi la visite du Grand-Duc à la Cour de Berlin des paroles du Commissaire hessois au *Bundesrath*, M. de Hofmann[2], déclarant dans une des dernières séances que la situation de la Hesse ne pouvait continuer à demeurer ce qu'elle est aujourd'hui, avec une de ses provinces attachée à la Confédération du Nord et l'autre faisant partie des

(1) Cf. Benedetti, 17 avril, et 19 avril, n° 55; d'Astorg, 20 avril; Mosbourg, 24 avril.

(2) Cf. Benedetti, 17 avril.

États du Sud, qu'il faudrait prochainement aviser, et placer de nouveau les deux parties du Grand-Duché sous un même régime, c'est-à-dire réaliser l'entrée du pays tout entier dans le Nordbund; enfin on n'a pas oublié que, en répondant, il y a quatre mois[1], à l'interpellation Lasker et en repoussant comme inopportune l'admission du Grand-Duché de Bade dans la Confédération du Nord, M. le Comte de Bismarck s'était montré bien moins affirmatif en ce qui touchait le Grand-Duché de Hesse, puisqu'il avait admis que les conditions spéciales dans lesquelles cet État se trouvait placé pouvaient rendre prochainement possible son entrée dans la Confédération [2]. Cet ensemble de considérations a donc appelé l'attention des hommes politiques et du public sur le voyage du Grand-Duc; et M. de Varnbüler, préoccupé des rumeurs inquiétantes répandues à se sujet, a demandé confidentiellement au Ministre de Wurtemberg à Berlin de chercher à se procurer des données certaines sur la portée de la visite du Souverain hessois. M. de Spitzemberg, profitant de ses bons rapports avec le Chancelier fédéral, a abordé directement la question avec lui, et en a reçu une réponse qu'il a consignée dans une dépêche intéressante; cette pièce a été placée sous mes yeux, et je crois devoir résumer brièvement le langage de M. le Comte de Bismarck.

Le Chancelier fédéral a commencé par affirmer que le voyage du Grand-Duc n'avait aucune portée politique, et était uniquement dicté par des devoirs de courtoisie à l'égard du Roi Guillaume, lequel, étant allé plusieurs fois à Darmstadt, se trouvait très froissé que le Grand-Duc ne fût jamais venu lui rendre ses visites à Berlin : «Vous savez, a dit M. de Bismarck, combien mon Souverain tient à ces choses-là, auxquelles, pour ma part, je n'attache aucune espèce d'importance; j'ai dû insister vivement auprès du Grand-Duc afin de complaire au Roi; mais ce n'est pas sans peine que l'on est parvenu à décider le Prince hessois : il ne se souciait pas du tout de venir nous voir. Ce voyage, je le répète, n'a aucune signification politique, et n'a rien à faire avec une

[1] Il ne peut s'agir que de la motion discutée le 24 février (cf. Benedetti, 25 février, n° 22). Les expressions : «il y a quatre mois» et «en décembre dernier» (on trouvera celle-ci plus bas) sont donc inexactes.

[2] Cf. ci-dessus, p. 186, note 2.

éventualité quelconque de l'admission de la Hesse dans notre Confédération; la preuve, c'est que je ne verrai même pas le Grand-Duc; je serai à Varzin quand il viendra ici. » M. de Bismarck a ensuite traité l'entrée des États du Sud dans le Nordbund; il est revenu sur quelques-uns des arguments à l'aide desquels il a repoussé, en décembre dernier, la motion Lasker, puis il a ajouté : « Je vous le répète, et je vous prie de l'écrire à Varnbüler, nous ne voulons pour le moment d'aucune portion quelconque du Sud; nous avons encore trop d'obstacles intérieurs, trop de difficultés d'assimilation pour aller chercher prématurément de nouveaux embarras; nous sommes certains de l'avenir, mais nous ne voulons pas le compromettre par une hâte maladroite. Le jour où le Sud viendra à nous, il devra y venir tout entier; nous ne l'accepterons pas autrement; mais nous savons bien qu'il n'est pas mûr pour cela; dans l'état actuel des esprits, au Nord comme au Midi, que ferions-nous, je vous le demande, à côté de tous les partis qui nous divisent et nous attaquent, que ferions-nous des ultramontains bavarois et des démocrates wurtembergeois ? Quant à attirer, en attendant, le *morceau* hessois ou le *lambeau* badois, ce serait une imprudence inutile dont nous aurions peut-être plus tard à nous repentir; nous ne la commettrons pas, je vous l'affirme, malgré tous les efforts des libéraux-nationaux pour nous y pousser. » M. de Bismarck termina cet entretien en déclarant à M. de Spitzemberg qu'il était plus éloigné que jamais d'accepter le programme et l'alliance du parti national-libéral, comme on avait cru parfois pouvoir l'inférer de ses discours dans les Chambres : « Rappelez-vous, dit-il enfin à son interlocuteur, qu'il ne faut pas prendre mon langage dans le *Reichsrath* comme *parole d'Évangile;* regardez comme sincères les déclarations que je vous fais à vous ici où personne ne nous entend; mais, là-bas, à la tribune, il n'en est pas de même, et il me faut varier plus ou moins suivant les exigences parlementaires. »

J'ai annoncé à Votre Excellence dans ma dernière dépêche que l'emprunt de onze millions de florins voté par les Chambres et destiné à des travaux de construction de chemins de fer avait été conclu à des conditions avantageuses pour l'État avec la maison Rothschild de Francfort. M. de Rothschild est venu lui-même ici pour négocier cette affaire; il était récemment arrivé de Berlin où,

Votre Excellence ne l'ignore pas, il a une situation qui le met en mesure d'être généralement bien informé; intimement lié avec M. le Baron de Varnbüler, il lui a fait confidence de renseignements puisés à des sources sûres et confirmés par ses observations personnelles sur la situation des partis à la Cour de Prusse. D'après M. de Rothschild, le Roi Guillaume vieillirait et s'affaiblirait sensiblement ; M. de Bismarck, à qui sa brusquerie et son intolérance ont fait beaucoup d'ennemis, se verrait peu à peu négligé et même abandonné par beaucoup de personnes qui jugent plus habile aujourd'hui de chercher à conquérir les bonnes grâces du Prince royal, dont on sait l'éloignement pour le Chancelier fédéral. Le Comte de Bismarck se serait aperçu de ce changement d'attitude de la part d'un certain nombre de ses courtisans habituels; il en aurait ressenti un si vif déplaisir que son irritation n'aurait pas été sans exercer une réelle influence sur l'altération actuelle de sa santé. Il n'y a là, au surplus, qu'un symptôme pour l'avenir, mais cet avenir peut être prochain, et, d'après M. de Rothschild, on commence à s'en préoccuper vivement dans les régions officielles prussiennes.

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous le n° 9 et la date du 21 de ce mois.

8114. É. Ollivier à Rothan, Ministre à Hambourg. (Minute. Hambourg, 160, n° 1.)

[Paris,] 26 avril 1870.

J'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous le n° 152 et la date du 19 de ce mois. Les appréciations qu'elle renferme sur la situation générale de l'Allemagne et sur les tendances des différents partis dans ce pays m'ont paru très judicieuses. L'attention que le Gouvernement de l'Empereur doit prêter aux événements qui se produisent au delà du Rhin, et qui sont de nature à avoir un contre-coup sur la politique des autres nations de l'Europe, me fait attacher beaucoup de prix à tout ce qui peut nous éclairer sur la marche des affaires allemandes. Vous pouvez donc être assuré de l'intérêt avec lequel je prendrai connaissance des informations que vous voudrez bien me faire

IMPRIMERIE NATIONALE.

parvenir, et je ne puis que vous encourager à renseigner le Département avec la même abondance et la même régularité que par le passé.

8115. É. Ollivier au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Très confidentielle. Minute. Russie, 243, nº 28.)

Paris, 26 avril 1870.

Depuis quelque temps le Gouvernement de l'Empereur est frappé de symptômes qui se manifestent sur plusieurs points de l'Europe orientale aussi bien qu'en Russie, et qui dénotent un travail suivi et combiné sur lequel je crois utile d'appeler très confidentiellement votre attention.

Nous ne sommes pas les seuls à constater ces indices. Ainsi que que vous en jugerez par l'extrait ci-joint d'une dépêche de M. de La Valette[1], ils ont été remarqués à Londres de même qu'à Constantinople et à Vienne, et l'on se demande non sans préoccupations quelle en est la portée.

Je sais que tous les ans, à pareille époque, il se produit presque invariablement sur le Bas-Danube une certaine agitation entretenue par les comités slaves établis à Bucarest, et je n'y attacherais pas une très grande importance si ces menées ne semblaient au-aujourd'hui prendre beaucoup plus d'extension et recevoir une impulsion beaucoup plus active.

Il y a trois mois, c'était la question du Montenegro que l'on ranimait tout d'un coup en attribuant à la Turquie la pensée invraisemblable d'envahir ce pays[2]. Aujourd'hui que la Porte consent à négocier avec le Prince de Montenegro, et que la contestation se trouve déférée à une Commission mixte où les Gouvernements seront représentés, on paraît accepter complètement l'idée d'un arrangement qui ferait cesser tout désaccord. Mais l'agitation n'en subsiste pas moins au Montenegro. On essaie de la propager en Albanie et en Herzégovine, et des dépôts d'armes

(1) La Valette, 21 avril.

(2) Cf. Daru à Fleury et Fleury à Daru, 7 février; Daru à Fleury, 15 février; et p. 57, note 2.

et de sommes d'argent assez considérables ont été saisis dans ces deux provinces.

Je trouve les mêmes motifs d'inquiétude dans la correspondance de nos Consuls aux Bouches du Danube.

Pour agiter cette partie de l'Empire ottoman, l'on compte sur le retour au pouvoir du parti révolutionnaire dans les Principautés roumaines. Vous savez en effet que de nombreuses intrigues se croisent en ce moment sur ce terrain, et que le Prince, cédant à d'anciennes sympathies, incline à rappeler auprès de lui le Ministère qui, en 1868, s'était fait l'instrument des mêmes manœuvres en Bulgarie [1]. La rentrée de ce parti sur la scène politique serait vraisemblablement le signal d'une commotion qui pourrait immédiatement faire éclater les complications préparées de longue main.

Les difficultés intérieures que rencontre la réorganisation constitutionnelle de la Monarchie austro-hongroise [2] et qui agitent assez vivement les esprits dans les provinces slaves de cet Empire sont considérées comme offrant une occasion particulièrement favorable.

D'un autre côté, le Gouvernement russe ferait, assure-t-on, de grands efforts à ce moment même pour n'être pas pris au dépourvu par ces éventualités. D'après la dépêche ci-annexée de M. le Marquis de La Valette, les rapports adressés au Foreign Office par l'Attaché militaire anglais à Saint-Pétersbourg signalent des armements considérables. Notre Consul à Odessa parle de l'envoi récent d'officiers d'État-Major chargés de constater les ressources qu'offrirait la flotte de la Mer Noire, en y comprenant les navires de la Compagnie russe de Navigation, pour le transport des troupes, à un moment donné, sur un littoral quelconque.

Il y a heureusement loin de la conception à l'action dans des contrées où les voies de communication, quoique ayant reçu de

[1] Le ministère Bratiano.

[2] Ces difficultés étaient surtout graves en Autriche. C'est au parti libéral allemand que l'Empereur avait confié le soin d'appliquer la Constitution de 1867. Mais celui-ci se heurta à l'hostilité très vive des partis nationaux, surtout du parti tchèque et du parti polonais. L'Opposition refusa de siéger au Reichsrath. C'est alors que l'Empereur forma le Ministère Potocki, et se décida à entrer en négociations avec les aristocraties nationales slaves.

vastes développements depuis quelques années, sont encore fort incomplètes. Il serait toutefois imprudent de fermer les yeux sur un tel état de choses, et, tout en admettant que les informations qui nous parviennent peuvent n'être pas exemptes d'exagérations, je ne puis méconnaître l'autorité qu'elles empruntent à leur parfaite concordance. Il me paraît donc opportun de vous les transmettre, en vous priant de leur conserver un caractère essentiellement confidentiel. Je vous serai reconnaissant de les contrôler, autant qu'il vous sera possible, sans laisser entrevoir aucune préoccupation de notre part, et c'est avec beaucoup d'intérêt que je prendrai connaissance du résultat de vos investigations, ainsi que de vos appréciations personnelles.

8116. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier. (Orig. Prusse, 378, n° 64.)

Berlin, 26 avril 1870.
(Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 29 avril.)

[Le Parlement douanier s'est trouvé la veille seulement en nombre suffisant pour élire son bureau. M. Simson, malgré son état de santé, a accepté la présidence; le Prince de Hohenlohe et le Duc d'Ujest ont été nommés vice-présidents. Le Prince de Hohenlohe devait tenir plus encore que l'année précédente [1] à remercier l'Assemblée de l'honneur qu'il en recevait. Il l'a fait dans des termes relativement modérés.]

« J'ai le droit d'être fier, a-t-il dit, de n'avoir pas perdu pendant toute la durée de cette période législative la bienveillance de cette Haute Assemblée, *dont les attributions sont limitées*, il est vrai, mais qui a une grande importance parce qu'elle se compose des représentants de la nation allemande; et, si un ancien membre du Zollparlament lui a, en déposant son mandat, reproché de n'être basé que sur des illusions et de se parer de l'auréole du Parlement du Nord, je répondrai qu'il n'y a pas d'illusions dans un travail entrepris en commun, et que nous conserverons ce que nous avons gagné, car c'est un fond ferme et solide dans

[1] Cf. Benedetti, 5 juin 1869, et la note.

lequel ont profondément pénétré les *ancres* de l'unité nationale.»

C'est par cette figure que l'ex-premier Ministre bavarois a terminé sa courte harangue, et l'on ne peut s'empêcher de remarquer qu'elle ne serait pas déplacée dans la bouche d'un national-libéral des plus résolus. Il est juste néamoins de savoir gré à M. le Prince de Hohenlohe de n'avoir pas accentué plus vivement encore ses paroles ni trahi plus franchement les tendances intimes qu'on lui connaît. Renversé par l'Opposition conservatrice des Chambres bavaroises, il trouvait devant une Assemblée animée d'un esprit contraire, aux trois quarts prussienne, et en grande partie unitaire, une occasion propice pour prendre une revanche facile des déboires qu'il a subis; il ne l'a pas voulu, et rien n'indique que la session présente l'amène à aborder de nouveau la question politique allemande.

[La santé du Comte de Bismarck s'est sensiblement améliorée. On ne suppose pas qu'il puisse quitter la campagne avant deux ou trois semaines, mais il ne se montre pas disposé à prolonger son absence en se rendant à Carlsbad, comme les médecins l'y engagent.]

8117. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, à É. Ollivier. (Personnelle. Orig. Wurtemberg, 90.)

Stuttgart, 26 avril 1870.
(Dir. pol., 17 mai.)

Mon Collègue de Bavière, le Baron de Gasser, avec lequel j'ai des rapports d'ancienne et étroite intimité, vient de me faire, sous le sceau du secret, une confidence que je ne crois devoir porter que dans la forme d'une lettre particulière à la connaissance de Votre Excellence.

Le Comte de Bray, au moment de quitter Stuttgart[1], lui a remis une lettre du Roi l'avertissant qu'il l'avait choisi comme Ministre des Affaires étrangères, M. de Bray étant décidé à ne pas conserver le portefeuille; dans cette lettre, le Roi Louis, après avoir exprimé le regret de ne pouvoir triompher de la résolution bien arrêtée

[1] Le 20 avril. — Cf. Tiby, 22 avril; Saint-Vallier, même date.

de son Ministre actuel d'abandonner ses fonctions qu'il trouve trop lourdes pour son âge et pour sa santé, ajoute qu'il a fait choix du Baron de Gasser, espérant que son patriotisme éprouvé aussi bien que son dévouement à la personne royale le détermineront à se charger du fardeau qu'il a l'intention de lui confier; Sa Majesté termine en disant qu'elle s'en remet au Comte de Bray du soin de donner à M. de Gasser toutes les explications nécessaires.

Après avoir fait lire la lettre royale à l'Envoyé de Bavière, M. de Bray lui dit que son âge et sa santé lui interdisaient de remplir longtemps des fonctions actives et absorbantes; qu'il avait, dès le début, supplié le Roi de ne pas lui donner la succession du Prince de Hohenlohe; que, s'il avait dû renoncer à sa résistance devant les demandes instantes de son Souverain, cela n'avait été qu'à la condition qu'il ne serait pas pourvu à la vacance de son poste de Vienne, afin qu'il pût y retourner aussitôt que l'on serait sorti de la crise qui, aux yeux du Roi, rendait nécessaire sa présence dans le Conseil; il se réservait, tandis qu'il serait au pouvoir, d'étudier le personnel diplomatique de la Bavière, afin de pouvoir présenter à Sa Majesté l'homme qu'il jugerait le plus capable de conduire la politique extérieure du Royaume dans un sens à la fois conforme aux vœux du pays et aux exigences de la situation générale de l'Allemagne; l'examen de la correspondance des divers Agents ne lui avait pas permis d'hésiter; il avait donc désigné M. de Gasser au Roi, et avait trouvé Sa Majesté satisfaite d'un choix qui s'accorde avec ses sympathies personnelles; il espérait qu'il lui serait prochainement possible de se retirer, et de remettre les affaires entre les mains de son successeur; d'ici là il le priait de garder le secret sur la communication royale, ne pouvant douter que la Prusse, si elle venait à connaître cette nomination avant qu'elle n'eût la consécration du fait accompli, ne manquerait pas de mettre tout en œuvre pour empêcher l'arrivée au Ministère de l'un de ses adversaires les plus habiles et les plus résolus. M. de Gasser a accepté les propositions qui lui étaient faites, s'est engagé à ne pas les ébruiter, et je crois être la seule personne à qui il en ait jusqu'ici donné connaissance; c'est là ce qui me permet d'insister auprès de Votre Excellence sur le caractère confidentiel de ma lettre; je dois ajouter que M. le Comte de Bray a manifesté

l'intention de ne pas faire part encore de ce prochain changement aux Agents étrangers accrédités à Munich.

M. le Baron de Gasser me paraît être, au point de vue de la politique française, le meilleur choix qui pouvait être fait; il est un des rares Allemands qui ne sont pas animés de ces préjugés et de ces craintes que la politique des Gouvernements germaniques s'est étudiée, de 1815 à 1866, à exciter dans le cœur des populations; loin de là, toutes ses sympathies sont françaises; toutes ses intimités sont à Paris; toutes ses aspirations le portent à souhaiter de devenir le Représentant de son pays auprès du Gouvernement de l'Empereur. M. de Gasser, qui n'a que quarante ans, a fait son éducation à Paris; il parle le français comme sa langue maternelle; peut-être même avec plus de facilité que l'allemand; il a quelque temps habité Pétersbourg au début de sa carrière, puis il est revenu à Paris, et y est demeuré près de dix années comme Attaché et Secrétaire de Légation. Notoirement hostile à la Prusse, contre laquelle une année de résidence à Berlin n'a fait qu'augmenter sa défiance et son éloignement, il possède néanmoins un esprit assez politique pour savoir dominer ses sentiments, et pour maintenir la politique de son pays dans une voie amicale mais ferme à l'égard de la grande Puissance du Nord. Il sait les dangers auxquels s'exposerait la Bavière en voulant revenir sur les faits accomplis; il est déterminé à ne pas céder aux conseils imprudents de réaction et d'hostilité qui lui viendront de ses amis politiques les patriotes; mais, s'il se maintient sur la limite écrite des traités, il ne les laissera pas plus enfreindre au préjudice de son pays qu'il n'est disposé à les violer lui-même; le maintien du *statu quo*, l'observation fidèle du traité de Prague, voilà les termes dans lesquels il veut se tenir. Quant à l'hypothèse d'une pression plus vive exercée par le Cabinet de Berlin, il n'hésiterait pas, si elle venait à se produire, à faire appel aux grandes Puissances et à remettre, par un acte public, la cause de la Bavière entre les mains de l'aréopage européen.

8118. Le Duc de Gramont, Ambassadeur à Vienne, à É. Ollivier.
(Confidentielle. Orig. Autriche, 501, n° 56.)

Vienne, 26 avril 1870.
(Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 2 mai.)

J'ai reçu la dépêche en date du 21 avril, n° 47, par laquelle Votre Excellence a bien voulu me communiquer un rapport de M. le Comte Benedetti relatif au projet qu'aurait formé M. de Bismarck de régler l'affaire du Sleswig en se concertant avec le Cabinet de Vienne [1]. Il s'agirait de déterminer, du commun accord des deux Gouvernements, l'étendue des districts que la Prusse offrirait de rétrocéder au Danemark sans consulter le vœu des populations. Dans le cas où l'arrangement ne serait pas accepté par le Cabinet de Copenhague, la Prusse se déclarerait dégagée de toute obligation. Le Ministre de Danemark à Vienne, M. de Falbe, est venu m'entretenir il y a quelque temps de cette question, et m'a tenu le même langage que M. de Quaade au Comte Benedetti. Il m'a dit également que, d'après des informations recueillies par son Gouvernement, M. le Comte de Bismarck aurait résolu de fixer la délimitation des provinces prussiennes dans le Sleswig; que l'île d'Alsen et le district de Düppel ne seraient pas compris dans les territoires rétrocédés, et que la Prusse espérait rallier le Cabinet de Vienne à ses vues, en renonçant à la prétention qu'elle avait eue de stipuler en faveur des Allemands qui habitent le nord du Sleswig des garanties qui les auraient placés, bien que sujets danois, sous le protectorat de Berlin.

Si je n'ai pas fait connaître plus tôt à Votre Excellence la substance de cet entretien, qui ne remonte, au surplus, qu'à peu de jours, c'est que, d'après le langage de M. de Falbe, j'ai dû croire que le Département des Affaires étrangères avait reçu directement du Ministre de Danemark à Paris une confidence semblable à celle qui venait d'être faite aux Représentants de la France à Berlin et à Vienne. Je tenais d'ailleurs à préciser mes informations en entretenant à ce sujet le Chancelier de l'Empire.

Il résulte de ma conversation avec M. le Comte de Beust

[1] Cf. Benedetti, 18 avril.

qu'aucune ouverture ne lui a été faite par le Cabinet de Berlin, qu'il a été indirectement averti du projet attribué au Comte de Bismarck, et que, bien qu'en ces derniers temps il ait eu l'occasion de voir plusieurs fois le Général de Schweinitz, le Ministre de Prusse «ne lui a jamais parlé du Sleswig». Le Chancelier a ajouté que sa détermination était prise quant à l'accueil qu'il ferait aux propositions qu'on pourrait lui soumettre sur ce point, et, pour mieux m'expliquer la conduite qu'il entendait suivre aujourd'hui, il est entré dans quelques détails sur ses précédents rapports avec Berlin au sujet de la question danoise.

«Il y a dix-huit mois environ, m'a-t-il dit, que, pressé par les commentaires des journaux allemands et quelque peu ému des insinuations du Gouvernement prussien, je proposai une réglementation de l'affaire du Sleswig. J'insistai, dans le projet que je mis alors en avant, pour que Düppel et Alsen fussent compris dans les territoires rétrocédés. Le Comte de Bismarck me répondit que son pays ne renoncerait jamais à un sol arrosé du sang prussien, et qu'il voyait là une question d'honneur. A cette fin de non-recevoir, j'essayai bien de répondre que le motif qu'on m'opposait pouvait avoir son côté patriotique et sentimental, mais qu'au point de vue politique il ne me paraissait pas péremptoire; que, à ce compte, en effet, les Français et les Anglais n'auraient pas quitté la Crimée, et que les Prussiens eux-mêmes occuperaient encore Kœniggraetz. «La vraie raison de votre refus, lui ai-je dit, c'est que Düppel constitue une forte position défensive dont vous comprenez tous les avantages et que vous ne voulez pas l'abandonner.» C'est à ce moment de la négociation, a continué le Chancelier, que, voyant l'inutilité de mes instances, j'ai exprimé la proposition rappelée par M. de Quaade dans son entretien avec M. Benedetti, et que j'ai offert aux Prussiens de leur laisser Düppel et Alsen, s'ils voulaient renoncer à leur prétention de protectorat sur les Allemands des districts redevenus danois. Cette proposition concédait au Cabinet de Berlin un point auquel il attachait un grand prix; elle me paraissait également avantageuse pour le Cabinet de Copenhague, qu'elle débarrassait d'une tutelle dont il a pu apprécier les exigences et les dangers. C'était donc là une base sérieuse et possible d'arrangement. On sait cependant l'accueil qui fut fait à cette idée par la presse dévouée à la Prusse.

Les journaux de la Confédération épuisèrent leur vocabulaire d'attaques contre le Chancelier de l'Empire. On lui reprocha d'oublier son origine allemande, de trahir les intérêts germaniques, et d'abandonner les gens de sa race aux mains de leurs ennemis séculaires. Ces attaques, je ne les ai pas oubliées, et je ne veux plus m'y exposer. Par conséquent, si une nouvelle négociation m'est offerte par la Prusse sur le même sujet, je me bornerai à répondre : que, bien que les Cabinets de Berlin et de Vienne soient seuls signataires du traité de Prague, l'article V, dont il est précisément question, y a été inséré sur les suggestions pressantes de la France; que, dans cette situation, le Cabinet de Paris doit prendre part à des négociations dont il ne s'est jamais désintéressé, et que je ne concourrai qu'à un arrangement fait de concert avec lui et accepté par le Danemark. »

Tels ont été les termes de ma conversation avec M. le Comte de Beust, et, si je la transcris ici avec quelques développements, c'est que les détails que m'a donnés le Chancelier me paraissent jeter un jour utile sur les précédents et l'état actuel de cette question.

8119. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, à É. Ollivier. (Confidentielle. Orig. Angleterre, 751, n° 50.)

Londres, 27 avril 1870.
(Cabinet, 29 avril; Dir. pol., 17 mai.)

Lord Clarendon est revenu, dans l'entretien que nous avons eu aujourd'hui sur la question qui avait fait l'objet de ma dépêche confidentielle du 21 de ce mois Le Principal Secrétaire d'État a bien voulu me donner lecture d'un rapport qu'il venait de recevoir de l'Ambassadeur de S. M. Britannique à Saint-Pétersbourg et dans lequel Sir A. Buchanan, en confirmant les faits précédemment dénoncés par le Colonel Blane, s'attachait à en préciser le caractère et à en restreindre, jusqu'à un certain point, la portée.

Il est exact que la Russie s'est aperçue, il y a un an, que son état militaire n'était pas à la hauteur des progrès réalisés partout en Europe depuis 1866, et que son armée, puissante par le nombre, se trouverait, sous le rapport du matériel, dans une si-

tuation d'infériorité marquée à l'égard des autres armées continentales. Il est exact que le Gouvernement russe a déployé une activité extraordinaire pour remédier à cet état de choses, et que ses efforts aussi soutenus qu'énergiques ont abouti à une transformation complète. Sir A. Buchanan ne pense pas cependant que ces mesures aient été prises en vue d'une action prochaine : la Russie a voulu être prête à tout événement plutôt que pour des événements qu'elle ferait naître.

L'Ambassadeur de la Reine ne nie pas, d'ailleurs, que le Cabinet de Saint-Pétersbourg ne soit disposé à saisir la première occasion qui lui serait offerte de prendre une revanche du passé. La Russie ressentirait toujours aussi vivement l'humiliation que lui ont infligée les derniers traités, et tout particulièrement les clauses qui limitent son action dans la Mer Noire. Le Gouvernement de l'Empereur Alexandre a essayé, à une autre époque, de détourner vers l'Orient l'activité de la nation russe, et d'adoucir, par l'éclat de conquêtes lointaines au centre de l'Asie, le sentiment douloureux de l'échec subi du côté de l'Occident. Il ne semble pas qu'il y ait réussi, et le pays conserve toujours le souvenir pénible des événements de 1856.

Sir Andrew Buchanan, en résumé, sans considérer le danger comme aussi imminent qu'on pouvait le craindre, n'en prévoit pas moins les éventualités dont se préoccupe depuis quelque temps le Cabinet de Londres, et Lord Clarendon a pu avec raison, en me rappelant les réflexions qui avaient terminé notre dernier entretien, insister de nouveau sur la nécessité de maintenir l'entente actuellement existante entre la France et l'Angleterre, en face d'une Puissance qui ne manquerait pas de profiter, pour réaliser ses vues ambitieuses, de la première mésintelligence qui éclaterait entre les deux alliées de 1854.

8120. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, à É. Ollivier. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 28.)

Stuttgart, 27 avril 1870.
(Cabinet, 28 avril; Dir. pol., 29 avril.)

[Le Baron de Varnbüler maintient sa décision de ne pas se rendre cette année à Berlin pour assister à la session du Parlement

douanier; il en est de même du Ministre de la Justice, M. de Mittnacht, et de plusieurs autres délégués du Wurtemberg. M. de Varnbüler «croit du reste savoir que la session de cette année aura peu d'importance, et qu'il n'y sera notamment introduit aucune motion ayant un caractère politique». La situation semble bien rendre cette opinion vraisemblable.]

L'abstention des Députés bavarois, le peu d'empressement des Saxons, des Hessois et d'une partie des Prussiens eux-mêmes réduit l'Assemblée à ne compter qu'un tiers environ des membres qui la composent; c'est à grand' peine qu'elle parvient à réunir le nombre de Députés nécessaire pour délibérer et émettre des votes, ce qui lui ôte beaucoup de son importance. Cette situation n'a pas empêché les Badois de chercher à donner à la Prusse une nouvelle preuve de leur infatigable empressement; leur Commissaire au *Bundesrath* a voulu présenter une motion tendant à accroître la compétence du Parlement douanier; c'est là une tentative de renouveler la proposition déjà faite à ce sujet par le Grand-Duché en 1867, proposition qui a été repoussée alors à une grande majorité. M. le Comte de Bray, dès qu'il a connu le projet badois, s'est empressé d'inviter le Commissaire bavarois au *Bundesrath* à protester contre toute motion qui tendrait à donner, par une extension de compétence, un caractère politique aux actes du Parlement douanier. La note de M. de Bray déclare que la Bavière ne peut accepter aucune modification que l'on voudrait introduire au traité du 8 juillet 1867 [1], acte constitutif de l'Assemblée douanière allemande; elle a été communiquée hier par mon Collègue de Bavière à M. le Baron de Varnbüler, qui y a donné son adhésion, et a manifesté l'intention d'envoyer des instructions analogues au représentant du Wurtemberg dans le *Bundesrath*.

[Le Gouvernement se préoccupe des réductions qu'il s'efforce d'introduire dans le budget de la Guerre. Le Conseil des Ministres a délibéré la veille sur une série de propositions présentées par le Ministre de la Guerre, le Général de Suckow, et qui comportent : une diminution notable du nombre des hommes appelés chaque année sous les drapeaux; la réduction du temps de présence

[1] Traité d'association douanière conclu à Berlin par tous les États composant le Zollverein.

effective; la suppression de quelques unités; l'admission, dans certains cas, du remplacement, après un temps de présence suffisant pour que les hommes enrôlés puissent s'instruire. Ces réformes ne paraissent pas devoir désarmer l'Opposition. M. de Varnbüler, espère néanmoins en détacher quelques Députés modérés, et s'assurer ainsi, avant la réouverture de la session[1], une majorité.]

8121. É. Ollivier au Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague. (Minute à chiffrer. Danemark, 255, n° 2.)

Paris, 28 avril 1870.

Le Gouvernement danois a chargé le Ministre du Roi à Paris de m'entretenir des bruits accrédités par les journaux allemands au sujet d'un accord qui serait intervenu entre l'Autriche et la Prusse pour imposer au Danemark une délimitation du Sleswig. J'avais eu connaissance de ces bruits par M. Benedetti[2], et je savais que le Cabinet de Copenhague s'en montrait assez ému. Mais je n'avais attaché aucune importance réelle à des données qui m'avaient tout d'abord frappé par leur invraisemblance.

Il était en effet difficile de comprendre par quel ordre de considérations l'Autriche aurait été amenée en ce moment à conclure, sans en prévenir le Danemark et sans nous en donner avis, l'arrangement que l'on prétendait signé entre elle et la Prusse.

J'ai fait connaître mon sentiment à M. le Comte de Moltke, en ajoutant que je n'avais pas même jugé nécessaire d'interroger à ce sujet le Cabinet de Vienne[3].

(1) La réouverture était fixée au 15 juin.

(2) Cf. Benedetti, 18 avril.

(3) Moltke-Hvitfeldt rapporte, en date du 27 avril, qu'Ollivier lui avait dit :

Je ne vois rien qui m'indique pourquoi la Prusse soulèverait en ce moment la question du Slesvig, car en ce qui concerne le Cabinet de Vienne, à moins de faillir à ses engagements vis-à-vis de nous, à moins de vouloir agir contrairement à tous ses intérêts et, enfin, à moins d'user d'une duplicité qui me paraît inadmissible, l'Autriche ne saurait traiter la question du Slesvig en dehors de nous. Le fait me paraît donc impossible.

Au cours de la même conversation, Ollivier avait ajouté :

Cette question du traité de Prague est une bien grosse affaire, et la position de la

Je m'étais borné en effet à communiquer à M. le Duc de Gramont les informations qui m'étaient parvenues [1]. Je ne doutais pas que son impression ne fût entièrement conforme à la mienne, et je ne me suis point trompé, car il résulte d'une dépêche que je reçois de lui ce matin même [2] qu'aucune ouverture n'a été faite au Gouvernement austro-hongrois par le Cabinet de Berlin; que M. de Beust a été indirectement averti du projet attribué à M. de Bismarck, et que pas une seule parole n'a été, dans ces derniers temps, échangée sur le Sleswig entre le Représentant de la Prusse [3] et le Chancelier d'Autriche. La Cour de Danemark doit être dès a présent instruite elle-même de ces détails qui lui auront été transmis par son Envoyé à Vienne [4]; elle est donc pleinement rassurée aussi sur le projet dont les journaux ont parlé.

Au surplus, le Cabinet de Copenhague semble, dans cette occasion, avoir été surtout préoccupé de la pensée que l'on aurait pu traiter sans lui; M. le Comte de Moltke ne me l'a point caché, et il m'a exprimé le désir qu'en aucun cas la question du Sleswig septentrional ne pût être décidée sans que le Danemark eût été prévenu et mis en mesure de faire entendre ses observations. Je lui ai répondu que je ne faisais aucune difficulté de reconnaître la légitimité de ce vœu. Il ne serait en effet ni juste ni possible, à mon sens, de tenir le Gouvernement danois en dehors des négociations le jour où il s'agirait d'exécuter l'article V du traité de Prague, et je puise dans la dépêche de M. de Gramont la persuasion

France est des plus délicates. Le Gouvernement de l'Empereur n'a, en 1866, été que médiateur, et, n'ayant pas signé le traité, la Prusse et même les autres Puissances allemandes lui dénient le droit de s'immiscer dans toute question réglée par le traité... Nos rapports avec la Prusse ne sont pas de la même nature que ceux avec les autres Puissances. Si notre opinion sur une question quelconque différait de celle de l'Angleterre ou de l'Autriche, nous pourrions discuter avec elles. Avec la Prusse, au contraire, le jour où nous lui dirons qu'il faut que l'article V du traité de Prague soit exécuté, nous devons absolument, en présence de l'attitude prise jusqu'ici à Berlin dans cette question, avoir l'épée à la main et être prêts à aller jusqu'au bout. Le Gouvernement impérial ne saurait s'exposer à un échec. D'autre part, je dois vous dire que les affaires intérieures de la France et la situation générale de l'Europe sont de nature à inspirer le désir de voir la paix maintenue. (Aage Friis, *op. cit.*, t. II, p. 430-432.)

(1) Cf. Ollivier à Gramont, 21 avril.

(2) Cf. Gramont, 26 avril.

(3) Le général de Schweinitz.

(4) M. de Falbe.

que l'Autriche, de son côté, ne se prêterait à aucun arrangement qui ne serait pas accepté par le Danemark.

8122. É. Ollivier au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 751, n° 51.)

Paris, 28 avril 1870.

J'ai lu avec un intérêt particulier la dépêche confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 21 de ce mois[1]. Je suis frappé comme vous de la concordance des renseignements dont je vous ai dernièrement entretenu au sujet des menées qui se révèlent en Orient[2], avec ceux qui sont parvenus par d'autres voies au Cabinet de Londres. C'est à mes yeux une raison de plus pour les Gouvernements de ne pas perdre de vue une situation qui, d'un jour à l'autre, peut prendre inopinément un caractère plus grave, et j'ai vu avec satisfaction que le Comte de Clarendon partage à cet égard notre sentiment.

Il serait assurément prématuré aujourd'hui d'aller au delà d'un échange de vues tout hypothétique comme celui qui a eu lieu dans votre entretien avec le Principal Secrétaire d'État de la Reine. Toutefois, sans sortir des termes généraux où la question se pose dès à présent, il est permis de rechercher par quels moyens la paix de l'Europe pourrait au besoin être défendue contre les éventualités que vous avez examinées avec Lord Clarendon. Il n'est que trop vrai, il serait difficile de compter sur la ligue puissante opposée naguère à des tendances analogues; mais, en dehors de cette coopération de nos forces matérielles, nous avons constamment exercé une action en définitive irrésistible sur ce terrain de l'Orient toutes les fois que les deux Cabinets se sont montrés unis; et, s'ils n'ont pas été aussi heureux dans d'autres questions de politique générale où leurs intérêts étaient cependant communs, n'est-ce pas uniquement parce que cette union n'a pas toujours

(1) Cf. aussi la dépêche de La Valette du 27 avril, avec laquelle celle-ci s'est croisée.

(2) La précédente dépêche relative à l'Orient, celle du 16 avril, portait la signature de Daru.

été assez étroite ? Il serait profondément regrettable qu'elle s'affaiblît.

Les termes mêmes dans lesquels s'est exprimé Lord Clarendon dans l'entretien dont vous me rendez compte me donnent la confiance qu'il comprend comme nous l'opportunité d'une politique vigilante, et il est mieux placé que tout autre pour apprécier l'influence salutaire que les deux Cabinets sont en mesure d'exercer quand ils savent marcher en parfait accord.

Le Principal Secrétaire d'État vous a fait observer que l'Autriche était dans un état de crise qui ne lui laissait pas la libre disposition de ses forces en cas de complications sur le Bas-Danube. Cependant cette Puissance, malgré ses difficultés intérieures, a aussi son rôle marqué dans la résistance que nous pouvons avoir à opposer à certains projets, et nous trouverons au moins chez elle aujourd'hui la perception très nette des dangers que nous lui signalions avec trop peu de succès il y a quinze ans. Lord Clarendon ne l'ignore pas, c'est avec une attention soutenue qu'elle surveille tout ce qui se passe en ce moment dans cette partie de l'Europe, et nous ne pouvons pas douter de la sincérité de l'appui qu'elle prêterait au besoin aux deux Cabinets combinant leur action diplomatique pour maintenir la tranquillité en Orient.

P.-S. — [On annonce de Bucarest des troubles locaux qui « sont attribués au parti révolutionnaire agissant à l'instigation des meneurs panslavistes ».]

8123. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, à É. Ollivier. (Confidentielle. Orig. Angleterre, 751, n° 51 *bis.*)

Londres, 29 avril 1870.
(Cabinet, 30 avril; Dir. pol., 17 mai.)

Votre Excellence sait à quelle occasion j'ai eu avec Lord Clarendon l'entretien dont j'ai rendu compte au Département des Affaires étrangères par ma dépêche confidentielle du 21 de ce mois. J'avais fait connaître en substance au Principal Secrétaire d'État les informations, recueillies par nos Agents, qui avaient justement attiré l'attention du Gouvernement de l'Empereur sur la situation politique des Provinces danubiennes.

Le Ministre des Affaires étrangères de la Reine m'a fait part, de son côté, des renseignements qui lui sont parvenus à cet égard. Les rapports de l'Agent britannique à Bucarest confirment pleinement ceux qu'a reçus le Gouvernement de l'Empereur. M. Green constate la réalité des dangers qui menaceraient le pouvoir du Prince Charles. Il espère toutefois que, grâce aux divisions qui partagent les adversaires du Gouvernement actuel, la situation est moins critique qu'elle ne pourrait l'être. Quant à l'attitude hostile de son Collègue de Russie à Bucarest[1], le Consul général de la Reine ne la met point en doute, et des renseignements puisés à de bonnes sources l'autorisent à penser que des officiers russes établis à Alexandrie servent d'intermédiaires entre l'Agent officiel du Cabinet de Saint-Pétersbourg et le parti de M. Bratiano.

Il est certain, en tous cas, que de nombreux émissaires russes parcourent en ce moment la Valachie et les Provinces voisines.

Il résulterait, d'autre part, d'informations recueillies par le Gouvernement anglais que les Monténégrins auraient fait en dernier lieu des achats d'armes considérables, grâce aux ressources qui leur auraient été fournies dans ce but par la Russie. Le Cabinet de Londres attend, du reste, de nouveaux renseignements à cet égard.

Lord Clarendon m'a exprimé, d'ailleurs, le désir que les détails qui précèdent soient considérés par nous comme *strictement confidentiels,* et c'est à ce titre seulement que je suis autorisé à les transmettre à Votre Excellence.

8124. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, à É. Ollivier. (Orig. Espagne, 875, n° 35.)

Madrid, 29 avril 1870.
(Cabinet, 1er mai; Dir. pol., 2 mai.)

[L'espérance d'un prompt succès de la candidature du Duc de Montpensier s'est rapidement dissipée. Néanmoins, les partisans de cette candidature ne se découragent pas. L'un de leurs

(1) Le baron d'Offenberg.

IMPRIMERIE NATIONALE.

principaux organes, le *Diario* espagnol, s'efforce de prouver que l'Empereur Napoléon verrait avec satisfaction le Duc de Montpensier recevoir la couronne, parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen d'empêcher l'établissement de la République en Espagne.]

Le journal alphonsiste *La Epoca* avait, de son côté, publié la veille une lettre, également datée de Paris, sur laquelle il appelait l'attention particulière de ses lecteurs et qui racontait que l'Empereur avait fait venir M. Olozaga aux Tuileries pour lui dire qu'il savait que le Gouvernement espagnol était entré en négociations avec le Cabinet de Berlin en vue de faire monter le Prince Frédéric [1] sur le Trône d'Espagne, et que, bien qu'il n'eût pas l'intention de s'ingérer dans les décisions des Cortès, il devait l'avertir que la France verrait avec le plus grand déplaisir une élection semblable, et qu'il pourrait même en résulter une guerre entre elle et la Prusse [2].

En aventurant cette publication, il se peut que *La Epoca* ait été de bonne foi, et qu'elle n'ait pas uniquement cédé au désir d'exciter la défiance contre les projets du Gouvernement; mais, en s'empressant de la reproduire immédiatement après ce qu'il venait d'avancer sur les dispositions de l'Empereur, le *Diario* espagnol a certainement eu pour objet de fournir une preuve nouvelle que l'Empereur ne pouvait manquer d'être favorable à une combinaison qui du même coup écartait les deux solutions dont il devait le plus se préoccuper : la République et un Roi prussien.

[Des manœuvres de ce genre se reproduiront probablement

(1) Cf. p. 146, note 1, et p. 212, note 2.

(2) Cf. p. 212, note 2. — Le 28 avril, l'*Imparcial* publia un démenti de l'information publiée par l'*Epoca*. « Tous les ministres, déclarait ce journal, reconnaissent la nécessité de sortir du provisoire. Mais ils reconnaissent également l'impossibilité d'élire un Roi actuellement. » (Fester, t. Ier, n° 147, p. 74.) Le 29 avril, l'*Univers* reproduisit à Madrid avec quelques nouveaux détails la nouvelle de l'*Epoca*, et ajouta : « On fait grand cas ici de ces sortes de fantaisies, et on y consacre un temps dont on pourrait avoir un plus utile emploi. Elles sortent ordinairement des petits comités, et de la salle des conférences du Congrès, en laquelle on est plus sûr de rencontrer des députés qu'en celle des séances. » (Fester, t. Ier, n° 150, p. 75.) Fester cite également plusieurs extraits de journaux allemands qui reproduisirent et commentèrent l'information de l'*Epoca* et le démenti de l'*Imparcial*. (Fester, t. Ier, nos 148, 149, 152, p. 75 et 76.)

encore. Mais l'opinion incline de plus en plus vers la prolongation du régime intérimaire.]

8125. É. Ollivier au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 378.)

Paris, 30 avril 1870.
(Expédié à 5h30 soir.)

J'approuve votre intention d'approfondir les conjectures relatives au voyage du Grand-Duc de Hesse et d'attendre le passage de l'Empereur Alexandre avant de vous éloigner de Berlin [1].

[1] Ce télégramme répond sans doute à un télégramme de Benedetti qui ne figure pas dans la Correspondance.

MAI 1870.

2 mai	Roumanie : Reconstitution du Ministère sous la présidence d'Epureanu.
5-10 mai	Séjour d'Olozaga à Madrid.
7 mai	Clôture du Parlement douanier à Berlin.
8 mai	France : Le projet de plébiscite est adopté par plus de sept millions de voix.
13-15 mai...	Séjour du Tsar Alexandre II à Berlin. Il part le 15 mai pour Ems.
15 mai......	Le Duc de Gramont prend possession du Ministère des Affaires étrangères.
19 mai......	Discours de Napoléon III devant les Corps constitués après le recensement des votes du 8 mai.
20 mai......	Danemark : Démission du Ministère Frijs.
21 mai......	Retour de Bismarck à Berlin.
21-22 mai...	Versen, revenu d'Espagne au début de mai, après avoir lu son rapport au Roi le 12 mai, et s'être concerté avec le Kronprinz le 19, est envoyé par ce dernier à Düsseldorf. Il y a une entrevue avec le Prince Léopold le 21. Le 22, il rend visite au Prince Charles-Antoine à Nauheim.
23 mai......	Discours de Bismarck au Reichstag au cours du débat sur l'abolition de la peine de mort.
23-29 mai...	Les Princes de Hohenzollern font connaître au Kronprinz leurs nouvelles dispositions, favorables en principe à l'acceptation de la candidature espagnole (le Prince Charles-Antoine par une lettre du 23, le Prince Léopold par une lettre du 25). Le 24 et le 26 mai, dans deux entretiens avec Versen et avec le Kronprinz, Bismarck est mis au fait des intentions du Prince Léopold. Le 29 mai, le Kronprinz en informe le Roi.
25 mai......	Déclaration de Bismarck au Reichstag à propos de la subvention du chemin de fer du Gothard.
26 mai......	Clôture de la session du Parlement de l'Allemagne du Nord. Discours du Roi de Prusse.
28 mai......	Danemark : Formation du Ministère Holstein-Holsteinborg.

8126. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 378.)

Berlin, 1er mai 1870, 3h soir.
(Reçu à 6h 1/2 soir.)

Ayant recueilli de nouvelles informations plus précises et plus graves que celles dont je vous ai fait part (1), j'ai cru devoir pressentir M. de Thile. Le Secrétaire d'État m'a déclaré, en sa qualité d'organe officiel du Gouvernement prussien, que tous les bruits auxquels je me référais étaient totalement dépourvus de fondement, qu'il n'avait été ouvert aucune négociation ni pour préparer l'entrée de l'un ou de tous les États du Midi dans la Confédération, ni pour conférer au Roi de Prusse le titre d'Empereur d'Allemagne.

Après avoir rapporté au Roi notre conversation, M. de Thile m'a annoncé qu'il était autorisé à maintenir dans toute leur étendue les assurances qu'il m'avait données. Je vous rendrai un compte détaillé de cet incident, avec tous les développements qu'il comporte, par le retour du courrier.

8127. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier. (Orig. Prusse, 378, n° 65.)

Berlin, 1er mai 1870.
(Cabinet, 3 mai; Dir. pol., 4 mai.)

[Le Grand-Duc de Hesse est arrivé à Berlin le 26 avril. Le Comte Benedetti donne quelques détails sur l'arrivée du Souverain, ainsi que sur les dîners et réceptions qui ont eu lieu à la Cour en son honneur.]

(1) La lettre à laquelle Benedetti fait allusion ici n'a pas été conservée dans la Correspondance. C'est probablement celle à laquelle répondait le télégramme d'Ollivier du 30 avril.

8128. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier.
(Confidentielle. Orig. Prusse, 378, n° 66.)

Berlin, 1er mai 1870.
(Cabinet, 8 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Au mois de janvier dernier, j'ai entretenu votre prédécesseur d'un bruit qui attribuait à M. de Bismarck l'intention de remanier la Constitution fédérale de manière à raffermir la solidité de son œuvre [1]. Il s'agissait alors, d'après ce qui m'était revenu, d'étendre, de concert avec le parti national, l'autorité de la Confédération au préjudice de la puissance souveraine des États confédérés, et de faire un pas de plus dans le sens de l'unité, en conférant en outre au Roi de Prusse le titre d'Empereur de l'Allemagne du Nord. Ce projet échoua, j'eus du moins raison de le supposer, devant la prétention des nationaux de subordonner leur concours dans le Parlement à la constitution d'un Ministère responsable et à l'entrée du Grand-Duché de Bade dans la Confédération. On avait lieu de penser que ce dessein était abandonné, et qu'on ne nourrissait plus à Berlin aucun projet analogue, quand la nouvelle de la prochaine arrivée du Grand-Duc de Hesse à la Cour de Prusse éveilla l'attention publique et fit naître d'autres conjectures. J'ai eu l'honneur de vous faire part des premières informations que j'ai recueillies à ce sujet, et elles étaient certainement de nature à dissiper toute appréhension [2]. Ces rumeurs cependant ont pris plus de consistance durant ces derniers jours, et j'ai redoublé d'efforts pour être mieux renseigné et vous instruire, autant que ma situation et les circonstances pouvaient me le permettre, du véritable état des choses. Je suis en mesure aujourd'hui de vous faire connaître exactement, je ne dirai pas les combinaisons imaginées par M. de Bismarck, mais celles que le résultat de mes investigations me permet de lui prêter.

Suivant mes renseignements, le Chancelier aurait essayé de déterminer les États du Midi à solliciter eux-mêmes leur entrée dans la Confédération. Dans les arrangements qui eussent été pris à cet effet, la Prusse leur aurait garanti le maintien de leur

(1) Cf. Benedetti, 14 janvier.
(2) Cf. Benedetti, 19 avril, n° 55.

souveraineté et l'intégrité de leur territoire, en limitant exactement, et en s'engageant à ne jamais les excéder, les pouvoirs de la puissance fédérale. Pour prix de cet engagement, le Roi Guillaume et ses successeurs auraient assumé le titre d'Empereur d'Allemagne. Ces ouvertures auraient été accueillies à Carlsruhe, et il n'y a pas lieu d'en être surpris, avec enthousiasme; à Darmstadt, on se serait résigné à les agréer; on se serait montré, à Stuttgart, disposé à négocier; à Munich, au contraire, on les aurait fermement déclinées. On ajoute que M. de Bismarck, s'étant persuadé qu'il tenterait vainement de nouveaux efforts pour entraîner la Bavière, qu'il lui serait, dès lors, impossible d'obtenir l'assentiment du Wurtemberg, aurait résolu de passer outre en se concertant uniquement avec les Grands-Duchés de Hesse et de Bade. On prétend de plus que ces pourparlers ont été engagés et suivis directement avec les Princes à l'aide d'une diplomatie occulte et d'intermédiaires confidentiels. La plupart des Ministres dirigeants dans ces divers États en auraient été tenus soigneusement éloignés, et on explique ainsi le silence gardé par ces hommes d'État, la loyauté de leur langage qui ne pouvait laisser rien pressentir, et l'habileté avec laquelle on était parvenu à tromper jusqu'à présent la vigilance de la Diplomatie étrangère en Allemagne.

Ces renseignements sont dus à des indiscrétions commises à Berlin et à Carlsruhe dont j'ai reçu moi-même la confidence, et qui sont assurément de nature à faire croire que, si on n'a pas entrepris une nouvelle campagne, on a du moins songé à la préparer. Partagée par ceux de mes Collègues qui sont exactement informés, cette conviction se fonde également sur la nécessité où se trouve le Comte de Bismarck de relever son prestige par de nouveaux succès. A plusieurs reprises, j'ai signalé moi-même, dans ma correspondance, les difficultés que lui créent les vues personnelles du Roi et les tendances des diverses fractions qui constituent la majorité dans la Chambre des Députés de Prusse comme dans le Parlement du Nord. Je n'y reviendrai pas ici, pour ne pas m'égarer dans un ordre de faits étrangers à l'objet de cette dépêche; je me bornerai à constater que le Chancelier, obligé de compter avec des prétentions diverses et ne pouvant en satisfaire aucune, s'est plus ou moins aliéné tous les partis qui l'avaient

aidé à élever l'édifice fédéral, les conservateurs comme les libéraux-nationaux, dont le concours cependant lui est nécessaire pour réunir la majorité dans le Parlement. C'est ce qu'a démontré la session actuelle, qui se poursuit en discussions prolongées, sinon stériles, ou dont le résultat n'est souvent qu'un compromis mal déguisé et peu conforme aux propositions du Gouvernement. On est généralement d'avis que ces propositions, imparfaitement élaborées, révèlent une certaine inexpérience des saines traditions administratives, et on en conclut que, si la direction personnelle et exclusive de M. de Bismarck peut être désirable dans les questions de politique internationale, elle est insuffisante et même funeste dans les affaires purement économiques. Tel est en ce moment l'état des rapports existant entre le Chancelier et les partis, tel est le jugement dont sont l'objet les actes de son administration. C'est dans ces conditions qu'il aborderait les prochaines élections, et il serait exposé à se trouver en face d'une Chambre plus hostile ou du moins plus exigeante que celle dont le mandat touche à son terme. Or, dès sa première session, la prochaine Législature sera saisie, aux termes mêmes de la Constitution fédérale, de la question militaire, et il peut éclater entre le Pouvoir exécutif et la Représentation nationale des conflits redoutables dont il serait difficile de prévoir les conséquences. Tout commande donc à M. de Bismarck de tenter un effort suprême pour reconquérir les sympathies de l'opinion publique avant l'ouverture du scrutin, et il ne reste, pour atteindre ce résultat, d'autre moyen que celui de satisfaire le sentiment national et de flatter sa passion dominante en réalisant un progrès nouveau et éclatant dans la question allemande.

Le projet, conçu par le Chancelier, d'étendre les limites de la Confédération pourrait donc, pense-t-on, lui avoir été imposé par des nécessités impérieuses auxquelles il serait contraint d'obéir, et, pour justifier cette appréciation, on invoque le discours qu'il a prononcé le 24 février dernier et dans lequel, fidèle à toutes ses déclarations antérieures, il a réduit uniquement l'entrée des États du Midi dans la Confédération à une question d'opportunité [1]. Les choses, dit-on, se sont singulièrement modi-

[1] Cf. Benedetti, 25 février, n° 22.

fiées en Europe durant les derniers mois. Gouvernée par un Ministère de transition[1] qui est aux prises avec des difficultés insurmontables, l'Autriche ne saurait s'exposer aux chances d'un conflit pour mettre obstacle à un agrandissement de la Confédération. La Russie a d'autres intérêts auxquels elle subordonne sa politique; la question de nationalités qui se débat à Vienne éveille particulièrement son attention en ce moment; elle craint de voir renaître la Pologne dans les institutions nationales et autonomes qui pourraient être concédées à la Galicie, et elle se montrera accommodante pour la Prusse. En France, l'opinion est trop exclusivement préoccupée des réformes constitutionnelles dont le Gouvernement impérial a pris l'initiative, elle est trop favorablement disposée d'ailleurs au maintien de la paix pour qu'il y ait lieu de redouter une explosion du sentiment public. L'Angleterre assisterait indifférente, si elle n'était sympathique, aux résolutions qui seraient prises à Berlin[2]. Les circonstances seraient donc propices, et il n'y aurait pas lieu d'être surpris si M. de Bismarck avait réellement décidé d'en profiter pour accomplir sa tâche et triompher, par un dernier succès, des embarras que lui suscite son œuvre inachevée.

Ces considérations ne sont dénuées ni d'à-propos ni de justesse. J'ai toujours pensé moi-même, ma correspondance l'atteste, que M. de Bismarck saisirait la première occasion qui lui serait offerte pour réunir l'Allemagne entière sous la domination de la Prusse. Mes propres impressions me portaient cependant à croire qu'il jugeait autrement que mes informateurs et sa situation personnelle et l'état des choses en Europe, qu'il ne s'inquiétait pas aussi vivement qu'on le supposait du résultat des élections ni d'un dissentiment éventuel avec la Représentation nationale, puisque la Constitution garantissait au Roi le maintien de l'organisation militaire telle qu'elle est constituée, et au Chancelier une prépondérance absolue sur les délibérations du Conseil fédéral. Je restais donc persuadé que le Chancelier n'était pas, comme on le prétendait, à la veille de rompre avec la politique prudente et avisée qu'il avait suivie et affirmée jusqu'à présent, pour courir les

(1) Le ministère Potocki, constitué le 5 avril.

(2) Cf., ci-après, La Valette, 10 juin.

risques d'une aventure dont l'issue était au moins incertaine pour les esprits les plus prévenus et les plus entreprenants.

Ayant réussi cependant à remonter jusqu'à la source des bruits qui avaient éveillé mon attention, j'ai dû reconnaître qu'il y avait lieu d'en tenir compte et de ne rien négliger pour en vérifier l'exactitude et la portée. Je résolus donc de pressentir M. de Thile, et, dans un entretien que j'ai eu avant-hier avec lui, je lui ai parlé incidemment des conjectures qu'on formait à Berlin. Le Secrétaire d'État m'a répondu qu'il en avait connaissance, et qu'il pouvait les démentir en toute sûreté. Lui ayant donné à entendre que les négociations auxquelles on se référait pouvaient avoir été nouées sans la participation des Agents officiels, M. de Thile a ajouté qu'il avait pu, dans des circonstances exceptionnelles, ignorer un instant des résolutions prises et exécutées d'urgence par M. de Bismarck, mais qu'il n'avait pas cessé de posséder sa confiance, et que, si le Chancelier avait ouvert des pourparlers de la nature de ceux qu'on imagine, il en aurait été certainement instruit; que, d'ailleurs, il recevait directement toutes les communications, même confidentielles, destinées à M. de Bismarck, depuis son départ pour la campagne, qu'il était personnellement chargé d'un rendre compte au Roi, et qu'il se trouvait ainsi en mesure de me garantir que l'on n'avait formé aucun dessein qu'on eût intérêt à dissimuler. Je ne pouvais désirer de déclarations plus formelles ni plus explicites, et, après en avoir exprimé ma satisfaction, je n'ai pas laissé ignorer à M. de Thile, avant de me retirer, mon intention de vous informer exactement des combinaisons dont on s'entretenait à Berlin et des assurances qu'il venait de me donner.

Je me proposais de m'acquitter de ce soin sans retard; mais, en rentrant à l'Ambassade, je reçus de nouveaux renseignements plus dignes encore d'être pris en considération, et je jugeai convenable de m'en expliquer une seconde fois avec M. de Thile. Je lui en ai fait part hier, dans un nouvel entretien, sans toutefois lui en indiquer ni l'importance ni l'origine. En lui en donnant connaissance d'une manière générale, j'avais particulièrement en vue de bien établir que ma confiance était acquise à ses déclarations, sous la réserve qu'il me serait permis de leur attribuer un caractère officiel. Le Secrétaire d'État a pleinement satisfait à mon désir, en

répliquant que c'était bien en sa qualité d'organe du Gouvernement prussien qu'il s'était exprimé la veille, et il est revenu sur les explications qu'il m'avait données dans un langage non moins net ni moins affirmatif. Il m'a toutefois fait remarquer que, si j'entendais lui adresser une interpellation au nom de mon Gouvernement, il se verrait obligé d'en référer au Roi. Je lui ai répondu que je n'avais reçu aucun ordre dans ce sens, et que telle n'était nullement mon intention, mais que, voulant avant tout prévenir tout malentendu, j'avais voulu me convaincre que, en vous rapportant ses paroles comme je les avais comprises, je ne m'exposais à me méprendre ni sur la portée ni sur le caractère qu'il m'avait paru y attacher lui-même, ou, en d'autres termes, qu'il m'avait spontanément et officiellement donné l'assurance que le Gouvernement prussien n'avait pris l'initiative ni reçu communication d'aucune ouverture tendant soit à combiner l'accession d'un État du Midi à la Confédération du Nord, soit à conférer au Roi le titre d'Empereur d'Allemagne. J'ai ajouté qu'il jugerait peut-être convenable de rendre compte au Roi de nos deux conversations, et que, pour ma part, je me féliciterais d'apprendre ce qu'en aurait pensé Sa Majesté. M. de Thile m'a répliqué que ses fonctions lui en faisaient un devoir en l'absence de M. de Bismarck, qu'il le remplirait dans la journée même, et que, s'il y avait lieu, il ne me laisserait pas ignorer les appréciations de son Souverain. Nous nous sommes rencontrés dans la soirée à la Légation de Russie, et, en m'apercevant, M. de Thile s'est approché de moi, et il m'a annoncé qu'il avait fait son rapport au Roi, et qu'il pouvait maintenir ce qu'il m'avait dit, sans en rien retrancher. Je n'avais pas manqué, dans le cours de ces communications, de m'abstenir de toute observation qui pût laisser croire que je suspectais la loyauté du Cabinet de Berlin ou celle de mon interlocuteur; je me suis attaché au contraire à bien indiquer que j'étais uniquement guidé par le désir de contribuer à démentir des bruits qui me semblaient controuvés et regrettables à tous égards; et, loin de se montrer surpris ou importuné de l'insistance que j'ai mise à être exactement fixé, M. de Thile m'a déclaré qu'il me savait gré de lui avoir fourni l'occasion de témoigner des véritables intentions de son Gouvernement.

Que faut-il croire des assurances que j'ai été autorisé à vous

transmettre et des renseignements qui m'ont déterminé à les provoquer? Je ne saurais, pour ma part, douter ni de la sincérité des unes, ni de l'exactitude des autres. J'ai puisé mes informations à des sources trop certaines pour ne pas rester persuadé qu'on a voulu, du moins pendant quelque temps, hâter la réunion du Midi au Nord de l'Allemagne, et qu'on en a sérieusement discuté les chances. Cette première supposition me semble parfaitement fondée. Y a-t-il eu un commencement d'exécution, et a-t-il été fait, comme on l'a prétendu, des ouvertures aux Souverains du Wurtemberg et de la Bavière, ou bien ont-ils été seulement pressentis? Je ne saurais le dire. Ce qui me paraît constant, s'il faut en croire des données sérieuses, c'est que M. le Comte de Bray n'a pas été consulté, et n'a reçu aucune communication. Après avoir conçu des projets d'agrandissement, a-t-on réellement renoncé à les poursuivre? Je dois le penser, ne pouvant admettre qu'un grand Gouvernement ait assez peu souci de sa propre dignité pour désavouer officiellement de pareils desseins au moment même où il en médite la réalisation. En ce sens, les déclarations de M. de Thile me semblent mériter une confiance entière. Mais de tout ceci il ressort un enseignement que nous ne devons pas perdre de vue, c'est qu'à Berlin on est résolu et prêt à méconnaître les stipulations du traité de Prague, en ce qui concerne l'Allemagne, dès qu'on croira pouvoir le tenter impunément; on n'y est pas seulement poussé par des calculs ambitieux et par des nécessités intérieures, on y est en outre excité par les sollicitations des États secondaires du Nord, qui s'imaginent qu'il leur sera moins difficile de sauvegarder le peu qui leur reste de leur indépendance quand les États du Midi feront, comme eux, partie de la Confédération, et qu'il leur sera permis de réunir leurs efforts dans un intérêt commun. Si donc nous pouvons présumer que le Gouvernement prussien, comme il nous le garantit, ne songe pas aujourd'hui à susciter des complications qui pourraient mettre en péril notre sécurité et la paix de l'Europe, l'incident dont je viens de vous rendre compte ne mérite pas moins d'éveiller la sollicitude et les méditations du Gouvernement de l'Empereur. L'envisageant ainsi, je n'ai pas craint de m'étendre et d'entrer dans tous les détails qui m'ont paru propres à vous fixer sur les dispositions du Gouvernement auprès duquel j'ai l'honneur d'être accrédité.

On a annoncé, il y a peu de jours, la prochaine arrivée du Roi de Bavière à Berlin, et la *Gazette de la Croix* a même cru pouvoir garantir l'exactitude de cette nouvelle. Dans le cours de nos conversations, M. de Thile m'a assuré qu'il n'en était rien, que le Roi Louis avait plusieurs fois exprimé à M. de Werthern son désir de rendre au Roi de Prusse la visite que Sa Majesté lui avait faite, mais il n'en avait jamais fixé la date. Le Ministre de Bavière à Berlin n'a, de son côté, reçu aucun avis à ce sujet; tout le porte même à croire que son Souverain n'a pris aucune résolution, et qu'il pourrait ajourner longtemps encore un projet de voyage si peu conforme à ses goûts et à ses habitudes personnelles.

P.-S. — 6 mai. — M. de Bismarck est toujours convalescent à Varzin; on ne fixe pas encore la date de son retour à Berlin, mais on présume toujours qu'il pourrait coïncider avec le passage de l'Empereur Alexandre [1].

8129. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à É. Ollivier. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 17.)

Darmstadt, 2 mai 1870.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

Le Grand-Duc doit avoir quitté Berlin et être sur le point de revenir, après s'être reposé à Dresde des fêtes brillantes de la Cour de Prusse [2].

Les journaux ont fait plus d'une conjecture sur ce voyage. Le Grand-Duc devait cependant réellement une visite officielle au Roi de Prusse, et cette excursion s'explique ainsi bien naturellement.

On n'est pourtant pas ici tout à fait sans préoccupation. Il est très probable, se dit-on, qu'aucune Puissance ne prendrait aujourd'hui le parti des États du Sud, au risque de faire la guerre, si la Prusse avait des desseins sur eux. Or, puisque ces desseins,

[1] Cf. Benedetti, 26 avril.

[2] Le grand-duc de Hesse avait quitté Berlin pour Dresde le 1er mai. Il était reparti le 2 au matin de Dresde pour Darmstadt.

qui sont dans la nature des choses, n'étaient ajournés que par suite des complications de politique extérieure que leur exécution devait provoquer, du moment que ces complications ne peuvent plus se produire, les entreprises de la Prusse ne peuvent plus, de leur côté, avoir pour elle que des avantages. On se demande donc si le Roi n'aura pas voulu profiter de la circonstance du voyage pour faire faire un premier pas à la grande question de l'entrée du Sud dans le Nordbund, et l'on se répète à ce sujet toutes les réflexions que j'ai souvent reproduites dans ma correspondance sur la position particulière et l'isolement de la Hesse.

8130. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à É. Ollivier.
(Confidentielle. Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 17 *bis*.)

Darmstadt, 2 mai 1870.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

Le Grand-Duc doit avoir quitté Berlin et être sur le point de quitter Dresde pour rentrer dans ses États.

La presse française a fait plus d'une conjecture au sujet de ce voyage, comme au sujet de la situation politique de l'Allemagne méridionale.

Le fait est que, le Roi de Prusse étant venu plusieurs fois en Hesse et ayant fait, au moins une fois, une véritable visite officielle à Darmstadt, le Grand-Duc ne pouvait pas éviter de se rendre à Berlin, «du moment qu'on lui rappelait, directement ou indirectement, cette obligation de courtoisie.

«Heureusement, M. de Bismarck n'est pas à Berlin [1], poursuivit le Baron de Dalwigk avec qui j'avais la conversation dont j'essaie de reproduire le sens exact si ce n'est les termes, et c'est là une circonstance favorable pour la liberté que le Grand-Duc aura cherché à conserver et à montrer dans son attitude.

« — *Mais, il n'est pas question, à ce qu'il me semble*, répondis-je, *de la liberté ou de l'indépendance du Souverain de la Hesse! Quel intérêt aurait la Prusse à avoir au sud du Mein plus qu'elle n'a? Elle*

[1] Cf. Benedetti, 26 avril et 1er mai, *post-scriptum* daté du 6.

jouit des bénéfices et évite les charges de la possession véritable!...[1].

«— Il ne faut jamais oublier le mot que m'a adressé un jour M. de Bismarck, en présence de M. de Hohenlohe et je crois de M. de Varnbüler : «De quoi vous inquiétez-vous? disait-il à «ces Messieurs. Croyez-vous que nous ayons l'idée de faire des «entreprises dans le Sud? Nous n'y songeons pas! — Cela «est bon à enregistrer, dis-je à mon tour. — Oh! vous, c'est «autre chose. L'Oberhessen vous attirera chez nous bon gré mal «gré; c'est inévitable.»

«Et voilà pourquoi j'aime mieux savoir le Comte de Bismarck dans ses terres qu'auprès du Grand-Duc à Berlin. Je pense que les deux Souverains s'en tiendront, entre eux, aux simples politesses, naturelles en semblable occurrence... Le Grand-Duc, d'ailleurs, a une grande force de silence quand il ne veut pas avoir entendu... Enfin! pourvu qu'il n'ait fait aucune promesse!... Et puis..., il n'y a peut-être au fond de tout cela que le désir de parler au Grand-Duc de l'Empereur de Russie... Le Tsar doit, en effet, pendant sa cure d'Ems, paraître un instant chez le Prince Alexandre, au Heiligenberg de Jugenheim. Peut-être le Roi, qui n'ignore pas que le Tsar est volontiers au milieu de sa famille de Hesse, n'aura-t-il pas été fâché d'instruire directement le Grand-Duc de ses idées sur tel ou tel point délicat de la politique du Nord...»

Tout ce qui précède pourrait faire penser que l'idée de voyage à Berlin n'est peut-être pas née dans l'esprit du Grand-Duc mais dans celui du Roi, que celui-ci avait à le voir, et qu'il aura fait faire alors des insinuations au sujet de la visite qui était due.

Maintenant, le but réel du Roi a-t-il été de parler du Tsar, ou de faire connaître à qui de droit ses propres vues sur l'entrée de la Hesse dans le Nordbund?... Quoi qu'il en puisse être, Votre Excellence voit que M. de Dalwigk ne paraissait pas parfaitement tranquille, et cela correspond bien à ma dernière dépêche chiffrée[2].

Le Baron de Dalwigk «nie que la Prusse n'ait pas un intérêt très net à voir des États allemands entrer dans le Nordbund. Et

[1] Ces points de suspension et ceux qui suivent sont dans le texte.
[2] D'Astorg, 20 avril, n° 15 *bis*.

si cet intérêt, qui est dans la nature des choses, a été mis de côté jusqu'à présent dans une certaine mesure, cela ne vient pas de ce qu'il n'était pas réel : cela vient uniquement de ce que l'avantage pouvait être balancé ou dépassé par des inconvénients. Du moment où ces inconvénients n'existent plus, l'avantage reste seul. Or, ces inconvénients consistaient pour la Prusse dans la crainte d'une intervention étrangère, et ils n'existent plus puisque désormais, quoi que la Prusse entreprenne ici, personne ne l'arrêtera.

« Si le Roi veut profiter de la circonstance pour attirer le Grand-Duc, que voulez-vous que fasse mon Souverain? Personne ne le défend! Je disparaîtrais, parce que je ne puis souffrir de voir des Princes souverains, des têtes couronnées devenir des intendants du Roi de Prusse; mais ma retraite ne saurait naturellement rien empêcher. Et alors, Bade étant par force compris dans le mouvement commencé par la Hesse, il ne faudrait pas que le Wurtemberg se fît illusion. Que M. d'Ow, — non pas M. de Soden comme on l'a dit, mais M. d'Ow, — prenne la place de M. de Varnbüler, ou non, à la suite de la visite de M. de Bray, le Wurtemberg ne sera pas de force à résister à l'attraction, — car, quant à moi du moins, je ne crois pas que les bruits d'entente intime entre le Wurtemberg et la Bavière soient bien fondés. La Bavière resterait donc seule, et ce n'est pas sur l'Autriche qu'elle s'appuierait pour prolonger une résistance isolée.

« Pour nous..., nous sommes abandonnés, et notre sort est par conséquent tout à fait précaire, quelle que soit l'antipathie que la Prusse inspire aux masses chez nous et chez nos voisins... Mais, cela dit..., et à tout prendre..., je n'aurais pas de raisons pour croire que la visite à Berlin soit autre chose qu'une visite strictement de courtoisie... »

Je m'aperçois de nouveau, Monsieur le Ministre, que cette dépêche n'est que le développement de ma dépêche chiffrée. Peut-être seulement constate-t-elle une nuance d'inquiétude de plus chez M. de Dalwigk, et c'est pour cela que je la fais partir, quelque incompétent que je doive me déclarer d'ailleurs pour être mieux instruit que mon interlocuteur de ce qui s'est dit dans les intimes conversations de Berlin.

Il y a vraiment quelque chose d'exceptionnel dans la position

de ce Ministre, avec un Souverain difficile à sonder, un Envoyé en Prusse [1] considéré comme favorable à l'idée prussienne, un pays engagé pour un tiers de son étendue et compromis à bien des égards pour le reste, et des populations enfin dont les sympathies n'arrêtent nullement la marche des faits.

P.-S. — Votre Excellence voit que le Baron de Dalwigk va plus loin que je n'ai été en écrivant la fin de ma dépêche n° 15 [2]. Je ne mettais en cause l'hypothèse de l'« *entrée* » de la Hesse que dans le cas d'une entente séparée, égoïste si je puis dire, du Wurtemberg et de la Bavière. Les hésitations, les réticences de M. de Dalwigk montrent qu'il croit tout possible non dans un seul cas, mais dans tous les cas.

8131. Meroux de Valois, Consul à Kiel, à É. Ollivier. (Déchiffrement. Prusse, Kiel, 5, n° 112.)

Kiel, 2 mai 1870.
(Cabinet, 4 mai; Dir. pol., 5 mai.)

Quatre cents brouettes, six cents gabions, quatre cents pieux de sapin pour palissades ou chevaux de frise ont été transportés hier des ateliers du Sleswig dans l'intérieur de la Prusse. On m'écrit de l'île d'Alsen que tout ce matériel est destiné à fortifier certains points de la rive droite du Rhin.

8132. É. Ollivier au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute à chiffrer. Russie, 243, n° 29.)

Paris, 3 mai 1870.

Les Principautés moldo-valaques sont depuis quelque temps dans un état de malaise qui se traduit par de fâcheux symptômes,

[1] Le conseiller de légation Hofmann.
[2] Dépêche du 20 avril.

IMPRIMERIE NATIONALE.

et je ne crois pas pouvoir différer plus longtemps de vous faire connaître les conjectures qui me reviennent à ce sujet de différents côtés.

Il est malheureusement certain que les partis sont profondément divisés dans le pays comme dans les Chambres roumaines, et que la position du Prince n'est pas seulement affaiblie mais menacée. Je n'ai pas à en rechercher les causes, ni à faire la part des responsabilités. Je prends la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, et, frappé de la confusion des esprits, je le suis bien davantage encore du rôle qu'assume le parti révolutionnaire [1], ainsi que de l'activité qu'il déploie au grand jour. On a reconnu sa main dans les troubles qui ont eu lieu récemment en Moldavie [2], et on lui attribue, non sans vraisemblance, la pensée de faire, dans un temps plus ou moins éloigné, une tentative sérieuse pour renverser le Prince et s'emparer du Gouvernement [3].

Quelles que soient les difficultés auxquelles le pouvoir du Prince se trouve exposé, elles ne suffisent pas à expliquer la confiance que ce parti témoigne dans la réussite de ses plans. On veut qu'il l'ait puisée non dans ses propres forces, mais dans les encouragements qu'il recevrait du dehors. On croit du moins remarquer la présence de nombreux agents secrets qui pousseraient à une entreprise prochaine, et l'on va même jusqu'à insinuer que le Gouvernement russe envisagerait avec satisfaction l'éventualité d'une crise révolu-

(1) Le parti Bratiano.

(2) Les 24 et 25 avril, des magasins juifs avaient été saccagés à Tecoutch (Tecuciu). Voici comment notre Agent et Consul général, Mellinet, annonçait ces faits dans un télégramme daté du 26 :

Des troubles très graves ont eu lieu à Tecoutch. Les magasins juifs ainsi que la Synagogue ont été saccagés dans les nuits des 24 et 25 du courant. Il y aurait eu également une collision à Bacau entre la population et la troupe. Ces désordres coïncident avec la présence de M. Rosetti en Moldavie, et sont attribués au parti rouge agissant à l'instigation de la Russie. (Turquie, Bucarest, 34.)

(3) Les lettres du prince Charles-Antoine de Hohenzollern à son fils, publiées par D.-A. Sturdza (*Charles Ier, roi de Roumanie*), montrent que la famille même du prince partageait l'inquiétude générale. Charles-Antoine écrivait le 14 avril :

Les nouvelles de Roumanie sont aussi peu réjouissantes que possible... On va jusqu'à te reprocher de manquer d'énergie, et jusqu'à dire que tu es le jouet des partis... Je veux bien admettre que la plupart de ces récits sont trop noirs, mais il doit tout de même s'y cacher un fond de vérité, et manifestement les choses ne vont plus comme elles allaient. Ta popularité aurait disparu. (D.-A. Sturdza, *ibid.*, p. 575.)

tionnaire dont il se tiendrait prêt à profiter pour occuper les Principautés [1].

Nous savons avec quelle réserve il convient d'accueillir de pareilles affirmations, et nous repoussons pour notre part la pensée que le Cabinet russe favorise réellement les projets de tous ceux qui se couvrent de son nom. Le langage du Prince Gortchakoff avec vous proteste contre l'idée d'une politique d'agitation en Orient, et à plus forte raison devons-nous refuser de croire que la Russie ait l'intention de s'affranchir, en aucun cas, d'arrangements européens pour agir sur le terrain des Principautés sans entente préalable avec les autres Puissances [2]. Le Gouvernement de l'Empereur ne s'arrête donc pas à ces suppositions de complaisance pour des hommes de désordre et d'arrière-pensée d'occupation.

Mais, quelle que soit l'origine du trouble qui se manifeste, nous nous trouvons en présence de l'éventualité d'une crise qui pourrait mettre la tranquillité en péril sur les bords du Danube. Or tout ce qui se rattache à la situation de ces contrées devient promptement une question d'intérêt général, et il importe au plus haut degré qu'il ne survienne aucun incident de nature à faire naître des dissentiments entre les Cabinets qui ont concouru à fonder l'ordre de choses actuel. Nous ne saurions rester inattentifs ou indifférents à ce danger. Nous avons surtout intérêt à connaître les appréciations et les vues du Cabinet russe. Je vous invite donc à rechercher un prochain entretien à ce sujet avec M. le Prince Gortchakoff, et je vous serai reconnaissant de vous assurer auprès de lui des jugements qu'il porte sur les projets attribués au parti révolutionnaire moldo-valaque, ainsi que de l'attitude que le Cabinet de Saint-Pétersbourg croirait devoir prendre dans le cas où ce parti viendrait à triompher.

(1) Le prince Charles-Antoine note cette opinion dans une lettre du 16 avril à son fils, mais en distinguant aussi le Gouvernement russe du parti panslaviste :

Il est très remarquable que l'on attribue les agitations en Roumanie à des intrigues panslavistes, et cela démontre que l'Empereur Alexandre et le parti vieux russe gouvernent selon deux systèmes différents, et que le premier est débordé par le dernier. (D.-A. Sturdza, p. 576.)

(2) On sait que le traité de Paris plaçait l'organisation des Principautés danubiennes sous le contrôle des puissances.

8133. É. Ollivier à Fournier, Ministre à Stockholm. (Minute à chiffrer. Suède, 339, n° 5.)

Paris, 3 mai 1870.

Vous avez répondu à la dépêche que M. le Comte Daru vous a adressée le 15 mars[1] en reprenant l'exposé très clair et très complet de vos appréciations sur l'ensemble de la situation politique des Royaumes de Suède et de Norvège. Vous en avez rendu compte en témoin attentif et parfois découragé de trouver ses observations trop peu d'accord avec ses vœux : mais, si j'ai bien compris votre réponse, vous n'avez eu en vue que les faits et les tendances du moment. C'était plutôt le regard tourné vers l'avenir que mon prédécesseur vous communiquait ses réflexions sur le péril que courent les peuples scandinaves et dont le contre-coup pourrait se faire sentir aux nations qui veillent sur le maintien de l'équilibre européen. En effet, quoi qu'ils en aient, les deux Royaumes ne peuvent pas demeurer à l'écart du mouvement des intérêts généraux.

Sans doute, ils agissent sagement en évitant de provoquer ou d'envenimer les susceptibilités de leurs voisins; mais, si leur politique est pacifique et réservée, on ne s'expliquerait pas cependant qu'elle restât systématiquement étrangère à tout souci des moyens propres à se prémunir contre des dangers certains dans un temps plus ou moins éloigné. Sans doute, pour commander le respect, le sentiment national n'a pas besoin de se manifester par un luxe de précautions armées qui épuise les forces vives du pays. Nous ne voulons donner aucun semblable conseil au Cabinet de Stockholm; mais, lorsque vous vous adressez à tous ceux, Députés ou Ministres, qui peuvent prétendre à une part d'action sur la destinée des peuples scandinaves, n'est-il pas naturel à vous de les entretenir des éventualités dont leur sort dépend, et de les inviter à ne pas laisser se perdre ce dépôt précieux des traditions de leur passé qui n'appartient pas seulement à leur génération, mais encore à celles qui viendront après eux?

Les peuples scandinaves, et la Suède en particulier, depuis la

(1) La dépêche est datée du 14 sur la minute. Nous l'avons classée à cette date.

réforme de 1866[1], sont entrés trop franchement dans les voies de la civilisation moderne pour s'abandonner au soin exclusif des intérêts matériels. Ne sentent-ils pas que leur existence indépendante ne peut se maintenir que par leur attachement à l'idée nationale, et que l'expérience des vingt dernières années a condamné à disparaître les États où s'est perdu le sentiment du patriotisme ?

C'est en répandant ces idées autour d'eux que les hommes d'État de la Norvège et de la Suède, comme les plus humbles des citoyens, accréditeront certaines combinaisons que j'appellerai le Scandinavisme pratique, telle que serait par exemple une alliance défensive entre le Danemark et eux. Comment, avec les progrès de la raison publique, la conviction ne se ferait-elle pas à Christiania comme à Stockholm qu'il vaut mieux prévenir l'invasion en se portant au secours d'un voisin menacé que d'avoir à la repousser sur le sol même de la patrie? Aurait-on tout à coup cessé de s'apercevoir que les deux grands Empires voisins poursuivent, avec l'appui de l'esprit public, un travail qui n'a jamais été interrompu et qui tend à refouler la nationalité scandinave de position en position? Au commencement de ce siècle, l'Allemagne a pris la Poméranie, et la Russie s'est emparée de la Finlande. C'est la suite de ces desseins que poursuivent les Agents du Cabinet de Saint-Pétersbourg établis jusqu'au Cap Nord pour préparer l'occupation des baies du Finnmark norvégien, tandis que, d'autre part, l'opinion publique allemande, encouragée par le succès de la campagne de 1864 en Sleswig, devance de ses vœux le jour où toute la presqu'île du Jutland sera incorporée au vaste État qui possède déjà presque tout le rivage méridional de la Baltique et de la mer du Nord.

Ainsi que vous l'a dit M. le Comte Daru, dans notre pensée il

[1] Une nouvelle Constitution avait été promulguée en Suède le 28 juillet 1866. Elle avait été votée dès l'année précédente, et transformait radicalement le régime politique. L'ancienne Diète faisait place à un véritable Parlement composé de deux Chambres : la «Première Chambre», formée de représentants des assemblées locales et des villes; la «Deuxième Chambre», formée de députés élus pour trois ans par des électeurs censitaires, et recevant une indemnité parlementaire. Le Parlement devait tenir une session annuelle, d'au moins quatre mois.

ne s'agit ni de rechercher ni de recommander une forme particulière d'union politique entre les peuples scandinaves, mais la France et son Gouvernement ne sont pas près de se désintéresser de ce qui se passe chez les peuples du Nord. En dehors des combinaisons de la politique des Cabinets, il y a chez nous un fond de très vives sympathies qui se manifestait récemment encore à la nouvelle du mariage du Prince royal de Danemark avec la Princesse de Suède [1]. Nous nous refusons à croire que, chez ces peuples, la conscience nationale ne réagisse pas contre des défaillances momentanées, ou même contre les désillusions que vous rencontrez dans la génération présente. Nous demeurons convaincus que tous les hommes d'élite, capables de communiquer à leurs concitoyens le dévouement qui les anime, combattront des tendances funestes dont nous découvrons le péril et qui heureusement n'ont pas toujours prévalu.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur ces considérations. C'est à vous qu'il appartient de choisir le langage le plus propre pour les exposer, à l'occasion, à ceux qui vous feraient part de leurs craintes et de leurs découragements, et c'est à ce point de vue que j'ai cru utile de revenir encore une fois confidentiellement avec vous sur les réflexions que la lecture de votre correspondance avait déjà suggérées à M. le Comte Daru.

8134. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, à É. Ollivier. (Déchiffrement. Danemark, 255, n° 41.)

Copenhague, 3 mai 1870.
(Cabinet, 6 mai; Dir. pol., 7 mai.)

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire sous le n° 2 [2].

Le Gouvernement danois a reçu de Vienne des informations

[1] Le prince royal Frédéric avait épousé, le 28 juillet 1869, la princesse Louise, fille du roi de Suède Charles XV.

[2] É. Ollivier à Saint-Ferriol, 28 avril.

directes qui s'accordent entièrement avec celles qui ont été transmises à Votre Excellence par le Duc de Gramont au sujet d'une prétendue entente entre la Prusse et l'Autriche en ce qui concerne la délimitation du Sleswig septentrional. Les inquiétudes qu'avaient éveillées ici les bruits répandus à ce sujet par les journaux allemands tenaient surtout, ainsi que je l'ai indiqué précédemment (dépêche n° 39 (1)), à la manière dont le Comte de Beust s'était exprimé sur cette question dans sa dépêche du 1er avril 1868 au Comte de Wimpffen, dépêche qui avait été interprétée par le Cabinet de Copenhague comme favorable aux prétentions du Comte de Bismarck. Aujourd'hui, le Comte Frijs semble croire, d'après ce que lui écrit M. de Falbe, que ce document ne représenterait plus aussi exactement qu'à l'époque où il a été rédigé les idées de M. le Chancelier de l'Empire.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Ministre, le point essentiel pour le Gouvernement danois, c'est qu'il soit appelé à faire entendre sa voix le jour où il sera question de reprendre les négociations sur l'article V du traité de Prague. Les dispositions où paraît être en ce moment le Cabinet de Vienne, et surtout celles du Cabinet des Tuileries dont M. de Moltke s'est hâté de l'informer (2), sont pour lui à cet égard une garantie précieuse, et dont il a été heureux et reconnaissant de recueillir l'assurance.

(1) Dépêche du 22 avril.

(2) Il s'agit d'une dépêche datée de Paris le 27 avril 1870, dans laquelle Moltke-Hvitfeld avait résumé une conversation avec Émile Ollivier dans les termes suivants :

J'ai pu constater que le Ministre des Affaires étrangères français est, plus que je ne l'aurais pensé, au fait de la question du Slesvig. Votre Excellence appréciera les paroles de M. Ollivier, d'où il ressort en première ligne, à mon avis, l'intention bien arrêtée de ne prendre aucune initiative dans la question qui nous concerne si directement [l'exécution des stipulations de l'article V du traité de Prague]. D'autre part, il est assurément important de constater que, dans l'opinion de M. Ollivier, l'Autriche ne saurait absolument isoler son action de celle de la France, au cas où le Cabinet de Berlin croirait devoir à l'égard de cette question sortir de la réserve qu'il semble s'être imposée jusqu'ici. (Aage Friis, *op. cit.*, t. II, p. 429-433).

8135. Meroux de Valois, Consul à Kiel, à É. Ollivier. (Déchiffrement. Prusse, Kiel, 5, n° 113.)

Kiel, 3 mai 1870.
(Dir. pol., 7 mai.)

Un second convoi de gabions et de pieux pour palissades est parti cette nuit de Rendsbourg pour les provinces du Rhin[1]. L'Amiral Jachmann est ici; il inspecte les ateliers, les chantiers, les fortifications; je l'ai vu hier, et il m'a exprimé toute l'inquiétude que lui cause la situation de la France.

Les Prussiens se préparent à toutes les éventualités; c'est là un fait qu'ils ne se donnent plus la peine de cacher.

8136. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, à É. Ollivier. (Orig. Bade, 49, n° 16.)

Carlsruhe, 4 mai 1870.
(Cabinet, 6 mai; Dir. pol., 7 mai.)

Le récent voyage du Comte de Bray à Stuttgart[2] ne pouvait manquer d'occuper vivement les esprits à Carlsruhe. Il était permis de se demander si la politique du Sud de l'Allemagne n'allait pas entrer dans une phase nouvelle, basée sur une communauté d'action plus intime de la Bavière et du Wurtemberg. Si j'en crois les appréciations dont M. de Freydorf m'a fait part dans une de nos dernières conversations, cet incident n'aurait pas eu une semblable portée. La visite du Ministre bavarois à la Cour de Stuttgart n'aurait produit d'autre résultat que de constater et de consolider la bonne entente des deux Gouvernements, et de concerter les démarches qu'ils sont dans l'intention d'entreprendre vis-à-vis de la Confédération du Nord, en vue de la conclusion d'un traité de juridiction réciproque analogue à celui qui a été déjà signé entre la Confédération et le Grand-Duché de Bade[3]. C'est sous cet aspect, en tout cas, que le Chargé d'Affaires de Wurtem-

(1) Cf. Meroux de Valois, 2 mai.
(2) Cf. Tiby, 22 avril; Saint-Vallier, même date.
(3) Cf. Saint-Vallier, 22 avril, et p. 219, note 1.

berg à Carlsruhe [1] a eu pour instructions de représenter les conséquences politiques du court séjour que le successeur du Prince de Hohenlohe vient de faire à Stuttgart. La question de la formation d'une Confédération du Sud ne paraîtrait pas avoir été reprise, ou du moins rien ne ferait prévoir qu'elle soit destinée à former prochainement l'objet de nouvelles négociations. M. de Freydorf reste fidèle au langage qu'il a toujours tenu sur ce sujet : il ne paraît pas croire que le Wurtemberg se montre disposé de longtemps à accepter des ouvertures dont l'effet serait fatalement de lui donner une situation d'infériorité vis-à-vis de la Bavière, sans que les avantages qu'il en retirerait soient suffisamment démontrés. M. le Ministre des Affaires étrangères persiste du reste à déclarer que son Gouvernement continuera toujours à être prêt à discuter toute proposition sérieuse qui lui sera faite dans le sens de l'établissement de liens plus étroits entre les États de l'Allemagne méridionale. Se reportant même à un plan de Confédération du Sud qui a été publié il y a quelque temps dans la *Gazette d'Augsbourg,* et dont on a attribué la paternité au Prince de Hohenlohe [2], M. de Freydorf m'a fait remarquer l'intérêt que la politique de son Gouvernement pourrait avoir à favoriser et à multiplier la création de liens communs entre le Sud et la Confédération du Nord tels que ceux qui se trouvaient admis par le projet en question. J'aurais, je l'avoue, quelque peine à croire à l'efficacité de semblables démarches, si elles venaient à être de nouveau tentées auprès du Cabinet de Carlsruhe. Ce n'est un secret pour personne, et il ne cherche pas à dissimuler lui-même, que le but vers lequel il tend est d'entrer, en compagnie des autres États ses voisins, si c'est possible, isolément, s'il le faut, dans la Confédération du Nord. Tout est secondaire et pour ainsi dire insignifiant à ses yeux, en dehors de cette ligne de conduite qu'il suit avec tant de persévérance.

Des bruits de modifications ministérielles s'étaient répandus et avaient même pris une certaine consistance à Carlsruhe ces temps derniers : on assurait que M. de Freydorf devait quitter le Ministère des Affaires étrangères pour être appelé aux fonctions de Pré-

[1] M. de Bauer-Breitenfeld.

[2] Cf. Saint-Vallier, 29 mars; Benedetti, 30 mars, et l'annexe.

sident de la Cour suprême à Mannheim, le titulaire actuel de ce poste faisant valoir ses droits à la retraite. On désignait comme successeur à M. de Freydorf M. de Dusch, en ce moment Ministre du Commerce. Ces rumeurs ne paraissent pas se confirmer jusqu'à présent.

8137. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à É. Ollivier. (Confidentielle. Orig. Russie, 243, n° 11 *bis* (1).)

Saint-Pétersbourg, 4 mai 1870.
(Cabinet, 8 mai; Dir. pol., 9 mai.)

Aussitôt que j'aurai réuni les éléments nécessaires, je m'empresserai de répondre à la communication confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par ce courrier, sous le n° 28 (2).

Dès aujourd'hui, je dirai cependant que le Foreign Office avait pris trop au sérieux le rapport de l'Attaché militaire anglais. Le Colonel Blane, dont je me plais à reconnaître l'excellent esprit et les bonnes intentions, n'est pas un juge plus compétent que ne l'est notre Attaché militaire français.

Or, le Commandant de Miribel, officier d'artillerie très instruit, très distingué, n'a jamais dissimulé, dans les rapports fréquents qu'il adresse au Ministre de la Guerre, que le Gouvernement russe ne travaillât, dans les limites de ses moyens d'action, avec une grande activité, à l'achèvement de son armement; mais il a ajouté, d'après les renseignements puisés aux meilleures sources, que cette grande réorganisation ne serait pas complète avant deux ans.

Il y a loin de cette situation militaire aux craintes émises par le Marquis de La Valette sur des préparatifs poursuivis avec une *vigueur insolite, en vue d'une action possible, probable, peut-être prochaine...* (3).

Je puis donc affirmer à Votre Excellence que, si Lord Clarendon a pris un instant plus souci qu'il ne convenait du rapport du

(1) Une partie de cette dépêche a été publiée par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870*, p. 79-82).

(2) Dépêche d'É. Ollivier du 26 avril.

(3) Ces points de suspension sont dans le texte.

Colonel Blane, notre Ambassadeur à Londres a traduit avec une bien plus grande exagération encore les préoccupations momentanées du Principal Secrétaire d'État de la Reine.

Sir André Buchanan, l'Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, appelé à donner lui-même des renseignements à cet égard, a ramené les choses au vrai. Depuis lors, il m'a dit avoir reçu de Lord Clarendon une lettre particulière, en réponse à sa dépêche, qui ne laisse plus aucun doute sur le retour du Ministre à une appréciation plus exacte et plus calme.

Je ne veux pas dire, toutefois, qu'il n'y ait pas lieu de suivre avec une vigilante attention la marche, les courants d'opinions et les agissements du Gouvernement russe, aussi bien au dedans qu'à l'Étranger.

Il est évident, quelles que soient les assurances de désintéressement et de modération du Prince Gortchakoff, que la Russie, dans ses horizons plus ou moins lointains, caresse toujours l'ambitieux projet d'aller à Constantinople.

Mais, pour qu'elle osât bientôt tenter cette grande aventure, malgré le mauvais état de ses finances et l'inachèvement de ses chemins de fer et de son armement, il faudrait que la Russie fût bien sûre du concours de la Prusse, et qu'elle crût bien follement à l'abdication complète de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche.

J'espère démontrer, dans ma prochaine dépêche, que le Cabinet de Saint-Pétersbourg est plus sage, et qu'il ne se fait pas de semblables illusions pour le présent.

P.-S. — Au moment de fermer cette dépêche, l'Attaché militaire, le Commandant de Miribel, m'adresse la note suivante que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Excellence:

« Mon Général,

« Avant de vous remettre les éléments que vous m'avez demandés sur les forces militaires dont la Russie peut disposer et sur les armements récents de cette Puissance, permettez-moi de vous communiquer un renseignement que je viens de recueillir et qui se trouve conforme aux appréciations de Votre Excellence et aux rapports que j'ai moi-même envoyés au Ministre de la Guerre.

« L'Autriche est plus que toute autre Puissance intéressée à surveiller attentivement les armements de la Russie. Dans ce but,

elle a envoyé, au mois de février dernier, des officiers, parlant le russe et voyageant incognito, pour visiter la Pologne, la Volhynie, la Podolie, la Bessarabie, etc., en un mot tous les points où la Russie devrait nécessairement concentrer des forces et accumuler des approvisionnements, si elle avait la pensée d'entamer une lutte prochaine. Un de ces officiers s'est rendu à Saint-Pétersbourg après avoir achevé la mission dont il avait été chargé. Je l'ai vu hier chez l'Attaché militaire d'Autriche. Il nous a dit avoir parcouru toutes les Provinces frontières; il assure que toutes les troupes y sont sur le pied de paix, et qu'il ne se fait aucun préparatif. Les ouvrages commencés à la fin de 1868 sur quelques points de la frontière, et entre autres à Doubno, où la route de Lemberg se bifurque pour se diriger sur Kiew et sur la Pologne, ont même été détruits, comme n'ayant plus d'objet.

« Ces renseignements démontrent bien que, si la Russie s'occupe avec une certaine ardeur d'achever son armement, elle ne fait pas, du moins, de préparatifs de guerre immédiate. Elle ne concentre, que je sache, aucuns approvisionnements extraordinaires, et ne fait, en résumé, que se mettre à la hauteur des autres Puissances, afin de pouvoir jouer le rôle qui lui conviendrait en cas d'éventualités. Mais, pour répéter ici ce que j'ai déjà eu l'occasion d'écrire plusieurs fois au Ministre de la Guerre, je dirai que tout me porte à croire que les armements de la Russie ne peuvent être terminés avant le printemps 1872. »

8138. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, à É. Ollivier. (Orig. Bavière, 249, n° 42.)

Munich, 5 mai 1870.
(Cabinet, 7 mai; Dir. pol., 9 mai.)

J'ai fait connaître à Votre Excellence dans ma dernière dépêche (1) ce que le Comte de Bray m'avait répondu au sujet de la nouvelle

(1) Dans la dépêche n° 41, du 1er mai, Tiby comparait les charges financières des États de l'Allemagne du Sud à celles de la Confédération de l'Allemagne du Nord. La dépêche se termine par le passage auquel il est fait allusion ici :

J'ai demandé au Comte de Bray ce qu'il fallait penser de la nouvelle d'un projet de voyage de Sa Majesté à Berlin, que la *Gazette de la Croix* a cru pouvoir annoncer

mise en avant par la *Gazette de la Croix* et d'après laquelle le Roi de Bavière se rendrait prochainement à Berlin. L'insistance avec laquelle les journaux officieux prussiens ont annoncé ce voyage et se sont attachés à lui attribuer par avance une signification politique, a été ici remarquée, et l'opinion s'est préoccupée des motifs qui pouvaient avoir déterminé le Comte de Bismarck à dicter ce langage aux feuilles obéissant d'ordinaire à ses inspirations. L'on a rapproché cette attitude des journaux prussiens de la récente venue du Grand-Duc de Hesse à Berlin, ainsi que des bruits qui ont couru sur le but secret de cette visite [1]; et l'on s'est demandé si le Gouvernement prussien ne cherchait pas à obtenir des Souverains du Sud, avant les prochaines élections générales, une démarche commune pouvant être interprétée comme un témoignage, sinon de vassalité, du moins d'adhésion et d'alliance. Les journaux bavarois ont commenté à leur tour la nouvelle qui leur arrivait de Berlin, et, tandis que les organes du parti progressiste applaudissaient au projet prêté au Roi, les feuilles patriotes demandaient au Ministère de protester contre ce qu'elles appelaient «l'arrogance de la presse prussienne». Cette préoccupation de l'opinion ne paraît pas du reste avoir été sans fondement. Bien que le Comte de Bray se soit abstenu d'entrer à cet égard dans aucune confidence, l'on assure qu'un des hauts fonctionnaires de la Cour de Prusse a exprimé au Baron de Perglas, au nom du Roi Guillaume, le désir de voir le Roi Louis venir à Berlin. M. de Perglas se serait empressé d'en informer son Gouvernement, et le Roi, mis en demeure de s'expliquer, aurait répondu qu'il avait sans doute l'intention de faire quelque jour la visite qui lui était demandée, mais qu'il ne pouvait fixer l'époque de son voyage. Les ouvertures du Cabinet de Berlin ont été ainsi éludées, et les inquiétudes qui s'étaient produites assez vivement dans une partie du monde politique se sont dissipées. J'ai vu du reste le Comte de Bray aujourd'hui même, et, en l'interrogeant de nouveau à

comme prochain. M. le Ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'une visite du Roi à Berlin, à Vienne et à Stuttgart serait en effet très désirable, qu'on en parlait, et qu'il en avait parlé lui-même. «Mais, a-t-il ajouté, ce serait trop beau.» Le Comte de Bray n'a pas vu du reste le Roi depuis son entrevue avec le Baron de Varnbüler, et il a dû se borner à adresser à Sa Majesté un rapport écrit sur son voyage à Stuttgart. (Bavière, 249.)

[1] Cf. Benedetti, 17 et 19 avril, et Saint-Vallier, 25 avril.

cet égard, je lui ai demandé si le Baron de Perglas lui avait écrit quelque chose des incidents qui se rattacheraient à la visite du Grand-Duc de Hesse. M. de Bray m'a répondu que l'on s'était ému des bruits répandus à Berlin au sujet de pourparlers ayant pour but l'entrée de la partie méridionale de la Hesse dans la Confédération du Nord, ainsi que de l'intention du Roi de Prusse de prendre le titre d'Empereur d'Allemagne. «L'entrée de la Hesse du Sud dans la Confédération constituerait, m'a-t-il dit, une violation évidente du traité de Prague, et, quant au titre que le Roi Guillaume serait sans doute heureux de s'attribuer, il ne me paraîtrait pas sans danger que ce désir se réalisât, quand bien même on nous ferait remarquer que l'indépendance effective des autres États allemands n'en est pas atteinte. Du reste, a ajouté M. de Bray, M. de Thile a déclaré au Comte Benedetti et à Lord Loftus que ces rumeurs étaient sans fondement, et qu'il n'était pas question de semblables projets [1]. Un voyage du Roi à Berlin ne me paraîtrait pas néanmoins opportun dans ce moment, et, tout en souhaitant que Sa Majesté se décide quelque jour à rendre les visites qui lui ont été faites, je m'abstiens actuellement de lui conseiller une pareille démarche.»

Plusieurs journaux allemands et étrangers, revenant sur le récent voyage du Comte de Bray en Wurtemberg [2], ont prétendu que M. le Ministre des Affaires étrangères de Bavière s'était rendu à Stuttgart dans l'intention d'obtenir le remplacement du Baron de Varnbüler par le Baron de Soden, Ministre de la Cour de Wurtemberg à Munich. Je ne sais si le nom du Baron de Soden a été prononcé à Stuttgart comme le successeur éventuel de M. de Varnbüler [3], dans le cas où celui-ci serait obligé de se retirer devant les attaques dont il est l'objet. M. de Soden m'a personnellement déclaré qu'il ne lui avait été fait aucune ouverture, et qu'il n'avait appris que par les journaux les bruits répandus sur son compte. Quant au Comte de Bray, la manœuvre qu'on lui a prêtée est en opposition, non seulement avec la vérité des faits connus de Votre Excellence, mais aussi avec la vraisemblance.

[1] Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66.
[2] Cf. Tiby, 22 avril; Saint-Vallier, même date.
[3] Cf. d'Astorg, 2 mai, n° 17 *bis*.

M. le Ministre des Affaires étrangères n'est pas un caractère ardent, disposé, pour assurer le triomphe de ses vues politiques, à une activité remuante, ni à se compromettre dans des entreprises plus ou moins hasardées. C'est un esprit modéré, calme, juste, qui est entré au Ministère un peu malgré lui, et qui semble y demeurer à regret. Sa situation ne laisse pas en effet que d'être assez délicate. Ses Collègues, anciens collaborateurs du Prince de Hohenlohe, ou appartiennent ouvertement au parti progressiste comme le Ministre des Travaux publics, M. de Schlörr, ou sont sans valeur politique. Lui seul dans le Ministère peut être considéré comme rattaché au parti patriote. Il en résulte que M. de Bray se renferme dans ses attributions spéciales de Ministre des Affaires étrangères, et ne cherche guère à dissimuler qu'il reste à peu près étranger à ce qui se passe en dehors de son Département. C'est ainsi qu'il m'avouait dernièrement que, dans son opinion, le partage des circonscriptions électorales, tel qu'il était proposé par le Gouvernement, favorisait les villes dans une mesure exagérée. D'un autre côté, le Roi, qui a subi plutôt que souhaité l'entrée du Comte de Bray au Ministère, entretient avec lui des rapports très rares. Votre Excellence sait que Sa Majesté ne l'a pas reçu lors de son retour de Stuttgart [1], et M. de Bray s'est plaint en effet à un membre du Corps diplomatique de la difficulté qu'il avait à voir le Souverain. Dans une récente cérémonie de Cour, le Roi, qui avait à ses côtés le Comte de Bray, ne lui a pas adressé la parole, et a affecté de s'entretenir longuement avec le Prince de Hohenlohe. En résumé, M. de Bray se trouve dans une position difficile, ingrate même, à laquelle, s'il faut en croire certains indices, il songerait à se soustraire [2]. Aussi commence-t-on à douter qu'il reste bien longtemps au Ministère, et l'on ne s'étonnerait pas de le voir se retirer, lorsque l'occasion s'en présentera, pour reprendre vraisemblablement le poste de Vienne qui reste provisoirement confié à un Chargé d'Affaires.

[1] Cf. ci-dessus, p. 268, note 1.
[2] Cf. Saint-Vallier, 26 avril.

8139. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, à É. Ollivier. (Orig. Espagne, 875, n° 37.)

Madrid, 6 mai 1870.
(Cabinet, 8 mai; Dir. pol., 9 mai.)

M. Olozaga est arrivé hier à Madrid, et le même jour il a eu avec le Régent une longue entrevue à laquelle assistait le Président du Conseil.

Ce voyage en ce moment préoccupe exclusivement l'opinion publique, qui ne doute pas qu'il ne se rattache à quelque grave décision que le Gouvernement serait à la veille de prendre relativement à une nouvelle organisation du pouvoir [1].

[1] Au début de mai, la candidature Hohenzollern ne semblait plus pouvoir aboutir (cf. p. 212, note 2), et, le 4 mai, Thile le confirmait à Salazar (cf. Fester, t. Ier, n° 154, p. 76). En l'absence de toute solution dynastique, Mercier écrivait que la situation empirait à Madrid, qu'on s'y attendait à voir éclater une crise gouvernementale, et que les exigences des démocrates ne cessaient de s'accroître (Mercier, 3 mai. Espagne, 875, n° 36). D'après Mercier (*ibid.*), Olozaga aurait été appelé à Madrid «pour apporter à la réorganisation du Gouvernement le concours de son autorité et de son expérience». En réalité, Prim, en l'appelant d'urgence, songeait surtout à tenter une nouvelle démarche à Lisbonne, pour laquelle l'appui de la France pourrait lui servir. C'est pourquoi il avait appelé à Madrid, en même temps qu'Olozaga, le représentant de l'Espagne à Lisbonne, Los Rios. Les deux ambassadeurs y arrivèrent le même jour, le 6 mai (cf. Fester, t. Ier, n° 156, p. 76).

Le 7 mai, Prim eut un entretien avec Los Rios, et le chargea d'offrir de nouveau la couronne au roi Ferdinand (cf. Fester, t. Ier, n° 158, p. 76-77). Quant à Olozaga, il se concerta avec Prim et Serrano sur la démarche que Napoléon III pourrait faire pour soutenir l'offre de Los Rios à Madrid (cf. É. Ollivier, t. XIII, p. 425-426). Aucune indication ne nous permet de dire s'il fut question dans ces conversations de la candidature Hohenzollern. La lettre du prince Charles-Antoine de Hohenzollern au prince Charles, de la première quinzaine d'avril, nous incline simplement à croire que, en arrivant à Madrid, Olozaga ignorait encore cette candidature (cf. p. 212, note 1). Revenu à Paris, Olozaga obtint de l'Empereur qu'il écrivît une lettre au roi Louis pour le presser d'agir sur le roi Ferdinand. La lettre de Napoléon III du 12 mai, «concise et réservée», a été publiée par É. Ollivier (t. XIII, p. 426) et reproduite par Fester (t. Ier, n° 161, p. 77). Adolphe Ollivier, frère du Ministre, fut chargé de la porter à Lisbonne. Il s'arrêta à Madrid, et fut reçu par Prim, qui ne fit pas la plus petite allusion à la candidature Hohenzollern (É. Ollivier, *ibid.*, p. 427).

[Le Baron Mercier de Lostende croit que l'on en reviendra, bon gré mal gré, à prolonger le régime intérimaire, en confiant au Maréchal Serrano la régence avec toutes les attributions d'un monarque.]

8140. É. Ollivier au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 752, n° 59.)

[Paris,] 7 mai 1870.

Les dernières informations qui nous sont parvenues sur l'état des Principautés moldo-valaques tendent à confirmer les inquiétudes que je vous ai précédemment témoignées [1]. Le parti révolutionnaire est toujours très actif, le pouvoir du Prince toujours aussi peu assuré, et il n'est pas douteux que les agents panslavistes ne cherchent à tirer parti de cette situation, que la Russie n'envisage certainement pas avec déplaisir [2].

Je suis porté à croire qu'il y aurait de l'exagération à supposer que cette Puissance veuille soulever sur ce point une difficulté en séparant son action de celle de l'Europe, au cas où des désordres graves éclateraient dans les Principautés. Cependant il me paraîtrait imprudent de ne tenir aucun compte des symptômes qui me sont signalés. Tout ce qui touche au sort des Principautés-Unies devient promptement, en effet, une question d'intérêt général. Aussi j'ai cru bon d'appeler l'attention du Général Fleury sur les inquiétudes qu'éveille l'état des Principautés. Je l'ai prié d'en entretenir le Prince Gortchakoff, et de s'assurer des jugements qu'il porte sur les projets attribués au parti révolutionnaire moldo-valaque [3].

Il n'y a pas lieu, quant à présent, de demander au Gouverne-

[1] Cf. Ollivier à La Valette, 28 avril.

[2] «Je viens de parler avec Thile, écrivait le 26 avril Charles-Antoine de Hohenzollern au prince Charles de Roumanie; il me communique qu'il est démontré d'une façon certaine qu'Offenberg intrigue, et que c'est surtout l'influence russe qui empêche la Roumanie d'arriver à une situation tranquille. De là l'éternelle agitation des esprits.» (Sturdza, t. Ier, p. 579.) Offenberg était l'Agent russe à Bucarest.

[3] Cf. Ollivier à Fleury, 3 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

ment anglais de questionner, de son côté, le Cabinet de Saint-Pétersbourg. Je n'ai pas voulu cependant laisser ignorer à Lord Lyons que j'avais écrit à ce sujet, et je lui en ai dit quelques mots dans une récente conversation avec lui.

8141. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, à É. Ollivier.
(Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 18.)

Darmstadt, 7 mai 1870.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence d'une certaine préoccupation que j'avais remarquée ici au sujet du départ du Grand-Duc pour Berlin (1). J'ajoutais que cependant la Prusse me semblait avoir acquis une assez solide position en Hesse pour se contenter de son avantage sans rechercher les aventures. Les apparences, du moins, me donnent raison. Mais il me faut noter que, si quelque chose d'important s'était fait entre le Grand-Duc et le Roi, S. A. Royale serait tout à fait Prince à n'en avoir rien dit *à qui que ce fût*.

D'après les simples récits, le mot «enguirlander» ne serait pas exclusivement russe. On a été, à Berlin, d'une galanterie complète pour le Grand-Duc. On a satisfait ses goûts et respecté ses habitudes. On n'a conservé du cérémonial que ce qu'il pouvait avoir de gracieux. On a évité les revues qui eussent obligé le Grand-Duc à monter à cheval. Dans celles auxquelles il a assisté à pied, on a fait défiler les vieux régiments dont les antiques uniformes et l'histoire pouvaient se rencontrer avec un genre d'érudition que S. A. Royale affectionne. Les officiers de la Maison grand-ducale ont été traités de la manière la plus flatteuse.

Lors du retour, les gens sincèrement dévoués au Grand-Duc et à sa Couronne, — et il y en a sans doute beaucoup, — ont dit que l'absence de M. de Bismarck avait été une heureuse fortune, et que, si le Grand-Duc avait trouvé cette honorable réception,

(1) Cf. d'Astorg, 2 mai, nos 17 et 17 *bis*.

c'était grâce au peu d'empressement qu'il avait su mettre à rendre la visite du vainqueur de 1866...[1].

L'habileté de la Cour de Berlin doit y être aussi pour quelque chose !

8142. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier.
(Orig. Prusse, 378, n° 68.)

Berlin, 8 mai 1870.
(Cabinet, 10 mai; Dir. pol., 11 mai.)

Dans ma dépêche en date d'avant-hier, j'ai eu l'honneur de vous rendre un compte sommaire des derniers travaux du Parlement douanier[2], et je vous en ai présenté le caractère et l'importance dans une autre dépêche que je vous ai adressée hier, sous le timbre de la Direction commerciale, en y joignant le discours prononcé par le Roi à la clôture de la session. Je crois devoir ici appeler votre attention sur le langage tenu par Sa Majesté. Comme vous l'aurez remarqué, le Roi, en félicitant l'Assemblée de l'accord qui s'est établi, à la dernière heure, entre la majorité et le Conseil fédéral douanier et du résultat de leurs délibérations, se plaît à en constater les avantages qui en résulteront pour la *patrie commune*[3]. Cette allusion à l'unité germanique constitue en quelque sorte le trait saillant ou la véritable physionomie du discours, si je puis m'exprimer ainsi. Le Roi en effet semble considérer comme les représentants d'une seule et même patrie les Députés délégués au Parlement douanier, qui sont cependant les élus d'États indépendants réunis pour délibérer sur des questions exclusivement douanières. Un passage du discours de Sa Majesté a été particulièrement remarqué : «Vous avez fixé ses rapports (ceux du Zollverein) avec deux États voisins de même origine que nous.» Le

[1] Ces points de suspension sont dans le texte.

[2] La dépêche du 6 mai, n° 67, rend compte en effet des débats du Parlement douanier. Ceux-ci avaient eu surtout pour objet un projet de loi portant révision du tarif douanier. (Prusse, 378.)

[3] C'est à propos de deux traités de commerce, conclus l'un avec le Mexique l'autre avec les îles Hawaï, que le Roi exprima la confiance que ces traités créeraient «un lien de plus entre nos compatriotes qui habitent l'étranger et la Patrie commune».

Roi se référait aux traités de commerce conclus avec l'Autriche et la Suisse, et on a été frappé du soin qu'il a mis à constater le lien qui unit l'Allemagne à ces deux pays. Le Ministre de Russie en a relevé l'inopportunité devant moi; mon Collègue songeait sans doute aux Provinces baltiques, et ce langage n'était certainement pas de nature à l'impressionner favorablement. Je joins au surplus ici une nouvelle copie du discours de Sa Majesté [1].

[Une proposition de M. Bamberger tendait «à décider que tous les États allemands auraient à se concerter pour résoudre d'un commun accord la question monétaire». Plusieurs Députés du Midi ont fait remarquer que cette question n'était pas de la compétence du Parlement douanier et ne pouvait être traitée que par voie diplomatique. La proposition n'en a pas moins été votée à une très forte majorité. Il reste à savoir si les États du Sud se considéreront comme liés par la décision du Parlement. Mais il est caractéristique que la proposition ait reçu l'appui des organes officiels du Gouvernement prussien, «qui l'a certainement jugée conforme à ses intérêts et à ses vues politiques».]

8143. É. Ollivier au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 378, n° 44.)

Paris, 11 mai 1870.

Les bruits auxquels a donné lieu le voyage du Grand-Duc de Hesse à Berlin donnent un certain intérêt aux confidences que nos Agents à Stuttgart et à Munich ont recueillies sur les relations actuelles des Cours du Midi de l'Allemagne avec la Prusse. Je crois, en conséquence, devoir vous communiquer, à titre d'information, les deux extraits ci-annexés de la correspondance de M. le Comte de Saint-Vallier et de M. Tiby [2].

[1] La copie est jointe en annexe. Le discours se trouve également dans les *Arch. diplom.*, 1874, t. II, p. 314-315.

[2] Cf. Saint-Vallier, 25 avril; Tiby, 5 mai.

8144. É. Ollivier au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin.
(Minute. Prusse, 378, n° 45.)

[Paris,] 11 mai 1870.

Le Ministre de Danemark à Vienne[1] s'est ému presque en même temps que son Collègue de Berlin[2] des bruits répandus dans la presse allemande au sujet de pourparlers qui se seraient engagés entre l'Autriche et la Prusse pour régler directement l'affaire du Sleswig. D'après ce que m'écrit M. le Duc de Gramont, dont vous trouverez la dépêche ci-jointe en copie[3], le Comte de Beust s'est empressé de démentir ces bruits[4], et il a ajouté qu'il n'avait plus été question entre les deux Cabinets de Vienne et de Berlin de l'article V du traité de Prague depuis sa dépêche du 30 août 1868 à M. le Comte de Wimpffen.

M. le Comte de Beust a reconnu d'ailleurs qu'il serait juste avant toute chose de mettre le Cabinet de Copenhague en mesure de faire entendre ses observations, et vous verrez par l'extrait ci-joint de la correspondance de M. le Vicomte de Saint-Ferriol[5] que c'est là également le point auquel le Gouvernement danois attache actuellement le plus de prix.

8145. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier.
(Orig. Prusse, 378, n° 69.)

Berlin, 11 mai 1870.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

Le résultat du scrutin du 8 mai[6] a été accueilli par la presse berlinoise avec une satisfaction à peu près unanime; dès le début

(1) M. de Falbe.

(2) M. de Quaade.

(3) Cf. Gramont, 26 avril.

(4) Le 28 avril, Moltke-Hvitfeldt avait déjà télégraphié au gouvernement de Copenhague que le Cabinet français ne croyait pas «à la vérité des bruits de démarches du Gouvernement prussien à Vienne».

(5) Cf. Saint-Ferriol, 3 mai.

(6) Le vote du plébiscite. — La Correspondance d'Autriche ne contient aucune allusion à l'impression produite à Vienne par le résultat du plébiscite. L'Empereur François-Joseph chargea Metternich de présenter ses félicitations à Napoléon III et lui écrivit lui-même le 11 mai. Cf. Oncken, *op. cit.*, t. III, p. 347 et 348.

de la période électorale le sentiment public s'était nettement prononcé en faveur de l'appel loyal que le Gouvernement impérial adressait au pays, et il a applaudi au succès éclatant qu'il vient d'obtenir. Parmi les organes officieux du Gouvernement, la *Correspondance de Berlin* a publié dans son numéro d'hier un article où elle se félicite sans réserve, non seulement dans l'intérêt de la stabilité intérieure de la France, mais encore au point de vue du maintien de la paix européenne, de voir une majorité aussi imposante acclamer la fondation *de l'ordre et de la liberté.* Jamais une feuille prussienne ne s'était, que je sache, exprimée, en ce qui nous touche, avec une cordialité aussi manifeste. Il est permis, je crois, de distinguer dans ce langage le reflet des impressions qu'a ressenties le Gouvernement prussien. A ce titre, je ne juge pas sans intérêt de transmettre à Votre Excellence le texte même de l'article que je lui signale. J'y relèverai cette phrase qui se rapporte particulièrement à la solidarité des États européens en face de la Révolution :

« Les sympathies du dehors pour le Gouvernement impérial ne peuvent que s'accroître lorsqu'on le voit lutter avec énergie, non plus au nom du pouvoir personnel, mais dans l'intérêt des libertés nouvelles de la France, lutter contre une ligue de partis et de passions, qui se nomme de son vrai nom : la Révolution. Les démocrates de tous pays se déclarant solidaires entre eux, une autre solidarité s'établit naturellement, sans distinction de frontières, entre tous ceux qui haïssent, autant pour amour de la liberté elle-même que par dévouement à la cause de l'ordre et de la paix, les faiseurs de révolutions. En Allemagne et ailleurs, la démocratie militante a toujours les yeux tournés vers la France; c'est de là qu'elle attend le signal; c'est sur Paris qu'elle espère voir se lever bientôt ce qu'un de ses poètes appelle : « l'aurore rouge ».

Quant à la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* tout aussi officieuse que la *Correspondance de Berlin,* elle constate aujourd'hui, dans son bulletin politique, la victoire éclatante du Gouvernement français; elle établit que, après dix-huit ans de règne et la transformation de nos institutions politiques, la force et le prestige de l'Empereur n'ont subi aucune atteinte. « Si l'on songe au caractère mobile du peuple français, aux excitations systématiques du

parti radical, il est certain que l'Empereur a le droit de s'enorgueillir du résultat obtenu. Il prouve que le thème favori des feuilles démocratiques sur la fragilité de l'Empire n'est pas plus fondé maintenant qu'il ne l'était en 1852.»

La *Gazette,* à propos des trente-neuf mille votes négatifs de l'armée, fait remarquer que ce résultat est dû aux «infatigables menées du parti ultra-démocratique qui, dans ces derniers temps, s'est surtout attaqué à l'armée».

Les journaux de Berlin appartenant au parti national-libéral, et dont l'esprit a toujours été hostile à la France, s'abstiennent jusqu'ici de tout commentaire franchement défavorable à la victoire électorale que le Gouvernement vient de remporter. La *Poste* seule veut voir dans le vote de l'armée l'indice d'une sorte de scission alarmante dans ses rangs; aux yeux de ce journal, avec une minorité de 1.500.000 voix, le plébiscite approbatif du 8 mai ne doit être considéré pour l'Empire que comme *un succès d'estime.*

8146. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, à É. Ollivier. (Télégr. Déchiffrement. Espagne, 875.)

Madrid, 11 mai 1870, 4h10 soir.
(Reçu à 7h soir.)

Résultat du plébiscite produit grande, excellente sensation; reçu nombreuses félicitations (1).

On me dit que les chances du Maréchal Espartero augmentent. Le Régent se serait, à l'instant, exprimé dans ce sens. Le Général Prim se rallierait à cette combinaison. Acceptation du Maréchal Espartero d'ailleurs douteuse (2). Retenu au lit par douleurs

(1) Le vote en faveur du projet de plébiscite «approuvant les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur avec le concours des grands Corps de l'État, et ratifiant le sénatus-consulte du 20 avril 1870» avait eu lieu le 8 mai et avait donné 7.336.434 oui contre 1 million 560.709 non. Il y avait eu 1.894.681 abstentions et 113.000 bulletins nuls.

(2) Avant même d'avoir reçu officiellement le résultat des démarches qu'il avait fait tenter à Lisbonne (cf. ci-dessus, p. 272, note 1, et, ci-après, p. 292

vives, je prie Votre Excellence d'excuser si je n'écris pas, et je lui serais reconnaissant de vouloir bien être auprès de l'Empereur l'interprète de mes respectueuses félicitations. Je suis très heureux de ce résultat.

8147. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à É. Ollivier. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 11 mai 1870, 3h10 soir.
(Reçu à 4h30 soir.)

L'Empereur Alexandre part ce soir, à huit heures, pour Berlin.

Le Prince Gortchakoff reste à Pétersbourg pendant l'absence de l'Empereur.

L'effet du plébiscite est très bon ici [1], mais on ne peut guère plus parler d'affaires tant que le Ministre des Affaires étrangères ne sera pas définitif.

8148. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, à É. Ollivier. (Orig. Bade, 49, n° 17.)

Carlsruhe, 12 mai 1870.
(Cabinet, 13 mai; Dir. pol., 14 mai.)

Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser un extrait de la correspondance du Ministre de l'Empereur à Stuttgart [2], qui l'informait que le Commissaire badois au Bundesrath avait voulu présenter une motion tendant à accroître la compétence du Parlement douanier, et que le Comte de Bray, ayant eu connaissance de ce projet, avait invité le Commissaire bavarois au Bundesrath à n'admettre aucune extension de compétence de l'Assemblée douanière, et à protester contre toute mesure qui aurait pour effet de modifier les dispositions du traité du 8 juillet

note 2), Prim demanda à Espartero s'il accepterait la couronne au cas où il serait nommé par les Cortès. Sa lettre, du 13 mai 1870, figure dans Fester (t. Ier, n° 165, p. 78-79).

(1) Le plébiscite du 8 mai. Cf. Benedetti, 11 mai, n° 69.

(2) L'extrait en question avait été adressé à Carlsruhe le 4 mai (Bade, 49).

1867. Le Comte de Saint-Vallier ajoutait que le Baron de Varnbüler était disposé de son côté à envoyer des instructions analogues au Commissaire du Wurtemberg dans le Bundesrath[1].

Ces informations m'ont paru concorder avec des bruits qui s'étaient répandus à Carlsruhe ces temps derniers, et d'après lesquels certains des Députés badois au Parlement douanier devaient prendre dans cette Assemblée l'initiative d'une proposition ayant pour but de confier à la Confédération du Nord la direction des différentes administrations du Sud, telles que les postes, les télégraphes, etc., de façon à établir l'unité au moins dans le régime de ces branches diverses des services publics de l'Allemagne méridionale. La session du Parlement douanier s'est terminée sans que cette motion ait été présentée à l'Assemblée; mais la nouvelle à laquelle je fais allusion s'était répandue avec une consistance assez prononcée pour que j'aie cru devoir en faire l'objet d'une conversation avec M. de Freydorf, et le questionner également sur les intentions prêtées au Commissaire badois dans le Brundesrath.

M. le Ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'aucune motion de ce genre n'avait été soulevée ni dans l'une ni dans l'autre assemblée, ce que je n'ai pu révoquer en doute; mais il a été plus loin, et m'a affirmé que son Gouvernement n'avait point cherché à inspirer ou à seconder de semblables propositions. Selon M. de Freydorf, certains points de vue sur lesquels les Députés ou Commissaires badois s'étaient trouvés en désaccord avec ceux de la Bavière et du Wurtemberg avaient pu faire croire aux Gouvernements de ces deux États qu'il s'agissait de les entraîner plus loin qu'ils ne voulaient dans la voie de l'assimilation des intérêts du Nord et du Sud de l'Allemagne. Mais il m'a assuré que le Commissaire badois dans le Bundesrath n'avait point eu mission de réclamer ou de provoquer une extension de la compétence du Parlement douanier qui fût de nature à être considérée comme ayant, à un degré quelconque, un caractère politique, et que les susceptibilités des Gouvernements bavarois et wurtembergeois n'avaient pu, en tout cas, reposer que sur des malentendus et sur des craintes imaginaires. M. de Freydorf a ajouté, comme argu-

[1] Cf. Saint-Vallier, 27 avril.

ment à l'appui de ces assurances, que le parti national-libéral avait depuis longtemps renoncé à chercher les progrès de la cause qu'il soutient dans la transformation du Parlement douanier en une Assemblée politique allemande, et que cette considération seule pouvait suffire à ôter toute vraisemblance aux intentions prêtées soit au Commissaire badois dans le Bundesrath, soit aux Députés badois dans l'Assemblée douanière.

[En terminant l'entretien, M. de Freydorf s'est félicité des résultats de la session du Parlement douanier.]

8149. Tiby, Chargé d'Affaires à Munich, à É. Ollivier. (Orig. Bavière, 249, n° 45.)

Munich, 13 mai 1870.
(Cabinet, 15 mai; Dir. pol., 16 mai.)

J'ai rendu compte à Votre Excellence dans ma dépêche n° 42 [1] du langage que m'avait tenu le Comte de Bray relativement aux bruits qui ont couru sur de récents pourparlers ayant pour but l'entrée de la partie méridionale de la Hesse dans la Confédération du Nord ainsi que sur l'intention du Roi de Prusse de prendre le titre d'Empereur d'Allemagne. J'ai eu hier l'occasion de voir M. le Ministre des Affaires étrangères, et il est revenu de lui-même avec moi sur ce sujet.

M. de Bray a commencé par me témoigner la vive satisfaction avec laquelle il avait appris les résultats du plébiscite [2]. Il s'en félicitait, m'a-t-il dit, non seulement au point de vue des affaires intérieures de la France, mais au point de vue plus général des questions européennes. L'Empire sortait fortifié de cette épreuve : c'était là une chose excellente pour tout et pour tous. En même temps que les intérêts matériels y trouveraient un gage de sécurité et de confiance, l'effet en serait également favorable sur les relations politiques. «Il est difficile, a-t-il ajouté, de préciser quelles ont pu être dans ces derniers temps les pensées intimes du Cabinet de Berlin. Mais il semble qu'on a conçu, au moins dans quelques

[1] Dépêche du 5 mai.

[2] Le plébiscite avait eu lieu le 8 mai.

cercles, certaines espérances et formé certains projets. L'époque des élections générales approche : on voudrait sans doute se présenter avec un succès, et avoir fait quelque chose. Le Comte de Bismarck est à Varzin : c'est une occasion propice pour essayer quelque tentative sans se compromettre. » M. le Ministre des Affaires étrangères considère d'ailleurs cet incident comme terminé, et les appréhensions qui avaient pu paraître un instant justifiées comme écartées, au moins momentanément. Le désaveu de M. de Thile a été, dit-il, des plus explicites, et il a dû protester que ni le Gouvernement ni le Roi ne songeaient aux projets qu'on leur attribuait (1). Sous ce rapport, M. de Bray est loin de regretter les rumeurs qui s'étaient répandues en Allemagne, et il s'est montré particulièrement heureux de l'initiative résolue avec laquelle elles ont été relevées par Lord Loftus et le Comte Benedetti. « Les préoccupations, a continué M. le Ministre des Affaires étrangères, ont été même plus vives en Angleterre que chez nous. On nous a fait demander s'il n'y avait pas déjà des négociations engagées entre la Confédération du Nord et les Cours du Midi au sujet de l'attribution au Roi de Prusse du titre d'Empereur d'Allemagne. Non seulement de telles négociations n'existent pas, mais il ne nous a été fait sous aucune forme et de nulle part une ouverture ou même une insinuation quelconque à cet égard. »

M. le Ministre des Affaires étrangères m'a parlé ensuite d'autres bruits d'après lesquels une entente réciproque se serait établie entre la Russie et la Prusse, de telle sorte que le Gouvernement prussien pourrait compter, sinon sur le concours, du moins sur l'assentiment du Cabinet de Saint-Pétersbourg dans la poursuite de sa politique allemande. Le Comte de Bray tient ces nouvelles comme sans aucun fondement : les informations recueillies à Stuttgart et à Vienne s'accordent avec celles qui lui sont parvenues personnellement, et il n'y a pas d'inquiétude à avoir de ce côté. Bien que Votre Excellence en ait été certainement informée par M. le Comte de Saint-Vallier (2), j'ajoute que le Ministre de Wurtemberg à Munich m'a donné sur ce point les mêmes assurances.

(1) Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66.

(2) Nous n'avons rien trouvé dans la correspondance de Saint-Vallier qui se rapporte à ce fait.

D'après les détails que le Baron de Soden a bien voulu me communiquer, l'Empereur Alexandre a au contraire écrit à la Reine Olga qu'il redoutait de traverser Berlin, parce qu'il s'attendait à y être, au sujet des affaires allemandes, l'objet d'obsessions auxquelles il voulait se soustraire, et qu'il s'arrangerait pour ne pas rester plus d'un jour auprès du Roi Guillaume.

En entrant dans ces explications, et malgré la forme modérée que conserve toujours l'expression de sa pensée, le Comte de Bray a confirmé l'impression qui résultait déjà pour moi des conversations plus explicites que j'ai eues dans ces derniers jours avec des membres du Corps diplomatique, aussi bien que du sentiment public que j'ai pu constater. À tort ou à raison, on était ici disposé à croire que le Cabinet prussien songeait à profiter du moment où le Gouvernement français était absorbé par les questions intérieures, et se trouverait peut-être, à la suite du plébiscite, aux prises avec de sérieuses difficultés, pour tenter quelques pas en avant. On se demandait notamment si les circonstances ne seraient pas jugées assez favorables à Berlin pour que le Roi Guillaume se fît décerner par le Reichstag le titre d'Empereur d'Allemagne. La démarche de Lord Loftus et du Comte Benedetti avait déjà dissipé en partie les inquiétudes qui s'étaient fait jour. Le résultat du plébiscite est considéré comme ne pouvant manquer d'exercer une heureuse influence sur les résolutions du Cabinet de Berlin, ainsi privé d'une occasion dont on redoutait qu'il ne cherchât à se servir.

8150. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont [1]. (Confidentielle. Orig. Russie, 243, n° 12 *bis* [2].)

Saint-Pétersbourg, 13 mai 1870.
(Cabinet, 22 mai.)

Je n'ai pas répondu plus tôt à votre dépêche chiffrée n° 29, en date du 3 mai, parce que j'ai cru devoir attendre jusqu'à ce

(1) Gramont prit possession du ministère des Affaires étrangères le 15 mai.

(2) En tête, à l'encre : « Copie à l'Empereur. » Une partie de cette dépêche a été publiée par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870*, p. 82-87).

jour pour demander un entretien au Chancelier de l'Empire.

J'étais assez bien renseigné sur l'état des choses dans les Principautés moldo-valaques pour savoir qu'il n'y avait pas péril en la demeure. En outre, j'avais appris que Votre Excellence, de son côté, avait interrogé le Chargé d'Affaires de Russie sur la gravité des renseignements parvenus au Département, et qu'elle avait reçu de M. Okouneff les informations les plus rassurantes.

Je m'étais donc permis de penser qu'il était préférable de laisser passer la période plébiscitaire, dont l'issue favorable ne laissait pas que de rencontrer ici des incrédules au sein même du Gouvernement. Mes paroles devaient avoir d'autant plus de poids que la situation serait mieux définie en France, et je sentais bien que le Cabinet de Saint-Pétersbourg subordonnerait son langage au succès éclatant du vote que j'avais hautement prédit à la cause de l'Empire.

Mes prévisions se sont réalisées [1]. Quand je me suis présenté chez le Prince Gortchakoff, il avait déjà pris les devants sans attendre ma visite. Informé par le Chargé d'Affaires de Russie des préoccupations du Cabinet français, il venait d'écrire à M. Okouneff de protester énergiquement contre toute accusation d'ingérence, de la part du Gouvernement russe, dans les affaires des Principautés-Unies.

Après cette première déclaration, qui témoignait de ses dispositions conciliantes et que j'ai accueillie avec satisfaction, le Chancelier est entré, sur la situation du Gouvernement roumain, dans quelques considérations que je vais tâcher de résumer succinctement.

Sans se dissimuler l'état de malaise qui pèse véritablement sur ces contrées, le Prince Gortchakoff ne pense pas, tout d'abord, que le danger soit imminent et irrémédiable pour l'ordre établi, ainsi que le Cabinet de France serait porté à le croire. Il reconnaît, toutefois, que la position du Prince Charles est ébranlée par des agitations subversives, que des réformes inconsidérées et une constitution ultra-libérale le rendent impuissant à réprimer.

L'opinion exprimée par le Cabinet de Saint-Pétersbourg aux conférences de 1866 sur la versatilité traditionnelle des Roumains,

[1] Le plébiscite avait eu lieu le 8 mai.

et sur le caractère factice du mouvement qui a eu pour résultat l'élection du Prince Charles, se trouve pleinement confirmée. L'élu de la nation, comme on disait alors, par le fait de la tiédeur des uns et de la défection des autres, est aujourd'hui abandonné par ceux-là mêmes qui ont le plus contribué à son élévation. Toutefois, le Prince Gortchakoff croit que l'on s'exagère à Paris l'importance du rôle que joue dans les Principautés moldo-valaques l'ex-Ministre radical. Bratiano est moins le chef que l'orateur de son parti, qui reçoit ses mots d'ordre des comités révolutionnaires de l'étranger.

C'est donc plutôt de ce côté qu'il faut rechercher et combattre les causes du mal. Malgré tous les symptômes alarmants, l'Opposition n'est pas organisée pour l'action, ni décidée à jouer une partie dangereuse. Il y a donc lieu d'espérer, au contraire, que la situation du Prince, quoique affaiblie, est susceptible de s'améliorer. Le nouveau Ministère est composé, dit-on, de jeunes hommes bien intentionnés [1]. Qu'il fasse preuve d'énergie; qu'après la dissolution des Chambres, il laisse un peu de côté la politique, pour s'occuper des intérêts du pays en souffrance; que les finances se rétablissent par l'économie; que le Prince Charles s'occupe de son armée pour en faire, dans ses mains, un instrument fidèle : et il surmontera, à n'en pas douter, les obstacles qu'il rencontre aujourd'hui. Tout le monde est intéressé à sa réussite.

D'ailleurs, a ajouté le Chancelier, la grande victoire que l'Empereur Napoléon vient de remporter ne profitera pas seulement à la cause de l'ordre en France. Elle aura dans toute l'Europe un retentissement salutaire, dont le premier effet se fera sentir en Roumanie.

Après cet exposé, dit avec simplicité, le Prince Gortchakoff prenant un ton plus solennel a ajouté, en scandant ses paroles : « Dans les instructions que j'adresse à M. Okouneff, je lui prescris de déclarer au Ministre des Affaires étrangères de France que, si l'on parvient à me désigner un Agent du Gouvernement russe qui soit convaincu, à titre officiel ou secret, d'avoir trempé dans les menées révolutionnaires de la Moldo-Valachie, je m'engage à faire de lui prompte justice, à quelque degré qu'il soit de la hié-

[1] Le ministère Epureanu avait succédé, le 2 mai, au cabinet Al. Golescu.

rarchie. Mais, en échange, je réclame la réciprocité. Je demande qu'un blâme sévère soit infligé à tout Agent français coupable d'avoir fomenté la discorde sur ce terrain brûlant de révoltes et de passions où, je vous l'ai dit bien souvent, mon cher Général, la Russie ne convoite rien, ne veut rien, et ne désire que le calme et la concorde.

« Il est regrettable vraiment de voir persister, vis-à-vis de notre Cabinet, une méfiance que rien ne justifie. Un grand pays comme la Russie n'agit pas dans l'ombre. La politique que je représente depuis quinze ans n'a pas dévié un seul jour de sa ligne, et, vous le savez bien, depuis six mois que nous conférons ensemble, cette politique est celle de l'entente et de la paix. »

Ces déclarations si nettes, et formulées avec un accent que le Chancelier s'était appliqué à rendre sincère, avaient répondu, en grande partie, aux questions que je m'étais tracé le devoir de poser. J'étais, dès lors, tenté de ne pas insister davantage.

Néanmoins, Votre Excellence m'ayant recommandé de m'enquérir de l'attitude que le Cabinet de Saint-Pétersbourg croirait devoir prendre dans le cas où le parti démagogique viendrait à triompher, j'ai tenu à accomplir ma mission jusqu'au bout.

Sans paraître y attacher une trop grande importance et après quelques détours, j'ai demandé au Chancelier ce que ferait la Russie si le Prince Charles venait à être renversé par la révolution?

Sans hésiter, le Prince Gortchakoff m'a répondu : « Jamais je n'ai eu à envisager la situation comme assez menaçante pour avoir besoin de prendre une détermination; mais, si les circonstances devenaient plus graves, je ferais comme toujours appel aux Puissances signataires du traité de 1856, pour prendre avec elles les mesures les plus propres à maintenir le *statu quo* et sauvegarder la paix. »

De cet entretien très intéressant, il faut tirer cette conclusion, qui sera conforme à tout ce que j'ai écrit depuis que je suis à Saint-Pétersbourg : c'est que le Chancelier, il faut le reconnaître, n'a pas changé une seule fois de langage. Quelles que soient les aspirations plus ou moins lointaines du grand parti national russe, quel que soit le travail occulte qui se fasse dans les Provinces du Danube ou des Balkans sous le drapeau du panslavisme, le

Prince Gortchakoff est un homme d'État trop consommé pour ne pas comprendre que la Russie ne peut rien tenter de sérieux en Orient tant que les Puissances signataires du traité de Paris sont d'accord pour le lui défendre.

8151. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier. (Orig. Prusse, 378, n° 70.)

Berlin, 14 mai 1870.
(Cabinet, 16 mai; Dir. pol., 17 mai.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer [1], l'Empereur Alexandre est arrivé à Berlin hier matin. Reçu à la gare par le Souverain et tous les Princes de la Maison royale, Sa Majesté est montée dans la voiture du Roi, qui l'a conduite à l'hôtel de la Légation de Russie, où elle descend habituellement, et où descendent tous les Grands-Ducs à leur passage à Berlin. Le programme concerté pour cette circonstance entre les deux Cours, et que l'on a limité, par suite de la perte récente qu'a faite la Famille impériale [2], aux démonstrations et aux rencontres inévitables en pareil cas, a été ponctuellement rempli. L'Empereur a fait une visite à la Reine, reçu et rendu celle des Princes; il s'est transporté ensuite à Charlottenbourg auprès de la Reine douairière; de retour à Berlin, il a pris part au Palais à un dîner auquel étaient uniquement invités les Princes, les services des deux Souverains et les membres de la Légation de Russie.

Ce matin l'Empereur a assisté à des manœuvres militaires exécutées par deux régiments d'infanterie de la Garde et les deux régiments de cavalerie dont il est le chef. A la fin de cette fête, et après avoir passé devant ces deux derniers régiments, il s'est placé à la tête de celui dont il portait l'uniforme, et il a défilé devant le Roi, suivant un usage consacré par des précédents. Il dînera cette après-midi chez la Reine douairière, et il assistera ce soir à une

(1) Vraisemblablement par un télégramme, qui n'a pas été conservé dans la Correspondance.

(2) Le grand-duc Alexandre Alexandrovitch, fils du Tsarévitch, était mort le 2 mai 1870, avant la fin de sa première année.

réunion qui lui est offerte au Palais par le Roi et la Reine, et à laquelle sont uniquement conviées les personnes qui sont habituellement reçues à la Cour. Le Corps diplomatique n'a reçu aucune invitation. Je me suis, comme tous mes Collègues, inscrit chez l'Empereur.

S. M. Impériale quittera Berlin demain matin, après avoir assisté au service divin dans la chapelle de la Légation, et se rendra directement à Ems.

M. de Bismarck n'est pas encore de retour [1], et il n'aura pas eu l'occasion de faire sa Cour à l'Empereur Alexandre. On annonce cependant qu'il reviendra après-demain; dans ce cas, on ne manquera pas de remarquer qu'il aura attendu le départ de ce Souverain pour rentrer lui-même à Berlin. A-t-il voulu éviter les fatigues auxquelles il aurait été exposé en cette circonstance, ou a-t-il seulement tenu à montrer qu'il n'avait aucune raison urgente de s'entretenir avec le puissant allié du Roi Guillaume? On formera à ce sujet, dans le public et dans la presse, des conjectures plus ou moins dénuées de fondement. Ce qui me semble certain, d'après mes informations, c'est que le Chancelier se remet péniblement [2], et qu'il a néanmoins le désir de prendre part aux discussions du Parlement du Nord, qui va aborder, en seconde lecture, l'examen du Code pénal, et se prononcer définitivement sur le maintien ou l'abolition de la peine de mort.

8152. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 14 mai 1870, midi 15.
(Reçu à 1h15 soir.)

Le Prince Gortchakoff me charge de vous annoncer que l'Empereur Alexandre a fait choix du Baron de Brunnow, Ambassadeur à Londres, pour remplacer le Comte de Stackelberg à Paris.

Le Chancelier espère que ce nom de l'un des Diplomates les

(1) Bismarck était à Varzin depuis le 14 avril. Il y était tombé malade le 18.
(2) Cf. Benedetti, 22 avril, n° 60.

IMPRIMERIE NATIONALE.

plus distingués de l'Europe sera agréable à l'Empereur, et il désire que je lui fasse connaître le plus tôt possible la réponse de Sa Majesté.

8153. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 14 mai 1870, 2h30 soir.
(Reçu à 4h30 soir.)

J'ai reçu du Prince Gortchakoff la dénégation la plus précise sur l'ingérence ouverte ou cachée du Gouvernement russe dans les agitations des Principautés (1). Les mêmes assurances sont adressées au Chargé d'Affaires à Paris. Du reste, la situation s'améliore, et il est vraisemblable que le contre-coup du plébiscite se fera probablement sentir en Roumanie.

8154. Le Duc de Gramont (2) au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Télégr. Minute à chiffrer. Russie, 243.)

Paris, 15 mai 1870.

L'Empereur verra avec plaisir le nomination du Baron de Brunnow (3).

8155. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, à É. Ollivier. (Orig. Prusse, 378, n° 71.)

Berlin, 15 mai 1870.
(Cabinet, 17 mai; Dir. pol., 18 mai.)

J'ai eu l'honneur de vous faire part des premières appréciations que le vote du plébiscite a suggérées à la presse de Berlin (4).

(1) Cf. Fleury, 13 mai, n° 12 *bis*.
(2) Gramont avait remplacé le jour même É. Ollivier, jusque là chargé de l'intérim des Affaires étrangères.
(3) Cf. Fleury, télégramme, 14 mai.
(4) Cf. Benedetti, 11 mai.

Revenant sur ce sujet, les journaux conservateurs continuent à l'envisager comme un résultat dont tous les Gouvernements doivent également se féliciter. Je joins ici deux extraits de la *Gazette de la Croix* et de la *Gazette de Spener,* ainsi qu'un nouvel article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*[1]. Dans cet article, la feuille officieuse prend la défense du principe plébiscitaire; et, en rappelant que toutes les réformes constitutionnelles dont la France a pris l'initiative depuis 1789 ne sont pas restées sans influence sur le régime des autres pays, et notamment sur celui de la Prusse, elle donne à entendre qu'on pourrait au besoin nous emprunter également l'appel au peuple, qui fonctionne déjà en Suisse et qui a été pratiqué en Italie. Ces insinuations ont été remarquées, dans la conviction que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* n'aurait pas tenu un pareil langage si elle n'y avait été autorisée. On veut y voir un avertissement adressé aux Députés des divers partis qui, en se réunissant, ont constitué la majorité, et repoussé dans plus d'une circonstance les propositions du Gouvernement. Les considérations développées par la *Gazette de la Croix* sont elles-mêmes d'autant plus dignes d'être notées que ce journal s'est signalé pendant longtemps par une hostilité systématique et passionnée contre l'Empire et la dynastie impériale.

Les organes du parti libéral de toutes les nuances reproduisent les articles publiés par les journaux de Paris qui ont combattu le plébiscite, ou insèrent des correspondances conçues dans le même esprit. L'un d'entre eux, la *Poste,* se montre particulièrement violent et agressif.

8156. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, à É. Ollivier. (Orig. Espagne, 875, n° 40.)

Madrid, 17 mai 1870.
(Cabinet, 19 mai; Dir. pol., 20 mai.)

Le Gouvernement se trouve en ce moment au comble de l'embarras. Pressé de plus en plus par les circonstances de prendre un parti relativement à la constitution définitive du Pouvoir, il ne

[1] Les extraits sont joints en annexe.

peut pas y parvenir, et un Conseil des Ministres qui s'est prolongé hier jusqu'à trois heures du matin n'aurait abouti qu'à l'en convaincre.

Il y a quelques jours, Votre Excellence sait qu'il était à peu près décidé à proposer à la majorité la prolongation de l'intérinité [1], mais les dispositions qui se sont aussitôt manifestées dans les Cortès contre ce projet l'ont décidé à l'écarter, et alors le Maréchal Prim voulut faire de nouvelles tentatives pour s'assurer des chances qui pourraient lui rester de rencontrer un candidat acceptable dans les Cours étrangères.

Les renseignements qui lui sont arrivés de Lisbonne [2] et de Florence [3] n'ayant absolument rien d'encourageant, on m'assure qu'il a fait faire très secrètement des démarches auprès de la Maison des Hohenzollern pour obtenir qu'un Prince de la branche de Sigmaringen consentît à se mettre sur les rangs; mais, de ce côté, il n'aurait pas été plus heureux [4]. Un Prince étranger se trouve donc au moins pour le moment tout à fait hors de question. Toutes ces explorations n'avaient peut-être pas, du reste, d'autre but que de bien constater ce fait.

Maintenant Espartero, auprès duquel s'était rendu le plus autorisé de ses partisans, M. Madoz, pour le décider à accepter la

(1) Cf. Mercier de Lostende, 6 mai.

(2) A la suite des instructions qui lui avaient été données à Madrid (cf. p. 272, note 1), Los Rios, de retour à Lisbonne, demanda le 12 mai une audience au roi Ferdinand (cf. Fester, t. Ier, n° 160, p. 77). Le Roi le reçut le 13, et, tout en maintenant son refus, ne lui enleva pas cependant tout espoir (cf. Fester, t. Ier, n° 169, p. 80). Le 15, il lui notifia par lettre son refus définitif (cf. É. Ollivier, t. XIII, p. 427-428, et Fester, t. Ier, n° 171, p. 81). Quant à A. Ollivier (cf. p. 272, note 1), il arriva à Lisbonne le 19 mai. Don Luis lui confirma que le refus de son père était irrévocable, et, quelques jours après, le 25 mai, il lui remit sa réponse à Napoléon III. Sa lettre a été publiée par É. Ollivier (t. XIII, p. 429) et par Fester (t. Ier, n° 182, p. 83).

(3) Nous n'avons pas, sur des démarches qui auraient été tentées par Prim à Florence en même temps que celle de Lisbonne, de renseignements qui nous permettent de préciser cette allusion très vague de Mercier.

(4) En dehors de cette allusion, il n'y a rien dans la Correspondance d'Espagne de cette époque qui puisse nous laisser croire que Mercier ait été au fait des démarches tentées à Düsseldorf et à Berlin en faveur de la candidature Hohenzollern. (Cf. t. XXV, p. 314, note 1; t. XXVI, p. 267, note 2; ci-dessus p. 93, note 1; et p. 212, note 2.)

Couronne, vient aussi de s'excuser en alléguant son grand âge et ses infirmités [1].

En dehors des restaurations et de la République qu'il répudie également, le Gouvernement se trouve donc acculé entre la prolongation de l'intérinité ou l'élection du Duc de Montpensier.

[Dans ces conditions, les chances de succès du Duc de Montpensier se trouvent accrues. Néanmoins le Baron Mercier de Lostende ne pense pas qu'il réussisse à se faire élire.]

8157. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne [2]. (Minute. Autriche, 502, n° 58.)

Paris, 19 mai 1870.

M. le Prince de Metternich a communiqué à M. Ollivier la dépêche dont vous trouverez une copie ci-jointe et dans laquelle M. le Comte de Beust expose les impressions du Cabinet de Vienne sur la situation intérieure des Principautés-Unies [3]. L'état de choses qui préoccupe M. le Chancelier d'Autriche avait éveillé déjà, vous le savez, la sollicitude du Gouvernement de l'Empereur, qui voit, comme M. de Beust, dans l'accord des Puissances et dans le respect des stipulations internationales auxquelles l'État roumain doit son existence et son organisation actuelles, la meilleure sauvegarde contre les dangers qui pourraient surgir de ce côté.

Nous n'avons point caché à Saint-Pétersbourg les appréhensions que nous causaient les rapports que nous recevions sur les intrigues panslavistes dans les régions du Bas-Danube, et M. le Général Fleury s'en est ouvert avec franchise à M. le Prince Gortchakoff [4]. Je n'ai pas reçu encore de notre Ambassadeur le compte rendu détaillé de sa conversation à ce sujet avec le Chancelier de l'Empire,

(1) Cf. Mercier de Lostende, télégr., 11 mai. La lettre de refus de Espartero du 15 mai figure dans Fester (t. Ier, n° 172, p. 81).

(2) Gramont avait quitté Vienne le 6 mai, en y laissant Cazaux comme chargé d'affaires. Il était à Paris lorsque l'Empereur l'appela au ministère des Affaires étrangères le 15 mai.

(3) La dépêche de Beust à Metternich est datée du 11 mai.

(4) Cf. É. Ollivier à Fleury, 3 mai; Fleury, 13 mai.

mais il m'a fait savoir par le télégraphe que le Cabinet de Saint-Pétersbourg repousse formellement le soupçon de vouloir suivre une politique isolée [1]. D'un autre côté, la récente modification ministérielle qui a eu lieu à Bucarest paraît être de nature à nous rassurer sur l'état des choses dans les Principautés. Ces diverses circonstances ne sauraient cependant nous faire perdre de vue les périls que recèle peut-être encore un avenir incertain, et, en cherchant à les prévenir, notre désir sincère est de conserver avec le Cabinet de Vienne une complète entente sur toutes les questions qui seraient propres à les soulever.

8158. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Minute. Autriche, 502, n° 59.)

[Paris,] 19 mai 1870.

Des bruits assez répandus en Allemagne depuis le commencement de cette année prêtaient à M. de Bismarck l'intention de chercher à obtenir l'entrée de la partie méridionale du Grand-Duché de Hesse dans la Confédération du Nord. D'après d'autres versions qui avaient également trouvé quelque crédit, des pourparlers auraient été simultanément engagés avec les États du Sud pour faire attribuer au Roi de Prusse le titre d'Empereur d'Allemagne.

Dans les entretiens qu'il a eus récemment avec M. le Comte Benedetti, M. de Thile n'a pas hésité à affirmer à notre Ambassadeur que le Gouvernement prussien n'avait pris l'initiative ni reçu communication d'aucune ouverture tendant soit à combiner l'accession de l'un des États du Midi à la Confédération du Nord, soit à conférer au Roi Guillaume Ier le titre d'Empereur d'Allemagne. M. le Comte de Bray a déclaré de son côté à notre Chargé d'Affaires à Munich qu'il n'avait eu aucune connaissance de pareils projets, et que, s'ils avaient existé, tout lui donnait lieu de croire qu'ils étaient abandonnés.

(1) Cf. Fleury, télégramme, 11 mai. La dépêche du 13 n'a été enregistrée au Cabinet que le 22 mai.

Il me paraît utile de vous communiquer la copie ci-jointe des deux dépêches de M. le Comte Benedetti et de M. Tiby, en vous priant d'avoir égard au caractère confidentiel des informations qu'elles renferment [1].

8159. Le Duc de Gramont à Tiby, Chargé d'Affaires à Munich. (Orig. Bavière, 249, n° 14.)

Paris, 20 mai 1870.

Vous avez rendu compte à mon Département de vos derniers entretiens avec M. le Comte de Bray sur l'état actuel des rapports de la Prusse avec les États du Sud [2]. D'après des bruits qui avaient acquis une certaine consistance, des pourparlers auraient été engagés par le Cabinet de Berlin pour amener l'entrée de la Hesse méridionale dans la Confédération du Nord, et on aurait cherché en même temps à obtenir l'assentiment des Cours de Munich et de Stuttgart à un projet qui eût attribué au Roi de Prusse le titre d'Empereur d'Allemagne. M. le Ministre des Affaires étrangères de Bavière a bien voulu vous donner à cette occasion des assurances que nous avons été heureux de recueillir. Je crois utile de compléter vos propres informations en vous transmettant la copie ci-jointe d'une dépêche que M. le Comte Benedetti a adressée sur le même sujet à Son Excellence M. Ollivier [3]. Je vous prie d'avoir égard au caractère confidentiel des renseignements qu'elle contient.

8160. Le Duc de Gramont au Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne. (Minute. Autriche, 502, n° 60.)

[Paris,] 20 mai 1870.

Vous savez qu'il y a quelques semaines, sur la foi de bruits qui s'étaient répandus dans la presse allemande, les Représentants

[1] Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66; Tiby, 13 mai.
[2] Cf. Tiby, 13 mai.
[3] Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66.

à l'Étranger du Roi Christian IX avaient paru craindre un instant que des négociations ne s'engageassent entre les Cabinets de Vienne et de Berlin pour fixer irrévocablement et en dehors du Danemark l'étendue des districts du Sleswig qui seraient rétrocédés en vertu de l'article V du traité de Prague.

Avant de quitter Vienne [1], j'avais pu m'assurer que M. le Comte de Beust était décidé à ne pas accueillir une ouverture de ce genre, et qu'il ne prévoyait pas qu'on la lui adressât [2]. Vous verrez par l'extrait ci-annexé de la correspondance du Ministre de France à Copenhague [3] que le Comte Frijs est aujourd'hui convaincu comme nous du peu de fondement des rumeurs dont les Agents danois s'étaient montrés préoccupés.

8161. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 154.)

Hambourg, 20 mai 1870.
(Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 23 mai.)

M. de Bismarck, qui n'a pas pu ou qui n'a pas voulu se rencontrer à Berlin avec l'Empereur Alexandre [4], reprendra possession de la Chancellerie fédérale samedi prochain [5]. Il tient à clôturer le Parlement de sa personne, bien qu'il lui en coûte de s'arracher au calme dont il jouit à Varzin pour rentrer dans la vie militante. Il veut sans doute donner à ses détracteurs des témoignages de son activité, et leur prouver que les soins de sa santé ne l'empêchent pas, comme ils le prétendent, de vaquer aux affaires de l'État. Ses retraites si fréquentes ont en effet soulevé des réflexions qui ont dû être sensibles à son amour-propre, car elles ne tendaient à rien moins qu'à établir l'incompatibilité pour un homme d'État, quel que fût d'ailleurs son mérite, de présider à la direction d'un grand pays si ses infirmités le condamnaient à

(1) Le 6 mai. Cf. ci-dessus, p. 293, note 2.
(2) Cf. Gramont, 26 avril.
(3) Cf. Saint-Ferriol, 3 mai.
(4) Cf. Benedetti, 14 mai. — L'Empereur Alexandre était parti le 15 mai pour Ems.
(5) Le 21 mai. — Cf. p. 289, note 1.

chaque instant de s'en remettre à des collaborateurs sans autorité et incomplètement pénétrés de sa pensée. M. de Bismarck reparaîtra donc au Reichstag, autant pour lui faire ses adieux, car la *Correspondance provinciale* fixe le terme de son existence au 28 de ce mois, que pour faire revenir la majorité, alors même qu'il ne prendrait pas part aux discussions qui vont s'ouvrir, sur son vote abolissant la peine de mort[1]. Il a eu soin de faire précéder son retour par une déclaration des plus explicites, insérée dans l'organe officiel du Gouvernement, sur son intention bien arrêtée de rejeter le Code pénal tout entier, plutôt que de permettre au Parlement de subordonner l'intérêt de l'État à une question de sentiment, compliquée de préoccupations électorales.

Jusqu'à présent le Reichstag, dans les occasions importantes, lorsqu'il lui était bien démontré qu'aucune concession ne lui serait faite, s'est toujours prêté à des compromis; mais il est difficile de prévoir comment les choses se passeront cette fois, la polémique engagée entre les journaux inspirés et les feuilles de l'Opposition manifestant de part et d'autre trop ouvertement le parti pris de ne pas se déjuger.

Les discussions qui ont éclaté sur tant de questions, dans le cours de cette dernière session, entre le Chancelier et le Reichstag montrent en tout cas que les temps sont bien changés, et que la majorité n'en est plus à subordonner aveuglément, comme autrefois, tous ses principes aux préoccupations unitaires. Ce qui pourrait cependant amener cette fois encore le parti national à une transaction, c'est la crainte, s'il poussait les choses à l'extrême, de voir se réaliser les menaces du Chancelier fédéral, et d'être combattu par l'Administration aux prochaines élections. On sait que M. de Bismarck est irascible et vindicatif, et que, si l'intérêt de sa politique lui commande de ne pas rompre ouvertement avec le sentiment national, il pourrait cependant donner des ordres à ses agents, qui, dans les nouvelles provinces surtout, rendraient la réélection des membres de l'Opposition les plus compromis fort problématique.

[1] Le Parlement fédéral, qui discutait le projet d'un Code pénal uniforme pour l'ensemble de la Confédération du Nord, avait voté en seconde lecture, le 1er mars, l'abolition de la peine de mort.

Le succès du plébiscite [1], auquel l'Allemagne, qui n'est renseignée en général sur l'état des choses en France que par la reproduction des correspondances de *L'Indépendance belge* et des articles de la *Gazette de Cologne,* était loin de s'attendre, est venu d'ailleurs fort à propos pour fortifier l'ascendant que le Roi Guillaume et son Premier Ministre entendent conserver vis-à-vis de leurs Parlements. Le Gouvernement prussien peut regretter à certains égards le prestige et la force que l'Empereur a retrouvés dans le scrutin du 8 mai, car ils lui permettront de se consacrer avec plus de vigilance encore que par le passé aux questions internationales; mais, d'un autre côté, il ne peut que se féliciter, au point de vue de ses difficultés intérieures, de la défaite éclatante que le plébiscite a fait subir au parti révolutionnaire, et principalement au parti doctrinaire.

Si la *Gazette de la Croix,* qui reflète assez fidèlement les sentiments de la Cour, ne va pas jusqu'à recommander l'introduction du régime plébiscitaire en Prusse, la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* par contre, indique assez clairement aux nationaux-libéraux que, si le parlementarisme, par ses exigences incessantes, menaçait de devenir un jour un embarras par trop sérieux, le Gouvernement prussien pourrait bien à son tour aussi en appeler aux masses pour ramener une minorité turbulente, par une démonstration éclatante du pays, à une appréciation plus réfléchie de sa situation.

8162. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 155.)

Hambourg, 20 mai 1870.
(Cabinet, 22 mai; Dir. pol., 24 mai.)

Je crois avoir indiqué suffisamment dans ma précédente dépêche les motifs qui ont décidé M. le Comte de Bismarck à s'arracher de sa retraite de Varzin avant la clôture du Parlement. La politique extérieure n'est pour rien dans cette résolution, car on peut admettre que, si elle lui avait inspiré de sérieuses préoccupations,

[1] Cf. Benedetti, 11 mai.

il n'eût pas laissé échapper, malgré ses souffrances, l'occasion qui s'offrait à lui il y a peu de jours de conférer avec l'Empereur Alexandre[1] et de s'assurer le concours de la Russie, en vue de prochaines complications. Mais, comme je le disais dans un de mes derniers rapports, qui m'a valu de la part de M. le Garde des Sceaux, chargé intérimairement du Département des Affaires étrangères, la plus flatteuse approbation, la Prusse n'a jamais senti aussi vivement qu'en ce moment la nécessité de se renfermer dans une réserve absolue, et de ne fournir aucun prétexte qui serait de nature à soulever des complications internationales. Il n'en était pas ainsi à l'entrée de l'hiver. La situation générale de l'Europe offrait alors au Cabinet de Berlin, pour les projets ambitieux qu'il poursuit en Allemagne, des chances exceptionnellement favorables. La France était en pleine crise intérieure, et toute la Diplomatie étrangère à Paris semblait prévoir un dénouement inquiétant pour le maintien de l'ordre et la consolidation de la dynastie impériale. La politique prussienne, qui procède à la façon des joueurs d'échecs, reculant ou avançant suivant les circonstances, pouvait croire, en voyant les partis s'agiter avec une violence de plus en plus inquiétante, que la France ne serait pas en état de s'opposer à une transgression de la paix de Prague, surtout si elle se consommait sans violence apparente, avec le consentement des Souverains du Midi. Donner satisfaction aux aspirations unitaires était d'ailleurs le moyen le plus infaillible de se garantir en Allemagne contre les excitations anarchiques du dehors. On pouvait espérer que les Souverains du Midi, en face des dangers dont les menaçait la révolution, feraient volontiers, sous le coup de la terreur, le sacrifice d'une part nouvelle de leur indépendance afin de sauver leur Couronne, et s'assurer en cas de soulèvements intérieurs l'intervention militaire de la Prusse.

Notre Ambassadeur à Berlin, dans un rapport remarquable qu'il a adressé dans les premiers jours de ce mois au Département et qu'il a bien voulu me communiquer, a su révéler de la façon la plus intéressante, et à mon avis la moins indubitable, les négociations que la Prusse poursuivait au mois de décembre dernier

[1] Cf. Benedetti, 11 mai.

à Stuttgart, à Carlsruhe, à Munich et à Darmstadt [1]. Ces démarches ont été niées, il est vrai, officiellement et péremptoirement par M. de Thile, au nom du Gouvernement et même au nom du Roi. Mais, comme le faisait observer M. le Comte Benedetti, le Cabinet de Berlin, avisé comme il l'est, a pu fort bien, afin de se réserver le bénéfice des dénégations, laisser ignorer à sa Diplomatie accréditée les tentatives faites par des intermédiaires occultes.

J'ai pu me convaincre depuis à Oldenbourg, où, en l'absence du Souverain qui est en ce moment en Italie, j'ai causé longuement avec un homme politique de mes amis assez étroitement lié avec M. de Bismarck, et à Brunswick, où j'ai passé plusieurs heures avec le Duc, que la Cour de Prusse s'était en effet laissée aller un instant à des rêves impériaux, et qu'elle ne les avait abandonnés que devant l'opposition de la Bavière et le revirement que la consolidation du Ministère du 2 janvier avait opéré, au profit de l'ordre, dans l'esprit public en France.

« Tous mes cousins de la Confédération du Nord ont été pressentis, m'a dit le Duc de Brunswick, sur l'adjonction éventuelle des États du Midi, et sur les modifications que cette mesure entraînerait forcément dans la Constitution afin de maintenir à la Prusse sa prépondérance au sein du Conseil fédéral et au Parlement par le nombre et le groupement des suffrages. Seul j'ai été exclu de ces confidences, car on me fait l'honneur de me tenir pour une brebis galeuse. C'est le Roi de Bavière, a ajouté Son Altesse, qui a fait avorter cette combinaison, à laquelle M. de Bismarck a fait allusion à mots couverts dans son discours du 24 février [2].

« — Je ne me soucie pas, aurait répondu Sa Majesté, d'entrer « dans une République qui m'escamoterait tous mes droits de « souveraineté. »

Il n'est donc pas douteux, mes renseignements corroborant si parfaitement ceux de notre Ambassadeur à Berlin, qu'au commen-

(1) Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66.

(2) Cf. Benedetti, 25 février, n° 22. — Il est difficile de préciser à quelle phrase du discours de Bismarck Rothan fait ici allusion. Bismarck prit la parole trois fois dans la séance du 24 février. Cf. *Discours du Prince de Bismarck*, édition française, t. III, p. 243-264.

cement de cet hiver la Prusse, nous croyant pour longtemps absorbés à l'intérieur, cherchait à assurer d'une manière définitive sa domination sur l'Allemagne entière.

La retraite du Prince de Hohenlohe [1], qui a inspiré de si profonds regrets à Berlin, et les propositions d'intervention militaire que M. de Bismarck lui a faites pour le déterminer à rester au pouvoir [2], pourraient bien se rattacher d'une manière plus ou moins directe à ces négociations. Il ne s'agissait pas, c'est du moins mon avis, de l'entrée pure et simple des États du Midi dans la Confédération du Nord; car la Prusse ne saurait vouloir, en concédant dix voix à la Bavière, six au Wurtemberg, quatre au Grand-Duché de Bade et trois au Grand-Duché de Hesse, s'exposer à voir la majorité au sein du Conseil fédéral se retourner contre elle, comme du temps de la Diète, par la coalition de tous les États secondaires. Je suis plutôt disposé à croire que, préoccupé surtout du désir de proclamer le Roi Guillaume Chef de l'Empire germanique, et de s'assurer par là la disposition pleine et entière de toutes les armées de l'Allemagne, M. de Bismarck s'était rallié simplement au programme du Prince de Hohenlohe, et que le Roi de Bavière, au dernier moment, s'est ravisé en voyant le danger que la formule imaginée par ces deux hommes d'État pour « assurer le lien national entre le Nord et le Midi » faisait courir à sa souveraineté.

Les conclusions que notre Ambassadeur à Berlin a tirées de cet incident, à la fin de sa dépêche, sont aussi les miennes. La politique prussienne, comme le disait un jour M. de Bismarck au Parlement du Nord, est trop profondément engagée dans l'ornière nationale pour pouvoir reculer, et elle n'attend évidemment qu'une heure propice pour l'accomplissement de ses desseins. Aussi, malgré les protestations sympathiques que le succès du plébiscite inspire en ce moment à la Presse et à la Diplomatie prussiennes, sommes-nous forcés d'admettre que le Cabinet de Berlin, tout en se félicitant de la victoire que nous avons remportée sur les éléments révolutionnaires, n'en voit pas moins avec un certain regret et une véritable inquiétude l'Empereur reprendre toute son autorité en Europe.

(1) Le 14 février.
(2) Cf. Rothan, 28 février.

8163. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Duc de Gramont. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 19.)

Darmstadt, 21 mai 1870.
(Cabinet, 7 juin; Dir. pol., 9 juin.)

J'ai dû plus d'une fois entretenir le Département du système de pensionnements au moyen duquel le Roi de Prusse veut renouveler tout l'État-Major de la division hessoise, forçant ainsi le sens de la convention militaire qui autorise à donner des missions réciproques aux officiers de l'une des deux armées dans les rangs de l'autre. Quand un officier prussien est échangé contre un officier hessois, l'effet produit est déjà disproportionné, puisque l'armée prussienne est vingt fois plus nombreuse et que, de plus, le Hessois s'y trouve dans une position morale qui n'a rien de commun avec la position nécessairement dominante du Prussien en Hesse: que sera-ce si l'officier prussien remplit ici la place laissée vide par une démission? Ce travail de rénovation vient de faire démissionner, à quelques mois de distance, les colonels des deux régiments de cavalerie; le Baron de Riedesel est, en effet, pensionné depuis hier, et ma dépêche n° 11 a fait mention de la retraite de M. de Bouchenröder [1]. Le Ministère de la Guerre à Berlin laissera pendant un certain temps le commandement de ces régiments aux majors; puis, à ce que l'on croit savoir sûrement, il mettra à leur tête deux colonels prussiens.

Après la paix de 1866, le Gouvernement prussien avait conservé quelques doutes sur les qualités et le dévouement de l'armée hessoise. A dater de cette époque, il n'a pas perdu une journée pour transformer ce corps. On peut dire aujourd'hui que l'œuvre est presque achevée.

Votre Excellence ne sera point étonnée si je ne me suis pas empressé de lui rendre compte plus tôt de l'effet du plébiscite [2]. Il est souvent nécessaire à Darmstadt d'attendre l'opinion de

[1] La mention se trouve en effet dans la dépêche n° 11, du 30 mars (Hesse-Darmstadt, 31), qui note un bruit d'après lequel le prince Louis de Hesse était sur le point de quitter le commandement de la place de Darmstadt.

[2] Le plébiscite du 8 mai.

reflet qui, de l'extérieur, vient modifier ou remplacer la première impression.

Dès l'abord, la nomination de Votre Excellence a été comprise par beaucoup de monde comme un signe d'hostilité envers la Prusse et d'entente intime avec l'Autriche, ce qui était la base de tout un programme sudiste pour l'opinion. Puis, ainsi que cela se passe ordinairement sur la rive droite du Rhin, nous avons vu s'éveiller ce sentiment général de patriotisme *allemand* avec lequel il faut toujours compter. Le plébiscite ayant réussi, le Ministère s'étant constitué, la France ayant, en un mot, recouvré toutes ses forces, les rancunes intestines ne devaient pas tarder en Allemagne à passer au second plan. Quand notre puissance se manifeste, la préoccupation des Allemands est aussitôt de mettre le «Vaterland» sur un bon pied vis-à-vis d'elle. On a donc tourné ses regards vers la «Grande Allemagne», après avoir été un moment ému ou attiré par les perspectives que pouvait offrir une lutte contre le vainqueur de 1866.

Mais des fluctuations de ce genre sont naturelles chez un peuple qui se sent abandonné; et ne peut-il pas se faire que ce sentiment d'abandon, joint aux difficultés bien graves qui sont réservées sans doute à la réalisation de la «Grande Allemagne» comme elles l'ont été à la Confédération du Sud, ne finisse un jour par tourner au profit du Nordbund et de la Prusse? Je ne veux pas dire que la Prusse ait en ce moment le dessein de brusquer les événements en Hesse; je voudrais seulement noter que la Prusse ne se relâche pas un instant de son système de progrès imperceptible mais journalier, et que la Hesse, dans la position compromise et toute particulière où elle se trouve, ne pourra peut-être pas rester indéfiniment isolée sans se livrer enfin complètement à la protection, unique et toujours prête, de la Prusse. La question est une question d'opportunité dont la Prusse jugera à sa convenance.

P.-S. — Je parlais du soin que met la Prusse à progresser incessamment dans les affaires hessoises, et j'ai commencé ma dépêche en enregistrant les dernières nouvelles de l'armée; je terminerai par la Cour. Je ne sais pas quelles idées ont été échangées dans les entrevues confidentielles des deux Souverains lors du récent voyage à Berlin; je sais seulement que le Roi et sa Maison ont en

général montré, non sans succès, l'empressement le plus flatteur pour le Grand-Duc, et aussi pour la suite de S. A. Royale[1].

En regard, je placerai une autre observation : j'ai appris que d'adroites influences auraient porté une certaine atteinte à l'intime confiance qui existait entre le Grand-Duc et son frère, le Prince Alexandre. Comme Votre Excellence connaît les attaches de ce dernier à Vienne et à Saint-Pétersbourg, ce renseignement peut n'être pas dénué de tout intérêt en ce qui concerne la position de Darmstadt vis-à-vis de Berlin.

8164. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 243, n° 33.)

[Paris,] 22 mai 1870.

En même temps que M. Émile Ollivier vous adressait la dépêche du 3 de ce mois sur les Principautés du Danube, il saisissait l'occasion d'un entretien avec M. le Chargé d'Affaires de Russie pour lui faire part des préoccupations dont vous étiez invité à transmettre l'expression à M. le Prince Gortchakoff. M. Okouneff est venu me voir, il y a deux jours, et m'a appris que, ayant rendu compte de cet entretien à M. le Chancelier de Russie, il avait reçu de lui une réponse.

M. Ollivier avait signalé à son interlocuteur l'état inquiétant des esprits à Bucarest, et ne lui avait pas caché que la Russie était représentée par un ensemble d'informations émanant de sources différentes comme ne voyant pas avec déplaisir ces éléments d'agitation[2]. Il avait même parlé de la part d'influence attribuée à ses Agents dans les manœuvres qui cherchaient à provoquer sur ce terrain une crise révolutionnaire.

M. Okouneff m'a dit que le Prince Gortchakoff désavouait hautement toute politique ayant cette tendance, que les Agents russes ne pouvaient l'envisager avec faveur sans suivre une direction

[1] Cf. Astorg, 7 mai.
[2] Cf. p. 259, note 1.

contraire à celle qui leur était tracée, et que rien dans leur correspondance n'autorisait à croire qu'ils s'en fussent écartés en aucune circonstance. A l'appui de ce langage, M. Okouneff a laissé entre mes mains la copie ci-jointe [1] d'un rapport du Consul de Russie à Bucarest, que je vous communique à titre confidentiel, et d'où il résulte d'ailleurs que, d'après M. le Baron d'Offenberg, le parti révolutionnaire ne serait ni organisé pour l'action ni disposé à y faire appel.

J'ai répondu à M. Okouneff qu'il était loin de ma pensée de croire que les Agents officiels du Cabinet de Saint-Pétersbourg fussent mêlés aux manœuvres de ce parti et portés à les encourager. J'ai ajouté qu'il nous serait même difficile de citer aucun nom d'agent secret particulièrement compromis dans ces intrigues; mais il n'en était pas moins vrai qu'il se faisait sur le Bas-Danube un travail ayant pour but d'exciter les populations slaves, et personne n'ignorait l'appui que ce travail trouvait en Russie dans des centres puissants où la propagande était organisée. Le panslavisme avait eu et conservait encore en Moldo-Valachie ses comités, et leur alliance avec le parti démagogique était en fait notoire. Il n'était donc pas surprenant que l'opinion voulût voir un lien entre la politique russe et les espérances de ce parti, tant que le Cabinet de Saint-Pétersbourg ne repousserait pas publiquement toute solidarité avec les doctrines panslavistes, et ne les condamnerait pas de manière à ne laisser aucun doute sur la portée de ses désaveux.

M. Okouneff a insisté pour répudier avec force la pensée que le Gouvernement russe désirât des complications sur le terrain des Principautés, et, revenant à ce propos sur son entretien avec M. Ollivier, il m'a rappelé que mon prédécesseur intérimaire lui avait laissé entendre que l'on était allé jusqu'à attribuer au Gouvernement russe l'intention d'arguer des troubles qui surviendraient pour occuper le pays. M. le Chargé d'Affaires de Russie s'est élevé énergiquement contre une telle supposition. Elle était, m'a-t-il dit, inadmissible, puisque le traité de Paris a formellement établi qu'aucune intervention armée ne pourrait avoir lieu sans entente préalable entre les Puissances signataires; et il m'a

[1] La copie est jointe en annexe.

IMPRIMERIE NATIONALE.

déclaré que le Cabinet de Saint-Pétersbourg ne saurait sans injustice être soupçonné de vouloir méconnaître cette stipulation en suivant une politique isolée.

J'ai répondu que, ainsi que le rappelait M. Okouneff, le traité de Paris avait en effet prévu le cas où le repos intérieur des Principautés serait troublé, et que, pour cette éventualité, il avait été convenu que les mesures à prendre seraient le résultat d'un accord commun. Je me félicitais, ai-je ajouté, d'entendre que le Cabinet de Saint-Pétersbourg attachait le même intérêt que nous à l'observation de cette clause, et je prenais acte bien volontiers d'une déclaration dans laquelle je trouvais une importante garantie contre toutes les tentatives qui pourraient être faites pour susciter des complications politiques sur le Danube.

Je tenais, Monsieur le Général, à vous faire connaître les principaux points de cet entretien. Mon intention n'est pas que vous donniez lecture de ma dépêche à M. le Prince Gortchakoff; vous pourrez même vous borner à lui indiquer en termes généraux les observations que j'ai présentées à M. Okouneff sur l'agitation panslaviste; mais je désirerais beaucoup que votre langage reproduisît, avec autant d'exactitude que possible, celui de M. le Chargé d'Affaires de Russie et le mien en ce qui concerne le traité de Paris. Nous devons en effet nous réserver tout le bénéfice des assurances qui m'ont été données à ce sujet, et il est bon de ne pas laisser ignorer au Prince Gortchakoff que nous en avons pris acte.

P.-S. — Cette dépêche était écrite lorsque j'ai reçu celle en date du 13 par laquelle vous me rendez compte de l'entretien que vous avez eu avec M. le Prince Gortchakoff, conformément aux instructions de M. Ollivier. Le Chancelier vous ayant parlé lui-même du traité de Paris dans des termes qui excluent de sa part toute intention de suivre une politique isolée dans les Principautés, nous regardons le fait comme acquis et la discussion comme close. Vous n'aurez donc pas à revenir sur ce sujet avec M. le Prince Gortchakoff, et cette dépêche doit conserver un caractère purement confidentiel.

8165. ROTHAN, MINISTRE À HAMBOURG, AU DUC DE GRAMONT. (Orig. Hambourg, 160, n° 156.)

Hambourg, 22 mai 1870.
(Cabinet, 25 mai; Dir. pol., 27 mai.)

J'ai reçu ce matin seulement la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 16 de ce mois pour m'informer que l'Empereur vous avait confié la Direction du Département des Affaires étrangères. Je vous remercie bien vivement des assurances que vous avez bien voulu y joindre, et j'espère, certain de l'intérêt bienveillant avec lequel vous accueillerez mes travaux, que mon dévouement au service de l'Empereur sera apprécié par Votre Excellence comme il l'a été par vos prédécesseurs.

Votre avènement au pouvoir, Monsieur le Duc, a causé tout d'abord une certaine émotion en Allemagne. On a cru, et quelques articles de journaux que l'on croit plus ou moins inspirés par le Gouvernement ont contribué à accréditer ce sentiment, que vos relations intimes avec le Chancelier de l'Empire, et la reconnaissance que vous emporterez de Vienne de l'accueil si distingué que vous n'avez cessé de recevoir en toute circonstance de la Cour et de la haute société, pendant votre séjour dans cette capitale, pourraient bien exercer quelque influence dans les Conseils de l'Empire sur la politique de la France vis-à-vis de l'Allemagne [1]. On était allé jusqu'à vous prêter un programme tout arrêté et resserrant, tant en Orient qu'à l'égard de la Confédération du Nord, les liens de l'entente ébauchée à Salzbourg. Quelques paroles de mon Collègue de Prusse m'ont permis de supposer que le Cabinet de Berlin, qui cependant est en état d'être bien renseigné, avait de la peine à se soustraire à un sentiment de vague inquiétude. Mais les entretiens que vous avez eus avec les membres du Corps diplomatique, et particulièrement avec M. le Baron de Werther, depuis que vous avez pris possession du Ministère des Affaires étrangères, paraissent avoir atténué sensiblement ces appréhensions. Je vois en effet depuis quelques jours les correspondances officieuses des journaux allemands, envoyées de Berlin, manifester une grande confiance dans le maintien de la paix. Elles recon-

[1] Cf. d'Astorg, 21 mai.

naissent, il est vrai, que c'est une bonne fortune pour l'Autriche d'avoir en ce moment deux hommes d'État récemment encore accrédités à Vienne nommés Ministres des Affaires étrangères, l'un en France et le second en Bavière [1], c'est-à-dire dans les deux pays dont il importe le plus à la politique autrichienne de s'assurer le concours. Mais, disent ces correspondances à titre de consolation, cette circonstance, qui est le fait du hasard et nullement le résultat de combinaisons hostiles ourdies à Paris et à Munich, loin de compromettre la tranquillité en Europe, ne pourra que la fortifier, car M. le Comte de Bray et M. le Duc de Gramont, qui connaissent à fond la situation intérieure de l'Autriche et qui savent au juste le concours qu'on pourrait attendre de cette Puissance le cas échéant, sauront mieux que personne faire comprendre à leurs Souverains l'inanité d'une pareille alliance. On ajoute toutefois, et cela prouverait que, malgré la confiance qu'on affecte on n'est pas, au fond, entièrement rassuré sur les éventualités de l'avenir, que la Confédération du Nord est aujourd'hui, grâce au développement qu'on a su donner à son armement et à ses forces militaires de terre et de mer, en état de parer à toutes les éventualités, que cette conviction partagée au dehors restera, comme elle l'a été dans ces dernières années, la garantie la plus certaine de la paix. La Prusse évitera d'ailleurs avec le plus grand soin tout ce qui pourrait jeter le trouble dans les relations internationales, s'en remettant au temps et à la volonté nationale librement exprimée des États du Midi pour achever l'œuvre allemande.

Ce sont là les craintes et les espérances, Monsieur le Duc, que votre avènement au pouvoir paraît inspirer au Cabinet de Berlin. Elles témoignent d'une conscience inquiète qui voudrait, aujourd'hui qu'on voit l'Empereur parfaitement libre dans tous ses mouvements, nous faire oublier des actes violents et des procédés parfois provocateurs. Aussi suis-je convaincu, pour ma part, que le Gouvernement prussien mettra jusqu'à nouvel ordre ses soins les plus attentifs à nous donner partout en Europe des témoignages manifestes de son désir d'entretenir avec nous les relations les plus confiantes et les plus cordiales, et tout indique qu'en Alle-

[1] Le Comte de Bray.

magne même, mais sans rompre toutefois avec le sentiment national, il ne fera plus de sitôt aucune démarche qui serait de nature à éveiller nos susceptibilités. Cette circonspection lui sera d'autant plus facile qu'il a pu s'apercevoir cet hiver qu'à Munich on n'était pas encore suffisamment convaincu de la nécessité de s'associer par des liens nationaux plus intimes à la Confédération du Nord. Si les ouvertures faites secrètement en décembre par la Prusse à l'effet de reconstituer sous son hégémonie la Confédération germanique ont été repoussées, alors que l'état intérieur de la France inspirait pour l'ordre en Europe de sérieuses inquiétudes [1], à plus forte raison M. de Bismarck, s'il devait se livrer à de nouvelles tentatives, serait-il éconduit, aujourd'hui que le succès du plébiscite a rassuré les plus inquiets sur les dangers de la révolution.

8166. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Russie, 243.)

Saint-Pétersbourg, 22 mai 1870, 4h soir.
(Reçu à 6h30 soir.)

Le Prince Gortchakoff m'annonce que l'Empereur a désigné le Prince Orloff pour le poste d'Ambassadeur à Londres.

8167. Le Duc de Gramont à Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin. (Minute. Prusse, 378, n° 50.)

Paris, 23 mai 1870.

L'Ambassadeur de l'Empereur à Berlin m'a dernièrement rendu compte des conversations qu'il a eues avec M. de Thile sur la situation respective de la Prusse et des États du Sud [2]. Le Comte de Bray a entretenu de son côté le Chargé d'Affaires de France à Munich des bruits qui ont été plusieurs fois signalés au Gouver-

[1] Cf. Rothan, 28 février; Benedetti, 1er mai, n° 66; et Rothan, 20 mai, n° 155.
[2] Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66.

nement de l'Empereur sur les visées que poursuivrait le Cabinet de Berlin; les déclarations de M. le Ministre des Affaires étrangères de Bavière confirment et complètent les informations déjà transmises par M. le Comte Benedetti, et je crois utile de vous en faire part. Vous trouverez sous ce pli une copie de la dépêche de M. Tiby [1].

8168. Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin, au Duc de Gramont.
(Orig. Prusse, 378, n° 75.)

Berlin, 23 mai 1870.
(Cabinet, 25 mai; Dir. pol., 27 mai.)

La question du Sleswig a été discutée, il y a quelques jours, au sein de la Commission des pétitions du Parlement fédéral. Il s'agissait d'examiner la motion par laquelle M. Kryger, Député du Sleswig, infatigable défenseur des droits de ses compatriotes, «demandait au Parlement d'inviter les Gouvernements confédérés à résoudre enfin la question du Sleswig septentrional sur la base de l'article V du traité de Prague [2].» M. Kryger a été admis à développer lui-même sa nouvelle requête, et il semble l'avoir fait en invoquant les mêmes arguments que l'an dernier, devant le Parlement réuni en séance publique. Il a déclaré, c'est là le point le plus saillant de son discours, que, au cas où cette dernière tentative pour provoquer l'intervention du Reichstag demeurerait vaine, il aurait recours à *une autre instance.* Le rapporteur, le Comte Schwerin, a fait observer que cette affaire n'était pas de compétence fédérale, et que, par le traité de Prague, la population du Sleswig du Nord n'avait acquis aucun droit, la paix de 1866 ayant eu uniquement pour objet de régler les relations internationales entre la Prusse et l'Autriche. Il a, en conséquence, proposé de passer à l'ordre du jour sur la motion de M. Kryger, et de n'en pas faire l'objet d'un rapport au Reichstag. Ces conclusions ont été adoptées par la Commission.

L'incident dont j'entretiens Votre Excellence n'a pas produit dans le public une grande impression; aucun des organes de la

[1] Cf. Tiby, 13 mai.
[2] Cf. Saint-Ferriol, 12 et 20 mars, 1er avril.

presse de Berlin ne l'a jusqu'ici commenté, et peut-être aurait-il passé inaperçu si la *Correspondance de Berlin* ne relatait aujourd'hui en détail les débats de la Commission du Reichstag. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte même de l'article inséré dans la feuille officieuse[1]. Ainsi qu'elle le verra, la *Correspondance de Berlin* représente M. Kryger comme résolu à invoquer finalement l'intervention du Gouvernement de l'Empereur en faveur des droits du Sleswig. C'est ce dessein qu'on a voulu sans doute mettre en lumière à Berlin en qualifiant de comminatoire la péroraison de l'auteur de la motion. Après les articles publiés il y a un mois, au sujet de l'article V du traité de Prague [2], par la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* et les bruits aujourd'hui démentis d'une entente entre l'Autriche et la Prusse [3], le Cabinet de Berlin a jugé peut-être opportun d'affirmer de nouveau sa doctrine invariable dans la question du Sleswig, tout en décourageant les protestations constantes de M. Kryger.

8169. Le Duc de Gramont au Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague. (Minute à chiffrer. Danemark, 255, n° 3.)

[Paris,] 24 mai 1870.

Au commencement de cette année, la correspondance du Ministre de l'Empereur à Stockholm a appelé l'attention de mon prédécesseur sur l'état de découragement de l'esprit public en Suède et en Norvège [4]. Soit que nous ayons égard aux sentiments de traditionnelle sympathie que la France professe pour les pays scandinaves, soit que nous nous placions au point de vue des intérêts permanents de l'équilibre européen, nous ne saurions rester indifférents aux périls qu'encourraient la Suède et la Norvège, si elles cherchaient à se tromper elles-mêmes sur leur propre situation. Ce n'est pas que, pour parer à ces éventualités,

(1) L'extrait est joint en annexe.

(2) Cf. Saint-Ferriol, 8 et 10 avril; Benedetti, 11 avril; Saint-Ferriol, 13 avril.

(3) Cf. Gramont, 26 avril; Saint-Ferriol, 3 mai.

(4) Cf. Fournier, 20 février.

nous ayons à leur indiquer dès aujourd'hui des combinaisons politiques nettement définies. Une telle étude révélerait de notre part des préoccupations que nous n'éprouvons pas; mais nous ne saurions assister à ces défaillances momentanées en spectateurs indifférents ou désintéressés. En se prolongeant, elles détruiraient le viril souci que les États scandinaves ont montré de tout temps pour leur indépendance: elles les priveraient du point d'appui que leur résistance peut trouver dans l'opinion publique des nations occidentales. Les tendances que M. Fournier nous a signalées ne sont pas assez invétérées pour qu'il soit impossible de les combattre auprès des hommes que leurs études et leur passé appellent à exercer une action morale sur leurs compatriotes. Tel a été le sens des instructions que M. le Comte Daru a adressées le 15 mars au Ministre de l'Empereur à Stockholm [1], et que j'ai confirmées le 3 de ce mois. Je vous envoie ci-joint, à titre confidentiel, une copie de ces dépêches. Vous n'avez pas à en faire usage : tant que la question de délimitation du Sleswig ne sera pas réglée, nous ne voulons pas provoquer, même par une voie détournée, des susceptibilités ou des espérances compromettantes au point de vue de la paix européenne; mais vous pourrez vous servir des indications générales contenues dans la correspondance de mon Département avec M. Fournier, lorsque vous aurez à vous expliquer sur l'avenir des pays scandinaves avec les personnes que leur position, leur sagacité ou leur patriotisme font les intermédiaires naturels d'un rapprochement moral entre les trois nations.

8170. Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin, au Duc de Gramont. (Orig. Prusse, 378, n° 77.)

Berlin, 25 mai 1870.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 28 mai.)

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte du discours prononcé au Reichstag, dans la séance du 23 mai, par le Comte de Bismarck, et que publie ce matin la *Correspondance*

[1] Cf. Daru à Fournier, 14 mars. — C'est la date du 14 mars qui figure sur la minute.

de Berlin. Je ne crois pas inutile de placer sous vos yeux une traduction recueillie dans la feuille officieuse à laquelle le Chancelier confie ordinairement le soin de reproduire en français le langage qu'il tient dans les discussions importantes, et de lui assurer ainsi une publicité plus large en Europe [1]. Votre Excellence jugera à la lecture des passages que je souligne, de l'énergie et de la «dureté» (c'est là sa propre expression) avec lesquelles M. de Bismarck a accentué cette fois sa politique dans le sens national et unitaire [2]. Jamais, à la tribune, il n'avait, que je sache, et de l'aveu général, fait aussi impitoyablement justice des idées particularistes auxquelles le vote du nouveau Code pénal va porter encore une grave atteinte. La discussion a, du reste, continué hier, et l'adoption par le Parlement de la motion Kardorff décide complètement du succès de la loi. Cette motion, qui reproduit exactement les propositions du Gouvernement au sujet de l'application de la peine de mort à la haute trahison, a été sanctionnée hier par cent vingt-huit voix contre cent sept. J'entre-

[1] La traduction du discours prononcé par Bismarck, le 23 mai, contre l'abolition de la peine de mort, est jointe en annexe. – Cf. *Discours du Prince de Bismarck,* édition française, t. III, p. 279-285.

[2] Voici le passage que Le Sourd signale ici :

Notre tâche est de créer une égalité de droit pour tous les citoyens de l'Allemagne du Nord, non pas d'approuver l'inégalité là où elle existe, ni d'établir à nouveau cette inégalité dans un pays de la Confédération. Messieurs, il y a là une impossibilité politique. Contre les lois particulières, contre les institutions particulières, contre les privilèges de tel ou tel Gouvernement, de telle ou telle race, parfois même contre les droits particuliers d'un Gouvernement ou d'une race, nous avons agi avec dureté, parce que nous avions conscience de la grandeur de notre but; je peux bien dire avec dureté, tout au moins avec rigueur. Nous avons eu toujours fixe devant les yeux notre but national; nous n'avons regardé ni à droite, ni à gauche, si nous ne blessions pas quelqu'un dans ses convictions les plus chères. C'est de cet esprit, Messieurs, que nous avons tiré notre force, notre courage, notre puissance, pour agir comme nous avons fait. Si cet esprit nous abandonne, si nous cessons de nous en inspirer, si nous l'abjurons en face du peuple allemand et de ses voisins, nous allons témoigner ainsi que la vigueur qui nous animait, il y a trois ans, à cette même place, pour inaugurer notre œuvre, s'est amortie contre le particularisme des États, contre celui des partis. Messieurs, cette source, où nous puisons le droit d'être rigoureux et d'écraser sous un pied de fer tout ce qui ferait obstacle au rétablissement de la nation allemande dans sa splendeur et sa puissance...

Après une explosion de bravos sur presque tous les bancs, sauf ceux qu'occupaient les social-démocrates, Bismarck avait repris :

« Je me félicite, Messieurs, des témoignages d'improbation qui me sont donnés par les adversaires de l'unité allemande et de la grandeur allemande. (Prusse, 378.)

tiendrai demain Votre Excellence des débats qui ont précédé ce vote et auxquels le Chancelier fédéral a continué de prendre une part active. J'apprends, du reste, que le Reichstag vient d'adopter à une grande majorité l'ensemble de la loi, et que la séance royale de clôture doit avoir lieu demain.

8171. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 157.)

Hambourg, 25 mai 1870.
(Cabinet, 27 mai; Dir. pol., 28 mai.)

Le discours de l'Empereur [1] a produit dans ma circonscription diplomatique et dans toutes les parties de l'Allemagne, à en juger par les appréciations sympathiques des principaux organes de l'opinion publique, la meilleure impression. On est d'autant plus reconnaissant à Sa Majesté d'avoir évité, dans son allocution aux Corps constitués, à l'occasion du plébiscite, toute allusion aux affaires extérieures, qu'on avait un instant prêté à M. le Duc de Gramont des tendances exclusives, et qu'on s'était exagéré la portée d'un article du *Constitutionnel* [2]. Cet article, quelle qu'en soit l'origine, n'est du reste pas à regretter, car il n'a fait que mieux ressortir le langage si modéré de l'Empereur. Il est bon d'ailleurs de prémunir de temps en temps l'Allemagne, par des avertissements indirects plus ou moins accentués, contre des entraînements irréfléchis, d'autant plus que M. de Bismarck, comme il vient de le montrer hier encore au Parlement du Nord, ne craint pas de faire vibrer la corde patriotique, sans se préoc-

(1) Il s'agit du discours que l'Empereur prononça, devant les Corps constitués, lorsque lui fut présenté, le 19 mai, le recensement des votes du 8 mai. Le texte en a été reproduit par É. Ollivier (*L'Empire libéral*, t. XIII, p. 457).

(2) Il est probablement fait allusion ici à un article paru dans le *Constitutionnel* du 18 mai, sous la signature d'Édouard Simon. Le *Constitutionnel* se réjouissait que le duc de Gramont fût appelé au Ministère des Affaires étrangères et ajoutait :

> Nous rentrons aujourd'hui dans une période normale, et il importe que la France reprenne sa place et fasse entendre sa voix dans les grandes questions qui s'agitent dans le monde et qui ne doivent ni se traiter ni se résoudre sans notre concours et notre influence.

cuper outre mesure de ses voisins, lorsqu'il y trouve un avantage marqué pour sa politique intérieure [1].

Je relève ce matin dans le *Nouvelliste de Hambourg,* qui a des attaches avec le Ministère des Affaires étrangères de Prusse, une correspondance que je crois devoir placer sous les yeux de Votre Excellence. Elle ne résume pas seulement les impressions favorables au maintien de la paix que le discours impérial a produites dans les sphères officielles de Berlin, mais elle contient aussi, à propos de la question allemande, des aveux indirects au sujet des démarches qui ont été tentées par la Prusse au commencement de l'hiver dernier auprès des Cours du Midi.

Le discours de l'Empereur, dit cette correspondance que j'ai lieu de croire inspirée, est sans contredit la manifestation la plus rassurante que le monde ait eu à enregistrer depuis quelques années. Ce qui lui donne un caractère si éminemment pacifique, c'est que la politique extérieure y est complètement passée sous silence. Des assurances au sujet de la paix n'auraient pu avoir qu'un caractère conditionnel, et elles n'auraient pas manqué de fournir matière aux interprétations les plus contradictoires. Le mot de paix se trouve d'ailleurs dans le discours fortifié d'une manière significative par le mot de liberté. Faut-il en conclure qu'une union formelle s'est établie entre les grandes Puissances, nous ne voudrions pas l'affirmer. Ce que nous y voyons, c'est la promesse d'une entente éventuelle, d'autant plus favorable qu'on est convaincu aujourd'hui qu'il faut laisser les idées unionistes se développer librement, sans pression aucune, l'état passif du Gouvernement fédéral étant le moyen le plus sûr d'amener la France à laisser tomber pacifiquement la barrière du Mein devant la volonté librement exprimée des populations.

Si l'on a songé, à l'entrée de l'hiver, à donner à la question méridionale une solution rapide et immédiate, ainsi que l'a pu faire supposer l'attitude de la presse officieuse [2], c'est qu'alors tout était incertitude, et qu'on sentait en Allemagne le besoin de se rapprocher plus intimement afin de pouvoir parer aux éventualités inquiétantes de l'avenir.

[1] Il s'agit évidemment du discours du 23 mai. — Cf. p. 313, note 2.
[2] Cf. Rothan, 28 février.

Le Ministère Ollivier n'était pas encore constitué, et rien ne garantissait que, pour sortir de ses embarras intérieurs, le Gouvernement français ne serait pas forcé de chercher des dérivatifs au dehors. Des pourparlers eurent lieu, et, s'ils n'ont pas eu de suite, c'est que dans l'intervalle la France, par l'inauguration d'une politique nouvelle, avait conjuré le danger qu'elle courait et dont elle menaçait ses voisins. Aujourd'hui que le système que défend M. Émile Ollivier tant à l'intérieur qu'au dehors est définitivement consolidé, il n'y a plus péril en la demeure. La fusion allemande se fera sans secousse violente; le Midi entrera à son heure dans la Confédération du Nord, par un chemin plus long, mais aussi plus sûr.

Votre Excellence peut voir, par les aveux indirects contenus dans cet article que je crois avoir fidèlement résumé, que le Comte Benedetti était bien renseigné lorsqu'il révélait au Gouvernement de l'Empereur les démarches tentées par la Prusse auprès des Cours du Midi (1), et que les réflexions que j'ai émises dans ma dépêche n° 155 (2), en confirmant les informations de notre Ambassadeur par les confidences que j'ai recueillies à Brunswick et à Oldenbourg, étaient parfaitement autorisées.

8172. Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin, au Duc de Gramont.
(Orig. Prusse, 378, n° 79.)

Berlin, 26 mai 1870.
(Cabinet, 28 mai; Dir. pol., 30 mai.)

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le texte et la traduction du discours prononcé aujourd'hui par le Roi de Prusse à la séance de clôture du Parlement du Nord (3). Cette cérémonie a eu lieu, comme d'habitude, dans la salle blanche du Château. Le discours de Sa Majesté est, comme le verra Votre Excellence, un historique des travaux du premier Parlement de

(1) Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66.
(2) Dépêche du 20 mai.
(3) Texte et traduction sont joints en annexe. — Cf. également *Arch. diplom.*, 1874, t. II, p. 350-352.

la Confédération, qui est arrivé au terme de sa législature; il s'étend avec complaisance sur les diverses lois organiques qui ont été votées, et dont il constate les effets bienfaisants pour tous les États confédérés. Le Roi insiste particulièrement, comme on devait s'y attendre, sur la satisfaction que lui cause et le progrès que réalise l'adoption du nouveau Code pénal, et remercie les Gouvernements comme les Députés de l'esprit de conciliation dont ils se sont montrés animés, comme des sacrifices qu'ils ont faits au bien commun. Il se félicite, en résumé, des résultats considérables atteints depuis trois ans, et y voit le gage de ceux que réalisera encore dans l'avenir l'amour de la patrie allemande. Il n'est guère question dans le discours du Roi des États du Midi; Sa Majesté se borne à rappeler incidemment les traités qui les unissent, par un lien national, à la Confédération du Nord [1]. Je ne manquerai pas de signaler ultérieurement à Votre Excellence l'impression produite par les paroles du Roi, comme les commentaires qu'elles pourraient éveiller dans la presse.

8173. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Ministre des Affaires étrangères [2]. (Télégr. Copie. Autriche, 502.)

Vienne, 26 mai 1870, 3h40 soir.

Son Excellence Monsieur le Duc de Gramont [3] a eu l'honneur d'être reçue hier à une heure par Sa Majesté Impériale et Royale.

(1) Voici le passage auquel il est fait allusion ici :

Ces mêmes succès, dus à un travail dévoué et assidu sur le terrain du bien-être et de la civilisation, de la liberté et de l'ordre, garantissent également à l'étranger que la Confédération de l'Allemagne du Nord, dans le développement de ses institutions intérieures et en possession du lien national qui l'unit aux États du Midi, ne cultive pas la force du peuple allemand pour devenir un danger, mais au contraire pour devenir un élément puissant pour la garantie de la paix générale; l'estime et la confiance des peuples comme des Gouvernements étrangers lui sont donc acquises. (Prusse, 378.)

(2) En réalité à Émile Ollivier, qui faisait l'intérim du ministère des Affaires etrangères.

(3) Sur le désir exprimé par Beust, Gramont avait fait le voyage de Vienne, après avoir pris possession du ministère des Affaires étrangères. C'est le 27 mai que Beust, avec l'autorisation de l'Empereur Napoléon III, le mit au courant

Le soir, tout le personnel de l'Ambassade de France a été invité à dîner au château de Schönbrunn.

8174. Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin, au Duc de Gramont. (Orig. Prusse, 378, n° 80.)

Berlin, 27 mai 1870.
(Cabinet, 29 mai; Dir. pol., 30 mai.)

Le Parlement de l'Allemagne du Nord, dont j'ai eu l'honneur d'annoncer hier la clôture à Votre Excellence, a voté dans sa dernière séance la subvention de dix millions de francs que lui avait demandée le Gouvernement et qui constitue la quote-part de subsides à fournir par la Confédération de l'Allemagne du Nord pour les travaux du chemin de fer du Saint-Gothard (1).

Dans ma dépêche du 24 de ce mois, sous le timbre de la Direction commerciale, n° 72, j'avais fait pressentir ce résultat à Votre Excellence, et je ne serais pas revenu sur cette question si l'intervention de M. le Comte de Bismarck dans la discussion ne lui avait donné un caractère politique que je crois devoir signaler.

M. Lasker, un des membres influents du parti libéral, a exprimé le regret qu'il éprouvait de n'avoir pu examiner avec plus de soin un projet de loi présenté aussi tardivement, et il a demandé qu'en tout cas la subvention ne fût accordée qu'à la condition que la compagnie chargée des travaux fût constituée le 1er avril 1871, et qu'à cette époque elle eût obtenu la concession et déposé son cautionnement.

Cette proposition, combattue d'abord par MM. Delbrück, Miquel et Sybel, a été formellement repoussée par le Chancelier fédéral, qui s'est exprimé en ces termes (2) :

«Il est certain que des intérêts politiques de premier ordre

des négociations secrètes de l'année précédente. On trouvera ci-après, à l'Appendice, quelques pièces qui se rapportent à ce voyage de Gramont à Vienne.

(1) Cf. Benedetti, 11 décembre 1869.

(2) Le Sourd ne dit pas d'après quel texte a été faite la traduction qu'il donne ici. Une autre version, assez différente, du même passage a été donnée par É. Ollivier (t. XIII, p. 551-552). En annexe à une autre dépêche, du

recommandent d'établir une communication, par chemin de fer, entre nous et l'Italie, notre alliée, et ne passant par le *territoire d'aucune grande Puissance européenne*; les considérations qui nous poussent doivent être de la plus haute importance puisqu'il nous semble utile d'allouer une somme considérable à la construction d'un chemin de fer placé en dehors de la Confédération. Les motifs qui ont dicté les résolutions des Gouvernements sont si *évidents* et *en même temps d'une nature si délicate que vous voudrez bien me dispenser de les préciser davantage.* Si le Parlement refuse de participer à cette entreprise, nous serons obligés de déclarer que nous nous trouvons dans l'impossibilité de fournir la somme nécessaire. L'adoption de la motion de M. Lasker ne pourrait manquer de produire ce résultat, et nous ne pouvons subordonner le sort de la subvention aux conditions qu'il propose. Elles feraient infailliblement échouer l'entreprise. L'intérêt majeur pour nous est d'établir une communication directe avec l'Italie, qui est maintenant *notre alliée et qui,* nous l'espérons du moins, *le restera longtemps encore.* Nous avons cru rendre service aux intérêts suisses en déclarant que nous ne participerions dans aucun cas à la construction d'un chemin de fer sur le Splügen, et que nous comptions nous en tenir à celui du Saint-Gothard, car nous savons bien que, si nous voulions un chemin de fer sur le Splügen, il n'en serait construit aucun. Je vous prie donc d'accueillir le projet sans modification; et, la voie du Saint-Gothard une fois terminée,

2 juin, Le Sourd communique la traduction publiée par la *Correspondance de Berlin* et qui avait dû être revue. La voici :

Les Gouvernements confédérés doivent sans doute être profondément convaincus que les intérêts politiques commandent de créer entre l'Allemagne et l'Italie une voie de communication qui ne dépende que d'un pays intermédiaire neutre et ne se trouve pas dans la possession d'une grande Puissance européenne; sans doute aussi des considérations d'une importance toute particulière doivent avoir amené ces Gouvernements à prendre la résolution extraordinaire, je crois même sans précédent, de vous demander une allocation considérable pour un chemin de fer qui est non seulement en dehors de la Confédération allemande du Nord, mais en dehors même de l'Allemagne. Les considérations qui ont amené les Gouvernements à prendre cette initiative extraordinaire sont d'ailleurs si palpables, elles ont été si souvent pesées déjà et la nature en est si délicate que je vous prie de me dispenser de les exposer ici encore une fois... Pour nous l'intérêt majeur, c'est d'avoir une voie de communication presque directe avec un pays ami, et dont l'amitié, croyons-nous, sera durable, l'Italie. (Prusse, 378.) — La traduction de la *Correspondance de Berlin* est aussi celle qui figure dans les *Discours du Prince de Bismarck,* édition française, t. III, p. 323-326.

nous aurons toujours la faculté d'en établir une sur le Splügen.»

L'argumentation de M. le Comte de Bismarck a rallié la majorité de l'Assemblée, qui a adopté purement et simplement les propositions du Gouvernement.

8175. A. de Saint-Quentin, Chargé d'Affaires à Stuttgart, à É. Ollivier. (Orig. Wurtemberg, 90, n° 32.)

Stuttgart, 28 mai 1870.
(Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 1er juin.)

[La situation du Ministère wurtembergeois ne s'est pas améliorée depuis la prorogation des Chambres (1). La presse continue ses attaques, et les partis hostiles au Cabinet, en particulier le parti démocratique, multiplient les réunions et les meetings. On s'en prend surtout au militarisme et à la «prussification» du pays. Aussi M. de Varnbüler ne se hâte-t-il pas de convoquer les Chambres. Mais les réductions que le Général de Suckow se prépare à introduire dans le budget de la Guerre (2) ne suffiront certainement pas à désarmer l'Opposition.

Le *Journal officiel* a récemment démenti une nouvelle «qui avait excité dans l'armée une vive émotion» et redoublé les inquiétudes qu'ont fait naître les projets de réforme du Général de Suckow. «Plusieurs journaux avaient annoncé que ce Ministre allait se rendre à Munich pour y conférer avec son Collègue, le Général de Pranckh, et y traiter d'une réorganisation de l'armée sur des bases communes. Le Gouvernement s'est empressé de déclarer la nouvelle complètement fausse.» Mais le démenti ne porte que sur le fait d'une conférence relative à une réorganisation de l'armée, et il reste probable que le Général de Suckow se rendra prochainement à Munich avec M. de Varnbüler; sa présence y est, paraît-il, nécessaire pour régler définitivement certaines questions relatives à la forteresse d'Ulm (3).]

(1) Les Chambres avaient été prorogées le 24 mars. — Cf. Saint-Vallier, 7 avril.

(2) Cf. Saint-Vallier, 25 mars; 27 avril.

(3) En exécution de la Convention du 15 juin 1868.

M. le Baron de Gasser, de qui je tiens ces derniers détails, désirerait vivement que ce voyage eût lieu, et qu'une entente semblable à celle qui existe entre les deux Ministres des Affaires étrangères à Munich et à Stuttgart puisse également s'établir entre leurs Collègues de la Guerre.

Il ne désespère pas d'en arriver à ce résultat. En effet, M. le Général de Suckow a assez modifié son langage depuis qu'il est à la tête du Département de la Guerre pour qu'on ait de la peine à reconnaître en lui l'auteur de la brochure qui, il y a un an, demandait l'entrée du Wurtemberg dans la Confédération du Nord.

Que ce changement d'attitude soit sincère ou non, et quel qu'en soit le motif, il est certain que, pour le moment, M. le Général de Suckow s'exprime dans des termes patriotiques et corrects, et que ses déclarations à l'endroit d'une entente pour les affaires militaires entre les États voisins sont assez rassurantes. M. de Gasser, qui n'est point suspect de partialité pour la Prusse ni pour le nouveau Ministre de la Guerre, s'en montre aussi étonné que satisfait.

[Le Général de Baumbach remplace le Prince Frédéric à la tête du corps d'armée wurtembergeois (1). — Le résultat du plébiscite (2) a eu en Wurtemberg un immense retentissement.]

8176. Le Duc de Cadore, Ministre à Munich, au Duc de Gramont.
(Orig. Bavière, 249, n° 50.)

Munich, 29 mai 1870.
(Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 1er juin.)

De retour à Munich mercredi dernier, 25 courant, je me suis empressé de faire ma visite au Comte de Bray, dont la nomination comme Ministre des Affaires étrangères avait eu lieu pendant mon absence (3).

Après les premiers compliments d'usage, notre entretien a naturellement porté sur la situation de l'Allemagne et de la

(1) Le prince Frédéric de Wurtemberg était mort le 9 mai.
(2) Le plébiscite du 8 mai 1870.
(3) Le 7 mars.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Bavière, et M. de Bray a bien voulu, en m'exposant ses vues à cet égard, me faire connaître les principes qui doivent présider, selon lui, à la politique extérieure de ce pays. Son programme se distingue surtout de celui de son prédécesseur par la netteté et la simplicité. Il a pour base l'exécution loyale des traités; de celui de Prague aussi bien que de ceux conclus avec la Prusse. Loin de chercher à concilier par des combinaisons chimériques l'indépendance de la Bavière avec l'union nationale de tous les États allemands, il se borne au maintien du *statu quo,* en se préoccupant principalement, dans toutes les questions qui peuvent se présenter, de l'intérêt bavarois. Toutes ces idées ont d'ailleurs été très justement et très exactement développées par M. Tiby dans sa correspondance, dont Votre Excellence a pu apprécier tout le mérite.

Je ne m'étendrai donc pas davantage sur ce sujet; il y a toutefois deux points sur lesquels M. de Bray a plus particulièrement insisté, et je crois de mon devoir de les signaler à Votre Excellence. Il m'a d'abord longuement parlé des heureuses conséquences que ne pourraient manquer de produire, au double point de vue du maintien de la paix européenne et de la tranquillité intérieure de chaque État, le vote du 8 mai dernier en France, et la nouvelle consécration donnée à l'Empire par plus de sept millions de suffrages. Faisant ensuite allusion aux rumeurs répandues récemment sur certains projets attribués au Cabinet de Berlin, il m'a dit que M. le Comte Benedetti avait rendu, selon lui, un véritable service aux États du Midi en interpellant à ce sujet M. de Thile, et en provoquant des déclarations aussi catégoriques du Roi Guillaume [1]. Dans son opinion comme dans celle de l'Ambassadeur de l'Empereur, ces projets, si tant est qu'ils aient réellement existé, seraient, pour le moment du moins, complètement abandonnés. M. de Bray a terminé en m'exprimant sa satisfaction du discours prononcé par le Roi de Prusse à la clôture de la session du Parlement de la Confédération du Nord [2].

En résumé, Monsieur le Duc, j'ai tout lieu d'être satisfait de mes premiers rapports avec M. le Comte de Bray; mes Collègues

(1) Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66.

(2) Cf. Le Sourd, 26 mai.

du Corps diplomatique avec lesquels je suis le plus en communauté de sentiments et d'opinions en font un grand éloge, et désirent vivement le voir rester aux affaires; d'après ce qui me revient de différents côtés, son langage se serait un peu modifié à cet égard depuis quelques jours; sans pouvoir en inférer qu'il ait abandonné complètement l'intention de se retirer après la session des Chambres, il est certain qu'il ne fait plus aussi souvent que par le passé allusion à sa sortie prochaine du Ministère.

8177. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Duc de Gramont. (Orig. Bade, 49, n° 18.)

Bade, 30 mai 1870.
(Cabinet, 31 mai; Dir. pol., 1er juin.)

Le bruit s'est répandu, il y a déjà quelque temps, à Carlsruhe, que la Prusse était résolue à tenter un pas décisif dans la voie de l'unification allemande, que l'Empire d'Allemagne allait être rétabli au profit du Roi Guillaume, et que le Cabinet de Berlin avait même fait sonder indirectement les Gouvernements du Sud, pour savoir quel accueil ces idées trouveraient auprès d'eux[1]. J'ai peine, je l'avoue, à attacher quelque importance à des rumeurs déjà plus d'une fois démenties par les faits; et je n'en entretiens Votre Excellence que parce qu'elles se sont encore renouvelées dernièrement, et à une époque qui leur prêtait une coïncidence assez frappante avec l'incertitude générale des esprits relativement à l'issue du vote sur le plébiscite. Il m'est difficile de savoir d'une manière positive si véritablement des ouvertures de ce genre ont été faites à Carlsruhe. Elles n'ont pas, en tout cas, été revêtues de la forme officielle; mais il ne manque pas ici d'organes autorisés de la politique prusienne, et en situation de la servir par des voies qui échappent entièrement à la publicité. Les dispositions du Cabinet de Carlsruhe, si en effet on a voulu les connaître à l'égard d'un semblable projet, n'ont pu être douteuses, car on n'ignore pas que son assentiment est assuré d'avance à toute entreprise destinée à fonder sur des bases plus étendues

[1] Cf. Rothan, 28 février; Benedetti, 1er mai, n° 66; Rothan, 20 mai, n° 155.

et plus solides l'hégémonie de la Prusse, et à hâter l'accomplissement de l'idée unitaire en Allemagne. Il est à croire que des démarches de cette nature, si elles ont eu lieu, n'auront pas dû être accueillies avec le même empressement et la même faveur par les deux autres Gouvernements du Sud.

Je me suis attaché avec soin à relever et à porter à la connaissance du Gouvernement de l'Empereur tous les faits qui se rapportaient au travail de transformation qui s'est opéré depuis la guerre de 1866 dans l'armée badoise. Quelques mesures récentes prouvent que cette œuvre d'assimilation, déjà fort avancée, se poursuit avec persévérance. On annonce en effet qu'à la fin de juillet un général d'artillerie prussien doit venir inspecter l'artillerie de Carlsruhe et de Rastadt, et qu'un général de cavalerie prussien sera chargé de la même mission à l'égard des régiments de dragons de la division badoise. En ce moment, les colonels de ces trois régiments de dragons ont été envoyés à Berlin pour y compléter l'étude de l'arme similaire en Prusse. La *Gazette de Carlsruhe* contenait en outre, il y a peu de jours, une décision du Grand-Duc d'après laquelle un emploi actif était attribué dans la forteresse de Rastadt à un capitaine du génie prussien, qui sera revêtu de ces nouvelles fonctions sans passer au service de Bade. Cette dernière circonstance m'a paru un indice assez caractéristique des rapports intimes qui existent entre le Grand-Duché de Bade et la Prusse pour que j'aie cru devoir en dire quelques mots à M. de Freydorf. M. le Ministre des Affaires étrangères l'a expliquée en rappelant que l'arme du génie n'existait pas dans le Grand-Duché de Bade, et en représentant comme une sorte de nécessité imposée par cette lacune l'emprunt, peu important du reste, que son Gouvernement faisait à une armée étrangère.

[Le Comte de Mosbourg entretient enfin M. de Freydorf d'un projet prêté au Gouvernement bavarois et qui viserait le déclassement de Landau. M. de Freydorf estime que ce projet ne provoquerait aucune objection grave, Landau ne servant plus guère que de dépôt.

Signature d'une convention sur la propriété littéraire conclue entre le Grand-Duché de Bade et le royaume d'Italie.]

8178. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Très confidentielle. Orig. Russie, 243 (1).)

Saint-Pétersbourg, 31 mai 1870.
(Dir. pol., 11 juin.)

A la suite d'un entretien où j'avais eu à traiter de différentes affaires, j'ai pu, sans paraître le rechercher, amener le Chancelier à exprimer son opinion sur la question du panslavisme.

Comme vous m'avez témoigné le désir d'être renseigné à ce sujet, je m'empresse de vous rendre compte, pendant que ma mémoire est encore fraîche, de cette conversation importante.

La première partie n'est que la reproduction des dernières déclarations et le panégyrique de la conduite politique du Prince Gortchakoff; mais je ne puis me dispenser de vous en donner le résumé, parce qu'elle forme le pont par lequel j'ai dû passer pour arriver à la partie intéressante.

D'ailleurs, il y a toujours à gagner à laisser le Chancelier s'écouter parler complaisamment. C'est après cet épanchement ou plutôt pendant cet épanchement que l'auditeur attentif combine avec calme le moment propice de faire intervenir la question qu'il s'est promis de poser.

Le Chancelier a donc commencé à me demander si j'avais reçu quelque communication nouvelle au sujet des Principautés. Je lui ai répondu que j'avais été informé de la déclaration nette et catégorique faite par M. Okouneff (2), en parfaite conformité avec celle que le Prince m'avait lui-même confirmée. Puis j'ai ajouté que, dans ces conditions d'entente entre les Puissances garantes, toutes bien décidées à respecter les traités et à ne prendre de détermination que d'un commun accord, il était permis d'espérer que les difficultés seraient toujours dominées puisque personne, ne pouvant en profiter, n'avait intérêt à les faire naître. J'ai dit encore qu'il était plus que probable, d'ailleurs, que le grand succès plébiscitaire remporté par l'Empire, ainsi que le Prince m'en

(1) Des passages de cette dépêche ont été cités par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870*, p. 88 et suivantes).

(2) Chargé d'affaires à Paris.

avait lui-même exprimé la pensée dans notre dernier entretien [1], aurait pour résultat certain de refroidir pour longtemps les aspirations des révolutionnaires cosmopolites, aussi bien à Bucarest qu'à Paris.

Le Chancelier m'a répondu qu'il était bien de mon avis, que les rapports les plus récents du Baron d'Offenberg lui signalaient une amélioration dans la situation des Principautés-Unies, et qu'il était heureux d'apprendre que mon Gouvernement se tenait pour satisfait des déclarations du Chargé d'Affaires de Russie; qu'il avait agi en cette circonstance comme toujours, sans dévier de sa ligne politique, et qu'il ne souhaitait qu'une chose, c'est que les autres Cabinets apportassent autant de suite dans la conduite des affaires que n'en [*sic*] avait fait preuve le Cabinet de Saint-Pétersbourg depuis qu'il avait l'honneur de le diriger.

« Sans reparler des anciens griefs qui remontent aux bien douloureux événements de Pologne et finissant par notre mystification dans l'affaire de Candie [2], je ne ferai, dit le Prince Gortchakoff, qu'une observation rétrospective. L'Empereur Napoléon, dans cette dernière circonstance, n'avait-il pas tenu un langage que son Ministre des Affaires étrangères n'a pas ratifié? Votre Souverain n'avait-il pas échangé avec l'Empereur Alexandre et moi certaines idées dont M. de Moustier, quelque temps après, paralysait l'effet? Ce que je désire donc de tout mon cœur, c'est que votre Gouvernement arbore une politique qui soit fidèlement interprétée aussi bien par le Ministre dirigeant que par les Représentants de la France à l'Étranger. Nous éviterions ainsi les tiraillements et les incertitudes qu'il est si désirable de voir disparaître entre deux grands Pays comme les nôtres.

« Vous avez un nouveau Ministre rompu aux secrets de la diplomatie, dévoué à l'Empereur, apportant dans sa nouvelle mission toutes les conditions de réussite : eh bien! qu'on lui laisse, si c'est possible, un long bail, pour maintenir nos bonnes relations et relever nos croyances hésitantes à la suite d'aussi brusques

[1] Cf. Fleury, 13 mai.

[2] La Russie ne parvint pas à entraîner les puissances, en 1867, dans une intervention diplomatique en faveur de la Crète, et tout se termina, en octobre, par une déclaration collective à Constantinople, qui n'eut d'autre but que de ménager les susceptibilités russes.

changements. C'est ainsi que nous arriverons, mon cher Général, à achever l'œuvre, que nous avons commencée, d'établir entre nos deux grands Pays cette entente cordiale à laquelle j'ai travaillé depuis quinze ans. Voyez l'Angleterre, a ajouté le Chancelier, nous sommes avec elle dans un accord parfait sur toutes les questions. Nous nous sommes entendus, il y a un an, avec Lord Clarendon, et jamais un nuage n'est venu se placer entre nous. Nous savons où nous marchons, nous sommes sûrs qu'aucune force parallèle ne viendra détruire l'effet de notre mutuelle confiance. En est-il de même chez vous? S'il s'agit des affaires d'Orient, tantôt ce sont vos Ministres qui vont au delà ou en deçà de la pensée de l'Empereur, tantôt ce sont vos Consuls, tous plus ou moins polonais, qui fomentent la discorde et la défiance là où il ne faudrait que des hommes impartiaux plaidant la cause de l'apaisement et de la modération. »

J'ai répondu au Chancelier que j'étais, ainsi que lui, bien désireux de voir un Ministère des Affaires étrangères plus durable se substituer aux errements qui s'étaient produits dans ces derniers temps, mais qu'il fallait attribuer la cause de ces changements à des événements si considérables, non seulement au point de vue français, mais encore au point de vue européen, que ces modifications ministérielles étaient bien peu importantes à côté des immenses résultats qui les avaient amenées. D'ailleurs la politique, ai-je ajouté, n'avait pas pour cela dévié de sa ligne droite et ferme. L'Empereur en a toujours été l'inspirateur. Fortifié aujourd'hui par sept millions et demi de suffrages, il saura bien faire prévaloir la direction qui répondra le mieux aux intérêts et aux aspirations du pays. « Quel que soit votre parfait accord avec Lord Clarendon, qui vous dit que demain, si le Ministère Gladstone venait à être renversé, vous ne seriez pas en face d'un nouveau Cabinet bien plus distant de votre entente de la veille que vous ne le seriez jamais dans une situation analogue vis-à-vis d'un nouveau Cabinet français? Nos modifications ministérielles n'impliquent pas un changement de politique extérieure, comme cela peut arriver en Angleterre, parce que l'Empereur demeure le seul Chef de son Cabinet et le Juge suprême de la conduite des affaires. Les tiraillements et les lacunes que vous signalez sont donc moins susceptibles de se produire en France que de

l'autre côté de la Manche, et, permettez-moi de vous le dire, Monsieur le Chancelier, les difficultés en Orient ne viennent pas de nos Ministres plus ou moins turcophiles, comme vous les appelez, ou de nos Agents plus ou moins polonais : ces difficultés sont entretenues par une force occulte qui pactise avec le parti révolutionnaire par l'entremise des comités slaves.

«Je n'ai pas mission de vous entretenir du panslavisme, de ses effets, de ses rêves ou de son ambition. Je le considère comme une franc-maçonnerie sentimentale à laquelle il est de bon ton, dans la société, d'appartenir, et à laquelle aussi, dans les hautes sphères gouvernementales, il est difficile de ne pas faire quelques concessions sur l'autel du parti national. C'est ainsi que le Grand-Duc Constantin, autrefois le défenseur des idées d'autonomie en Pologne, est devenu aujourd'hui l'ardent propagateur des idées slaves. C'est ainsi que le Comte Tolstoï, Ministre des Cultes, et d'autres grands fonctionnaires sont les orateurs passionnés du panslavisme à côté des Nieger et des Palachy.

«Mais ne craignez-vous pas que, dans les Principautés par exemple, la Russie ne soit mal servie par le zèle exagéré des partisans du slavisme, qui, à son insu et sans mandat, je n'en doute pas, se font les agents officieux du Gouvernement? C'est une appréciation personnelle que je vous livre. Si je me trompe, rectifiez-moi, et, puisque nous abordons ce sujet bien par hasard, veuillez donc, Monsieur le Chancelier, me donner votre façon de penser au sujet du slavisme.»

Sans paraître surpris de ma question, à laquelle cependant il ne devait pas s'attendre, le Chancelier m'a répondu : «L'on exagère beaucoup le travail du slavisme, et l'on a fait bien du bruit dans vos revues et vos journaux autour de certaines manifestations dans lesquelles le Gouvernement n'était pour rien, mais qu'il n'a pas lieu non plus de renier ni de désavouer. Nous n'avons pas le droit ni le devoir de nous opposer à des associations dont la charité est le but, dont les efforts tendent à propager l'instruction, à porter des secours à des *frères* qui souffrent. Ces comités fonctionnent au grand jour. Ils sont à Saint-Pétersbourg, à Moscou. Je ne sache pas qu'il y ait de sous-comités dans les Principautés. A ce sujet, je vous répète ce que je vous ai dit déjà : Que l'on nous cite des faits, que l'on nous nomme des

agents faisant de la propagande politique sous le drapeau du slavisme, et nous en ferons justice. Mais je ne puis admettre que ces idées de confraternité comportent aucun péril, et doivent être le moins du monde considérées comme de sourdes menées qui soient même dignes de fixer l'attention du Gouvernement. »

De cette réponse un peu évasive au sujet du slavisme, il faut tirer cette conclusion, c'est que le Prince Gortchakoff n'ose pas brûler les dieux qu'il encense. Dans son Cabinet, comme Ministre, comme Diplomate, il ne peut sérieusement reconnaître ni la force, ni l'importance de cette propagande, mais il n'en est pas moins obligé, au nom de sa popularité, d'y sacrifier quand l'occasion s'en présente. Il n'a jamais assisté aux manifestations, aux banquets ni aux représentations théâtrales, mais il est bien aise quand il apprend que l'on a porté un toast à la santé du Chancelier. Le slavisme est pour lui, comme pour beaucoup d'hommes politiques, une manière de se rendre sympathique à ce grand parti national russe qui, faute d'aliment libéral bien défini, se laisse aller aux utopies décevantes de l'annexion de tous les Slaves de l'Archipel au Danube. Le slavisme est encore un moyen pour les hautes classes de lutter contre le nihilisme, cet idéal populaire qu'elles redoutent, en essayant d'occuper et de rallier à la *grande idée* les esprits trop ardents. Il en est enfin en Russie du panslavisme comme dans d'autres pays d'un rêve patriotique que l'on caresse, sans bien se rendre compte s'il sera possible de jamais le voir se réaliser !

Or, les peuplades slaves sont animées de tendances bien différentes suivant leur situation politique. Rien ne dit que les Serbes, les Monténégrins, les Bulgares soient, au fond de l'âme, tentés le moins du monde d'abdiquer l'autonomie et les libertés relatives dont ils jouissent, pour les troquer contre la russification qui les attend.

Si les Tchèques, si les Croates, si les Ruthéniens et autres évoquent le fantôme du panslavisme, c'est pour obtenir de plus larges concessions. Quant aux Galiciens, en acceptant la place qui leur a été faite dans le Gouvernement austro-hongrois, ils viennent d'apporter à l'Autriche une incontestable force. Qui peut dire que la comparaison de leur sort avec celui des Polonais ne suscite bientôt à la Russie de sérieuses difficultés, avec lesquelles encore une fois il lui faudra compter?

Pas plus que nous, la Prusse ne prêterait les mains à un agrandissement démesuré de la Russie, qui, le lendemain, deviendrait une menace pour la race germanique elle-même. D'autre part, lors même que ses finances seraient en état de supporter le poids de la guerre, lors même que son armement serait complètement achevé, la Russie ne pourrait, sans alliances, entreprendre cette grande croisade! Elle sait qu'elle aurait à lutter contre une partie de l'Europe coalisée, et que, pour arriver à Constantinople, il lui faudrait d'abord écraser l'Autriche, assurer la sécurité de ses frontières lointaines, contenir les Provinces baltiques, et faire face à l'insurrection polonaise.

Le panslavisme est donc une arme à deux tranchants. Il faut le suivre avec une attention vigilante, mais l'envisager sans crainte comme sans illusion!

JUIN 1870.

1er-4 juin	Visite de Guillaume Ier et de Bismarck au Tsar à Ems.
5 juin	Bismarck envoie Bucher en Espagne.
6 juin	Ouverture aux Cortès espagnoles de la discussion sur les conditions de l'élection du Roi. — Entretien de Bismarck et de Versen sur la candidature Hohenzollern.
7 juin	Bismarck quitte Berlin pour se rendre à Varzin. — Espagne : Les Cortès votent, sur les conditions de l'élection royale, un amendement Rojo-Arias nettement défavorable au Duc de Montpensier.
8 juin	Arrivée à Madrid de Bucher.
9 juin	France : Interpellation Mony sur l'entente entre l'Italie, la Suisse, Bade et la Confédération du Nord pour la construction de la ligne du Gothard. Renvoi de l'interpellation au 20 juin.
11 juin	Discours de Prim aux Cortès sur les candidatures au trône d'Espagne et sur le régime intérimaire.
12-20 juin...	Séjour du Tsar à Jugenheim près de Darmstadt.
14 juin	Visite de Versen au Prince Léopold à Reichenhall. Départ du Prince et de Versen pour Sigmaringen (résidence du Prince Charles-Antoine). — Bucher et Salazar quittent Madrid pour se rendre à Reichenhall.
18 juin	Belgique : Démission du Cabinet Frère-Orban.
18-19 juin...	Bucher et Salazar à Sigmaringen. Acceptation de la candidature par les deux Princes de Hohenzollern, qui écrivent au Roi pour lui demander son assentiment.
20 juin	Départ de Guillaume Ier pour Ems. (Il emmène avec lui Abeken.) Bucher à Ems. Ses entretiens avec le Roi et avec Abeken. — L'Allemagne du Nord, la Suisse, l'Italie signent à Berlin une convention relative à la ligne du Gothard. — France : interpellation Mony.
20-26 juin...	Séjour du Tsar à Stuttgart.
21 juin	Approbation de la candidature Hohenzollern par le Roi.

23 juin......	Espagne : Clôture de la session des Cortès espagnoles. — Le Prince Léopold notifie à Prim son acceptation. — Départ de Salazar de Sigmaringen pour Madrid.
26 ou 28 juin..	Retour de Salazar à Madrid.
26-30 juin....	Séjour du Tsar à Weimar. Son départ, le 30 juin, pour Varsovie.
30 juin.......	France : Discussion au Corps législatif sur la réduction du contingent de 1871. Discours de Thiers. Question de Jules Favre, et réponse d'Émile Ollivier.

8179. Le Duc de Gramont au Duc de Cadore, Ministre à Munich. (Orig. Bavière, 249, n° 15.)

Paris, 2 juin 1870.

Différents journaux avaient attribué à des projets de réorganisation commune des armées wurtembergeoise et bavaroise le voyage annoncé de M. le Général de Suckow à Munich. Ainsi que vous le verrez par l'extrait ci-joint d'un rapport de notre Chargé d'Affaires à Stuttgart [1], cette nouvelle vient d'être officiellement démentie; et ce serait seulement pour régler certaines questions relatives à la forteresse d'Ulm que le Ministre de la Guerre de Wurtemberg accompagnerait M. de Varnbüler dans sa visite au Comte de Bray.

8180. Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin, au Duc de Gramont. (Orig. Prusse, 378, n° 82.)

Berlin, 2 juin 1870.
(Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 6 juin.)

Le Roi est parti assez inopinément hier soir pour Ems, où il va faire visite à l'Empereur Alexandre [2]; Sa Majesté, qui doit être

[1] Cf. Saint-Quentin, 28 mai.

[2] Le Tsar était passé par Berlin en se rendant à Ems. — Cf. Benedetti, 14 mai.

de retour à Berlin le 4 au matin, est accompagnée par le Comte de Bismarck[1]. On ne prêtait pas à Sa Majesté l'intention de se rendre à Ems pendant le séjour du Tsar, qu'elle avait vu à Berlin au milieu du mois dernier; la nouvelle de son départ, donnée hier par la *Correspondance provinciale,* a donc causé une certaine surprise, mais c'est surtout à la présence du Chancelier aux côtés de son Souverain pendant ce voyage que se sont sur-le-champ attachés les commentaires. Votre Excellence sait que le Comte de Bismarck était absent de Berlin lors du dernier passage de l'Empereur de Russie; il s'était excusé près de S. M. Impériale, invoquant l'état de sa santé qui le retenait depuis plusieurs semaines déjà à Varzin[2]. Il aurait donc avec empressement saisi l'occasion que lui offre en ce moment le voyage du Roi pour présenter ses hommages à l'Empereur Alexandre. C'est ainsi qu'on explique au Ministère des Affaires étrangères le départ du Chancelier, et M. de Thile disait ce matin même à l'un des membres du Corps diplomatique qu'il avait si bien prévu les suppositions erronées que ferait naître le voyage actuel du Comte de Bismarck qu'il en avait dès hier informé les principales Légations de la Prusse à l'étranger en le représentant comme une démarche de pure courtoisie. S'il insistait davantage, le Secrétaire d'État courrait risque de discréditer sa propre version. Je n'ai, de mon côté, recueilli aucun indice sérieux qui m'autorise à ne pas l'admettre. Dans la visite du Roi à Ems, dans ces entrevues répétées de Sa Majesté et de son Impérial Neveu et Allié se révèle un fait qui n'est nouveau pour personne, l'intimité étroite des deux Cours de Prusse et de Russie; quant à M. de Bismarck, en admettant même les motifs que M. de Thile attribue à son voyage, on peut sans invraisemblance supposer qu'il entretiendra l'Empereur Alexandre des affaires générales de l'Europe, et en particulier de celles de l'Allemagne. La Russie, depuis la fin de la guerre de 1866 et en présence des agrandissements de la Prusse, s'est toujours maintenue dans une neutralité bienveillante dont l'attitude de ses

(1) Horst Kohl, à la date du 1er juin (t. II, p. 394), note le départ de Bismarck et du Roi, et ajoute ces mots : «pour négocier avec l'Empereur Alexandre II» (*zu Verhandlungen mit Kaiser Alexander II*).

(2) Cf. p. 289, note 1.

Agents n'a cessé de témoigner. Il est évident que la Prusse a tout intérêt à se ménager la condescendance du Cabinet de Saint-Pétersbourg, et on ne saurait s'étonner que le Roi et M. de Bismarck s'appliquent à poursuivre une tâche si importante pour leur politique et ses desseins éventuels. Sera-t-il question à Ems des négociations secrètes que la Prusse aurait entamées, il y a deux mois, avec la Hesse dans le but de rattacher la partie septentrionale du Grand-Duché à la Confédération du Nord, ou de ses visées sur les États du Sud [1]? Il serait téméraire et presque puéril de se prononcer à cet égard. On observe toutefois et non sans raison que, en quittant Ems, l'Empereur Alexandre doit rendre visite aux Cours de Darmstadt et de Stuttgart, et même se rencontrer, dit-on, chez le Roi de Wurtemberg, à Friedrichshafen, avec le Roi de Bavière, et on imagine que M. de Bismarck aurait voulu, sinon recourir à l'intermédiaire du Tsar, du moins l'édifier lui-même sur les bruits qui ont pris récemment quelque consistance, ou même les démentir catégoriquement. Il n'y a dans tout ceci que des conjectures vagues, et je ne les mentionne à Votre Excellence que parce que je les entends émettre autour de moi.

8181. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 158.)

Hambourg, 2 juin 1870.
(Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 6 juin.)

J'ai eu des renseignements très précis sur les démarches tentées il y a quelques mois par M. de Bismarck à Stuttgart et à Munich et dont je vous ai entretenu dans mes dépêches n°s 155 et 157 [2]. Ces nouvelles informations, je m'empresse de le dire, n'infirment que sur quelques points les détails qui m'ont été fournis par le Duc de Brunswick [3].

C'est bien au mois de décembre que M. de Bismarck, à l'insu du Roi dit-on, et redoutant les inconvénients d'une politique

(1) Cf. Benedetti, 19 avril, n° 55, et 1er mai, n° 66.
(2) Dépêches des 20 et 25 mai.
(3) Voir la dépêche de Rothan du 20 mai, n° 155.

stationnaire pour le Gouvernement autant que pour sa popularité, aurait conçu l'idée, non pas d'achever l'œuvre commencée en 1866 par l'entrée des États du Midi dans la Confédération du Nord, mais de reconstituer du moins nominalement l'Empire germanique.

La situation générale de l'Europe était telle que son esprit audacieux pouvait jusqu'à un certain point compter sur le succès. Il n'avait pas à se préoccuper sérieusement de la Russie, et encore moins de l'Autriche; et, quant à la France, qu'il voyait en pleine crise intérieure, il ne la croyait pas en mesure de s'opposer à son entreprise autrement que par des protestations. L'aspect révolutionnaire sous lequel les journaux et la Diplomatie étrangère accréditée à Paris la représentait alors, était de nature, il faut le reconnaître, à faciliter singulièrement ses démarches auprès des Cours de Munich et de Stuttgart, vivement agitées par la crainte de la démocratie.

Mais ce n'est en réalité qu'au mois de mars, alors qu'il croyait son terrain bien préparé par ses intermédiaires officieux, des personnages très haut placés, appartenant dit-on à des maisons princières, et après s'en être ouvert avec le Grand-Duc de Bade, les Grands-Ducs d'Oldenbourg, de Mecklembourg-Schwerin et de Weimar, accourus à Berlin, comme si déjà ils étaient des vassaux, pour féliciter le Roi à l'occasion de sa fête [1], que des propositions formelles furent faites au Roi de Bavière et au Roi de Wurtemberg.

On ne leur demandait aucun sacrifice nouveau. Ce désintéressement était d'autant plus facile que la Prusse, comme je l'ai fait ressortir souvent dans ma correspondance, ne se soucie pas de faire siéger dans son Parlement les éléments turbulents du Midi, et de voir la majorité se retourner contre elle au sein du Conseil fédéral. On s'engageait au contraire à s'en tenir strictement à la situation existante, et à n'apporter aucune aggravation aux traités d'alliance. On voulait simplement, en assurant au Roi le titre d'Empereur, consacrer une fois pour toutes l'union de l'Allemagne vis-à-vis de l'étranger, et consolider l'alliance étroite de toutes les dynasties allemandes contre la révolution dont on exagérait à plaisir le danger.

[1] Cf. Benedetti, 25 mars, n° 40.

Le Roi de Bavière ne fut pas seul à protester contre ce projet, qui, bien que présenté dans la forme la plus inoffensive, était cependant de nature à porter l'atteinte la plus sérieuse à ses droits de souveraineté, car il plaçait implicitement en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre toutes les armées allemandes sous le commandement suprême de l'Empereur. Le Roi de Wurtemberg s'associa très énergiquement à ces protestations, malgré la lutte qu'il soutenait à ce moment avec sa Seconde Chambre, à propos des traités militaires, et c'est à son refus, dont il tenait à atténuer à Berlin la mauvaise impression, qu'il faut attribuer le dénouement si étrange de la crise ministérielle, substituant à M. de Wagner, tombant devant l'opposition antiprussienne du Parlement, M. de Suckow [1], le réfutateur de la brochure de M. Arcolay [2], c'est-à-dire l'officier supérieur qui dans l'armée wurtembergeoise était le défenseur le plus résolu des traités d'alliance.

Ces pourparlers jettent, aujourd'hui qu'ils sont connus, une vive lumière sur le discours du Roi à l'ouverture du Parlement [3], le plus regrettable de tous ceux qu'il a prononcés depuis 1866, dans lequel il affirme de la façon la plus hautaine le droit pour l'Allemagne de se constituer en dehors de tout contrôle international. Ils servent aussi de commentaires instructifs aux avances que le Chancelier fédéral faisait à la Bavière dans la mémorable séance du Reichstag du 24 février, et à ses allusions à l'ancien Empire germanique; ils expliquent enfin la violence extrême avec laquelle il traita le parti national qui, par la motion intempestive de M. Lasker, jetait malencontreusement l'inquiétude dans l'esprit des Souverains qu'il s'appliquait précisément à rassurer de son mieux sur les conséquences de l'acquiescement qu'il leur demandait [4].

J'ajouterai que c'est à l'irritation que lui ont causée les réponses

(1) Cf. Saint-Vallier, 23 et 24 mars; 25 mars, n°s 20 et 20 *bis*.

(2) Cf. Saint-Vallier, 23 mars.

(3) A l'ouverture du Parlement de la Confédération de l'Allemagne du Nord, le 14 février 1870. (Cf. Benedetti, 15 février, n° 18, et 18 février, n° 19; *Arch. diplom.*, 1874, t. II, p. 268-271.)

(4) Cf. Benedetti, 25 février, n° 22 et particulière; Rothan, 26 février et 1er mars.

du Roi Louis et du Roi Charles que ses amis attribuent principalement le mouvement de bile qui l'a retenu pendant plusieurs semaines loin de Berlin[1]. On comprend qu'il ait été vivement affecté par ces refus, car ils sont pour la politique qu'il poursuit un de ces échecs dont il n'est pas facile de se relever.

8182. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 159.)

Hambourg, 2 juin 1870.
(Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 6 juin.)

La presse officieuse prussienne se livre depuis quelques semaines, sur l'état intérieur de la Bavière, aux appréciations les plus pessimistes. D'après elle, le mécontentement se généraliserait de plus en plus, et l'heure ne serait pas éloignée où le parti qui s'intitule patriotique, profondément divisé, serait forcé de céder le pouvoir à ceux qui se sont constitués les défenseurs des idées libérales et du sentiment allemand. Ces espérances, exagérées sans doute, montrent combien le Cabinet de Berlin a de la peine à se consoler de la retraite du Prince de Hohenlohe, et tout le mal qu'il se donne pour assurer, au profit de sa politique allemande, la rentrée aux affaires de cet homme d'État, auquel on vient de conférer le grand cordon de l'Aigle noir[2], et que quelques journaux, tant ils le tiennent inféodé à la politique prussienne, vont jusqu'à désigner comme le successeur éventuel de M. de Bismarck.

D'après des lettres de Munich arrivées récemment ici, l'état de choses en Bavière aurait cependant une certaine gravité, mais elles n'indiquent pas, comme on s'en flatte en Prusse, que le parti qui a triomphé dans les élections en soit déjà arrivé à devoir se démettre du pouvoir. Elles disent, il est vrai, que M. le Comte de Bray attendrait avec impatience le moment de retourner à Vienne[3]; mais le successeur qu'elles lui donnent au Ministère

(1) Du 14 avril au 21 mai.
(2) Le 10 mai. Cf. *Mémoires* de Hohenlohe, t. II, p. 114.
(3) Cf. Cadore, 29 mai.

IMPRIMERIE NATIONALE.

des Affaires étrangères pourrait bien ne pas représenter autant que le souhaite M. de Bismarck les tendances nationales. Il serait question de M. von der Pfordten[1], qui, bien qu'il affecte un grand désintéressement politique, aurait moins de répugnance que son attitude ne le ferait supposer à rentrer dans la vie active. Ces lettres disent aussi qu'on songerait toujours dans certains cercles de la Cour à amener le Roi Louis, de gré ou par le fait d'une pression de Palais, à abdiquer au profit du Prince Luitpold et de sa descendance. Les personnages qui poursuivent ce projet se flattent que, en assurant au Roi une grande situation financière, il pourrait bien, dans de certaines conditions et le moment étant bien choisi, se prêter à une renonciation dont son grand-père lui a donné l'exemple.

Je ne sais ce qu'il y a de fondé dans ces bruits, et je n'en aurais pas entretenu Votre Excellence si, comme je le disais tantôt, je n'en avais pas trouvé l'écho dans des lettres qu'un personnage politique a adressées de Munich à un de mes amis à Hambourg.

8183. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Orig. Espagne, 876, n° 48.)

Madrid, 3 juin 1870.
(Cabinet, 5 juin; Dir. pol., 6 juin.)

[A mesure que le moment approche où les Cortès, à l'appel du Gouvernement, devront fixer les conditions dans lesquelles devra se constituer le Gouvernement après la clôture de la session[2], les partisans du Duc de Montpensier redoublent d'activité. Ils comprennent que jamais les circonstances ne les

(1) Cf. Saint-Vallier, 26 avril.

(2) Les dépêches de Mercier, depuis celle du 17 mai (cf. ci-dessus, p. 292, note 3), ne cessent de relater les embarras du Gouvernement espagnol. Après le refus de Ferdinand et celui d'Espartero (cf. *Ibid.*), Prim avait paru s'employer à préparer la constitution d'un pouvoir intérimaire en faveur de Serrano. Mais les partisans du duc de Montpensier n'auraient rien négligé pour le contrecarrer, et, pour les soutenir, le Duc lui-même s'était rendu à Madrid avec son fils aîné. Puis les événements de Portugal, où Saldanha avait repris le pouvoir par un coup d'État militaire, avaient été inter-

favoriseront davantage. Ils comptent maintenant, dans les Cortès, sur une centaine de voix. Or, d'après le projet de loi présenté par la Commission de Constitution, il suffirait, pour procéder au vote, que la moitié des Députés validés fussent présents, et l'élection se ferait à la simple majorité des voix. Le nombre des Députés validés étant de trois cent cinquante-quatre, le Roi pourrait donc être élu par quatre-vingt-cinq voix sur cent soixante-dix-huit votants. Mais il semble bien que le projet de loi sera amendé, et déjà un membre progressiste de la Commission, M. Rojo Arias, a présenté un amendement d'après lequel le Roi ne pourrait être élu qu'à la majorité des Députés validés, soit par cent soixante-dix-huit voix au moins. «C'est peut-être sur ce terrain que se livrera la bataille décisive.»

En attendant, l'attitude réservée du Gouvernement prête à tous les commentaires. Le Duc de Montpensier, à la suite d'une visite de courtoisie que lui a faite le Maréchal Prim, a prétendu pouvoir compter sur sa voix. «J'ai vu le Maréchal Prim après cette visite, et je lui ai entendu répéter sur le ton le plus affirmatif que le Duc de Montpensier n'avait pas la moindre chance.» D'ailleurs les adversaires du Duc de Montpensier «ne se croisent pas les bras». Une grande manifestation populaire est préparée contre lui.]

prétés par certains hommes politiques en Espagne comme le prélude possible d'une entente ibérique en vue de laquelle l'Espagne devait éviter toute solution définitive (Mercier à Gramont, 20 mai. Espagne, 875, n° 41). Dans les derniers jours de mai, la combinaison du pouvoir intérimaire paraissait très compromise. Prim semblait l'abandonner, devant la mauvaise volonté des radicaux. Serrano en témoignait quelque dépit, et rendait Prim responsable de l'échec (Mercier à Gramont, 27 mai, Espagne, 875, n° 45). Prim aurait alors résolu de fermer les Cortès le 15 juin, et de tâcher de prolonger l'interrègne parlementaire jusqu'à la fin de l'année, «pour préparer quelque combinaison nouvelle». Mais auparavant son intention était de provoquer un dernier débat. «J'exposerai aux Cortès [,dit-il à Mercier,] tout ce que j'ai fait pour trouver un roi dans les cours étrangères, et le peu de succès de mes démarches. Si les Montpensiéristes et les Espartéristes veulent saisir l'occasion pour proposer leur candidat, on le mettra aux voix. Le résultat est certain, et alors on verra bien qu'il n'y a pas d'autre parti à prendre que celui de l'intérinité. En procédant ainsi, j'aurai rendu hommage à l'autorité des Cortès, mais en même temps j'aurai fait retomber sur elles la responsabilité des incertitudes dont on se plaint.» (Mercier à Gramont, 29 mai, Espagne, 875, n° 46.)

Tel est à peu près, Monsieur le Duc, l'aspect sous lequel se présentait ces jours-ci la situation. J'ai vu hier soir le Régent et l'ai trouvé très préoccupé : «La position, m'a-t-il dit, devient de plus en plus critique, et il m'est impossible de prévoir ce qui, d'ici à quelques jours, pourra en sortir. Les esprits sont très excités, et les discussions qui doivent s'ouvrir le 9 pourront amener Dieu sait quels incidents. Et puis, l'intérinité, si nous y retombons, nous mettrait en face des Alphonsistes, des Carlistes et des Républicains, et nous ne tarderions pas à en venir aux coups de fusil.» J'ai d'ailleurs remarqué que, pendant qu'il me tenait ce langage découragé, il y avait dans son salon plusieurs des principaux meneurs Montpensiéristes, et, comme il est excessivement impressionnable et mobile, il pouvait bien être un peu sous l'influence de leur action.

Quant au Maréchal Prim, je ne l'ai pas revu depuis la conversation dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence, car il convient que j'observe une certaine prudence dans mes rapports avec lui pour éviter les interprétations; mais un de ses intimes m'assure qu'il reste dans la conviction que cette crise se terminera par l'intérinité, et que peut-être il obtiendra les attributions royales pour le Régent.

8184. Le Duc de Gramont au Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid. (Télégr. Minute à chiffrer. Espagne, 876.)

[Paris,] 6 juin 1870.
(Expédié à 4h40 soir.)

Quel jour s'ouvre la discussion sur la question de souveraineté et sur le choix du Monarque [1]? Répondez-moi par le télégraphe, et gardez le secret sur cette demande. L'Empereur attend votre réponse d'urgence.

[1] Cf. Mercier, 3 juin, et la note 2, p. 338.

8185. Ch. de Hell, Consul général à Francfort, au Duc de Gramont. (Orig. Prusse, Francfort, 7, n° 32.)

Francfort, 6 juin 1870.
(Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

Le monde financier de Francfort n'a pas attaché d'importance politique à la visite que le Roi de Prusse et le Comte de Bismarck ont faite à l'Empereur de Russie à la fin de la semaine dernière (1). M. le Baron de Rothschild, revenu dernièrement de Berlin, où il a pris part aux travaux du Reichstag, semble particulièrement convaincu que le Roi Guillaume et son Premier Ministre ne se sont rendus à Ems que pour faire au Tsar une visite de pure courtoisie. Les circonstances qui auraient, selon lui, amené le voyage du Chancelier fédéral et de son Souverain ne lui laisseraient aucun doute à cet égard. D'après M. le Baron de Rothschild, le Comte de Bismarck n'aurait point ignoré que l'Empereur Alexandre avait témoigné quelque surprise de ce qu'il ne se fût pas trouvé à Berlin au moment de son passage par cette capitale, et quelque étonnement de ce qu'il y fût revenu peu de jours après, pour prendre part à la discussion du projet de Code pénal au Reichstag (2), et il aurait tenu à se présenter chez le Tsar pendant son séjour à Ems. Il aurait craint toutefois que sa présence dans cette ville d'eaux ne donnât lieu, en ce moment, à beaucoup de commentaires, et il aurait persuadé au Roi Guillaume de faire à son neveu une visite dans laquelle il l'accompagnerait, aimant mieux figurer dans la suite de son Souverain que de paraître seul à Ems. M. le Baron de Rothschild en conclut que la politique a été étrangère au voyage du Roi de Prusse et du Chancelier fédéral. Je me fais un devoir de transmettre à Votre Excellence, telle qu'elle m'a été donnée, l'appréciation du Représentant de Francfort au

(1) Cf. Le Sourd, 2 juin. — Voir, sur les conjectures que cette visite provoqua, É. Ollivier (t. XIII, p. 555-560).

(2) Cf. Benedetti, 14 mai. — Bismarck revint à Berlin le 21 mai, et prit part à la discussion sur l'abolition de la peine de mort. Il prit la parole les 23 et 24 mai (cf. Le Sourd, 25 mai). Il intervint également dans la discussion relative aux travaux du chemin de fer du Saint-Gothard, le 25 mai (cf. Le Sourd 27 mai), et la session du Parlement fut close le 26.

Reichstag sur l'entrevue d'Ems, dans la pensée qu'il pourrait y avoir pour elle quelque intérêt à en être informée.

L'Empereur Alexandre arrivera le 12 de ce mois au château de Jugenheim, à une heure de Darmstadt, où son Beau-Frère, le Prince Alexandre de Hesse, réside pendant l'été. Après y avoir fait un court séjour, Sa Majesté visitera les Cours de Stuttgart et de Weimar, et elle se rendra, à la fin de ce mois, directement de Weimar à Varsovie, où doivent avoir lieu prochainement de grandes manœuvres militaires.

8186. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Orig. Espagne, 876, n° 50.)

Madrid, 6 juin 1870.
(Cabinet, 8 juin; Dir. pol., 9 juin.)

[Une manifestation populaire en faveur du Général Espartero a eu lieu la veille [1] dans l'ordre le plus parfait.]

La séance du samedi étant toujours consacrée aux interpellations, c'est aujourd'hui seulement que commencera la discussion dans les Cortès de l'amendement de M. Rojo-Arias [2]. Les principaux orateurs de la Chambre sont disposés à y prendre part, de sorte qu'elle semble devoir devenir l'occasion pour toutes les situations de se dessiner clairement, et alors, une fois terminée, il se pourrait bien que les Députés se séparassent sans même attendre la clôture solennelle de la session. Le Maréchal Prim paraît lui-même ne guère douter de ce résultat, car il commence à parler ouvertement de son prochain voyage à Vichy et de l'ajournement des Cortès jusqu'à la fin du mois de novembre. Comme il le prévoyait depuis quelque temps déjà, c'est le *statu quo* qui l'emporte donc décidément.

[1] Le dimanche 5 juin.
[2] Cf. Mercier 3 juin.

8187. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 244, n° 36.)

[Paris,] 7 juin 1870.

L'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin m'entretient du voyage de M. de Bismarck à Ems, où le Roi de Prusse et l'Empereur de Russie se trouvent déjà réunis. J'ai pensé que vous liriez avec intérêt les détails que me transmet à cet égard M. le Comte Benedetti, et j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un extrait de sa dépêche [1].

8188. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 244, n° 37.)

Paris, 7 juin 1870.

Le Prince de Metternich a été autorisé à me communiquer confidentiellement une série de dépêches relatives à la politique de la Russie dans les Principautés, et qui émanent pour la plupart du Comte Chotek. Chargé de provoquer de la part du Prince Gortchakoff des explications analogues à celles que vous avez, de votre côté, reçu mission de lui demander [2], M. l'Envoyé d'Autriche a rendu compte à M. de Beust de ses démarches. Je me félicite de trouver dans les rapports ci-annexés, comme dans votre propre correspondance, la preuve que le Cabinet russe n'entretient, pour le moment, aucun projet d'intervention isolée dans les affaires des Principautés, et qu'il reconnaît la nécessité de se conformer en ce point au vœu du traité de Paris.

Vous remarquerez toutefois comme moi, en prenant connaissance de ces pièces, que le Prince Gortchakoff ne s'est pas exprimé avec le Comte Chotek en termes aussi précis qu'avec vous. Le traité de Paris, en ce qui regarde les Principautés notamment,

(1) Il s'agit en réalité d'une dépêche du chargé d'affaires à Berlin, Le Sourd, celle du 2 juin.

(2) Cf. Ollivier à Fleury, 3 mai; Fleury, 13 mai, n° 12 *bis*, et 14 mai, télégramme; Gramont à Fleury, 22 mai.

ne serait pour le Chancelier de Russie qu'un abri troué de tous côtés par les atteintes qu'il a reçues, et la même pensée revient sous une autre forme dans plusieurs de ses entretiens avec le Représentant de l'Autriche.

Je n'ai d'ailleurs, en vous signalant cette tendance, aucune observation nouvelle à vous présenter. L'un de mes prédécesseurs, M. le Comte Daru, vous a fait connaître la pensée du Gouvernement de l'Empereur sur le traité de Paris [1]; j'approuve entièrement les considérations qui vous ont été présentées à cette époque. L'acte qui depuis quatorze ans maintient la paix en Orient aurait certainement pour nous une haute valeur lors même qu'il ne serait pas en grande partie notre œuvre et le résultat de nos victoires. A tous les titres, nous devons attacher une grande importance à ce que l'autorité n'en soit pas contestée, et nous ne saurions admettre qu'elle ait pu être en rien affaiblie par les modifications survenues dans la situation des Principautés. Ces changements auxquels toutes les Puissances ont donné leur assentiment sont, en outre, conformes à la politique soutenue en commun par la France et la Russie dans les conférences où le principe de l'union a prévalu, et ne pourraient dès lors être invoqués par le Cabinet de Saint-Pétersbourg personnellement comme une déviation aux stipulations de 1856.

Je ne vois aucun motif, au surplus, d'aborder cette question avec le Prince Gortchakoff. Je désire au contraire que vous en évitiez toutes les occasions. Ainsi que je l'ai mandé [2], nous considérons l'incident comme clos, et nous nous en tenons aux déclarations du Chargé d'Affaires de Russie et du Chancelier dont nous avons pris acte; mais je n'ai pas voulu vous laisser ignorer le langage du Chancelier avec le Comte Chotek sur ce point, et je le signale à votre attention à titre d'information purement personnelle.

Je vous saurai gré de faire en sorte que l'Envoyé austro-hongrois ignore lui-même que ses rapports vous ont été transmis.

[1] Cf. Daru à Fleury, 31 janvier, n° 4.
[2] Cf. Gramont à Fleury, 22 mai.

8189. Le Duc de Gramont au Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. (Minute. Russie, 244, n° 38.)

Paris, 7 juin 1870.

J'ai reçu la dépêche confidentielle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 31 mai, et je l'ai placée sous les yeux de l'Empereur. Sa Majesté a pris intérêt à l'entretien que vous avez eu avec le Prince Gortchakoff sur les rapports des deux Cabinets, et j'ai été heureux également d'y trouver le témoignage de dispositions favorables de la part de la Russie. Lorsque le Chancelier vous a exprimé le vœu de voir notre politique s'affermir dans une ligne de conduite amicale pour cette Puissance, vous avez, avec juste raison, répondu que le Gouvernement de l'Empereur, au milieu des changements de personnes qui ont eu lieu dans ses Conseils, est demeuré constamment fidèle à ses principes d'équité et de modération. Les vicissitudes ministérielles (1) ne sauraient avoir d'influence sur la marche des affaires internationales, qui, dirigée par des intérêts permanents, reste au-dessus des passions de parti. Ces intérêts se personnifient dans la personne de l'Empereur, qui en conserve la tradition; les Ministres en sont les Représentants officiels, et, en vertu de nos institutions, modifiées sur l'initiative même de Sa Majesté (2), ils ont devant les Chambres et devant le pays la responsabilité des actes du Gouvernement. Il est de leur devoir de couvrir à cet égard la Couronne, sans jamais permettre que l'on fasse remonter le blâme ou même le doute jusqu'à elle, et ce serait enlever à Sa Majesté l'avantage des sacrifices qu'elle a si généreusement accomplis que de laisser sa personne trop directement en cause aussi bien dans nos discussions avec les Cabinets étrangers que dans nos débats intérieurs.

Nous désirons sincèrement entretenir avec la Russie des rapports amicaux et confiants; nous y apportons tous nos soins; le Ministère actuel, comme ceux qui l'ont précédé, voit dans la bonne

(1) En moins de six mois, La Tour d'Auvergne, Daru, Émile Ollivier et Gramont s'étaient succédé dans la direction du ministère des Affaires étrangères.

(2) Allusion au sénatus-consulte du 20 avril 1870.

intelligence des deux Gouvernements une des garanties de la paix générale; mais, tout en nous efforçant de marcher d'accord avec le Cabinet de Pétersbourg en toute occasion, nous ne saurions nous dissimuler qu'il peut être parfois difficile de concilier certaines tendances de la Russie avec nos propres intérêts, et, si sur quelques points il survient des divergences, il est bon que le nom des Ministres de l'Empereur reste seul mêlé aux explications des Cabinets entre eux. Ainsi que vous l'avez fait observer d'ailleurs très justement, les difficultés dont le Prince Gortchakoff vous a parlé ne viennent ni des Ministres ni des Agents diplomatiques ou consulaires de Sa Majesté, mais de cette force occulte qui pactise avec le parti révolutionnaire par l'entremise des comités slaves, et je trouve dans l'entretien que vous avez eu en ce sens avec le Chancelier un abondant sujet d'observations sur lequel je me réserve de revenir avec vous, afin de vous communiquer les impressions que j'ai moi-même rapportées de mon long séjour à Vienne quant au degré d'importance qu'il convient d'attribuer au panslavisme.

8190. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Télégr. Déchiffrement. Espagne, 876.)

Madrid, 7 juin 1870, 1h 45 soir.
(Reçu à 5h 45 soir.)

La discussion sur la question monarchique peut être considérée comme engagée depuis hier à propos de l'amendement Arias au projet de la Commission sur le mode d'élection du Monarque [1]. Canova a ouvert le feu contre le projet de la Commission; il a violemment attaqué la révolution, et hardiment lancé le nom du Prince Alphonse. Quelques-uns trouvent qu'il a manqué de prudence; Rios Rosas et Rivero lui ont répondu. La discussion continue aujourd'hui. On ne peut encore affirmer si l'amendement passera ou non. Mais un Vice-Président de la Chambre vient de me dire que, après cette discussion distincte et la loi votée, on ne reviendrait plus sur la question du monarque. Ce

[1] Cf. Gramont, télégramme, 6 juin; Mercier, 6 juin, n° 50.

serait alors une affaire de très peu de jours, et je ne vois personne qui admette la possibilité d'une combinaison autre que l'intérinité[1], excepté quelques partisans du Duc de Montpensier

[1] C'est cependant à cette époque que la candidature Hohenzollern fut reprise à Berlin et à Madrid.

Si elle avait paru abandonnée à la fin d'avril (cf. ci-dessus, p. 212, note 2), ce n'avait pas été sans regret et sans arrière-pensée de la part de Prim. Au début de mai, informé de la décision des princes de Hohenzollern (cf. p. 272, note 1), il écrivit à Bismarck qu'il ne considérait pas le refus comme définitif, et qu'il espérait que les pourparlers pourraient reprendre (cf. Sturdza, t. Ier, p. 585, à la date du 16 mai). Ses dispositions furent confirmées par une lettre de Salazar, du 12 mai, à Thile ou à Bucher (cf. Fester, t. Ier, n° 163, p. 78). Mais, l'attitude des Hohenzollern étant trop peu encourageante pour lui permettre d'escompter une solution prochaine, il se tourna de nouveau vers le Portugal, puis vers Espartero. C'est après l'échec de cette double tentative, et alors que la question de l'intérimat allait être posée devant les Cortès, qu'il fut mis au fait du revirement des Hohenzollern en faveur de la candidature.

Nous sommes loin de posséder sur les origines de ce revirement tous les éclaircissements nécessaires. Les textes publiés par Fester nous permettent du moins d'en suivre les principales étapes.

Il faut d'abord tenir compte des démarches de Bucher et de Versen après leur retour d'Espagne dans la première semaine de mai (cf. Fester, t. Ier, p. 77, note 2). Celles de Bucher ne nous sont pas connues. Nous sommes mieux renseignés sur celles de Versen. Le 12 mai, il lut au roi le mémoire qu'il avait rédigé sur ses négociations en Espagne. Celui-ci écrivit au prince Charles-Antoine qu'il jugeait le rapport «quelque peu couleur de rose», et qu'il n'avait pas modifié sa manière de voir (cf. Fester, t. Ier, n° 162, p. 77). Versen vit ensuite le Kronprinz, retour de Carlsbad, et son entretien avec lui comporta de tout autres conséquences (cf. Fester, t. Ier, n° 176, p. 82).

Le Kronprinz devient en effet à partir de ce moment un des principaux partisans — sinon le principal — de la reprise de la candidature qu'il avait précédemment combattue (cf. p. 93, note 1). Le 19 mai, il adresse Versen au prince Charles-Antoine, et lui écrit «qu'il ne serait pas sans intérêt d'examiner ses vues et ses propositions» (Fester, t. Ier, n° 176, p. 82). A partir de cette lettre, le revirement va se précipiter. Versen arrive à Düsseldorf le 21 mai. Il y rencontre le prince Léopold et sa femme, et «modifie quelque peu leur manière de voir»; le 22, il est à Nauheim, où se trouvait le prince Charles-Antoine, et «arrive avec celui-ci à un bon résultat» (Fester, t. Ier, nos 178 et 179, p. 82). Les princes informent aussitôt le Kronprinz de leurs nouvelles dispositions. Le prince Charles-Antoine lui écrit le 23 mai «que, si l'affaire revenait devant Léopold, il ne considérerait plus avec autant de répugnance l'offre de la couronne d'Espagne» (Fester, t. Ier, n° 180, p. 82 et 83). Le 25 mai, le prince Léopold lui envoie en effet son acceptation éventuelle (cf. Fester, t. Ier, n° 189, p. 85). Vraisemblablement aussi l'influence de

qui ne sont peut-être pas bien sincères. On annonce pour dimanche une manifestation populaire contre leur candidat.

Bismarck agit dans le même sens que celle du Kronprinz. Le prince Charles-Antoine écrit en effet au prince Charles le 26 mai : «Bismarck est très mécontent que la combinaison espagnole ait échoué, et il n'a pas tort. Mais la chose n'est pas encore complètement abandonnée. Elle tient encore à quelques fils très faibles, aussi ténus que des fils d'araignée» (Fester, t. Ier, n° 185, p. 84).

Ce fut à Berlin que l'acceptation de la candidature acheva de se décider. Bismarck, qui était à Varzin depuis le 14 avril, revint à Berlin le 21 mai. Le 24 ou le 25, Versen le vit au Reichstag, et le mit au courant (cf. Fester, t. Ier, n° 181, p. 83). De son côté le Kronprinz, qui venait de recevoir les lettres du prince Antoine et du prince Charles du 23 et du 25, lui en exposa de vive voix le contenu, le 26 (cf. Fester, t. Ier, n° 184, p. 84). Bismarck écrivit alors au prince Antoine, le 28, pour hâter le dénouement, insistant pour que la candidature fût reprise sans délai, et pour que le prince Léopold, dans l'intérêt de l'Allemagne, renonçât à ses scrupules et donnât son acceptation (Fester, t. Ier, n° 186, p. 84). Pendant ce temps le Kronprinz informait le Roi, le 29, du revirement qui se préparait, et faisait aussitôt connaître à Bismarck le résultat de son entretien avec son père (lettre du Kronprinz à Bismarck du 30 mai 1870, de Potsdam, dans Fester, t. Ier, n° 189, p. 85). Le Roi, à qui il avait lu les deux lettres des princes du 23 et du 25, avait été étonné de voir si vite remise en train une affaire qu'il avait considérée comme close. Mais il n'avait pas opposé son *veto*. Bismarck eut occasion de s'entretenir avec lui de la candidature, en l'accompagnant du 1er au 4 juin à Ems, où Guillaume Ier rendit visite au tsar Alexandre II (Fester, t. Ier, n° 190, p. 86).

A Madrid, le revirement des Hohenzollern fut connu dans les premiers jours de juin. Salazar, dès qu'il en fut informé, avertit Bucher qu'il était prêt à agir (Salazar à Bucher, 2 juin, dans Fester, t. Ier, n° 191, p. 86), et réclama à Bismarck l'envoi immédiat de Bucher à Madrid (3 et 4 juin, dans Fester, t. Ier, nos 192, 193, p. 86). Bismarck lui répondit aussitôt, le 5 que Bucher viendrait (Fester, t. Ier, n° 195, p. 87).

C'est une question qui est encore controversée que celle de savoir si Bismarck, en même temps qu'il envoyait Bucher à Madrid, n'écrivit pas une lettre à Prim en réponse à celle qu'il en avait reçue au mois de février. Chaudordy, le 7 mars 1873 (*Enquête parlementaire. Dépositions des témoins,* t. III, p. 573), atteste, d'après des témoignages étrangers, l'existence de cette lettre, «lettre banale d'excuses, déclare-t-il, mais il y avait un petit post-scriptum : «*Si vous êtes toujours dans les mêmes idées sur la candidature dont m'a* «*parlé M. Salazar y Mazarredo, veuillez me faire savoir vos intentions.*» Voilà à peu près la phrase.»

Gramont lui aussi, à plusieurs reprises (*Enquête parlementaire,* 30 décembre 1871, *Dépositions des témoins,* 1873, t. Ier, p. 95; *La France et la Prusse,* p. 21; *Passé et Présent,* p. 87-88), certifie que cette lettre a été écrite. (Cf. Fester, t. Ier, n° 196, p. 87-88.) On peut interpréter dans le même sens certains propos de Bucher en 1892 rapportés dans les *Tagebuchblätter* de

8191. LE DUC DE CADORE, MINISTRE À MUNICH, AU DUC DE GRAMONT. (Orig. Bavière, 249, n° 51.)

Munich, 7 juin 1870.
(Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

Une des choses qui ont le plus contribué à réveiller de ce côté-ci du Mein l'esprit particulariste et autonome a été sans contredit la perspective des charges considérables qu'entraînerait, pour ces pays, la réunion de tous les États allemands sous l'hégémonie prussienne. C'est à une cause analogue qu'il faut attribuer l'impopularité toujours croissante de la Prusse, car c'est à cette Puissance qu'on fait remonter la responsabilité de la nouvelle organisation militaire inaugurée en 1867 et dont les conséquences pèsent lourdement sur les finances autrefois si prospères des États du Sud. Ce sentiment s'est particulièrement manifesté en Bavière lors des dernières élections, et c'est à lui que le parti patriotique doit la victoire qu'il a remportée; aussi ne doit-on pas s'étonner si le budget de la Guerre et les dépenses militaires en général rencontrent dans les Chambres bavaroises comme dans celles du Wurtemberg une assez grande opposition. Cette opposition est dans les deux Royaumes du Midi la grosse question du moment; d'une nature plutôt politique et technique, si je puis m'exprimer ainsi, à Stuttgart, elle est surtout motivée à Munich par des considérations économiques et financières. C'est le système même sur lequel repose l'armée que voudraient changer les démocrates souabes, en empruntant à la Suisse son organisation des milices, tandis que les conservateurs bavarois ne demandent au fond qu'une réduction des dépenses assez considérable pour

M. BUSCH (t. III, p. 331). Mais Bismarck, dans une lettre à Thile du 20 juin 1870 (FESTER, t. Ier, n° 228, p. 103, et ci-après, p. 408, note 1), affirme que Bucher « devait porter oralement en Espagne une réponse qu'il devait au Maréchal Prim..., et qu'il ne voulait pas donner par écrit, pour ne pas risquer qu'elle fût lue devant le Parlement espagnol... Le fait qu'il ne l'avait pas donnée par écrit, mais oralement par Bucher, était venu en partie de la crainte de publicité et en partie parce que cela lui permettait d'adoucir, par d'amicales explications, la dureté d'une réponse écrite ». Ces explications de Bismarck sont conformes au sens général de sa lettre à Lothar Bucher du 5 juin 1870, analysée ci-après, p. 377, note 1.

éviter l'accroissement de trente-trois pour cent des impôts directs proposé par le Gouvernement. Si l'on compare les budgets de la Guerre des deux pays, on verra que le Wurtemberg, avec une population de 1.778.000 âmes, dépense pour son armée 4.454.000 florins, tandis que la Bavière, qui compte 4.824.000 habitants, en dépense près de 15.000.000. Dans le premier de ces pays l'effectif de paix est de quatorze mille hommes en chiffres ronds, dans le second il s'élève à cinquante mille hommes environ : ce qui donne pour le Wurtemberg la somme de deux florins et demi par habitant pour le budget de la Guerre avec un effectif de 0,84 o/o de la population, tandis que chaque Bavarois paye un peu plus de trois florins par tête avec un effectif de un pour cent environ. Les sacrifices imposés aux populations bavaroises sont donc plus considérables que ceux supportés par leurs voisins, et l'opposition que rencontrent les demandes de crédit pour l'armée est plus justifiée ici qu'à Stuttgart. Les dépenses militaires de ce pays ne sont cependant pas exagérées par rapport à celles des autres États européens. La Belgique par exemple, avec une population à peu près égale à celle de la Bavière, dépense annuellement pour son armée plus de trente-six millions de francs, et cela malgré sa neutralité. Aussi suis-je assez porté à croire que, si le budget pour la dixième période financière avait été présenté aux Chambres bavaroises en équilibre, la majorité aurait accordé au Ministre de la Guerre presque tous les crédits demandés.

Malheureusement il n'en est pas ainsi, et le Ministre des Finances, pour combler le déficit, comme je le disais tout à l'heure, propose une élévation assez considérable des impôts directs que les Députés se refusent complètement à voter. La Commission du budget a donc recherché les moyens de réaliser sur les différents services des économies assez considérables pour rétablir l'équilibre, et les deux rapporteurs, dont le travail est terminé mais pas encore adopté par la Commission, proposent une réduction de trois millions de florins sur le Ministère de la Guerre et de un million sept cent mille sur les autres Départements ministériels. Le Général Pranckh[1] est, dit-on, très

[1] Ministre de la Guerre.

décidé à ne pas accepter une pareille diminution, qui entraînerait nécessairement une réduction des cadres et une modification plus ou moins grande de l'organisation actuelle; ses Collègues, et particulièrement M. de Bray, n'envisagent pas tout à fait la question sous le même point de vue, et ils sont en général d'avis que, s'il faut absolument faire des économies, elles doivent principalement porter sur le budget de la Guerre. Il est difficile de prévoir dès à présent quel sera le résultat de la discussion publique, mais il faut espérer qu'on parviendra à éviter un conflit qui, dans les circonstances actuelles, ne serait pas sans gravité. Bien que M. de Bismarck ait déclaré dernièrement au Représentant du Wurtemberg à Berlin[1] que les traités d'alliance ne constituaient pas pour les États du Sud l'obligation d'organiser leurs forces militaires sur le modèle de l'armée prussienne, et que le Cabinet de Berlin n'entendait nullement s'ingérer dans leurs affaires militaires, je ne sais si dans l'État-Major prussien on prendrait aussi facilement son parti d'un grand changement dans l'organisation des armées du Sud. Le Roi Guillaume et son Gouvernement seraient peut-être entraînés par là à présenter à ce sujet quelques observations aux Gouvernements du Midi. Ceux-ci se trouveraient dès lors dans une position assez embarrassante, et le meilleur moyen d'éviter toute pression ou ingérence prussienne serait un accord complet avec leurs Chambres.

8192. Le Duc de Gramont au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, et au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Prusse, 378, n° 51.)

Paris, 8 juin 1870.

Les bruits qui ont circulé il y a un mois sur les intentions attribuées à la Russie à l'égard des Principautés avaient déterminé M. Émile Ollivier, alors chargé de l'intérim du Département, à demander à M. le Général Fleury des éclaircissements sur les dispositions réelles du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Je joins ici

[1] Hugo de Spitzemberg.

une copie de cette dépêche[1]. Le Général Fleury s'est conformé aux recommandations qui lui étaient adressées, et le Chargé d'Affaires de Russie à Paris a reçu l'ordre de me transmettre les explications du Prince Gortchakoff. J'allais moi-même expédier à notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg le compte rendu de mon entretien avec M. Okouneff au moment où j'ai reçu le rapport du Général Fleury résumant les assurances du Chancelier de Russie, et je vous envoie ces deux pièces ci-annexées[2]. Vous verrez qu'il n'y avait pas lieu de pousser plus loin la discussion, et que nous avons tout lieu de nous louer du langage du Gouvernement russe sur ce qui, en définitive, était pour nous le point important. Ce qui devait nous préoccuper en effet, c'était l'intention où aurait été le Cabinet de Saint-Pétersbourg de séparer son action de celle des Puissances pour suivre une politique isolée en Moldo-Valachie. Le Prince Gortchakoff proteste au contraire de son respect pour les obligations résultant à cet égard du traité de Paris. Devant la netteté de ses paroles, il ne nous restait qu'à en prendre acte et à nous déclarer satisfaits. C'est ce que j'ai fait, en répondant au Général Fleury que nous considérions l'incident comme clos. Il m'a paru utile de vous communiquer ces informations, en vous priant d'ailleurs de leur conserver un caractère entièrement confidentiel.

8193. Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin, au Duc de Gramont.
(Orig. Prusse, 378, n° 83.)

Berlin, 8 juin 1870.
(Cabinet, 11 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Depuis la clôture du Parlement de l'Allemagne du Nord[3], l'attention du public, de la presse et du Gouvernement s'est portée sur les élections qui doivent avoir lieu, pour le Parlement fédéral, aussi bien que pour la Chambre des Députés de Prusse, dans le courant de septembre.

[1] Cf. Ollivier à Fleury, 3 mai.
[2] Cf. Fleury, 13 mai, n° 12 *bis*; Gramont à Fleury, 22 mai.
[3] Le 26 mai. Cf. Le Sourd, 26 mai.

S'il n'existe pas encore, à vrai dire, d'agitation électorale, le Gouvernement ne se préoccupe pas moins de la crise qu'il s'apprête à traverser. Assuré de l'appui de presque tous les partis dans les questions qui touchent au but de l'unité nationale, le Gouvernement sait d'avance qu'il en est une sur laquelle il devra lutter et triompher d'une opposition opiniâtre: je veux parler de l'organisation de l'armée, qui déjà, avant les événements de 1866, avait suscité un conflit prolongé entre le Gouvernement prussien et la Chambre des Députés, auquel l'heureuse issue de la guerre a seule pu mettre un terme.

Réduits un moment au silence par le succès de la campagne, les libéraux et surtout les radicaux n'ont jamais cessé de protester contre un état de choses qui, suivant eux, fait peser sur les populations fédérales des charges écrasantes, et absorbe la plus grande partie des ressources que la Représentation nationale met à la disposition du Gouvernement.

Comme le sait Votre Excellence, l'effectif de l'armée de la Confédération du Nord a été fixé à un pour cent de la population, et il est alloué à l'entretien de chaque homme une somme annuelle de deux cent vingt-cinq thalers; cette dernière disposition doit rester en vigueur jusqu'au 31 décembre 1871; à partir de cette époque, les dépenses de l'armée fédérale, comme la somme attribuée aux frais d'entretien de chaque soldat présent sous les armes, devront être inscrites annuellement au budget de la Confédération; mais, pour en fixer le total, le Gouvernement continuera à prendre pour base l'article de la Constitution qui consacre l'organisation militaire actuelle. Le parti progressiste n'en est pas moins résolu à attaquer le principe même de cette organisation, c'est-à-dire la fixation de l'effectif, et à ne négliger aucun effort pour soulever contre lui la masse des électeurs.

Sur ce terrain, il faut le reconnaître, les libéraux ont fait un pas important dans la voie de la conciliation; ils se sont séparés du parti progressiste, et, tandis que celui-ci prétend renverser radicalement l'organisation de l'armée, ils se bornent à recommander l'économie dans la répartition des dépenses militaires, et prémunissent même le sentiment public contre les illusions vaines et la poursuite d'un but qu'on ne saurait atteindre en présence de la volonté fermement exprimée du Gouvernement de ne pas se dépar-

IMPRIMERIE NATIONALE.

tir du système aujourd'hui en vigueur. Les organes de la presse officieuse ne laissent subsister à cet égard aucun doute sur les vues du Gouvernement, et la *Correspondance provinciale*, qui reçoit ses inspirations de la Chancellerie fédérale, publie aujourd'hui même un article dans lequel elle exprime l'espoir que les électeurs, confiants dans le Gouvernement et sûrs de l'appui qu'il prêtera toujours aux questions qui intéressent la prospérité générale, ne se laisseront pas influencer par les doctrines de ceux qui n'ont jamais cherché qu'à susciter des embarras au Pouvoir, et à l'entraver dans sa marche.

L'organisation actuelle de l'armée fédérale, dit la feuille officieuse, est sanctionnée par la Constitution; elle en fait partie intégrante, et il faudrait, pour la modifier, remanier la Constitution elle-même. Ces quelques lignes expriment nettement la manière de voir du Chancelier, et le parti progressiste, quelle que soit sa force dans le nouveau Reichstag, ne saurait se flatter de réussir dans sa tentative de réforme; il rencontrerait dans l'assemblée élective l'opposition de la majorité conservatrice, secondée par la résignation des libéraux; il se briserait enfin contre les décisions du Conseil fédéral et contre les sentiments personnels du Roi. Sa Majesté considère l'organisation militaire actuelle comme son œuvre de prédilection, et il lui attribue, non sans raison, les victoires qui ont fait la gloire de son armée et amené la transformation de l'Allemagne.

8194. Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin, au Duc de Gramont. (Orig., avec déchiffrement. Prusse, 378, n° 84.)

Berlin, 8 juin 1870.
(Cabinet, 11 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Le Comte de Bismarck, après avoir accompagné le Roi à Ems [1], est rentré à Berlin le 4, et l'a définitivement quitté ce matin, se rendant à Varzin, où il va prendre le long repos qui paraît plus que jamais indispensable au rétablissement de sa santé. Le Chan-

[1] Cf. Le Sourd, 2 juin.

celier ne compte pas reparaître à Berlin avant deux mois environ, il doit toutefois, le 3 août, assister ici à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du Roi Frédéric-Guillaume III, ainsi qu'à la fête qui accompagnera cette cérémonie et à laquelle la piété filiale du Roi Guillaume veut, dit-on, donner le caractère d'une solennité militaire et nationale. Jusqu'à cette époque, M. de Bismarck ne prévoit pas qu'aucun intérêt grave vienne réclamer sa présence. Le Parlement du Nord a terminé sa session en acceptant les propositions du Gouvernement et en se conformant aux vues énergiquement formulées du Chancelier sur la peine de mort [1], les membres du Conseil fédéral sont à la veille de se séparer, le Roi lui-même ne tardera pas à partir pour Ems [2] où il fera une cure de cinq semaines; enfin la prochaine campagne électorale, dont j'entretiens Votre Excellence dans une autre dépêche [3], ne s'annonce pas, pour le moment du moins, sous un aspect inquiétant.

[*Déchiffrement*] Que s'est-il passé à Ems entre l'Empereur Alexandre, séparé du Prince Gortchakoff, et le Roi de Prusse, ayant à ses côtés le Comte de Bismarck [4]? Telle est la question qu'on se pose ici et que chacun reste, je n'ai pas besoin de le dire, impuissant à résoudre. Les hypothèses les plus diverses comme les plus vagues sont mises à ce sujet en avant. Les uns imaginent qu'un incident européen ou purement allemand et l'ouverture d'une négociation secrète s'y rattachant auraient, après le récent passage à Berlin de l'Empereur de Russie [5], démontré l'urgence d'une seconde entrevue des deux Souverains. D'autres se persuadent que la formation du nouveau Cabinet autrichien présidé par un Polonais [6], la probabilité des concessions et des privilèges nouveaux que la Galicie devrait à cette dernière circonstance, les pourparlers qu'on dit exister actuellement entre le parti tchèque et le Comte Potocki, auraient éveillé les alarmes du Tsar, et provoqué à Ems l'établissement d'une

(1) Cf. Le Sourd, 26 mai.
(2) Le roi Guillaume partit pour Ems le 20 juin.
(3) La dépêche précédente.
(4) Cf. p. 341, note 1.
(5) Le 13 mai. Cf. Benedetti, 14 mai.
(6) Le Cabinet Potocki, constitué le 4 avril.

entente étroite entre la Russie et la Prusse. D'autres enfin prétendent qu'on s'y est surtout occupé des affaires allemandes, que le Roi de Prusse aurait été jusqu'au retour du Comte de Bismarck à Berlin, c'est-à-dire jusqu'à la fin de mai, tenu par lui dans une demi-ignorance des négociations qu'il avait poursuivies durant ces derniers mois avec les Cours de l'Allemagne du Midi; qu'édifié sur leur portée, voire même sur leur échec, Sa Majesté aurait voulu en entretenir elle-même l'Empereur Alexandre, et, sinon rechercher son approbation, du moins pressentir sa pensée en ce qui touche la création éventuelle d'un nouvel Empire allemand [1].

Votre Excellence jugera à quel point toutes ces conjectures, sans paraître tout à fait inadmissibles, sont cependant dépourvues de bases sérieuses. Quant à M. de Thile, que j'ai eu l'honneur de voir ce matin, il persiste naturellement dans son langage du premier jour, et affirme que le Comte de Bismarck a fait uniquement près du Tsar une démarche de respectueuse courtoisie, et que le Roi Guillaume a simplement rendu à l'Empereur Alexandre la visite qu'il en avait reçue trois semaines auparavant. Quelques mots, toutefois, échappés au Secrétaire d'État des Affaires étrangères me porteraient à supposer qu'on a pu se préoccuper à Ems de l'état actuel des Principautés-Unies. De lui-même et, pour ainsi dire, sans transition, M. de Thile m'a entretenu des difficultés chaque jour plus graves qui pèsent sur le Prince Charles, et des déceptions successives qui auraient à la fin raison de sa persévérance [2]. Votre Excellence sait que, à plusieurs reprises depuis un an, le Comte de Bismarck a affecté de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires de Roumanie, ne voulant pas, disait-il, qu'on prêtât à la Prusse le dessein de couvrir ce pays de sa tutelle et d'exercer une pression sur le Prince prussien qui y règne. Je rappellerai que, sous ce prétexte, il tarda jusqu'à la dernière heure à s'associer aux remontrances que motivèrent de la part des grandes Puissances les persécutions contre les Juifs organisées ou tolérées par le Gouvernement des Principautés [3];

(1) Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66.
(2) Cf. Benedetti, 10 mars, n° 31, et p. 24, note 2.
(3) Cf. Benedetti, 25 février, n° 24, et 10 mars, n° 31.

aujourd'hui il entend, paraît-il, se maintenir dans la même réserve, et il n'a pas caché sur ce point ses intentions à M. le Ministre d'Autriche, dans une conversation qu'il a eue avec lui il y a une quinzaine de jours. Le Chancelier a témoigné au Comte de Wimpffen *qu'il se souciait fort peu des affaires roumaines;* il a ajouté que, bien qu'il constatât la gravité des embarras du Prince Charles, il ne lui donnerait aucun conseil, répudiant à l'avance toute solidarité avec les résolutions extrêmes vers lesquelles les événements pourraient le pousser. M. de Thile m'a confirmé la manière de voir actuelle du Gouvernement prussien, en me disant ce matin «que le Comte de Bismarck ne saurait prendre la responsabilité d'une insinuation qui amènerait le Prince de Roumanie à renoncer à la tâche ingrate qu'il poursuit depuis quatre ans, mais qu'il prévoyait bien qu'il abandonnerait la partie».

Le Gouvernement prussien est-il en réalité aussi désintéressé qu'il veut le paraître des affaires roumaines? Il est permis d'en douter. J'ai cru devoir, quoi qu'il en soit, adresser ces informations à Votre Excellence et résumer en même temps et sous toutes réserves les différentes versions auxquelles donne naissance l'entrevue d'Ems. Je me permettrai d'ajouter que, si quelque rumeur ou quelque indiscrétion pouvait mettre sur la trace des sujets qui y ont été traités, ce serait, à mon avis, dans les Cours allemandes du Sud plutôt qu'à Berlin que ces données utiles auraient chance d'être recueillies. L'Empereur Alexandre passe pour être intimement lié avec sa sœur, la Reine Olga, et ne lui avoir pas toujours dissimulé ses sentiments personnels à l'égard de la Prusse; de plus, le Grand-Duc de Hesse et le Roi de Wurtemberg ne manqueront pas d'interroger leur impérial beau-frère, lors de leur prochaine rencontre, sur le langage qui lui a été tenu à Berlin et à Ems. On peut espérer que ces confidences princières, parfois ébruitées, fourniront des indications qui, pour le moment, font ici complètement défaut.

8195. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Orig. Espagne, 876, n° 52.)

Madrid, 8 juin 1870.
(Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 15 juin.)

[L'amendement Rojo-Arias a été voté la veille par cent trente-huit voix contre cent vingt-quatre (1). Le Roi devra donc être élu à la majorité des Députés validés. «Dans l'état où est la Chambre, cela revient à dire que, aucun candidat ne pouvant être élu, le provisoire doit continuer.»

L'événement de la discussion a été le discours de M. Canovas del Castillo en faveur du Prince Alphonse. Une réunion privée provoquée par le Général Izquierdo, et à laquelle assistaient une centaine de Députés, a chargé son bureau de présenter au Gouvernement le vœu qu'il fût mis fin au régime intérimaire. Cette démarche «n'aura probablement pas d'autre effet que de donner l'occasion au Maréchal Prim de venir apporter à la tribune les explications qu'il avait annoncées pour le 9, dans le but de convaincre la Chambre et le pays que l'intérinité, toute regrettable qu'elle soit, s'imposait au Gouvernement».

Le Duc de Montpensier a quitté Madrid.]

8196. Le Duc de Cadore, Ministre à Munich, au Duc de Gramont. (Orig. Bavière, 249, n° 52.)

Munich, 8 juin 1870.
(Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 11 juin.)

La visite que le Roi de Prusse, accompagné de M. de Bismarck, a faite récemment à l'Empereur de Russie à Ems a produit ici une certaine sensation, et provoque naturellement de nombreux commentaires (2). M. de Bray, que j'ai interrogé à ce sujet, m'a répondu qu'il n'avait encore sur cette entrevue aucune information positive, mais qu'il n'y attachait pas, pour sa part, une

(1) Mercier l'avait annoncé, le matin même, par télégramme.
(2) Cf. Le Sourd, 8 juin, n° 84.

grande importance, bien que la présence du Chancelier de la Confédération du Nord lui donnât, en apparence du moins, un caractère politique. Les dispositions manifestées par le Tzar à la Reine Olga dans la lettre qu'il lui a adressée avant son passage à Berlin [1] ne permettent pas de supposer qu'il ait pu donner le moindre encouragement aux projets ambitieux de la Prusse, dans le cas où il aurait été sondé à cet égard. M. le Ministre des Affaires étrangères de Bavière se propose d'ailleurs d'engager M. de Varnbüler à profiter du séjour que l'Empereur Alexandre doit faire à la fin de ce mois à Stuttgart pour obtenir de lui des données précises sur ses entretiens avec le Roi Guillaume tant à Ems qu'à Berlin.

L'opinion la plus généralement accréditée ici est que M. de Bismarck a eu surtout en vue de faire croire à toute l'Europe que les rapports de sa Cour avec celle de Russie n'avaient rien perdu de leur intimité, et qu'il a tenu à démentir ainsi les rumeurs répandues en Allemagne sur le caractère un peu froid qui aurait marqué la première entrevue des Souverains à Berlin [2].

8197. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Duc de Gramont. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 20.)

Darmstadt, 9 juin 1870.
(Cabinet, 10 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Le Tsar arrivera chez le Prince Alexandre de Hesse le 12 au soir [3]. Sa Majesté a manifesté l'intention «de garder», m'a dit le Ministre de Russie [4], «un incognito encore plus strict que de coutume pendant son séjour d'une semaine à la villa du Heiligenberg. Le Grand-Duc, qui, aujourd'hui même 9 juin, passe le jour de sa fête à la campagne dans l'Oberhessen, a été prié par l'Empereur Alexandre de ne faire aucun préparatif; la Famille grand-ducale se trouvera, en toilette du matin, à la gare, pour

(1) Le 13 mai. Cf. Tiby, 13 mai.
(2) Le 13 mai. — Cf. Benedetti, 14 mai.
(3) Cf. Le Sourd, 8 juin, n° 84.
(4) Comte d'Osten-Sacken.

saluer au passage Sa Majesté, qui ne s'arrêtera qu'à Jugenheim, station du Heiligenberg. Il paraît qu'un repos complet a été ordonné au Tsar après sa cure d'Ems. Selon les suppositions à peu près certaines du Ministre de Russie, le Tsar ne recevra personne, et, selon les données du Ministre de Prusse[1], il n'agréera pas non plus la demande d'audience des généraux prussiens de Darmstadt, tandis que les généraux et officiers prussiens de Mayence ont été reçus à Ems, où il y avait une sorte de cour officielle.

J'ai vu quelques personnes très occupées de connaître le secret des entrevues des deux Souverains et de M. de Bismarck[2]. Je n'ai pas la prétention de l'avoir pénétré; je me contenterai de noter que le Roi de Prusse a su profiter de la circonstance pour surmonter en Hesse un obstacle de plus, après tous ceux, petits ou grands, qu'il y a déjà aplanis.

Depuis la guerre, le Prince Alexandre était resté très irrité contre la Prusse, et, seul de la Famille grand-ducale, il s'était constamment tenu à l'écart dans toutes les occasions de rencontre avec le Roi où il aurait été nécessaire, à moins de vouloir faire une démonstration par abstention, de se mêler aux Princes de Hesse.

Cette année, le Prince se trouvant à Ems auprès de son beau-frère l'Empereur de Russie (seul, le Prince n'avait pas été recevoir le Roi à la gare), le Roi n'a pas hésité à lui faire la première visite.

Je considère, — et c'est pour cela que je parle de ces détails, — que le Prince y a peut-être perdu, et que le Roi y a certainement gagné quelque chose. Cette opposition gênait le Roi; *l'abstention du Prince lui exprimait tout ce que le Grand-Duc ne pouvait pas lui dire.* Maintenant il ne trouvera plus devant lui l'ennui de cette tacite protestation, et, de plus, dans l'échange des politesses désormais inévitables, ce n'est pas le prestige du Roi qui pourra diminuer, mais bien celui de son adversaire. Le Prince avait une position toute particulière; il aura à peu près celle de tous les siens.

[1] M. de Wentzel.

[2] Cf. Hell, 6 juin; Le Sourd, 8 juin, n° 84; Cadore, 8 juin.

Cette petite scène d'Ems était trop dans le génie du principal acteur pour que je ne me crusse pas autorisé à en faire le récit à Votre Excellence.

8198. Le Duc de Gramont à Le Sourd, Chargé d'Affaires à Berlin. (Télégr. Minute à chiffrer. Prusse, 378.)

[Paris,] 10 juin 1870.

Je vous prie de m'envoyer immédiatement par la poste une copie de la dépêche de M. Benedetti, en date du 11 décembre dernier, sur le chemin du Saint-Gothard [1].

8199. Le Marquis de Châteaurenard, Ministre à Dresde, au Duc de Gramont. (Orig. Saxe, 148, n° 28.)

Dresde, 10 juin 1870.
(Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 13 juin.)

La visite que le Roi Guillaume a été rendre à Ems à l'Empereur Alexandre et la présence du Comte de Bismarck dans les rangs de ceux qui accompagnaient S. M. Prussienne [2] sont les seuls faits de ces derniers jours qui aient excité l'intérêt du public saxon depuis la clôture de la session du Reichstag. Il y avait si peu de jours que les deux Monarques s'étaient vus à Berlin que leur nouvelle rencontre a étonné la plupart de ceux qui s'occupent des affaires publiques, et généralement l'on veut à Dresde qu'il y ait un motif tout particulier et de haute importance au déplacement du Roi et du Chancelier fédéral. Je ne reproduirai point les conjectures que font les nouvellistes à ce sujet : elles manquent de fondement, et sont entachées d'une grande exagération, car il est des journaux qui vont jusqu'à entretenir leurs lecteurs d'un projet de démembrement de l'Empire d'Autriche dont les deux Souverains de Prusse et de Russie prépareraient la réalisa-

[1] Cf. Benedetti, 11 décembre 1869, et Le Sourd, 27 mai.
[2] Cf. d'Astorg, 9 juin, et note 2, p. 360.

tion, la Prusse devant s'approprier la partie allemande, la Russie la partie slave des États de l'Empereur François-Joseph, qui ne conserverait que le Royaume de Hongrie et ses annexes. Mais, à côté des gens qui cherchent à propager toutes sortes de bruits dans le sens indiqué par celui que je viens de citer, les esprits sérieux sont d'accord pour attribuer à l'entrevue d'Ems le caractère d'une démonstration. En réponse, disent-ils, aux affirmations répandues en Allemagne depuis quelque temps, qu'un certain éloignement des uns pour les autres se manifestait chez des membres des Familles souveraines de Prusse et de Russie, que des germes de mécontentement pourraient bien se développer entre les Gouvernements des deux pays, d'un côté par suite du traitement que le Cabinet de Saint-Pétersbourg fait subir à la nationalité allemande dans les provinces de la Baltique et de l'autre par suite de l'appui que les capitaux prussiens et le Cabinet de Berlin lui-même donnent aux efforts faits par le Prince Charles pour consolider son pouvoir en Roumanie [1], le Prince Gortchakoff et M. de Bismarck ont jugé utile de montrer avec affectation à l'Europe combien les relations de leurs Souverains étaient intimes; ceux-ci ont voulu prouver une fois de plus que du moins, eux régnant, l'accord de leurs Couronnes ne serait et ne pouvait être altéré. Telle est la version acceptée pour vraisemblable dans le monde politique de Dresde; la présence en cette ville d'un grand nombre de Polonais, de Livoniens et de Courlandais de la classe élevée, qui ont des relations suivies avec leurs compatriotes restés en Russie, donne peut-être quelque valeur à cette manière de voir.

En dehors de cet incident, je n'ai rien, Monsieur le Duc, à signaler à l'attention de Votre Excellence. La majorité des Saxons continue à être mécontente de la tournure de plus en plus accentuée que prennent les choses dans la Confédération du Nord : elle continue à manifester ses sentiments lorsqu'elle en a l'occasion, mais ce n'est ni avec grand éclat ni avec grande énergie qu'elle procède, et, comme je l'ai dit bien des fois, sa résistance est toujours simplement passive.

[Aussi le Marquis de Châteaurenard ne pense-t-il pas que cette

[1] Cf. Benedetti, 25 février, n° 24; et 10 mars, n° 31.

résistance soit de nature à arrêter les progrès de l'absorption de la Saxe par la Prusse. Cette absorption se marque à la fois par la substitution de lois fédérales, c'est-à-dire prussiennes, à des lois saxonnes, et de fonctionnaires fédéraux, c'est-à-dire prussiens, à des fonctionnaires saxons.]

8200. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Particulière. Orig. Angleterre, 752.)

Londres, 10 juin 1870.
(Dir. pol., 17 juin.)

[Le Marquis de La Valette demande au Duc de Gramont la permission de lui rendre compte, par lettre particulière, d'un entretien qu'il a eu, le matin même, avec Lord Clarendon, et qui, « par la multiplicité des sujets qui l'ont défrayé », s'adapterait mal au cadre d'une dépêche officielle. Le Ministre et l'Ambassadeur échangent d'abord leurs idées sur les affaires de Grèce et d'Egypte.]

Nous avons abordé ensuite la question plus délicate qui a fait l'objet d'un échange de communications entre le Département des Affaires étrangères et l'Ambassadeur de Sa Majesté à Pétersbourg. J'ai fait part au Principal Secrétaire d'État, avec toute la réserve que commanderait [*sic*] la nature toute confidentielle de votre dépêche du 8 de ce mois [1], du résultat que nous avions obtenu. Lord Clarendon m'a confié que Sir Andrew Buchanan avait reçu du Prince Gortchakoff des déclarations aussi catégoriques que celles qui vous avaient été faites par M. Okouneff et qui avaient été renouvelées par le Chancelier de l'Empire lui-même à M. le Général Fleury. Le Gouvernement anglais a donc pris acte, comme nous, de l'intention manifestée par la Russie de ne point suivre une politique isolée dans les Principautés, et Lord Clarendon pense, comme nous, que là est le point essentiel pour le moment.

Le Principal Secrétaire d'État m'a dit quelques mots d'une démarche faite à Berlin, il y a déjà quelque temps, par Lord Loftus, à propos du désir attribué au Roi d'échanger son titre

[1] Cf. Gramont à Benedetti et à La Valette, 8 juin.

actuel contre un titre plus considérable [1]. L'Ambassadeur de la Reine, en l'absence du Chancelier fédéral, avait appelé l'attention de M. de Thile sur les dangers que pouvait entraîner toute tentative de cette nature. Lord Loftus avait laissé entendre que la France souffrirait difficilement qu'aucune atteinte sérieuse fût portée au traité de Prague, et que la Prusse, en s'affranchissant moralement ou matériellement des limites tracées par les actes de 1866, assumerait toute la responsabilité des complications qui pouvaient naître. M. de Thile avait rendu compte de cette conversation au Roi, directement, et M. de Bismarck s'était montré très froissé de l'incident. Nous avons également parlé de l'Espagne, dans cette revue générale des questions politiques européennes, et Lord Clarendon a bien voulu me dire qu'il avait engagé l'Ambassadeur de la Reine à Madrid à appeler l'attention du Gouvernement espagnol sur la nécessité d'éviter toute résolution de nature à déplaire à l'Empereur, en d'autres termes d'écarter dans la question pendante toute solution impliquant ou le régime républicain, ou le régime monarchique avec le Duc de Montpensier. M. Layard avait été chargé de s'exprimer à cet égard avec autant de netteté que le comportaient les égards dus aux susceptibilités de l'Espagne.

[La fin de l'entretien a trait aux affaires intérieures du Royaume-Uni, en particulier à la situation de l'Irlande.]

8201. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Orig. Espagne, 876, n° 54.)

Madrid, 10 juin 1870.
(Cabinet, 12 juin; Dir. pol., 13 juin.)

Le vote de l'amendement de M. Rojo-Arias [2] a été pour les partisans du Duc de Montpensier une défaite dont ils ne cherchent pas à dissimuler leur dépit, et que l'on considère assez généralement comme décisive.

[Il n'est pas douteux que, pour le moment, c'est à la cause du

(1) Cf. Tiby, 13 mai.
(2) Cf. Mercier, 8 juin.

Prince Alphonse que l'échec des Montpensiéristes paraît devoir profiter. Néanmoins, Mercier estime que les partisans du Prince Alphonse devraient agir avec beaucoup de ménagements, de peur de réveiller contre lui «des défiances, des susceptibilités et des rancunes dont ses adversaires pourront toujours tirer une grande force». Or il ne croit pas qu'ils auront le tact et la prudence nécessaires.]

Un des moyens employés, particulièrement par les Montpensiéristes, pour dépopulariser l'idée d'une restauration, consiste à persuader à l'opinion publique que l'Empereur l'a prise sous son patronage [1] et non, bien entendu, sans quelque arrière-pensée. A ce sujet, il n'y a pas de jours où l'on ne trouve dans les journaux quelque article dans le genre de celui que publie ce matin *las Novedades*. Le public, rassuré sans doute par la persistance de notre attitude, reçoit assez froidement jusqu'ici toutes ces excitations; cependant je ne pense pas que, pour ce qui nous concerne, nous devions trop les dédaigner, et je mets toujours le plus grand soin à ne leur fournir aucun prétexte.

8202. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Particulière. Orig. Espagne, 876.)

Madrid, 10 juin 1870.

C'est demain décidément que Prim donnera aux Cortès les explications qu'il leur a promises sur la question du Monarque [2]. Tout le monde prévoit qu'elles ne pourront aboutir qu'à la prolongation de l'*Intérinité*. Cependant la séance pourra avoir de l'intérêt, car il est probable qu'elle sera l'occasion de déclarations importantes.

Vous aurez pu juger à Paris même des espérances que l'échec du Duc de Montpensier a réveillées chez les Alphonsistes. Leur ardeur est si grande que je crains beaucoup qu'ils ne fassent quelque grosse sottise. Si je ne me trompe, le succès de leur camp n'est pas à beaucoup près aussi facile qu'ils l'imaginent, et il sera

(1) Cf. Mercier, particulière, 10 juin.

(2) Cf. Gramont à Mercier, télégramme, 6 juin; Mercier, télégramme 7 juin.

bien difficile d'éviter les fautes et les imprudences qui pourront compromettre les chances qu'il peut avoir. Mon avis est que, pour le moment, ce qu'on peut faire de mieux, c'est de rester tranquille, de ne pas même *proclamer l'abdication* de la Reine. En précipitant les choses, on ne réussirait peut-être qu'à rallier des adversaires qui sont en train de se chamailler et parmi lesquels on peut espérer faire d'importantes recrues. On laisse beaucoup trop voir aussi que l'on compte sur Prim. Cela ne peut servir qu'à le compromettre. Avec la meilleure volonté du monde (s'il l'avait), aujourd'hui il ne pourrait rien. Comment d'ailleurs peut-on supposer qu'il va se livrer à ce monde-là sans être bien sûr de rester le maître? Et il a raison, car voici un propos échappé de la bouche de l'un des hommes les plus considérables du parti : «Je n'ai aucun inconvénient à mettre le Prince des Asturies dans les mains de Prim, car dès le lendemain rien ne sera plus facile que de l'en ôter. Croyez-moi, pour que Prim puisse se faire le Monk de la Restauration, il faudra qu'il se soit encore passé bien des événements.»

Quant à nous, mon opinion est que nous ne devons agir en faveur de la cause du Prince Alphonse que dans la mesure où nous avons agi contre celle du Duc de Montpensier, c'est-à-dire faire le possible jusqu'à la limite où nous risquerions de nous compromettre et d'engager notre responsabilité. Il me serait bien facile, je crois, de vous convaincre à cet égard si cela était nécessaire, mais je me suis levé ce matin avec une violente migraine qui m'ôte le courage de l'essayer.

8203. LE COMTE BENEDETTI, AMBASSADEUR À BERLIN, AU DUC DE GRAMONT. (Télégr. Déchiffrement. Prusse, 378.)

Berlin, 11 juin 1870, 2h30 soir.
(Reçu à 3h30 soir.)

Je vous ai adressé hier soir par la poste la copie de la dépêche sur le chemin de fer du Saint-Gothard que vous m'avez demandée par votre télégramme d'hier [1].

[1] Cf. Gramont à Le Sourd, télégramme, 10 juin.

8204. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Orig. Danemark, 255, n° 55.)

Copenhague, 11 juin 1870.
(Dir. pol., 17 juin.)

J'ai reçu, avec ses annexes, la dépêche que M. É. Ollivier m'a fait l'honneur de m'écrire sous le n° 3 [1], et j'ai lu avec un vif intérêt les considérations sur l'avenir des Pays scandinaves qui y sont développées, ainsi que dans les lettres adressées au Ministre de l'Empereur à Stockholm. J'aurai soin, le cas échéant et avec toute la prudence qui m'est recommandée, d'y conformer mon langage.

Toutefois, et bien que les observations recueillies par M. Fournier sur l'état des esprits en Suède et en Norvège s'appliquent, dans une large mesure, au Danemark, la situation de ce dernier pays ne laisse pas de présenter avec celle des deux autres quelques différences sur lesquelles je demande à Votre Excellence la permission d'arrêter un instant son attention. Sans prétendre à la juger dès aujourd'hui dans tous ses détails, elle offre, en effet, certains traits faciles à discerner, et j'hésite d'autant moins à les signaler que je n'aurai pour cela qu'à reproduire, en les résumant et en les rapprochant, des indications qui ont déjà pris place dans ma correspondance au fur et à mesure des incidents qui en provoquaient l'expression.

Il serait tout d'abord inutile de chercher à se dissimuler que le Danemark souffre, quoique à un degré moindre, du même mal que la Suède et la Norvège. Ces défaillances du sentiment national, cette tendance à se désintéresser de ce qui se passe au delà des frontières, cette abdication du patriotisme qui ont si vivement frappé mon Collègue, je les vois ou plutôt je les devine aussi autour de moi. Elles se sont trop clairement traduites dans les débats auxquels a donné lieu la discussion du budget, en particulier celle des chapitres de la Guerre et de la Marine, et j'ai eu trop souvent à les constater en essayant de rendre compte des travaux du Rigsdag pour que je croie nécessaire d'en apporter

[1] Il s'agit de la dépêche de Gramont, et non d'É. Ollivier, du 24 mai.

ici de nouvelles preuves. Sans en avoir peut-être exactement conscience, le parti qui s'est fait dans la Chambre l'organe principal de ces dispositions a proclamé en plus d'une circonstance des principes qui, logiquement, aboutissent à la doctrine de l'*isolement* politique. Si on prend certaines précautions de langage pour ne pas froisser de glorieux souvenirs encore gravés au fond des cœurs, l'idée ne s'en dégage pas moins des discours, des articles et des publications émanés de ce parti ou, si l'on aime mieux, de cette école de jour en jour plus nombreuse et plus influente. Chose étrange et significative! L'homme qui a donné à ces théories leur expression la plus originale et qui a le plus contribué peut-être à les rendre populaires, est précisément l'Evêque Monrad, le Ministre qui, en 1864, a le plus résolument poussé son Souverain et son pays aux résolutions extrêmes et désespérées. J'ai fait connaître en leur temps (dépêche n° 12) les vues qu'il a exposées l'hiver dernier dans une série de conférences publiques [1]. Complétées et réunies depuis lors en un volume sous le nom bizarre de *Rêveries*, ces «lectures» ont exercé sur l'opinion une action dont la trace se découvre aisément dans la longue polémique soulevée dernièrement à propos des différents systèmes de défense nationale, qui a été pendant quelques mois le principal aliment de la presse danoise.

Je ne m'arrêterai pas, Monsieur le Duc, à examiner les causes de cet état des esprits. Elles sont les mêmes qu'en Suède et en Norvège, et M. Fournier les a exposées avec une autorité à laquelle je ne saurais prétendre. Mais, à côté des mêmes causes produisant les mêmes effets, il y a à faire la part des éléments spéciaux au Danemark qui jusqu'à un certain point en combattent et en atténuent la funeste influence. Ces éléments me paraissent être surtout la position particulière du Royaume vis-à-vis de la Prusse, et le rapprochement qui s'est opéré entre le parti national-libéral et les grands propriétaires.

L'article V du traité de Prague a créé au Gouvernement danois, quel que soit le sens que l'une des parties intervenues à cet acte s'efforce aujourd'hui de lui donner, un titre à la revendication du Sleswig septentrional qu'il ne peut renoncer à faire valoir

[1] Cf. Saint-Ferriol, 19 décembre 1869.

sous peine de souscrire en quelque sorte à sa propre déchéance[1]. C'est une obligation d'honneur que les uns acceptent comme une espérance, que les autres subissent comme un devoir peut-être, mais à laquelle nul ne songe à se soustraire. Espérance ou devoir, sa réalisation ou son accomplissement dépend des Puissances occidentales, et, tant que ce lien qui les rattache à sa destinée subsistera, il sera impossible à ce pays d'abdiquer tout rôle politique. Sous ce rapport, on peut dire que, s'il souffre de la blessure dont il a été atteint, cette douleur même réveille et maintient en lui, plus actif que chez ses voisins, le sentiment de la vie et l'instinct de la conservation.

Le rapprochement qui s'est opéré entre les nationaux-libéraux et les grands propriétaires et d'où est sorti le Cabinet actuel[2] est de nature aussi à relever le courage des patriotes qui n'ont pas accepté comme le dernier mot de l'avenir les décourageantes perspectives si souvent mises sous les yeux des peuples scandinaves. Une union défensive et douanière entre les trois Royaumes laissant à chacun d'eux sa pleine autonomie dynastique, civile et administrative, tels sont en effet, les deux points qui forment aujourd'hui le *desideratum* du parti doctrinaire, je n'ose dire son programme en présence des obstacles qui s'opposent à sa réalisation, et que lui-même est le premier à reconnaître.

De ces obstacles, le plus considérable est assurément l'éventua-

(1) Dans une dépêche datée de Paris, le 4 juin 1870, Moltke-Hvitfeldt rendait compte au ministre des Affaires étrangères, le baron de Rosenœrn-Lehn, d'une conversation qu'il venait d'avoir avec Gramont et au cours de laquelle celui-ci avait dit : «La question de l'exécution de l'article V [du traité de Prague] est inabordable présentement; elle ne pourra être résolue que lorsqu'un jour la situation de l'Europe se modifiera.» Pourtant, Gramont avait ajouté : «L'inexécution de l'article V est une épée de Damoclès pour la Prusse; aussi vous n'ignorez pas et on ne doit pas ignorer à Copenhague que nous ne pouvons que désirer bien vivement la solution de cette question. Elle est de celles qui ne meurent pas...» (Aage Friis, *op. cit.*, t. II, p. 447-448.)

(2) Le cabinet présidé par le comte Frijs-Frijsenborg avait été remplacé, le 28 mai 1870, par un ministère présidé par le comte Holstein-Holsteinborg, avec le baron de Rosenœrn-Lehn comme ministre des Affaires étrangères. Le nouveau cabinet était composé de grands propriétaires ruraux et de nationaux-libéraux, ces derniers représentés notamment par l'ancien président du Conseil, M. Hall, et par M. de Krieger, qui avait été un des délégués danois à la Conférence de Londres de 1864.

IMPRIMERIE NATIONALE.

lité que fait peser sur ce pays l'article V du traité de 1866. Aussi longtemps qu'elle subsistera, il ne saurait espérer de faire accepter d'avance à la Suède et à la Norvège une part dans les dangers qui peuvent en sortir, et il est vrai de dire que l'union ne deviendra possible que le jour où aura disparu la raison qui la lui rendait surtout précieuse. Mais, même en faisant abstraction de cette circonstance extérieure, les difficultés intérieures et l'on pourrait dire organiques de l'union restent encore considérables. Sans parler des préventions et des préjugés, héritage d'un passé dont le souvenir s'efface lentement de la mémoire des races scandinaves, la faiblesse matérielle des parties appelées à s'unir, leur impuissance à constituer une force collective suffisante à résister à des voisins trop supérieurs par les armes et par la richesse, l'absence, en raison même de leur égalité relative, d'un centre d'où émanent l'impulsion et la direction d'un mouvement qui ne peut réussir, l'histoire contemporaine semble le prouver, qu'à l'aide d'une force supérieure imposant aux prétentions opposées et rivales les sacrifices nécessaires à l'œuvre commune, enfin les sympathies divergentes de deux dynasties, dont l'une a les yeux plus ou moins tournés vers la Russie restée pour l'autre le voisin redouté et presque l'ennemi héréditaire : tels sont, pour les énumérer seulement, quelques-uns des motifs qui, même aux yeux de ses partisans les plus convaincus, s'opposent aujourd'hui à l'accomplissement du programme de l'union défensive des trois Royaumes.

En résumé, Monsieur le Duc, si le découragement est moins prononcé en Danemark qu'en Suède et en Norvège, s'il n'ose s'affirmer ouvertement tant qu'il reste encore un espoir de recouvrer les districts septentrionaux du Sleswig, il n'en existe pas moins à l'état de sentiment intime et pour ainsi dire latent, et le parti même qui représente plus spécialement les idées de nationalité est réduit à en ajourner indéfiniment la réalisation. Ce sentiment ne ferait que se fortifier, on doit le craindre, par la prolongation d'une situation à laquelle la Prusse s'efforce de donner son véritable caractère en manifestant en toute occasion, par ses actes et par ses paroles, sa résolution de n'abandonner à aucun prix les positions militaires d'où elle menace le Jutland, et en se fortifiant non seulement sur ces points, mais encore à Kiel,

avec une activité et dans des proportions qui font nécessairement croire à un accord entre elle et la Russie. S'il en était réellement ainsi, les peuples scandinaves, si cruellement éprouvés dans le passé, verraient encore s'évanouir, avec la perspective d'une rivalité maritime entre leurs deux menaçants voisins, les garanties d'indépendance que paraissait devoir impliquer pour eux, dans une éventualité pareille, le rôle de gardiens de la neutralité de la Baltique auquel leur situation géographique, leur histoire et l'intérêt de l'Europe semblent les avoir manifestement destinés.

8205. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 160.)

Hambourg, 12 juin 1870.
(Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 16 juin.)

J'ai relu attentivement le discours du Roi de Prusse à l'ouverture du Parlement du Nord [1] et les réponses que le Chancelier fédéral a faites dans la séance du 24 février au sujet de l'accession du Grand-Duché de Bade [2], et j'ai constaté dans les paroles du Souverain et dans celles de son Premier Ministre les allusions les plus transparentes aux négociations qu'on poursuivait alors secrètement auprès des Cours méridionales afin de les décider à se placer sous la puissante égide du Chef de la Confédération du Nord [3]. Ces allusions sont des preuves incidentes qui fortifient les renseignements que le Gouvernement de l'Empereur a reçus de ses Légations sur les projets ambitieux que poursuit le Cabinet de Berlin, en même temps qu'elles réduisent à leur juste valeur les dénégations qui ont été opposées à nos interpellations officieuses par M. de Thile [4].

Lorsque le Roi accentuait si énergiquement, sans paraître se préoccuper de l'impression que ses paroles produiraient au delà

[1] Cf. Benedetti, 15 février, n° 18; Saint-Vallier, 17 février; Benedetti, 18 février, n° 19. — Texte dans *Arch. diplom.,* 1874, t. II, p. 268-271.

[2] Cf. Benedetti, 25 février, n° 22; Rothan, 26 février. — Texte dans *Arch. diplom.,* 1874, t. II, p. 271-284.

[3] Cf. Rothan, 2 juin.

[4] Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66.

du Rhin, le droit de l'Allemagne de se constituer au gré de ses aspirations en dehors de tout contrôle international, et que dans un langage comminatoire il faisait entendre que la Prusse regardait les traités d'alliance comme un lien national indissoluble entre le Nord et le Midi, il tenait sans doute à impressionner vivement les Cours de Stuttgart et de Munich, et à les préparer aux concessions qu'on allait leur demander. Cet effet produit, — et il fut considérable, à en juger par les inquiétudes manifestées alors par M. de Varnbüler [1], — M. de Bismarck chargea ses intermédiaires, qui déjà avaient préparé le terrain, de faire comprendre aux Rois de Wurtemberg et de Bavière la nécessité de placer l'Allemagne sous un même sceptre. On leur donnait, comme je le disais dans ma dépêche n° 155 [2], les garanties les plus formelles au sujet de leur indépendance dans le futur Empire germanique : aucune atteinte ne serait portée à leurs droits, on cesserait d'encourager le parti national qui par ses agitations espère précipiter l'entrée du Midi dans la Confédération, et par contre on s'engagerait à intervenir, au besoin militairement si les Gouvernements l'exigeaient, pour les défendre contre les soulèvements révolutionnaires; c'était, en un mot, dans une pensée éminemment dynastique, et pour se prémunir réciproquement contre la démocratie n'attendant qu'un mouvement insurrectionnel imminent en France pour proclamer la République dans tout le Sud de l'Allemagne, qu'on leur demandait de conférer le titre d'Empereur d'Allemagne au Roi Guillaume.

Quant aux conséquences d'une violation ouverte de la paix de Prague, par le fait de la restauration de l'Empire, il n'y avait pas lieu de s'en préoccuper. Tout indiquait au contraire que le Gouvernement de l'Empereur, paralysé par la lutte des partis et lié par le principe des nationalités, s'inclinerait devant le fait accompli s'appuyant à la fois sur le libre consentement des Souverains et la volonté hautement manifestée d'un grand peuple. Le discours royal, si affirmatif au point de vue unitaire, n'avait-il pas été accepté par la presse française tout entière avec une complète résignation ? Le moment était donc des plus opportuns pour

[1] Cf. Saint-Vallier, 17 et 22 février.
[2] Dépêche du 20 mai.

résoudre la question allemande, et, l'Allemagne définitivement constituée avec les garanties les plus absolues pour la sécurité et l'avenir des dynasties, la guerre et la révolution étaient du même coup à jamais conjurées.

Ce sont là les arguments, je crois pouvoir le garantir, que M. de Bismarck faisait valoir à Munich et à Stuttgart pour vaincre les hésitations du Roi Louis et du Roi Charles. Aussi la motion de M. Lasker, qui se produisit à son insu de la façon la plus malencontreuse, lui causa-t-elle une vive irritation, car elle montrait aux Souverains qu'il avait à cœur de rassurer sur les conséquences de leur acquiescement que, malgré les garanties qu'il s'efforçait de leur donner, la politique de la Prusse aurait de la peine à se dégager de son alliance compromettante avec le parti national, et que, l'Empire une fois proclamé, ils seraient fatalement absorbés par la Confédération du Nord.

M. de Bismarck, Votre Excellence se le rappellera sans doute, ne ménagea pas aux nationaux sa mauvaise humeur. «Vous auriez dû vous concerter préalablement avec moi, leur dit-il dans un langage dédaigneux, pour vous assurer si votre motion ne me serait pas à tous égards inopportune. Voyez ce à quoi vous m'exposez; on va s'imaginer que je suis de connivence avec vous, et, parce que le tact politique vous fait absolument défaut, vous allez me forcer, pour dégager ma responsabilité, à entrer sur le rôle du Grand-Duché de Bade dans des explications qui auront peut-être un pénible retentissement à Carlsruhe. L'accession isolée de Bade, je l'ai dit maintes fois et le Gouvernement grand-ducal n'ignore pas ma pensée à cet égard, ne serait pas une solution; ce que nous voulons, c'est une union plus étroite avec l'Allemagne entière, *sous quelque forme que ce soit,* mais en toute liberté, sans pression, sans menace, sans contrainte.» — «Il ne peut nous servir de rien que la Bavière ou le Wurtemberg nous soient plus étroitement unis malgré eux, contraints et forcés, et, plutôt que d'employer la contrainte dans ce but, je préférerais attendre encore tout le temps qui s'écoule d'une génération à une autre. Dans ces conditions, il vaut mieux que le Grand-Duché de Bade, *le seul représentant pour ainsi dire officiel de l'idée nationale* parmi les États du Sud, reste, en dehors de la Confédération du Nord, *l'intermédiaire des négociations qui peuvent avoir lieu entre les États*

en deçà et au delà du Mein. Voyez la situation de la Bavière; *l'espoir que nous avons de nous entendre avec elle* ne serait-il pas bien plus faible sans les trois Franconies qui partagent nos idées et nous rendent tant de services? Si l'on avait donné suite à l'idée conçue un instant en 1866 d'en former un État séparé, la Vieille, la Haute et la Basse-Bavière et le Haut-Palatinat auraient été selon toute vraisemblance à jamais perdus pour l'Allemagne unie. Je crois donc qu'il est mauvais de séparer des autres éléments que renferme le Sud celui qui nous est le plus favorable, d'écrémer le lait et de laisser le résidu aigrir. Ne serait-ce pas d'ailleurs exercer une véritable pression sur la Bavière et le Wurtemberg que d'admettre le Grand-Duché, pression qui pourrait ne pas être assez puissante pour produire son effet, et qui par contre ne ferait que déprimer les esprits et arrêter le progrès des idées?

« *On n'estime pas à sa juste valeur ce qui a été accompli. Sans parler du Parlement douanier, n'avons-nous pas fait un pas important dans l'Allemagne du Sud vers l'unité nationale? La Présidence fédérale n'y exerce-t-elle pas des pouvoirs dont les Empereurs ont été dépouillés il y a cinq cents ans?*

« *Depuis le premier des Hohenstaufen, a-t-on vu en Allemagne toutes les forces militaires sous un même commandement, et toutes les races solidaires dans l'attaque et dans la défense? A-t-on connaissance d'un Zollverein à la tête duquel aurait figuré l'Empereur? Le nom ne fait rien à la chose. Mais, lorsque je considère le pouvoir que le Président de la Confédération exerce dans l'État et dont ni l'intérêt de la nation, ni celui de son influence et de sa sécurité n'exigent l'extension, je puis prétendre que nul Empereur n'en a exercé un semblable depuis Barberousse, et encore le pouvoir de ce dernier n'a-t-il pas été reconnu généralement et par des traités.* »

Depuis que nous connaissons les démarches tentées simultanément à Munich et à Stuttgart, ce discours, dont j'ai cru devoir placer les passages les plus saillants sous les yeux de Votre Excellence, me semble avoir pris un caractère tout différent de celui qu'on lui a prêté jusqu'à ce moment. On avait pensé en effet, tout d'abord, en voyant M. de Bismarck combattre aussi énergiquement l'entrée du Grand-Duché de Bade dans la Confédération du Nord, et briser en quelque sorte avec le parti national, qu'ils avait voulu donner à l'Europe un gage de sa modération, et que,

tout en continuant à faire de la politique allemande idéale, il s'en tiendrait désormais, dans la pratique, très strictement aux stipulations de la paix de Prague. Mais il est bien évident aujourd'hui que sa colère contre les nationaux était provoquée moins par leurs tendances que par la maladresse avec laquelle ils se jetaient, en véritables enfants terribles, à la traverse des négociations occultes qu'il poursuivait. Il est probable aussi que, en évoquant Barberousse et les souvenirs de l'Empire germanique, il cherchait à préparer l'opinion publique au coup de théâtre qu'il méditait.

Mais est-il vrai qu'il ait tenté cette grosse aventure à l'insu du Roi? Je l'ai entendu affirmer de bonne source [1]. Ceux qui le prétendent disent que, en laissant ignorer à son Maître des démarches dont le succès aurait couronné ses espérances les plus ardentes, il craignait les objections que la peur de complications internationales n'aurait pas manqué d'inspirer à Sa Majesté. Il dégageait ainsi sa responsabilité en gardant le secret, et il lui facilitait, en cas d'échec, les dénégations qu'il n'a pas manqué d'opposer aux interpellations dont notre Ambassadeur a pris l'initiative avec tant d'habileté et d'à-propos.

Toujours est-il que, sans le refus des Rois de Bavière et de Wurtemberg, la France se serait trouvée vers la fin du mois de mars, de la façon la plus inattendue, en face d'un événement dont je n'ai pas besoin de faire ressortir la gravité.

Il n'est pas probable que M. de Bismarck, après un échec aussi caractérisé, dans des conditions exceptionnellement favorables pour la réalisation de ses desseins, puisse ou veuille renouveler ses tentatives auprès des Cours méridionales. Il nous sait aujourd'hui sur le qui-vive, et il a pu se convaincre, par le dénouement si rapide de notre crise constitutionnelle, que, lorsqu'il spéculait sur nos défaillances pour consommer impunément son œuvre, il se rendait, sur les renseignements de ses Agents officiels et secrets, un compte fort inexact de notre situation politique et militaire.

[1] Cf. Le Sourd, 8 juin, n° 84.

8206. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Orig. Espagne, 876, n° 55.)

Madrid, 12 juin 1870.
(Cabinet, 15 juin.)

[La séance de la veille a été, pour le Président du Conseil, l'occasion d'un éclatant succès politique et oratoire.]

Il s'agissait, Votre Excellence le sait[1], de fixer les conditions dans lesquelles les Cortès allaient se séparer, et de manière à dégager autant que possible la responsabilité qu'elles pourraient faire peser sur le Gouvernement vis-à-vis du pays.

La circonstance était solennelle; jamais encore la Chambre n'avait été réunie en aussi grand nombre; deux cent quatre-vingt-dix-sept Députés siégeaient sur leurs bancs. Les esprits étaient très montés; chaque fraction était préparée à se jeter dans la lutte au premier signal. Dans ces dispositions, il était difficile de prévoir ce qui pourrait arriver. Du moindre incident pouvait sortir une tempête, les Ministres n'étaient point sans inquiétude, et le Duc de Montpensier, après avoir fait une fausse sortie, était rentré à Madrid sans doute pour ne pas laisser échapper une occasion de se relever qu'il croyait encore possible.

La séance commença par quelques interpellations sans importance, et vers trois heures et demie, lorsque le Maréchal Prim demanda la parole, tous les bancs se remplirent, et il se fit un silence profond dans l'Assemblée. En résumé, son discours, que j'envoie ci-joint à Votre Excellence[2], ne fut que le récit des tentatives infructueuses qu'il avait faites pour trouver un Roi, et l'aveu que la prolongation de l'Intérinité était une nécessité qui s'imposait au Gouvernement. Il commença par repousser dignement, mais énergiquement, toutes les suppositions qui avaient été dirigées contre lui d'avoir voulu maintenir le provisoire par un calcul d'ambition, ou, ce qui serait encore pire, pour préparer la restauration du Prince Alphonse. Puis il entra dans le détail des refus qu'il avait essuyés auprès du Roi Don Fernando, du

[1] Cf. Mercier, 10 juin.
[2] Le discours n'est pas joint à la dépêche.

Duc d'Aoste, du Duc de Gênes, et enfin d'un quatrième candidat qu'il avait pris l'engagement de ne pas nommer, mais qui réunissait toutes les conditions qui lui avaient été indiquées, d'être de race royale, catholique et majeur (sans doute le Prince de Hohenzollern [1]). Du Duc de Montpensier ni d'Espartero il ne

[1] Le résumé du discours de Prim que donne ici Mercier est insuffisant. Faute d'avoir connu les négociations Hohenzollern, il n'en a pas saisi les allusions, ni discerné la portée. L'impression que laisse son analyse sur l'échec de la candidature Hohenzollern, et sur l'absence de candidat, si elle semble justifiée par certaines phrases du discours interprétées à la lettre, n'est cependant pas celle qui se dégage d'une lecture attentive. C'est pourquoi nous croyons devoir reproduire d'après le texte du *Diaro de sesiones de las Cortes constytuyentes* publié par Fester (t. Ier, n° 203, p. 92-97), les passages du discours auxquels Mercier fait allusion. Après avoir rappelé les conditions qu'un grand nombre de députés avaient indiquées comme susceptibles de provoquer l'adhésion des différents partis en faveur d'un candidat (sang royal, catholique, majeur), Prim s'était ainsi exprimé :

C'est cela qui m'a incité à mettre l'affaire [Hohenzollern] en train, et, si Messieurs les Députés assis sur des bancs différents, de partis différents, arrivent un jour à penser de même, et ont la bonté de me faire savoir qu'ils se rallient aux propos tenus alors, je ne me lasserai pas, et je ne cesserai pas d'agir avec l'espoir de trouver un candidat.

Prim avait signalé ensuite que l'échec des négociations avec le candidat auquel il faisait allusion (le prince Léopold de Hohenzollern) était surtout imputable à la crise ministérielle et aux émeutes de mars-avril 1870, et il avait ajouté :

De tout ce que je viens de dire, il résulte, Messieurs les Députés, que le Gouvernement n'a pas été heureux dans ses démarches, et ensuite que le Gouvernement n'a pas de candidat à présenter pour la Couronne d'Espagne. Il n'en a pas en ce moment, il n'en a pas aujourd'hui. Pas davantage puis-je dire s'il en aura demain. Mais, ce que je puis vous certifier, c'est qu'il est animé des mêmes sentiments que tous les Députés monarchistes, et qu'il ne laissera certainement échapper aucune occasion de rencontrer un candidat. Et, sans pouvoir fixer l'époque, sans pouvoir déterminer le jour, le Gouvernement continuera ses négociations avec la prudence qui s'impose, afin de voir si un jour il aura la chance de pouvoir vous présenter un candidat qui réunisse les conditions que je vous ai précédemment indiquées pour que nous arrivions à penser de même. Car, si, pendant que les uns soutiennent un candidat, les autres en soutiennent un autre, il sera impossible que nous puissions sortir du provisoire, ce qui est cependant, comme le croit le Gouvernement, comme le croient les Députés, une nécessité primordiale pour ce pays.

Il faut, d'ailleurs, pour attribuer aux propos de Prim toute leur signification, les rapprocher des démarches auxquelles donnait lieu à ce moment la candidature Hohenzollern.

Sur la demande de Salazar, Bismarck, le 5 juin, avait décidé de renvoyer Bucher à Madrid (cf. p. 347, note 1). Il exposa à Bucher son point de vue dans une lettre du 5 juin qui, parce qu'elle annonce ce que sera plus tard son

dit un mot; seulement, avant de se rasseoir, après avoir déclaré qu'il n'avait pas de candidat à présenter, il invita la majorité à proposer celui qu'elle pourrait avoir.

attitude, a été souvent publiée (cf. PIRALA, *Historia contemporanea*, t. III, p. 392-393; LÉONARDON, *Prim et la Candidature Hohenzollern*, dans la *Revue historique* de novembre-décembre 1900, p. 301-302; É. OLLIVIER, *op. cit.*, t. XIII, p. 564-565; LEHAUTCOURT, *op. cit.*, p. 156-157; FESTER, t. Ier, n° 197, p. 88-90). Il s'y montre préoccupé de la réaction que la candidature Hohenzollern provoquera en France, et il définit comment il entend se comporter lorsqu'elle se produira. Il ne faut pas qu'il apparaisse comme ayant été mêlé à la négociation. Il faut que celle-ci semble circonscrite à la nation espagnole d'une part, et à un Prince majeur, maître de ses actions et simple particulier, de l'autre. « Pour moi, écrit-il, je crois que le Gouvernement espagnol fera mieux de ne publier que la lettre du Général Prim du 17 février [au prince Léopold. Cf. LORD, *The Origins of the War of 1870*, p. 269-270, et t. XXVI, p. 377, note 1] et la réponse de celui-ci [que nous ne possédons pas. Mais nous sommes renseignés sur les dispositions du prince par les lettres du prince Antoine à Bismarck et au roi du 25 février. Cf. également t. XXVI, la note 1, p. 377]. Nous aurons ainsi une position inexpugnable devant le public européen. Si l'on fait du bruit en France, nous demanderons simplement : « Que voulez-vous? Voulez-vous « dicter les décisions de la nation espagnole et d'un particulier allemand? » Ce sera alors l'occasion d'utiliser ce que vous, Docteur, me proposez. Sans doute on criera à l'intrigue. On sera furieux contre moi, mais sans pouvoir préciser le point d'attaque. Il ne s'agit, quant à ma réponse, que d'une question de politique relative au Général. » Dans un entretien qu'il eut avec Versen le 6, Bismarck, après avoir dit que le Roi lui avait tenu quelque rigueur de ses relations avec le Kronprinz, expose le même point de vue : le prince de Hohenzollern accepte, pourvu que la situation en Espagne ne se modifie pas d'ici l'automne; mais il n'aura rien à espérer de la Prusse; il sera simplement un Allemand en Espagne (cf. FESTER, t. Ier, n° 198, p. 90).

En Espagne, Bucher était arrivé à Madrid le 7 ou le 8 juin (cf. FESTER, t. Ier, n° 200, p. 91), et avait mis Prim au fait des intentions de Bismarck (cf. p. 347, note 1). Salazar, qui menait toute l'affaire d'accord avec Prim, était d'avis de précipiter les événements. Après la séance des Cortès du 7 (cf. Mercier, télégramme, 7 juin, et 8 juin, n° 52), le 8 juin, il écrivait à Bismarck :

Partie remise, partie perdue. Presque tous les Députés sont présents dans l'attente d'une décision. Leur fatigue est extrême. Grand nombre ne reviendra plus. (FESTER, t. Ier, n° 199, p. 90.)

Le 9 juin, il précisait comment il entendait le passage des démarches confidentielles aux négociations officielles :

Gouvernement d'ici [écrivait-il] s'adressera officiellement au Gouvernement de là-bas aussitôt que Bismarck aura fait dire par Canitz au Ministère d'État qu'il est prêt à recevoir communications dans le sens des démarches officieuses du Président [Prim]. Réponse est urgente. (FESTER, t. Ier, n° 200, p. 91.)

Toute cette exposition fut faite avec une extrême habileté, dans une forme souvent très heureuse et toujours pleine de ménagements pour toutes les susceptibilités.

Bientôt il fut facile de voir que, sous l'influence de la parole du Maréchal, l'attitude de la Chambre, d'abord très contenue, devenait de plus en plus sympathique; ce qui contribua beaucoup, il faut le dire, à lui ramener les esprits, ce fut l'opportunité avec laquelle il saisit l'occasion de répéter les trois *jamás* qu'il avait déjà prononcés contre la restauration du Prince Alphonse.

[Les adversaires du régime intérimaire en ont indiqué les dangers, et ont insisté «sur le devoir où était le Gouvernement de prendre une forte initiative pour en sortir». Mais ils ne se sont pas engagés à fond. Le Régent est décidé, dans ces conditions, à conserver la Régence.]

Le Maréchal Prim était aussi très fier et très heureux de son succès; il regarde la session comme terminée. Elle pourra bien se prolonger encore quelques jours, mais uniquement pour l'expédition d'affaires urgentes restées en retard. Les luttes politiques sont suspendues, et elles ne reprendront qu'à la prochaine législature, qu'il tâchera d'ajourner jusqu'au mois de novembre. Il faut lui rendre cette justice que les choses se passent jusqu'ici

Le 10, il reprenait la question :

Communications officielles [déclarait-il] prendraient un temps trop long dans ces circonstances, et il suffira pour présenter candidature que M. Bismarck envoie par un courrier une lettre adressée au Chevalier [Prim] acceptant les suffrages, moyennant les conditions convenues; elle pourrait arriver vendredi [le 17]. Une indécision plus prolongée perdrait tout. Départ de cette lettre pourrait être annoncé officiellement par Canitz à Sagasta. Une réponse du caballero [Léopold] aiderait aussi nos projets, même si elle n'était qu'annoncée. (Fester, t. Ier, n° 202, p. 91.)

Bismarck n'avait pas encore répondu à ces propositions quand Prim prononça le 11 son discours aux Cortès. D'autre part, Prim et Salazar, en rapports constants avec Bucher, ne pouvaient ignorer qu'elles ne concordaient pas avec la réserve que Bismarck entendait garder officiellement, et dont il avait exposé les raisons dans sa lettre à Bucher du 5 juin. De fait, Bismarck maintint son point de vue, et le 12 il chargea Thile de faire savoir à Bucher et à Salazar que :

La seule voie de réaliser la chose est que quelqu'un se rende immédiatement auprès du Caballero [Léopold] à Reichenhall pour faire avec lui ce qui se peut faire. Le Caballero est majeur et prêt à traiter. Les objections de la part de sa famille sont écartées. Le Gouvernement prussien n'a pas d'ordre à lui donner, mais chef a lu des lettres privées qui prouvent que le Caballero [Léopold] est désireux d'accepter. (Fester, t. Ier, n° 205, p. 97-98.)

exactement comme il me l'avait annoncé; j'espère qu'il ne se trompe pas davantage quand il m'assure que l'été se passera sans aucun trouble sérieux.

8207. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 161.)

Hambourg, 13 juin 1870.
(Cabinet, 15 juin; Dir. pol., 16 juin.)

On a été quelque peu étonné en Allemagne en apprenant par le télégraphe que la ligne du Saint-Gothard, qui est à l'étude depuis de si longues années et dont l'exécution est aujourd'hui assurée par des conventions internationales, ait pu motiver des interpellations au sein du Corps législatif[1]. Cet incident inattendu, qui semble causer une impression assez pénible, ne pourra que hâter l'aplanissement des difficultés qui restent encore à vaincre, en imprimant plus que jamais à cette grande entreprise, qui n'est pas sans intérêt d'ailleurs pour nos provinces de l'Est, un caractère national. M. de Bismarck a cru devoir, il est vrai, invoquer dans son récent discours[2], afin d'obtenir du Reichstag une part contributive de dix millions aux travaux de la ligne, des considérations politiques. Mais c'était pour lui une nécessité parlementaire, et ce qu'il a dit n'est que le résumé très tempéré des arguments dont les journaux du Nord et du Midi usent depuis plusieurs années pour stimuler les Gouvernements des différents pays intéressés à des communications directes avec l'Italie.

[1] L'interpellation, déposée par M. Mony, fut discutée dans la séance du 20 seulement. Mais elle avait été déposée à la séance du 9 juin, et à la séance du 10 la date de la discussion avait été fixée. Le dépôt de l'interpellation avait provoqué dans l'Assemblée une émotion assez vive, à laquelle M. Mony avait répondu par ces mots, reproduits au procès-verbal : «Je sais parfaitement ce qu'il y a de délicat dans la question que mon interpellation soulève. La Chambre peut compter que j'y apporterai toute la réserve et toute la prudence nécessaires.» (*Journal officiel*, 10 juin 1870.) — É. Ollivier (t. XIII, p. 582-589) rend compte de la discussion du 20 juin.

[2] Le discours du 25 mai. Cf. Le Sourd, 27 mai, et p. 318, note 2.

Les correspondances officieuses de Berlin ne manquent pas de protester, et avec raison, contre les paroles irritantes que quelques journaux français, dans un sentiment malveillant, ont prêtées au Chancelier fédéral. M. de Bismarck n'a jamais dit en effet, et le compte rendu sténographique en fait foi, qu'il s'agissait de créer «*une route stratégique contre l'ennemi commun*», mais bien «qu'il importait aux Gouvernements alliés d'être bien convaincus que les intérêts de la politique exigeaient entre l'Allemagne et l'Italie une voie de communication *dépendante d'un pays neutre comme la Suisse et non pas d'une grande Puissance européenne*». Ce sont là les expressions dont il s'est servi textuellement au commencement de son discours; plus tard, dans le courant de son improvisation, il a ajouté : «C'est pour nous un intérêt de premier ordre de nous assurer des communications directes avec un pays ami, et dont l'amitié, j'en suis convaincu, nous est assurée pour l'avenir.»

Il n'y a rien assurément dans ces paroles qui soit de nature à porter atteinte à nos susceptibilités patriotiques. Toutefois, ce que nous ne saurions nous dissimuler, c'est la tendance très marquée de l'Allemagne dans ces dernières années de progresser en toutes choses, et de s'assurer non seulement la prépondérance politique en Europe, mais aussi la suprématie sur le terrain commercial et économique.

J'ai eu occasion d'appeler bien souvent l'attention du Gouvernement de l'Empereur sur le sentiment de jalousie, car on ne saurait dire d'émulation, dont s'inspire aujourd'hui l'Allemagne, grâce aux excitations de sa presse, qui se plaît à donner un caractère national aux entreprises les plus modestes. J'ai écrit de Francfort aussi bien que de Hambourg de nombreuses dépêches dans lesquelles je signalais cette tendance inquiétante qui porte les Allemands à vouloir non seulement émanciper leur trafic du transit français, et le tarif de nos lignes de l'Est leur rend malheureusement cette tâche facile, mais aussi à s'assurer le monopole soit de la malle des Indes, soit de toutes les correspondances de l'association postale avec l'Angleterre et l'Amérique. Il est certain que le Gouvernement de l'Empereur a intérêt à suivre de l'œil le plus vigilant l'ambition dont l'Allemagne est travaillée, car, si nous n'y prenions garde, elle pourrait nous enlever les grands

avantages que nous devons autant à notre situation géographique qu'à notre activité.

Mais soulever au sein du Corps législatif, avec toutes les apparences d'un sentiment jaloux, une discussion dont on ne peut s'expliquer l'utilité pratique, c'est à mon avis jouer tout simplement le jeu du Gouvernement prussien, et lui assurer aux yeux des populations allemandes le bénéfice d'une œuvre dont le succès ne saurait plus aujourd'hui être sérieusement mis en question.

Il n'y a plus en effet, du côté de l'Allemagne, qu'à vaincre les dernières hésitations du Wurtemberg, et le Major Hammer, le Ministre de Suisse à Berlin, a dû se rendre à Stuttgart pour s'associer dans ce but aux démarches de la Légation de Prusse. On dit du reste que l'agitation qui s'était produite dans la circonscription d'Ulm en faveur de la ligne du Splügen s'est calmée considérablement depuis que le Reichstag s'est prononcé définitivement en faveur de la ligne du Saint-Gothard. C'est à des considérations patriotiques que cette province importante du Wurtemberg aurait subordonné ses intérêts matériels. Les journaux allemands s'efforcent du moins à le faire croire.

Il est vrai que, tout en rendant hommage au patriotisme des populations wurtembergeoises, ils font observer, dans une pensée comminatoire, que la convention du 15 octobre a réservé dans l'article 7 à la Compagnie du Saint-Gothard un moyen infaillible de s'assurer le concours des Gouvernements récalcitrants, car elle peut refuser les communications et le trafic direct avec les chemins de fer des États qui se seraient refusés de payer leur quote-part. On n'aurait qu'à établir un tarif spécial pour toutes les marchandises venant du Nord en faveur des lignes badoises, et, pour faire peser sur le Wurtemberg plus lourdement encore les conséquences de son refus, refuser aux voyageurs venant de Stuttgart des billets directs jusqu'à Milan et ne leur en délivrer que jusqu'à la frontière, où ils seraient condamnés à des pertes d'argent et de temps par un nouvel enregistrement. Ces inconvénients seraient plus sensibles encore pour les marchandises.

J'ajouterai à ces détails, qui peuvent avoir, à la veille de la discussion annoncée au Corps législatif, de l'intérêt pour Votre Excellence, que la presse allemande, en même temps qu'elle

cherche à faire céder par ses menaces les résistances qu'elle prête au Gouvernement wurtembergeois, accuse le Gouvernement français d'user de toute son influence en Italie, en Suisse et peut-être même à Stuttgart pour empêcher l'exécution de la voie du Saint-Gothard. Si les interpellations ajournées, sur la demande de Votre Excellence, au 20 de ce mois devaient avoir pour résultat de confirmer les reproches dirigés de ce côté-ci du Rhin contre notre Diplomatie, elles fourniraient au patriotisme germanique, cela n'est pas douteux, de nouveaux arguments pour passionner l'opinion publique, et stimuler l'Allemagne dans la lutte qu'elle a ouverte avec nous pour attirer à son profit une partie de notre transit commercial, postal et même télégraphique, comme elle a déjà essayé de le faire en cherchant à s'assurer un des câbles sous-marins anglais, afin de se rattacher plus directement à l'Amérique.

8208. Le Général Comte Fleury, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Russie, 244 [1].)

Saint-Pétersbourg, 14 juin 1870.
(Dir. pol., 21 juin.)

En échange de la communication que Votre Excellence m'a faite par sa dépêche n° 36 [2], je lui rends compte, à mon tour, des bruits que j'ai recueillis au sujet de la visite du Roi de Prusse et de son Premier Ministre à Ems.

La démarche du Roi Guillaume n'a causé ici aucun étonnement. Elle était prévue et annoncée d'avance; et l'on n'y attache qu'une pensée de courtoisie et d'affection bien naturelle, envers son hôte, de la part du Souverain de la Confédération du Nord.

Quant à M. de Bismarck, qui était malade au moment du séjour du Tsar à Berlin et n'avait pu le saluer à son passage, il savait que le Cabinet de Saint-Pétersbourg lui tenait un peu rigueur depuis quelque temps. Il ne se serait donc décidé à accompagner le Roi

[1] Une partie de cette dépêche a été publiée par le comte Fleury (*La France et la Russie en 1870*, p. 100-101).

[2] Dépêche du 7 juin.

Guillaume que pour se remettre dans les bonnes grâces de l'Empereur Alexandre [1].

Le Chancelier fédéral, en effet, était informé que le Gouvernement russe se plaignait avec assez d'amertume de la froideur du Cabinet de Berlin dans les derniers incidents qui se sont produits en Orient. Il avait appris que M. de Radowitz, le Consul général prussien dans les Principautés, avait été accusé hautement d'avoir, le premier, éveillé l'attention des Puissances sur les manœuvres et les intrigues des Agents slaves à Bucarest.

Il ne pouvait ignorer non plus que les rumeurs venant par intervalles annoncer bruyamment la proclamation de l'Empire d'Allemagne, en correspondant avec l'agitation sourde qui fermente dans les Provinces baltiques, n'avaient pas été sans causer quelque souci à l'Empereur.

Si l'on ajoute à tous ces motifs le voyage de la Tsarévna à Copenhague, où le Grand-Duc héritier doit bientôt la rejoindre [2], M. de Bismarck n'aurait pas jugé inutile de faire cette démonstration d'intimité entre les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin [3]. Il sait bien que les jeunes époux ne manqueront pas, au

[1] Cf. Le Sourd, 2 et 8 juin.

[2] La Tsarévna était attendue à Copenhague en août, et le Tsarévitch devait l'y rejoindre en septembre.

[3] Le 10 juin, le *Constitutionnel* (de Paris) avait publié une dépêche de Flensbourg affirmant que pendant l'entrevue d'Ems, entre le roi de Prusse et le tsar, on ne se serait nullement occupé des affaires de Galicie, mais plutôt de la question du Slesvig septentrional. En signalant cette dépêche à son gouvernement, Moltke-Hvitfeldt lui fit également part de différents bruits politiques qu'il considérait comme fondés. «Il se manifesterait, écrivit-il, chez l'Empereur [Napoléon III] une tendance à sortir de la réserve qu'il s'est imposée jusqu'à ce jour... Postérieurement à l'entrée aux affaires de M. de Gramont, l'on aurait sondé d'ici [de Paris] le Cabinet de Stockholm afin de savoir si l'on pourrait éventuellement, en cas de conflit, compter sur la coopération de la Suède et de la Norvège. Il aurait été répondu que le manque de soldats et d'argent imposait au Gouvernement suédo-norvégien une politique d'abstention dont il ne pourrait se départir.» Moltke-Hvitfeldt annonça le rappel probable du général Fleury qui, à Saint-Pétersbourg, avait fait «des ouvertures dont aucune n'a réussi», notamment au sujet du Slesvig, de la question d'Orient, et d'un conflit entre la France et la Prusse. «Ces diverses démarches n'ayant amené aucun résultat, il est naturel que la position du Général Fleury soit devenue fort difficile.» (Friis, *op. cit.*, t. II, p. 450-453.)

retour, de plaider chaleureusement près du Tsar la cause du Danemark, et il a dû s'efforcer dans cette entrevue amicale de contrebattre l'influence très sérieuse de l'adversaire reconnu de la Prusse.

Mais, au Ministère des Affaires étrangères, et je tiens cette opinion d'une source bien informée, l'on ne se préoccupe pas de ce pèlerinage à Ems. Le sentiment national continuerait, au contraire, à se prononcer contre une alliance avec l'Allemagne, et l'on ajoute qu'il ne sortira de ces entretiens, dont on exagère la valeur, rien qui puisse raisonnablement porter ombrage à la France.

Ainsi que je l'ai écrit souvent dans plusieurs de mes précédentes dépêches, j'ai acquis cette conviction que ni la Prusse ni la Russie n'ont intérêt à leur mutuel agrandissement. Si le panslavisme est détesté à Berlin, le pangermanisme n'est pas moins redouté à Saint-Pétersbourg.

Quelles que soient donc les tendresses du neveu envers son oncle, l'Empereur Alexandre est obligé de compter avec le sentiment national qui l'entraîne et le domine. Quels que soient ses rêves, ses ambitions secrètes, il est rivé à la réalité par les intérêts immenses et lointains que les chemins de fer ont développés, et par les difficultés financières qui en sont, pour le moment, l'inévitable conséquence.

Si les grandes Puissances intéressées au *statu quo* persévèrent à se tenir fermement unies sur le terrain des traités, si l'Angleterre, surtout, demeure avec nous dans une étroite entente, il est permis d'espérer que la Russie n'entreprendra pas, de longtemps encore, rien qui puisse compromettre le maintien de la paix.

8209. ROTHAN, MINISTRE À HAMBOURG, AU DUC DE GRAMONT. (Orig. Hambourg, 160, n° 162.)

Hambourg, 15 juin 1870.
(Cabinet, 17 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Les journaux allemands qui n'avaient pas caché au premier moment le pénible étonnement que leur causait l'interpellation annoncée au Corps législatif au sujet de la ligne du Saint-

IMPRIMERIE NATIONALE.

Gothard [1], se sont renfermés depuis, obéissant, dit-on, à un mot d'ordre venu de Berlin, dans une très grande réserve.

Il est aisé de voir que le Gouvernement prussien, tranquillisé par les rapports de M. de Werther, fait tout ce qui dépend de lui pour ne pas passionner l'opinion publique allemande, et pour conjurer entre la presse des deux pays une polémique irritante qui, en réagissant sur les sentiments du Corps législatif, pourrait rendre la tâche du Gouvernement de l'Empereur des plus délicates.

La *Gazette de Cologne* s'efforce au contraire à enlever à cette affaire tout caractère politique, et à prouver que l'interpellation n'a été en réalité inspirée que par des intérêts privés. Elle accuse tout particulièrement M. Adolphe de Rothschild de vouloir exploiter le patriotisme français au profit des chemins lombards, et elle se demande si, en le voyant dans une pensée de spéculation entraver par des machinations ténébreuses une entreprise allemande, il ne conviendrait pas de le relever des fonctions de Consul général de la Confédération du Nord qu'il occupe à Paris.

Je crois devoir placer cet article de la *Gazette de Cologne* sous les yeux de Votre Excellence [2], pour lui permettre de juger par elle-même de l'irritation que la maison Rothschild a causée à ce journal, très souvent inspiré, en se constituant le défenseur intéressé de la ligne du Splügen, au détriment de celle du Saint-Gothard.

8210. Le Duc de Gramont au Duc de Cadore, Ministre à Munich. (Orig. Bavière, 249, n° 17.)

Paris, 16 juin 1870.

Le Ministre de France à Hambourg m'adresse les renseignements qu'il a été à même de recueillir au sujet des projets attribués récemment à M. de Bismarck et qui auraient eu pour objet de faire conférer au Roi de Prusse le titre d'Empereur. Ces détails m'ont semblé de nature à compléter ceux que je vous avais déjà transmis

(1) Cf. Rothan, 13 juin, et p. 380, note 1.
(2) La traduction de l'article est jointe à la dépêche.

à cet égard, et j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie du rapport de M. Rothan[1].

8211. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 163.)

Hambourg, 16 juin 1870.
(Cabinet, 18 juin; Dir. pol., 20 juin.)

Le voyage de M. de Bismarck à Ems à la suite du Roi Guillaume a mis depuis quelques semaines les journaux allemands en frais d'imagination[2]. Les motifs qu'ils prêtent à ce voyage étant des plus contradictoires, je crois inutile de m'y arrêter et d'en entretenir Votre Excellence. Les journaux autrichiens me paraissent être moins éloignés de la vérité en le rattachant à la question polonaise, surtout si, comme ils le prétendent, des rassemblements de troupes russes avaient lieu sur les frontières de la Galicie et de la Roumanie. Mais ce ne sont là, bien entendu, que des suppositions. Dans les cercles diplomatiques, on s'en tient aux explications fournies par les correspondances officieuses sur cette démarche, fortifiées, à ce que l'on croit, par une circulaire de M. de Thile aux Agents prussiens auprès des grandes Cours.

On dit que, à moins de manquer aux plus strictes convenances, M. de Bismarck n'aurait pas pu se soustraire à ce devoir, l'Empereur, qui a toujours eu du goût pour sa personne, ayant, dans la crainte de le manquer également en repassant par Berlin, exprimé au sujet de cette mauvaise chance les regrets les plus vifs. Mais on ne va pas cependant jusqu'à prétendre que la politique ait été exclue des entretiens d'Ems, car on sait que la Cour de Prusse ne s'applique pas seulement à combler l'Empereur Alexandre de prévenances et d'attentions, mais qu'elle s'efforce aussi, par des marques de condescendance et de confiance souvent calculées, à ne pas laisser s'altérer sa sympathie politique.

On lui sait d'autant plus gré de sa fidélité aux traditions de sa

[1] Cf. Rothan, 2 juin.

[2] Cf. Hell, 6 juin; Le Sourd, 8 juin, n° 84; Cadore, 8 juin; d'Astorg, 9 juin; Châteaurenard, 10 juin.

famille, que le Tsarévitch partage assez vivement les passions anti-allemandes du parti moscovite [1]. Si l'Empereur ne réagissait pas de toutes ses forces, et l'an dernier il l'a fait, en conférant à son oncle le grand cordon de Saint-Georges [2], dans une mesure à coup sûr exagérée, contre les menées de son entourage et les entraînements de l'opinion publique, l'attitude de la Russie ne tarderait pas à causer des inquiétudes au Cabinet de Berlin et à le condamner en Allemagne à la plus grande circonspection.

Il est probable que les démonstrations de respect et d'affection dont le Roi Guillaume et son Premier Ministre sont si prodigues envers le Tsar ne sont pas les seuls moyens dont ils usent pour l'empêcher de céder aux avances qui lui ont été faites soit de Vienne, soit de Paris, et que, en ce moment, ils cherchent surtout à l'impressionner par les concessions que le Ministère Potocki semble vouloir faire aux éléments polonais de la Monarchie autrichienne [3]. Mais ces rapports, quel que soit leur degré de cordialité, ne constituent pas ce qu'on appelle une alliance. Il a pu exister en 1866, on le croit du moins assez généralement, entre les deux Cours, une entente qui n'attendait que les événements pour se transformer en un traité offensif et défensif; mais, dès le commencement de 1867, cette situation n'était plus la même. La Russie, au lieu d'encourager la Prusse lors de l'incident du Luxembourg, pesa sur elle de toute son influence pour l'arrêter, et plus tard, lorsque le Cabinet de Pétersbourg, dans l'espoir de se relever du traité de 1856, ce qui est sa préoccupation constante, voulut dans ce but soulever les Principautés danubiennes, il vit la Prusse, au lieu de céder à ses incitations, pencher du côté des Puissances occidentales, et engager le Prince de Hohenzollern à changer son Ministère [4]. Il y eut à ce moment une détente marquée dans les relations des deux Gouvernements; mais on reconnut bientôt de part et d'autre que, à moins de se montrer complètement isolés en Europe, il fallait sauver les apparences, et maintenir, du moins dans la forme, les anciens rapports.

(1) Cf. Fleury, 14 juin.
(2) Cf. Fleury, 15 décembre 1869.
(3) Cf. Le Sourd, 8 juin, n° 84.
(4) Cf. Benedetti, 19 novembre 1868, et t. XXII, p. 257, note 2.

Dans ma correspondance de Francfort, j'ai eu souvent occasion de caractériser les rapports entre la Russie et la Prusse. Les appréciations que j'ai émises alors, notamment dans un rapport du 10 août 1868, ayant encore à l'heure qu'il est tout le caractère de l'actualité, je me permets de vous les soumettre en vous envoyant ci-joint copie de cette dépêche [1].

8212. Le Duc de Gramont au Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid. (Copie. Espagne, 876.)

Paris, 17 juin 1870 [2].

A plusieurs reprises, dans le courant de l'année dernière, le Département vous a entretenu de certains symptômes pouvant faire supposer qu'il avait été plus ou moins sérieusement question d'un Prince prussien pour la Couronne d'Espagne. Cette combinaison n'a point toutefois pris de consistance, et il ne paraît pas qu'à aucun moment la pensée des hommes d'État espagnols s'y soit arrêtée réellement comme à un projet susceptible d'être mis à exécution [3].

Il nous revient aujourd'hui que l'idée dont il s'agit aurait été reprise en dernier lieu, et qu'il se serait formé à Madrid une intrigue assez fortement ourdie, dans le but de faire arriver au Trône un Prince prussien [4]. L'on compterait sans doute sur la fatigue qui se serait emparée des esprits à la suite des dernières discussions pour poser par surprise cette candidature, et précipiter

(1) C'est en réalité la dépêche du 2 août 1868, n° 221.

(2) D'après É. Ollivier, Napoléon III, après avoir lu dans le *Journal des Débats* un compte rendu du discours de Prim du 11 juin par John Lemoinne (qui, de passage à Madrid, avait assisté ce jour-là à la séance des Cortès), aurait écrit à Gramont le 17 juin :

Mon cher Duc, je vous prie d'écrire à Mercier à Madrid pour savoir s'il est vrai qu'il y ait une intrigue bien ourdie pour faire accéder à la Couronne d'Espagne un Prince prussien. Il faudrait, si cela était vrai, faire savoir à Berlin et à Madrid combien cette combinaison nous déplairait. (*L'Empire libéral*, t. XIII, p. 573-574.)

La plus grande partie de la dépêche de Gramont, qui aurait été ainsi rédigée sur l'ordre de l'Empereur, est citée par É. Ollivier (*Ibid.*, p. 574).

(3) Cf. Mercier de Lostende, 8 octobre 1869.

(4) Cf. p. 347, note 1, et p. 377, note 1.

les résolutions du pays à l'aide de la confusion qu'elle ne manquerait pas de produire. Je n'ai pas besoin de vous dire comment une pareille combinaison serait envisagée en France; les graves objections qu'elle soulève pour nous se présentent d'elles-mêmes à l'esprit. J'attache donc beaucoup d'intérêt à savoir de vous jusqu'à quel point les informations qui me sont parvenues seraient fondées, et si le projet de mettre en avant un Prince de Hohenzollern ou tout autre membre de la Famille royale de Prusse existe effectivement. Je vous prie d'appliquer tous vos soins à vérifier l'exactitude de ce renseignement, en apportant d'ailleurs dans vos investigations la plus grande circonspection, et je vous serai reconnaissant de m'en faire connaître le résultat le plus tôt possible.

8213. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 164.)

Hambourg, 17 juin 1870.
(Cabinet, 19 juin; Dir. pol., 20 juin.)

L'Allemagne supporte avec un mécontentement chaque jour plus marqué le fardeau écrasant des charges militaires que la politique prussienne lui impose depuis 1866. Si elle avait une force d'initiative plus grande, et si le parti libéral n'était pas aussi divisé, les Gouvernements des deux côtés du Mein se verraient sans nul doute forcés de céder aux vœux des populations. Mais les Chambres, qui devraient être les interprètes énergiques de l'opinion publique, et forcer la main aux Gouvernements, cèdent en dernière analyse, plutôt que de s'exposer à des conflits constitutionnels.

En Wurtemberg et en Bavière toutefois, il est juste de le reconnaître, elles se montrent de moins facile composition que dans la Confédération du Nord. Elles se trouvent, il est vrai, en face de Gouvernements qui, au fond, ne demandent pas mieux que de réaliser des économies, et qui ne défendent leur budget qu'avec une énergie apparente, afin de n'être pas accusés par la Prusse de manquer à leurs engagements. C'est ainsi que le Gouvernement wurtembergeois a consenti sans grand effort à une réduction de cinq cent mille florins, comme aussi il a fait d'assez impor-

tantes concessions sur la durée du service [1]. Mais cela ne suffit pas à la Seconde Chambre, dont la majorité, sans réclamer, comme le fait l'Opposition radicale, l'introduction du système des milices, voudrait cependant ramener l'armée sur le pied de paix où elle se trouvait avant la dernière guerre.

Satisfaire à ses exigences serait en réalité rendre illusoire, le cas échéant, l'exécution des traités d'alliance, et c'est là au fond le but qu'elle poursuit, bien qu'elle ne l'avoue pas. Mais rien n'indique que le Roi Charles, surtout sous l'influence d'un Ministre de la Guerre comme M. de Suckow, entièrement dévoué à la cause allemande et admirateur passionné de l'organisation militaire prussienne, soit disposé à se prêter à des combinaisons aussi équivoques. Il sait d'ailleurs que, en face du développement inquiétant que prennent les idées républicaines dans son pays, il ne pourra s'opposer utilement aux entreprises de la démocratie qu'en s'appuyant sur une armée nombreuse et bien organisée.

En Bavière, la situation diffère quelque peu. C'est moins la démocratie, qui n'y est encore que très imparfaitement organisée, que le parti patriotique, par antipathie pour la Prusse, qui réclame, dans la mesure la plus large, le dégrèvement des charges militaires.

Si le rapport de la Commission des Finances que viennent de publier les journaux devait être adopté par les Chambres, ce qui me paraît invraisemblable, la Prusse pourrait à bon droit se plaindre, car l'armée bavaroise menacerait de jouer, en cas de guerre, un rôle encore plus effacé qu'en 1866.

M. Kolb, le rapporteur, demande en effet à réduire à cinq mois pour l'infanterie la durée de la présence sous les drapeaux; il réclame la suppression de trois régiments de cavalerie, la simplification dans le commandement, et la mise à la retraite d'une quantité d'officier supérieurs. Les réformes qu'il propose sont tellement radicales qu'il ne restera plus au Ministre de la Guerre, si elles étaient adoptées, qu'à se démettre de ses fonctions, comme il en aurait à différentes reprises déjà exprimé l'intention [2].

Le Cabinet de Berlin, il est aisé de le voir par les articles aigre-

(1) Cf. Saint-Vallier, 27 avril; Saint-Quentin, 28 mai.
(2) Cf. Cadore, 7 juin.

doux de ses journaux, suit le mouvement antimilitaire qui se manifeste dans le Midi de l'Allemagne avec une inquiétude d'autant plus légitime qu'il ne saurait se faire aucune illusion sur ses endances finales. Aussi ses organes ne se font-ils pas faute de protester contre la tactique de l'Opposition méridionale qui, sous prétexte d'économies, voudrait amener indirectement, comme je l'indiquais, la rupture des traités d'alliance. Ces reproches, qui, il faut bien le reconnaître, ne sont pas entièrement dénués de fondement, ont été relevés par la Commission des Finances. Son rapporteur, M. Kolb, dit en effet que rien n'autorise la Prusse à mettre la bonne foi de ses alliés en suspicion, que la Bavière s'est bien engagée à lui prêter son concours patriotique en cas d'agression, mais non pas à se ruiner en modelant servilement son armée sur le système prussien, pas plus que la Confédération du Nord n'est tenue de s'enquérir des résolutions de ses alliés pour régler son budget et arrêter le chiffre de son contingent.

Je crois avoir résumé ainsi, succinctement, l'état des choses, quant à la question militaire, dans le Sud de l'Allemagne.

Dans la Confédération du Nord, le mécontentement, si l'on consulte les masses, n'est pas moins grand, et il se manifestera de plus en plus ouvertement à mesure que le terme des élections approchera. La réduction du budget de la Guerre est devenue, en effet, l'argument principal de l'Opposition. Le programme des progressistes est à cet égard très catégorique; mais le parti national se montre infiniment plus tiède. On voit qu'il voudrait ménager sa popularité sans s'aliéner l'appui du Gouvernement. Aussi est-il à la recherche d'une formule qui concilierait les vœux des populations en même temps que les exigences invincibles du Roi. Il sent que, s'il entreprenait la campagne électorale sur ce terrain scabreux, il se mettrait aussitôt en guerre ouverte avec M. de Bismarck, dont la bienveillance lui est indispensable, surtout dans les provinces annexées.

Ce parti, qui, par le nombre des organes dont il dispose, pourrait, s'il était moins servile, exercer sur l'opinion publique une action déterminante, évitera donc, selon toute apparence, de se compromettre ouvertement, bien qu'il lui soit impossible de ne pas prendre, à la veille du scrutin, quelques engagements au sujet du dégrèvement des impôts militaires.

Le Gouvernement du Roi, qui n'entend pas raillerie lorsqu'il s'agit de l'armée, l'a mis du reste en demeure de se prononcer. L'article qui a paru hier dans la *Correspondance provinciale* est des plus péremptoires. Il n'admet aucune transaction, et indique assez clairement que, au besoin, le Gouvernement ne reculerait pas devant un nouveau conflit. La seule consolation qui ressort pour les populations de la Confédération du Nord des déclarations de l'organe officiel, c'est que les charges militaires ne seront pas aggravées, et que la cotisation de deux cent vingt-cinq thalers par tête ne sera pas élevée, comme quelques ballons d'essai lancés par la presse officieuse pouvaient le faire craindre. Il en ressort aussi que le budget de la Guerre, au lieu d'être voté comme le dernier pour toute la durée de la législature, sera soumis chaque année aux délibérations des Chambres. Mais le Reichstag et les Chambres prusiennes se feraient illusion s'ils croyaient pouvoir toucher à l'organisation de l'armée immuablement fixée par la Constitution.

D'après la *Correspondance provinciale,* les trois points les plus essentiels : la cotisation de deux cent vingt-cinq thalers par tête, la présence de trois ans, et le contingent de un pour cent, seraient hors de toute discussion, et les partis abuseraient de la crédulité des électeurs en leur faisant espérer des réformes qui seraient en opposition avec la Constitution.

Cet article ne manquera pas de produire une grande sensation dans toute l'Allemagne du Nord, et il sera intéressant de voir dans quelle mesure les nationaux-libéraux relèveront le défi que le Gouvernement vient de leur jeter d'une façon si provocante.

M. de Bismarck n'est certainement pas étranger à des déclarations aussi importantes. Mais c'est surtout à l'inspiration du Roi qu'on les fait remonter, car Sa Majesté, dit-on, loin de vouloir consentir à des réductions, serait désolée de ne pas pouvoir donner un développement plus important encore à ses forces militaires.

Plus que jamais nous avons intérêt, je crois, à maintenir à notre politique son caractère pacifique et conciliant, et à ne pas fournir à M. de Bismarck, comme en 1867, l'occasion de s'adresser aux passions nationales pour vaincre les résistances du Reichstag.

8214. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 752, n° 71.)

[Paris,] 19 juin 1870.

Le Ministre de France à Hambourg vient de m'écrire au sujet des démarches que le Cabinet de Berlin aurait tentées auprès des Cours de Stuttgart et de Munich dans la pensée de faire attribuer au Roi de Prusse le titre d'Empereur d'Allemagne. J'ai pensé que les détails que me transmet à cet égard M. Rothan pourraient vous intéresser, et j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de sa dépêche [1].

8215. Le Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Angleterre, 752, n° 64 *bis*.)

Londres, 19 juin 1870.
(Cabinet, 20 juin.)

Lord Clarendon a bien voulu me donner sur l'entrevue d'Ems [2], quelques détails qu'il tenait lui-même de M. le Comte de Bernstorff. L'Ambassadeur de la Confédération de l'Allemagne du Nord a motivé auprès du Principal Secrétaire d'État comme M. le Baron de Brunnow l'avait fait auprès de moi la visite du Chancelier fédéral à Ems. Quant à la présence moins facilement explicable du Chef du Cabinet militaire du Roi Guillaume, M. de Bernstorff a fait observer que ce fonctionnaire était chargé du personnel de l'armée, et avait dû à ce titre de suivre le Roi, Sa Majesté attachant du prix à ce que ce service spécial ne souffrît pas de son absence.

Lord Clarendon n'avait pu s'empêcher de faire remarquer, en accompagnant sa réflexion d'un demi-sourire, que le Roi aurait pu se passer pendant trente-six heures du Chef de son Cabinet militaire.

M. de Bernstorff n'a pas caché du reste au Ministre des Affaires étrangères de la Reine que les deux Souverains s'étaient entretenus de la question fort délicate que soulevait pour eux l'attitude

[1] Cf. Rothan, 12 juin.

[2] Cf. Hell, 6 juin; Le Sourd, 8 juin, n° 84; Cadore, 8 juin; d'Astorg, 9 juin; Châteaurenard, 10 juin; Fleury, 14 juin; Rothan, 16 juin.

de l'Autriche à l'égard de la Galicie. Les avances faites depuis quelque temps par le Cabinet austro-hongrois aux provinces polonaises de l'Empire [1] étaient de nature à inspirer de légitimes préoccupations aux deux Gouvernements, qui comptent parmi leurs sujets des populations de même origine; on avait donc dû prévoir certaines éventualités, et des résolutions avaient été prises en conséquence. Le Comte de Bernstorff n'avait pu ou n'avait pas voulu préciser davantage.

Lord Clarendon a ajouté qu'il n'avait pas laissé échapper cette occasion d'insister auprès de l'Ambassadeur de l'Allemagne du Nord, comme il avait déjà chargé Lord Loftus de le faire auprès de M. de Thile, sur la nécessité qui s'imposait au Cabinet de Berlin de se renfermer scrupuleusement dans les limites du traité de Prague, et d'éviter toute démarche, de s'abstenir de toute tentative qui pût être interprétée par la France comme une infraction aux engagements pris en 1866. Aux paroles très fermes qu'avait fait entendre à cet égard le Principal Secrétaire d'État, M. le Comte de Bernstorff avait répondu par des assurances identiques à celles que m'avait données M. l'Ambassadeur de Russie et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par ma lettre particulière du 17 de ce mois [2].

Votre Excellence connaît assez M. le Baron de Brunnow pour le reconnaître tout entier dans les demi-confidences que viennent de confirmer et surtout de compléter les détails qui précèdent. M. de Brunnow touche au terme d'une longue carrière remplie par des services qui l'ont placé au premier rang parmi les hommes

[1] Dès son arrivée au pouvoir, le comte Alfred Potocki avait essayé de négocier un compromis avec les Tchèques d'un côté et les Polonais de l'autre. Il avait échoué à Prague, mais il paraissait réussir en Galicie. « On assure aujourd'hui, écrivait le 29 mai notre Chargé d'Affaires à Vienne, Cazaux, que M. le Comte Potocki se serait entendu avec les Polonais sur la concession d'un ministre spécial pour la Galicie. » (*Post-scriptum* à la dépêche du 24 mai.) Cazaux confirmait l'information le 7 juin, et définissait dans ses grandes lignes le régime d'autonomie partielle accordé à la Galicie par le projet de compromis. Il est vrai que les réformes projetées ne pouvaient être mises en pratique qu'après approbation du Reichsrath, et que celui-ci ne pouvait prendre aucune décision légale tant que les députés tchèques s'abstenaient d'y siéger. (Autriche, 502.)

[2] Cette lettre n'a pas été conservée.

d'État de son pays. Son habileté éprouvée, son expérience consommée des hommes et des choses l'ont conduit à une parfaite possession de lui-même, à une modération à toute épreuve, à un extrême désir d'éviter toute complication inutile, en même temps qu'elles lui ont appris ce que vaut la sincérité à la pratiquer toutes les fois qu'il est possible de le faire, à respecter encore la vérité par son silence quand il ne juge pas à propos de la dire tout entière. C'est un de ces hommages indirects que lui a rendu M. l'Ambassadeur de Russie en laissant simplement dans l'ombre ce que M. de Bernstorff a cru pouvoir avouer.

Votre Excellence sait que M. le Baron de Brunnow, appelé à quitter Londres après une résidence de près de trente ans, m'avait semblé d'abord très partagé entre le regret d'avoir à rompre avec de vieilles habitudes, de vieilles amitiés, et la satisfaction de se voir investi d'un poste plus actif que ne semblait le comporter son grand âge [1].

Depuis son retour d'Ems, où il a été évidemment traité avec une faveur marquée par l'Empereur Alexandre, M. de Brunnow me paraît avoir pris son parti, et je ne doute pas qu'il ne paie de sa personne autant que l'exigeront les devoirs de sa nouvelle mission. Il n'en sera pas moins fidèle, j'en suis convaincu, aux traditions de prudence et de modération auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, et Votre Excellence trouvera certainement en lui l'homme le mieux fait pour maintenir et resserrer autant qu'il dépendra de lui les bonnes relations qui existent entre l'Empereur et son Souverain.

8216. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Déchiffrement. Wurtemberg, 90, n° 34.)

Stuttgart, 19 juin 1870.
(Cabinet, 22 juin; Dir. pol., 24 juin.)

M. Delaroche [2] m'a remis hier la dépêche n° 12 que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date du 16;

[1] Brunnow avait été désigné pour l'Ambassade de Paris. — Cf. Fleury, télégramme, 14 mai.

[2] Peut-être s'agit-il de Philippe Delaroche-Vernet, attaché à la Direction politique depuis 1862.

cette dépêche renferme un extrait de la correspondance de notre Ministre à Hambourg [1], qui a recueilli des informations sur de prétendues tentatives du Comte de Bismarck auprès des Cabinets de Munich et de Stuttgart en vue d'obtenir l'adhésion de ces deux Cours à un projet de rétablissement prochain de l'Empire germanique en faveur du Roi Guillaume. Tout en me réservant d'entrer dans quelques détails à ce sujet lorsque le retour du courrier m'en fournira l'occasion, je ne veux pas attendre ce moment pour faire connaître à Votre Excellence que, en ce qui concerne le Wurtemberg, les tentatives dont parle M. Rothan ne se sont jamais produites. Le Cabinet de Berlin est trop habile, trop bien renseigné sur l'état des esprits par les nombreux agents qu'il entretient dans le Sud, pour risquer des ouvertures dont l'effet serait de redoubler l'agitation du pays, et de jeter le Gouvernement timide et hésitant du Roi Charles dans les bras des adversaires déclarés de la cause prussienne. Quant au rapprochement que M. Rothan établit entre les renseignements qu'il transmet et les motifs de la nomination du Général de Suckow au Ministère de la Guerre de Wurtemberg, il n'est nullement dans la réalité; j'ai fait savoir avec assez de détails au Département les circonstances toutes locales et privées qui ont amené le choix de M. de Suckow pour n'avoir point à y revenir [2]. Le Roi serait fort surpris s'il savait que l'on attribue cette nomination à son désir de désarmer le mécontentement du Cabinet de Berlin; il n'a pas, tant s'en faut, un tempérament assez délié pour être jamais guidé par de pareils calculs, et, si l'on veut demeurer dans le vrai, il faut chercher les motifs des derniers changements uniquement dans des questions de personnes et dans des intrigues de Cour. Du reste, M. de Suckow prend depuis quelque temps une attitude que j'avais un peu prévue lors de son arrivée au pouvoir, d'après ce que je savais de son ambition; il s'éloigne chaque jour davantage du parti prussien auquel on le croyait inféodé, et il cherche à assurer sa position en donnant à l'opinion et à l'autonomie dominante dans le pays des gages d'une conversion assez brusque pour surprendre ses anciens amis [3]. Mon Collègue de Prusse s'exprime

[1] Cf. Rothan, 2 juin.
[2] Cf. Saint-Vallier, 25 mars, n°s 20 et 20 *bis*.
[3] Cf. Saint-Quentin, 28 mai.

même sur son compte avec une singulière amertume. Le Cabinet de Berlin suit en ce moment avec celui de Stuttgart une négociation plus réelle que celle dont les informations de M. Rothan lui attribuent la pensée; il s'efforce d'amener le Wurtemberg à consentir au payement des deux millions d'écus qui constitue sa part dans les dépenses que nécessitera le percement du Saint-Gothard [1]; mais, jusqu'à ces jours passés, il n'avait pu recueillir que des réponses dilatoires; il est à croire cependant qu'il obtiendra bientôt le consentement qu'il désire, l'interpellation de M. Mony à notre Corps législatif et la polémique des journaux français [2] pouvant lui fournir l'occasion de mettre en avant la cause patriotique allemande, moyen suprême et constamment utilisé par la politique ingénieuse de M. de Bismarck. Je tiendrai Votre Excellence exactement renseignée sur la marche de cette affaire.

S. M. l'Empereur de Russie arrive demain à Stuttgart, et doit y passer une semaine près de son Beau-Frère et de la Reine sa Sœur. Malgré le récent deuil de la Cour wurtembergeoise, on annonce des fêtes et des réceptions en l'honneur de S. M. Impériale. Un grand nombre de Diplomates russes sont arrivés ces jours derniers, et attendent ici leur Souverain.

8217. Le Duc de Gramont au Marquis de La Valette, Ambassadeur à Londres. (Minute. Angleterre, 752, n° 72.)

[Paris,] 20 juin 1870.

J'ai pris connaissance avec un intérêt particulier des indications que vous avez recueillies et que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au sujet de l'entrevue d'Ems [3]. Elles sont conformes aux renseignements les plus dignes de créance qui me parviennent d'autre part. La visite rendue par le Roi de Prusse à l'Empereur de Russie continue au surplus à provoquer une grande diversité

(1) Cf. Benedetti, 11 décembre 1869, et Le Sourd, 27 mai 1870.
(2) Cf. Rothan, 13 juin, et p. 380, note 1.
(3) Cf. La Valette, 19 juin.

de commentaires et d'hypothèses. Vous trouverez dans les extraits ci-joints les données qu'ont recueillies à cet égard nos Agents à Saint-Pétersbourg, à Berlin et à Munich [1].

8218. Le Duc de Gramont au Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin. (Minute. Prusse, 378, n° 53.)

[Paris,] 21 juin 1870.

[Le Duc de Gramont communique au Comte Benedetti les renseignements fournis sur l'entrevue d'Ems par le Général Fleury [2].]

8219. Le Comte d'Astorg, Ministre à Darmstadt, au Duc de Gramont. (Orig. Hesse-Darmstadt, 31, n° 23.)

Darmstadt, 21 juin 1870.
(Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

[Le Tsar a quitté la veille Jugenheim pour se rendre à Stuttgart. Il paraissait satisfait de sa cure d'Ems.

« Pour la Cour de Darmstadt, le résultat le plus intéressant du voyage de l'Empereur de Russie aura été le rapprochement du Roi de Prusse et du Prince Alexandre, car c'est le Tsar qui, à ce que j'ai appris, s'était chargé de mener cette réconciliation à bonne fin [3]. »

La plus grande partie du monde politique a maintenant quitté Darmstadt.]

(1) Cf. Fleury, 14 juin; Le Sourd, 8 juin, n° 84; Cadore, 8 juin.
(2) Cf. Fleury, 14 juin.
(3) Cf. d'Astorg, 9 juin.

8220. Le Comte de Mosbourg, Ministre à Carlsruhe, au Duc de Gramont. (Orig. Bade, 49, n° 21.)

Bade, 22 juin 1870.
(Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

La vie politique est complètement suspendue à Carlsruhe depuis que les Chambres se sont séparées, et en particulier en ce moment où le Grand-Duc est absent de sa capitale, et où les hommes d'affaires se consacrent, par une habitude périodique en Allemagne, au soin de leur santé ou de leurs intérêts privés. Le seul fait qui ait occupé l'attention publique dans ces derniers temps est l'arrivée du Général prussien de Colomier, venu de Coblenz où il commande l'artillerie, pour soumettre à une inspection spéciale et approfondie l'artillerie de campagne et de siège du Grand-Duché, à Rastadt. Les journaux officiels et officieux ont pris soin d'annoncer que c'était à la demande du Grand-Duc que le Roi de Prusse avait confié cette mission au Général de Colomier, et que dans peu de jours le Lieutenant-général de Hartmann, qui commande la seconde division à Dantzig, arriverait à Carlsruhe pour inspecter au même titre la cavalerie badoise. Il est permis de se demander jusqu'à quel point les commentaires dont la presse gouvernementale accompagne cette nouvelle flatteront les officiers supérieurs badois. La principale raison mise en avant pour expliquer l'emprunt de ces inspecteurs à une nation étrangère, est que l'armée badoise ne possède pas, dans les armes spéciales, des généraux à la hauteur d'une semblable tâche.

[Le Grand-Duc de Bade est venu passer quelques jours à Bade après une excursion dans la partie méridionale de la Forêt-Noire. Il se montre très satisfait de l'accueil qu'il y a reçu. Il est reparti la veille, et va parcourir les districts de l'ouest et du sud.]

Avant-hier, 20 juin, le Grand-Duc est allé à Bruchsal, pour y rencontrer l'Empereur de Russie, qui se rendait de Jugenheim, près de Darmstadt, à Stuttgart. S. A. Royale est revenue le jour même à Bade, après avoir déjeuné avec l'Empereur à Bruchsal.

8221. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Wurtemberg, 90, n° 35.)

Stuttgart, 22 juin 1870.
(Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

Pour faire suite à la dépêche que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 19 de ce mois, sous le n° 34, je crois devoir revenir en quelques mots sur les informations que M. Rothan a transmises le 2 juin de Hambourg sur le Wurtemberg. Les renseignements plus circonstanciés que je me suis procurés depuis deux jours m'autorisent à renouveler formellement les négations que j'ai déjà opposées à des assertions qui ne peuvent s'expliquer que par la difficulté que l'on doit avoir à se procurer à Hambourg des informations sérieuses sur ce qui se passe à Stuttgart.

Voici au surplus, d'après ce que l'on m'affirme de bonne source, l'origine du bruit dont notre Ministre à Hambourg s'est fait l'écho; il sera facile à Votre Excellence de s'assurer de l'exactitude des explications qui me sont données, M. Benedetti étant en mesure de savoir ce qui s'est passé et d'apprécier, avec la rectitude de son jugement et la sûreté de son expérience, le degré de créance qu'il convient d'accorder aux bruits répandus.

Au mois de mars dernier, l'Ambassadeur de S. M. Britannique à Berlin aurait entendu dire que le Gouvernement prussien se proposait de sonder le Cabinet de Pétersbourg sur la manière dont il envisagerait un changement de dénomination du Royaume de Prusse en *Empire,* et l'acceptation par le Roi Guillaume de la Couronne impériale, qui lui serait offerte par le Reichsrath de la Confédération du Nord. On aurait ajouté d'ailleurs que ce changement de titre n'entraînerait aucune modification territoriale ou politique. Lord Loftus, alarmé de cette nouvelle, serait allé trouver M. de Thile, le Comte de Bismarck étant alors absent, et le Sous-Secrétaire d'État lui aurait affirmé son ignorance absolue de tout projet de ce genre, en ajoutant qu'il allait en entretenir le Roi et demander à Sa Majesté s'il y avait eu entre elle et son neveu, l'Empereur Alexandre, un échange d'idées direct et personnel à cet égard. Peu de jours après, M. de Thile aurait affirmé à Lord Loftus que le Roi niait catégoriquement l'exactitude du bruit qui

IMPRIMERIE NATIONALE.

avait donné lieu à la démarche de l'Ambassadeur britannique [1].

La chose en serait restée là; mais, à Munich, M. le Comte de Bray, informé de cette rumeur par M. de Perglas, a tenu à demander à M. de Gasser si la Reine de Wurtemberg, au moyen de sa correspondance intime et suivie avec l'Empereur son frère, ne pourrait pas s'assurer du plus ou moins de fondement de ce qui venait de lui être rapporté. La Reine Olga, aux premiers mots que lui a dits mon Collègue de Bavière, a répliqué avec vivacité qu'elle n'ajoutait pas foi à toute cette histoire, qui lui semblait n'être qu'une fable, et qu'elle pensait connaître assez bien les sentiments et les vues de son Frère pour être assurée qu'il aurait rejeté toute ouverture de ce genre qui lui aurait été adressée; que, de plus, elle croyait pouvoir affirmer que le Tsar ne lui aurait pas laissé ignorer une pareille démarche si elle avait eu réellement lieu. La Reine a terminé en invitant M. de Gasser à faire connaître sa réponse à M. de Bray, réponse sur laquelle elle se réservait d'ailleurs de revenir lorsque le séjour de l'Empereur son Frère auprès d'elle lui aurait permis d'entretenir S. M. Impériale d'une question si importante pour l'existence des États du Sud.

Quant à des tentatives ou même des insinuations prussiennes conçues dans ce sens, soit à Munich, soit à Stuttgart, je me crois en mesure de répéter qu'il ne s'en est produit aucune *ici*; et M. de Gasser m'affirme énergiquement qu'il en est de même pour la Bavière.

Je saurai, du reste, prochainement, je l'espère, quel langage l'Empereur Alexandre aura tenu à la Reine sa Sœur, et je m'empresserai de le faire connaître à Votre Excellence.

8222. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Wurtemberg, 90, n° 36.)

Stuttgart, 22 juin 1870.
(Cabinet, 23 juin; Dir. pol., 24 juin.)

L'Empereur de Russie, arrivé ici dans la journée du 20 avec son fils le Grand-Duc Wladimir et une suite nombreuse, a fait

[1] Cf. Benedetti, 1er mai, n° 66, et La Valette, 10 juin.

annoncer son intention de se renfermer avec la Reine sa sœur et le Roi son beau-frère dans la vie de famille la plus étroite; il est allé demeurer à la Villa Royale de Berg où LL. MM. Wurtembergeoises ont fixé leur résidence depuis quelques jours. Le Tsar, ici comme à Darmstadt, a donné comme motif de la retraite dans laquelle il se renferme la nécessité d'un repos absolu qu'exige le soin de sa santé à la suite du traitement qu'il vient de suivre à Ems. La Cour, encore empêchée, d'ailleurs, par le deuil récent du Prince Frédéric [1], ne donnera donc aucune fête pendant le séjour de l'Empereur, qui restera ici jusqu'au dimanche 26; le lendemain de son départ, Leurs Majestés partiront à leur tour pour aller s'établir, comme elles le font tous les ans à pareille époque, à la Villa Royale de Friedrichshafen.

L'Empereur Alexandre n'a voulu recevoir ni le Corps diplomatique, ni les Ministres wurtembergeois, ni même tous les Russes de distinction venus ici pour attendre son passage; peu de personnes ont été admises auprès de lui, et, si j'en crois ce qui m'est rapporté, elles ont éprouvé une pénible surprise en voyant l'état physique et surtout moral dans lequel est aujourd'hui le Souverain de la Russie. Les accès d'humeur sombre, les crises nerveuses dont il souffrait déjà cet hiver se répètent à chaque instant; il a de fréquents accès de désespoir sans cause appréciable; ses serviteurs l'entendent gémir, et le trouvent les yeux baignés de larmes; il demeure des journées entières dans une solitude absolue, et semble péniblement affecté quand quelqu'un cherche à pénétrer auprès de lui. A Ems, l'étrangeté de ses allures a frappé toutes les personnes qui s'y trouvaient en même temps que lui; quand il se promenait en public, on le voyait parfois s'arrêter brusquement, prendre sa tête dans ses mains ou s'appuyer le visage contre un arbre, et demeurer longtemps ainsi, sans répondre aux questions qui lui étaient adressées; des tics nerveux agitaient souvent ses traits.

Ici, la Reine n'a pas caché à ses intimes qu'elle avait été douloureusement impressionnée en constatant à son arrivée le changement qui s'était opéré en lui depuis qu'elle ne l'avait vu. Le Grand-

[1] Le prince Frédéric de Wurtemberg, cousin et beau-frère du Roi, était mort le 9 mai.

Duc Wladimir a confié à quelqu'un qui me l'a répété ses inquiétudes sur la santé de son père. La Cour est fort triste, et le Roi a fait savoir aux Chefs de missions qu'il regrettait de ne pas les voir avant de s'éloigner, comme il l'aurait souhaité, mais que la santé de son beau-frère ne le lui permettait pas.

P.-S. — Sa Majesté vient de m'envoyer à l'instant son Grand Chambellan, le Général de Spitzemberg, pour me prévenir qu'elle voulait me parler ce matin même à dix heures; cette audience matinale m'oblige à terminer promptement mon courrier, et je devrai écrire par la poste à Votre Excellence ce qui me paraîtra devoir l'intéresser dans la conversation du Roi.

8223. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Très confidentielle. Orig. Espagne, 876, n° 58 [1].)

Madrid, 23 juin 1870.
(Cabinet, 26 juin; Dir. pol., 30 juin.)

J'ai reçu par la poste d'avant-hier la dépêche chiffrée et très confidentielle que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, en date du 17 juin, relativement à une intrigue qui s'ourdirait en ce moment à Madrid, dans le but de faire arriver au Trône d'Espagne un Prince de la Maison royale de Prusse. En attendant que je puisse me procurer sur cette affaire des renseignements encore plus positifs, je vais essayer d'exposer à Votre Excellence ce que j'en sais dès à présent.

Il n'y a pas de doute pour moi que, vers le mois de mars dernier, le Maréchal Prim, qui s'était réservé les pleins pouvoirs du Gouvernement pour chercher un Roi dans les Cours étrangères, se trouvait engagé dans des négociations tendant à décider un Prince de Hohenzollern-Sigmaringen à se porter candidat à la Couronne d'Espagne. Ces négociations ont été suivies dans le plus grand secret [2], et le public ne s'en est pas douté; moi-même, je n'en ai

[1] La plus grande partie de cette dépêche a été publiée par É. Ollivier (t. XIII, p. 575-577), et par Lehautcourt (p. 163-165). — Fester (t. Ier n° 239, p. 109-110) en reproduit un long extrait d'après Émile Ollivier.
[2] Cf. t. XXVI p. 377, note; ci-dessus, p. 93, note 1, et p. 212, note 2.

guère eu vent que lorsqu'il était déjà à peu près constaté qu'elles n'avaient plus aucune chance d'aboutir. La personne qui a bien voulu m'avertir confidentiellement de leur avortement définitif m'a d'ailleurs donné à entendre que le Maréchal Prim, en accueillant les ouvertures qui avaient été le point de départ de ces démarches, n'avait jamais fondé aucun espoir sur leur résultat, et qu'il avait simplement voulu éviter que son parti pût lui reprocher de ne pas avoir épuisé toutes les chances qui pouvaient exister de trouver un Monarque qui fût majeur, catholique, de race royale et non *Bourbon*.

Votre Excellence aura aussi pu remarquer que dans son fameux discours du 11 juin[1], après avoir cité, avec quelques détails, les échecs qu'il avait successivement essuyés dans ses tentatives auprès du Roi Fernando de Portugal, du Duc d'Aoste et du Duc de Gênes, quand il eut à parler d'un quatrième candidat il commença par déclarer qu'il avait donné sa parole de ne pas révéler son nom, et il ajouta qu'il n'avait pas été plus heureux auprès de lui, parce que le personnage qui avait été envoyé à Madrid pour traiter cette affaire, ayant assisté à la séance des Cortès de la nuit de San José dans laquelle avait éclaté la rupture entre le Gouvernement et les Unionistes, s'était effrayé de l'état de l'Espagne, et que, plus tard, un nouvel agent venu pour renouer les négociations avait aussi été complètement découragé par les événements qui se produisirent en Catalogne à l'occasion de la loi du recrutement. Évidemment le candidat dont il était question ne pouvait être que le Prince de Hohenzollern; du moins cela fut généralement admis, mais sans que l'on y ait attaché d'importance, puisqu'il ne s'agissait que d'un projet abandonné.

Maintenant ce projet a-t-il été repris, comme sembleraient l'indiquer les renseignements parvenus à Votre Excellence? J'avoue, Monsieur le Duc, que jusqu'ici je n'en puis découvrir aucun signe, et j'aurais même plutôt des motifs pour en douter[2]. D'abord, je remarque que mon Collègue de Prusse, après avoir longtemps hésité, s'est enfin décidé à demander un congé à sa Cour pour se rendre en Hollande auprès de la famille de sa

[1] Cf. Mercier de Lostende, 12 juin, et la note 1, p. 377.
[2] Cf. p. 292, note 4; p. 347, note 1; et p. 377, note 1.

femme [1]. Il n'est pas probable qu'il aurait songé à s'absenter si une intrigue eût été pendante. Je me rappelle d'ailleurs que, lorsqu'il a été parlé pour la première fois d'un Prince de Hohenzollern, il y a plus d'un an, le Baron de Canitz m'a dit de lui-même que ces bruits lui paraissaient absurdes, et il m'a assuré qu'il n'y avait fait allusion dans sa correspondance que pour représenter à son Gouvernement tout ce qu'une pareille combinaison aurait de peu engageant [2]. Alors je n'ai pas mis en doute la sincérité de son langage, mais je dois dire que, depuis, les allures de son Gouvernement en Espagne m'ont paru un peu louches. Il m'est revenu par exemple que la Légation prussienne avait reçu l'ordre de n'expédier aucune dépêche politique qui ne fût chiffrée. Il est donc évident que des sujets d'une nature très délicate doivent y être habituellement traités; et puis, comment expliquer la présence à Madrid du Major Bernhardi [3], qui est venu s'y établir après la Révolution avec le titre de Conseiller d'Ambassade? Ce personnage, qui est, dit-on, un écrivain militaire de mérite, a été fort activement mêlé en 1866 aux négociations militaires entre la Prusse et l'Italie. Il passe pour un homme de confiance de M. de Bismarck, et, quoique M. de Canitz laisse entendre qu'on a simplement voulu lui donner une position pour récompenser d'anciens services, j'ai toujours été porté à croire qu'il devait être chargé de quelque mission secrète, comme de recueillir en dehors de la Légation toutes les informations propres à éclairer sa Cour sur les ressources qu'elle pourrait tirer de l'Espagne pour nous nuire dans le cas d'une guerre contre nous. Ses sentiments antifrançais, non moins que ses talents, pouvaient en effet le désigner pour un travail de cette nature. Mais, s'il a été directement mêlé à une intrigue, comme il se trouve voyager en Portugal au moment où le Baron de Canitz demande un congé, ce serait une preuve que cette intrigue est au moins en suspens. Peut-être cependant est-il allé en Portugal pour y étudier la situation, et voir s'il n'y aurait pas pour un Hohenzollern moyen de se faire

[1] Le 30 juin, Canitz reçut l'ordre de rester à son poste, et sa femme partit seule pour La Haye.

[2] Cf. Mercier, 9 mai 1869.

[3] Cf. Mercier, 27 août 1869.

le champion de l'idée de l'union ibérique, et alors son voyage ne serait réellement pas étranger à un projet de candidature prussienne [1].

Enfin, Monsieur le Duc, autre signe qu'il n'y aurait pas en ce moment péril en la demeure, c'est que depuis quelques jours je sais que l'on s'exprime à la Légation de Prusse sur le compte du Maréchal Prim avec une aigreur excessive qui n'y est pas ordinaire et qui sent un peu la déception et le dépit.

En dehors des personnages que je viens de nommer, je ne sache pas d'ailleurs qu'il y ait en ce moment personne à Madrid qui puisse y travailler pour le compte du Roi de Prusse; mais il est vrai, je dois l'avouer, que j'avais également ignoré la présence des agents auxquels le Maréchal Prim a fait allusion dans son discours, et que je n'en ai même entendu parler depuis par qui que ce soit [2].

Enfin, je ferai encore observer à Votre Excellence que, dans l'état des choses, et pour un Prince prussien, qui ne saurait certainement avoir la prétention d'arriver au Trône par une conspiration militaire, une surprise n'est pas possible. En effet, les Cortès vont se séparer aujourd'hui pour ne plus se réunir avant le 1er novembre, et c'est seulement alors, par conséquent, qu'elles pourront être saisies de la question [3]. D'ici là, tous les partis auront eu le temps de reprendre haleine et d'oublier la fatigue et le découragement qu'ils éprouvent aujourd'hui. Il ne sera pas facile alors à un candidat étranger de triompher des efforts combinés des Carlistes, des Alphonsistes, des Montpensiéristes et des Républicains, et des préventions du pays. Il suffirait que son nom parût un peu sérieusement patronné pour que l'on pût s'en convaincre, et un travail au grand jour serait, dans tous les cas, nécessaire pour que la majorité de la Chambre se décidât à l'accepter.

Telles sont les considérations, Monsieur le Duc, qui me font beaucoup douter qu'il puisse se tramer, en ce moment, à Madrid,

[1] Cf., ci-après, p. 416, la copie du rapport réservé du comte Dubsky, en date de Madrid, 24 juin 1870.

[2] Il s'agit de Bucher et du major de Versen. Cf. p. 212, note 2.

[3] Cf. la note ci-après.

une intrigue pouvant aboutir à quelque résultat prochain[1], surtout cette intrigue se rapportant à une combinaison que l'opi-

(1) C'est à ce moment que l'accord entre Prim et le prince Léopold de Hohenzollern fut conclu, à la suite d'un dernier voyage de Salazar en Allemagne.

Le 14 juin, à la demande même de Bismarck (cf. p. 377, note 1), Salazar accompagné de Bucher avait quitté Madrid pour se rendre à Reichenhall où résidait le prince Léopold (Fester, t. Ier, n° 211, p. 99). Ils y furent précédés par Versen, qui rapporta au Prince les propos que lui avait tenus Bismarck (cf. p. 377, note 1, et la lettre de Bismarck du 20 juin, citée ci-dessous). Au moment de faire connaître sa décision, le prince, ne voulant rien faire à l'insu de son père, partit avec Versen pour Sigmaringen. (Fester, t. Ier, n° 212, p. 99.) C'est là que le rejoignirent, le 18 juin, Salazar et Bucher. (Fester, t. Ier, n° 221, p. 101.) Le lendemain eurent lieu les derniers entretiens des princes Léopold et Antoine, de Salazar et de Bucher. Dans la soirée, les princes écrivirent chacun une lettre au roi Guillaume pour l'informer de leur décision d'accepter la couronne, si le Roi y donnait son approbation. (Fester, t. Ier, nos 222 et 223, p. 101; et n° 224, p. 102.) De son côté, le 19, Salazar avertit Prim (Fester, t. Ier, n° 225, p. 103). Il prévint également le président des Cortès, Zorrilla, ajoutant que sa lettre, qu'il confiait à Versen, lui parviendrait le 26 juin, et qu'il serait de retour à Madrid le 9 juillet (Fester, t. Ier, n° 226, p. 103 et n° 246*a*, p. 151). É. Ollivier ajoute au texte de la dépêche de Zorrilla, publiée par Fester, la phrase suivante qui en précise la portée, mais qui n'y figure pas : «que l'élection aurait lieu aussitôt, et qu'une délégation de quinze membres des Cortès devrait se rendre à Sigmaringen pour offrir solennellement la Couronne au Prince héritier» (É. Ollivier, t. XIII, p. 582). Cependant, comme le signale Mercier, les Cortès furent licenciées le 23 juin. On s'est longtemps demandé si ce fut par suite d'une erreur de déchiffrement de la dépêche à Zorrilla, d'un calcul de Prim, ou de toute autre cause (cf. Lehautcourt, *La Candidature Hohenzollern*, p. 186-187 et les notes). La dépêche de Salazar à Canitz du 28 juin, publiée par Fester (t. Ier, n° 246*a*, p. 151), nous fixe à ce sujet. Selon que la date indiquée par Salazar pour la réception de sa dépêche (écrite le 19) serait antérieure ou postérieure au 1er juillet, Zorrilla devait conserver ou dissoudre les Cortès. Salazar indiqua le 26; mais, comme il signalait en même temps son retour pour le 9 juillet, il y eut dans l'esprit de Zorrilla confusion entre les deux dates.

Le 20 juin, Guillaume Ier était arrivé à Ems, accompagné d'Abeken. C'est là qu'il reçut les lettres des princes de Hohenzollern, et que Bucher lui fit son rapport. Bucher eut ensuite un entretien avec Abeken. (Fester, t. Ier n° 227, p. 103.) Le 21, le roi télégraphia au prince Antoine : «Malgré mon point de vue personnel, d'accord. Lettre suit.» (Fester, t. Ier, n° 230, p. 105.) Le même jour, en effet, il écrivit au prince Léopold «qu'il approuvait sa décision, malgré ses sentiments intimes, et qu'il donnait son approbation,

nion publique n'a jamais pu prendre un instant au sérieux et dont je n'ai toujours entendu parler, par les hommes de quelque

quoique le cœur lourd, très lourd». (Fester, t. Ier, n° 231, p. 105.) Sa lettre au prince Antoine est du même ton. (Fester, t. Ier, n° 232, p. 106.)

Quant à Bismarck, il avait écrit, le 20 juin, de Varzin, une lettre à Abeken que celui-ci reçut le 22. (Cf. Fester, t. Ier, n° 228, p. 103.) Elle est une des pièces très importantes du dossier Hohenzollern. Destinée à dissiper certaines préventions du roi sur la façon dont «derrière son dos» il a dirigé la négociation Hohenzollern (cf. les propos déjà tenus par Bismarck sur ce sujet dans sa conversation avec Versen du 6 juin, p. 377, note 1), Bismarck y présente sa conduite sous le jour où il veut la faire apparaître au roi, et éventuellement aux autres gouvernements. A ce point de vue, on peut rapprocher sa lettre du 20 de ses instructions à Bucher du 5 juin (cf. p. 377, note 1). Bucher, dit-il, n'est pas allé négocier (cf. p. 347, note 1), «mais porter oralement en Espagne une réponse que je devais au maréchal Prim pour sa lettre et son télégramme [de février], dont Sa Majesté sait le contenu et que je ne voulais pas donner par écrit pour ne pas risquer qu'elle fût lue devant le Parlement espagnol» (cf., à ce sujet, la note 1, page 347)... «Que Prim attendît encore de moi une réponse à sa lettre et dans quel sens je devais la lui donner, tout cela était connu de Sa Majesté..., et le fait que je ne l'ai pas donnée par écrit, mais oralement par Bucher, est venu en partie de la crainte de publicité, et en partie de ce que cela me permettait d'adoucir par d'amicales explications la dureté d'une réponse écrite. Quant à une réponse transmise par Bucher, ou envoyée par Prim, je n'en attends pas; je me suis retiré de l'affaire et je ne veux plus m'en mêler à l'avenir... J'ai donné connaissance de ce que je viens d'exposer ci-dessus à Versen quand il m'a rendu visite à Berlin pour me rendre compte de ce qu'il avait observé en Espagne, et je l'ai prié, au cas où il verrait le Prince héritier [cf. le début de la note], d'instruire celui-ci de l'état des choses, et de ne pas faire prévoir de nouvelles négociations par mon intermédiaire. Le Prince est en âge d'avoir une opinion personnelle...». (Cf., sur l'entretien de Bismarck et de Versen, la note 1, p. 377.) Abeken devait se servir de toutes ces indications pour «justifier Bismarck auprès du Roi du soupçon d'avoir tramé quelque chose derrière son dos». Son impression en recevant la lettre fut que le contenu en produirait un bon effet sur le roi, qui y était préparé par le rapport de Bucher. Après avoir envoyé à Sigmaringen sa réponse télégraphique «d'accord», le roi lui avait parlé longuement, et n'avait laissé voir aucune trace de mauvaise humeur... (Abeken à Bismarck, 22 juin, Fester, t. Ier, n° 233, p. 106.) Le fait est que, deux jours après, Abeken informait Bismarck que le roi avait très bien pris le rapport qu'il lui avait fait. «Il innocente tout à fait Votre Excellence de l'accusation d'avoir négocié derrière son dos.» Il n'a jamais cru que Bucher ait pu emporter une autre commission. «Mais, si Votre Excellence lui avait parlé de cela à l'avance, il se serait déclaré contre le choix de Bucher, parce que celui-ci — et il ne le lui reproche pas le moins du monde — est personnellement si favorable à la chose que cela ne pouvait pas être sans influence à Madrid... Et le Roi craint

importance, que comme d'une folie qui, sans profit appréciable, pourrait engager l'Espagne dans toutes sortes de compromis dangereux, et compliquer ainsi sa situation de la manière la plus grave. D'un autre côté cependant, je vois aussi que, si étrange qu'il puisse paraître que la Prusse veuille risquer une pareille aventure, nous devons d'autant plus nous défier de ses intentions qu'il pourrait bien arriver qu'elles fussent très encouragées par les circonstances.

Relativement à ce dernier point, j'avais eu précisément, la veille du jour où j'ai reçu la dépêche de Votre Excellence, une conversation avec le Maréchal Prim, qui avait déjà réveillé mon attention. «Il faut absolument que nous trouvions bientôt un Roi, m'avait-il dit, et je ne sais vraiment pas si nous pourrons y parvenir. En Portugal il faut y renoncer; le sentiment du pays est décidément contre nous, et dans toute la Famille royale il n'y a pas un seul Prince avec lequel nous puissions compter. Le Duc de Montpensier, si on avait insisté l'autre jour pour le mettre aux voix, n'en aurait certainement pas obtenu quatre-vingts sur trois cents. Quant au Prince Alphonse, on a tout fait pour perdre sa cause, et aujourd'hui, plutôt que d'accepter une Restauration, la grande masse des Radicaux se jetterait du côté de la République. Après avoir si bien réussi dans tout le reste, nous sommes donc menacés de venir échouer tristement sur la question dynastique.»

En me tenant ce langage dans un entretien qui avait tout l'abandon de l'intimité, je suis persuadé que le Maréchal n'exagérait en rien l'embarras dans lequel il se voit placé par l'enchaînement des circonstances, et, pour sortir de cet embarras, quand il sera

seulement qu'on ne croie pas à son attitude et qu'on le rende responsable.» (Fester, t. Ier, n° 241, p. 111.)

Le 23 juin, Léopold écrivit de Sigmaringen à Prim pour lui notifier son acceptation. (Fester, t. Ier, n° 237, p. 108-109, et Lord, *The Origins of the War of 1870*, p. 270-271.) Il confia sa lettre à Salazar, qui partit le jour même de Sigmaringen (Fester, t. Ier, n° 238, p. 109), et arriva à Madrid peut-être le 26 (cf. Fester, t. Ier, n° 245, p. 114, et É. Ollivier, t. XIV, p. 9), peut-être le 28 (cf. Léonardon, *Prim et la Candidature Hohenzollern* dans la *Revue Historique* de novembre-décembre 1900, p. 300, et Lehautcourt, *La Candidature Hohenzollern*, p. 187).

bien convaincu qu'il n'a rien à espérer de l'Italie, il ne me semble pas impossible qu'il puisse se décider, en désespoir de cause, à revenir au Prince de Hohenzollern, dont il n'avait probablement accepté une première fois la candidature que du bout des lèvres. Cependant, ce qui me rassure un peu, c'est qu'il ne saurait méconnaître en même temps que ses difficultés les risques de cette combinaison. Il a prouvé, en effet, qu'il appréciait à leur valeur les bons rapports entre l'Espagne et la France, et il doit bien voir que, le cas échéant, l'opposition de notre part serait d'autant plus à craindre que, s'adressant plutôt à la Prusse, non seulement elle ne disposerait pas, en le blessant, le sentiment national de l'Espagne à se tourner contre nous, mais que nous flatterions même, en quelque sorte, ses préventions contre toute candidature étrangère.

Du reste, comme le Maréchal est extrêmement prudent et que les circonstances ne le pressent pas de prendre un parti, je doute fort qu'il veuille s'engager avant le voyage qu'il compte faire du 15 au 20 juillet, pour aller prendre les eaux de Vichy. Alors, lorsqu'il passera à Paris, il m'a fait connaître son vif désir de pouvoir entretenir l'Empereur en particulier. « Cette fois, m'a-t-il dit, j'espère bien que je parviendrai à me débarrasser d'Olozaga, qui est tellement jaloux que l'année dernière il ne m'a pas plus quitté que mon ombre [1]. »

Je suppose donc qu'il attendra cet entretien pour fixer ses déterminations; il se pourrait bien aussi que, pendant son absence, son parti ne lui ménageât quelque surprise qui lui tracerait une voie dans laquelle il devrait marcher.

C'est ce qui lui est arrivé l'année dernière, où, à son retour de Vichy, il a trouvé que son Cabinet s'était tellement compromis pour la candidature du Duc de Gênes qu'il dut, un peu malgré lui, la faire sienne [2]. Cette fois, ce qu'il aurait plutôt à craindre, c'est que les Radicaux et les Unionistes, ayant perdu tout espoir de pouvoir marcher ensemble, se préparassent à engager la lutte dès l'ouverture de la nouvelle session. Dans ce cas, le Maréchal Serrano se déciderait peut-être à réaliser le projet tant de fois

[1] Cf. t. XXV, p. 253, note 1.
[2] Cf. t. XXVI, p. 69, note 1.

annoncé d'abandonner la Régence, et alors les Radicaux, cédant de plus en plus à l'influence de la fraction des Démocrates, en viendraient peut-être à tenter quelque compromis avec les Républicains les plus modérés qui sont déjà détachés des violents de leur parti.

La question monarchique devrait en conséquence être forcément suspendue, et il est probable que l'Intérinité serait réorganisée en attribuant la Régence au Maréchal Prim, mais avec des tendances encore plus républicaines, quoique plus autoritaires.

De pareilles conjectures sont certainement encore beaucoup trop prématurées; cependant elles se présentent déjà à l'esprit de beaucoup d'hommes politiques, et ce seul fait est une preuve de plus de l'excessive difficulté que rencontre la Révolution à relever le Trône qu'elle a renversé, et de la distance qui lui reste encore à parcourir pour y arriver.

8224. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Duc de Gramont. (Orig. Prusse, 378, n° 86.)

Berlin, 24 juin 1870.
(Cabinet, 26 juin; Dir. pol., 27 juin.)

L'interpellation de M. Mony a causé à Berlin, au moment où elle a été déposée, autant d'émotion que de surprise[1]. On ne s'est rendu compte ni des motifs qui l'ont suggérée à son auteur, ni du but qu'il pouvait se proposer en cette circonstance. L'opinion publique ne s'était pas persuadée que le percement du Saint-Gothard pût cacher une conception politique, et elle n'y avait aperçu qu'une entreprise destinée à faciliter les transactions de l'Allemagne avec l'Italie. On y avait vu, à la vérité, un moyen de soustraire l'un et l'autre pays à l'obligation d'emprunter pour leurs échanges l'une des voies ouvertes ou en construction sur le territoire soit de l'Autriche, soit de la France, et de ne plus être désormais tributaires que d'un État neutre; cet avantage, venant s'ajouter à ceux qui résulteront d'une communication plus

[1] Cf. p. 380, note 1, et Rothan, 13 juin.

directe, avait paru mériter un sacrifice pécuniaire, mais on n'avait pas pensé, malgré le langage sibyllin de M. de Bismarck, que cette affaire se rattachait en outre à des combinaisons stratégiques[1]. Il n'avait été douteux pour personne que, en ouvrant le champ à des conjectures conçues dans ce sens, le Chancelier avait eu uniquement en vue d'embarrasser les adversaires du projet de loi dont le vote était loin d'être assuré au moment où il est intervenu dans le débat. On a donc été étonné en apprenant que le Gouvernement de l'Empereur avait été mis en demeure de s'expliquer sur les arrangements élaborés entre la Suisse d'une part, l'Italie et l'Allemagne de l'autre, et on s'est imaginé qu'il pouvait naître de cet incident des dissentiments ou des complications regrettables. La presse de Berlin s'est placée à ce point de vue pour apprécier l'œuvre qu'il s'agit de réaliser et les conséquences diverses qu'elle peut entraîner; tous les journaux, et particulièrement les feuilles officieuses, se sont employés à démontrer que, le tunnel du Saint-Gothard était une entreprise d'un caractère exclusivement économique ne pouvant affecter à aucun degré, sous un autre aspect, la situation respective des Puissances limitrophes de la Suisse. La plupart des journaux français envisageant cette question de la même manière, et donnant lieu de supposer que le Gouvernement de l'Empereur ne l'apprécierait pas autrement, on s'est promptement rassuré, et on a attendu avec confiance les explications qu'il avait promis de présenter au Corps législatif. Cette disposition a été pleinement justifiée par le langage que vous avez tenu, Monsieur le Duc[2], et par celui

[1] Cf. p. 380, note 1.

[2] Voici le passage du discours de Gramont auquel il est fait allusion ici :

J'aborde le côté politique de la question. La Chambre comprendra que je dois être prudent et réservé. Je ne suivrai donc pas l'exemple qui m'a été donné ailleurs en venant faire appel à des sentiments patriotiques qui, chez vous, Messieurs, n'ont pas besoin d'être tenus en éveil. Pour nous, la question n'est pas d'une nature tellement délicate qu'elle ne puisse se traiter publiquement, et, grâce à Dieu, je n'ai pas besoin d'avoir recours à des réticences mystérieuses. Ce que j'ai à vous demander est bien simple; c'est de trouver bon que d'autres fassent pour eux ce que nous n'hésiterons certes pas à faire pour nous quand nos intérêts nous le conseilleront.

(Cf. les paroles de Bismarck, p. 318, note 2.) — Gramont insista sur les mesures prises par la Suisse pour sauvegarder sa neutralité, puis traita longuement la question du point de vue économique. (*Journal officiel*, 21 juin 1870.)

qu'ont fait entendre ceux de vos Collègues qui ont pris la parole après vous. Les journaux prussiens de toutes les nuances ont reproduit vos paroles avec un véritable sentiment de satisfaction, et ils les ont commentées pour en faire ressortir que le Gouvernement de l'Empereur ne s'était pas mépris sur la portée réelle de cette affaire. J'ai eu, avant et après la discussion à laquelle elle a donné lieu, l'occasion de m'en entretenir avec M. de Thile, qui a loué, dans les meilleurs termes, les dispositions dont le Gouvernement de Sa Majesté s'est montré animé en cette circonstance. Il ne m'a pas laissé ignorer qu'il avait parfaitement saisi l'allusion que vous avez faite au discours de M. de Bismarck, mais il l'a relevée sans la moindre amertume, et plutôt avec une parfaite courtoisie. J'en ai d'ailleurs profité pour lui donner à entendre, de mon côté, que nous devions peut-être uniquement au langage du Chancelier les interpellations de M. Mony, et pour indiquer qu'il n'était pas toujours prudent de nous faire intervenir, même indirectement, dans les débats du Parlement de l'Allemagne du Nord, quand on veut déterminer la majorité à accueillir les propositions du Gouvernement fédéral.

La Confédération de l'Allemagne du Nord, la Suisse et l'Italie ont signé, le 20 de ce mois, à Berlin, une convention par laquelle la première de ces Puissances, ainsi qu'elle y a été autorisée par le vote du Reichstag, accède à la Convention que les deux autres ont déjà conclue et qui détermine la contribution que chacune d'entre elles prendra à sa charge pour l'exécution du tunnel du Saint-Gothard. Je serai prochainement en mesure de vous envoyer une copie de cet acte [1], et j'aurai l'honneur de vous soumettre les observations qu'il pourrait me suggérer.

[1] C'est le lendemain, 25 juin, que Benedetti adressa au Ministre, avec une dépêche qui porte le n° 88, une copie de la convention du 20 juin 1870. (Prusse, 378.)

8225. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Particulière. Émile Ollivier, *L'Empire libéral*, t. XIII, p. 578.)

Madrid, 24 juin 1870[1].

Je profite d'une occasion sûre pour vous faire parvenir ma réponse à votre dépêche relative au projet prussien[2]. J'ai des raisons très fortes pour croire que ce projet a existé, et craindre qu'il ne puisse renaître après avoir été abandonné, mais que, pour le moment, il me paraît suspendu. Cependant, il y a anguille sous roche, c'est clair, et nous ne saurions trop nous mettre sur nos gardes. Comme je vous le dis dans ma dépêche[3], notre opposition aura, du reste, d'autant plus de poids dans les calculs qu'elle *sera directement à l'adresse de la Prusse, et qu'elle n'aura par conséquent rien de blessant pour la fierté espagnole.* Toutes les fois qu'il a été question de ce projet devant moi, j'ai fait comme tout le monde, j'ai eu l'air de ne pas le prendre au sérieux, laissant entendre qu'il serait impossible que le sentiment national en France le laissât passer. Quant à Prim, qui, lorsqu'il s'agit, non de faire, mais d'empêcher, est réellement très puissant, je m'arrange pour qu'il connaisse mon sentiment.

(1) Nous n'avons pas retrouvé l'original de cette lettre particulière. Nous donnons ici le texte publié par É. Ollivier, sans pouvoir en garantir l'exactitude. On trouve, d'autre part, la mention suivante d'une lettre particulière, datée aussi du 24 juin 1870 (et qui est peut-être la même), dans un *Catalogue d'autographes* de Noël Charavay du 13 décembre 1902, p. 33 :

C'est un projet qui a existé, abandonné momentanément, mais qui peut renaître. Ce serait un échec dont Mercier ne se consolerait pas. D'abord, quoique je l'en croie très capable, je ne comprends vraisemblablement pas que M. de Bismarck veuille risquer une aventure où, en définitive, il a tant à perdre et si peu à gagner. *Mercier prévoit qu'un Hohenzollern quelconque aurait du mal à s'implanter en Espagne, mais il répète qu'il y a une anguille sous roche et qu'il faut se tenir en garde. Plus tard on pourra songer à la candidature du Prince Alphonse.*

Le texte de Charavay a été cité par Welschinger, *La Guerre de 1870*, t. Ier p. 42. Il a été reproduit, en face du texte donné par É. Ollivier, dans Fester, t. Ier, n° 242, p. 113.

(2) Cf. É. Ollivier à Mercier de Lostende, 17 juin.

(3) Cf. Mercier de Lostende, 23 juin.

8226. Copie d'un rapport réservé du Comte Dubsky[1], en date de Madrid, 24 juin 1870[2]. (Autriche, 502.)

Dans son discours du 11 de ce mois, que S. Exc. M. le Comte Karnicki[3] eut l'honneur de transmettre à Votre Excellence par son rapport du 13 courant, n° 27, le Président du Conseil parla d'un quatrième candidat à la Couronne qui se serait découragé à la dernière heure et dont il se disait engagé d'honneur de taire le nom[4].

Certes qu'il n'en fallut pas davantage pour exciter au dernier point la curiosité de tous ceux qui ont intérêt à soulever le voile épais à l'abri duquel le Général Prim se trouve autorisé par les Cortès de poursuivre ses démarches pour amener le couronnement de la Révolution de septembre.

Or différents indices, parmi lesquels les faits et gestes des membres de la Légation de Prusse ne sont pas les moindres, autoriseraient non seulement la supposition que dans cette dernière occurence il s'était agi d'un Prince de Hohenzollern, mais permettraient même de préciser jusqu'à un certain point la nature du découragement qui se serait emparé, au dernier moment, du candidat mystérieux du Général Prim.

A cet égard, il faut se rappeler avant tout de la présence à Madrid de M. Bernhardi, Conseiller de la Légation de Prusse, arrivé ici il y a un an sous le prétexte ostensible de jouir de sa pension en Espagne et d'occuper ses loisirs à étudier, dans un but scientifique, les champs de batailles de la Péninsule. Les allures de cet Agent, que j'avais déjà connu en Italie, me parurent suspectes de prime abord, au point que je me suis permis d'en référer à Votre Excellence par mon très humble rapport du 15 septembre 1869, n° 56 C.

L'attitude ultérieure de M. Bernhardi ne fit que me confirmer dans mes premiers soupçons. Ce vieillard — M. Bernhardi a près

[1] Conseiller de la Légation autrichienne à Madrid.

[2] En tête, note au crayon : «Communiqué par le Prince Metternich, le juillet 1870». — La date est restée en blanc.

[3] Ministre d'Autriche à Madrid.

[4] Cf. Mercier, 12 et 23 juin.

de soixante-dix ans — qui avait d'abord nié ses attaches officielles, a parcouru, depuis, aux frais de son Gouvernement, les différentes provinces d'Espagne, muni de lettres de recommandation pour tous les Gouverneurs civils et militaires du pays.

Or, étant donné d'un côté le désir sincère des classes possédantes en Espagne de sortir des incertitudes de l'intérim, et de l'autre l'éclat militaire de la Prusse, la réputation qu'on a su faire à ses Princes, et avant tout la riche dotation des fonds secrets dont le Chancelier de l'Allemagne du Nord dispose, étant donné de plus l'antipathie incontestable qui anime encore bien des Espagnols à l'égard de l'ennemi commun — la France, — il eût été étrange si M. Bernhardi n'eût pas recueilli avec facilité dans ses voyages de quoi flatter et encourager d'augustes ambitions.

Les candidatures portugaise et italienne écartées, celle du Duc de Montpensier ou une Restauration jugée impossible, le Général Prim affectant un véritable désespoir de ne pas aboutir dans les recherches qu'il s'était solennellement engagé de mener à bonne fin avant les vacances des Cortès, et les Cortès à la veille de se séparer, les circonstances devaient en effet paraître très favorables pour procéder enfin à l'exécution d'un projet qu'on tâchait depuis si longtemps de mûrir dans l'ombre. On s'y mit cependant avec la plus extrême prudence, et on fit bien. Car, dès les premières ouvertures, le peu de penchant du Président du Conseil pour les candidats de bonne volonté devint manifeste. Il fut loin toutefois de refuser son concours au nouveau prétendant. Mais le rusé Général sut si bien faire valoir les difficultés qui attendaient un Prince étranger en Espagne, fit si bien ressortir la gravité des engagements qui lieraient le futur Souverain de la Péninsule, en face des aspirations ibériques aussi singulièrement vivifiées grâce aux événements dont Lisbonne venait d'être le théâtre, qu'il lui fut aisé de faire naître chez son quatrième candidat ce découragement qui devait couvrir sa responsabilité devant les Cortès.

Il va sans dire que les négociateurs prussiens ne tardèrent pas à se sentir tant soit peu joués par le Président du Conseil. Aussi ai-je retrouvé la Légation de Prusse, que j'avais laissée il y a deux mois chantant les louanges du seul homme habile et énergique de l'Espagne, profondément irritée «contre ce condottiere» qui exploite son pays au détriment de ses véritables intérêts.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Quant à M. Bernhardi, il est allé compléter ses études en Portugal. Serait-ce téméraire, dans ces conditions, de prêter à un homme que j'ai connu préparant la défaite de la France à Mentana le désir de trouver dans ses explorations scientifiques actuelles le moyen de relier le fil tant soit peu rompu de la candidature Hohenzollern aux espérances les plus chères de la nation espagnole, aux rêves de l'union ibérique?

8227. Le Vicomte de La Guéronnière, Ministre à Bruxelles, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Belgique, 59.)

Bruxelles, 25 juin 1870.
(Reçu le 1er juillet.)

En quittant la Belgique pour me préparer à occuper le nouveau poste que l'Empereur a daigné me confier sur la proposition de Votre Excellence (1), je crois utile de résumer rapidement les résultats de ma mission, et de vous soumettre mon appréciation sur l'état actuel de ce pays.

Dans la visite de congé que j'ai faite au Roi, Sa Majesté a bien voulu me dire qu'elle considérait que les rapports de la France et de la Belgique étaient devenus plus intimes et plus confiants depuis les derniers incidents qui les avaient un instant troublés. Ce n'était point une parole de banale courtoisie, et le Roi, avec sa pénétrante intelligence, n'a fait que constater sous une forme bienveillante pour moi une tendance qui s'est révélée bien plus encore dans les sentiments des populations que dans les actes de son Gouvernement.

Lorsque l'Empereur m'a nommé son Représentant à Bruxelles, le Marquis de Moustier, votre honorable prédécesseur, m'avait donné pour instructions de m'appliquer par tous les moyens légitimes à faire sentir l'influence de la France dans un pays trop voisin du nôtre pour qu'il pût la méconnaître. Le Ministère dont M. Frère-Orban était le chef nous fournit bientôt une occasion d'affirmer cette attitude nouvelle en présentant la loi sur les che-

(1) La Guéronnière avait été nommé ambassadeur à Constantinople.

mins de fer, à l'occasion des traités de cession qui venaient d'être conclus entre les Compagnies belges et l'Est français [1].

Il serait superflu de revenir sur les incidents qui suivirent cet acte imprudent du Cabinet belge; seulement, je dois constater qu'il a été pour nous l'occasion de prendre en Belgique une situation nouvelle, dont la portée n'a pas tardé à se caractériser par des actes considérables. Il s'agissait d'abord de décider le Cabinet de Bruxelles à accepter avec la France une négociation à propos d'une loi qu'il avait présentée, et que les Chambres avaient votée dans le plein exercice des droits de souveraineté qui appartiennent à tous les États indépendants.

En amenant le Gouvernement belge à proposer lui-même cette négociation, comme me l'avaient prescrit les instructions du Marquis de La Valette [2], nous obtenions déjà un résultat important qui redressait au profit de la France l'effet moral que l'on avait essayé de provoquer contre elle. Le traité qui est intervenu depuis [3], tout en attestant l'esprit de modération que nous avons apporté dans le règlement de cette affaire, a rendu en définitive à la Compagnie française de l'Est l'exploitation que M. Frère-Orban avait repoussée comme incompatible avec le droit et l'intérêt de la Belgique.

A partir de ce moment, l'attitude du Gouvernement du Roi s'est notablement modifiée dans ses rapports avec nous; mais, ce qui a été bien plus évident encore, c'est le mouvement qui s'est opéré en notre faveur dans l'opinion publique.

Nous en avons recueilli un témoignage éclatant dans l'accueil enthousiaste et dans les ovations populaires dont a été l'objet à Liége et à Bruxelles le bataillon de nos volontaires, au mois de septembre dernier. Mes dépêches de cette époque ont constaté l'impression profonde produite en Belgique par ces démonstrations inattendues, qui firent éclater jusque dans sa capitale des sentiments si imprévus pour la France et son Souverain [4].

(1) Allusion à la loi du 13 février 1869 et au traité de cession du 21 janvier précédent.

(2) Cf. La Valette à La Guéronnière, 17 février 1869.

(3) Le protocole du 27 avril 1869. Cf. La Valette à La Guéronnière, télégramme, 27 avril 1869.

(4) Cf., en particulier, La Guéronnière, 30 septembre 1869.

Cet état des esprits, dans un pays soumis à tant d'influences hostiles contre nos institutions, et où les conspirateurs et les pamphlétaires avaient toujours trouvé la sauvegarde du droit d'asile, était dû à trois causes que j'ai eu l'occasion de signaler et que je veux seulement rappeler.

La *première,* et la plus active, a été la répulsion énergique que la bataille de Sadowa et les événements qui en ont été les conséquences ont excitée en Belgique, où la Prusse est profondément antipathique au sentiment national.

La *seconde* a été le contre-coup des réformes libérales accomplies en France, qui, en effaçant les dissemblances entre les institutions des deux pays, les ont rapprochés par leurs affinités morales, comme le traité de commerce les avait unis par la réciprocité des intérêts.

La *troisième,* enfin, c'est l'attitude digne et ferme du Cabinet des Tuileries dans l'incident qui s'est produit en 1869, à propos du Chemin de fer du Grand-Luxembourg, et dont je viens de rappeler l'origine et les résultats.

La crise ministérielle actuelle [1], les causes qui l'ont produite, les difficultés qui lui survivront, se rattachent également, au moins en partie, à la situation que j'ai précédemment exposée. Il est évident que le souvenir de l'incident franco-belge a pesé sur les dernières élections, et qu'il a été pour quelque chose dans l'échec du parti libéral et dans la chute du Ministère.

La défaite du parti libéral s'explique bien plus par son impuissance actuelle que par la force relative du parti catholique. En fait, il n'y a de majorité pour personne dans le Parlement, partagé entre deux grandes fractions numériques égales. De nouvelles élections ne modifieront pas très probablement cette situation. Il en résulte que la Constitution belge, après avoir fonctionné pendant quarante années avec une admirable régularité, est désormais enrayée. Un Ministère libéral ne pouvait pas conserver le pouvoir; un Ministère catholique réussira sans doute à se cons-

[1] C'est en conséquence des élections législatives du 14 juin et de l'échec qu'y avait subi le parti libéral, que le ministère Frère-Orban démissionna le 18 juin. Il fut remplacé par un ministère catholique, constitué le 2 juillet et présidé par d'Anethan.

tituer; mais il lui sera bien difficile de se maintenir. Il est probable que le nouveau Cabinet s'efforcera d'entrer plus que le précédent dans une certaine intimité de rapports avec la France. Toutefois, il serait, suivant moi, très dangereux de sortir de notre réserve. Nous ne devons nous engager en Belgique avec aucun parti, et j'estime que la meilleure attitude que nous ayons à tenir est celle d'une observation attentive et vigilante. Restons avec les résultats acquis, et bornons nous à suivre le cours des événements. En nous associant à un parti, nous compromettrions à coup sûr notre influence au moment où elle vient de renaître. Nous avons en Belgique pour les intérêts français le meilleur des alliés, c'est le mouvement d'opinion qui est en train de désorganiser les vieux partis et de dégager un élément nouveau qui s'affirme dès à présent par la revendication du suffrage universel.

Or le suffrage universel en Belgique, c'est le plus puissant élément d'assimilation pour rapprocher les deux pays déjà unis par tant de relations économiques et d'aspirations politiques. La neutralité belge recevra de cette grande révolution constitutionnelle, le jour où elle s'accomplira, un caractère nouveau plus conforme à ses origines, à ses tendances, et à l'état présent de l'Empire.

8228. Rothan, Ministre à Hambourg, au Duc de Gramont. (Orig. Hambourg, 160, n° 166.)

Hambourg, 25 juin 1870.
(Cabinet, 27 juin; Dir. pol., 28 juin.)

La discussion qui vient d'avoir lieu au sein du Corps législatif au sujet du percement du Mont Saint-Gothard [1] donne lieu à de violentes déclamations dans la presse unitaire, malgré les termes modérés de l'interpellation et le langage si réservé dont s'est inspiré Votre Excellence, ainsi que les deux Ministres qui l'ont suivie à la tribune [2]. Il ne s'agit pas, je n'ai pas besoin de

(1) Cf. Benedetti, 24 juin, et p. 413, note 2.

(2) Le ministre des Travaux publics, Plichon, s'était attaché à prouver que le percement du Saint-Gothard ne compromettait pas les intérêts économiques de la France; puis le maréchal Lebœuf, ministre de la Guerre, avait affirmé que la nouvelle ligne, lorsqu'elle serait achevée, ne donnerait pas aux armées

vous le dire, Monsieur le Duc, d'une émotion sincère, mais bien d'une irritation factice. Les nationaux sont enchantés, il est facile de s'en apercevoir, de l'occasion qui leur est fournie si opportunément, à la veille des élections, de pouvoir s'adresser aux passions germaniques.

Aussi, avec la mauvaise foi qui les caractérise, s'appliquent-ils à dénaturer la pensée conciliante qui a présidé à nos débats, et à donner le change à l'opinion publique sur les motifs qui les ont provoqués. Il est évident cependant, pour tout esprit impartial, que, si M. de Bismarck, au lieu de se livrer à des allusions équivoques et de s'adresser au patriotisme du Reichstag[1], s'était contenté d'invoquer en faveur de la ligne du Saint-Gothard des considérations économiques et commerciales, la question n'aurait pas pris tout à coup, aux yeux de la France, l'importance d'un événement politique. Mais on se garde bien de rechercher l'origine de cet incident, et à plus forte raison de rendre justice aux efforts du Gouvernement de l'Empereur pour empêcher la Chambre de céder à des entraînements qui auraient pu compromettre le maintien des bons rapports entre les deux pays. C'est du reste ce que je prévoyais dans ma dépêche du 17 de ce mois, certain comme je l'étais que les nationaux, discrédités aux yeux des populations et battus froid par M. de Bismarck, n'attendaient qu'un prétexte pour masquer plus ou moins honorablement les concessions qu'ils feraient sur la question militaire. Mis au pied du mur par les déclarations si péremptoires de la *Correspondance provinciale,* ils en étaient réduits ou à devoir capituler honteusement, ou à se voir, dans les élections, combattus à outrance par le Chancelier fédéral. Les voici de nouveau en équilibre, réconciliés avec M. de Bismarck, et pouvant invoquer des exigences politiques pour justifier leur servilisme envers le pouvoir et leur défection aux principes constitutionnels.

Votre Excellence pourra du reste s'assurer, par les articles de

allemandes un avantage considérable, d'abord parce qu'il était invraisemblable que la neutralité suisse fût violée, en second lieu parce que la concentration d'une armée allemande dans les plaines du Pô exigerait un temps assez long. «L'équilibre militaire, avait-il dit, en sera légèrement modifié, mais cela ne le changera pas d'une manière inquiétante.» (*Journal officiel,* 21 juin 1870.)

[1] Cf. Le Sourd, 27 mai.

journaux que j'ai l'honneur de lui envoyer ci-joint [1], des appréciations que la discussion du Corps législatif a provoquées dans les principaux organes du parti national-libéral.

Quant à la presse officieuse, elle persiste à être très sobre de commentaires, le Cabinet de Berlin n'osant pas, on le présume du moins, engager une polémique irritante sur une question qu'il a la conscience d'avoir imprudemment soulevée.

8229. Le Baron Mercier de Lostende, Ambassadeur à Madrid, au Duc de Gramont. (Très confidentielle. Émile Ollivier, *L'Empire libéral*, t. XIII, p. 578-579 [2].)

Madrid, 25 juin 1870.

Prim m'a encore parlé de son voyage à Vichy [3] et de son espoir d'entretenir l'Empereur en particulier, lorsqu'il passerait par Paris dans un mois. «J'ai grand besoin, m'a-t-il dit, d'avoir une bonne conversation avec Sa Majesté, et j'espère aussi que cette fois l'Impératrice voudra bien me recevoir; si elle m'en donnait l'occasion, je lui dirais toute la vérité sur le Prince Alphonse, à qui je sais qu'elle s'intéresse.» Tout cela évidemment m'était dit pour être répété, et avec l'intention que l'Empereur fût averti, afin que Sa Majesté lui facilite les moyens d'écarter Olozaga sans le blesser. Je me figure aussi, comme je vous le disais hier, que, pour qu'il tienne tant à cette entrevue, il faut qu'il soit bien persuadé que l'Empereur ne pourra en conserver aucune impression désagréable. Je n'ai d'ailleurs rien appris de nouveau sur la candidature Hohenzollern. Si on s'en occupe réellement, c'est très en secret, et personne ne s'en doute.

(1) Des extraits de correspondances de Hambourg et de Berlin sont joints en annexe.

(2) Cette lettre a été reproduite par Fester (t. Ier, n° 243, p. 114).

(3) Cf. Mercier, confidentielle, 23 juin.

8230. LE DUC DE GRAMONT AU GÉNÉRAL COMTE FLEURY, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG. (Très confidentielle. Minute. Russie, 244, n° 41.)

[Paris,] 26 juin 1870.

J'ai lu avec intérêt les observations confidentielles que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser au sujet de l'entrevue que l'Empereur de Russie vient d'avoir à Ems avec le Roi de Prusse (1). D'après les renseignements qui paraissent les plus dignes de créance, les deux Souverains auraient, dans le cours de leurs conversations, porté principalement leur attention et échangé leurs vues sur la situation nouvelle faite à la Galicie par le Gouvernement austro-hongrois. Le régime favorable accordé à cette province leur aurait semblé en effet de nature à exercer, sur les esprits de leurs sujets respectifs de race polonaise, une influence dont ils devaient se préoccuper. Vous trouverez à cet égard, dans l'extrait ci-annexé d'une dépêche de M. le Marquis de La Valette (2), des indications que je vous prierai de considérer comme essentiellement confidentielles. Je joins également sous ce pli la copie d'un rapport de M. le Duc de Cadore sur les impressions que l'entrevue d'Ems a fait naître en Bavière (3).

8231. LE GÉNÉRAL COMTE FLEURY, AMBASSADEUR À SAINT-PÉTERSBOURG, AU DUC DE GRAMONT. (Confidentielle. Orig. Russie, 244, n° 18 (4).)

Saint-Pétersbourg, 29 juin 1870.
(Cabinet, 3 juillet; Dir. pol., 7 juillet.)

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence des communications intéressantes qu'elle a bien voulu m'adresser sous les n°s 40 et 41 (5).

(1) Cf. Fleury, 14 juin.
(2) Cf. La Valette, 19 juin.
(3) Cf. Cadore, 8 juin.
(4) Des extraits de cette dépêche ont été publiés par le comte FLEURY (*La France et la Russie en 1870*, p. 104-106).
(5) La dépêche n° 40, du 14 juin (Russie, 244), accompagnait un extrait de la dépêche de Cadore du 7 juin. La dépêche n° 41 est celle du 26 juin.

Dans les appréciations de M. de Cadore sur les motifs qui auraient déterminé M. de Bismarck à se rendre à Ems[1], j'ai retrouvé l'expression d'une opinion très accréditée ici, et dont j'avais déjà rendu compte : c'est que le Chancelier fédéral, en allant faire visite à l'Empereur Alexandre, avait eu en vue de témoigner hautement des rapports d'intimité qui existaient entre les Cabinets de Saint-Pétersbourg et de Berlin.

De là faut-il augurer, comme l'écrit M. de La Valette[2], que la question galicienne ait été mise sur le tapis entre les deux Souverains, et ait été l'objet de sérieuses résolutions? Je ne saurais ni l'affirmer, ni le contredire, car je n'ai pu recueillir aucun renseignement précis à ce sujet. Toutefois, je suis porté à croire, de même que notre Ambassadeur à Londres, que le régime libéral accordé par l'Autriche à l'une des provinces polonaises n'a certainement pas été vu d'un œil favorable en Russie. L'on devait s'attendre à ce que cette réconciliation du Cabinet de Vienne avec la Galicie fût considérée par l'Empereur Alexandre et le Roi Guil laume comme un pernicieux exemple donné aux provinces soumises à leur domination. Aussi disais-je dès le principe, dans une précédente dépêche, que le réultat inévitable de cette situation nouvelle serait de rendre la Russie et la Prusse d'autant plus circonspectes qu'elles auraient chez elles de nouveaux éléments de discorde et de révolte[3].

Mon appréciation n'a pas changé. Je veux bien croire que cette question délicate a été agitée entre les deux Souverains et le Comte de Bismarck, mais je me plais à penser qu'il ne sera résulté de ces conversations secrètes aucune détermination qui soit de nature à préoccuper l'Europe.

Dans la conduite de l'Autriche vis-à-vis de la Galicie, la Russie, au contraire, puisera cet enseignement salutaire que le moment est venu pour elle d'oublier ses rancunes, de gouverner avec plus de douceur, et de se relâcher de sa sévérité rigoureuse vis-à-vis des populations de même race. Elle comprendra, tout en ne déviant pas de sa ligne d'unification, la nécessité de se faire par-

(1) Cf. Cadore, 8 juin.
(2) Cf. La Valette, 19 juin.
(3) Cf. Fleury, 31 mai.

donner dans son voisinage une comparaison fâcheuse pour elle, et de ne pas soulever de fermentation nouvelle, qu'elle aurait tant de peine à comprimer.

Dans cet extrait de la dépêche de M. de La Valette, je lis encore que l'éminent et bien regrettable[1] ami de la France Lord Clarendon aurait, à l'occasion de cette question de la Galicie, insisté auprès de l'Ambassadeur de la Confédération du Nord sur la nécessité pour la Prusse de se renfermer scrupuleusement dans les limites du traité de Prague. Notre Ambassadeur à Londres ajoute qu'il aurait reçu des assurances identiques de la part de l'Ambassadeur de Russie. C'est avec une vive satisfaction que je verrais le Cabinet des Tuileries prendre acte de ces déclarations, si elles étaient plus explicites. Mais se renfermer dans les limites du traité de Prague n'implique pas seulement pour la Prusse l'obligation de ne pas annexer violemment les Provinces du Sud. Cette promesse lui impose aussi le devoir de satisfaire aux stipulations de ce même traité, et, conformément à l'article 5, de régler l'affaire du Sleswig. J'attendrai donc, pour me réjouir tout à fait, d'apprendre que M. de Bismarck se soit décidé à payer la dette déjà bien ancienne qu'il a contractée non seulement vis-à-vis du Danemark, qu'il a lésé de ses droits, mais vis-à-vis de la France médiatrice, dont il a blessé le sentiment national.

Je ne désespère pas, d'ailleurs, au retour du Grand-Duc héritier et de la Tsarévna de leur voyage à Copenhague[2], de voir la question des Duchés entrer dans une nouvelle phase. Il me sera facile, quand vous me l'ordonnerez, de reprendre la suite de cette affaire, que j'avais un moment conduite assez loin, et que je n'ai abandonnée, lorsqu'elle était près d'aboutir, que sur les injonctions formelles de l'un de vos prédécesseurs[3].

Le Prince Gortchakoff, que j'ai vu hier, n'a pas enfourché son dada habituel, c'est-à-dire qu'il ne m'a parlé que très superficiellement des Principautés et du Montenegro.

[Le Général Fleury insiste assez longuement sur les négociations

(1) Fleury a voulu écrire : regretté. Clarendon était mort, après une très courte maladie, le 27 juin.

(2) Cf. p. 384, note 2.

(3) Cf. Daru à Fleury, 6 janvier.

engagées entre la Porte et le Prince Nicolas pour la délimitation de pâturages contestés.]

Le Chancelier était d'ailleurs de fort belle humeur, et m'a dit à votre sujet des paroles agréables et flatteuses, en faisant allusion à votre brillant succès devant les Chambres [1]. Il m'a donné à entendre que tout le monde était pénétré de la nécessité de ne pas soulever de questions irritantes; que, pour son compte, il trouvait que, par ces grandes chaleurs, l'on était trop nerveux pour entamer aucune affaire, et qu'il n'avait qu'une ambition c'était de partir au plus vite, aussitôt le retour de l'Empereur, pour prendre le repos dont il a si grand besoin.

Le Tsar doit arriver vers le 7 juillet à Saint-Pétersbourg après les manœuvres de Varsovie. Sa Majesté doit s'établir à Tsarskoié-Sélo, pour de là se rendre au grand camp de Krasnoié, établi dans les environs.

L'Empereur Alexandre m'ayant fait l'honneur de m'inviter à y faire plusieurs séjours, mon intention est de répondre à cette attention, et de rester en Russie jusqu'à ce que Sa Majesté se mette en route pour le Caucase et la Crimée, vers le 15 août. A cette époque, je vous prierai, Monsieur le Duc, de vouloir bien m'accorder un congé de deux mois pour venir en France. J'ai bien besoin de causer longuement avec vous, et de concerter les éléments de la campagne politique de l'année prochaine. Celle-ci a été si tourmentée et semée d'incidents si divers qu'il n'a été possible que de vivre au jour le jour, sans pouvoir rien préciser pour l'avenir.

Le Ministre d'Autriche part demain pour Varsovie pour aller recevoir l'Archiduc Albert, qui vient saluer l'Empereur Alexandre. Je considère l'ensemble de ces rencontres toutes fortuites comme devant avoir des résultats favorables. L'entrevue de l'Archiduc Albert avec le Tsar ne sera pas sans influence pour adoucir les angles et contribuer au rapprochement qu'il serait si désirable de voir s'établir entre les Cours d'Autriche et de Russie. La présence du Comte Chotek, homme intelligent et perspicace, ne sera pas non plus sans utilité.

(1) Sans doute dans la discussion de l'interpellation Mony sur le percement du Saint-Gothard. Cf. Benedetti, 24 juin; Rothan, 25 juin; et p. 413, note 2.

3232. Le Comte Benedetti, Ambassadeur à Berlin, au Duc de Gramont. (Orig. Prusse, 378, n° 89.)

Berlin, 30 juin 1870 [1].
(Cabinet, 3 juillet; Dir. pol., 4 juillet.)

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous les n°s 52 et 53 [2], et je vous remercie d'avoir bien voulu me communiquer les informations qui vous sont parvenues sur la récente entrevue du Roi de Prusse et de l'Empereur de Russie. M. Le Sourd a eu soin de vous rendre compte de tout ce qui s'est dit à Berlin à cette occasion [3], et je n'ai rien à y ajouter. Si je devais vous faire part de mes impressions personnelles, je dirais cependant qu'il suffit de se rappeler dans quelles vues le Cabinet de Berlin s'est constamment employé à resserrer les relations intimes qu'il entretient avec celui de Saint-Pétersbourg, pour se former une idée du but que le Roi s'est proposé en se rendant à Ems accompagné du Chancelier, et des entretiens qu'ils ont eus avec l'Empereur Alexandre. En parfait accord à cet égard avec son Souverain, M. de Bismarck s'est constamment appliqué à s'assurer le concours éventuel de la Russie; dans ce but, il s'est montré, d'une part, favorable à la politique de la Russie en Orient; il n'a cessé, de l'autre, d'éveiller son attention et ses susceptibilités dans les questions qui intéressent le sentiment national dans ce pays. Je ne crains donc pas de me tromper en présumant qu'il a eu soin de s'expliquer, sur l'état des choses dans les Principautés danubiennes et dans le Levant, de façon à plaire à l'Empereur, et qu'il ne doit pas avoir manqué de signaler les tendances qui portent le Cabinet de Vienne à reconstituer l'autonomie de la Pologne en Galicie [4]. Pendant que le Ministre aura pris à tâche de rassurer l'Empereur sur l'un de ces deux points et

[1] La plus grande partie de cette dépêche a été publiée dans les *Arch. diplom.*, 1871-1872, t. Ier, p. 10-12. Mais le début, jusqu'à : Si je devais..., y est rédigé dans une forme différente.

[2] La dépêche n° 52, du 14 juin (Prusse, 378), accompagnait un extrait de la dépêche de Cadore du 7 juin. Le n° 53 est la dépêche du 21 juin.

[3] Cf. Le Sourd, 8 juin, n° 84.

[4] Cf. La Valette, 19 juin.

de l'alarmer sur l'autre, le Roi aura déployé cette bonne grâce dont il a toujours su faire un si merveilleux usage pour captiver les sympathies de son Auguste Neveu, et je ne doute pas, pour ma part, qu'ils n'aient laissé dans son esprit des impressions conformes à leur désir.

Quels que puissent être d'ailleurs les moyens qu'ils ont employés, leur but a dû être de raffermir l'Empereur dans les sentiments qu'ils ont su lui inspirer, et ils l'auront plus ou moins atteint. Ils en avaient évidemment un autre, celui de montrer à l'Europe la parfaite cordialité des rapports qui unissent les deux Souverains, et de décourager les efforts que l'on pourrait tenter pour les séparer. On a dû se proposer également de contenir les adversaires de la politique allemande à Saint-Pétersbourg; ces adversaires sont nombreux, puissants, et on en trouve jusque dans les rangs de la Famille impériale. J'ai eu occasion de m'entretenir avec plusieurs Agents diplomatiques accrédités à la Cour de Russie, et je les ai trouvés unanimes pour prétendre que l'opinion publique ne partage nullement les dispositions que l'Empereur n'a cessé de témoigner dans ses rapports avec le Roi Guillaume et son Gouvernement. Un changement de règne amènerait, à leur avis, un changement de politique[1], et l'on conçoit dès lors qu'on ne néglige à Berlin aucun expédient pour consolider l'influence qu'on exerce à Saint-Pétersbourg. Il ne faudrait pas supposer cependant que M. de Bismarck juge opportun de lier étroitement sa politique à celle du Cabinet russe. A mon sens, il n'a contracté et il n'est disposé à prendre aucun engagement qui pourrait, en compromettant la Prusse dans des complications dont la Turquie deviendrait le théâtre, rapprocher l'Angleterre et la France, et lui créer des difficultés ou l'affaiblir sur le Rhin. Les complaisances du Chancelier pour la Russie ne seront jamais de nature à limiter sa liberté d'action; il promet en somme plus qu'il n'a l'intention de tenir, ou, en d'autres termes, il cherche l'alliance du Cabinet de Saint-Pétersbourg pour s'en assurer le bénéfice dans le cas d'un conflit en Occident, mais avec la volonté bien arrêtée de ne jamais engager les ressources ou les forces de l'Allemagne en Orient. Aussi, ai-je toujours été persuadé qu'il

[1] Cf. Daru à Fleury, 5 mars, et Fleury, 10 mars.

n'a été conclu aucun arrangement officiel entre les deux Cours, et il est certainement permis de penser qu'on n'y a pas songé à Ems [1]. L'opinion publique en Russie, qui d'ailleurs ne pouvait voir avec indifférence s'élever, entre elle et l'Europe, un État dont les prétentions grandiront avec la puissance, ne s'est pas abusée un seul instant sur les vues du Gouvernement prussien, et il faut attribuer à l'instinct qui l'éclaire sur les desseins qu'on nourrit à Berlin l'éloignement qui se manifeste à Saint-Pétersbourg pour le nouvel état de choses fondé en Allemagne depuis la dernière guerre.

On avait prétendu que les deux Souverains s'étaient entendus à Ems pour former de nouveaux liens entre les deux familles régnantes; on y avait décidé, disait-on, le mariage du Grand-Duc Vladimir avec la fille aînée du Prince Frédéric-Charles de Prusse. Cette nouvelle a été également démentie par les organes officiels du Gouvernement prussien et par la Légation de Russie à Berlin.

8233. Le Vicomte de Saint-Ferriol, Ministre à Copenhague, au Duc de Gramont. (Orig. Danemark, 255, n° 58.)

Copenhague, 30 juin 1870.
(Cabinet, 2 juillet; Dir. pol., 4 juillet.)

D'après des bruits dont quelques journaux allemands et en particulier la *Gazette d'Augsbourg* se sont récemment fait l'écho, le Gouvernement prussien songerait à reprendre prochainement sur de nouvelles bases ses négociations avec le Danemark concernant la délimitation des frontières du Sleswig septentrional. Renonçant désormais à exiger des garanties spéciales en faveur des Allemands établis dans les districts sujets à rétrocession, le Cabinet de Berlin s'en tiendrait aujourd'hui exclusivement, mais inflexiblement, aux considérations stratégiques qu'il a déjà invoquées à l'appui de sa prétention de conserver les positions d'Alsen et de Düppel [2]. La *Gazette de Cologne*, qui avait jusqu'à

[1] Le texte publié dans les *Arch. diplom.* se termine ici.
[2] Cf. p. 153, note 1.

présent manifesté des sentiments sympathiques à la cause danoise, n'en a pas moins été des plus promptes à approuver une semblable attitude, qui, d'après elle, assurerait à la Prusse le concours de l'Autriche, l'appui moral des autres Puissances, et même l'assentiment des Danois modérés désireux d'en finir avec cette dangereuse et interminable question.

La presse de Copenhague n'a pas laissé passer sans protester une semblable appréciation, tout en révoquant en doute l'exactitude des prévisions sur lesquelles elle repose. Ce doute paraît d'autant mieux justifié que l'on n'a reçu jusqu'à ce jour au Ministère des Affaires étrangères aucune information qui confirme ou même qui mentionne ces prétendues dispositions du Cabinet de Berlin.

Par une coïncidence assez singulière toutefois, bien que vraisemblablement toute fortuite, en même temps que les feuilles allemandes se livraient à ces conjectures plus ou moins arbitraires, le journal le *Nord* prenait texte d'un article publié par l'Evêque Monrad dans le *Berlingske Tidende,* à l'occasion du récent changement ministériel [1], pour signaler les deux opinions qui règnent aujourd'hui en Danemark au sujet de la politique à suivre vis-à-vis de la Prusse, les uns tenant pour l'accomplissement intégral et littéral du traité de Prague, les autres ne se refusant pas absolument à un compromis dont les termes leur sembleraient acceptables. Le *Nord* range avec plus ou moins de raison l'auteur de l'article parmi les partisans d'une transaction, et il s'autorise de son exemple et de son nom pour recommander cette solution, qui, bien qu'elle ne donne au Droit qu'une satisfaction incomplète, lui paraît encore préférable aux hasards d'un parti extrême et violent. Ces conseils n'ont sans doute que la valeur d'une appréciation de journal, et je ne les aurais pas relevés dans ma correspondance s'ils ne reproduisaient assez exactement le sens général du langage que M. le Ministre de Russie [2] tient volontiers dans ses conversations avec ses Collègues et, j'ai lieu de le croire, dans ses entretiens officiels.

(1) Cf. ci-dessus, p. 369, note 2. — Sur l'attitude de Monrad, voir Saint-Ferriol, 11 juin.

(2) Baron de Mohrenheim.

Une interpellation a été adressée avant-hier au Gouvernement par un membre de la Chambre Basse du Rigsdag au sujet des indemnités qui ont été attribuées par le traité de 1864 et par le protocole du 22 avril 1865 de la Commission de délimitation à certaines communes du Nord-Sleswig qui se trouvent traversées par la nouvelle ligne frontière. M. le Ministre de l'Intérieur[1] a répondu que les retards dont on se plaignait dans le règlement de cette affaire tenaient au lien étroit qui la rattache à la question générale de délimitation, mais que le Gouvernement comptait, en ce qui concerne le point particulier qui avait motivé l'interpellation, faire auprès du Cabinet de Berlin de nouvelles démarches dont il espérait un prompt résultat. L'incident, on le voit, n'a présenté aucun caractère politique, et j'ai cru devoir le mentionner uniquement en prévision du cas où quelques journaux étrangers chercheraient à lui donner une interprétation et une portée qu'il n'a eues à aucun degré.

Le mémoire adressé par M. Kryger aux membres du Reichstag et que j'ai analysé dans ma dernière dépêche[2] vient de paraître sous forme de brochure. J'ai l'honneur d'en adresser ci-joint un exemplaire à Votre Excellence[3].

8234. Le Comte de Saint-Vallier, Ministre à Stuttgart, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Wurtemberg, 90, n° 38.)

Stuttgart, 30 juin 1870.
(Cabinet, 2 juillet; Dir. pol., 8 juillet.)

Un de mes amis, le Baron d'Egloffstein, Chef du Cabinet du Roi, fort lié avec le Comte Schouwaloff, Grand Chambellan et

(1) C.-A. Fonnesbech.

(2) Le Mémoire, intitulé : «Exposition diplomatique et parlementaire de la question du Nord-Sleswig», était une sorte de compte rendu de Kryger à ses électeurs, en même temps qu'un appel à l'Allemagne en faveur des Danois du Sleswig. Saint-Ferriol en donne l'analyse dans une dépêche du 23 juin, n° 57. (Danemark, 255.) — Sur l'attitude antérieure de Kryger, voir Saint-Ferriol, 1er avril. Kryger était alors à Copenhague, et projetait un voyage à Paris pour intéresser Napoléon III à ses compatriotes. On parvint à grand'peine à l'en dissuader.

(3) L'exemplaire est joint en annexe.

Grand Maréchal de Cour de l'Empereur Alexandre, a reçu de lui quelques confidences qui m'ont paru devoir intéresser Votre Excellence, en raison surtout des hautes visées politiques que l'on s'accorde à attribuer au Comte Schouwaloff et de l'intention que l'on prête à son maître de lui confier ultérieurement la succession du Prince Gortchakoff. Ces confidences ont trait aux entretiens qui ont eu lieu à Ems entre le Tsar, le Roi Guillaume et M. le Comte de Bismarck (1).

Suivant le Comte Schouwaloff, l'Empereur et sa suite auraient été frappés du changement qu'ils ont trouvé dans l'état moral du Chancelier fédéral. Sa santé paraît bonne, son humeur enjouée; il ne se plaint d'aucune souffrance, et supporte bien la fatigue; mais sa conversation est lourde, embarrassée, pleine de lieux communs et de banalités; il répète continuellement les mêmes anecdotes et les mêmes plaisanteries, riant aux éclats des jeux de mots les plus rabattus comme s'il les entendait pour la première fois; «pour résumer mon opinion, a ajouté le Comte Schouwaloff, je dois dire qu'il me fait aujourd'hui l'effet d'un vieux *rabâcheur* gâté par le succès et par l'adulation».

Les relations de l'Empereur Alexandre et du Roi Guillaume ont été particulièrement confiantes et intimes. «C'étaient, dit le Comte Schouwaloff, des rapports de famille étroits et affectueux; leur langage a toujours été celui d'un oncle et d'un neveu sincèrement attachés l'un à l'autre. Au surplus, la déférence affectueuse de mon Maître pour le Roi son oncle est ancienne et ne s'est jamais modifiée.»

A en croire toutefois le confident de l'Empereur Alexandre, le langage tenu par ce Souverain à M. le Comte de Bismarck a été d'une nature toute différente; sans qu'un mot hostile à la politique prussienne soit sorti de sa bouche, le Tsar a parlé avec une fermeté qui a plus d'une fois dérouté le Chancelier fédéral. «De mon vivant, aurait dit entre autres l'Empereur, il ne sera pas porté atteinte à l'indépendance des États de l'Allemagne du Sud.» Puis, peu après, et dans le cours de la même conversation : «Nous sommes vos meilleurs amis, je pourrais dire vos seuls amis; nous voulons le demeurer, mais prenez garde de ne pas

(1) Cf. Fleury, 29 juin; La Valette, 19 juin; et p. 394, note 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

encourager par votre attitude ou par vos journaux l'exaltation protestante et germanique qui se montre parmi les populations des provinces baltiques. » Enfin, et sur un ton dont la froideur même était significative, l'Empereur aurait fait allusion en ces termes à la question danoise : « Terminez donc équitablement cette éternelle affaire du Sleswig septentrional; il y a là un ferment dangereux pour l'avenir; la France, à un moment donné, peut y trouver un prétexte utile en même temps qu'un allié précieux, et, je vous le déclare, si des embarras vous viennent de ce côté-là, ne vous en prenez qu'à vous, et ne comptez pas sur moi pour vous aider à en sortir. »

Au sévère langage de l'Empereur, M. de Bismarck aurait répondu par des assurances réitérées de réserve et de modération en ce qui touche la question allemande; il aurait affirmé son désir de voir la paix se maintenir, son respect pour les droits et pour l'indépendance des États situés au Sud du Mein; il aurait nié avec énergie la participation du Cabinet de Berlin aux encouragements que rencontrent en Allemagne les aspirations religieuses et politiques des populations baltes; puis, sur la question du Sleswig, il aurait cherché à abriter sa responsabilité en invoquant les vues et la volonté personnelle du Roi Guillaume. Mais, en dépit de toutes ses explications, plus ou moins sincères, M. de Bismarck a paru frappé du ton dont s'est exprimé l'Empereur Alexandre, et le Comte Schouwaloff a la conviction que l'entrevue d'Ems aura des résultats heureux pour la tranquillité de l'Allemagne.

M. le Baron de Varnbüler, qui n'avait eu qu'une courte audience de l'Empereur Alexandre, a été invité par ce Souverain, au moment de son départ, à l'accompagner jusqu'à la frontière wurtembergeoise, et a trouvé ainsi l'occasion de recueillir de sa bouche des assurances précieuses pour la sécurité des Royaumes du Sud. Le Ministre wurtembergeois a été particulièrement frappé du ton de fermeté avec lequel le Tsar a formulé sa résolution de ne laisser attenter *par personne* à l'indépendance des États méridionaux : « Je puis vous affirmer, a-t-il dit, que, aussi longtemps que vivra mon cher et bien-aimé oncle le Roi Guillaume et que je vivrai moi-même, vous ne courrez aucun péril sérieux; je connais les intentions et les vues de mon oncle, je suis sûr de ses sentiments comme des miens, et je sais que les ambitieux et les ardents

annexionnistes prussiens peuvent se remuer et s'agiter, qu'ils peuvent vous menacer et vous inquiéter, mais qu'il ne les laissera jamais passer de la parole à l'action. Ce serait bien différent, s'il venait à disparaître; après lui, je me demande avec inquiétude ce qui se passera; le Prince royal mêle à des opinions démocratiques *déplorables* une ambition démesurée; il subit l'influence des nationaux-libéraux, ce parti dont les visées sont si inquiétantes pour la paix de l'Europe; il est surtout entièrement dominé par sa femme, qui rêve la Couronne impériale d'Allemagne, avec l'application sur le continent des idées libérales britanniques dans le culte desquelles elle a été élevée. Cette Princesse a assez d'esprit pour avoir beaucoup d'intrigue et d'ambition; elle n'a pas assez de bon sens pour savoir distinguer entre les mœurs allemandes et anglaises, entre l'état social de la Germanie et celui de la Grande-Bretagne; elle ne voit pas que l'application de la Constitution anglaise à l'Allemagne est plus que dangereuse, qu'elle est impraticable, et qu'il suffira d'en faire l'essai pour ouvrir une ère de désordre et d'anarchie; la France est agitée; l'Espagne est en décomposition; l'Italie est un pays révolutionnaire; l'Autriche n'est plus qu'un cadavre dont les membres vont bientôt peut-être se disjoindre violemment; seules la Russie et la Prusse représentent aujourd'hui en Europe l'esprit d'ordre, d'autorité, de discipline indispensable au salut de la Société; c'est là une des causes de notre entente, de notre sympathie; nous sommes unis par le même intérêt de conservation; mais, si le Prince royal doit un jour sortir de ces errements, et introduire dans ses États le fléau moderne de la démocratie qui s'intitule libéralisme, je ne pourrai plus voir dans la Prusse qu'un voisin d'autant plus incommode qu'il y a entre nous plus d'un intérêt divergent, et qu'il a en outre toute l'arrogance des parvenus de fraîche date. Dieu veuille que ces dangers soient encore éloignés, et que les jours précieux de mon oncle soient longtemps conservés; s'il mourait, il n'y aurait pas à compter sur M. de Bismarck, que je crois épuisé au physique et au moral, et encore plus usé dans l'opinion publique de la Prusse; il disparaîtrait avec le Roi Guillaume, et leur système gouvernemental s'écroulerait avec eux. »

L'Empereur a continué quelque temps à parler dans le même ordre d'idées, laissant percer dans ses paroles une certaine amer-

tume contre le Prince et la Princesse royale de Prusse, et s'animant chaque fois qu'il faisait allusion aux idées libérales et démocratiques, objet constant de ses inquiétudes et de ses préoccupations; il a fait à M. de Varnbüler plusieurs questions sur la situation de ce parti *redoutable* en Wurtemberg, l'a fortement exhorté à adopter des mesures sévères et rigoureuses contre ceux qu'il appelle les *ennemis du repos public,* et lui a dit en le quittant : « J'ai poussé vivement mon beau-frère et ma sœur à n'avoir aucun ménagement pour des hommes qui abritent leurs desseins révolutionnaires sous le mot trompeur et décevant de libéralisme; je leur ai dit que le salut de leur Royaume était à ce prix; je serai toujours l'ami et le défenseur d'une Monarchie où l'ordre sera assuré, où la tranquillité sera complète; je ne me ferai jamais le protecteur d'un pays troublé, d'un foyer de propagande révolutionnaire; une agression injuste de la Prusse contre le Wurtemberg calme et paisible rencontrerait mon opposition; une intervention de la Prusse pour rétablir l'ordre dans ce même Wurtemberg livré aux passions démagogiques n'exciterait au contraire chez moi qu'un sentiment d'approbation. »

J'ai cherché à reproduire aussi fidèlement que possible le langage tenu par l'Empereur Alexandre à M. de Varnbüler, langage que ce dernier se croit assuré de m'avoir rapporté presque textuellement; j'ai attaché d'autant plus de prix à le faire qu'il est conforme à tout ce qui m'a été rapporté de sources diverses sur les avis donnés à la Cour wurtembergeoise par le Souverain de la Russie. La Reine, notamment, dans une audience qu'elle a daigné m'accorder avant son départ pour le Lac de Constance, m'a donné connaissance de quelques-unes de ses conversations avec son frère, et j'ai retrouvé dans ce qu'a bien voulu me dire Sa Majesté non seulement le sens et l'esprit du langage tenu par le Tsar à M. de Varnbüler, mais j'ai pu remarquer que les paroles, les expressions étaient en général les mêmes.

La Reine m'a paru extrêmement satisfaite de ses entretiens avec son frère; elle m'a répété à plusieurs reprises qu'elle partait pour Friedrichshafen *le cœur plus content qu'elle ne l'avait eu depuis plusieurs années*; le Roi m'a dit, de son côté, qu'il avait beaucoup à se louer des dispositions et des sentiments de l'Empereur Alexandre. Mais j'ai vu que le conseil sur lequel le Tsar a insisté

avec la plus grande énergie, c'est de ne pas faiblir dans la répression des mouvements et de la propagande démocratiques, de n'accepter aucune transaction avec les partisans du libéralisme avancé, de ne pas diminuer enfin la force armée, afin d'avoir toujours à la disposition du Gouvernement les moyens d'employer, en cas de nécessité, les mesures de rigueur. L'Empereur Alexandre s'est attaché à rassurer, trop, peut-être, sur les dangers qui pourraient venir du côté de la Prusse, et il a donné comme objectif aux inquiétudes et aux précautions les menées de la démocratie; il s'est fait l'avocat d'une politique ferme, rigoureuse même; il a désapprouvé le recours à des concessions plus étendues, dans le cas d'un nouveau conflit avec la Chambre; il a conseillé les mesures autoritaires, la dissolution, d'abord, un coup d'État ensuite, si la dissolution ne modifiait ni la composition ni les tendances de la majorité.

M. de Varnbüler ne se fait pas illusion sur les embarras que peuvent faire naître pour le Gouvernement ces derniers conseils du Tsar s'adressant à des esprits qui inclinaient déjà dans ce sens, car le Roi et la Reine n'ont jamais dissimulé l'impatience avec laquelle ils supportent le contrôle et les exigences des Députés du pays; il y a là une source de sérieuses préoccupations, et il faut espérer que la Reine avec sa haute intelligence, que le Roi avec son caractère doux et conciliant, sauront comprendre le danger auquel ils exposeraient la Monarchie en suivant à la lettre les préceptes politiques du Souverain de la Russie. Trois mois s'écouleront encore avant l'ouverture de la prochaine session, et l'action du temps, les avis d'amis dévoués apporteront sans doute des tempéraments indispensables dans des dispositions qui existaient tout au moins en germe, et que l'influence du Tsar a, je le crains, affermies chez le Roi son beau-frère et chez la Reine sa sœur.

P.-S. — Le passage du courrier ne m'étant pas encore signalé de Paris, ce qui me fait prévoir un délai d'une semaine au moins avant que j'aie une occasion sûre, j'envoie cette dépêche à Strasbourg par M. le Comte de Laugier-Villars, l'un des Attachés de la Légation de l'Empereur.

8235. Le Marquis de Cazaux, Chargé d'Affaires à Vienne, au Duc de Gramont. (Confidentielle. Orig. Autriche, 502, n° 80.)

Vienne, 30 juin 1870.
(Cabinet, 7 juillet; Dir. pol., 8 juillet.)

Les préoccupations du Gouvernement austro-hongrois se montrent très vives en ce qui touche la question des Principautés, et ne se sont guère modifiées depuis la circulaire communiquée à Votre Excellence par le Prince de Metternich[1]. M. l'Ambassadeur d'Autriche a dû vous informer de l'accueil fait par le Prince Gortchakoff au passage le plus important de cette note, celui où le Chancelier d'Autriche-Hongrie, après avoir exprimé son désir de voir la Roumanie sortir de l'état de crise où elle est plongée, ajoute que le rétablissement de l'ordre n'y est possible qu'à la condition pour les Puissances étrangères, sans exception, de s'abstenir de toute intervention[2]. Le Prince Gortchakoff a

(1) Cf. Gramont à Cazaux, 19 mai, n° 58.

(2) La circulaire fait allusion aux difficultés que rencontre le Gouvernement du prince Charles, mais déclare qu'elles n'inquiètent pas le Gouvernement autrichien. Elle ajoute :

Ce qui, dans l'état actuel des Principautés, pourrait présenter un danger réel, ce serait si leur développement progressif venait à être entravé par des influences étrangères qui viendraient s'interposer au milieu de commotions momentanées.

Beust est convaincu que ces agitations politiques s'apaiseront d'elles-mêmes. Et il continue :

Il n'en serait assurément pas de même si une intervention du dehors venait apporter aux agitations intérieures des éléments étrangers qui les compliqueraient et les envenimeraient. Dans ce cas, il est certain que de graves périls seraient à redouter; mais ce qui nous rassure aujourd'hui, c'est que précisément cette éventualité, la seule qui soit vraiment à craindre au point de vue de la tranquillité publique, se trouve écartée par la sage prévoyance des Puissances. Les stipulations du traité de 1856 opposent une barrière efficace à toute tentative d'ingérence étrangère isolée : tant qu'elles resteront en vigueur, nous pouvons contempler sans trop d'appréhension ce qui se passe dans les Principautés, et n'y voir que des crises passagères telles qu'en traverse tout pays dans son acheminement vers une organisation définitive.

En conséquence, nous regardons aujourd'hui plus que jamais les dispositions qui interdisent à toute Puissance d'intervenir isolément dans les affaires intérieures des Principautés, comme la sauvegarde la plus utile aussi bien pour ces contrées elles-mêmes que pour le repos de leurs voisins. Pénétrés de cette conviction, nous sentons vivement l'urgence de respecter scrupuleusement, en ce qui nous concerne, les clauses du traité de Paris qui protègent les Principautés, et nous sommes persuadés que tous les autres Cabinets, comprenant comme nous les grands intérêts qui se rattachent à cette question, partagent notre sentiment et sont décidés à agir de même. (Autriche, 502.)

naturellement protesté de sa ferme intention de ne pas séparer dans cette question l'action de la Russie de celles des autres signataires des traités de 1856. Mais il a ensuite demandé au Comte Chotek pourquoi son Gouvernement affectait d'appuyer exclusivement ses observations sur le texte de ces traités. « Sont-ils encore applicables au cas qui nous occupe?, a-t-il dit. Après tous les coups de canif qu'ils ont reçus, peut-on les regarder comme un contrat encore valable dont on doive citer sérieusement l'autorité? Les Français et vous me faites l'effet de gens qui, voulant se préserver d'un courant d'air dont ils sont incommodés, vont choisir le plus troué de leurs paravents. » Le Chancelier de l'Empire russe a, au surplus, reconnu lui-même l'exactitude des rapports qui attribuent au Baron d'Offenberg une attitude plus que singulière pendant les derniers incidents survenus en Moldo-Valachie [1], et il a déclaré qu'il venait d'adresser des remontrances sévères à son Agent pour avoir dit que l'état des Principautés motiverait une occupation étrangère parfaitement justifiée. Il m'a paru, en résumé, que le Représentant de S. M. Impériale et Royale à Saint-Pétersbourg, tout en rendant compte des affirmations rassurantes dont le Prince Gortchakoff s'était montré prodigue, et sans mettre ouvertement en doute la parole du Chancelier, n'avait qu'une confiance médiocre dans la sincérité de ses déclarations.

Toutefois, le Comte de Beust continue à s'applaudir encore aujourd'hui des bons effets produits par sa circulaire. Elle aurait frappé si juste, selon lui, et serait venue si à point, que le Prince Gortchakoff aurait cru nécessaire de la faire réfuter par les journaux. M. Jomini aurait avoué lui-même au Comte Chotek qu'il était l'auteur des articles publiés à ce sujet dans le *Nord*. Ce succès, si c'en est un, paraît avoir enhardi le Chancelier. Dans un entretien que j'ai eu hier avec lui, à propos d'une toute autre question, il a fini la conversation en me disant : « Vous savez que nous devrions donner le Grand Cordon de Léopold au Prince Orloff. Eh bien! toute réflexion faite, et après examen de la conduite qu'il a tenue ici, nous nous sommes décidés à le laisser partir

(1) Cf. Ollivier à Fleury, 3 mai, et p. 259, note 1; Fleury, 13 mai; Gramont à Fleury, 22 mai.

sans nouvelle distinction honorifique de notre Cour. Deux prétextes nous ont servi d'excuse : le court séjour qu'il a fait à Vienne[1], et la faveur dont il avait été déjà l'objet de la part de l'Empereur, il y a dix ans, en recevant la commanderie de la plupart de ses ordres. Il était bon, a ajouté le Chancelier, que nous prissions cette attitude afin de montrer à la Russie que nous ne sommes pas complètement ses dupes, et que nous savons apprécier ses *bons* offices. Lorsqu'elle aura compris, elle cessera peut-être de nous envoyer des Orloff et des Nowikoff (*sic*)[2]. Le Prince Orloff est allé plus loin que tous ceux qui l'ont précédé; non seulement il s'est livré à des intrigues, distribuant en secret de l'argent et des encouragements, mais il n'a pas craint de présider un comité slave qui se tenait à Vienne même et qui a été éventé par la police. Dans ce comité, — un véritable club, — il applaudissait aux plus singuliers discours contre l'Autriche et la dynastie qui la gouverne. Quoi qu'il en soit à ce sujet, nous tenons toutefois à garder les formes pour nous. On nous a exprimé de Pétersbourg et d'ailleurs le désir que nous fissions complimenter l'Empereur de Russie à son passage près de nos frontières; on nous l'a demandé avec de telles instances qu'un refus était impossible. L'Archiduc Albert a donc été chargé de ce soin par S. M. François-Joseph[3], et, malgré quelques préventions de la part de certains hauts dignitaires russes, ce choix est tel qu'il ne peut qu'agréer extrêmement à l'Empereur Alexandre.»

Ce que m'a dit M. le Comte de Beust des instances faites auprès de lui par le Prince Gortchakoff ne concorde pas complètement avec la version du journal officieux le *Prager Abendblatt*. «Il a toujours été d'usage à la Cour d'Autriche, prétend cette feuille, de faire complimenter le Tsar à titre de bon voisinage, lorsque S. M. Impériale venait à Varsovie. Jusqu'à présent, toutefois, ce n'était qu'à un officier de haut grade que cette mission était confiée. On ne saurait donc s'empêcher de voir un témoignage de l'amélioration des rapports existant entre les deux pays dans

(1) Le prince Orloff venait d'être nommé à l'Ambassade de Londres, où il devait remplacer Brunnow. Il avait été auparavant, jusqu'en janvier 1870, ministre à Bruxelles.

(2) Ce (*sic*) est dans le texte.

(3) Cf. Fleury, 29 juin.

l'attention qui fait choisir aujourd'hui un membre de la Famille impériale aussi haut placé à tous égards que l'Archiduc Albert. » Ce que ne mentionne pas le journal de Prague, c'est qu'on espère bien à Vienne que le vainqueur de Custozza recevra de l'Empereur de Russie la grand'croix de Saint-Georges, offerte l'année dernière au Roi de Prusse à l'occasion de Sadowa [1]. On m'assure en outre que, loin d'apporter uniquement des compliments et des félicitations, l'Archiduc Albert, tout en remettant au Tsar une lettre autographe de S. M. François-Joseph, serait chargé de solliciter une franche explication sur les procédés du parti de la Jeune Russie vis-à-vis des populations slaves de l'Autriche-Hongrie, et de faire appel tant aux sentiments de délicatesse de l'Empereur Alexandre qu'aux intérêts conservateurs qui doivent rallier tous les Souverains. On ajoute que le Comte de Beust attacherait assez de prix à cette mission pour vouloir en attendre le résultat à Vienne. Il est certain, en tout cas, que le Chancelier, qui devait partir pour Gastein la semaine dernière, a ajourné son départ au 7 ou 8 juillet.

[1] Cf. Fleury, 15 décembre 1869. — L'archiduc Albert reçut en effet le grand cordon de Saint-Georges à Varsovie, en juillet.

APPENDICE[1].

1. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Secret. Particulière. Orig. Vienne, Archives d'État[2].)

Paris, 14 mai 1870.

Le luxe plébiscitaire que l'Empereur s'est accordé a réussi au delà de toute espérance. Aussi ai-je fait à l'Empereur mes compliments les plus sincères. Il a eu 800.000 *oui* de plus que je ne lui avais prédit. La Nation a compris par les exagérations des feuilles irréconciliables, les diatribes des réunions publiques et par les premières informations sur le complot, que la question se posait bien plus entre l'ordre et la révolution que sur les quarante-cinq articles de la nouvelle Constitution. Le pays a mieux compris que je ne le croyais lorsque je me plaignais de la façon peu claire dont on avait posé la question. D'une question compliquée sur la dose de libertés à accorder, le plébiscite s'est réduit, par suite de l'intelligence des masses, à une question simple : ou l'Empereur, ou la révolution!

Des sept millions de *oui*, il y en avait au plus cinq à six cent mille qui approuvaient implicitement le sénatus-consulte; le reste disait oui à l'Empereur et à sa dynastie.

Des 1.500.000 *non*, il y en a trois ou quatre cent mille qui disaient non au sénatus-consulte, le trouvant trop peu libéral, le reste disait non à l'Empire au profit de la Révolution.

L'Empereur a récolté beaucoup de nouveaux «*oui*» dans les rangs des légitimistes et des orléanistes, et subi beaucoup de nouveaux «*non*» de la part de la jeunesse démocratique avide d'aventures révolutionnaires.

Ollivier est ravi, il se grise à ce succès. Cette nature enthousiaste, naïve, méridionale, s'élance à des hauteurs optimistes prodigieuses. Il se prend au sérieux comme principal élément de succès, et il lui arrive de dire des choses qui font sourire les vétérans de l'expérience humaine.

L'Empereur en sourit, et a raison lorsqu'il dit : «Ollivier a deux qualités précieuses qui me feront toujours oublier ses défauts :

[1] Voir les Appendices des tomes précédents, depuis le tome XX.

[2] Cf. Oncken, t. III, p. 349-351.

il a foi en moi, et interprète éloquemment ma pensée, surtout lorsque je lui laisse croire que c'est la sienne!»

L'Empereur par exemple ne se grise pas! Tout au contraire, il sent les difficultés d'un triomphe formidable, les exigences d'une situation éclaircie, les nécessités de pourvoir à remplir de bonnes choses «la table rase» constituée par le plébiscite. Il cherche des hommes... [1] et n'en trouve guère! Il m'a dit que les difficultés étaient immenses sous ce rapport, et qu'il ne savait comment combler les vides. Quant à Gramont, c'est un *pis aller* choisi uniquement parce que de tous les Diplomates c'est le plus rapproché de nous. L'Empereur me l'a formellement dit. Il n'a jamais eu grande idée de ses capacités comme homme d'État, mais compte sur son intimité avec vous pour aider à la besogne.

Il est un point sur lequel je tiens à appeler votre attention.

Dès que Gramont sera installé, il faudra à toute force le presser sur la question russe. Ollivier a, je crois, donné un peu trop dans les illusions sur l'alliance avec la Russie, et je le soupçonne de vouloir y arriver au besoin à *travers nous*! J'ai certains indices qui m'ont frappé.

Ainsi, par exemple, Ollivier un jour, entre la poire et le fromage, m'a fait à brûle-pourpoint une question que j'eusse considérée comme provenant d'un aliéné s'il ne se fût agi d'un apprenti politicien comme Ollivier.

Il m'a demandé si par hasard nous n'aurions pas d'objection *à céder la Galicie*, et ajouta : «Cette province vous coûte, je crois, plus qu'elle ne vous rapporte [2]!»

J'ai répondu en lui demandant à quelle occasion il pensait que nous serions dans le cas de recommencer la vieille rengaine de céder encore une province!

Ollivier ne répondit pas, et continua la conversation sur un autre sujet.

Gramont, en arrivant, a travaillé sérieusement à faire accepter par Ollivier la nécessité pour nous d'entrer dans les Principautés si les Russes y entraient. C'est lui qui avait dans sa poche le memorandum de Salzbourg. Ni Ollivier aux Affaires étrangères, ni l'Empereur dans son tiroir, ne l'avaient trouvé.

Je reçus la réponse affirmative le même soir.

[1] Ces points de suspension sont dans le texte.

[2] En marge, note à l'encre : «V. la lettre particulière à M. le Prince Metternich du 18 mai 1870.»

Hier Gramont m'a dit : «Je crois que vos craintes sur l'entrée des Russes en Roumanie sont un peu exagérées!»

Ollivier et l'Empereur m'avaient déjà parlé dans ce sens.

Gramont, en arrivant de Vienne, et avant de savoir si l'on pensait à lui *sérieusement*, m'a dit : «Il se passe quelque chose ici avec les Russes, et je ne m'en irai pas sans le savoir, dussé-je enfoncer les portes et casser les vitres!» Il ne m'en a plus reparlé depuis!

Voici pourquoi cette question me paraît grave : Rien de mieux s'il ne s'agit que de s'assurer de la neutralité russe, de ses sympathies même, de son alliance *désintéressée*; mais, s'il est question de concessions sur les affaires polonaises ou du côté du Danube, ce serait un véritable *nid à complication avec nous qu'il faut éclaircir et écarter à tout prix et de suite.*

J'espère que Gramont sera *franc*, et qu'il comprendra mieux que tout autre les difficultés que ce genre de coquetterie, *à bon marché pour la France*, nous susciterait en Galicie et *en Hongrie*!

Dans tous les cas, dès les premiers symptômes, je m'en irai chez l'Empereur pour lui faire comprendre *les dangers du malentendu possible avec nous*, dans le cas où Sa Majesté donnerait aussi dans une politique de ce genre.

Vitzthum, en revenant de Vienne, m'a parlé de vos préoccupations à cet égard, et je crois vous avoir demandé d'appuyer mon initiative sur cette question.

Je crois qu'il serait très utile de se préparer à une campagne préventive de ce côté, et je vous conjure d'y prêter toute votre attention.

---

2. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Particulière. Minute. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 355-356.)

Vienne, 18 mai 1870.

Je vous ai télégraphié que je tenais énormément à ce que Gramont vienne ici. Indépendamment du plaisir que j'aurai à causer avec lui, j'ai un motif particulier pour désirer sa présence à Vienne.

Si je ne me trompe, c'était pendant votre absence de Paris que j'ai chargé Vitzthum de faire remarquer à La Tour d'Auvergne, initié à notre négociation secrète, combien il serait désirable que Gramont fût mis dans la confidence, ce qui serait bien préférable à une connaissance imparfaite et accidentelle que je croyais plus que possible.

L'Empereur et La Tour d'Auvergne consentirent, mais avec une répugnance tellement évidente que je préférai y renoncer. Je le regrette infiniment à l'heure qu'il est, mais il me paraît très utile qu'aujourd'hui on fasse ce qu'on aurait dû faire plus tôt.

L'Empereur pourrait bien s'en charger, ou bien vous autoriser à le faire; mais, de manière ou d'autre, si cela se fait à Paris, on se demandera si la même confidence ne doit aussi être faite à Ollivier, ce qui me paraît demander réflexion.

Il me semble plus sage que ce soit moi qui mette Gramont au fait. Je lui expliquerai pourquoi on ne lui a rien dit plus tôt, et ce sera à lui à en parler à son retour à Paris à l'Empereur. Sa Majesté jugera alors s'il y a nécessité d'initier Ollivier, ce qui me paraît inutile, attendu que d'ici à quelque temps il n'y aura pas lieu à expédier des dépêches et de les porter en Conseil.

Il faudra non seulement que Gramont lise les lettres échangées entre les deux Empereurs, mais aussi qu'en même temps il prenne connaissance des documents restés à l'état de projet, mais donnant à ces lettres leur vraie valeur.

Veuillez entretenir de tout ceci l'Empereur Napoléon, et me répondre par le prochain courrier sans employer le télégraphe.

---

3. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Particulière. Secrète. Minute. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 367-369.)

Vienne, 24 mai 1870.

Mon télégramme vous a déjà fait connaître la surprise et la mauvaise impression produites ici par la détermination prise à Paris de ne pas mettre le Duc de Gramont au courant de nos négociations secrètes de l'année dernière.

Je reviens aujourd'hui plus en détail sur ce sujet, afin que vous puissiez le plus tôt possible expliquer à l'Empereur Napoléon les motifs de notre insistance et chercher à modifier ses résolutions. Il me serait fort agréable de recevoir encore de vous la nouvelle d'un changement de décision pendant que Gramont se trouve à Vienne. Comme son séjour ne sera que de fort courte durée, il est essentiel que vous ne perdiez pas de temps pour essayer de ramener l'Empereur Napoléon à d'autres idées.

Nous devons naturellement présumer que les pourparlers de

l'année dernière et les lettres des Souverains qui en ont consacré les résultats constituent des engagements sérieux qui doivent servir de base et de point de départ à la politique des deux pays. Il est également impossible d'admettre que les promesses échangées entre les deux Souverains ne constituent qu'un engagement purement personnel dont les Gouvernements ne soient pas solidaires.

Or, je ne saurais comprendre comment ces prémisses pourraient s'accorder avec le fait que le Ministre des Affaires étrangères d'un des deux pays restât dans l'ignorance complète de ce qui s'est passé. Ce qui faisait seulement pour moi l'objet d'un doute, c'était de savoir s'il valait mieux que Gramont fût instruit à Paris ou à Vienne. Mais jamais il ne me serait venu dans l'idée qu'on pût vouloir lui cacher la vérité. Il était naturel que M. Ollivier, ne tenant le portefeuille que provisoirement, ne fût pas initié. Sauf cette exception, les prédécesseurs de M. de Gramont, MM. de La Valette et La Tour d'Auvergne, ont tous deux été mis au courant. Quelle raison peut-il y avoir pour ne pas en agir de même à l'égard du Duc? Il est un ancien Diplomate, rompu aux affaires, ayant l'habitude du secret, puisqu'il s'est trouvé déjà maintes fois dans le cours de sa carrière mêlé aux plus graves événements. En outre, il est personnellement très bien disposé pour l'Autriche. Il n'y a donc en vérité aucun motif pour le traiter d'une façon qui ne peut manquer tôt ou tard de nous mettre tous vis-à-vis de lui dans la plus fausse des positions, et de faire le plus grand tort à nos intérêts communs. L'Empereur Napoléon dit qu'on pourra toujours l'avertir plus tard, lorsque les circonstances l'exigeront, ou que le moment d'agir sera venu. Je réponds à cela par deux objections capitales. D'abord il est évident que tout Ministre dans cette situation sera extrêmement froissé de voir qu'il a été l'objet d'une méfiance pareille. Il sera donc très mal disposé à entrer dans la voie indiquée, et se prêtera peu volontiers à exécuter des combinaisons qui lui auront été tenues secrètes et qui lui seront tout à coup imposées par surprise. Ensuite, quand même un Ministre se mettrait au-dessus de cette susceptibilité légitime et ne consulterait pas son amour-propre froissé, il sera toujours très désavantageusement placé pour se conformer aux plans convenus. On n'improvise pas du jour au lendemain une action politique importante. Il faut s'y préparer soi-même, et ne jamais perdre de vue dans la ligne de conduite qu'on suit, l'éventualité décisive à laquelle au moment requis tout doit être subordonné. On s'expose fort sans cela à se trouver, à l'instant où il faudrait agir, dans des conditions qui ne permettent précisément pas d'entrer en action ou d'entrer dans le sens voulu.

Quelle que soit la confiance que nous ayons dans la parole de

l'Empereur Napoléon, il nous sera impossible de nous défendre d'une certaine inquiétude si nous voyons le Ministre chargé de guider la politique étrangère de la France tenu dans l'ignorance des engagements contractés avec l'Autriche. Notre alliance, d'ailleurs, n'est pas formée seulement en vue d'une éventualité qui peut se réaliser ou non. Elle est basée sur les intérêts communs qui nous lient, dont nous avons souvent constaté l'existence, et qui exigent non pas un élan soudain dans tel ou tel cas, mais bien un travail continu et une entente suivie sur toutes les questions pendantes. Comment serait-il possible de pratiquer sincèrement et utilement une alliance conçue sur de pareilles bases avec un Ministre des Affaires étrangères qui ignore que cette alliance est plus qu'un accident passager, qui peut donc supposer qu'elle repose sur une simple coïncidence fortuite d'intérêts pouvant varier d'un jour à l'autre, tandis qu'elle se base sur un programme raisonné et sur des engagements sérieux? Il y aurait là une contradiction évidente, contre laquelle nous viendrions sans cesse à nous heurter au grand détriment de nos intérêts mutuels et de la confiance réciproque qui doit exister entre nous.

Rappelez de plus à l'Empereur Napoléon que, avec la meilleure volonté du monde, il arrive facilement qu'on oublie dans la pratique journalière des affaires les engagements pris, lorsqu'on n'en fait pas la règle constante de sa conduite. Souvenez-vous de ce qui s'est passé peu de temps après l'entrevue de Salzbourg à propos des affaires de Crète. Il avait été convenu alors et mis par écrit que la France et l'Autriche reprendraient de concert en sous-œuvre cette question. Malgré cet engagement, l'Empereur Napoléon adhérait plus tard, sans nous prévenir, à une démarche proposée par la Russie et fort peu en harmonie avec le plan de conduite que nous avions tracé de commun accord à Salzbourg.

Lors du séjour de notre Auguste Maître à Paris, l'Empereur Napoléon a loyalement reconnu qu'il ne s'était pas strictement conformé à ce que nous devions attendre de lui, et il a offert de retirer, si nous l'exigions, l'adhésion qu'il avait déjà donnée au projet russe. Par égard pour la position de l'Empereur et par un sentiment d'amitié, nous n'avons pas insisté, mais ce fait prouve combien il est facile de ne pas tenir un compte suffisant d'engagements politiques lorsqu'ils ne sont pas mis en pratique d'une manière pour ainsi dire non interrompue.

Veuillez donc, mon cher Prince, revenir à la charge auprès de l'Empereur Napoléon, et lui représenter combien il est essentiel, je dirai même indispensable, dans l'intérêt de notre alliance, que son nouveau Ministre des Affaires étrangères soit mis au courant de tout

ce qui a été fait l'année dernière. Cette mesure nous paraît impérieusement réclamée par la position personnelle du Duc de Gramont, par l'intérêt politique, et enfin par les égards dus à notre Auguste Maître, qui aura de la peine à se persuader sans cela que l'alliance conclue avec la France est une œuvre durable et d'une influence décisive sur les événements à venir.

---

4. Le Prince de Metternich, Ambassadeur d'Autriche à Paris, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Télégr. Déchiffrement. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 370.)

Paris, 26 mai 1870, 8h5 soir.
(Arrivé, le 27 mai, à 1h matin.)

Vous pouvez parler à qui de droit selon vos désirs. Expliquez le mieux possible les causes du silence, et dites que c'est vous qui avez voulu initier. La lettre qui se trouve entre les mains de notre Auguste Maître explique les motifs du retard dans l'envoi du Général.

---

5. Le Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères d'Autriche, au Prince de Metternich, Ambassadeur à Paris. (Particulière. Minute. Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 370-371.)

Vienne, 31 mai 1870.

Aussitôt après avoir reçu votre télégramme, je me suis empressé de mettre le Duc de Gramont au courant des négociations secrètes de l'année dernière. Je lui ai fait lire les derniers projets de traités qui avaient été arrêtés de commun accord, mais que des circonstances particulières avaient empêché de signer. Enfin je lui ai placé sous les yeux les lettres échangées entre nos deux Souverains, par lesquelles ils déclarent que les stipulations convenues seront observées et qu'ils n'entreront point à l'insu l'un de l'autre dans des négociations avec une Puissance tierce.

Le Duc de Gramont, qui ignorait entièrement ce qui s'était passé, n'a pu s'empêcher de paraître un peu piqué du mystère observé jusqu'à présent vis-à-vis de lui. Cependant il m'a fort remercié de cette confidence, que je lui ai faite de manière à ménager autant que possible sa susceptibilité, et en relevant que l'Empereur Napoléon

m'avait spécialement chargé de lui donner ces informations. Aussi m'a-t-il dit que dès son retour à Paris il exprimerait à l'Empereur toute sa reconnaissance pour cette marque de confiance. Il a toutefois ajouté que, si on avait continué à lui cacher ces faits et s'il les eût découverts par hasard, sa dignité l'aurait obligé en ce cas de déposer immédiatement son portefeuille.

Je ne puis donc que m'applaudir d'avoir insisté auprès de l'Empereur Napoléon, et, en vous priant d'offrir à Sa Majesté mes vifs remerciements pour l'autorisation qu'il a bien voulu me donner, je vous engage à l'informer que mon entretien avec le Duc de Gramont m'a clairement démontré que cette communication était tout à fait indispensable pour assurer nos bons rapports et notre entente future.

J'en ai eu une preuve de plus par l'observation qui m'a été faite par le Duc après qu'il eut pris connaissance de la lettre de son Souverain. Il m'a dit que le régime constitutionnel actuellement établi en France enlevait une grande partie de sa valeur à un document pareil, puisque la volonté seule du Souverain ne suffisait plus pour engager le pays. Sur ma réponse que le dernier plébiscite et la faculté d'avoir recours à cet appel au peuple témoignaient que le Gouvernement personnel existait encore dans une certaine mesure et que l'issue du dernier vote l'avait même plutôt renforcé, le Duc de Gramont me dit à peu près ces mots :

« Cela n'empêche pas que les engagements pris n'auraient aucune signification si je ne les acceptais pas, mais je les accepte. »

En somme, le Duc de Gramont m'a semblé adopter parfaitement et sans arrière-pensée la politique tracée dans les pièces que je lui ai soumises. « Ce que ces arrangements ont surtout de bon, a-t-il remarqué, c'est qu'ils coupent court à toute intrigue. »

Je crois donc que vous trouverez le nouveau Ministre animé des meilleurs sentiments et des meilleures intentions à notre égard. Ne pouvant lui donner à lire tout le dossier assez volumineux de la correspondance secrète de l'année dernière, je lui ai promis de vous autoriser à compléter les informations qu'il a reçues ici. Vous pourrez, en conséquence, laisser lire *chez vous* au Duc, s'il le désire, tous les projets de traités et les notes échangées, mais il faudra, bien entendu, que ces pièces ne sortent pas de votre présence.

IMPRIMERIE NATIONALE

6. Le Comte Vitzthum, Ministre d'Autriche à Bruxelles, au Comte de Beust, Ministre des Affaires étrangères. (Oncken, *Die Rheinpolitik Kaiser Napoleons III*, t. III, p. 381-382.)

Paris, 27 juin 1870.

J'ai eu l'honneur de recevoir avant-hier votre lettre particulière du 22, et je me suis empressé de demander au Duc de Gramont un entretien qui a eu lieu aujourd'hui.

...[1] Nous causâmes ensuite de la grande affaire. Le Duc me dit que l'Empereur Napoléon lui avait nommé la personne qui s'était opposée à ce qu'il fût initié. Il désigna assez clairement sa bête noire, le Marquis de La Valette. Le Duc ajouta que le dossier secret remis à l'Empereur Napoléon par le Prince de La Tour d'Auvergne avait été rendu au Ministère, parce qu'on n'avait pas retrouvé aux Tuileries la minute de la lettre de Napoléon adressée à notre Auguste Maître. C'était grâce à Votre Excellence qu'il avait pu combler cette lacune. Il m'affirma que M. Ollivier n'en savait rien, et que c'était pour lui, Ministre des Affaires étrangères, une bonne aubaine d'avoir trouvé cette négociation si bien emmanchée. «Il faut la laisser dormir maintenant, dit-il, car nous sommes toujours sur le même pied avec Victor-Emmanuel. Mais, en attendant le moment où on pourra reprendre ce travail, je me suis bien amusé des illusions qu'on se fait à Berlin sur l'alliance italienne. Toutefois, j'ai profité de la discussion sur la ligne de Saint-Gothard pour rappeler à M. de Bismarck que nous ne dormons pas tout à fait.»

J'avais provoqué à dessein cette digression. Je tenais à rappeler à M. de Gramont que, si la connaissance du dossier secret consolidait sa position ministérielle, la responsabilité serait d'autant plus grande en ce qui concernait les engagements pris envers nous dans l'affaire des chemins de fer ottomans...

[1] Ces points de suspension et ceux qui figurent à la fin de la dépêche sont dans le texte publié par Oncken.

TABLE DES MATIÈRES.

MARS 1870. (*SUITE.*)

24 MARS.

25 MARS.

26 MARS.

27 MARS.

28 MARS.

29 MARS.

5 AVRIL.

6 AVRIL.

7 AVRIL.

8 AVRIL.

9 AVRIL.

10 AVRIL.

11 AVRIL.

12 AVRIL.

13 AVRIL.

16 AVRIL.

17 AVRIL.

18 AVRIL.

19 AVRIL.

20 AVRIL.

21 AVRIL.

22 AVRIL.

24 AVRIL.

25 AVRIL.

26 AVRIL.

27 AVRIL.

28 AVRIL.

29 AVRIL.

30 AVRIL.

MAI 1870.

1er MAI.

2 MAI.

3 MAI.

13 MAI.

14 MAI.

15 MAI.

17 MAI.

19 MAI.

20 MAI.

21 MAI.

22 MAI.

23 MAI.

24 MAI.

25 MAI.

26 MAI.

27 MAI.

28 MAI.

29 MAI.

30 MAI.

31 MAI.

JUIN 1870.

2 JUIN.

3 JUIN.

6 JUIN.

7 JUIN.

8 JUIN.

9 JUIN.

10 JUIN.

11 JUIN.

12 JUIN.

13 JUIN.

14 JUIN.

15 JUIN.

16 JUIN.

17 JUIN.

19 JUIN.

APPENDICE.

